BIBLIOTHÈQUE
SACRÉE.

I.

SE TROUVE A PARIS:

CHEZ MÉQUIGNON JUNIOR, LIBRAIRE,
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N°. 9.

A LYON,

CHEZ PERISSE FRÈRES, LIBRAIRES,
RUE MERCIÈRE, N° 33.

IMPRIMERIE DE A. DELIN.

BIBLIOTHÈQUE
SACRÉE,
OU
ICTIONNAIRE UNIVERSEL
HISTORIQUE, DOGMATIQUE,
ANONIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET CHRONOLOGIQUE
DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES;

ENANT l'Histoire de la Religion, de son établissement et de ses dogmes; celle e l'Église considérée dans sa discipline, ses rits, cérémonies et sacremens; Théologie dogmatique et morale, la décision des cas de conscience et l'ancien roit canon; les personnages saints et autres de l'ancienne et de la nouvelle loi; s Papes, les Conciles, les Siéges épiscopaux de *toute la chrétienté*, et l'ordre hronologique de leurs Prélats; enfin l'histoire des Ordres militaires et religieux, es schismes et des hérésies;

PAR LES RÉVÉRENDS PÈRES
RICHARD ET GIRAUD,
DOMINICAINS.

REIMPRIMÉE AVEC ADDITIONS ET CORRECTIONS PAR UNE SOCIÉTÉ D'ECCLÉSIASTIQUES.

TOME PREMIER.

A PARIS,
CHEZ MÉQUIGNON FILS AINÉ, ÉDITEUR,
RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 19.
M DCCC XXII.

NOTE DE L'ÉDITEUR.

En plaçant Aire, comme ville épiscopale, dans le premier volume, nous paraîtrons peut-être déroger à notre plan qui est, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre Prospectus et notre Avertissement, de refaire toute la nomenclature des Églises de France, et de la donner dans les derniers volumes de cet ouvrage. Mais, outre que le sort de cette ville, comme épiscopale, était encore indécis à l'époque où nous rédigions son article, nous avons pensé qu'un échantillon du travail que nous nous sommes imposé et des difficultés qu'il comporte, ne serait point désagréable à nos lecteurs. Cette ville reparaîtra à son rang dans le catalogue des églises de France, ou en totalité, ou seulement par renvoi, selon l'importance des matières qui resteront à traiter et que nous ne connaissons pas encore. Il en sera de même de la Constitution civile du Clergé, qui est le pivot autour duquel tournent les décrets, lois et arrêtés concernant le Clergé depuis 1789 jusqu'à nos jours; ce qui ne nous empêchera pas de la reproduire à la fois avec tous ses appendices et conséquences réunis, pour en former un corps de nouvelles lois qui ne peuvent mieux trouver place qu'auprès de la nouvelle nomenclature des Églises de France.

AVERTISSEMENT.

L'OUVRAGE que nous proposons au public se recommande déjà par l'immense variété des matières que suppose son titre qui ne peut en offrir qu'un sommaire très-abrégé. Les travaux de nos anciens Cénobites, de ces hommes qui, dans des siècles de ténèbres, de désolation et de ruines, sauvèrent des mains des barbares et emportèrent dans le fond de leurs solitudes un feu plus sacré que celui de Vesta, le feu de la religion et des sciences; ces travaux, disons-nous, ne seront point sans fruit pour nos derniers neveux. De toutes parts on s'empresse de déblayer les décombres dont la France a été couverte pendant nos troubles, et d'en tirer une foule d'œuvres dignes d'un meilleur sort, pour les rendre à leur première destination, celle de répandre des lumières également précieuses à la religion, à la morale publique et aux belles-lettres. Le goût des sciences avait persévéré dans nos cloîtres jusqu'à leur anéantissement qui eut lieu dès la seconde année de la révolution. Aussi devons-nous regarder ce Dictionnaire comme un des derniers efforts de ceux de nos savans religieux qui ont tout à la fois édifié et illustré l'Église universelle par la sainteté de leurs veilles et la noblesse de leurs travaux.

Cette immense compilation ne pouvait être que le fruit de travaux extrêmement pénibles, même pour toute réunion d'hommes ayant le courage de s'y livrer. Mais elle était, ce qu'elle serait encore aujourd'hui, impossible à un seul, quelque érudit,

quelque savant qu'on pût se l'imaginer. Les meilleurs livres de ce genre, qui ont paru parmi nous depuis la renaissance des lettres, sont dus exclusivement aux veilles laborieuses d'un petit nombre d'hommes séparés du monde, et par conséquent étrangers à ses inquiétudes, à ses embarras, et à toutes ces passions tumultueuses qui troublent l'esprit le plus porté à la méditation, et lui enlèvent sans retour la paix et l'amour du travail. Ces deux dernières qualités sont nécessaires aux succès des belles-lettres qui, selon nous, de quelque point qu'elles partent, doivent tendre au même but, à Dieu, source unique de la science qu'il ne fait découler sur nous que pour nous la faire remonter vers lui, et nous avec elle. Privés que nous sommes de ces Congrégations religieuses qui ont brillé avec tant d'éclat dans la littérature sacrée et profane, les ouvrages les plus considérables par leur étendue, les plus importans par leur utilité, que nous possédions de nos jours, ne sont que des réimpressions, et les nouveaux qui leur ressemblent par l'étendue du travail, ne peuvent encore aujourd'hui se recommander plus efficacement, parmi nous, qu'en s'annonçant comme sortis d'une *Société de gens de lettres*.

Ce fut aussi une Société de gens de lettres qui produisit ce Dictionnaire universel des Sciences ecclésiastiques. Voués par état à la prédication, plusieurs religieux Dominicains se réunirent pour donner à leurs contemporains cet excellent ouvrage que nous ne nous sommes décidés à réimprimer sous un format plus commode et généralement adopté, que parce que nous le voyons recherché par la postérité déjà commencée pour ces savans auteurs, et que nous le croyons

digne de celle qui nous suivra. Les RR. PP. Richard et Giraud conduisirent cette belle entreprise. Ils possédaient toutes les ressources littéraires qui ne se trouvent réunies que dans une grande nation ayant le double avantage, au sacré et au profane, d'être régie par une même foi et soumise à un même sceptre; ils vivaient dans la capitale où se concentrent encore plus fortement les véritables lumières répandues sur toute la surface de ce vaste royaume. Aussi leur édition fut-elle bientôt épuisée. La variété et l'importance des matières dont ce précieux ouvrage est rempli porta tous les Ecclésiastiques de France, et même des pays étrangers, à considérer ce travail comme le guide le plus sûr et le plus fidèle qu'ils pussent suivre; et c'est avec une juste confiance qu'accroît encore la paix dont nous jouissons, que nous présentons notre édition aux Ecclésiastiques et aux Laïcs, et aussi avec l'espoir d'un succès dont l'honneur appartiendra tout entier aux savans Religieux qui en ont été les premiers auteurs.

Cependant, malgré tous nos soins pour donner au Public un ouvrage si important, et qui est si loin de démentir son titre, nous nous sommes trouvés subitement arrêtés par une réflexion que nous soumettons au jugement de nos futurs lecteurs. Dans cette immense Collection des Sciences ecclésiastiques, se trouvent comprises les Églises de France, telles qu'elles existaient avant nos troubles. Que de droits perdus! que de priviléges anéantis! Toute cette nomenclature est à refaire et nous avons pris les moyens de reproduire la France ecclésiastique moderne, sans oublier ses relations avec l'ancienne. Ainsi toutes les Églises de France seront provisoirement supprimées

du corps de ce Dictionnaire; il en sera dressé un nouveau Catalogue raisonné que nous ajouterons dans le dernier volume, et dans lequel nous espérons ne rien laisser à désirer au public avide de s'initier dans cette partie si intéressante de notre science nationale.

Chaque nouvelle édition d'un ouvrage doit être plus parfaite que la précédente. Le Public s'y attend avec justice, et nous le mettons à même de juger de nos soins pour le satisfaire, sous ce rapport, par la comparaison de l'ancienne édition avec la nôtre. Ce Dictionnaire, tel qu'il existait, se composait, 1°. du Dictionnaire *primitif* en 5 vol. in-folio; 2°. d'un sixième vol. tout entier de supplément; 3°. d'un tiers de vol. d'additions et corrections, placées à la fin du cinquième; 4°. enfin d'autres additions et corrections en plus petit nombre, mises à la fin du second, et destinées par conséquent aux deux premiers. Il a donc fallu jusqu'ici, en lisant un article, s'assurer s'il n'était pas contredit, en tout ou en partie, par le Supplément, ou par le Supplément du Supplément, autrement dit Additions et Corrections. C'était là le défaut unique, il est vrai, mais essentiel, de ce Dictionnaire, et qui est assez commun à tous les ouvrages de ce genre, faits à plusieurs reprises, continués par différens auteurs, retouchés successivement par différentes mains, et auxquels il manque la qualité première, l'unité du travail. Nous avons refondu le tout dans cette nouvelle édition qui prouvera jusqu'à quel point nous ambitionnons de mériter les suffrages du Public éclairé, et avec quelle ardeur nous désirons de contribuer, autant qu'il est en nous, au plus grand bien de la Religion et des Belles-Lettres.

Pour donnner à MM. les Ecclésiastiques une idée de cet ouvrage, nous présenterons ici l'analyse du plan sur lequel il est formé, avec les noms des principaux auteurs qui ont été consultés dans le temps par les RR. PP. Dominicains.

1°. Écriture Sainte. Elle tient le premier rang dans cet ouvrage. On y trouvera généralement tous les noms, soit d'hommes, soit de lieux, sacrés et profanes, qu'elle renferme. Dans cette partie, ainsi que dans les autres, on ne parle que d'après les meilleurs auteurs, et surtout d'après dom Calmet, dans son *Dictionnaire de la Bible*. On y trouvera aussi l'explication des noms hébreux, telle que l'a donnée M. de Sacy. Outre un *Traité de l'Ecriture-Sainte*, et un autre *Traité de la Bible*, qui ont leur place sous leur nom propre, on rapporte tout ce qui concerne en particulier chaque livre de l'Écriture sous leurs noms respectifs, comme *Genèse*, *Exode*, *Lévitique*, etc.

2°. Histoire Ecclésiastique. Elle renferme celle des Saints et Saintes, des Papes, des Pères de l'Église et des Écrivains Ecclésiastiques, des Conciles, des Schismes, des Hérésies, des Ordres militaires et religieux, des Patriarchats, des Siéges métropolitains ou épiscopaux de toutes les régions de la terre, avec la succession chronologique de leurs Patriarches, Archevêques ou Évêques; et elle est tirée des auteurs les plus exacts et les plus judicieux, tels que MM. de Tillemont, Fleuri, Bossuet, Baluze de Sainte-Marthe, Dupin, Richard Simon, les PP. dom Mabillon, dom Ceillier, Alexandre, Echard, Touron, Lequien, Labbe, Hardoin, Mansi, Martenne, le Car-

dinal d'Aguirre pour l'Espagne, le P. Ughelli pour l'Italie, Wilkins pour l'Angleterre, etc.

3°. Théologie. Elle est établie par l'autorité de l'Écriture, des Pères et des Conciles. La Théologie dogmatique et morale est traitée d'une façon claire, méthodique et concise, au moyen des sommaires qui précèdent les articles, et des articles ou paragraphes dans lesquels ils sont distribués : notions préliminaires lorsqu'elles sont nécessaires ; état net de la question ; assertions ; preuves d'autorité et de raison ; objections et réponses, tout s'y trouve de la manière la plus satisfaisante.

4°. Liturgie Sacrée. La connaissance de cette partie des sciences ecclésiastiques est également curieuse et intéressante, utile, nécessaire même, surtout aux Ministres de la Religion. Comme ils sont consacrés par leur état au service des autels, et obligés d'offrir les saints Mystères, d'administrer les Sacremens, de faire l'office public de l'Église, ils ne peuvent être trop instruits de ses usages, de ses rits, de ses cérémonies, lesquels varient à la vérité, dans les différens temps, ou dans les différentes Églises, mais sans préjudicier à *l'unité de leur foi et de leur sacrifice ;* puisque la différence des rits, selon les temps et les lieux, n'empêche pas que tous les vrais fidèles n'aient une même foi, un même esprit, une même espérance, un même Seigneur, un même Baptême, avec tous les autres Sacremens; un même sacrifice, avec tous les autres Mystères ; c'est ce qui sera facile de remarquer par la lecture de cet ouvrage. On y verra avec plaisir toutes les Églises catholiques réunies dans le même esprit et dans la même foi, quoi-

qu'avec des rits et des usages un peu différens sur certains points.

5°. Le Droit Canon. Cet objet qui était anciennement l'un des plus intéressans des sciences ecclésiastiques, mérite sans doute, par son importance, la plus grande exactitude. Aussi nos savans Dominicains se sont-ils appliqués à le traiter avec le plus grand soin. Tous les articles un peu considérables de cette partie, et qui exigent une certaine étendue, sont précédés de sommaires et distribués en sections ou paragraphes, de même que ceux de la Théologie dogmatique et morale.

Enfin, il n'est pas un objet qui appartienne aux sciences ecclésiastiques, qui n'ait été traité, dans cet ouvrage, par ces savans Religieux, avec la plus scrupuleuse attention; et les recherches qu'on désire y faire sont d'autant plus faciles, que cet ouvrage forme un Dictionnaire complet, et qu'on trouve dans un moment le sujet qui attire la curiosité du lecteur, ou, pour mieux dire, sur lequel il veut s'instruire.

C'est une bibliothèque entière qui devient indispensable à MM. les Ecclésiastiques, de quelque rang qu'ils soient. MM. les Curés y trouveront généralement tout ce qu'il leur importe de connaître dans leur ministère.

Plusieurs Prélats qui, par leur piété et leurs vertus, tiennent le premier rang dans le haut Clergé, se sont déclarés les protecteurs de l'ouvrage, non-seulement en souscrivant, mais en le recommandant aux Ecclésiastiques et Séminaristes de leurs diocèses.

M. le comte de Saint-Allais, dont les connaissances en littérature égalent le zèle pour les saines doctrines,

et qui avait déjà travaillé à cette réforme du Dictionnaire, a bien voulu s'en rapporter à nous pour la confection de cet ouvrage dont une société d'Ecclésiastique dirigera l'exécution. Nous osons nous flatter de nous rendre dignes à l'égard du Public de la même confiance que M. le comte avait si justement inspirée aux premiers Souscripteurs.

BIBLIOTHÈQUE

SACRÉE,

OU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

AAGARD (Nicolas), écrivain luthérien, naquit à Wibourg, capitale du Nord-Jutland en Danemarck, l'an 1612. Après avoir fait ses premières études à Wibourg, il passa dans l'Université de Copenhague. En 1637 il alla voyager; de retour dans sa patrie, il fut fait, au commencement de l'année 1641, recteur de l'école de Hersloff; quatre ans après, pasteur de ce lieu; peu de temps ensuite, il fut établi régent à Faxe dans la Zélande. En 1647, il fut appelé à Sora ou Soor, pour y être professeur en éloquence, et il fut en même temps bibliothécaire et secrét^re de l'Université jusqu'en 1657 qu'il mourut, le 22 janvier, âgé de 45 ans. George Oligeri Rosenkrantz, président de cette Université à Sora, et le dernier qui ait occupé ce poste, fit l'éloge funèbre d'Aagard. Ce dernier ne passa donc point de l'Université de Sora dans celle de Copenhague, comme Luiscius et l'auteur du *Supplément* de Moréri, imprimé en 1716, l'ont écrit, d'après Kœnig dans sa *Bibliotheca vetus et nova;* écrivain qui n'est pas toujours exact, et qui étant étranger, mérite moins de créance qu'Albert Thara, auteur danois, qui écrivant dans son propre pays, d'après des mémoires recueillis sur les lieux, assure positivement que Nicolas Aagard n'a point quitté le poste de professeur à Sora. C'était un homme savant, qui cultiva la poésie latine, grecque et hébraïq. Il composa aussi plusieurs ouvrages dont les principaux sont : 1° *Dis. in Ciceronem de optimo genere oratorum.* Soræ, 1647, in-4°. 2° *De nido phœnicis ex Lactantio,* qui se trouve avec *Disput. de usu syllogismi in Theologiâ,* Haffniæ, 1647, in-4°. 3° *De Republicâ gerendâ,* Soræ, in-4°. 4° *Animadversiones in Ammianum Marcellinum contra Roxhornium,* ibid., 1654, in-4°. 5° *De stylo Novi Testamenti,* ib., 1655, in-4°. 6° *In Corn. Tacitum prolusiones,* ibid., in-4°. 7° *De ignibus*

subterraneis, Barthol., *de script. Dan.*, p. 102. Albert Thara, *idea histor. litterat. Danorum*, part. 1, c. 7, § 3, pag. 204. *Hamburgi*, 1723, in-8°, *et* part. 11, c. 7, § 7, 9, p. 359 *et seq.* Savonar, *orbis descript.*, tom. 2, p. 407, c. 2. Le Long, *Biblioth. sac.*, p. 590.

AALSTIUS (Jean), ministre de l'Évangile à Hoorn en Hollande, vivait dans le dix-septième siècle. Il composa en flamand, de concert avec Paul Steenwinckel, autre ministre de Scelluynen, un ouvrage contre le *Monde enchanté* de Baltazar Becker, qui prétendait qu'il n'y avait jamais eu de possédés ni sorciers qui eussent fait pacte avec le Diable, et que celui-ci ne peut jamais inspirer de mauvaises pensées, ni tenter les hommes. L'ouvrage des deux ministres, imprimé à Dordrecht chez Théodore Goris, en 1693, in-8°, a pour titre : *Remarques modestes dans lesquelles on examine, sur la règle de la parole de Dieu, les fondemens des raisonnemens, et les raisonnemens appuyés sur ces fondemens*, du célèbre V. D. Baltazar Becker, *touchant la nature et les opérations des esprits*. Cet ouvrage est écrit avec une grande modération. Le style en est pur, net et clair. *Act. Erud. Lips.*, ann. 1693, p. 313.

AARHUSIUS (Jacq.-Mathieu) fleurissait dans le dix-septième siècle. On a de lui : 1° *Exilium pietatis*, Lugd. Batav., 1627, in-4°. 2° *Grammatica Reth. dialect. s. s. de tropis sacræ scripturæ, vel introductio ad. sacr. script.*, Haffniæ, in-4°. 3° *Tractatus de usu Philologiæ*, ibid., 1635, in-4°. Lippen, tom. 2, p. 879.

AARON (hébr., *lieu plein de montagnes*, ou *montagnes*, ou *montagne forte*), fils d'Amram et de Jocabed, de la tribu de Lévi, naquit l'an du monde 2430. Il était frère de Moïse, et plus âgé que lui de trois ans. Il lui fut associé pour délivrer le peuple d'Israël de la servitude d'Égypte. Ils assemblèrent les anciens d'Israël, et leur firent savoir que le Seigneur voulait les tirer de l'esclavage; ce qu'il fit en effet par un grand nombre de prodiges. Après leur sortie d'Égypte et pendant leur voyage dans le désert, Aaron fut désigné de Dieu pour exercer son sacerdoce dans le Tabernacle. Il fut établi grand-prêtre et premier pontife des juifs, le prophète de Moïse, son interprète et son oracle. Après l'érection du Tabernacle, Moïse le consacra et le revêtit des ornemens sacrés de sa dignité; savoir, d'une espèce de petit caleçon de lin épais, et pardessus d'une tunique de fin lin double et solide ; sur la tunique, d'une longue robe couleur de bleu céleste, au bas de laquelle était une bordure ornée de sonnettes d'or, de pommes de grenades, de fils de différentes couleurs, placées alternativement, une sonnette et puis une grenade, etc. Il portait pardessus cette robe une ceinture de différentes couleurs, travaillée par l'art du brodeur. C'est ce que l'Écriture appelle *éphod*. (*Exod.* XXVIII. *Lév.* VIII.)

L'éphod était donc une ceinture composée de deux rubans qui, descendant de dessus les épaules, venaient se croiser sur l'estomac, et faisaient ensuite le tour du corps. A l'endroit où les rubans de l'éphod se réunissaient sur la poitrine, on voyait ce que l'Écriture appelle le *rational* ou *pectoral*. C'était une pièce carrée, large de dix pouces, d'un ouvrage de broderie, dans lequel étaient enchâssées douze pierres précieuses, sur chacune desquelles était gravé le nom d'une des tribus d'Israël. Au-dessus des deux épaules du grand-prêtre étaient deux pierres précieuses, sur chacune desquelles était gravé le nom de six tribus d'Israël. (*Exod.* XXVIII, 9, 10, *et seqq.*) Le bonnet du grand-prêtre était une espèce de mître liée par le bas, sur le front du prêtre, par une couronne dont la partie de devant était composée d'une lame d'or où étaient écrits ces mots, *la sainteté est au Seigneur;* et elle se nouait par derrière avec un ruban. Il portait aussi sur sa poitrine l'*urim* et le *thummim* qui étaient les pierres mêmes du rational, ou quelques figures hiéroglyphiques, ou quelques autres ornemens attachés au rational, et par le moyen desquels le Seigneur avait promis au grand-prêtre de lui découvrir ses volontés.

Moïse étant monté sur la montagne de Sinaï, pour recevoir la loi du Seigneur, le peuple, ennuyé de son absence, pressa Aaron de lui faire un veau d'or pour l'adorer, à l'exemple des Égyptiens qui adoraient le bœuf Apis. Lorsque Coré et ses complices se soulevèrent contre Moïse et Aaron pour leur disputer le sacerdoce, et que le peuple murmura contre eux, Aaron, avec son encensoir, arrêta l'incendie dont Dieu punit ces murmurateurs. Depuis ce temps, Aaron vit encore la souveraine sacrificature s'affermir dans sa famille par le miracle qui fit fleurir sa verge que Moïse avait portée dans le tabernacle d'alliance; mais il n'entra point dans la terre promise, à cause du peu de confiance qu'il marqua, lui et Moïse son frère, lorsque le Seigneur leur dit de frapper le rocher à Cadès. (*Num.* XX, 11, 12.) Il mourut donc privé de cette satisfaction, sur la montagne de Hor (*ibid*, 25, 26), âgé de cent vingt-trois ans (l'an du monde 2552; avant Jésus-Christ 1448; avant l'ère vulgaire 1452), et fut enterré dans une caverne de cette montagne. (Pour la vie et le sacerdoce d'Aaron, *voyez* l'Exode, le Lévitique, les Nombres et l'Épître de saint Paul aux Hébreux, chapitres 5, 6, 7, 8, 9 et 10, où il compare le sacerdoce d'Aaron avec celui de Jésus-Christ.) Les Grecs honorent Aaron avec Moïse et les autres prophètes, le premier dimanche de carême, et les Latins le premier jour de juillet. Son culte est très-ancien en Occident, puisqu'on le trouve dans les *Martyrologes* de S. Jérôme, sous le nom de *déposition sur la montagne de Hor*.

AARON BEN-ASER s'est rendu célèbre dans le cinquième siècle,

selon quelques uns, pour avoir travaillé à inventer les points et les accens des Hébreux. Il fut aidé dans ce travail par Jacob Ben-Nephtali, qui vivait dans le même temps que lui. C'est le sentiment de Genebrard, *in Chronic. ad. an.* 476; de Serrarius, lib. 1, cap. 8, *de Rabb.* Mais d'autres savans, tels que Buxtorf, soutiennent que ces deux rabbins n'ont vécu que dans le onzième siècle.

Jules Bartolocci, t. 1, pag. 93 de sa *grande Bibliothèque rabbinique*, appelle Aaron Ben-Aser, *Abaron Bar-Berabbi.Mosis*, de la tribu d'Aser, et le joint au rabbin *Moïse* Ben-David, de la tribu de Nephtali. Il observe, 1° que ces deux célèbres docteurs massorèthes ont brillé dans la Babylonie, et qu'ils ont commencé à disputer touchant la véritable leçon, la véritable écriture du texte hébreu; 2° qu'Aaron n'était pas de la Tibériade, comme le croyait Cappel, et qu'il n'a point enseigné dans la Palestine, comme l'assure Leusden; mais que ces deux docteurs ont fleuri dans la Babylonie vers l'an 1034, et que si l'on a cru qu'Aaron était de Tibériade, ce n'a été que parce que ses leçons ont été reçues par les habitans de cette ville, de même que par toutes les synagogues répandues dans l'Empire romain; 3° que ces deux docteurs ne disputaient pas des points et des accens, mais des mots, des lettres et des phrases par rapport à la leçon et à l'Écriture, comme le remarque le rabbin Élie dans sa préface 3, au livre *Massoreth, Hammassoreth;* 4° que le même Elie appelle Ben-Nephtali *Jacques*, mais qu'il en croit davantage le rabbin *Ghedalie*, qui le nomme R. *Moïse* Ben-*David;* 5° que les différentes leçons de *Ben-Aser* et de *Ben-Neptali* se trouvent à la fin du 4e tome, *Bibl. magn.*

Jean-Christophe Wolfius, professeur public des langues orientales à Hambourg, à la page 126 et suiv. de la *Bibliot. hebr.*, dit: 1° que Genebrard s'est trompé en assurant que ces deux docteurs ont été les premiers qui ont travaillé dans la ville de Tibériade à trouver les points; 2° que le P. Morin, *in Opuscul. Hebræ-Samar.*, pag. 240, dit qu'ils ont vécu environ l'an 940, ou peu après; 3° qu'on ne doit pas écouter ceux qui attribuent à ces deux docteurs toute l'invention des points et des accens des Hébreux, comme a fait Raymond Martin, *in Pugione fidei*, pag. 3, dist. 3, t. 19; ni même l'augmentation et la perfection de cette invention, comme a fait Louis Cappel, *in Arcan. punct. revel.*; 4° que Bartolocci confond les variétés de Ben-Aser et de Ben-Nephtali avec celles des Orientaux et des Occidentaux. Ces dernières ne regardent que les consonnes, et sont antérieures, quant à l'invention, à celles des deux rabbins, qui concernent les voyelles et les accens. On attribue à Ben-Aser une courte instruction sur les accens, qui se trouve à la fin des *Bibliot. rabbin.* Raymond Martin lui at-

tribue encore une grammaire. Mais Buxtorf soutient qu'au lieu de *Ben-Ascher,* il faut lire *Ben-Esra.* Buxtorf, *de Punctis antiq.*, pag. 264. Aaron *Berachia,* fils du rabbin *Mosche,* publia dans le seizième siècle un livre intitulé : *Maavar Jabbok,* c'est-à-dire, *Gué de Jabok.* C'est un livre moral et ascétique qui contient cinq traités touchant la manière de visiter les malades, de prier pour eux, de les enterrer, etc. Il est encore auteur d'un livre intitulé : *Megnire haschacar,* touchant les prières et l'office du matin. Ce dernier ouvrage a paru à Mantoue. Bartolocini, pag. 89, n. 151. Wolfius, *Biblioth. héb.*, tom. 1, pag. 117.

AARON, de la tribu de Lévi, juif de Barcelone, mort en 1292, selon le P. Le Long, ou en 1293, suivant Bartolocci, est auteur d'un Cathéchisme imprimé à Venise en 1523 et 1600, chez Dan. Bomberg, où il explique six cent treize préceptes, et tous les rites qui y ont rapport, selon la jurisprudence et les rituels des juifs. Hottinger s'est beaucoup servi de ce Catéchisme, dans son *Traité du Droit des Hébreux.* Wolfius, et après lui M. l'Avocat, blâment Bartolocci de ce qu'il a appelé ce rabbin *Aaron Zalacha;* mais mal à propos, et sans faire attention que c'est une formule ordinaire, parmi les juifs, qui exprime ce vœu : *Memoria ejus sit ad vitam futuri seculi.* (Voyez *Magna Bibliotheca ecclesiastica,* page 4, col. 1.)

AARON Harischon, c'est-à-dire Aaron 1er, savant rabbin caraïte, *dit* aussi Aaron fils de Joseph, était un célèbre juif, médecin de profession, qui fleurissait à Constantinople vers la fin du treizième siècle. (On le nomme Aaron 1er et fils de Joseph, pour le distinguer d'un autre juif caraïte, nommé Aaron fils d'Élie, juif de Nicomédie, qui vivait après Aaron *Harischon,* fils de Joseph, et qui en conséquence porte le nom d'Aaron *Hacharon,* c'est-à-dire Aaron *postérieur,* pour le distinguer de celui-ci.) Aaron Harischon a vécu quelque temps en Occident, puisqu'il a combattu les rites des juifs allemands. Il fut un des principaux tenans dans la dispute contre les traditionnaires. Il ne se contenta pas de faire voir les extravagances du Talmud, et d'en composer un traité sous le titre de *Docteur Abaron* (*Morè Abaron*); mais il composa aussi l'*Arbre de vie* (*As Chaïim*), dans lequel il explique les principaux dogmes des caraïtes. Bartolocci soutient qu'il rejetait tous les livres sacrés, à l'exception de ceux de Moïse : *c'est pourquoi,* dit-il, *on ne voit aucun commentaire des caraïtes sur les écrits prophétiques.* Mais il se trompe évidemment, puisqu'Aaron commenta les psaumes de David, et les prophéties d'Isaïe et de Jérémie, etc. Ce rabbin a donc laissé plusieurs ouvrages sur l'ancien Testament, entre autres un savant commentaire en hébreu sur le *Pentateuque,* écrit en 5054, c'est-à-dire 1294 de

l'ère chrétienne, que l'on trouve manuscrit, in-fol., à Paris, dans la bibliothèque du Roi, et dans celle des PP. de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, et qui est aussi indiqué dans le catalogue de la bibliothèque de Leyde. Il a été traduit en latin par Jean Danzius, et imprimé in-folio à Jena en 1710. Richard Simon, qui fait grand cas de ce commentaire, le cite souvent, et rapporte avec éloge plusieurs de ses principes, dans son *Histoire critique du vieux Testament*, l. 1, ch. 29. Aaron a fait aussi en arabe un *Commentaire sur la Genèse*, que l'on trouve dans la bibliothèque Bodleïenne; un autre sur Josué, les Juges, Samuel, les Rois, Isaïe et Jérémie. Cet ouvrage, traduit d'arabe en hébreu, est dans la bibliothèque de Leyde. On y voit encore un commentaire du même auteur en hébreu sur les *Psaumes*. On a encore de lui un ouvrage qui a pour titre : *Livre choisi*. C'est ce même livre que le père Morin a cité en plusieurs endroits de ses ouvrages, sur l'exemplaire de la bibliothèque des pères de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré. M. Schupart en parle aussi dans son ouvrage imprimé à Jena en 1701, in-4°, sous ce titre : *Secta Karræorum dissertationibus aliquot historico-philologicis sic adumbrata ut à codicibus manuscriptis ut plurimum, ortus, progressus ac dogmata ejusdem præcipua eruta compareant*. Le même M. Schupart cite encore d'Aaron Harischon un livre intitulé, *le Docteur d'Aaron;* c'est un livre contre les traditions des rabbinistes. On a encore d'Aaron Harischon une bonne grammaire hébraïque imprimée à Constantinople en 1581, in-8° selon l'Advocat, ou in-12 selon Moréri. Cette grammaire est intitulée, *Chelil jophi*, c'est-à-dire, le parfait en beauté, ou *Keliloth jophi*, perfection de beauté. R. Subtai lui donne ce dernier titre dans sa bibliothèque rabbinique, qui est une des plus exactes. Buxtorf, qui n'avait jamais vu aucun ouvrage des caraïtes, ne laisse pas de parler de celui-ci dans l'appendix qui est à la fin de la seconde édition de la bibliothèque rabbinique, publiée par Buxtorf le fils, en 1640. Cette appendix a été composée sur les mémoires d'Antoine Léger qui avait demeuré à Constantinople. Buxtorf parle de la grammaire dont il s'agit comme d'un livre manuscrit par où il paraît que Léger n'avait pas vu l'imprimé, quoiqu'il eût demeuré à Constantinople. On lit ces mots dans le titre : *c'est ici un livre de grammaire de la langue sainte*, intitulé *Kelil jophi*, à *Constantinople*. L'année de l'impression y est marquée selon l'usage ordinaire des juifs, 5341 de la création; ce qui répond à l'année de Jésus-Christ 1581. Cet ouvrage est très-court, l'auteur n'ayant eu d'autre dessein que de publier un petit abrégé de grammaire; il ne contient que vingt-huit feuillets, en caractères hébreux, carrés et assez gros. Sainjore, *Biblioth.*

crit., tom. 2, ch. 10. Basnage, *Hist. des Juifs*, tom. 2, ch. 17, § 20, édit. de 1716. M. Chauffepié, dans son *nouveau Dictionn. histor. et crit.*, etc., t. 1, p. 3 et suiv. *Journal des Savans*, 1702, pag. 313 et suiv.

AARON Hacharon, c'est-à-dire Aaron *postérieur*, ainsi nommé pour le distinguer d'Aaron Harischon, était fils d'Élie de Nicomédie. Il naquit dans cette ville même, ou, comme le dit R. Mardochée en son *Traité des Caraïtes*, dans la synagogue de la nouvelle Égypte. Il fleurit en 1346 selon Wolfius, ou en 1362 suivant le père Le Long, et s'acquit une telle autorité parmi les juifs, qu'ils citaient ses opinions comme des sentences. On a de lui, 1° un ouvrage in-fol., sous le titre de *Cether Torab* (*la couronne de la Loi*). C'est un commentaire littéral sur le *Pentateuque*. L'auteur s'attache beaucoup à la grammaire, et tâche, en expliquant la propriété de chaque mot, de tirer le vrai sens de l'Écriture. Il y a de l'apparence que c'est cet ouvrage qui l'a fait confondre avec Aaron Harischon qui, comme on l'a vu, a aussi commenté le *Pentateuque*. 2° Un manuscrit in-4° qui contient une explication des rites de la loi de Moïse, en vingt-cinq traités. L'auteur combat fortement dans cet ouvrage les opinions des docteurs rabbinistes, et entre autres celles de Rabbi Aben-Ezra, et de R. Salomon. 3° Un livre intitulé : *L'Arbre de vie*. On y examine les fondemens de la religion, la vérité et la perpétuité de la loi de Moïse, et pourquoi les oracles divins ont été confiés à la nation juive; le tout suivant les principes des caraïtes. 4° Un autre livre intitulé, *le Jardin d'Éden*, qui renferme la doctrine et les usages des caraïtes. 5° Un autre livre qui a pour titre, *la Garde des Fidèles;* 6° un Commentaire sur Isaïe. (*Voy.* M. Schupart, dans l'ouvrage cité plus haut. Le père Le Long, *Biblioth. sacr.*, tom. 2, pag. 590. M. Chauffepié, ibid. *Le Journal des Savans*, ibid.) Richard Simon prétend, mais à tort, qu'il faut distinguer un troisième Aaron, différent d'Aaron fils de Joseph, *dit* Aaron 1er, et d'Aaron fils d'Élie, *dit* Aaron *postérieur*. Il attribue à ce troisième Aaron la grammaire hébraïque intitulée, *le Parfait en beauté*, qui appartient à Aaron fils de Joseph, surnommé le *premier*. (*Voyez* Richard Simon, dans son *Histoire crit. du vieux Testament*, liv. 1, ch. 31, pag. 178.)

AARON Cohen, c'est-à-dire, *prêtre*, vivait, comme l'on croit, en 1334. On lui attribue des livres moraux; le premier, intitulé *Orchot chaïim haaruch*, c'est-à-dire *le sentier d'une longue vie*, qui contient des sentences morales. Le second, intitulé *Joré daath haaruch*, est aussi un livre moral. Le troisième, intitulé *Sepher toledoth Aheron* (*livre des générations d'Aaron*), est encore un livre de morale et de sermons. Mais Wolfius pré-

tend que cet ouvrage est d'Aaron de Pésaro. Wolfius, *Biblioth. hébr.*, tom. 1, pag. 122. Bartolocci, *Biblioth. rabb.*, tom. 1, pag. 92, n° 157.

AARON (Abraham), juif du seizième siècle. On a de lui un ouvrage, *des Sens de l'Écriture-Sainte*, in-folio, avec l'explication du rabbin Schabtai Schaptel. Il y traite des argumens des cabalistes, surtout des dix Sephiroth et du peuple d'Israël; et à cette occasion, il explique plusieurs en droits de l'Écriture, selon les principes de la cabale. Wolf, *Biblioth. hébr.*, tom. 1, pag. 114.

Il a existé dans le dix-septième siècle un autre Aaron (Abraham), auteur d'un livre ascétique et moral, sous le titre d'*Urim et Thummim*, imprimé à Amsterdam en 1653, in-4°. Wolf, *Bibl. hébr.*, tom. 1, pag. 32.

AARON, juif de Pésaro, qui vivait dans le seizième siècle, a écrit *Toledòth Aharon* (*générations d'Aaron*). C'est une table des endroits de l'Écriture-Sainte qui sont rapportés dans le *Talmud* de Babylone. Cet ouvrage a été imprimé à Fribourg, chez Ambroise Froben, en 1581, in-fol.; à Bâle, en 1587; à Venise, en 1583 et 1591. Mais dans cette dernière édition l'on n'indique que les endroits du *Pentateuque*. On a encore du même auteur un ouvrage du *Pentateuque*, et les cinq *Meghilloth* avec des additions, à Venise en 1591, et à Amsterdam en 1652, in-4°. Wolf, *Bibl. hébr.*, tom. 1, p. 128. Le Long, page 590. Bartolocci, tome 4, n° 1871.

AARON Abiod ou Ariob, fleurissait sur la fin du seizième siècle. Il publia à Thessalonique en 1601, in-4°, un commentaire littéral sur le livre d'Esther, intitulé *Schemen hammor*, c'est-à-dire *onguent de la myrrhe*. Wolf, *Biblioth. hébr.*, tom. 1, page. 113.

AARON, fils de Joseph Sason, prince de la synagogue de Thessalonique, autrement Aaron *Sason*, a écrit *Toràth Emèth*, c'est-à-dire, *la loi de la vérité*, imprimé pour la seconde fois à Venise en 1626, in-folio, chez Pierre Aloysius et Laurent Bragadin. On y trouve deux cent trente-deux réponses sur des questions de droit. On lui attribue aussi un autre livre que Bartolocci donne à Aaron Berachia, savoir *Sephàth Emèth*; c'est-à-dire, *la lèvre de la vérité*. Le même Bartolocci donne à Aaron Sason le livre intitulé, *la Barbe d'Aaron*, que d'autres attribuent à Aaron Cohen. (Voyez *Magna bibliotheca eccl.*, pag. 4, col. 1.)

AARON, Lévite, fils du rabbin Joseph, a écrit *Bedeck habbaith*, c'est-à-dire *la fente* ou *la rupture de la maison*. (*Ex.* 2, reg. 12, 17.) C'est un commentaire sur le livre du rabbin Salomon Ben-Adderèth, *Thoràth Abbaith* (*de la loi domestique*), qui a paru avec le livre même du rabbin Salomon, à Venise, en 1608, in-fol., chez Jean de Gara. Bartolocci, tom. 1, pag. 93, n° 158.

Wolf, *Biblioth. hébr.*, tom. 1, pag. 125.

Il faut le distinguer d'un autre Lévite du même nom, qui a vécu dans le dix-septième siècle, et qui a publié à Amsterdam, en 1610, le *Pentateuque hébreu*, in-12. Wolf, *Biblioth. hébr.*, tom. 1, pag. 125.

AARON Ben-Chaim, fameux rabbin, chef des synagogues de Fez et de Maroc, vivait au commencement du dix-septième siècle. On a de lui, 1° *Leu Aharon*, c'est-à-dire, *le cœur d'Aaron*, qui forme deux commentaires, l'un littéral sur le livre de Josué, et l'autre allégorique sur le livre des Juges. Ces commentaires, imprimés in-folio à Venise en 1609, sont très-rares aujourd'hui; 2° *Korban Aharon*, c'est-à-dire, *offrande* ou *oblation d'Aaron*, ibid, 1609, in-fol. C'est un commentaire sur le livre *Siphra*, qui est un commentaire sur le *Lévitique*. Il en est qui croient que l'auteur de cet ouvrage est *Judas Bar-Elài*, qui vivait du temps d'Adrien; d'autres le rabbin *Judas Hakadosc;* d'autres le rabbin *Akibam;* d'autres enfin *Rau*, disciple du rabbin Jannai, qui se retira dans la Babylonie. 3° On a encore d'Aaron Ben-Chaim, *Modi Aaronis*, *Middoth Aharon*, *de* 13 *modis* R. Ismaël *interpretandi scripturam*, à Venise, chez Jean de Gara, 1609, in-fol. Bartolocci, t. 1, pag. 90, n° 154. Le Long, *Biblioth. sacr.*, tom. 2, pag. 590. Wolf, *Biblioth. hébr.*, tom. 1, pag. 118.

AARON Cohen, mort avant l'an 1656, était de Raguse en Dalmatie, et neveu du rabbin Salomon Ohef, d'où vient qu'on le nomme Aaron Cohen Ohef. On a de lui le livre intitulé, *Zekan Aharon* (*la Barbe d'Aaron*), du psaume 133, qui a paru en hébreu à Venise, in-folio, en 1652 et 1657, avec un autre livre de Salomon Ohef. L'un et l'autre présentent un commentaire littéral et allégorique sur le *Pentateuque*. On y explique aussi en partie les livres prophétiques, les hagiographes et quelques traités du Talmud. Bartolocci attribue cet ouvrage au rabbin Aaron B. Joseph Sason. Bartolocci, *in Adden*, tom. 1, p. 739, c. 1, et tom. 4, p. 1889.

AARON Ben-Schemuel ou Samuelis, vivait à la fin du dix-septième siècle. Il publia à Francfort-sur-l'Oder, chez Becmann, en 1690, in-fol. hébr., un livre intitulé : *la Maison d'Aaron*. C'est une table des endroits de la Bible selon l'ordre des livres et des chapitres, disposée de façon qu'il paraisse en quels livres ces endroits de la Bible sont expliqués. L'auteur dit qu'il employa dix années à la composition de cet ouvrage, qui est très-utile aux prédicateurs et aux interprètes. Wolf, *Biblioth. hébr.*, tom. 1, pag. 130.

AARON Abu-Aldari, fils de Gerson. On a de lui un commentaire sur le *Pentateuque*. Wolf, *Bibl. hébr.*, tom. 1, pag. 114.

AARON Schaschon, célèbre rabbin, chef de la synagogue de Thessalonique. Ses principaux

ouvrages sont, *la Loi de la vérité*, où il répond à deux cent trente-deux questions sur les contrats d'achat, de vente, de prêt et de louage, et *la Lèvre de la vérité*, où il explique les *Tosephoth* de la *Gemare*.

AB. Onzième mois de l'année civile des Hébreux, et le cinquième, selon l'ordre de l'année ecclésiastique, qui commence à Nisan. Le mois *Ab* répond à la lune de juillet; il a trente jours. Les juifs jeûnent le premier jour de ce mois, à cause de la mort d'Aaron, et le neuvième, à cause que ce jour-là le temple de Salomon fut brûlé par les Chaldéens, et ensuite le second temple par les Romains. Ils jeûnent le dix-huitième jour du même mois, à cause que la lampe qui était dans le Sanctuaire se trouva éteinte cette nuit-là, du temps d'Achaz. *Dictionn. de la Bible*, t. 1, p. 3.

Ab, en langue syriaque, est le nom du dernier mois de l'été.

Ab, en hébreu, signifie *père*. Les Chaldéens et les Syriens en ont fait *abba*, les Grecs *abbas*, que les Latins ont conservé; de là vient chez les Français le nom d'abbé.

ABA, lieu d'Angleterre. Il y eut un concile l'an 1012. *Concilium Abanense;* ou *apud Hambam*. Le roi Ethelrède y assista, et l'on y fit sept statuts sur la discipline de l'Église. Dans le premier, on exhorte à attirer la miséricorde de Dieu par les jeûnes, l'aumône, l'abstinence, la confession et la pénitence. Le second porte que tous ceux qui ont l'âge de jeûner, jeûneront trois jours au pain et à l'eau, et aux herbes crues, avant la fête de saint Michel. Le quatrième ordonne de payer la dîme. *Lab.*, tom. IX.

ABA Rabbi-Caleb, docteur caraïte, a écrit sur le mariage. *Voy.* M. Schupart, dans son livre intitulé, *Secta Karræorum*, etc., et imprimé à Jéna en 1701, in-4°.

ABACHUM, ou ABBACUC. Martyr qu'on honore dans l'Occident, le 19 janvier, conjointement avec saint Marius ou Maris, son père, sainte Marthe sa mère, et saint Audifax son frère. L'histoire de ces Saints porte qu'ils vinrent des confins de la Perse à Rome, du temps de l'empereur Claude II, où, après avoir rendu toutes sortes de services aux martyrs de Jésus-Christ et aux autres fidèles, ils souffrirent eux-mêmes la mort pour la religion, sous l'empire d'Aurélien, ou de Dioclétien. Marius, Audifax et Abachum eurent la tête coupée. Marthe fut noyée dans une mare d'eau, à qui cet événement a fait donner le nom de *Sancta Nympha*, et qui dans la suite des temps est devenue un village, près de Rome. Leurs corps, qui avaient été enterrés à quelques milles de Rome, furent transportés dans la ville, du temps du pape Pascal Ier, vers l'an 820, et mis, pour la plus grande partie, dans l'église du titre de saint Adrien, où on les trouva l'an 1590. Une autre portion avait été mise dans l'église de saint Jean Calybite, dans l'île du Tibre, et quelques parties encore dans une

église de Saint-Charles, où saint Marius a une chapelle. On détacha plusieurs pièces de ces reliques, qui furent envoyées la plupart à Eginhart, gendre et chancelier de Charlemagne, qui les mit dans le monastère de Selingstadt, qu'il avait bâti sur le Mein, au diocèse de Mayence, où il se fit religieux. On prétend que ce fut par la même occasion qu'il en vint aussi de Rome à saint Médard de Soissons, et il paraît que c'est à l'opinion qu'on a eue de ce transport, que l'on doit principalement rapporter le culte de ces Saints, établi en France dès le temps de Louis-le-Débonnaire. L'abbaye de Gemblours en Brabant, celle de Pruyme dans l'archevêché de Trèves, la ville de Courtrai en Flandre, Crémone en Lombardie, prétendent aussi posséder quelques reliques de ces saints martyrs, dont ils reportent les translations au douzième siècle. Les actes de ces Saints paraissent suspects aux critiques, qui ne croient cependant pas devoir rejeter leur histoire quant au fonds. *Voy.* Tillemont, t. 4 des *Mém.; notes sur le Pape S. Den.* Baillet, tom. 1, 19 *janvier.*

ABADDON, nom que saint Jean dans son *Apocalypse* donne au roi des sauterelles, ange de l'abîme, et qu'il explique par le mot grec Ἀπολλυων (c'est-à-dire qui fait périr); en latin, *exterminans*, qui signifie exterminateur. Ce roi ange est la figure de Satan ou du démon. Saint Jean, *Apoc.*, ch. 9, v. 11.

ABAGARE, ou ABGARE, roi d'Edesse, fut ainsi nommé, parce qu'il était boiteux; ce que son nom signifie en langue syriaque. Il ne faut donc pas lire *Agbar*, ni dériver son nom d'*Akbar*, qui signifie, en arabe, *grand*, selon M. d'Herbelot dans sa *Bibliothèque Orientale.* La tradition des Orientaux est que ce prince, que l'on qualifie tantôt toparque, et tantôt roi, écrivit une lettre à notre Seigneur J.-C., et qu'il en reçut une réponse avec un mouchoir, sur lequel sa divine face était empreinte.

Lettre d'Abgare à Jésus-Christ.

Abgare, roi d'Edesse, à Jésus, Sauveur plein de bonté, qui paraît à Jérusalem : salut.

On m'a raconté les merveilles et les cures admirables que vous faites, guérissant les malades sans herbes, ni médecines. Le bruit est que vous rendez la vue aux aveugles, que vous faites marcher les boiteux et les estropiés, que vous nétoyez les lépreux, que vous chassez les diables et les esprits malins, que vous remettez en santé ceux qui ont de longues et incurables maladies, et que vous redonnez la vie aux morts. Entendant cela de vous, je crois que vous êtes Dieu, qui avez voulu descendre du Ciel, ou que vous êtes le fils de Dieu, qui opérez ces choses si miraculeuses. C'est pourquoi j'ai osé vous écrire cette lettre, et vous supplier affectueusement de prendre la peine de me venir voir, et de me guérir d'une douleur qui me

tourmente cruellement. J'ai su que les juifs vous persécutent, qu'ils murmurent de vos prodiges, et tâchent de vous faire périr; j'ai ici une ville qui est belle et commode, encore qu'elle soit petite, elle suffira pour tout ce qui vous sera nécessaire.

Réponse de Jésus-Christ à Abgare.

Vous êtes heureux, Abgare, de croire en moi sans m'avoir vu; car c'est de moi qu'il est écrit, *que ceux qui m'auront vu ne croiront point en moi, afin que ceux qui ne m'auront point vu, croient et reçoivent la vie*. Quant à ce que vous me priez de vous aller trouver, il faut que j'accomplisse ici toutes les choses pour lesquelles je suis envoyé, et qu'ensuite je retourne à celui qui m'a envoyé. Quand j'y serai retourné, je vous enverrai un de mes disciples, afin qu'il vous guérisse de votre incommodité, et qu'il vous donne la vie à vous et à ceux qui sont avec vous.

Après l'Ascension de Jésus-Christ, saint Thadée, l'un des septante disciples, fut envoyé à Edesse par l'apôtre saint Thomas. Il guérit le roi Abgare, et le convertit avec ses sujets. Les savans sont partagés sur l'authenticité de ces deux lettres, et de l'image que Jésus-Christ envoya au roi Abgare. Les uns regardent ces monumens comme absolument faux, les autres comme indubitablement vrais, d'autres comme douteux et vraisemblables. Ceux qui les admettent comme vrais, se fondent sur la tradition des anciens, d'Eusèbe, de saint Ephrem, du comte Darius dans une lettre à saint Augustin, etc. Ceux qui rejettent ces monumens avec le père Alexandre, et M. Dupin, parmi les modernes, disent, 1° que l'autorité de tous les anciens qui les ont admis, n'est pas plus grande que celle d'Eusèbe, qu'ils ont suivis, comme le premier qui en a parlé dans le chap. 13 du premier livre de son *Histoire ecclésiastique*, et que l'autorité d'Eusèbe n'est pas fort grande ici, puisqu'il ne rapporte ce fait que sur les archives de l'église d'Edesse, qu'on ne doit pas croire facilement sur des faits de cette nature. Ils disent, 2° que la lettre de Jésus-Christ à Abgare a été déclarée apocryphe par le pape Gelase, dans un concile tenu à Rome, et composé de soixante-dix évêques, en 494; 3° qu'on ne trouve point dans l'Écriture ces paroles de la lettre de Jésus-Christ: « C'est de moi qu'il est écrit que *ceux qui m'auront vu ne croiront pas en moi, afin que ceux qui ne m'auront point vu croient et reçoivent la vie*; » 4°, ajoutent-ils, ces lettres sont datées de l'an 330 de l'ère dont on se servait à Edesse, qui tombe dans la CCII^me^ olympiade. Or, Jésus-Christ n'avait pas encore commencé à prêcher en ce temps; sa réputation n'était point répandue dans le monde, et par conséquent Abgare ne pouvait pas lui écrire sur le bruit de sa re-

nommée et de ses prodiges. Ceux qui admettent ces monumens, répondent à la première difficulté, qu'on ne doit pas mépriser l'autorité d'Eusèbe qui était habile et éclairé; à la 2e, que le mot d'*apocryphe* ne signifie pas nécessairement et toujours des pièces fausses et supposées, mais qu'il peut signifier aussi quelquefois des pièces *non canoniques*, ou *douteuses;* à la 3e, que ces paroles de Jésus-Christ, « c'est de moi qu'il est écrit, que *ceux* qui *m'auront vu*, etc., » renferment le sens de quelques prophéties, telles que sont celles d'*Isaïe*, ch. 52, v. 15, et ch. 65, v. 1; à la 4e, que la date de ces lettres n'est pas la même partout, puisqu'on lit dans un manuscrit très-ancien de la bibliothèque du roi, et dans quelques autres, *acta sunt hæc anno quadragesimo ac trecentesimo*. (*Voyez* le père Alexandre, *Histor. eccles.*, tom. 1, *dissert.* 3; M. Dupin, *Bibl. eccl.*, 3 premiers siècles; de Tillemont, *Mémoires eccl.*, tom. 1, note 7, sur saint Thomas, apôtre; le père Honoré de Sainte-Marie, *Réflexions sur la critique*, tom. 2, pag. 364.

ABAILARD, (Pierre) naquit en 1079, à l'entrée de la Bretagne, dans un bourg appelé *Palais*, dans le diocèse et à trois lieues de Nantes. Son père se nommait Bérenger, et était noble; sa mère, Lucie, d'une bonne famille. Ils n'épargnèrent rien pour donner une bonne éducation à leur fils. D'abord il prit le parti des armes, et, s'en étant dégoûté, il chercha dans l'étude les moyens de s'avancer. Il eut pour maître, dans la dialectique, Roscelin de Compiègne, assez connu par ses erreurs, et dans la philosophie, Guillaume de Champeaux, avec lequel il eut de vives disputes. Il étudia la théologie sous Anselme, doyen de l'église de Laon, et se trouva à la compagnie d'Alberic de Reims, et de Lotulphe Lombard, qui conçurent beaucoup d'envie contre lui, et ne manquèrent dans la suite aucune occasion de le décrier. Ils prirent pour prétexte la vanité avec laquelle il prétendait expliquer l'Ecriture-Sainte sans l'avoir étudiée. Anselme le chassa pour cette raison de Laon, et il revint à Paris où il avait déjà enseigné la dialectique. Il y continua ses leçons, et sa réputation lui attira un grand nombre d'écoliers. Mais pensant moins à régler ses mœurs qu'à se laisser emporter à la vaine gloire et à la sensualité, il perdit tout d'un coup l'estime qu'il s'était attirée par la sublimité de ses inventions et l'arrangement de son expression. Héloïse, nièce d'un chanoine de l'église de Paris, d'une beauté médiocre, mais d'un savoir éminent pour une personne de son sexe et de son âge, lui parut propre au dessein qu'il méditait de goûter les plaisirs des sens avec ceux de l'étude. Il proposa à son oncle, nommé Fulbert, de le recevoir en pension chez lui, et comme il désirait ardemment que sa nièce se perfectionnât de

plus en plus dans la science, il s'offrit, outre la pension qu'il donnerait, d'instruire cette jeune fille dans toutes sortes de littérature. Fulbert fut charmé de cette proposition, et l'accepta. Mais bientôt le maître et la disciple pensèrent à toute autre chose qu'à étudier. Tout le monde s'en aperçut; Fulbert fut le dernier à connaître qu'il était la dupe de son avarice. Héloïse devint grosse et elle mit au monde un garçon qui fut nommé Pierre Astrolabe. Abailard, que l'oncle avait chassé de sa maison, obtint qu'il l'épouserait; ce qui se fit secrètement à Paris où ils furent mariés en présence de Fulbert et de quelques amis; après quoi ils se séparèrent, et ne se virent plus que rarement et en cachette. Cependant Héloïse ne voulait pas convenir qu'elle était mariée; elle le niait même avec serment, et son oncle, croyant qu'il était de son honneur de répandre ce bruit, la maltraitait de toute manière. Pour la délivrer, Abailard l'envoya à Argenteuil, proche de Paris, où il y avait alors un monastère de filles; dans lequel elle avait été élevée pendant son enfance. Elle y prit l'habit religieux, comme font les pensionnaires dans certaines maisons, et pour faire voir qu'elle ne s'engageait à rien, elle ne mit pas le voile. Fulbert et ses parens croyant qu'Abailard s'était moqué d'eux, et que, pour se débarrasser d'Héloïse, il l'avait fait religieuse, voulurent se venger de cet affront. Ils entrèrent pour cela dans la chambre où il dormait, et lui firent une opération qui le força à la continence. Quand il fut guéri, il embrassa la vie monastique, il persuada aussi à Héloïse de prendre le voile. Il entra à Saint-Denis, et elle demeura à Argenteuil. Abailard avait environ 40 ans lorsqu'il se fit religieux. Depuis ce temps, il s'appliqua plus particulièrement à la théologie, qui convenait mieux à son état. Ce fut vers ce temps qu'il composa son livre de théologie où il parle de la Trinité et de l'unité de Dieu en des termes si subtils et si singuliers, qu'il excita beaucoup de personnes contre lui, et qu'on l'accusa hautement d'être hérétique. Il fut pour cela cité au concile qui devait se tenir cette année à Soissons, et où devait présider Conon, évêque de Préneste, alors nonce du pape en France. Ce concile fut tenu l'an 1121. Abailard ne fit aucune difficulté d'y paraître, résolu de corriger ce qui se trouverait dans ses écrits de contraire à la foi. En arrivant à Soissons, il pensa être lapidé par le peuple qu'on avait prévenu contre lui. Les uns l'accusaient d'enseigner qu'il y avait trois dieux, et d'autres au contraire soutenaient qu'il ne distinguait pas assez les personnes de la sainte Trinité, parce qu'il disait : Comme la proposition, l'assomption et la conclusion sont le même discours, ainsi le Père, le Fils et le Saint-Esprit

sont la même essence. Il donna son livre à examiner au légat, mais il fut renvoyé aux docteurs Alberic et Lotulphe, les deux condisciples dont nous avons déjà parlé ; et sans entrer dans aucun examen, on remit à la fin du concile le jugement de son ouvrage. Enfin, après bien des délibérations, si l'on entendrait Abailard, ou si l'on renverrait son affaire à un concile plus nombreux, on convint que le livre serait condamné et brûlé sans autre examen, et Abailard enfermé pour toujours dans un autre monastère, ce qui fut exécuté dans la dernière séance du concile, où Abailard jeta lui-même son livre dans le feu ; après quoi on le mit entre les mains de l'abbé de Saint-Médard de Soissons, pour l'enfermer et le garder dans son monastère. Il n'y fut pas long-temps ; il nous apprend lui-même que le légat se repentant de ce qu'il avait fait, et croyant avoir satisfait à la passion de ses ennemis, le tira peu de jours après de la prison, et le renvoya à Saint-Denis. *Ep.* 1. Il y prit querelle avec les moines, au sujet de l'histoire de ce Saint, composée par Hilduin. Mais ce qui le rendit encore plus odieux parmi ses confrères, c'est qu'il osa censurer leur conduite irrégulière. Il fut donc obligé de quitter cette abbaye, et s'enfuit de nuit à Provins où il demeura quelque temps sous la protection de Thibauld, comte de Champagne, et d'où il se retira dans une solitude près de Nogent-sur-Seine, dans le diocèse de Troyes, où, du consentement de l'évêque Hatton, il bâtit de roseaux et de chaume une oratoire au nom de la Sainte-Trinité, et y vécut quelque temps avec un clerc. Ses écoliers, qui l'aimaient toujours beaucoup, se rassemblèrent autour de lui, et l'aidèrent de leurs biens et de leurs mains à bâtir une église de pierre et de bois. Abailard nomma ce lieu *Paraclet*, parce qu'il y avait trouvé sa consolation. Nous verrons dans l'article d'*Héloïse* comment elle en devint abbesse.

La patrie d'Abailard souhaita de le posséder. Les moines de Saint-Gildas en Bretagne, au diocèse de Vannes, l'élurent pour abbé. Il accepta cet emploi pour se mettre à couvert de la persécution qu'il craignait en France. Il s'y rendit, et s'aperçut bientôt qu'il s'était trop précipité. Les moines de Saint-Gildas ne valaient pas mieux que ceux de Saint-Denis. Ils attentèrent plusieurs fois à sa vie ; ils appostèrent des voleurs pour le tuer dans les chemins ; ils empoisonnèrent les mets qu'on lui servait ; ils tentèrent même d'empoisonner le vin dont il se servait à la messe. On ne sait pas au juste où il se retira. Il faut que ce n'ait pas été loin du *Paraclet*, puisqu'il y visitait souvent Héloïse et ses filles qui y furent établies dans ce même temps.

Ce qu'il y a de certain, c'est que dix-huit ans après qu'il eût été condamné dans le concile de Soissons, on l'accusa d'enseigner

de nouvelles erreurs. Guillaume, abbé de Saint-Thierry, s'en plaignit à Geoffroy, évêque de Chartres, et à saint Bernard. Ce dernier prit la voie de la correction fraternelle, et Abailard en fut touché. Mais il changea bientôt de disposition, et porta lui-même à l'archevêque de Sens des plaintes contre l'abbé de Clairvaux qui décriait sa doctrine. On tint un concile dans cette métropole l'an 1140. Saint Bernard s'y trouva, Abailard y comparut; mais comme il vit que les choses ne s'y disposaient pas à son avantage, il appela au pape, prit le chemin de Rome, passa par Cluni, où l'abbé Pierre-le-Vénérable le retint et travailla à sa réconciliation avec saint Bernard. Il se désista de son appel, se soumit à la condamnation du pape, et consentit à finir ses jours dans le monastère de Cluni.

Comme sa santé s'affaiblissait, on jugea à propos de lui faire prendre un meilleur air à Châlons-sur-Saône. Il se rendit dans le monastère de Saint-Marcel, du même ordre de Cluni, où il mourut avec édification, le 21 avril 1142, âgé de 63 ans. Son corps fut envoyé au monastère du Paraclet, comme il l'avait souhaité. Héloïse le reçut avec ses religieuses. (*Voyez* pour son tombeau l'article Héloïse.) Nous avons une excellente lettre de Pierre, abbé de Cluni, à cette abbesse, où il rend justice à la piété et à l'érudition de ce grand homme. Ce fut lui qui présenta le corps du défunt à Héloïse. Il lui fit une double épitaphe, dont nous ne rapporterons que la fin de la dernière.

Est satis in tumulo,
Petrus hic jacet Abailardus,
Cui soli patuit scibile quicquid erat.

On peut dire qu'il avait un jugement solide, un génie vif, pénétrant, à qui rien n'échappa, grand philosophe, et sans contredit le plus habile de son temps, dialecticien subtil, excellent théologien. Il faut cependant convenir que se fiant trop sur son esprit et sur cette grande réputation qu'il s'était acquise par ses leçons, il tomba dans plusieurs erreurs. Saint Bernard dit de lui que sur la Trinité il paraît arien; pélagien sur la Grâce; nestorien sur la personne de Jésus-Christ. *Ép.* 192.

Nous avons de lui quatre lettres à Héloïse: ce sont plutôt des traités que des lettres. La troisième renferme tout ce qu'on peut dire sur l'origine des vierges consacrées à Dieu, et de la vie monastique. Dans la quatrième, il donne une règle à Héloïse pour le gouvernement de l'abbaye du Paraclet.

Sept lettres à différens particuliers.

Une lettre à un ami, qui contient l'histoire de ses malheurs. M. André du Chêne y a mis de très-savantes notes.

Son Apologie ou confession de foi.

L'exposition de l'Oraison Dominicale.

L'exposition du Symbole de saint Athanase.

Réponses aux questions d'Héloïse.

L'exposition du Symbole des Apôtres.

Un livre contre les Hérésies.

Cinq livres de commentaires sur l'Épître aux Romains.

Trente-deux Sermons pour les fêtes de l'année, adressés à Héloïse et à ses religieuses du Paraclet.

Trois livres de l'Introduction à la Théologie. Pierre Lombard, en composant ses sentences, les avait continuellement devant les yeux.

Tous ces ouvrages ont été donnés au public après de grandes recherches, par François d'Amboise, chevalier, conseiller du Roi, avec une préface apologétique; et André du Chêne les fit imprimer in-4°, à Paris, en 1616. On voit à la tête de cette édition la censure des docteurs de Paris; on y trouvera aussi plusieurs lettres écrites à Abailard, et ses réponses; des poëmes, etc. Depuis l'an 1616, les lettres d'Abailard et d'Héloïse ont été réimprimées deux fois; la première à Londres, au commencement de ce siècle; et la seconde à Paris, en deux volumes in-12, en 1723, par D. Gervaise, ancien abbé de la Trappe, qui a donné sa vie. Les véritables lettres d'Abailard et d'Héloïse sont pleines de grands sentimens, même de religion, et bien différentes de celles que divers romanciers nous ont données sous son nom.

On trouve encore des remarques instructives sur la personne d'Abailard dans le *Voyage Littéraire* de dom Martenne. Le même savant bénédictin a donné, dans le tome cinquième de son *Thesaur. nov. anecd.*, l'explication de l'ouvrage des six jours par Abailard, et la Théologie chrétienne du même auteur. M. Dupont de Bertris a donné son éloge et son caractère dans l'ouvrage intitulé : *Éloges et caractères des Philosophes les plus célèbres, depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à présent.* A Paris, chez Henri-Simon-Pierre Gissey, 1726, in-12. Le père Mabillon, dans le tome sixième de ses *Annales de l'Ordre de saint Benoît*, a fait l'histoire détaillée des différends qu'a eus Abailard avec saint Bernard et plusieurs autres grands personnages. Enfin, on peut aussi consulter, touchant Abailard, l'*Histoire de l'Église gallicane*, tomes VIII et IX. Abailard se trouve aussi nommé Abayelart, Abeillard, Abulart, Abellart, Allebart, Abaalarz et Abaulart; en latin, *Abaelardus*, *Abailardus*, *Bailardus*, *Balardus*, auxquels noms Thomasius joint encore *Aballardus*, *Abelhardus*, *Adelhardus*, *Abbajalarius*, *Bajulardus*, et *Baliardus*; lesquels il dit avoir trouvés en différens auteurs. Jacques Thomasius a fait sa vie; elle est insérée au premier tome du livre intitulé : *Historia sapientiæ et stultitiæ*

collecta à Christiano Thomasio, et imprimé à Hall en 1693.

ABANA. Hébr., *qui est de pierre*. Fleuve de Damas, dont parlait Naaman, général du roi de Syrie. (4. *Reg.*, c. 5, v. 12.)

ABANDON, est le désistement qu'on fait des choses auxquelles on a droit.

ABANDONNEMENT DE BÉNÉFICE, se faisait d'une manière expresse ou tacite. On abandonnait un bénéfice d'une manière expresse, quand on en faisait un acte de cession, quand on se mariait, ou qu'on embrassait l'état religieux, quand on acceptait un bénéfice incompatible. On l'abandonnait tacitement, ou, comme parlent quelques canonistes, d'une manière équivoque, par le changement d'habit, par la non-résidence, ou en ne desservant pas le bénéfice. Cette dernière sorte d'abandonnement ne produisait qu'une vacance de fait. Il fallait des monitions pour le faire vaquer de droit. (*Voyez* VACANCE, RÉSIDENCE, DÉSERTION, MONITION. *Voyez* aussi POSSESSION, RENONCIATION.)

ABANDONNEMENT au bras séculier. C'était l'acte par lequel une personne déjà condamnée par le juge d'église était livrée entre les mains des juges laïcs.

Par le chapitre *cum non ab homine de judic.*, un clerc qui était tombé dans un cas grave de justice, *in furto, vel homicidio, vel perjurio, seu alio crimine deprehensus*, devait être déposé par le juge d'église; et s'il ne se corrigeait pas, on devait l'anathématiser; et si après l'anathème, il ne se corrigeait point encore, on devait le dégrader, le dépouiller de tous les habits ecclésiastiques, et l'abandonner ensuite au bras séculier, c'est-à-dire, entre les mains des officiers laïcs pour être puni corporellement: *Ut quod non prævalet sacerdos efficere per doctrinæ sermonem, potestas hoc impleat per disciplinæ terrorem.* C. *principes*, 23, q. 3.

Les canonistes ont restreint à trois les cas où l'on devait livrer un clerc criminel au bras séculier; savoir, le crime d'hérésie, en supposant l'impénitence du coupable. *Extr. de hæret.*, c. *ad abolendum*, § 1. Le crime de faux commis sur des lettres du Pape: *In falsario Litterarum Papæ;* extr. *de crim. fals.*, c. *ad falsariorum*. Le crime de calomnie porté contre son propre évêque; c. *si quis Sacerdotem*, 11, q. 1.

Depuis que la dégradation n'avait plus lieu parmi nous, l'on n'y connaissait point la formalité de l'abandonnement au bras séculier; et dans les cas où il fallait qu'un prévenu devant le juge d'église passât entre les mains des juges laïcs, on ne se servait que du mot de renvoi, et on ne disait pas qu'on l'abandonnait, ou qu'on le livrait au bras séculier. M. Durand de Maillane, *Dictionn. de Droit canonique et de pratique bénéficiale*, au mot ABANDONNEMENT AU BRAS SÉCULIER.

ABARBANEL (Isaac), très-célèbre juif portugais, que l'on

nomme aussi *Abarbenel*, *Abarbinel*, *Abrabanel*, *Abrabaniel*, *Abrabinael*, *et Abravanel*, naquit à Lisbonne en 1437. Il s'avança à la cour d'Alfonse v, roi de Portugal, qui le combla d'honneurs, et lui confia des emplois très-importans. Après la mort de ce prince, il fut accusé d'être entré dans une conspiration pour livrer le Portugal aux Espagnols. Il se sauva en Castille en l'année 1481, et il y enseigna publiquement. Ayant été obligé de sortir d'Espagne avec les autres juifs en 1492, il se retira d'abord à Naples, puis en Sicile, ensuite à Corfou. De là il repassa en Italie, et alla se confiner à Monopoli, ville de la Pouille. Il se rendit enfin à Venise où il mourut en 1508, âgé de soixante-onze ans. Les juifs le font mal-à-propos descendre de *David*, contre le témoignage d'*Abraham Ben-Dior* qui assure qu'après l'an 1154, il ne restait plus en Espagne aucune personne de la race de David. Les ouvrages d'*Abarbanel* sont : 1° Un commentaire sur le Pentateuque, imprimé à Venise en 1579, in-folio, chez Aloys Bragadin, par les soins du rabbin Samuël Archevolte ; et en 1584. Cette seconde édition a été interpolée et mutilée par les inquisiteurs. Henri-Jacques Bashuysen, professeur en théologie à Hanau en Allemagne, y fit réimprimer en 1710, in-fol., la première édition de Venise. Cette édition de Hanau est beaucoup plus correcte que les autres. 2° Un *Præmium* sur le Lévitique, imprimé avec le livre sur le sacrifice de Moïse, Maimonide, et les autres livres que Louis de Compeigne de Veil traduisit de l'hébreu en latin avec des notes, et qu'il fit imprimer à Londres, en 1583, in-4°. 3° Un commentaire sur le Deutéronome, sous le titre de *Mirchevoth hamischnè*, currus secundani (*Genèse*, 41, 43), imprimé séparément à Sabuloneta, ville d'Italie, en 1551, in-folio, et réimprimée au même endroit en 1579, avec le commentaire sur le Pentateuque, in-fol. 4° Un commentaire sur les premiers prophètes, à Naples, en 1593, et beaucoup plus correctement à Leipsick, en 1686, in-fol., chez Weidmann, par les soins d'Auguste Pfeiffer. On en donna une troisième édition à Hambourg en 1687, in-folio, augmentée d'un spicilège d'observations, par le rabbin Jacques Fidanque. 5° Un commentaire sur les derniers prophètes, à Pesaro, ville d'Italie, en 1520, et à Amsterdam en 1641, in-folio. Cette seconde édition plus élégante que la première, est encore augmentée de deux tables. 6° Un commentaire sur Daniel, intitulé *les Fontaines* ou *les Sources du salut*, divisé en douze fontaines et autant de parties, en 1551, sans nom de lieu, in-4°. Ce commentaire a été réimprimé à Amsterdam en 1647, in-4°. Wolfius assure qu'il en a vu une édition faite à Naples en 1497, in-4°. 7° *Zevach Pesach*, le *Sacrifice de la*

Pâque. C'est un commentaire sur la manière de célébrer la pâque, imprimé à Constantinople en 1496, à Venise en 1545, à Crémone en 1557, et *Bistrovitzii* en 1593, in-4°. 8° *Mipaaloth Elohim*, les *OEuvres de Dieu* (Ps. 56, 5), à Venise en 1592, in-4°. L'auteur y parle philosophiquement en dix traités de la création du monde, contre ceux qui le croient éternel, et des autres ouvrages de Dieu. Il y commente aussi divers endroits de Maimodide sur le *More nevochim*. 9° *Masmiach jescivah*, le *héros du salut*, à Naples en 1526, in-fol., et à Amsterdam en 1644, in-4°. 10°. *Nachalath Avoth* (*l'héritage des Pères*), à Constantinople en 1506, avec quelques autres ouvrages du même auteur; à Venise en 1545, in-4°, avec le commentaire de Maimonide; et encore en 1567, ibid. 11° *Atetereht Zekenim*, la *Couronne des Anciens*. (Prov. 17, 6.) Cet ouvrage, imprimé à Sabuloneta, chez Tobie Pua, en 1557, in-4°, contient vinq-cinq chapitres où l'on explique le vingtième verset du chapitre 23 de l'*Exode*, et le premier verset du chap. 3 de *Malachie*. On y traite aussi des promesses faites aux anciens Pères, et de l'excellence de la prophétie. 12° *Rosc amana, caput fidei* (cant. 4. 8.) Cet ouvrage, partagé en vingt-quatre chapitres, paraît avoir été composé principalement contre Maimonide. On y traite des articles de la foi des juifs. Il a été imprimé à Constantinople en 1506, in-4°, à Venise en 1545, à Sabuloneta et à Crémone en 1557, in-4°, etc. 13° *Teschavoth*, c'est-à-dire, *Réponses aux douze questions* du rabbin Saül, Allemand, dans lesquelles on explique quelques endroits difficiles du livre *More nevochim*; elles ont paru à Venise en 1574, in-4°. Les autres ouvrages d'Abarbanel qui sont perdus, ou qui n'ont pas encore vu le jour, sont, 1° *Jescivoth Mescicho*, les *Saluts du Messie* (Psalm. 38. 8.) On exposait dans cet ouvrage qui est perdu, les paroles des anciens rabbins, qui se trouvent dans le Talmud. 2° *Lahakath neviim*, ou *l'Assemblée des Prophètes*. (Samuël, 19, 20.) Il s'y agit des prophéties de Moïse et des autres prophètes. On y réfute aussi en partie le *More nevochim* de Maimonide. 3° *Machazè Sciaddai*, ou *la vision du Tout-Puissant*. On y traite de la différence du degré de prophétie, et du Saint-Esprit. 4° *Sepher jemoth haolam*, le *livre des jours du siècle*, où l'auteur fait l'histoire de toutes les calamités du peuple juif jusqu'à son temps. 5° *Tsedeck olam*, la *Justice des siècles*. (Dan., 9, 25.) Cet ouvrage est partagé en trois traités; le premier sur ce monde qui doit périr, et sur les rites de la fête du nouvel an et de l'expiation; le second sur l'autre monde, ou le paradis et l'enfer des ames; le troisième sur la résurrection des morts, leurs récompenses et leur châtiment. 6° *Sepher sciamaim*,

le *livre des nouveaux cieux*. On y parle de la création du monde, et on y explique aussi le *More nevochim*.

M. Bashaussen, professeur de théologie à Hanovre, leva, en 1709, une imprimerie chez lui pour imprimer les ouvrages d'Abarbanel. Il commença par les commentaires de ce rabbin sur les cinq livres de Moïse, qu'il publia sous ce titre : *Abarbanelis* (R. Isaaci) *Lusitani doctissimus commentarius diuque à Christianis æque ac à Judæis desideratus in Pentateuchum Mosis, editio secunda, primâ Venetâ correctior, cum accessionibus marginalibus, indicibus et punctis distinctionum. Accurante et propriis sumptibus edente Henrico Jacob van Bashaussen SS. TH. DD. Hanoviæ*, 1709, fol. L'éditeur promit en même temps d'imprimer tous les autres ouvrages d'Abarbanel, pourvu que les savans voulussent donner des souscriptions pour l'aider à fournir aux frais de l'impression. Les juifs donnent à Abarbanel les noms de Sage, de Prince et de grand politique. M. Jean Meyer, professeur en langue hébraïque à Harderwich, fait un éloge magnifique d'Abarbanel dans la préface de son Traité des temps sacrés et des fêtes des Hébreux, imprimé dans le premier tome du *Thesaurus antiquitatum sacrarum complectens selectissima clarissimorum virorum opuscula, in quibus veterum Hebræorum mores, leges, instituta, ritus sacri et civiles illustrantur*... par D. Blaise Ugolin, à Venise, 1744, chez Jean-Gabriel Hertz, in-fol. Abarbanel, dit M. Meyer, est surtout recommandable par la subtilité de son esprit, par l'étendue de ses connaissances, et par le choix de l'érudition dont il a rempli ses ouvrages. Personne n'a traité plus doctement que lui les rites des Hébreux; personne n'a donné de plus heureuses explications sur les difficultés que l'on avait regardées avant lui comme insurmontables. Abarbanel ne s'asservit pas, comme les autres rabbins, à suivre scrupuleusement les opinions de ses maîtres; il propose ses propres sentimens avec liberté, mais il ne s'écarte jamais du sens littéral de l'Écriture. Il fait souvent naître des doutes sur certains mots du texte, qui n'étaient venus dans l'esprit d'aucun interprète, et il les éclaircit avec tant de dextérité, qu'on ne peut assez admirer la bonté de son esprit. M. Meyer ajoute qu'il a tiré plus de lumière des écrits de ce savant auteur, que de ceux de tous les interprètes juifs. Abarbanel avait tant de facilité à écrire, qu'il expliquait et publiait en peu de jours plusieurs livres de l'Écriture. Son style est fort diffus. On remarque dans ses ouvrages beaucoup d'emportement contre le christianisme et les chrétiens. Ses commentaires surtout sont remplis de blasphèmes contre Jésus-Christ, l'Eglise, les souverains pontifes, les évêques, le cler-

gé, et généralement contre tous les chrétiens qu'il faisait néanmoins semblant d'estimer; ensorte qu'on eût dit qu'il était chrétien lui-même. Mais, dans le temps même qu'il les flattait en apparence, il frémissait de rage contre eux au fond de son cœur, et les injuriait de la manière la plus atroce dans ses écrits. Buxtorf, *de Abbrev. hebr.* Plantavit, *Biblioth. rabb.* Nicolas Antonio, *Biblioth. hispan. nov.*, tom. 1, pag. 627. Richard Simon, *Hist. crit. de l'ancien Testament*, page 537. Bartolocci, *Biblioth. rabbin.*, t. 3, n° 915, p. 874, etc. *Le Journal de Leipsick*, mois de janvier 1684, et mois de novembre 1686. *Magna Bibliotheca ecclesiastica*, p. 18 et suiv.

ABARCA (Pierre), naquit en 1619 à Jacca en Aragon, et entra chez les jésuites en 1641. Il enseigna la théologie pendant plus de vingt-cinq ans, et mourut à Palencia le premier octobre 1693. M. d'Hermilly, dans la préface du quatrième tome de l'*Histoire générale d'Espagne*, p. 3, dit qu'Abarca passait en Espagne pour le plus grand théologien de son temps. On a de lui une *Histoire des rois d'Aragon*, écrite en espagnol, et que M. d'Hermilly dit être universellement estimée en Espagne; elle est cependant peu connue des savans en France. Le père Abarca a aussi donné en latin des traités *sur la science et la volonté de Dieu, la Prédestination, la Trinité, l'Incarnation et les Perfections de Jésus-Christ.* Nicolas Antonio, *Biblioth. hisp.*, tom. 2, pag. 130. Moréri, édit. de 1759. *Journal des Savans*, 1744, pag. 324 et suiv.

ABARIM. Héb., *les passages*, ou *les passans*. Montagnes au-delà du Jourdain. Elles étaient composées de plusieurs coteaux qui avaient différens noms. Les monts *Nébo, Phasga* et *Phogor*, faisaient partie des monts Abarim. (*Deutér.*, c. 32, v. 49; c. 34, v. 1.) Jérémie y cacha l'Arche d'alliance, dans le temps de la prise de Jérusalem par les Chaldéens.

ABARON. Hébr., *force, fermeté, colère, emporté, passant.* Surnom d'Éléazar, quatrième fils de Mathatias et quatrième frère de Judas Macchabée. (I. *Macc.*, c. 2, v. 5; *et* c. 6, v. 43.)

ABASGIA. Province du diocèse de Thrace, de la dépendance du patriarchat de CP. Elle s'étend depuis la côte du Pont-Euxin, en s'éloignant vers le Levant, du côté de la source du fleuve Vardan, et elle est séparée de la Colchide, du côté du Levant, par le mont Caucase. Les peuples de cette province sont appelés *Abearses* ou *Abbasses*. (*Voy.* Baudrand, *Dict. Géogr.*)

Ce pays était autrefois sous la domination des Lazes, et reçut la religion de Jésus-Christ au sixième siècle, du temps de l'empereur Justinien. Il a eu depuis ce temps-là des évêques qui ont siégé à Sébastople, aujourd'hui Syrmène, sur la côte des Lazes Sagides, vers le fleuve Pharis, que le même empereur fit rebâ-

tir, selon Procope, et qu'il attacha à la province du Pont Polémoniaque. Cette ville est marquée archevêché dans une anciecienne notice, et métropole dans les plus nouvelles.

ABAUNZA (Pierre de), docteur en droit, né à Séville en Espagne, pratiqua et enseigna avec réputation la jurisprudence dans cette ville, où il mourut l'an 1649, n'ayant pas encore cinquante ans. Nous avons de lui : *Prælectiones ad titul.* 15, lib. 5, *decretalium,* imprimées à Séville en 1627.

ABBA. Mot syriaque qui signifie *père*. *Ab* a la même signification en hébreu.

ABBA. On cite souvent deux différens auteurs sous ce nom. Le premier est un célèbre canoniste qu'on ne connaît que sous le nom d'*Abbas antiquus,* qui fleurissait en 1250, et qui a commenté les cinq livres des *Décrétales,* dont il y a une édition faite à Venise en 1588, in-folio, qu'on trouve dans la bibliothèque du Roi, et en celle des RR. PP. jésuites. Le second, que l'on appelle *Abbas siculus* ou *Abbas junior,* est Panorme, dont le nom propre est *Nicolaus de Tudeschis,* natif de Catane en Sicile. (*Voy*. Panorme. Pontas, *table des auteurs,* au t. 2 de son *Dictionnaire.*)

ABBADIE (Jacques), protestant célèbre, né en 1654 à Nay, ville de France située à quatre lieues de Pau en Béarn, fut d'abord ministre en France, puis à Berlin, et ensuite à Londres, où il s'associa aux ministres des églises *dites* de la Savoie. De là il passa en Irlande, fut fait doyen de Killale, et mourut âgé de soixante-treize ans, le 6 novembre, selon M. l'abbé Ladvocat, ou le 25 septembre 1727, à Saint-Mary-la-Bone, près de Londres, comme l'écrit Moréri, ou Sainte-Marie-la-Bonne, comme l'écrit Fréron dans la dix-huitième feuille de son *Année littéraire* de l'an 1761, page 181. Voici la liste de ses ouvrages : 1° quatre *Sermons sur divers textes de l'Écriture.* Leyde, 1680, in-8°. 2° *Panégyrique de M. l'électeur de Brandebourg.* Rotterdam, 1684, in-8°. 3° *Traité de la vérité de la Religion chrétienne.* Rotterdam, 1684, 2 vol. in-8°, dont il y eut en 1688 une seconde édition augmentée. Il a été souvent réimprimé et traduit en différentes langues. Cet ouvrage, le plus estimé de tous ceux d'Abbadie, est excellent. 4° *Réflexions sur la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie,* comprises en plusieurs lettres. La Haye, 1685, in-12; et Rotterdam, 1713, dans un *Recueil de Traités touchant l'Eucharistie.* 5° *Les Caractères du Chrétien et du Christianisme*, marqués dans trois Sermons sur divers textes de l'Écriture, avec des réflexions sur les afflictions de l'Église. La Haye, 1685, in-12. 6° *Traité de la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Rotterd., 1689, in-8°. On le joint ordinairement au *Traité de la vérité de la Re-*

ligion chrétienne, et il est très-bon. 7° *L'art de se connaître soi-même*, ou *la Recherche des sources de la morale*. Rotterdam, 1692, in-8°. Ce livre, qui est aussi très-bon, a été souvent réimprimé et traduit en diverses langues. Cependant un philosophe de Paris ayant cru y trouver quelques principes dangereux, fit communiquer ses remarques à M. Abbadie qui y répondit en peu de mots par une lettre datée de Londres, le 20 janvier 1694. Cette lettre se trouve dans le *Recueil des pièces fugitives de l'abbé Archimbault*, tom. 2, 1re partie. 8° *Défense de la Nation britannique*, où les droits de Dieu, de la nature et de la société sont clairement établis, *au sujet de la révolution d'Angleterre* (lorsque Jacques II fut détrôné), contre l'auteur (Pierre Bayle) de l'*Avis important aux réfugiés*. Londres, 1692, in-8°. On l'a réimprimée en Hollande. 9° *Panégyrique de Marie-Stuart, reine d'Angleterre, d'Écosse*, etc., décédée à Kensington le 28 décembre 1694. A La Haye, 1695, in-4°. 10° *Histoire de la dernière conspiration d'Angleterre*, avec le détail des diverses entreprises contre le Roi et la Nation, qui ont précédé ce dernier attentat. Londres, 1696, in-8°. Ce livre a été réimprimé en Hollande, et traduit en anglais. 11° *La vérité de la Religion réformée*. Rotterdam, 1718, 2 vol. in-8°; ouvrage sans justesse et sans solidité, et digne d'un fanatique et d'un enthousiaste. 12° *Le Triomphe de la Providence et de la Religion*, ou l'*Ouverture des sept Sceaux par le fils de Dieu*, où l'on trouvera la première partie de l'*Apocalypse* clairement expliquée par ce qu'il y a de plus connu dans l'histoire, et de moins contesté dans la parole de Dieu; avec une nouvelle et très-sensible démonstration de la vérité de la religion chrétienne. Rotterdam, 1723, 4 vol. in-12; et Amsterdam, 1743, 4 vol. in-12. On doit porter le même jugement de la 1re partie de cet ouvrage, que de *la vérité de la Religion réformée*.

Abbadie a revu la traduction française de la *Liturgie anglicane*; imprimée à Londres en 1719, in-8°, et y a mis une longue épître dédicatoire au roi d'Angleterre, qui a été insérée dans le dixième vol. des *Nouvelles littéraires*, de du Sauzet, pag. 475. Le même auteur a laissé manuscrits: 1° *Nouvelle manière de prouver l'immortalité de l'ame*; 2° *Notes sur le Commentaire philosophique* (apparemment de Bayle); 3° d'autres sermons que ceux qui ont été imprimés. Lorsque l'auteur mourut, en 1727, il se proposait de réunir tous les ouvrages imprimés et manuscrits qu'il avait pour cela revus, corrigés et augmentés. Ils devaient s'imprimer sous ses yeux, et former quatre volumes in-4°. Le projet en fut publié à Londres; et on le trouve dans la *Bibliothèque anglaise*, t. 15, première partie, art. 8; mais la mort de l'auteur en arrêta l'exécution. *Voy.* l'éloge d'Abbadie, dans les *Mé-*

moires pour servir à l'histoire des Hommes illustres dans la république des lettres, t. 33, p. 381 et suiv. On y voit qu'Abbadie était fort versé dans la science ecclésiastique et dans l'histoire profane ; qu'il possédait bien les langues savantes ; et avait en un degré supérieur le talent de la parole. Il donna dès son bas âge des indices de beaucoup d'esprit ; ce qui engagea la province de Béarn à se charger de son éducation, et à lui accorder des secours que l'indigence de ses parens mettait hors d'état de lui fournir.

ABBATI. Espèce de Vaudois qui s'étaient répandus en Italie sur la fin du quatorzième siècle, et qui se livraient à toutes sortes de brutalités. Ils ne subsistèrent pas long-temps.

ABBATIA (Paul de), auteur du dix-septième siècle. On a de lui : *Theorema gestorum Thamar, ad laudem beatæ Mariæ Virginis.* Flor., 1617. Lippen, tome 2, page 886.

ABBATIS (Alb. de), a donné in-12, en 1636, *Vindiciæ generales*, seu *lapis Lydius* contra *casp. scioppium.* Lippen, tom. 2, pag. 74.

ABBATISSA (Vincent), chanoine secondaire de l'église de Messine, recommandable par sa piété, publia à Messine, chez Jacques de Matthæis, en 1654, in-4°, la *Vie de saint Placide* en italien. Mongitore, *Biblioth. sic.*, tom. 2, pag. 273.

ABBATIUS ou ABBOT (Baldus), Anglais, publia un traité sous ce titre : *Discussarum concertationum opus*, qui fut imprimé à Pise en 1594, in-4°. Lippen, tome 1, page 425. Math. Konig, *Biblioth. vet. et nov.*

ABBATS, laïcs, ou *abbés laïcs*, étaient autrefois des seigneurs, qui, sans être dans les Ordres, possédaient des abbayes : depuis ce furent ceux qui possédaient les dîmes des villages, et qui présentaient aux cures. *Cout. de Béarn*, tit. 1, art. 30.

ABAUDUS ou ABBAUDUS, abbé du onzième siècle, composa un petit *Traité sur la fraction du corps de Jésus-Christ*, qui se trouve parmi les *Analectes* de D. Mabillon, pag. 52. L'occasion de ce Traité fut qu'après la condamnation de l'hérésie de Bérenger, et la confession de foi qu'on lui proposa à signer dans le concile de Rome, il s'éleva plusieurs questions, même entre les catholiques, sur le sens de certains termes dont cette confession est composée. L'une était touchant la fraction du corps de Jésus-Christ : quelques uns étaient du sentiment que cette fraction ne se faisait que dans les espèces du pain ; d'autres voulaient qu'elle se fît dans le corps même de Jésus-Christ. Ils se fondaient sur l'anathême que l'on dit dans cette confession de foi à quiconque nie que le corps de Jésus-Christ soit manié par les mains du prêtre, ou rompu, ou déchiré par les dents. Les auteurs du premier sentiment soutenaient qu'après le changement du pain et du vin en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, les espèces

du pain et du vin demeuraient, et qu'en elles se faisait la fraction. Ceux qui prenaient le parti de la seconde opinion prétendaient que les espèces, de même que la substance du pain et du vin, se changeaient au corps et au sang du Sauveur, ne pouvant concevoir que la blancheur et la rondeur pussent être séparés du corps, qui est blanc et rond. L'abbé Abaudus était de ce sentiment; et quoi qu'il combattît l'opinion opposée, il se réunit avec ses adversaires touchant le dogme de la transubstantiation. On met sa mort vers le même temps que celle d'Abailard qui mourut le 21 avril de l'an 1142. D. Ceiller, *Hist. des Auteurs sacr. et ecclés.*, tom. 22, pag. 197.

ABBAYE. *Abbatia.* Ce terme signifiait, ou le composé des religieux et de l'abbé, ou le bénéfice avec les revenus qui y étaient attachés, dont jouissaient les abbés, ou un monastère de religieux ou de religieuses régi par un abbé ou une abbesse. Toutes les abbayes d'hommes en France, soit en règle ou en commende, étaient à la nomination du Roi, excepté celles qui étaient chefs d'ordre, comme Cluni, Prémontré, Grammont, le Val-des-Écoliers, Saint-Antoine de Viennois, Cîteaux et ses quatre filles, savoir, Pontigny, la Ferté, Clairvaux et Morimont, qui avaient aussi conservé le droit d'élection. Les cinq abbayes qu'on nommait de Chezal-Benoît avaient aussi conservé le même droit. Ces abbayes étaient Chezal-Benoît en Berry, Saint-Sulpice de Bourges, Saint-Allire de Clermont, Saint-Vincent du Mans, et Saint-Martin de Séez. L'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris avait aussi le même droit depuis la réforme qui y fut introduite par les soins du cardinal de La Rochefoucault, dernier abbé commendataire, vers le commencement du seizième siècle. La Combe. *Voyez* ABBAYE.

ABBÉ.

SOMMAIRE.

§ I. *Du Nom et de la différence des Abbés.*
§ II. *De l'Élection des Abbés.*
§ III. *De la Confirmation des Abbés.*
§ IV. *De la Bénédiction des Abbés.*
§ V. *Des Qualités et des Devoirs des Abbés.*
§ VI. *Du Pouvoir et de l'Autorité des Abbés.*
§ VII. *Des Droits, Prérogatives et Priviléges des Abbés.*
§ VIII. *De la Déposition des Abbés.*

§ Ier.

Du Nom et de la différence des Abbés.

1°. Le nom d'Abbé, en latin *abbas*, vient du mot hébreu *ab*, qui signifie *père*. Les Chaldéens et les Syriens ont ajouté la lettre *a*, et en ont fait *abba* dans le même sens. Les Grecs et les Latins ont ajouté la lettre *s*, et ont

fait *abbas*, d'où vient le nom d'Abbé ou de Père, qu'on a donné aux supérieurs des monastères, afin qu'ils eussent dans leur nom même, dans le doux nom de *Pères*, un avertissement continuel de leurs devoirs, et surtout de la tendresse paternelle avec laquelle ils doivent gouverner leurs inférieurs, qui sont encore leurs enfans. *Abbates dicuntur patres*. Cap. ult. *de regul.*

Saint Antoine, qui fut le premier auteur de la vie commune des moines, fut aussi le premier à qui l'on donna le nom d'Abbé, pour signifier un supérieur de monastère. Mais les supérieurs de monastères ne furent pas autrefois les seules personnes à qui l'on donna ce même nom. On appelait aussi Abbés, comme nous l'apprend Cassien dans ses *Conférences*, tous les anachorètes et les cénobites d'une sainteté de vie reconnue, quoique solitaires et simples laïcs, qui méritaient par leurs vertus de conduire les ames. Les supérieurs des chanoines vivant anciennement en communauté furent aussi appelés *Abbés*, sans qu'ils fussent pour cela moines comme les cénobites, ainsi que l'observe du Moulin, lib. 2, *de Canon.*, c. 5. *Non recte colligitur ecclesiam canonicorum olim fuisse monachalem, eo quod nomen abbatis professo canonicorum tribuatur.*

Bien que le nom d'Abbé fût celui dont on se servait plus ordinairement autrefois pour appeler les supérieurs des monastères, on ne laissait pas de leur donner quelquefois d'autres noms, tels que ceux de *majeurs*, *prélats*, *présidens*, *prieurs*, *archimandrites*, comme on le voit dans les règles, par exemple, de saint Pacôme, du Maître, et de saint Benoît. Toutes ces dénominations furent donc en usage, quoique celle d'*abbé* fût plus usitée jusqu'au onzième siècle, que les fondateurs des Ordres nouveaux s'étant aperçus que le nom d'Abbé était devenu un nom d'honneur, de dignité, de prééminence dans l'Église et dans l'État; ils firent donc porter aux supérieurs de leurs monastères des noms plus simples, tels que ceux de prieur, de gardien, de recteur, de ministre.

2°. Parmi ceux qui ont conservé le titre d'Abbé, le droit nouveau distinguait les abbés séculiers et les abbés réguliers. *Cap. transmissa J. G. verb. Abbatis de renunc. Cap. cum ad monasterium*, *de statu Monach.*

Les abbés séculiers étaient ceux qui possédaient des bénéfices ecclésiastiques sous le titre d'abbayes, anciennement régulières et depuis sécularisées. On met au rang des abbés séculiers les abbés commendataires. De ces abbés séculiers non commendataires, les uns jouissaient de certains droits épiscopaux, les autres étaient seulement honorés du titre d'*abbé*, ou n'avaient avec ce titre que le droit de présider aux assemblées d'un chapitre de cathédrale, par un faible

reste de l'ancienne autorité que l'abbaye donnait en régularité.

Les abbés réguliers étaient des religieux qui portaient l'habit de leur Ordre, et qui gouvernaient une abbaye régulière pour le spirituel et pour le temporel.

Parmi les abbés réguliers, on distinguait les abbés chefs d'ordre ou de congrégation, et les abbés particuliers.

Les abbés chefs d'ordre ou de congrégation étaient ceux qui, étant supérieurs généraux de leur ordre ou congrégation, avaient d'autres abbayes sous leur dépendance.

Les abbés particuliers étaient des abbés titulaires ou commendataires qui n'avaient aucune abbaye inférieure et subordonnée à la leur. De ces derniers il y en avait qu'on appelait *portatifs* ou *in partibus*, parce que le monastère de leur abbaye était détruit ou occupé par des ennemis.

On appelait encore abbés de régime, dans quelques nouvelles congrégations, certains prieurs claustraux, pour les distinguer des véritables abbés en titre.

Nous connaissions en France ces différentes sortes d'abbés; il y avait des abbayes comme des prieurés séculiers qui pouvaient être possédés par des clercs séculiers sans commende : nous avions des chapitres, comme à Narbonne et à Clermont, où le nom d'Abbé était attaché à une des dignités avec certaines prérogatives. Nous distinguions aussi les abbés chefs-d'ordre et de congrégation. *Voy.* Chefs-d'ordre.

On distinguait encore les abbés universels, les abbés locaux, les abbés perpétuels et triennaux.

Les abbés universels ou généraux étaient les mêmes que les abbés chefs-d'ordre ou de congrégation, qu'on nommait aussi Pères-Abbés, et qui avaient plusieurs abbayes sous leur dépendance. On nommait encore Père-Abbé, l'abbé d'une maison qui en avait enfanté une autre; ce qui s'appelait, chez les cisterciens, Abbé de la grande église. C'est de là que venaient les grands pouvoirs des chefs d'ordre sur leur filiation. *Voy.* Filiation.

Les abbés locaux étaient les mêmes que les abbés particuliers qui n'avaient aucune abbaye inférieure et subordonnée à la leur.

Les abbés perpétuels étaient ceux dont la charge était à perpétuité et pour toute la vie de l'abbé; et les triennaux étaient ceux dont la charge ne durait que trois ans, comme il est d'usage dans plusieurs réformes.

Les abbés commendataires étaient des ecclésiastiques séculiers qui jouissaient d'une partie des revenus d'une abbaye avec quelques honneurs, mais sans juridiction sur les religieux, à l'exception de quelques uns qui avaient des indults du pape à cet effet. (*Voyez* Cardinal, Commende, Indult.)

Les abbés commendataires étaient regardés comme constitués en dignité ecclésiastique, comme prélats et vrais titulaires. Ils prenaient possession de leurs églises abbatiales comme on fait

des autres églises, et ces abbatiales étaient appelées vacantes après leur mort, *viduatæ*. Si le monastère avait territoire et juridiction, ces abbés commendataires exerçaient les fonctions de la juridiction spirituelle, et les peuples les reconnaissaient pour leurs supérieurs légitimes. Le pape pouvait les dispenser de se faire prêtres; mais sans cette dispense, ils devaient être privés de leurs bénéfices, et en restituer les fruits perçus lorsqu'ils ne se faisaient pas promouvoir à l'ordre de prêtrise dans l'espace de deux ans, après leurs provisions. *Ordonn. de Blois*, art. 9; La Combe, verb. *Abbés Commendataires*, pag. 5.

§ II.

De l'Élection des Abbés.

Le P. Thomassin, en son *Traité de la Discipl. de l'Église*, part. 2, liv. 5, chap. 32, n° 19, dit que c'était primitivement les évêques qui nommaient et les abbés et les prévôts, et que l'élection des abbés fut ensuite accordée aux monastères par un privilége qui, devenant commun, passa enfin en droit commun. Ce premier temps dont parle le père Thomassin ne peut être celui de saint Antoine, de saint Pacôme, et d'autres anciens fondateurs de monastères, puisqu'il est certain, par les histoires, que les solitaires qui se réduisaient en conventualité choisissaient eux-mêmes leurs supérieurs, et que ces supérieurs ainsi choisis désignaient leurs successeurs, sans que les évêques prissent connaissance de leur choix. Il est certain encore que du temps de saint Benoît les évêques ne prenaient aucune part à ces élections, ou du moins qu'ils y en prenaient fort peu, puisque, par la règle de ce Saint, qui fut faite en 526, il est établi que l'abbé serait choisi par toute la communauté, ou la plus saine partie, et que si les moines s'accordaient à choisir un mauvais sujet, les évêques diocésains et les autres abbés devaient empêcher ce désordre, et procurer un digne supérieur au monastère.

Les canons ne sauraient être plus exprès sur le droit d'élection appartenant aux moines. Voici entre autres celui du pape Grégoire 1er : *Abbas in monasterio, non per episcopum aut per aliquem extraneum ordinetur, id est eligatur.* Can. *Abbas, J.G. ead. caus.* Il est donc constant que dans les pays soumis aux papes, les moines dont les abbayes ne sont pas considérables, c'est-à-dire, dans le cas des commendes, suivant la taxe de la chambre apostolique, élisent librement leurs abbés.

Quant à la forme de cette élection, outre les règles établies pour les élections en général, il y en avait de particulières que les canons prescrivaient pour l'élection des abbés; elles regardaient la personne des électeurs et celle des éligibles, et on pouvait les appliquer à l'élection de

toute sorte de supérieurs de religieux.

1°. Les électeurs devaient être de l'Ordre ou du monastère où l'abbé devait être élu, par une profession de vœux expresse ou tacite. Cap. *ex eo*, § *in Ecclesiis de elect.*, lib. 6.

2°. Pour être capable d'élire, il fallait qu'un religieux fût constitué dans les Ordres sacrés, à moins que les statuts de l'Ordre ou la coutume ne dispensassent de cette obligation. *Dict. cap. J. G. Clém. ut qui, de ætat. et qualit.*

3°. Il fallait qu'un électeur ne fût point noté d'excommunication, ni d'aucune autre espèce de censure et d'irrégularité qui lui interdît les fonctions de son état; qu'il ne fût pas même dans aucun de ces cas qui ôtent à un religieux le pouvoir d'élire sans permission de son supérieur. *Dict. cap. ex eo de elect. Cap. ult. de cleric. excomm. Cap. cum. dilectus consuet. Cap. cum inter. de elect. Cap. sin. eod. cap. is qui, de sent. excom. in* 6°.

4°. Un électeur ne devait pas être convaincu d'avoir élu ou postulé un sujet tout-à-fait indigne pour la science, les mœurs, ou l'âge. *Cap. cum in cunctis. Cap. cum innotuit, in fin. Cap. scriptum. de elect.*

Enfin les impubères, les laïcs et les frères convers étaient incapables du droit d'élire par le chapitre *ex eo de elect.* Dans certains ordres, les frères convers étaient capables d'élire et d'être élus.

Quant aux éligibles, pour être tels, il fallait, 1° que les religieux eussent atteint l'âge requis par les canons, qui est celui de vingt-cinq ans. *Cap. in cunctis de elect.* § *inferioria. Cap. licet. canon. eod.* 22, *in* 6°. *Concile de Trente*, sess. 24, *de reform. cap.* 12.

2°. Il fallait qu'ils eussent fait profession expresse et non tacite dans l'ordre dans lequel l'abbé devait être élu. *Cap. nullus de elect. in* 6°. *Clem.* 1, *de elect. debet eligi ex gremio Ecclesiæ cui præficitur. Cap. quam sit*, 18, q. 2, à moins qu'il ne s'en trouvât point de digne ou de capable, dans lequel cas on pouvait avoir recours aux religieux d'un autre monastère, mais de la même règle, *eod. cap.*, et le *Concile de Trente*, sess. 25, *de regul.*, cap. 21.

3°. Il fallait aussi qu'ils fussent prêtres, suivant l'opinion la plus universellement reçue pour tous les pays; et en France, suivant la déclaration du roi Louis XV, du 13 janvier 1742.

4°. Pour être éligible, il fallait être né d'un légitime mariage, à moins qu'étant bâtard, on n'eût obtenu dispense du pape. *Cap.* 1, *de filiis præsbit. Cap. ultim. eod. tit.* Les papes avaient accordé aux supérieurs de différens Ordres le pouvoir de dispenser leurs religieux du défaut de naissance, à l'effet d'être élevés aux dignités régulières; mais Sixte V révoqua ces priviléges, et Grégoire XIV les rétablit sous quelques modifications, c'est-à-dire qu'au lieu d'en don-

ner l'exercice à chaque supérieur indistinctement, il ne l'avait accordé qu'aux chapitres généraux et provinciaux. Miranda, *in manuali prælat*,, tom. 2, q. 2, art. 1 et suiv.

5°. Il ne fallait être dans aucun de ces cas qui rendent irrégulier, infâme ou indigne : *Ita simoniacus, apostata, homicida, perjurans, prodigus, neophitus, excommunicatus, suspensus, interdictus, notoriè malus, et denique patiens defectum aliquem animi seu corporis, eligendus esse nequit. Cap. constitutus de appell. Cap. fin. de cler. excomm. minist. Cap.* 1, *de post. prælat. Cap. cum dilectus de consuet.* Barbosa, *de jur. eccles.*, lib. 1, cap. 17, n° 36. Miranda, *man. Prælat.*, tom. 2, q. 23, art. 11, concl. 5. Par une décision du pape Urbain VIII, de l'an 1626, les religieux qui avaient été mis en pénitence par le saint-office étaient incapables des charges, même après avoir satisfait à la pénitence qui leur avait été imposée. Barbosa, *loc. cit.* Mais il faut observer que si un religieux avait quitté son habit de religion par légèreté, et qu'il rentrât après dans son état, il recouvrait tous ses droits après son absolution, et on pouvait l'élire abbé. Oldrad, *cons.* 202.

6°. Celui qui était déjà abbé d'un monastère ne pouvait être élu abbé d'un autre, à moins que ce nouveau monastère ne fût tout-à-fait indépendant de l'autre; que s'il se faisait une translation d'abbés d'un monastère à un autre, l'abbé transféré n'avait plus aucun droit sur le monastère qu'il avait quitté. *Cap. unum abbatem* 21, q. 1. *Cap. ult. de relig. domib. Concile de Trente*, sess. 23, *de regul.*, cap. 7.

Enfin l'élection d'un abbé devait être faite selon les statuts, réglemens et usages de chaque Ordre et même de chaque monastère. De là, bien que par le droit commun l'élection de l'abbé général appartînt à toute la congrégation, et celle des abbés particuliers aux religieux des monastères qui étaient les lieux de leur destination ; s'il en était autrement prescrit par la règle, ou que l'usage et la coutume fussent contraires, on devait suivre la règle ou l'usage. Par le chapitre *Ne pro defunct. de elect.*, les religieux devaient procéder à l'élection dans les trois mois de la vacance du siége abbatial. Si les abbayes étaient consistoriales, on observait à Rome les mêmes formalités que pour l'élection des évêques, suivant la constitution de Grégoire XIV, du 15 mai 1590.

En France, l'élection des abbés a souffert bien des variations. Il paraît, par les *Capitulaires de Charlemagne*, lib. 1, cap. 81, qu'elle fut restituée aux moines par cet empereur; mais, depuis cette restitution, il arriva encore bien du changement dans l'élection des abbés. Les grands du royaume devinrent maîtres des principales abbayes, soit en s'en emparant eux-mêmes, soit en les

recevant de nos Rois à titre de récompense; et ces abus ne cessèrent que sous les premiers rois de la troisième race. Depuis lors jusqu'au temps du concordat, les moines ont élu leurs abbés assez librement, quoique toujours obligés de requérir le consentement ou du moins l'agrément du Roi pour l'élection des abbés dans les principales abbayes du royaume.

Par le concordat passé entre Léon x et François 1er, tit. 3, *de regia ad Prælat. nomin.*, § *de monasteriis*, l'élection des abbés et prieurs conventuels et vraiment électifs, c'est-à-dire, ceux dans l'élection desquels on avait coutume d'observer la forme du chapitre *quia propter*, et d'en demander la confirmation, était défendue aux monastères et prieurés conventuels; mais arrivant la vacance de ces abbayes et prieurés, le Roi désignait au pape un religieux du même ordre, qui avait au moins vingt-trois ans commencés, dans le temps de six mois du jour de la vacance, et le pape lui donnait des provisions. Si le Roi nommait un clerc séculier ou un religieux d'un autre Ordre, ou qui fût au-dessous de l'âge de vingt-trois ans, ou autrement incapable, le Roi en nommait un autre dans les trois mois du jour du refus, fait en plein consistoire, et déclaré au solliciteur de la nomination, faute de quoi le pape y pouvait pourvoir librement.

Telle est la fameuse loi qui a aboli en France l'élection des abbés. La première partie de sa disposition était suivie constamment dans l'usage; il n'y avait que les abbayes chefs-d'ordre, les abbayes triennales et quelques autres d'exceptées de la règle par l'art. 3 de l'ordonnance de Blois, ou par des priviléges bien authentiques. *Voy.* NOMINATION ROYALE, CONCORDAT.

A l'égard de la seconde disposition du concordat, qui exprimait les cas où le pape pourrait pourvoir aux abbayes, elle ne fut point observée; l'on ne souffrait point en France que le pape, en aucun cas, conférât une prélature sans le consentement et nomination du Roi, ou du moins sans son agrément, comme l'observe M. du Perrai sur les lois ecclésiastiques, part. 2. Par rapport à l'âge, les deux puissances concouraient souvent pour la dispense. La commende suppléait au défaut de la profession religieuse. La vacance *in curia*, qui faisait encore une de ces réserves, n'était pas admise par nos auteurs, comme l'observe aussi du Perrai en l'endroit cité.

Tout ce que les canons prescrivent d'ailleurs pour l'élection des abbés et supérieurs de religieux devait être observé en France dans les Ordres et congrégations où l'élection avait lieu. Il faut en excepter ce qui est dit de la profession tacite inconnue en France; du cas de l'inquisition également inconnu, et de la dispense du défaut de naissance que les réguliers ne pouvaient donner parmi nous

qu'autant que leurs priviléges des papes à cet égard étaient dans les termes qu'on voit sous les mots, *Exemption*, *Priviléges*, suivant notre usage, conforme au chap. 1, *de filiis Præsbit.* Il faut encore remarquer qu'il était essentiel en France d'observer les statuts de l'Ordre dûment autorisés. Si l'on s'en écartait, on donnait lieu à l'appel comme d'abus; c'est là même une des raisons pour lesquelles on envoyait un commissaire du Roi dans les assemblées où l'on devait procéder à ces élections.

§ III.

De la Confirmation des Abbés.

Les abbés élus devaient faire confirmer leur élection dans les trois mois. Selon le droit commun, les abbés non exempts devaient être confirmés par l'évêque auquel ils étaient immédiatement soumis. *Cap. Abbas*, § *ecce; cap. monasteria*, 18, q. 2. Panorm., *in* c. 1, *de suppl. negl. Prælat.* Les abbés exempts devaient être confirmés par le pape, s'ils lui étaient immédiatement soumis; sinon par leurs supérieurs généraux ou provinciaux, selon l'usage. Pie IV, par une constitution qui commence *verb. Sanctissimis in summ. bull. quarant.*, ordonna qu'aucune sorte d'abbés, prélats et autres dignités monastiques ne pourraient s'immiscer en l'administration spirituelle ou temporelle de leurs charges, qu'ils n'eussent été confirmés par le Saint-Siége, et qu'ils n'eussent reçu en conséquence des lettres apostoliques, c'est-à-dire des bulles sur leur confirmation: ce qui est conforme à l'extrav. *injunctæ de elect.* Mais postérieurement différens Ordres avaient obtenu des papes des priviléges qui, en les exemptant de la juridiction des ordinaires, leur donnait pouvoir d'en élever parmi eux à des charges éminentes, de faire ce que les canonistes appellent des prélats locaux, c'est-à-dire, des généraux, des provinciaux qui eussent sur eux une autorité absolue et indépendante; d'où vient que la plupart des abbés reçoivent de ceux-ci leur confirmation; et ces généraux la recevaient eux-mêmes du pape, quand ils n'en étaient pas dispensés par un privilége tout particulier, qui donnait à leur élection une confirmation implicite et suffisante; comme cela fut accordé à l'ordre de Cîteaux par Eugène IV aux frères mineurs, aux Minimes, etc.

En France, nous tenions, nonobstant la constitution du pape Pie IV, que c'était à l'évêque à donner aux abbés la confirmation de leur élection, suivant le décret du concile de Bâle et de la pragmatique; mais on avait égard aux priviléges et même aux usages de différens Ordres ou abbayes d'élection canonique; d'où il résultait qu'il y avait des abbés qui recevaient leur confirmation de l'évêque diocésain, d'autres du général de l'Ordre, et d'autres du pape dont ils rele-

vaient immédiatement. Les abbés triennaux n'étaient pas dans le cas de cette confirmation. D'Héricourt, chap. *de l'Élection, de la Postul.*, nos 41 et 43.

A l'égard des abbés à la nomination du Roi, les provisions du pape leur tenaient lieu de confirmation, et ils n'avaient besoin que de faire procéder à la fulmination de leurs bulles par l'Official. Mais conformément à l'extrav. *injunctæ de elect.*, ils ne pouvaient administrer qu'ils ne les eussent reçues; et les abbés élus ne le pouvaient non plus avant leur confirmation. *Voyez* les *Lois ecclésiastiques* de monsieur d'Héricourt, liv. 1, chapitre. 9.

§ IV.

De la Bénédiction des Abbés.

Les abbés élus et confirmés devaient recevoir la bénédiction de leur propre évêque; c'était un usage attesté par le pape Innocent III, dans le chap. *cum contingat.*, *de ætat. et qualit. dummodo ipsis* (parlant des abbés) *ab Episcopo*, *secundum morem præficiendorum Abbatum, manus impositio facta noscatur*. Le ch. 1 *de suppl. neglig.* supposait la même règle, quand il permettait aux abbés de Cîteaux de bénir leurs moines dans le cas où l'évêque diocésain refusait jusqu'à trois fois de les bénir lui-même.

Quoique, régulièrement parlant, les abbés fussent bénis par leur propre évêque qui les avait confirmés, il y avait néanmoins des abbés qui avaient le privilége de recevoir cette bénédiction d'un autre prélat, que leur évêque. Tamburin dit que les abbés de l'ordre de Vallombreuse pouvaient être bénis par quelque prélat que ce fût; et il ajoute que Jean, abbé de Cîteaux, obtint du pape le privilége de pouvoir bénir lui-même les abbés et les abbesses de son Ordre. Tamburin, *de juris Abb.*, disp. 2, q. 10.

Il n'y avait point de temps fixé par les canons pour demander ou recevoir cette bénédiction; mais Félinus dit qu'on devait la demander dans l'année. Cet auteur se fonde sur l'autorité de la Clém. *Attendentes de stat. Monach.*, qui ne parle que des abbesses. Panorme veut qu'on ne la donne qu'un jour de fête.

La bénédiction n'était point essentielle à l'abbé, et ne lui imprimait aucun caractère. Cependant elle ne se réitérait point; et quand un abbé déjà béni était transféré ou promu à une autre abbaye, on suivait à son égard la règle établie touchant les secondes noces qu'on ne bénit pas.— Tamburin, disp. 9, q. 6. Bien que la bénédiction ne fût pas essentielle à l'abbé, néanmoins, selon l'usage, un abbé ne pouvait conférer des ordres, ni faire d'autres semblables fonctions spirituelles, sans être béni. *Per confirmationem electionis non transfertur potestas, quæ sunt ordinis: illa enim transferuntur per consecrationem. Cap. transmissam, de elect.* Guimier, *in prag.*, cap.

dilect., § *censuit*, verb. *benedictionis*.

§ V.

Des Qualités et des Devoirs des Abbés.

1°. Les abbés réguliers, comme nous l'avons déjà remarqué, devaient être âgés de vingt-cinq ans, nés d'un mariage légitime, religieux de l'Ordre où ils étaient élus ou nommés, instruits et capables d'instruire les autres, observateurs de la règle, et zélés pour la faire observer; sages, prudens, doux, et néanmoins fermes, charitables, humbles, modestes, sobres, mortifiés, détachés des biens et des plaisirs du siècle, ornés enfin de toutes les vertus.

2°. Les devoirs de l'abbé, selon l'esprit de la règle de saint Benoît, qui a servi de fondement à toutes celles qui ont été faites depuis, se réduisaient à instruire par leurs discours, et à édifier par leurs exemples, à avoir un grand soin du temporel et du spirituel de leurs monastères, mais en donnant toujours la préférence au spirituel sur le temporel; à se montrer père envers tous sans acception de personne; à corriger avec discrétion, en mêlant la douceur à la force, la tendresse à la sévérité; à se comporter enfin en tout comme devant rendre compte de tout à Dieu.

§ VI.

Du Pouvoir et de l'Autorité des Abbés.

Selon la règle de saint Benoît, l'abbé avait, quant au spirituel et au temporel, toute sorte de pouvoirs. Il était obligé de prendre conseil des anciens dans les moindres choses, et de toute la communauté dans les choses importantes; mais il était le maître de ne le pas suivre; ce qui rendait son gouvernement proprement monarchique, modéré seulement par la règle même. Dans la suite des temps, cette grande autorité s'affaiblit, et les nouveaux Ordres introduisirent, à l'égard des abbés ou supérieurs, chacun des usages différens et analogues à la forme de leurs constitutions particulières. Les plus nouvelles congrégations de moines et de chanoines réguliers avaient introduit une espèce de gouvernement différent de l'ancien, et assez approchant de celui des Ordres mendians. Leurs abbés n'étaient que triennaux, afin qu'ils ne pussent se rendre trop absolus. Tous ces différens gouvernemens n'empêchaient pas néanmoins que, conformément aux canons, il n'appartînt toujours à l'abbé de gouverner ses religieux pour le spirituel et pour le temporel; de les corriger, de les punir:

1°. Pour le spirituel, il avait le droit d'excommunier ses religieux et de les dispenser, selon l'esprit de la règle. (*Voyez* Dispense.) Il avait droit de les absoudre des censures, et de commettre ce pouvoir à d'autres; de se réserver des cas, mais ceux seulement qui sont exprimés dans la bulle de Clém. VIII, du 26 mai 1593, et non pas autant qu'il

lui plaît. (*Voyez* Cas réservés. Sylva., *in Suppl.*, 3me part. *sum. S. Thomæ*, q. 20, art. 1, *quæsito.* 2. Pontas, *verb.* Cas réservés, XXVII.) Il ne pouvait non plus absoudre de l'excommunication un de ses religieux qui avait frappé un ecclésiastique séculier, comme l'enseigne la glose *in Can. si quis* 5, *dist.* 9; et Pontas, *v.* Abbé, *Cas V.* Il ne pouvait non plus, sans un privilége spécial ou une coutume légitimement prescrite, ni recevoir les novices à la profession, ni nommer aux bénéfices qui dépendaient des monastères, de sa seule autorité et sans le consentement des religieux vocaux de ces mêmes monastères, comme l'enseigne le même auteur, *ibid*, Cas IV; puisqu'autrement il eût été fort inutile que les religieux qui composaient les communautés eussent eu droit de suffrage, si les abbés avaient pu n'y avoir aucun égard. Il ne pouvait non plus déposer *ad nutum* les prieurs conventuels élus canoniquement par le Chapitre, mais bien ceux qu'il avait établis de sa seule autorité, comme l'enseigne le cardinal d'Ostie, avec plusieurs autres suivis par Fagnan qui atteste que la sacrée congrégation le jugea ainsi le 7 mars 1650, conformément à la décision de la Rote, du 16 mars 1584. L'abbé pouvait encore bénir les ornemens de l'église et de l'autel de son monastère, mais non pas les calices, ni tout ce qui demande l'onction, sans une permission du pape. Il pouvait aussi donner la tonsure et les quatre moindres, selon le concile de Trente et le droit commun, lorsqu'il était en possession d'une juridiction, comme épiscopale, ou qu'il avait ce privilége par une concession spéciale du Saint-Siége; mais cela n'était pas d'usage en France.

2°. Pour le temporel, l'abbé pouvait vendre, acheter, louer, changer, contracter, mais non pas aliéner ni hypothéquer les biens du monastère, ni renoncer à ses priviléges ou à ses bénéfices, ni disposer à son gré des épargnes qu'il pouvait faire, lorsque sa mense était commune avec celle des religieux, parce qu'il n'en était pas le maître absolu, mais le dispensateur. *Abbas non est dominus rerum monasterii, sed dispensator; ad dispensatorem pertinet, non pro libitu bona sibi concredita dispensare, sed ex causâ legitimâ.* Sylvius, *Resolut. var.* V. Abbas, tom. 5. Navarre, *consil.* 9, *de rebus eccl. non alienand.*, lib. 3; et *consil.* 14, *de Statut. monach.*, lib. *eod.*

§ VII.

Des Droits, Prérogatives et Priviléges des Abbés.

1°. Les abbés étaient placés par les canonistes immédiatement après les évêques; c'était le rang qu'ils leur donnaient dans les conciles. Ils étaient compris comme les évêques sous le nom de prélats; le chap. *decernimus*, *de judic.* leur donne expressément cette qualité. Un abbé était estimé l'époux de son église comme

un évêque ; il la rendait veuve par sa mort.

2°. Plusieurs abbés, par privilége du Saint-Siége, avaient, comme les évêques, le droit de porter les gants, la mître et le bâton pastoral. D. Mabillon, sec. 6, *Bened.*, part. 1, dit que le premier abbé à qui il ait été permis de se servir de la mître est Egelsin, abbé d'un monastère près de Cantorbie, à qui Alexandre II accorda ce privilége l'an 1059. Urbain II le donna aux abbés de Mont-Cassin et de Cluni. Mais comme il y a plusieurs sortes de mîtres, suivant les distinctions qu'on en fait à Rome, et qu'on peut voir au mot MÎTRE, les abbés ne devaient se servir que de l'espèce de mître qui leur avait été désignée par le privilége du Saint-Siége; et ils étaient censés plus ou moins élevés en dignité, selon qu'ils portaient une de ces mîtres plus ou moins riche. Il y a seulement cela à observer, par rapport à l'usage que pouvaient faire les abbés de ces différentes mîtres; qu'aux conciles synodaux ou provinciaux où ils assistaient, quoiqu'exempts, ils ne pouvaient jamais porter la mître précieuse, par respect pour les évêques. Barbosa, *de jur. Eccl.*, lib. 1, c. 17, n° 54. Il y a toutefois des abbés en Italie et en Espagne qui ont le droit d'user de ce privilége, en présence même des évêques.

3°. Les abbés avaient aussi le droit de bénir solennellement, mais seulement (et cette restriction doit aussi s'entendre du droit de porter la mître ou le bâton pastoral ou la crosse) dans leurs propres églises, après les vêpres, la messe et les matines, à moins que le Saint-Siége ne leur eût spécialement permis de donner cette bénédiction, de porter la mître et la crosse ailleurs et dans un autre temps, comme en des processions hors l'enceinte de leurs églises, ce qui fut accordé par le pape Urbain III à l'abbé de l'église de Latran à Rome. C. *Abbates, de privilegiis, in* 6. Les abbés ne pouvaient encore donner cette bénédiction en présence de quelque évêque, ou autre prélat supérieur, s'ils n'en avaient une permission particulière du pape. Ils ne pouvaient non plus donner cette bénédiction en particulier, dans les rues et hors de leur église, comme les évêques; cela leur était défendu par un décret de la sacrée congrégation, du 24 août 1609. Barbosa, *loc. cit.*, n° 48 et seq.

4°. Il y avait des abbés à qui les papes avaient accordé le privilége de porter les habits distinctifs des évêques, comme le rochet, le camail, en conservant la couleur des habits de leur Ordre. Barbosa, *loc. cit.*, n° 56.

Les abbés qui jouissaient de ces différens priviléges avaient la préséance sur ceux qui n'en jouissaient pas; mais régulièrement ils n'en pouvaient user hors de leurs monastères qu'avec la permission des évêques, à moins qu'ils n'eussent à ce sujet une permission particulière du Saint-Siége.

Les abbés ne pouvaient, sans

privilége spécial, user du baldaquin, ni avoir, comme les évêques, un siége dressé et élevé proche de l'autel; cela ne leur était permis qu'aux trois ou quatre fêtes de l'année où ils officiaient solennellement. Ils ne pouvaient non plus, sans un privilége bien spécial du Saint-Siége, bénir ou consacrer les vases et les autels de leurs églises, et tout ce qui demande l'onction.

Le cardinal Querini, dans la dernière de ses quatre lettres latines, imprimées in-4° à Bresse, en 1748, félicite dom Engelbert de Ain Sergestein, abbé régulier de Kempten et prince du Saint-Empire, à qui cette quatrième lettre est adressée, de ce que le pape Benoît XIV lui a enfin accordé la permission de consacrer l'église de son monastère. Ce savant cardinal trouve cette permission d'autant plus glorieuse pour cet abbé, et pour tout l'ordre de St-Benoît, qu'il soutient qu'elle est absolument sans exemple. Il cite à cette occasion deux célèbres canonistes qui, en traitant des droits des abbés, remarquent qu'à la vérité il s'en trouve quelques uns qui, soit par la coutume, ou par une concession particulière, sont dans l'usage de faire des bénédictions ou consécrations, dans lesquelles on emploie l'onction sacrée, comme celle des cloches, des calices, des autels, principalement de ceux qui sont portatifs, et de conférer le soudiaconat. Mais du reste il assure qu'ils ne font absolument aucune mention du droit de consacrer les églises. Il ajoute que comme il restera quinze chapelles à consacrer dans l'église de Kempten, il va présenter une requête au pape pour le prier d'accorder encore à l'abbé le pouvoir d'en faire la cérémonie, et cela à l'imitation des abbés de la congrégation du Mont-Cassin, qui jouissent de ce droit.

5°. Les différens droits et prérogatives dont on vient de faire mention, pouvaient appartenir aux abbés du royaume de France sans en blesser les maximes. Les priviléges, mais plus, la possession et l'usage semblaient avoir réduit parmi nous en droit commun la disposition du chapitre *Abbates de privilegiis*. On ne contestait pas à un abbé qui n'avait que la possession pour lui, sans privilége, le droit d'user des marques épiscopales, quoique Joannes Andreas dise que ces marques épiscopales ne se pouvaient prescrire par les prélats inférieurs. Mais on ne souffrait point en France les priviléges exorbitans et contraires au droit commun, par l'exercice desquels l'ordre et la juridiction des évêques étaient entièrement confondus.

6°. M. Dubois a mis entre les maximes canoniques de France, que les abbés avaient la préséance dans les conciles et ailleurs sur tous les prélats inférieurs. Cette maxime est conforme à la réponse du pape Grégoire XIII aux Pères du concile de Rouen, de l'an 1581, qui lui avaient proposé plusieurs questions touchant la préséance des

abbés commendataires, et la voix qu'ils avaient dans les conciles. Voici la décision du pape. *Commendatarios inter Abbates, recipiendos esse... Canonicos cathedralium ecclesiarum præferendos esse quando capitulariter procedunt. Abbates benedictos et qui usum mitræ habent præcedere commendatarios : post hos locum obtinere dignitates, et post dignitates collocandos esse procuratores.... Abbates commendatarios capitulorum deputatos, vocem duntaxat consultativam habere.* Cette maxime n'a pas laissé d'être contestée, et cette question agitée plusieurs fois dans les assemblées générales du clergé. Elle fut décidée par provision dans celle de 1595 en faveur du doyen de l'Église de Paris, contre l'abbé de Saint-Marien d'Auxerre. La même question de la préséance entre les abbés et les doyens des églises cathédrales fut encore amplement agitée dans la chambre ecclésiastique des États de 1614. L'abbé de Bourgueil, qui porta en cette occasion la parole pour tous les abbés, dit que les abbés sont prélats, et qu'en cette qualité ils sont nommés par le Roi et pourvus par le pape; qu'ils usent des ornemens pontificaux; qu'ils sont bénis solennellement; que dans les rescrits des papes qui leur sont adressés, même dans ceux qui sont insérés dans le droit canonique, ils sont nommés après les évêques et avant les dignités des églises cathédrales; qu'au concile de Tolède, tenu en 653, les abbés souscrivirent immédiatement après les évêques et avant les grands-vicaires des évêques absens; qu'aux conciles de Latran, en 1064 et en 1215, et au concile de Trente, ils étaient immédiatement apres les évêques; que le pape Grégoire XIII, consulté sur un pareil différent qui s'était élevé dans le concile de Rouen en 1581, le décida en faveur des abbés; que ces derniers sont nommés avant les dignités des églises cathédrales dans un acte fait par les députés du clergé aux États de Blois, et que plusieurs canonistes décident que cette préséance leur est due. L'abbé de Bourgueil soutenait que ce qu'il avait avancé pour les abbés en général, devait avoir lieu pour les abbés commendataires, parce que les commendes sont des titres canoniques, et que les abbés commendataires succédaient aux prééminences dont jouissaient les abbés bénits.

Le doyen de Xaintes qui portait la parole pour les chanoines, disait que ceux des églises cathédrales étaient, suivant l'expression des anciens Pères, les assesseurs et le sénat de l'évêque; que les abbés qui n'étaient d'abord que laïcs, n'étaient point appelés aux conciles; qu'ils n'y avaient été admis dans la suite qu'en qualité de prêtres, et qu'ils devaient par conséquent céder le pas aux chefs du chapitre de la cathédrale, qui étaient les premiers prêtres du diocèse. Le doyen de Xaintes, en réponse

aux moyens proposés par les abbés, que les dignités des églises cathédrales étaient quelquefois nommées prélatures dans le corps du droit canonique, disait que la juridiction des abbés ne s'étendait pas au-delà du monastère et de leurs moines; que dans plusieurs conciles les prêtres sont nommés avant les abbés. On ajoutait, pour les dignités des églises cathédrales, que les abbés commendataires devaient d'autant moins prétendre la préséance sur ces dignités, que ne remplissant point les fonctions spirituelles attachées à la dignité d'abbé, ils n'en devaient avoir, ni le rang, ni les honneurs.

L'assemblée, ayant entendu les raisons des parties, ne voulut point décider, et ordonna qu'elles se rangeraient et qu'elles opineraient confusément et indistinctement, sans préjudice de leurs droits et de leurs prétentions respectives. Elle en excepta les abbés de Cîteaux et de Clairvaux, qui étaient en possession, comme chefs d'ordre, de précéder les dignités des églises cathédrales. La même question s'étant encore présentée au parlement de Paris, le 20 décembre 1639, entre l'abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Denis et le prevôt de la cathédrale de Saint-Denis de Reims, M. l'avocat-général Talon conclut en faveur de l'abbé, et la Cour appointa la cause.

En France, les évêques ont voulu quelquefois s'opposer à ce que les abbés commendataires portassent la croix pectorale, la crosse, la mître, et le camail sur le rochet; ce qui est un signe de juridiction purement épiscopale; mais seulement le rochet sous le mantelet ou le manteau. Le clergé assemblé en 1645 fit un règlement à ce sujet; mais il n'a point eu son exécution; et tous les abbés commendataires indistinctement étaient en possession de porter le rochet sous le camail.

§ VIII.

De la Déposition des Abbés.

Les abbés, sujets immédiats du Saint-Siége, ne pouvaient être déposés que par le pape. Les abbés non exempts pouvaient l'être par l'évêque, et les abbés réguliers par leurs supérieurs majeurs ou leurs chapitres généraux. Il en était de même des abbesses. Pour ce qui est des causes de la déposition des abbés, il y en a deux principales exprimées dans le droit; savoir, l'obstination dans le concubinage public, et la dissipation. Gibert, *Instit. eccles.*, pag. 368.

ABBÉ (Étienne), né à Palerme le 1er juillet 1661, prit le degré de docteur en l'un et l'autre droit. Il fut successivement bénéficier de la cathédrale de Palerme, et maître des cérémonies de Ferdinand Bazan, archevêque de cette ville; puis chanoine de la cathédrale de Catane; examinateur et juge synodal; assesseur, vicaire et visiteur général, et supérieur du séminaire. Il vivait encore et brillait à Ca-

tane, en 1734, par la pureté de ses mœurs et par sa science très-étendue de la théologie scolastique et morale, et du droit civil et canonique. Ses ouvrages sont, 1° *Theologus principis*, seu *Politica moralis Principum, ducum. comitum, marchionum*. Catanæ, ex typographia Bisagni, 1700, in-fol. 2° *Pax attritionistarum et contritionistarum*, seu ad eosdem *Epistola pro concordia;* ibid apud eumdem, 1703, in-8°. 3° *Gladius utraque parte acutus*. Cet ouvrage a pour but de défendre la fidélité des Siciliens envers leurs princes, spécialement envers le roi Philippe v, et leur respect envers le siége apostolique. Tout l'ouvrage, dont l'auteur fut obligé d'interrompre l'édition qu'il en faisait faire in-4° à Palerme, est renfermé dans ces deux propositions : *La première*, que les devoirs des sujets envers les princes sont si graves et si importans, qu'ils ne souffrent aucune légèreté de matière; *la seconde*, que le pape ne peut être déposé même par un concile œcuménique, pour quelque cause ou quelque événement que ce puisse être. 4° *L'Anno sagro ripartito in dodeci esercitii spirituali per agni primo mercordi di chiascuni mese, ad honore della gloriosissima virgine* et *martire santa Agatha*. A Catane, chez Bisagni, 1609. Mongitore, *Biblioth. sic.*, tome 2, page 207. Dans le temps, c'est-à-dire l'an 1714, que Mongitore publiait le second vol. de sa *Bibliothèque Sicilienne*, Étienne Abbé se disposait à publier deux autres ouvrages ; le premier intitulé : *Theologiæ moralis Tractatus;* le second, *Compendium theatri vitæ humanæ*, partagé en trois tomes. *Magna Bibliotheca ecclesiastica*, pag. 8.

ABBESSE, *Abbatissa*. Religieuse qui était supérieure d'une abbaye. Selon le concile de Trente, l'abbesse devait être élue par les suffrages secrets des religieuses, reçus à la grille par le supérieur. Elle devait être, autant que possible, du corps du monastère où elle était élue, âgée de quarante ou au moins de trente ans, en avoir huit, ou au moins cinq de profession. Si elle était du nombre de celles qui se faisaient bénir, elle devait recevoir la bénédiction dans l'an, sous peine de perdre le droit d'élection, et cette bénédiction pouvait se faire tous les jours de la semaine, à la différence de celle de l'abbé, qui devait se faire un jour de fête ou de dimanche. Autrefois cette bénédiction ne consistait que dans une seule oraison, qui pouvait se réciter à la grille ; mais depuis elle se faisait par l'évêque, à peu près comme celle des abbés. L'abbesse avait aussi à peu près les mêmes priviléges et les mêmes devoirs que l'abbé, si l'on en excepte les fonctions vraiment ecclésiastiques et spirituelles dont elle était incapable par son sexe. Ainsi elle devait gouverner son monastère, tant pour le spirituel que pour le temporel,

selon la règle, instruire ses religieuses en particulier, les punir de leurs fautes, même par la privation de leurs offices. Elle pouvait aussi suspendre de leurs offices et de leurs bénéfices les clercs qui lui étaient soumis; mais en ce cas cette peine n'avait point force de censure, et ceux qui la violaient n'encouraient point l'irrégularité. Elle ne pouvait ni bénir solennellement, ni voiler ses religieuses, ni prêcher ou enseigner publiquement, ni se choisir un confesseur sans la permission de son supérieur, parce qu'elle n'était pas du nombre des prélats, auxquels seuls ce droit appartenait. (Sess. 25, *de Regul.*, c. 7.)

C'est ce qu'enseigne saint Thomas, *in* 4, *dist.* 19, q. 1, art. 1, *questiunc.* 3, *ad* 4. *Mulier, secundùm apostolum, et in statu subjectionis : et ideò ipsa non potest habere aliquam jurisdictionem spiritualem.... unde mulier non habet, neque clavem ordinis, neque clavem jurisdictionis.* Pontas, et Sylvius, dans son *Supplém. de saint Thomas,* q. 8, art. 5, *q.* 2, *concl.* 2, enseignent la même chose, après Paludanus, qui s'exprime ainsi : *Apud Sylvestrum,* v. Confessor 1, q. 8, *ex his autem patet, quod hoc privilegium* (eligendi Confessorum) *non habent : primò exempti, non prælati...Secundò, nec Abbatissa ulla quamvis exerceat jura episcopalia, ponendo officiales et quantumcumque exempta ; quia non est prælatus, cùm non habeat claves.*

Les abbesses, quoiqu'exemptes, ne pouvaient donc ni se choisir des confesseurs non approuvés par l'ordinaire, ni en donner à leurs religieuses, ni enfin exercer aucune juridiction vraiment spirituelle, parce qu'elles n'avaient aucune puissance des clefs. Que s'il y en avait quelques unes qui choisissent pour elles, ou pour leurs communautés, des confesseurs non approuvés d'ailleurs par l'ordinaire, il fallait dire qu'elles le faisaient par un privilége spécial du pape ou de l'ordinaire. (*Voyez* Pontas, verb. Abbesse, *cas III et IV.*)

Le Roi nommait presque toutes les abbesses en France, non en vertu du concordat, qui ne parlait point d'elles, mais par des indults que les papes avaient accordés à François 1er et à Henri II.

ABBON *dit* de Paris, ainsi nommé, parce qu'il était moine de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, est auteur d'un poëme divisé en deux livres, contenant l'*Histoire du Siége de Paris,* que les Normands formèrent en 886 et 887. Cet ouvrage est dédié à Gozlin, qui n'est pas l'évêque de Paris, mais un diacre de ce même nom, et a été imprimé plusieurs fois dans les collections des historiens de France. Il y avait un troisième livre qui n'a point encore été imprimé. M. Pithou le confond souvent avec Abbon de Fleury. Ce même auteur a fait quelques Sermons qui se trouvent dans un manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, entre lesquels

le P. Dacheri en a choisi cinq qu'il a fait imprimer dans le neuvième tome du Spicilége, en avertissant le lecteur qu'il a fait ces Sermons à la prière de Frotarius, évêque de Poitiers, et de Fulrade, évêque de Paris, afin que les ecclésiastiques s'en servissent pour instruire les simples fidèles. Il y a quatre de ces Sermons sur les cérémonies du jeudi-saint. Abbon y fait remarquer qu'en ce jour, qui était celui auquel Jésus-Christ avait célébré la Pâque avec ses disciples, et donné les sacrés mystères de son corps et de son sang, les évêques consacraient le saint-crême; qu'on lavait les autels et le pavé des églises, qu'on purifiait les vases sacrés, et qu'on réconciliait les pénitens qui avaient été chassés de l'Église, au commencement du jeûne du Carême. Il prend de là occasion de consoler les pénitens qu'on ne réconcilie pas sur-le-champ : il leur remontre que l'évêque ne peut donner l'absolution qu'à ceux qui ont fait pénitence et satisfait pour leurs péchés; il les exhorte à bien jeûner le Carême. Le quatrième est adressé aux pénitens réconciliés. Il compare l'état où ils étaient avant la réconciliation avec celui dans lequel ils sont à présent, et les exhorte à ne pas rendre inutile leur pénitence en retombant dans le péché. Le dernier est sur la religion chrétienne dont il relève l'excellence, par le prix qu'elle a coûté à Jésus-Christ. (Dupin, 9e siècle.)

ABBON (saint) *dit* de Fleury, que quelques uns nomment par erreur Albon, naquit dans le territoire d'Orléans, de parens de condition libre et craignant Dieu. Son père, qui se nommait Lœtus, et sa mère Ermengarde, l'offrirent dès l'enfance à l'abbaye de Fleury, suivant la règle de saint Benoît. C'était vers l'an 958. Wulfade, depuis évêque de Chartres, en était alors abbé. En donnant l'habit monastique à l'enfant, il découvrit en lui un si riche caractère, qu'il prédit alors ce qu'il serait un jour. On le mit aux écoles, où il fit de grands progrès dans les beaux-arts et la piété. Sa mémoire était si heureuse, qu'il n'oubliait rien des leçons de ses maîtres. Lorsqu'il eut achevé son cours d'étude, on jeta les yeux sur lui pour enseigner aux autres ce qu'il avait appris, la grammaire, l'arithmétique, la dialectique et la musique; puis, pour seconder ses désirs, on lui permit d'aller apprendre les autres arts libéraux, la philosophie et l'astronomie, dans les écoles de Paris et de Reims. Il revint ensuite à Orléans, où il se perfectionna dans la musique. Sans autre secours que celui des livres, il apprit de la rhétorique, de la géométrie et de l'astronomie, ce qu'il n'en avait pu apprendre dans les écoles étrangères. Les études étant tellement tombées en Angleterre, qu'à peine y trouvait-on quelques prêtres qui entendissent le latin, saint Oswald, archevêque d'Yorck, qui avait autrefois étudié à Fleury, y en-

voya en 985 demander quelques moines habiles pour instruire ceux de l'abbaye de Ramsey, qu'il venait de fonder. Abbon fut député. Il n'était encore que diacre. L'archevêque l'ordonna prêtre, et le retint à Ramsey pendant deux ans. Abbon revint à Fleury sur la fin de l'an 987, rappelé par son abbé, nommé Oylbold. Cet abbé étant mort quelque temps après, la communauté choisit Abbon pour lui succéder. Son élection fut confirmée par le roi Hugues, et il commença à gouverner son monastère dès 988, sans que les occupations de sa charge l'empêchassent de s'appliquer à l'étude, surtout de l'Écriture-Sainte et des Pères, dont il fit plusieurs extraits. Il fut souvent interrompu dans ce genre d'occupations, soit par l'obligation de défendre les droits de son abbaye, soit parce qu'on l'invita à plusieurs assemblées d'évêques. En 991, il assista au concile de Saint-Basle; en 995, à celui des Mouzon; et la même année à celui de Saint-Denis. Il fit même plus d'un voyage à Rome; le premier, dans le dessein de faire confirmer les priviléges de son monastère; mais le pape Jean XV, qui occupait alors le saint-siége, ne lui fut pas favorable. Il trouva dans un second voyage plus d'accès auprès de Grégoire V. Comme il y était allé en qualité d'ambassadeur du roi Robert, pour des affaires importantes, ce pape lui accorda ses demandes, et le chargea de remettre le pallium à Arnoul, qu'il avait ordonné de rétablir sur le siége archiépiscopal de Reims, dont il avait été déposé dans le concile de Saint-Basle, malgré l'éloquence avec laquelle Abbon, Rainulfe, abbé à Sens, et Jean Scolastique, de l'église d'Auxerre, avaient plaidé sa cause. Abbon persuada aussi au roi Robert de renvoyer Berthe, sa proche parente, qu'il avait épousée contre les règles; événement dont un écrivain de ce temps-là prit occasion de comparer Abbon au prophète Nathan. Cet illustre abbé était si généralement estimé pour son savoir et sa vertu, qu'on avait recours de toutes parts à ses lumières, surtout lorsqu'il s'agissait de la discipline monastique. On l'engagea d'apaiser les troubles élevés dans les abbayes de Marmoutier, de Mici, et de Saint-Père de Chartres. Les moines de l'abbaye de la Réole en Gascogne, soumise à celle de Fleury, s'étant relâchés de leur observance, il y fit deux voyages dans le dessein de rétablir leur discipline; mais le second lui fut fatal; son arrivée excita un tumulte, pendant lequel un Gascon lui porta un coup de lance dont il mourut, le 13 de novembre l'an 1004, après avoir été seize ans abbé de Fleury. Sigebert place sa mort dès 1003, en quoi il a été suivi de Vossius, et de quelques autres modernes; mais c'est une faute visible. On l'honora comme martyr; et on voit, par les actes du concile de Limoges, en 1031, que dès-lors on lui rendait un culte public en plusieurs églises;

celles de Fleury et de la Réole en font une fête solennelle. Les Pères du concile de Limoges l'appellent un philosophe très-célèbre, et disent qu'il s'acquit dans toute la France une très-grande réputation en l'instruisant de toutes les sciences divines et humaines. Il fut lié d'amitié avec les plus grands hommes de lettres de son temps, tels que Fulbert, depuis évêque de Chartres; saint Dilon, abbé de Cluni; Letald, moine de Saint-Mesmin, et autres. Ademar de Chabonois, contemporain d'Abbon, nous le représente comme un défenseur de la foi catholique, un zélé partisan de la piété chrétienne, en qui la sagesse paraissait résider d'une manière si visible, que les savans de son siècle s'en tenaient à ses décisions. Abbon devint par là, continue Ademar, l'oracle de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre, la lumière et l'organe des conciles, l'ornement de l'église entière. Quoique Français de nation, il possédait si bien la langue latine, qu'il passait pour le Cicéron de son temps. L'Écriture-Sainte lui était si familière, qu'il la faisait entrer dans tous ses discours. Il fut d'un grand secours à l'Angleterre pour le renouvellement des études, et pour le rétablissement de la discipline monastique; et l'école de Fleury fut brillante et célèbre sous son gouvernement, et la direction de Constantin, son disciple, qui lui succéda dans l'emploi de scolastique du monastère.

Aimoin, auteur de la vie d'Abbon, y a joint un catalogue de ses ouvrages; mais il ne l'a point assez détaillé, se contentant d'en nommer sept ou huit, et ne parlant des autres qu'en général, de crainte, dit-il, d'ennuyer le lecteur. Abbon avait donc composé un grand nombre d'ouvrages, dont la plupart sont perdus ou ne sont encore que manuscrits. Le principal, parmi ceux qu'on a donnés au public, sont ses *Lettres;* il y en a déjà un recueil publié à la fin de l'ancien *Code des canons de l'Église romaine*, tiré de l'obscurité par le célèbre Pierre Pithou, et imprimé longtemps après sa mort, au Louvre, l'an 1687, en un volume in-fol. Ce recueil contient quatorze lettres, la plupart fort prolixes, surtout la dernière, qui pourrait porter le titre de *Traité*. Entre les quatre premières, la seconde est du Pape Grégoire V, en réponse à une de celles de notre abbé qui lui écrit les trois autres. La treizième est d'Albert, abbé de Mici, qui l'adresse au pape Jean XVIII ou XVII, comme porte une autre édition, pour le prier de confirmer une donation faite à son monastère.

Dans la première lettre, Abbon rend compte au pape Grégoire V de ce qu'il avait fait en France après son retour de Rome, touchant les deux objets de son voyage; le rétablissement d'Arnoul sur le siége de Reims, et le mariage du roi Robert avec Berthe, que le pape avait déclaré nul, comme contraire aux lois et aux usages de l'Église,

parce que Berthe était parente du Roi, et que ce prince avait tenu un des enfans du premier lit de Berthe sur les fonts de baptême, ce qui lui avait fait contracter avec elle une affinité spirituelle. C'étaient deux empêchemens de mariage. C'est dans cette lettre qu'Abbon, parlant au pape, se sert du terme de majesté, *vestræ majestati*. Il l'emploie encore avec ceux de sainteté, de révérence, et de sérénité dans sa seconde lettre au même pape, qui est la troisième du recueil. Dans celle-ci, Abbon prie le pontife romain de confirmer la fondation de deux monastères, l'un de chanoines, et l'autre de religieuses, qu'une dame de condition, nommée Hildegarde ou Hildegonde, et sa parente, venait de faire. Par la troisième lettre qui fait la quatrième du recueil, Abbon donne avis au pape, qu'il lui envoie, conformément à sa demande, l'*Histoire de la Translation du corps de saint Benoît en France*. La lettre est accompagnée d'une épigramme de douze vers élégiaques qui roulent sur l'envoi de cette histoire.

Abbon adresse la cinquième lettre du recueil aux abbés de Saint-Martin de Tours, nommément au célèbre Hervé qui en faisait l'ornement, et qui en était trésorier. Ceux-ci lui avaient mandé les entreprises d'Archembald, archevêque de Tours, qui attaquait leurs priviléges. Abbon leur transcrit deux passages du pape saint Grégoire-le-Grand en faveur des priviléges des monastères, et y joint quelques avis en peu de mots.

La sixième est écrite au roi Robert, pour se justifier de l'accusation de mensonge dont l'avait chargé un secrétaire de la cour. Abbon fait revivre dans celle-ci, comme dans quelques autres suivantes, la qualité de serviteur des serviteurs de Dieu, que prenaient autrefois les abbés, et même de simples moines, à la tête de leurs lettres et autres écrits.

La septième, adressée à saint Odilon, abbé de Cluni, est proprement une introduction à l'intelligence des canons sur la concordance des Évangiles. Ammonius d'Alexandrie, Eusèbe de Césarée, saint Augustin et saint Jérôme avaient déjà écrit sur le même sujet; et c'est de ce dernier en particulier qu'Abbon a tiré ce qu'il dit dans cette lettre où, pour une plus grande clarté, il apporte un exemple de ces tables ou canons et de leur usage. Tout cela a fait donner à cette lettre le titre de *Traité* par plusieurs bibliographes.

La huitième est adressée à Gausbert, abbé de St-Julien de Tours, dont le nom n'est désigné que par la première lettre. Abbon, en y déplorant les troubles scandaleux qui étaient arrivés à Marmoutier, à l'occasion de certaines accusations graves dont on chargeait l'abbé Bernier, y prescrit de sages règles, lorsqu'il s'agit d'accusations de la part des inférieurs contre les supérieurs,

et engage Gausbert à tâcher de remédier au scandale. La suivante qui fait la neuvième du recueil, est écrite à Bernier, abbé de Marmoutier. Abbon y presse cet abbé, ou de ne point craindre de paraître devant des juges convenables, s'il est innocent, ou d'abdiquer, s'il est coupable, afin qu'un autre plus digne soit élu en sa place.

Le titre de la dixième lettre est conçu en ces termes : *Episcopo amatorum Christi amator Abbo*. Ce titre donne d'abord lieu de juger qu'elle est écrite à un évêque ; mais la suite fait voir qu'Abbon y parle à un de ses amis, qu'il instruit sur la nature et les qualités du serment; qu'ainsi le mot *episcopus* doit se prendre pour le nom propre de cet ami, et non pour un nom appellatif.

La onzième lettre, adressée aux moines de Mici, nommément à Constantin, leur doyen, et à Letald, tend à remédier aux troubles qui s'étaient élevés dans ce monastère au sujet de l'abbé Robert que l'on avait injustement calomnié, et qu'on refusait en conséquence de reconnaître pour abbé.

La douzième, écrite de Poitiers dans les premiers jours de novembre 1004, et que le P. Mabillon a réimprimée dans ses *Annales*, est adressée à saint Odilon de Cluni. L'auteur prie saint Odilon d'apporter un remède efficace à la calomnie dont on tâchait de noircir la réputation de saint Gislebert, son parent, abbé de Saint-Cyprien, monastère dépendant alors de Cluni.

Enfin, la quatorzième lettre est adressée à un moine dont le nom n'est désigné que par un G. Dom Mabillon croit que ce peut être, ou Gerauld, ou Gauslin, l'un et l'autre disciples d'Abbon. L'auteur y a recueilli grand nombre de passages tirés des conciles et des ouvrages des Pères. Il y en a de saint Ambroise, le plus souvent de ces écrits supposés de saint Grégoire, de saint Isidore de Séville, et particulièrement du pape saint Grégoire. Le but d'Abbon, dans cette lettre, est de fournir aux moines des moyens pour soutenir leurs exemptions, et se défendre contre les usurpateurs de leurs biens.

Outre ces douze lettres d'Abbon, contenues dans le recueil de M. Pithou, il y en a plusieurs autres dispersées qui lui appartiennent aussi. Aimoin, dans l'histoire de sa vie, en a inséré deux, l'une en abrégé, l'autre en entier, écrites à Bernard, un de ses disciples, alors abbé de Beaulieu en Limosin. La première est pour détourner Bernard d'entrer dans la manœuvre du comte de Toulouse et de l'archevêque de Bourges, qui voulaient lui vendre l'évêché de Cahors, duquel Bernard fut ensuite pourvu par une voie canonique. Abbon y détruit le raffinement qu'on avait dès-lors inventé pour tâcher de colorer la simonie, en disant que ceux qui acquéraient un bénéfice par cette voie n'achetaient point la dignité, mais

seulement les revenus qui en dépendaient. L'autre est l'affection d'un cœur plein de tendresse pour la personne à qui elle est adressée, et une pièce bien écrite à tous égards. Abbon y répond avec beaucoup de lumière à l'avis que Bernard lui avait demandé sur le parti qu'il devait prendre, dans la perplexité où il se trouvait, de quitter ou de retenir le gouvernement de son monastère.

M. Baluze nous a donné, au tome ier de ses *Miscell.*, p. 409, 410, une autre lettre d'Abbon, que dom Mabillon a fait réimprimer en deux divers endroits de ses Recueils. Elle est écrite à un abbé de Saint-Boniface, dont le nom n'est désigné que par une L, et que le premier éditeur avait pris pour un abbé de Fulde, en quoi il a été suivi par dom Mabillon, dans la première édition qu'il a faite de cette lettre après M. Baluze. Mais il est certain que la lettre est adressée à Léon, abbé de Saint-Boniface et Saint-Alexis à Rome, avec qui Abbon avait fait connaissance à Reims, comme la lettre le porte, à l'occasion du concile de Mouson, auquel présida l'abbé Léon, en qualité de légat du pape. Cette lettre au reste est intéressante, en ce que les Français y ont un nouveau titre contre les Italiens, touchant la translation du corps de saint Benoît en France. L'abbé de saint Boniface en était si persuadé, qu'il avait prié Abbon de lui envoyer quelque partie des reliques de saint Benoît. Abbon le fit, en demandant par retour quelque partie des reliques de saint Boniface. Voilà le sujet principal de la lettre. On y apprend aussi qu'Abbon fit au moins trois fois le voyage de Rome, quoique son historien ne parle que de deux.

A toutes ces lettres, il en faut joindre une autre qui est comme circulaire, étant adressée à tous les moines anglais, et particulièrement à ceux de l'abbaye de Fleury. On trouve cette lettre en deux endroits des *Annales* de dom Mabillon; savoir, *Annales*, lib. 49, n° 69; *et* tom. 4, *App.*, pag. 687. Le même écrivain en avait deux autres d'Abbon, encore manuscrites, qu'il avait dessein de publier au troisième volume de ses *Analectes*, où il croyait les avoir insérées lorsqu'il dirigeait l'édition de la vie de notre abbé, mais où elles ne se trouvent point. Elles sont écrites l'une et l'autre à Gérard et à Vital, moines de Fleury et disciples de l'auteur. Abbon emploie la première de ces deux lettres à traiter des cycles pour la fête de Pâques. Il y corrige celui de Denys-le-Petit, et y traite de la mort de saint Benoît. L'autre roule sur l'année de la mort du Sauveur. Il y a encore une autre lettre d'Abbon, en vers, à l'empereur Otton III. On peut joindre aux lettres d'Abbon celle que les moines de Fleury écrivirent à tous les abbés au sujet de sa mort. Quoiqu'ils le regardent comme un martyr, ils ne laissent pas de le recommander à leurs prières.

On trouve cette lettre dans les *Mélanges* de M. Baluze, tome 1er, page 411, et dans les *Annales de l'Ordre de Saint-Benoît*, liv. 52, n° 49.

A la tête du recueil des douze premières lettres d'Abbon, on a publié son apologétique, dont le moine Aimoin a fait entrer deux fragmens considérables dans l'histoire de sa vie. Il est adressé aux deux rois Hugues Capet et Robert son fils, et fut composé par conséquent avant le 24 octobre 996, qui est l'époque de la mort du roi Hugues. Après y avoir touché les motifs de l'animosité de ses adversaires, Abbon y expose la pureté de sa foi, se soumettant au jugement canonique des évêques.

Un autre écrit plus considérable d'Abbon est son recueil de canons, adressé, comme le précédent dont il y est fait mention, aux rois Hugues et Robert. On croit que c'est cette collection de sentences choisies qu'Abbon tira des ouvrages des Pères, et qu'Aimoin, son historien, marque entre ses autres écrits. Il y en a actuellement deux exemplaires à la Bibliothèque du Roi; et c'est sur l'un des deux, qui appartenait alors à celle de Saint-Martial de Limoges, que dom Mabillon l'a donné au public, avec quelques notes de sa façon. Il porte dans le titre, avec le nom du compilateur, ceux des rois Hugues et Robert, qui le revêtirent de leur autorité. Cet ouvrage est très-considérable, non-seulement parce qu'on en peut tirer de quoi remplir les lacunes de plusieurs anciens canons des conciles, ou en corriger le texte, mais aussi parce qu'on y apprend en quel état la France se trouvait alors, et de quels moyens l'on croyait se servir pour remédier à ses maux, et la rétablir dans son ancien état. C'est le but de l'ouvrage d'Abbon, divisé en cinquante-deux chapitres, sans y comprendre la préface, ou épître dédicatoire aux princes régnans, dans laquelle Abbon expose, en peu de mots et avec justesse, l'économie de son dessein. Il se propose d'y établir les devoirs des Rois et ceux de leurs sujets, comme aussi les droits de l'ordre monastique, dont ils étaient les défenseurs. Abbon a assez bien rempli son dessein; suivant le goût et le génie de son siècle. Ce qu'il rapporte, il l'a particulièrement puisé dans les conciles, tant anciens que modernes, et dans le pape saint Grégoire-le-Grand. Il ne cite guère d'autres Pères, que saint Augustin, à qui il attribue le *Traité des Dogmes ecclésiastiques*, qui appartient à Gennade de Marseille. Il copie quelques textes, mais rarement, de la *Règle de saint Benoît*, du *Code Théodosien*, des *Novelles* de Justinien, des *Capitulaires* de nos Rois. Ce qui donne un nouveau prix à son recueil, c'est qu'il n'y a rien inséré des fausses décrétales, quoiqu'alors leur autorité ne fût point contestée. On voit par là que le compilateur y a fait entrer beaucoup d'érudition. Les sujets qu'il y

touche sont presque tous intéressans. Il commence par l'honneur qui est dû aux églises et aux monastères, et établit le droit d'asile, qu'il étend, conformément aux lois de Théodose et de Valentinien, non-seulement aux églises, mais aux maisons et places contiguës. Ce qu'il dit sur les devoirs d'un Roi est bien choisi. La justice du Roi, dit-il, consiste à n'opprimer qui que ce soit; à juger sans acception de personne; à prendre la défense de l'étranger, du pupille et de la veuve; à soulager le pauvre; à empêcher le crime ou à le punir. L'article qui regarde la fidélité et les autres obligations des sujets envers leur souverain mérite d'être lu. Ce que l'auteur dit des avoués, *advocati*, c'est-à-dire des défenseurs et protecteurs des églises et monastères, est aussi à lire. Les articles sur lesquels il s'étend davantage sont le quarante-troisième et le suivant: l'un sur l'Eucharistie et la Communion, l'autre sur la manière d'examiner les accusateurs des prêtres. Le quarante-troisième est admirable pour les excellentes instructions qu'il contient.

Abbon fit un abrégé des vies des papes, qui porte divers titres dans les manuscrits. Dans un de ceux de la bibliothèque du Vatican, il est intitulé: *Chronique des souverains Pontifes*, par Abbon, abbé de Fleury. Dans un autre appartenant autrefois à Isaac Vossius, il porte cette simple inscription: *Abbon de Fleury sur l'histoire des Papes*. Il est mieux caractérisé au frontispice de l'édition qu'en a publiée le P. Jean Busée, jésuite, où il est intitulé: *Abrégé des Vies de quatre-vingt-onze Papes*, tiré de l'*Histoire d'Anasthase-le-Bibliothécaire*. Quoique le titre annonce l'abrégé de l'histoire de quatre-vingt-onze papes, néanmoins le manuscrit, sur lequel l'ouvrage a été imprimé, finit à Grégoire II, successeur de Constantin en 714. Cette édition parut à Mayence, in-4°, en 1602. Le P. Labbé et Casimir Oudin la donnent pour être de l'année 1604, à ce même endroit; elle pouvait fort bien avoir été renouvelée cette année-là; mais il y a toute apparence que c'est par erreur, qu'elle se trouve marquée de 1605 dans M. Dupin. Dans cette édition, on a mis à la suite de l'ouvrage d'Abbon celui de Luitprand, diacre de Pavie, sur la même matière. Abbon composa, à la prière des moines de Ramsey, la vie de saint Edmond, roi d'Angleterre, qui est honoré comme martyr. Abbon en parle comme du premier de ses ouvrages, et dit qu'il n'était alors que diacre. Il l'écrivit donc vers l'an 985, environ trente-neuf ans après le martyre de saint Edmond, que l'on met en 946. Surius a rapporté cette vie au 20 novembre; M. d'Andilly l'a traduite en français, et publiée dans son recueil des *Vies des Saints*. Et la suite du texte original, dans le manuscrit dont s'est servi Surius, était un recueil de miracles opérés à l'invocation du

saint roi ; mais il n'est pas probable que ce recueil soit d'Abbon, puisqu'il a fait entrer dans la vie même de saint Edmond les miracles dont il a jugé à propos de parler. Dans un autre manuscrit du cabinet de Kenelme Digby, l'ouvrage en question se trouve accompagné d'un office noté, pour la fête du Saint, qui pourrait bien être de la même main, que l'histoire de sa vie. Il serait à souhaiter qu'on eût averti pourquoi cette vie, dans un manuscrit du collége de Jésus à Oxford, est qualifiée *liber Feretrariorum*, c'est-à-dire, le livre des trésoriers, ou gardiens des reliques.

Un manuscrit du Vatican attribue à Abbon de Fleury une *Lettre* et des *vers à l'empereur Otton*. Peut-être ne doit-on prétendre par là que la lettre de cet abbé à Otton III, écrite en trente-cinq vers héroïques, dont les premières et dernières lettres forment de chaque côté le vers suivant, par un double acrostiche : *Octo valens Cæsar, nostro tu cede cothurno*. Outre l'éloge de ce prince, Abbon y fait celui d'Otton II, son père. Aimoin a donné la clef de cette pièce, et l'a rapportée tout entière dans la vie du Saint. Polycarpe Leyserus l'a aussi insérée dans son *Histoire des Poètes latins du moyen âge*, page 302. On cite un autre manuscrit de la même bibliothèque, d'un traité d'Abbon sur la translation des reliques de saint Benoît, adressé encore à Otton III. Ce traité n'a point encore été rendu public. Abbon, étant à Ramsey, fit en quatorze vers élégiaques la description de ce monastère. Dom Mabillon l'a fait imprimer dans l'appendice du quatrième tome des *Annales*. On ne peut guère lui refuser l'éloge de saint Dunstan en soixante vers. On donne encore à Abbon d'autres pièces de poésies, uniquement sur de simples conjectures. L'auteur de la vie d'Abbon dit qu'il corrigea, sur le texte même des Évangiles, les cycles des années de l'Incarnation du Verbe, et qu'il les conduisit depuis le jour de l'accomplissement de ce mystère jusqu'à son temps ; que dans la suite il augmenta ces cycles, de façon qu'ils contenaient un espace de temps d'environ quinze cent quatre-vingt-quinze ans ; qu'il mit à la tête de ces cycles une petite préface adressée aux moines de Fleury, ses frères et ses enfans, dans laquelle il parlait de l'année de la mort de saint Benoît. Dom Mabillon ne doute point que les cycles d'Abbon ne soient ceux que l'on a imprimés parmi les ouvrages du vénérable Bède. Cet abbé se propose, dans cet ouvrage, de corriger le cycle pascal de Denis-le-Petit ; et après l'avoir rapporté, il donne deux modèles de supputation selon lesquels il aurait dû procéder. Ensuite il rapporte le cycle de saint Cyrille d'Alexandrie ; puis il met un cycle de dix-neuf ans, qu'il avait fait lui-même. Il y ajoute diverses supputations pour trouver cette année le jour de la lune qui doit régler celui

de la fête de Pâque pendant dix-neuf ans. L'on voit, dans l'édition des ouvrages de Bède, cinquante-quatre planches ou tables dont chacune contient un cycle pascal de dix-neuf ans : ce qui fait le nombre de quinze cent quatre-vingt-quinze ans commencés ; en sorte que, par le moyen de ce cycle, on trouvait le jour de la Pâque depuis la première année de l'Incarnation jusqu'en 1595. La préface qui se lit au commencement explique ce que c'est qu'un cycle pascal. Elle est suivie de huit vers hexamètres, qui renferment l'explication des huit colonnes dont chaque cycle est composé. L'éditeur l'a intitulée du nom de Bède; mais dans quelques manuscrits elle porte celui d'Abbon, et c'est à quoi il faut s'en tenir, puisqu'au rapport de son historien, il avait composé un cycle de quinze cent quatre-vingt-quinze ans. Il fit aussi un commentaire sur le cycle pascal de Victorius, aux instances de ses religieux. Son objet, dans ce commentaire, est de rendre intelligible à ses moines le cycle de Victorius, qu'ils n'entendaient pas bien, à cause de la difficulté de combiner les nombres dont il s'était servi. On en trouve divers exemplaires dans les bibliothèques. Dom Martène et dom Ursin Durand en ont fait imprimer la préface avec les deux premières lignes du commentaire, au tome Ier de leur *Anecdot.*, pag. 118. On n'a pas encore imprimé le *Traité du comput*, ni ceux du mouvement du soleil, de la lune et des planètes, dont il est parlé dans l'histoire de sa vie ; mais on les trouve pour la plupart dans les bibliothèques du Vatican et d'Angleterre, avec divers autres traités sur l'astronomie, sur les poids et les mesures, sur la grammaire et la dialectique. Aimoin met ce dernier à la tête des ouvrages d'Abbon. Dom Mabillon avait tiré copie de celui qui était intitulé : *Des Poids et des Mesures. Annal.*, lib. 52, n° 52 ; et Possevin cite d'Abbon des démonstrations astronomiques, *in Apparatu*, tom. Ier, pag. 35. On ne sait ce qu'est devenue la réponse qu'il fit, par ordre de Richard, son abbé, à des lettre venues de Lorraine, où le bruit s'était répandu que le monde finirait infailliblement la même année que le Vendredi-Saint concourrait avec la fête de l'Annonciation. Voici ce qu'il dit à cette occasion dans son apologie aux rois Hugues et Robert. « En ma jeunesse, j'ai ouï prêcher devant le peuple dans l'église de Paris, qu'aussitôt que » les mille ans seront accomplis, » l'antechrist viendra, et peu de » temps après le jugement universel. Je me suis opposé de » toute ma force à cette opinion » par les Évangiles, l'Apocalypse » et le livre de Daniel ; et l'abbé » Richard, d'heureuse mémoire, » ayant reçu des lettres de Lorraine sur ce sujet, m'ordonna » d'y répondre. » On a perdu aussi l'écrit d'Abbon, où il traitait de l'apostolat de saint Mar-

tial en France. Cet écrit fut cité dans un sermon prêché dans l'église de Saint-Pierre de Limoges, le jour de la dédicace de cette église, en présence de plusieurs évêques assemblés pour cette cérémonie. M. Baluze n'est pas éloigné d'attribuer ce discours à Adémar de Chabanais. Au reste, ce que dit Abbon dans le passage cité, est tiré des faux actes de S. Martial, comme il est aisé de s'en convaincre en conférant l'un à l'autre. Dans un manuscrit du collége de Cambridge, on trouve encore sous le nom d'Abbon, *de vita sancti Martini*. Jean Balée, Possevin et d'autres bibliographes modernes, lui attribuent encore des Homélies sur les Évangiles ; un Sermon de la cêne du Seigneur ; un Traité de Catégories spirituelles, et une Séquence ou prose, avec quelques Répons pour l'office de saint Étienne, premier martyr ; mais nous n'avons rien pour garantir cette attribution. Le même Baluze distingue du commentaire d'Abbon sur le cycle de Victorius, la correction qu'il en fit en le poussant jusqu'au temps qu'il écrivait. Ce n'est cependant qu'un seul et même ouvrage, comme il paraît par la préface. On sait aussi qu'on a donné par erreur à Abbon de Fleury le poëme sur le siége de Paris, qui appartient à Abbon de Saint-Germain-des-Prés. Enfin, parmi les manuscrits de saint Martial de Limoges, qui font aujourd'hui partie de ceux de la bibliothèque du Roi, il y en a un qui porte ce titre singulier : *Canones Abbonis de ornamentis Ecclesiæ romanæ*. Le mot de canon n'y paraît pas assurément fait pour celui d'ornement, disent les auteurs de l'histoire littéraire de la France, et il faut qu'il s'agisse du recueil des canons dont on a rendu compte, et que le copiste n'ait pas fidèlement copié son original ; mais cette remarque ne paraît point juste à dom Ceillier, qui assure que c'est deviner, que de dire que par ces canons il faut entendre le recueil des canons, dédié aux rois Hugues et Robert, dont le copiste aura mal entendu le titre. Abbon avait fait plusieurs voyages à Rome ; ne pouvait-il pas avoir imaginé quelques écrits sur les divers ornemens en usage dans cette église, sur leur forme, sur le temps et la manière de s'en servir ? Ne pouvait-il pas encore, ajouterons-nous, avoir donné à cet écrit le titre de *Canones de ornamentis Ecclesiæ romanæ ;* c'est-à-dire, règles, lois, statuts sur le temps et la manière de se servir des ornemens de l'église romaine ? Nous ne voyons rien de si singulier dans ce titre, ni de si peu assorti au reste de l'ouvrage. Quoi qu'il en soit, la liste des écrits d'Abbon dépose véritablement en faveur de sa véracité et de l'étendue de son érudition. Il était grammairien, philosophe, historien, mathématicien, surtout grand computiste, très-versé dans la connaissance de la discipline ecclésiastique. L'auteur du

sermon prêché dans l'église de St.-Pierre de Limoges ne fait pas difficulté de dire qu'il était le plus savant homme de son siècle. Il est au moins certain qu'il en était un des plus savans, et digne d'aller de pair avec le docte Gerbert, son contemporain. A l'égard de son style, le même auteur va trop loin lorsqu'il le compare à celui de Cicéron ; et M. Dupin aussi, quand il nous le donne pour un style très-pur et très-élégant. Cet éloge ne convient tout au plus qu'à la lettre d'Abbon à l'abbé Bernard. Ses autres pièces ne sont pas, à beaucoup près, si bien écrites, quoique son latin soit meilleur que celui de la plupart des écrivains de son temps. On y trouve même des termes barbares. Du reste, ses pensées sont ordinairement justes, ses preuves assez bien choisies, et ses raisonnemens bien soutenus. Il était régulier, sincère, doux, humble et sans faste ; parlant à ses disciples avec autant de modération et de retenue qu'à ses égaux. (*Voyez l'Histoire littéraire de la France*, tom. 3, pag. 159 et suiv, et l'*Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques* de dom Ceillier, tom. 21, pag. 32 et suiv.)

ABBOT (Robert), fils d'un tondeur de drap de Guilford, dans le comté de Surre en Angleterre, où il naquit en 1560, fut docteur d'Oxford, ensuite principal du collége de Bailleul, et professeur royal en théologie. Le roi Jacques 1er fut si charmé de son livre latin, de la souveraine puissance des Rois, *de suprema potestate Regia*, contre Bellarmin et Suarez, qu'il le fit évêque de Salisbury. Abbot mourut trois ans après, en 1618. On a encore de lui quelques autres ouvrages de controverse, et une réponse à l'apologie que Jean Eudæmon avait publiée pour Henri Garnet. *Athenæ Oxonienses*.

ABBOT (Georges), frère du précédent, fut d'abord principal du collége d'Oxford, et ensuite archevêque de Cantorbéry. Ayant déplu au roi Jacques pour s'être opposé au mariage du prince de Galles avec l'infante d'Espagne, on le suspendit des fonctions de sa primatie, ce qui l'obligea de se retirer au lieu de sa naissance, et ensuite au château de Croyden, où il mourut le 4 août 1633. On a de lui six *Questions théologiques* en latin; des *Sermons sur le prophète Jonas;* l'*Histoire du massacre de la Valteline ;* une *Géographie ;* un *Traité de la visibilité et de la perpétuité de la vraie Église*, etc. Ces quatre derniers ouvrages sont en anglais. Il ne faut pas le confondre avec un autre Georges Abbot, qui vivait en 1640, et dont on a une paraphrase sur Job, de courtes notes sur les Psaumes, *vindiciæ Sabbati*, etc. (Voyez *Athenæ Oxonienses*, et M. Chaussepied, dans son *Supplément au Dictionn. de Bayle.*)

ABDALLA ABULPHARAGIUS BENNATIBUS, prêtre arabe, moine nestorien, mort en 1044. On a de lui, 1° le *Paradis des Chrétiens*,

ou *grièves Questions sur l'ancien et le nouveau Testament;* 2° des Commentaires sur le *Pentateuque,* sur Josué, sur le premier et le second livre de Samuël, sur le premier et le second livre des Rois, sur la Sagesse, l'Ecclésiastique, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, Ruth et Job; sur les quatre grands et les douze petits prophètes selon le P. Le Long; et seulement sur *Osée, Jonas* et *Aggée,* selon M. Assemani; 3° deux traités intitulés: *de l'Héritage;* 4° une lettre arabe; 5° un *Traité de l'excellence du jeûne, de l'aumône et de la prière;* 6° des Réponses aux Questions du Patriarche des nestoriens; 7° une explication de plusieurs psaumes en deux parties, dont la seconde commence au psaume 33 et finit au 61. Le Long, *Biblioth. sacr.*, tom. 2, pag. 591. Assemani, *Bibliotheca oriental.*, tome 1, page 511, et tom. 2, pag. 309. *Magna biblioth. eccles.*, p. 11, 40 et 41.

ABDELMESLIAS · Elmechini, était Égyptien de nation, moine cophte, prêtre du monastère de Saint-Macaire dans le désert d'Égypte, Ordre de saint Antoine, et l'un des procureurs et des orateurs de Gabriel, patriarche d'Alexandrie, mais non patriarche lui-même, comme le dit par erreur Moréri, édition de 1759. Il publia une députation du patriarche d'Alexandrie au pape Clément VIII, et une profession de foi qui fut donnée à Rome le 14 janvier 1595, et qui se trouve à la fin du sixième tome des *Annales* de Baronius. *Magna biblioth. eccles.*, ibid.

ABDEMELECH. (hébr., *serviteur du Roi*), eunuque, ou serviteur du roi Sédécias, Éthiopien de naissance, qui tira Jérémie de la prison infecte où les principaux de Jérusalem l'avaient fait jeter. (*Jérémie*, cap. 38, v. 6, 7, 8, etc.)

ABDENAGO. Héb., *esclave de la lumière, serviteur de Nago,* C'est le nom qui fut donné à Azarias, compagnon de Daniel. Abdénago fut jeté dans la fournaise ardente à Babylone, avec Sidrach et Misach, ses deux compagnons, pour n'avoir pas voulu adorer la statue que Nabuchodonosor avait fait ériger. (*Dan.*, c. 1, v. 7. *Idem,* c. 3.)

ABDIAS. Père de Jesmaïas, du temps de David. (1. *Paral.*, c. 27, v. 19.)

ABDIAS. (héb., *serviteur du Seigneur*), intendant de la maison d'Achab, roi d'Israël, du temps du prophète Élie. Il cacha cent prophètes du Seigneur dans des cavernes, pour les dérober à la fureur de Jésabel. (3. *Reg.*, c. 18, v. 3 et 4.)

ABDIAS. Le quatrième des douze petits prophètes. Il a écrit un seul chapitre contre les Iduméens. Il vivait pendant la captivité de Babylone, et en même temps que Jérémie. On ne doit pas le confondre avec l'intendant d'Achab, comme font quelques uns sans autorité. Saint Jérôme parle du tombeau du prophète Abdias, que sainte Paule vit à

Samarie. Les Grecs l'honorent le 19 novembre, et ils sont suivis en cela par le *Martyrologe romain moderne*, au 16e siècle. (Hiéron, épist. 17, seu *Epitaph. Paulæ.*)

ABDIAS. Lévite, de la famille de Mérari, travailla sous Josias à la réparation du temple de Jérusalem. (2. *Paral.*, c.34, v. 12.)

ABDIAS DE BABYLONE, est compté entre les écrivains ecclésiastiques du premier siècle. On le place vers l'an 59. Il était, dit-on, juif de naissance, et un des septante disciples de Jésus-Christ qu'il a vu, et avec lequel il a vécu, si on s'en rapporte aux écrits qu'on a sous son nom. Il accompagna les apôtres Simon et Jude, lorsqu'ils allèrent en Perse, selon le département de leur mission, et il fut fait par eux évêque de Babylone. Le livre qui lui est attribué, et qui contient les Vies des Apôtres, n'est qu'un tissu de fables mal concerté; ce qui en fait voir la supposition. Il a été imprimé séparément en 1532, en 1557, en 1560, et en 1571, à Bâle, et à Paris, en 1583, et inséré dans les bibliothèques des Pères. On fait passer ce livre pour un ouvrage composé d'abord en hébreu par un disciple de Jésus-Christ appelé Abdias qui était de Babylone, et traduit en grec par Eutropius, et en latin par Jules Africain. Mais présentement tout le monde est revenu de cette erreur; et l'on convient que c'est l'ouvrage d'un imposteur qui suppose faussement qu'il a été disciple de Jésus-Christ; qui cite cependant Hégésippe, et Jules Africain qu'il n'aurait pu voir, s'il eût été du temps de Jésus-Christ, et enfin qui raconte plusieurs histoires fabuleuses touchant la vie de Jésus-Christ et celle des apôtres, qu'il serait ennuyeux de rapporter. (Dupin, 1er siècle, *Biblioth.* Dom Ceillier, *Hist. des Auteurs sacr.*, tom. 1, pag. 488.)

ABDICATION. Ce terme se prend pour la démission pure et simple d'une charge, en quoi elle diffère de la résignation qui se fait en faveur d'une tierce personne.

ABDIEL (hébr., *serviteur de Dieu*), fils de Guni, de la tribu de Gad, chef de sa famille. (1. *Par.* 5, v. 16.)

ABDISSI, ABDISU ou ABD-JESU, nommé aussi HEBED-GESU, patriarche de la ville de Muzal, dans l'Assyrie orientale, était fils de Jean, de la ville de Gésire, sur le Tigre, et avait été moine de Saint-Pacôme selon quelques uns, et de Saint-Antoine selon d'autres. Il vint à Rome sous Jules III, fit abjuration du nestorianisme entre l'an 1550 et 1555, et fut déclaré patriarche des nestoriens après la mort de Simon Julacha. Il fit un second voyage à Rome, sous le pontificat de Pie IV, qui le confirma dans sa dignité, et lui donna le *pallium* le 7 mars 1562. Fra-Paoli rapporte qu'Abdissi avait écrit une lettre au concile de Trente; mais ce fait est contesté par le cardinal Pallavicin. Abdissi possédait par-

faitement le chaldéen, l'arabe, le syriac ; il répondait pertinemment aux questions les plus difficiles. Il disait que ses ancêtres avaient reçu leur doctrine de saint Thomas, de saint Thadée, et de leur disciple saint Marc ; que leur créance était entièrement conforme à celle des catholiques romains, et que leurs sacremens étaient les mêmes, aussi bien que la plupart de leurs cérémonies qui étaient écrites dès le temps des apôtres dans les livres qu'ils gardaient depuis ce temps-là. Avant son abjuration, Abidissi avait écrit plusieurs ouvrages en syriac pour appuyer la créance des nestoriens. Abraham Ecchellensis en fait mention dans le *Catalogue des écrivains syriens* qu'il fit imprimer en syriac à Rome, en 1653, avec une version latine et des notes. Il en parle aussi dans la préface qu'il a mise à la tête de ce Catalogue. On garde dans la bibliothèque du Vatican deux poëmes d'Abdissi, écrits de sa main, où il rend raison de sa réunion à l'église romaine, à laquelle il attira plusieurs nestoriens. De Moni, c'est-à-dire, Richard Simon, *Histoire critique des Églises du Levant*. Sponde, *ad anno* 1562. Fra-Paolo et Pallavicin, *Histoire du Concile de Trente*. Moréri, édition de 1759.

ABDJESU. Diacre qui fut martyrisé dans le quatrième siècle, sous Sapor, roi de Perse. Baillet, *Vie des Saints*, tom. 1, 22 avril.

ABDON (hébr., *serviteur*), fils d'Illel, de la tribu d'Éphraïm, dixième juge d'Israël. Il jugea Israël pendant huit ans, et fut enterré à Pharaton, dans le lot d'Éphraïm, en 2856. (*Judic.*, c. 12, v. 13, 14, etc.)

ABDON, de la tribu de Benjamin, et fils de Jéhiel. (1. *Par.*, c. 9, v. 36.)

ABDON. Fils d'Abigabaon et de Maacha. (1. *Par.*, c. 8, v. 9.)

ABDON, fils de Micha, fut envoyé par le roi Josias à la prophétesse Holda, pour lui demander son avis sur le *Livre de la Loi* qui avait été trouvé dans le Temple. (2. *Part.*, cap. 34, v. 20.)

ABDON. Ville de la tribu d'Aser qui fut cédée aux Lévites de la famille de Gerson. (1. *Par.*, c. 6, v. 74.)

ABDON et SENNEN, deux Persans qui vinrent de Perse à Rome, du temps de l'empereur Dèce, où ils souffrirent plusieurs tourmens et la mort même pour la foi de Jésus-Christ, l'an 250. C'est tout ce qu'on sait de leur histoire; car leurs actes, joints à ceux de saint Laurent, sont fabuleux, n'étant fondés que sur une guerre de Dèce contre les Perses, et sur un voyage prétendu de cet empereur dans leur pays, d'où l'on suppose qu'il ramena les deux saints prisonniers à Rome. Or, Dèce n'eut point de guerre contre les Perses, et ne fit point d'autre voyage que celui de Mésie vers le Danube, pour marcher contre les Goths. Les corps des saints martyrs furent retirés d'abord dans la maison d'un sou-

diacre nommé Quirin, et ensuite transportés, du temps de Constantin-le-Grand, dans le cimetière de Pontien, qui a été depuis appelé du nom de ces saints martyrs, sur le chemin de Porto, au quartier de l'Ours-Coiffé, *ad Ursum pileatum*. On prétend qu'ils furent envoyés de Rome en France l'an 828, avec ceux de plusieurs autres martyrs, adressés à Eginard, et transportés dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. Un moine du lieu, nommé Odilon, composa l'histoire de cette translation vers le commencement du dixième siècle, et l'on dit que ces reliques y furent conservées jusqu'aux guerres des huguenots qui les brûlèrent dans le seizième siècle. La fête de cette translation se faisait le 24 mars, auquel on dit que leurs reliques furent reçues dans St.-Médard. On en marque encore une autre au 21 du même mois, où l'on dit que ces reliques furent recueillies et rassemblées. Pour la fête principale, elle se faisait le 30 de juillet sous le rit d'office simple. L'an 780, on rétablit à Rome une église qui avait été bâtie en leur honneur. Tillemont, tom. 3, p. 329. Baillet, *Vie des Saints*, tom. 2.

ABÉCÉDARIENS ou ABÉCÉDAIRES, branche d'Anabaptistes qui prétendaient que pour être sauvé il fallait ne savoir ni lire, ni écrire, pas même connaître les premières lettres de l'alphabet; ce qui les fit nommer Abécédariens. Cette secte fut assez étendue en Allemagne. Luther ayant établi que chaque particulier était juge du sens de l'Écriture, sans avoir besoin de recourir ni à l'autorité de l'Église, ni à la tradition, ni aux Pères, Stork, son disciple, enseigna que chaque fidèle pouvait connaître le sens de l'Écriture aussi bien que les docteurs; que c'était Dieu qui nous instruisait lui-même, et que l'étude nous empêchant d'être attentifs à sa voix, le seul moyen de prévenir ces distractions était de ne point apprendre à lire, et que ceux qui savaient lire étaient dans un état dangereux pour le salut. Carlostad, autre disciple de Luther, s'attacha à cette secte, renonça à l'Université et à sa qualité de docteur, pour se faire porte-faix: il s'appela le frère André. Osiander, *centur.* 6. L. Stokman, *lexic.* verb. ABECEDARII.

ABECOURT, *Alba-Curia*. Abbaye de l'ordre de Prémontré, au diocèse de Chartres, assez près de Saint-Germain-en-Laye. Elle fut fondée en 1180 par Guasion, seigneur de Poissy, beau-frère de Bouchard de Montmorency, dont il avait épousé la sœur, nommée Alix. L'église en fut consacrée sous le nom de la Sainte-Vierge, en 1191, par Regnault ou Rainald de Bar, évêque de Chartres, suivant la *Gallia Christiana*, ou par saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, qui y demeura quelque temps pendant son exil en France, suivant Moréri, d'après La Martinière. Les premiers religieux qui s'y établirent é-

taient de l'abbaye de Marcheroux, au diocèse de Rouen. La Martinière, *Dictionnaire Géogr.* Moréri, édit. de 1759. *Gallia Christiana*, tom. 7, col. 1328.

ABED (hébr., *serviteur* ou *ouvrier*), fils de Jonathan, de la famille d'Adan, revint de la captivité avec cinquante hommes. (1. *Esdr.*, c. 8, v. 6.)

ABEILLES. Mouches à miel. L'abeille était immonde, selon la loi ancienne. (*Lév.*, cap. 11, v. 20.)

ABEL (hébr., *vanité* ou *respiration*), second fils d'Adam, naquit l'an du monde 2; avant J. C. 3998. Il fut pasteur de troupeaux; et instruit de ce qu'il devait à son créateur, il lui offrit la graisse, ou le lait de ses troupeaux. Dieu marqua qu'il agréait son offrande, soit par un feu envoyé du ciel, soit par quelque autre voie. Quelques Pères ont cru qu'Abel demeura toujours vierge. Il fut tué dans un champ par Caïn son frère, jaloux de la préférence que Dieu donnait à ses offrandes. L'Écriture ne parle point, ni de l'âge qu'il avait lorsqu'il fut tué, ni de son célibat ou de son mariage, ni du genre de sa mort, ni du lieu de sa sépulture, ni de la conservation de son tombeau, ni de beaucoup d'autres choses que la curiosité voudrait savoir. On sait seulement qu'il était prêtre, puisqu'il était sacrificateur, et que c'est un saint canonisé dans l'ancien et le nouveau Testament. Les Grecs cependant ne lui rendent point de culte, et son nom ne paraît point dans les martyrologes romains avant le dixième siècle, ni même dans le romain moderne. Pierre Natal marque sa mémoire le 30 de juillet, et quelques autres martyrologes, le 2e jour de janvier et le 25 de mars. (Baillet, tom. 4. Basil. Ambros., *alii apud Cornel. à lapidè.*)

ABEL, Abila, Hobal, ou Hoba, ou Abelbeth-Maaca, ou Abel-Maïm, ville située à la gauche ou au nord de Damas, entre le Liban et l'anti-Liban. C'est la même qu'Abyla de Lysanias dont il est parlé dans saint Luc. Joab l'assiégea, dans la révolte de Séba, fils de Bochri. L'itinéraire d'Antonin 1er la place entre Damas et Héliopolis. (*Luc.*, c. 3, v. 1. 2. *Reg.*, c. 20, v. 14, 15.)

ABEL des Vignes était, selon Eusèbe, à six milles de Philadelphie, autrement *Rabbath*, capitale des Ammonites.

ABEL (Pierre), avocat au parlement, a fait des *Observations sommaires sur la coutume de Bretagne*, un volume in-4°, imprimé à Laval en 1689. René de La Bigotière, sieur de Perchambaut, président aux enquêtes du parlement de Bretagne, en a donné une nouvelle édition en 1694, revue par lui, corrigée et augmentée. Moréri, édition de 1759, sur les *Mémoires manuscrits* de M. Boucher d'Argis.

ABEL-LA-GRANDE. (Hébr., *le grand deuil.*) C'est un gros rocher qui se trouva dans la campagne des Betsamites, et sur

lequel on plaça l'Arche d'alliance lorsqu'elle fut renvoyée par les Philistins. On croit qu'il fut ainsi nommé, à cause du grand nombre de Betsamites qui périrent dans cette occasion. (1. *Reg.*, c. 6, v. 18, 19.)

ABEL-MEHULA, ou ABEL-MEHA. Hébr., *deuil d'infirmité* ou *de maladie*. C'est la patrie d'Élisée. Eusèbe la met à seize milles de Scythopolis, vers le midi. (3. *Reg.*, c. 19, v. 16.)

ABEL-MIZRAIM (hébr., *le deuil des Égyptiens*), le même que l'*aire d'Athad et Béthagla*, à quelque distance de Jéricho.

ABEL-SETHIM (hébr., *deuil des épines*), était dans les plaines de Moab, au-delà du Jourdain, vis-à-vis Jéricho. C'est là que les Hébreux tombèrent dans l'idolâtrie de Phégor, et que Dieu les punit par la main des Lévites. Cette ville est souvent appelée simplement *Séthim*. (*Josué*, c. 2, v. 1. *Idem* 3, v. 1. *Num.*, c. 25, v. 1.)

ABELA, ville de la Pérée ou de la Batanée, ou du pays de Bazan, au-delà du Jourdain, dans la demi-tribu de Manassé, à douze milles ou quatre lieues de Gadarre, vers l'Orient. (*Judic.*, c. 11, v. 33.)

ABELLA ou ABYLA, ville épiscopale du diocèse de Jérusalem de la seconde Palestine, sous la métropole de Scytople, qui paraît être la même qu'*Abyla de Batanée* dont parle saint Jérôme dans son *Exposition des lieux hébreux*. Elle est très-abondante en vins, et éloignée de Gadares, vers l'orient, d'environ douze milles. On prétend qu'elle fut prise par Antiochus. Il ne faut pas la confondre avec *Abela de Pérée*, ou *Abela* vers le mont Liban. La première, que Josephe joint avec *Liviade* ou *Libyade* et *Besemoth*, est éloignée de soixante stades du Jourdain; la seconde est proche le mont Liban, au nord de Damas de Syrie. Suidas veut qu'elle soit de Phénicie. *Abéla de Pérée* ne subsistait apparemment plus du temps d'Eusèbe et de saint Jérôme, puisqu'il ne parle que de ces deux villes qui ont porté le même nom; une éloignée de douze milles de Gadaris, et que nous croyons être *Abéla de Batanée;* l'autre entre Paniade et Damas, qui est celle du mont Liban.

Évêques d'Abéla.

1er. Salomon souscrit à la lettre synodale de Jean de Jérusalem à Jean Pato de C. P., contre Sévère d'Antioche, en 518.

2e. Nicostrate, au concile des trois Palestines, assemblé à Jérusalem en 536, contre Antyme.

3e. Alexandre, déposé par Mennas et son concile, pour n'avoir pas voulu souscrire à la condamnation d'Origène.

ABÉLIENS ou ABÉLONITES: Hérétiques ainsi nommés d'Abel. Ils enseignaient qu'Abel s'était marié, mais qu'il n'avait jamais eu aucun commerce charnel avec son épouse, afin qu'on ne fît point mention de ses enfans, comme de ceux de Caïn et de

Seth. De là les *Abéliens* vivaient en continence dans le mariage, ne voulant pas, disaient-ils, mettre des enfans au monde pour être les auteurs du péché originel. Ils condamnaient le devoir du mariage comme une action diabolique, et pour maintenir leur secte, ils adoptaient des enfans qu'ils élevaient dans leurs erreurs. Ces hérétiques parurent dans le diocèse d'Hyppone, sous l'Empire d'Arcade, vers l'an de Jésus-Christ 370, et ils rentrèrent dans le sein de l'Église après qu'on les eut détrompés. S. August., *de Hæres.*, c. 83.

ABELLI (Antoine), docteur en théologie de la Faculté de Paris, dominicain et abbé de Notre-Dame-de-Livry en l'Aulnoi, était Parisien. Il sortit de licence en 1555, et se distingua par l'intégrité de ses mœurs, par sa science et son talent pour la prédication, qu'il exerça avec applaudissement dans la capitale et les autres villes les plus considérables du royaume. Il fut vicaire-général de sa congrégation de France pendant trois ans. La reine Catherine de Médicis le prit pour son prédicateur et son confesseur, et le fit abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame-de-Livry en l'Aulnoi, de l'Ordre de Saint-Augustin et de chanoines réguliers, située à deux lieues environ de Paris, à l'orient, dans la forêt de Bondi. Bayle s'étonne qu'un dominicain jouisse d'une abbaye, et revient ensuite de sa surprise par un éclaircissement communiqué par M. de La Monnaie, qui lui écrit, qu'*il faut supposer que pour parvenir à l'abbaye de Livry, Antoine Abelli passa de l'Ordre de Saint-Dominique dans celui des chanoines réguliers de Saint-Augustin; ce qui est une chose fort aisée et qui se pratique tous les jours.* Il est vrai que ces translations d'un Ordre à un autre étaient aisées et assez fréquentes; mais cet éclaircissement n'est pas nécessaire pour concevoir comment Abelli a été dominicain et abbé. Le P. Echard nous apprend qu'il y a eu plusieurs dominicains qui ont été abbés commendat^res sans quitter leur Ordre. Jean Guiencourt, dominicain, confesseur du roi Henri II, et docteur en théologie de la Faculté de Paris, fut abbé de Saint-Georges, Ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Rouen, après l'avoir été de l'abbaye d'Arborel, Ordre de Cîteaux, au diocèse de Castres. Gilles de Bins, aussi dominicain, confesseur de la reine Éléonore, seconde femme du roi François 1er, fut nommé en 1540 à l'abbaye de St-Jean-d'Amiens, Ordre de Prémontré, comme La Morlière nous l'apprend dans les *Antiquités d'Amiens*, page 274. Jacques Fouré, prédécesseur d'Antoine Abelli dans l'abbaye de Livry, était dominicain. Le P. Le Long, *Bibl. sacr.*, p. 561, prétend qu'Antoine Abelli mourut en 1589; mais le P. Échard se contente de dire qu'Abelli a survécu à la reine Catherine de Médicis, morte en 1589, et qu'il n'a pu rien découvrir touchant

la mort de ce docteur. Dans l'acte par lequel l'Université de Paris prêta serment de fidélité à Henri IV le 22 avril 1594, on trouve entre ceux qui le signèrent un François Abelli, abbé d'Ivry, prédicateur et aumônier du roi. Il paraît qu'il y a deux fautes dans cet acte, et qu'il faut lire *Livry* au lieu d'*Ivry*, et *F.* ou au plus *Fr.*, c'est-à-dire *frère*, au lieu de *François*. Si cela est, comme il est probable, le dominicain Abelli qui signa l'acte de fidélité prêté par l'Université de Paris au roi Henri IV, le 22 avril 1594, sera le même que notre Antoine Abelli qui aura vécu par conséquent au moins jusqu'en 1594. Ses ouvrages sont : 1° *la manière de bien prier avec la vertu et efficace de l'Oraison prouvée par l'exemple des anciens ; ensemble une briève interprétation de l'Oraison Dominicale*, etc. ; dédiée au roi très-chrétien *Charles IX*. A Paris, chez Nicolas Chesneau, 1564, in-8°. L'auteur, dans l'épître dédicatoire à la reine-mère, promettait deux petits ouvrages, l'un intitulé : *Point, requis au Chrétien ce qu'il faut faire ;* et l'autre intitulé : *Point, connaître ce qu'il faut faire ;* mais on ignore s'il accomplit sa promesse. 2° *Sermons sur les lamentations du saint prophète Hiérémie*, faits en la présence de la Reine mère du Roi, etc. dédiés à elle-même. A Paris, chez Michel de Roigny, 1582, in-8°. 3° *Lettre de frère Antoine Abelli à la reine Catherine de Médicis*, 1563. Échard, *Script. ord. Prædic.*, tom. 2, pag. 239. *Remarques crit. sur le Dictionnaire de Bayle*, pag. 23 et suiv.

ABELLI (Louis) naquit au Vexin français en 1603, fut docteur de Sorbonne, curé de St.-Josse à Paris, évêque de Rhodez. Il mourut à Paris, au séminaire de Saint-Lazare, le 4 octobre 1691. Nous avons de lui un abrégé de théologie intitulé : *Medulla theologica*, outre dix-huit autres traités, dont un sur les Principes de la morale chrétienne ; un autre sur les hérésies ; un autre sur les traditions de l'Église ; un du culte de la Ste Vierge ; la *Vie de saint Vincent de Paule* ; des méditations, etc. Abelli avait toutes les vertus d'un bon prêtre et les grandes qualités d'un évêque. On l'accusa dans son temps de relâchement dans la morale ; mais on le jugeait alors relativement à la morale des puritains d'Angleterre, qu'il combattait, et à celle des premiers disciples de Jansénius, qui déjà avait avec la première un peu trop d'affinité. On peut consulter, pour le catalogue de ses ouvrages, le père Niceron, dans le 41e volume des *Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres de la république des Lettres*,

ABEN-BOHEN. Hébr., *la pierre du pouce*. Elle tire son nom de Bohen, un des fils ou descendans de Ruben, et sépare les tribus de Juda et de Benjamin, du côté de l'orient. (*Josué*, c. 18, v. 18.)

ABENDANA (Jacob), savant juif espagnol, mort en 1685 ;

étant *nasi*, c'est-à-dire, préfet de la synagogue de Londres. On a de lui un spicilége des choses omises dans le *Commentaire* du rabbin Salomon, sur les endroits choisis de l'Écriture-Sainte, à Amsterdam, 1660 et 1685, fol., *hébr.* On lui attribue aussi l'ouvrage intitulé : *La Perfection de la Beauté*. C'est un commentaire sur les endroits choisis, les mots et les choses les plus difficiles de l'Ecriture ; à Francfort, in-fol., 1661. Le Long, *Biblioth. sacr.*, tom. 2, pag. 788. Lippen, *Biblioth. theol.*, tom. 2, p. 735.

ABEN-EZER (hébr., *la pierre du secours*), dans la tribu de Dan, dans la campagne de Betchar. C'est là où les Israélites furent battus par les Philistins, et où l'Arche du Seigneur fut prise l'an du monde 288. (1. *Reg.*, c. 4, v. 1, 11.)

ABEN-EZRA (Abraham), fameux rabbin espagnol, natif de Tolède, surnommé *le Sage par excellence, le grand et l'admirable docteur*, savait plusieurs langues, et surtout l'arabe qu'il possédait parfaitement. Il était aussi très-habile dans l'interprétation de l'Écriture, dans la grammaire, la poésie, la philosophie, l'astronomie et la médecine. Le désir d'apprendre lui fit parcourir l'Angleterre, la France, l'Italie, la Grèce, et diverses autres parties du monde. Il mourut à Rhodes, âgé d'environ 75 ans, en 1148, ou 1168, ou 1174, ou enfin 1192, après avoir composé d'excellens ouvrages dans tous les genres des sciences qu'il possédait ; savoir : 1° des *Commentaires* sur tous les livres de l'*ancien Testament* imprimés dans les *Bibles hébraïques* de Bomberg et de Buxtorf. Plusieurs de ces commentaires ont été traduits en latin, et imprimés séparément en différens endroits. 2° *Le Livre des Secrets de la Loi*, pour expliquer à la manière des cabalistes les mystères du *Pentateuque*. On le garde manuscrit in-4° dans la bibliothèque du Vatican. 3° *Jesodmorà*, c'est-à-dire, *le fondement de la crainte*, divisé en douze chapitres touchant les préceptes judaïques, et la manière de traiter les différentes sciences selon leur ordre. C'est le plus rare de tous les ouvrages d'Aben-Ezra. Il a été imprimé à C P. en 1530, et à Venise en 1566, in-12. Il se trouve aussi manuscrit dans la bibliothèque du Vatican, en parchemin, in-fol. Bartolocci et ceux qui l'ont suivi se sont trompés en disant que ce livre est purement grammatical, et qu'il a été traduit en latin par Buxtorf le fils ; car il n'est point grammatical, et il n'a jamais été traduit en latin. Richard Simon paraît s'être un peu trop avancé aussi quand il a dit, au chapitre 24, page 123 du livre 1 de son *Histoire critique de l'ancien Testament*, que le but de cet ouvrage est de recommander la loi orale ou la tradition. 4° *Le fondement de la loi ;* c'est un traité cabalistique sur les préceptes de la loi, qui se trouve manuscrit dans la bibliothéque

du Vatican, en parchemin, *fol.* 5° *Le mystère de la forme des lettres*, où il est traité des lettres de l'alphabet à la manière des cabalistes, manuscrit dans la bibliothéque du Vatican, en parchemin, *fol.* 6° Un livre intitulé : *Vive le fils éveillé;* on y traite en vers élégans de l'ame, de sa récompense et de son châtiment. Il est manuscrit dans la bibliothéque du Vatican avec un *Traité du Royaume des Cieux*, divisé en huit règnes, où il est principalement question de la vie éternelle. 7° *Le cantique de l'ame*, en forme d'hymne, avec son explication, manuscrit, *ibid* en parchemin, in-4°. 8° *L'Épître du sabbat*, qui parut d'abord à Francfort-sur-l'Oder en 1691, in-8°, chez Becman, avec l'ouvrage intitulé : *schulchan-aruch*, extrait des ouvrages du R. *Isaac Lorie*, et ensuite à Amsterdam en 1709, in-16. 9° Une préface sur le Pentateuque, qui se trouve au commencement du premier tome *Bibliorum magnorum;* il paraît que ce que Joseph de Voysin a publié à Paris en 1635, in-8°, sous le titre *des cinq Manières dont les juifs ont coutume d'expliquer la loi*, a été pris de cette préface. 10° Un ouvrage sur l'astrologie, divisé en huit livres, qui se trouve manuscrit à la bibliothéque du Vatican, in-4°. 11° *Ænigma super litteris quiescentibus*. Cet ouvrage est élégant, obscur et difficile à entendre. Le rabbin *David Cohen de Lara* d'Amsterdam, l'a traduit en latin et publié à Leyde en 1658, in-4°. Il se trouve en hébreu au second tome *Bibliorum magnorum*. 12° *La finesse* ou *subtilité de la pensée*. Ce livre, qui est court mais élégant, dans sa brièveté, traite de la prononciation des lettres. Il est manuscrit à la bibliothéque du Vatican, en parchemin, in-4°. 13° *La Pureté de la langue*, où il est traité de la grammaire et de la manière de bien former le discours. Venise 1546, in-4°. 14° *Les Balances de la langue*. C'est une grammaire très-bonne et très-parfaite, imprimée à Ausbourg en 1521, et à Venise en 1546, in-8°. Plantavit s'est trompé lorsqu'il a dit que cet ouvrage traite des poids. 15° *La lèvre pure*, ouvrage de grammaire de même que *la lèvre de l'excellence*, et *le Paradis de la sagesse*. Ce dernier est manuscrit in-4°, à la bibliothèque du Vatican. 16° Un livre de *Logique* qui se trouve aussi manuscrit dans la même bibliothèque, en parchemin, in-4°. 17° Un livre d'*Algèbre*, manuscrit in-4°, dans la même bibliothèque. 18° Un livre d'*Arithmétique*, manuscrit qui porte le titre d'*Unius* (un), ou *Numeri* (nombre). 19° Un livre latin *de Luminaribus et diebus criticis*, à Lyon en 1496 et en 1508, in-4°, et encore en 1550, in-8°; à Francfort en 1614, in-12; et à Rome en 1554, in-4°. 20° Un Calendrier hébraïque que Genebrard lui attribue, *in Chronic.*, pag. 219. 21° Un livre *des Naissances*, ou de l'*Astrologie judiciaire*, in-4° manuscr. 22° On

trouve encore dans le *Machazor espagnol*, imprimé à Venise en 1656, in-8°, quelques productions élégantes d'Aben-Erza, telles que celle-ci : *Magnificab. te Deus omnis animæ*, etc. ; et *sic magnificabit te Rex*. On lui attribue encore un livre du nom *Tetragrammaton ;* un livre moral, de *la Maison des mœurs* (*Beth-Middot*) ; un livre du *Monde*, contre Abuch-majar, écrivain arabe, manuscrit dans la bibliothèque de Lyon, parmi les manuscrits de Scaliger, page 277, n° 13; un livre *de Annis embolymœis*, manuscrit dans la biblioth. Bodleïenne, n° 3728 ; un livre *des Sorts* (*Sepher-Goleth ;* quelques pièces de vers touchant le jeu. Le style d'Aben-Ezra est élégant, concis, et quelquefois obscur. Il suit presque toujours le sens littéral de l'Écriture dans ses *Commentaires*, donne moins dans les fables que les autres rabbins, et montre partout beaucoup d'esprit et de génie. Il avance néanmoins des sentimens erronés, comme lorsqu'il prétend que Moïse ne passa point au travers de la mer Rouge, mais qu'il y fit un cercle pendant que l'eau était basse. Didac Lopez a recueilli les censures qui ont été faites des *Commentaires* d'Aben-Ezra *sur le Pentateuque*, l'an 1578. On les trouve manuscrits in-fol. dans le collége des Néophites à Rome. On peut voir, sur la personne et les ouvrages de ce fameux rabbin, Leusden, *Philolog. hebr. mixt.*, pag. 124. Jean-Henri Hottinger, *Histoire eccléS.*, tom. 3, c. 12, pag. 261. Jacq. Basnage, *Hist. des Juifs*, tom. 5, pag. 1609. Richard Simon, *Histoire critique du vieux Testament*. Le P. Morin, *Exercit. biblic.*, etc.

ABEN-MALLER, savant rabbin, a enseigné le sens grammatical de l'Écriture, dans un Commentaire qu'il a fait sur toute la Bible. C'est un petit in-folio, intitulé : *Michal jophi*, c'est-à-dire, *la Perfection de la Beauté*. Il renferme les interprétations littérales des rabbins Juda, Jona, Kimhi, et de quelques autres ; mais principalement celles du rabbin David Kimhi dont il rapporte le plus souvent les mots. Il y en a eu deux éditions, la première à Constantinople, et la seconde en Hollande. Cette dernière est la meilleure, à cause de quelques remarques d'Aben-Dana qu'on y a ajoutées. M. Simon, *Hist. crit.*

ABERCE D'HIÉRAPLE, vivait vers l'an 164. Ses parens étaient chrétiens ; il fut lui-même créé évêque d'Hiéraple. Il souffrit de grands tourmens sous Marc-Aurèle, et L. Verus, de la part des païens ; et enfin il mourut en paix du vivant de ces empereurs. Le père Halloix nous a donné sa vie d'après Métaphraste, que cet écrivain avait tirée des actes grecs, et d'après les menées des Grecs ; on sent assez quel fonds on doit faire sur de pareilles collections. Ce qu'il y a de certain, c'est que ni Eusèbe, ni aucun ancien écrivain ne font mention de cet Aberce. Si l'on

en croit Baronius, il a composé un excellent ouvrage de la discipline observée par les prêtres et par les diacres, et une lettre à Marc-Aurèle, empereur; Baronius dit qu'il a tiré cette lettre d'un manuscrit grec de la bibliothèque du cardinal Sirlet, et il promet qu'il la donnera tout entière dans ses *Annales*. Comme il ne l'a pas fait, il faut croire qu'elle lui a échappé des mains, ou qu'elle s'est trouvée égarée. Halloix, *vit. pp. Orient.* Baron, *ad an.* 163, num. 15, et *not. ad Martyrol. rom.*, cave. Les Grecs honorent saint Aberce ou Abirce, évêque d'Hiérapie en Phrygie, le 22 d'octobre. Son nom n'a été mis dans le martyrologe romain que depuis le seizième siècle, par les soins du cardinal Baronius. Baillet, *Vie des Saints*, tom. 3.

ABERDON, ville maritime d'Ecosse, dans la province de Mart, avec évêché qui y fut transféré de Muttlac, en 1100, et avec Université, fondée en 1480 par le roi Alexandre II. Cette ville, appelée en latin *Aberdonia*, *Aberdonium* ou *Aberdona*, et en écossais *Aberdéen*, est partagée en deux villes, dont chacune a une université. L'ancienne Aberdéen est le siége de l'évêché, suffragant de l'archevêché de St.-André.

ABER LE CINÉEN, époux de Jahel, cette femme généreuse qui tua Sisara, général des armées de Jabin, roi des Chananéens, en lui perçant les tempes avec un grand clou, tandis qu'il dormait. (*Judic.*, c. 4, v. 17, et *seq.*)

ABERNETH, ville de l'Ecosse méridionale, autrefois épiscopale, capitale des peuples Pictes, est située vers le confluent de l'Erne et du Tay. Mais elle est aujourd'hui à demi-ruinée. Saint Pallade y établit au cinquième siècle le premier évêché d'Ecosse, qui fut transféré au neuvième à St.-André.

ABÈS, ville de la tribu d'Issachar. (*Josué*, c. 19, v. 20.)

ABESAN (hebr., *père du bouclier* ou *des armes*), de la tribu de Juda, huitième juge d'Israël. Il était de la ville de Bethsan ou Scythopolis; il succéda à Jephté, et mourut à Béthléem, après sept ans de gouvernement. (*Judic.*, c. 12, v. 8, 10.)

ABESSALON (hebr., *père de la paix*, ou *la paix du père*), père de Maacha, qui fut mère d'Abia, roi de Juda. (3. *Reg.*, c. 15, v. 2.)

ABESSALOM, ambassadeur de Judas-Macchabée, vers Lysias, général de l'armée d'Antiochus Eupator. (2. *Mac.*, c. 11, v. 17.)

ABEYANCE, *abeyantia*, ancien terme de droit qui signifie une chose que l'on ne possède pas encore, et qui n'est pas adjugée par la loi, mais que l'on attend en vertu de cette loi.

ABI ou ABIA (héb., *mon père*), fille de Zacharie, et mère d'Ezéchias, roi de Juda. (4. *Reg.*, 18, 2.)

ABIA (heb., *père du Seigneur* ou *le Seigneur mon père*), second fils de Samuel. (*Judic.* 8, 2.)

ABIA, fils de Jéroboam, pre-

mier roi des dix tribus. Ce fut le seul de sa famille qui reçut les honneurs de la sépulture ; tous les autres descendans de Jéroboam ayant été ou mangés des chiens, ou dévorés des oiseaux, en punition de l'impiété de Jéroboam. (3. *Reg.*, c. 14, v. 10, etc.)

ABIA (dans l'Écriture, Abiam), roi de Juda, successeur de Roboam, dont il imita la mauvaise conduite. Il régna trois ans, et après avoir remporté une victoire signalée sur Jéroboam, premier roi d'Israël, dont l'armée était composée de huit cent mille hommes, il mourut l'an du monde 3049.

ABIA. Un des descendans d'Eléazar, fils d'Aaron, chef d'une des vingt-quatre bandes des prêtres, distribués en vingt-quatre classes par David. Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, était de la classe d'Abia, qui était la huitième entre les vingt-quatre. (1. *Paral.*, c. 24, v. 10. *Luc.*, c. 1, v. 5.)

ABIA, roi des Parthes, qui se tua de désespoir, de peur de tomber entre les mains d'Izate, roi des Adiabéniens, auquel il avait déclaré la guerre ; à la sollicitation des grands du royaume d'Izate, qui s'étaient soulevés contre lui, parce qu'il avait embrassé le judaïsme. (Joseph, *Antiq.*, l. 20, c. 2.)

ABIA, ville épiscopale sous le patriarchat de C. P., selon Wading, a eu pour évêque latin Vital, de l'Ordre de saint François. Il fut transféré à ce siége, de l'église de Méla, par Boniface IX, en 1399. Il eut pour successeur Conrad, nommé par Jean XXIII, le 28 novembre.

ABIA, ville épiscopale du patriarchat d'Antioche, dont furent évêques, selon Wading, Adam, transféré depuis à Catare, et François-Jean de Monteron, de l'Ordre de saint François, qui lui succéda le 8 juillet 1349, sous Clément VI.

ABI-ALBON, surnommé ABIEL (hebr., *père très-intelligent*), natif d'Arbat, un des braves de l'armée de David. (2. *Reg.*, c. 23, v. 31.)

ABI-ASAPH, ou ABISAPH (hébr., *père qui assemble* ou *qui ajoute*), de la tribu de Lévi, était fils d'Elcana, et père d'Asir. (1. *Par.*, c. 6, v. 23.)

ABIATHAR (hébr., *père excellent*), fils d'Alchimelech, dixième grand-prêtre des Juifs. Il est quelquefois nommé *Achimelech* ou Abimelech. S'étant sauvé du carnage des prêtres de Nobé commandé par Saül, il se retira auprès de David, et y demeura en qualité de grand-prêtre, pendant que Saül donna la même qualité à Sadoc ; d'où il arriva qu'il y eut à la fois deux souverains pontifes dans Israël ; Abiathar du côté de David, et Sadoc du côté de Saül : ce qui dura jusqu'au règne de Salomon. (2. *Reg.*, cap. 8, v. 17. 1. *Reg.*, cap. 22, v. 11, et *seq.* 1. *Par.*, c. 6, v. 53.)

ABIB (hébr., *epis verts*), nom que les Hébreux donnaient au premier mois de leur année

sainte, qui fut depuis appelé Nisan. Il répond à notre mois de mars. (*Exod.*, c. 13, v. 4.)

ABIBAS ou ABIBBA, nommé aussi quelquefois Abibon et Abidas, était le puîné des fils de Gamaliel, dont il est parlé dans les Actes des apôtres. Il fut baptisé, élevé dans le christianisme, et passa sa vie dans l'observation de la loi de Dieu, la prière et la méditation des Écritures. Il mourut avant son père, et fut enterré à Caphargamale, dans le même tombeau que saint Etienne, en une grotte séparée, au-dessus de celle de ce saint martyr. Les anciens martyrologes, hors celui de Bède, mettent Abibas au rang des saints, avec Gamaliel son père, et Nicodème, dont on trouva les corps avec celui de saint Etienne, et marquent cette invention au 3 d'août. *Voy.* Gamaliel.

ABIBE, martyr d'Edesse en Mésopotamie. Il fut brûlé pour la foi sous l'empereur Licinius, et le gouverneur Lysanias, l'an 322. Ses proches, témoins de son supplice, retirèrent son corps des flammes, l'embaumèrent et l'enterrèrent auprès des saints Gurie et Samone qui avaient souffert le martyre à Edesse le même jour que lui, seize ans auparavant, et avec lesquels il avait été étroitement uni pendant leur vie. C'est pour cela que les Grecs les honorent tous trois ensemble, le 15 de novembre. Tillemont, tom. 5 des *Mémoires ecclés.*, à l'art. de Licinius. Baillet, tom. 3, 15 novembre.

ABICHT (Jean George), luthérien allemand, docteur en théologie et professeur de l'Écriture-Sainte à Leipsick, au commencement du dix-huitième siècle, a donné : 1° *Disput. de Jona fugiente*, à Leipsick, 1702, in-4° ; 2° *Disput. de servorum Hebræorum acquisitione atque servitiis.* ibid., 1704, in-4° ; 3° *Disput. de Goele-Jobi*, ibid., 1708, in-4° ; 4° *Oraculum Jesaianum*, a Mathæo 4. 14° *Ex cod. hebr., sensu litterali allegatum*, c. Jes., 9, 1, ibid., ann. eod., in-4° ; 5° *Disput. de suppliciis reipublicæ judaicæ, sub symbolis revelatis*, ibid., ann. eod., in-4° ; 6° *Ars distinctè legendi et interpretandi scripturam sacram vet. Testamenti*, ibid., chez Jean-Christophe Konig, 1710, in-8° ; 7° *De damno ab atheismo in republica*, à Leipsick, 1703, in-4°. ; 8° *Dissertatio de Hebræorum accentuum genuino officio*, ibid., 1710, in-4°. Le Long, *Bibl. sacr.*, tom. 2, pag. 592. *Act. erud. lips.*, 1711, pag. 169. *Diar. erudit.*, tom. 49, pag. 514. *Magna bibl. eccles.*, pag. 17, col. 1.

ABIGEAT, *abigeatus*, est un terme de droit qui vient d'*abigere, id est, ante se agere.* Ainsi abigeat signifie une espèce particulière de vol qui se commet non pas en enlevant et en transportant d'un lieu à une autre, la chose dont on veut profiter, mais en la chassant et faisant aller devant soi. Cette espèce de délit ne peut donc tom-

ber que sur les troupeaux et sur les bestiaux. Suivant la loi 1, *ff. de abigeis*, il faut dix brebis, ou quatre pourceaux au moins, pour que la soustraction qui s'en fait puisse être appelée abigeat ; au lieu qu'il ne faut qu'emmener un bœuf ou un cheval pour commettre un abigeat. La raison de la différence est, qu'on peut emporter plusieurs brebis ou plusieurs pourceaux, mais qu'on ne peut pas naturellement emporter un bœuf, ni un cheval. Suivant les lois romaines, ce délit est extraordinaire ; mais il n'est pas public, parce que ce n'est qu'une espèce de vol. *Leg.* 2, *ff. de abigeis.* Il était puni d'une peine extraordinaire, selon les circonstances ; en sorte qu'elle était quelquefois le dernier supplice, ou la déportation. *Leg.* 1, *ff. eod.* La peine de ce délit est pareillement arbitraire en France. Il en est traité dans le livre 47 du Digeste, tit. 14, et dans le 9e livre du Code, tit. 37. *Voy.* Despeisses, tom. 2, part. 1, titre 12, section 3, article 18.

ABIDA, ville épiscopale du diocèse d'Antioche, dans la seconde Phénicie, sous Héliople ou Héliopole, placée par Ptolomée proche Damas, au midi, a eu pour évêque Eusèbe, qui souscrivit à la lettre synodale de sa province à l'empereur Léon, au sujet du meurtre de saint Protère d'Alexandrie, et pour le concile de Chalcédoine. C'est le seul que nous connaissions.

ABIDAN (hebr., *père du jugement*), fils d'un nommé Gédéon, de la tribu de Benjamin, se trouva chef de sa tribu au temps de la sortie d'Egypte et de l'érection du tabernacle. (*Num.*, c. 1, v. 11.)

ABIEL ou JEHIEL (heb., *Dieu mon père*), père de Cis et de Ner, et aïeul de Saül, premier roi des Juifs. (1. *Reg.*, c. 9, v. 1.)

ABIEZER (hebr., *père du secours* ou *secours du père*), de la tribu de Benjamin, l'un des trente braves de l'armée de David. (1. *Par.*, c. 11, v. 28.)

ABIGABAON (hebr. *père de la colline*), un des aïeux de Saül et des principaux habitans de Gabaon. (1. *Par.*, c. 8, v. 29, 30.)

ABIGAIL ou ABIGAL (hébr., *père de la joie* ou *la joie du père*), femme de Nabal du Carmel, et depuis femme de David. Elle sut si bien gagner le cœur de David par sa conduite et ses discours pleins de sagesse, que non-seulement elle apaisa ce prince irrité contre son mari dont il avait juré la perte, mais encore que Nabal étant mort, David voulut l'avoir pour femme. De ce mariage sortit un fils, Chéléab. (1. *Reg.*, chap. 25, v. 23 et *seq.* ; 2. *Idem*, c. 3, v. 3.)

ABIHAIL (hébr., *père de la force* ou *de la douleur*), fils de Huri, et père de Mosellam et de quelques autres. (1. *Par.*, c. 5, v. 12, 14.)

ABIHAIL, père de Suriel, de la famille de Mérari. (*Num.*, c. 3, v. 35.)

ABIHAIL, père de la reine Esther et frère de Mardochée. (*Esth.*, c. 2, v. 15. c. 9, v. 29.)

ABIHAIL, fille d'Eliab, frère de David, et épouse de Roboam, roi de Juda. Elle fut mère de Jéhus, de Somoriam et de Zoom. (2. *Par.*, c. 11, v. 18, 19.)

ABILA. Outre *Abila* ou *Abela*, ville de la seconde Palestine; il s'en trouve encore une autre dans la Cele-Syrie du Liban, capitale de la Tétrarchie Abilienne, dont Lysanias était prince. (*Luc*, 3, v. 1.) L'itinéraire d'Antonin la met deux fois entre Héliople et Damase. Elle est du diocèse d'Antioche dans la seconde Phénicie. On croit que c'est celle qu'on appelle aujourd'hui Belinas. Nous n'en connaissons que trois évêques.

1°. Jourdain siégeait vers le milieu du cinquième siècle. Il fut représenté dans le concile de Chalcédoine, par Paternius, qui souscrivit.

2°. Jean souscrivit à la lettre des évêques de sa province à l'empereur Léon, et au concile de Chalcédoine.

3°. Alexandre ayant embrassé l'hérésie de Sévère, fut chassé de son siége par un édit de l'empereur Justin, en 518.

ABILLON (André), docteur en théologie, et grand-vicaire de l'évêque d'Amiens, publia à Paris, chez Sébastien Piquet, en 1645, in-4°, *le Triomphe de la Grâce sur la nature humaine*, ou *le Concile de la Grâce*, ou *Méditations théologiques sur le second concile d'Orange, et l'accord admirable de ses décisions avec celles du concile de Trente.* (*Magna Biblioth. eccles.*, p. 17, col. 1.)

ABIMAEL (hébr., *père qui est de Dieu*), fils de Jectan, demeura, ou dans l'Arabie, ou dans l'Arménie, ou dans les pays voisins.

ABIMÉLECH (hébr., *père du roi* ou *du conseil*), roi de Gérare, qui enleva Sara, femme d'Abraham, croyant qu'elle n'était que sa sœur. Dieu ne permit pas qu'il la touchât, et cependant il ne laissa pas de le frapper lui et sa famille, à cause de Sara. Il la rendit donc à Abraham son époux, en le priant de demander à Dieu la guérison des plaies dont il avait frappé sa famille à cause de Sara. Abraham le fit, et Dieu guérit aussitôt la famille d'Abimélech, en rendant à ses femmes la fécondité. Ceci arriva l'an du monde, 2107; avant Jésus-Christ 1893. (*Gen.*, c. 20.)

ABIMÉLECH, roi de Gérare, et fils du premier. Un jour ayant vu Isaac qui se jouait avec Rebecca, femme qu'il disait être sa sœur, il défendit, sous peine de mort, de la toucher. Il pria ensuite Isaac de se retirer, parce que ses richesses avaient excité la jalousie des Philistins. Isaac se retira d'abord dans la vallée de Gérare, et ensuite à Béersabée où Abimélec le vint trouver pour faire alliance avec lui. Ceci arriva vers l'an 2200; avant Jésus-Christ 1800. (*Gen.*, c. 26.)

ABIMÉLEHC, fils de Gédéon,

né d'une concubine qu'il avait dans la ville de Sichem, s'empara du gouvernement après la mort de son père, en se faisant déclarer roi, ou juge d'Israël. Étant venu dans la maison de son père à Éphra, il tua sur une même pierre les soixante-dix fils qu'il avait laissés, excepté Joatham, le plus jeune de tous, que l'on cacha. Il ne régna cependant pas long-temps; car la division s'étant mise parmi les habitans de Sichem, ils se révoltèrent contre lui pendant qu'il était absent. Abimélech en étant averti marcha contre Sichem qu'il saccagea et ruina entièrement. Mais s'étant ensuite approché de la ville de Thèbes qui était environ à trois lieues de Sichem, une femme lui cassa la tête en lui jetant un morceau d'une meule de moulin du haut d'une tour où les Sichémites s'étaient retirés, et à laquelle il voulait mettre le feu. (*Judic.*, c. 9, v. 5, 22, etc.

ABINADAB (héb., *père de bon gré*, ou *père du vœu*), frère de David, et fils d'Isaïe. (1. *Reg.*, c. 18, v. 6.

ABINADAB, fils de Saül. *Voy.* Aminadab.

ABINADAB, lévite de Cariat-Iarim. *Voy.* Aminadab.

ABINOA ou ABINOEM (heb. *père de la beauté ou de l'agrément*), père de Barac, chef de l'armée des Juifs. (*Judic.*, c. 4. v. 6.)

AB INTESTAT, terme de jurisprudence, qui se dit de celui qui hérite des droits d'un homme qui n'a point fait de testament, quoiqu'il eût pouvoir de le faire. Un fils est héritier de son père *ab-intestat*. On a autrefois privé de la sépulture ceux qui étaient décédés *ab intestat*.

ABIRAM (héb., *père de l'élévation ou de la fraude*), fils aîné d'Iliel de Béthel, qui ayant entrepris de rebâtir Jéricho perdit *Abiram* son premier-né lorsqu'il en jeta les fondemens, et Ségub le dernier de ses enfans, lorsqu'il en pendit les portes, selon la prédiction que Josué en avait faite, environ cinq cent trente-sept ans auparavant. (*Josué*, c. 6, v. 26, 3. *Reg.*, c. 16, v. 34.

ABIRON, fils d'Éliab, l'un des conjurés contre Aaron et Moïse dans le désert, fut abîmé tout vivant dans la terre avec ses complices. (*Num.*, c. 16.)

ABISAG (héb., *l'ignorance du père*, autrement, qui *parvient*), fille native de Sunam, en la tribu d'Issachar. David l'épousa sur la fin de sa vie, mais il ne la connut point, et il s'en servit seulement pour s'échauffer au lit, selon l'ordre des médecins. Le roi étant mort, Adonias demanda Abisag pour épouse, ce qui fut cause que Salomon le fit mourir, dans la pensée qu'il voulait affecter la royauté, en épousant une des femmes du feu roi. (3. *Reg.*, c. 1, v. 3, 3. *Id.* c. 2, v. 17. et *seq.*)

ABISAI (héb., *présent du père*, ou le *père du présent*), fils de Zuri et de Sarvia, sœur de David, était un des plus vaillans

hommes de son temps, et un des premiers généraux des armées de David. L'Écriture dit qu'il leva la lance contre trois cents hommes, et qu'il les tua tous. (2. *Reg.*, c. 23, v. 18; 2. *Idem*, c. 10, v. 10.

ABYSSINIE ou ÉTHIOPIE. L'Égypte supérieure d'où coule le Nil, était autrefois appelée Éthiopie; entre tous les peuples de cet État, les Axumites, ainsi nommés de la principale ville du pays, *Axum*, étaient ceux que les Romains connaissaient davantage. Ptolomée parle de cette ville. Arrien dans son *Périple* assure qu'on lui donnait de son temps le titre de métropole. Sous l'empire de Constantin, ce pays fut plus connu, particulièrement après que les Abyssins eurent reçu la foi par le ministère de Frumence que saint Athanase y envoya; ce qu'il est bon de remarquer contre Procope qui prétend que la religion chrétienne n'a été établie chez les Abyssins, que sous l'empire de Justinien le vieux. Frumence, avec les clercs qui l'accompagnèrent dans son voyage, mit son siège à Axum, comme étant la métropole du royaume. Les évêques qui lui ont succédé ont continué d'y faire leur résidence, mais il faut remarquer que ces évêques étaient des étrangers que le patriarche d'Alexandrie s'était mis en possession d'y envoyer. On les appelait métropolitains et catholiques. On se fondait dans cet usage sur le quarante-deuxième canon arabique, attribué au concile de Nicée, par lequel il était défendu aux Éthiopiens de se choisir parmi eux un patriarche, parce qu'ils étaient sous la juridiction de celui d'Alexandrie, auquel il appartenait d'en nommer un qui lui était inférieur. On lui donnait l'honneur du patriarchat, et non pas la puissance; aussi ne pouvait-il ordonner que sept évêques, dit l'abbé Renaudot; ce nombre n'étant pas suffisant pour l'ordination d'un patriarche, qui en demande douze. Cette police exactement observée, fut cause que la foi chrétienne fut exposée aux mêmes variations parmi les Éthiopiens ou Abyssins, que dans les églises d'Alexandrie, dont le patriarche était tantôt catholique, et tantôt jacobite, particulièrement depuis que les mahométans s'étant rendus maîtres d'Alexandrie, le siège de cette ville demeura vacant pendant quatre-vingts ans, ou ne fut rempli que par des jacobites. Les Abyssins rejetèrent la croyance de deux natures en Jésus-Christ, le concile de Chalcédoine, et la lettre du pape saint Léon à Flavien, et se réparèrent pour toujours de l'église romaine. On n'a fait jusqu'à présent que de vains efforts pour les réunir; quelques recherches que nous ayons faites, nous n'avons pu découvrir quels étaient les sièges de ces sept évêques que pouvait ordonner le catholique d'Abyssinie. Nous n'avons pas même une chronologie exacte de ces catholiques, ainsi nous la

rapportons telle que le P. Lequien nous l'a donnée dans l'*Oriens christianus*, t. 2, p. 652.

Evêques d'Axum, ou catholiques des Abyssins.

1. Frumence. Nous avons dit que les Abyssins ont eu pour apôtre Frumence. Il était de Tyr en Phénicie. Il paraît qu'il fut transporté tout jeune en Éthiopie. Étant revenu à Alexandrie, saint Athanase, nouvellement élu patriarche, le fit évêque de cette nation, et lui associa des prêtres et des clercs de son clergé, pour y porter la foi de Jésus-Christ. Athanase ayant été chassé de son siége, George qui s'en était emparé, éloigna pareillement tous les évêques qui étaient dans les sentimens de ce saint patriarche; et comme il ne doutait pas que Frumence ne pensât comme lui, il tenta aussi de le chasser de sa nouvelle mission. Il fit si bien auprès de l'empereur Constance, qu'il l'engagea à écrire aux princes des Abyssins de lui renvoyer Frumence à Alexandrie, comme ayant été ordonné par un homme qui avait fait de grands maux : car, disait-il, s'il revient de bon gré, et qu'il rende compte de son ordination au vénérable George et à tous les évêques d'Égypte, on verra qu'il ne s'écarte en rien des lois de l'Église et de la foi présente, et on pourra le réordonner ; mais s'il fait quelques difficultés, on conclura qu'il pense aussi mal, que celui qui l'a ordonné. Philostorge ajoute que Constance envoya un certain Théophile, Indien de nation et arien, en qualité d'évêque, pour prendre la place de Frumence ; mais il ne put rien gagner auprès de ces princes qui retinrent leur évêque, et il fut obligé de revenir à Alexandrie. La tradition de l'église d'Axum est que Frumence y mourut; on en fait la fête deux fois l'année, le 14 décembre et le 20 juillet.

Ludolfe et Vansleb disent que les Abyssins ont un catalogue de ceux qui ont succédé à Frumence, et qu'ils comptaient quatre-vingt-dix métropolitains en 1613, et cent seize en 1670. Il aurait été à souhaiter qu'ils nous eussent fait part d'une pièce aussi importante, contre laquelle cependant on pourrait faire bien des difficultés, auxquelles il ne serait pas aisé de répondre.

2. Cosme.

3. Alexandre.

4. Barthélemi.

5. Jean.

6. Jacques. Ces cinq évêques se trouvent dans le calendrier éthiopien de M. Ludolf, t. 2.

7. N.... *orthodoxe*, N.... *jacobite*, sous Paul, patriarche d'Alexandrie, et l'emper^r Justinien.

8. Cyrille, *jacobite*, dans le calendrier. *Hist. Patr. Alexand.*, pag. 171.

9. Jean, *jacobite*, vers l'an 821. N.... , intrus.

10. Pierre, *jacobite*, Mennas, intrus.

11. Daniel', *jacobite*, vers l'an 980.

12. Cyrille, *jacobite*, vers le milieu du onzième siècle.

13. Sévère, *jacobite*, ordonné par Cyrille, second patriarche d'Alexandrie.

14. Géorge, *jacobite*, en 1102.

15. Michel, *jacobite*, vers l'an 1130.

16. Kile, *jacobite*, siégea quatre ans, et se retira à Misra.

17. Isaac, en 1209.

18. Michel II, ordonné en 1414.

19. Matthieu.

20. Salana.

21. Jacob.

22. Barthélemi.

23. Michel III.

24. Isaac.

25. Jean.

26. Marc.

27. Joseph, Ludolph, l. 3, *Hist. Éthiop.*, c. 7.

28. Pierre II, qui fut cause en 1607, que Jacques, fils naturel du roi Zadenghelus, usurpa le trône au préjudice du légitime héritier.

29. Siméon, sous le règne de Susnédus, qui ordonna qu'on admît deux natures en Jésus-Christ, ajoutant peine de mort contre ceux qui ne l'admettraient pas.

30. N.... Inconnu à M. Ludolf. Il était si ignorant, qu'on se moquait publiquement de lui. Un autre lui succéda qui ne valait pas mieux, et Alphonse Mendès faisait, de l'agrément du pape, les fonctions patriarchales.

31. Marc II, Copte.

32. Jean.

33. Marc III.

34. Michel.

35. Gabrax. Après cela, dit M. Ludolf, on trouve un appelé Jean, et vers 1651, Marc qui fut déposé pour ses crimes, auquel succéda Michel, et après celui-ci Gabrax. Depuis ce temps les Abyssins n'ont eu que de fort mauvais patriarches, qu'on fut obligé de chasser les uns après les autres.

36. Sinodius, envoyé en Éthiopie par le patriarche Matthieu, vers l'an 1670.

37. Marc IV, en 1698, et 1700.

38. N.... Trois religieux de l'Ordre de Saint-François, souffrirent le martyre en Éthiophie pour n'avoir pas voulu abjurer le concile de Chalcédoine. (*Gazette de France*, 17 février 1720.

39. Adelmesse, envoyé par le patriarche d'Alexandrie en 1720.

40. Christodule, déposé du patriarchat, jacobite de Jérusalem, obtint celui d'Éthiopie en 1730.

ABISUÉ (hébr., *père du salut ou de la magnificence*), fils de Phinées, quatrième grand-pontife des Hébreux. On ne sait rien de sa vie. Il est nommé Abiézer dans *Josephe* (1. *Par.*, c. 6, v. 4. *Antiq.* lib. 5, c. *ultim.*)

ABITAL (hébr., *père de la rosée*), sixième femme de David, et mère de Saphatias, fils de David. (1. *Par.*, c. 3, v. 3.)

ABIU (heb. *père du seigneur*), fils du grand-prêtre Aaron, fut consumé avec son frère Nadab par un feu sorti de devant le Seigneur, pour avoir offert l'encens avec un feu étranger, au lieu d'en prendre sur l'autel des holocaustes, exemple terrible de la fidélité que Dieu demande dans ses

ministres. (*Lév.*, c. 10, v. 1 et 2.)

ABIUD (hebr., *père de la louange* ou *de la gloire*), fils de Zorobabel, l'un des aïeux de Jésus-Christ, selon la chair.

ABJURATION, *abjuratio*, est un acte solennel par lequel on passse d'une hérésie, que l'on nie et que l'on déteste avec serment, à la foi catholique.

Dans les pays d'inquisition, on distingue trois sortes d'abjurations : *de formali*, *de vehementi*, et *de levi*.

L'abjuration *de formali* est celle qui se fait par un apostat ou un hérétique reconnu notoirement pour tel.

L'abjuration *vehementi* se fait par le fidèle violemment soupçonné d'hérésie.

L'abjuration *de levi*, par celui qui n'est soupçonné que légèrement d'hérésie.

L'abjuration *de formali* et *de vehementi* se fait en public avec plusieurs formalités. L'abjuration *de levi* se fait en particulier et en secret, dans la maison de l'évêque ou de l'inquisiteur. Elle n'emporte pas, comme les autres, l'interdiction des fonctions même civiles d'un état, ni l'inhabileté pour les bénéfices. Lupus de Bergomo, dans son *Traité des matières d'inquisit.*, part. 1, livre 3, distique 4; Navarre, *consil.* 18, *de hæres.*. et *consil.* 19, dit que celui qui l'a faite, s'il retombe, n'est pas censé relaps, comme le sont ceux qui après avoir fait abjuration *de vehementi*, sont coupables de rechute. Le même auteur dit que les enfans qui n'ont pas atteint l'âge de puberté sont incapables de faire abjuration, ainsi que les condamnés à mort. On n'admet pas aussi à l'abjuration celui qui étant hérétique formel, ne veut pas faire l'abjuration de la manière qu'on l'exige de lui.

Comme il n'y avait point d'inquisition en France, l'abjuration n'y était point connue sous les distinctions *de formali*, *de vehementi*, et *de levi*. Les hérétiques quelconques, résolus de rentrer dans le sein de l'Église romaine, faisaient leur abjuration entre les mains des archevêques ou évêques qui en retenaient l'acte en bonne forme. Avant l'édit de 1685, par une déclaration du 10 octobre 1679, registrée au parlement de Paris le 20 novembre suivant, les évêques étaient obligés de remettre les actes d'abjuration (de la religion protestante) aux gens du Roi, pour qu'ils les signifiassent aux ministres et aux consistoires des lieux où les convertis faisaient leur résidence.

Les religionnaires fugitifs ne pouvaient rentrer en France qu'en faisant une déclaration qu'ils voulaient vivre dans la religion catholique, en prêtant serment de fidélité, et en faisant abjuration. *Voyez* les déclarations de 1698 et 1713.

Les religionnaires qui avaient fait abjuration et serment de fidélité ne pouvaient recueillir que les successions à écheoir, et non pas les successions échues avant leur abjuration. La Cour l'a ainsi jugé par arrêt rendu en

la grand'chambre le 17 avril 1741, et a adjugé la succession dont il s'agissait aux parens qui étaient catholiques au temps du décès. Ainsi l'abjuration d'un protestant n'avait pas un effet rétroactif.

Dans l'histoire et les lois d'Angleterre, l'abjuration se dit aussi du serment de sortir pour toujours du royaume, fait par un homme coupable de félonie, qui s'est réfugié dans un asile.

ABLAIS. Ce sont des blés coupés qui sont encore sur le champ. Il en est parlé dans plusieurs de nos coutumes, et entre autres dans celle d'Amiens et dans celle de Ponthieu. La coutume d'Amiens, en l'art. 214, défendait d'enlever les fruits et ablais quand ils sont saisis, sans donner caution au seigneur de ses droits. La coutume de Ponthieu, en l'art. 107, défendait de charrier et emporter ses ablais avant le soleil levé, ni après le soleil couché, à peine de soixante sous d'amende, si ce n'est en vertu d'un congé du seigneur. En l'art. 110, elle défendait à un sujet qui doit terrage, d'emporter ses ablais sans évoquer le seigneur auquel était dû ledit terrage, ou ses fermiers ou commis, sous peine de soixante sous d'amende envers ledit seigneur, pour chacune fois et pour chaque pièce, avec la restitution dudit droit de terrage. M. de Ferrière, *Dictionnaire de Droit et de Pratique*, au mot Ablais.

ABLE ou ABEL (Thomas), chapelain de la reine Catherine, épouse de Henri VIII, roi d'Angleterre, écrivit, en 1530, un Traité contre le divorce de ce prince, *de non dissolvendo Henrici et Catharinæ matrimonio.* Il ne voulut point non plus reconnaître la suprématie prétendue de ce roi qui le fit prendre et écarteler.

ABLUSIIS ou ABLUVIIS (Geofroi de), natif d'Abluis ou Abluies, aujourd'hui Ablis, entre Paris et Chartres, mais du diocèse de cette dernière ville, où il se fit dominicain, se distingua surtout par ses vertus et par son courage intrépide et sa grandeur d'âme. Il est nommé le vingt-unième entre les inquisiteurs généraux de Carcassonne. Il eut pour adjoints dans cet office le P. Hervet d'Anet, du diocèse et du couvent des dominicains de Chartres aussi bien que lui, et le P. Foulques de saint George du couvent des dominicains de Vienne en Dauphiné. Tous les trois firent paraître une constance singulière dans les persécutions qui leur furent suscitées relativement à leur office d'inquisiteurs l'an 1301, par Bernard Deliciosi Franciscain. On croit que Geofroi, d'Abluviis, mourut à Lyon, entre 1316 et 1319. On a de lui : 1° des commentaires assez courts, mais très-clairs et très-méthodiques, sur les quatre livres du maître des sentences. On avait ces commentaires dans le couvent des dominicains de Chartres. 2°. Les actes qu'il fit en qualité d'inquisiteur, qui sont fort à estimer, parce qu'ils peuvent beau-

coup servir à faire connaître l'histoire, tant ecclésiastique que profane de France, du temps de l'auteur. On les gardait partie dans les archives de l'inquisition de Carcassonne, partie à Paris dans la bibliothèque du Roi, partie à dans cello de M. Colbert. *Échard, scrip. ord. Prædic.*, tome 1, p. 532.

ABLUTION, *ablutio*, terme liturgique, qui signifie l'usage du vin et de l'eau que prend le prêtre après la communion pour purifier le calice et ses doigts. Il y a deux ablutions à la messe; la première consiste dans l'usage du vin seul qu'on verse immédiatement dans le calice pour le purifier, c'est-à-dire, pour en dégager les particules eucharistiques de l'une et l'autre espèce qui pourraient s'y être attachées; la seconde ablution consiste dans l'usage de l'eau et du vin qu'on verse sur les doigts du prêtre pour les purifier, et qui tombent ensuite dans le calice. Autrefois le prêtre ne prenait point la première ablution, mais il la jetait du calice dans la piscine; et au lieu de la seconde, il ne faisait autre chose que de laver ses doigts au lavoir même, c'est-à-dire, à la piscine qui était proche de l'autel. *Post communionem vadit sacerdos ad lavacrum.* C'est ce que portent les anciens missels.

Lorsqu'il tombe sur le corporal ou ailleurs quelques gouttes des ablutions, le prêtre doit faire tout ce que prescrit la rubrique en cas d'effusion du sang, parce qu'il reste toujours, surtout dans la première ablution, quelques gouttes du précieux sang. Si un prêtre avait fait vœu de ne point boire de vin, il devrait cependant s'en servir dans les ablutions, parcequ'il n'a pu faire vœu de transgresser la loi de l'Église. Les abstêmes, c'est-à-dire, ceux qui ont horreur du vin, ont besoin de la dispense du pape pour ne prendre que de l'eau à la première ablution; car pour l'ablution des doigts, il y a, en Italie, comme ailleurs, des gens habiles qui croient qu'on la peut faire avec de l'eau pure, lorsqu'on a quelque raison d'en agir ainsi. M. Collet, *Examen des Saints mystères*, page 430, et *à la Table des matières*, verb. Ablution.

Ablution, signifie aussi l'usage du vin et de l'eau que les communians prenaient autrefois pour aider à consommer la sainte hostie.

ABNÉGATION. Terme de dévotion qui signifie renoncement à soi-même, à ses passions, à ses plaisirs, à ses intérêts, à tout ce qui n'est point Dieu.

ABNER (hébr., *père de la lumière*, ou *la lampe du père*), fils de Ner, général des armées de Saül, conserva la couronne à Isboseth, fils de ce prince, pendant sept ans, contre David qui régnait à Hébron. Il tua Asaël, troisième fils de Sarvia, sœur de David, et frère de Joab et d'Abisaï. S'étant brouillé avec Isboseth, il alla trouver David qui le combla de caresses, et fit

alliance avec lui ; mais comme il s'en retournait, Joab le fit rappeler ; et l'ayant pris à part, comme pour lui dire quelque chose de secret, il lui enfonça son épée dans l'aine, pour venger la mort d'Asaël son frère. (2. *Reg.*, c. 3, v. 1, 7, 8, et *seq.* ibid. v. 27, 30.

ABO, *Aboa*, ville maritime, capitale de la Finlande, avec évêché suffragant d'Upsal. Elle est située à l'embouchure de la rivière d'Aurojok, sur la mer Baltique, et a un très-bon port. L'évêché y fut établi en 1158 par le pape Adrien IV, et la reine Christine y fonda aussi une Université en 1640. Cette ville fut presque toute consumée par un incendie qui y arriva en 1678 ; mais depuis on l'a rétablie. *Histoire abrégée de l'état présent de Suède.*

ABOAB (Immanuel), rabbin espagnol, mort avant l'an 1629, comme il paraît par l'ouvrage suivant que ses héritiers firent imprimer dans cette année à Amsterdam. Il est intitulé : *Nomologia sive dissertationes legales.* L'auteur tâche de prouver la vérité des anciennes traditions ou de la loi orale dont il établit la nécessité dans la première partie de son ouvrage, et l'origine et le progrès dans la seconde partie, ainsi que la suite de l'histoire des docteurs hébreux jusqu'à son temps, commencé par *Scherita Gaon.* Il y a inséré la lettre qu'*Horace del Monte*, noble italien, lui avait écrite sur cette question : *Quomodo dici possit, angelicum esse emendare se.* Aboab a aussi inséré la réponse qu'il fit à Horace en 1607. Cette réponse est en latin, et la lettre d'Horace en italien. Wolfius, tome 1, n° 1788.

ABOBI (héb., *père des enchantemens*, ou *des choses cachées*), père de Ptolomée, qui fit assassiner Simon Maccabée, son beau-père, dans le château de Doch. (1. *Mach.* c. 16, v. 11, 12, et *seq.*)

ABOLITION, signifie, 1° l'abrogation ou l'extinction d'une loi, d'une coutume ; 2° en terme de chancellerie, il signifie les lettres de pardon du prince par lesquelles il abolit entièrement un crime qui n'est pas rémissible par les ordonnances, sans qu'on soit tenu d'en expliquer les circonstances et de les rendre conformes aux informations, ainsi qu'il est requis aux lettres de grâce qui ne s'accordent que pour les cas rémissibles : *Absolutoriæ litteræ.* Les lettres d'abolition doivent contenir cette clause, en quelque sorte et manière que le cas puisse être arrivé ; elles devaient aussi être entérinées au parlement, lorsqu'il s'agit d'un crime de lèse-majesté. *Voyez.* ABROGATION.

ABOMINATION. Ce terme signifie, 1° une chose odieuse et détestable, et c'est en ce sens qu'il est dit dans l'Écriture, que tout moqueur est en abomination devant Dieu ; 2°. abomination signifie l'idolâtrie et les idoles dont le culte est abominable en lui-même, et par rap-

port aux dissolutions qui l'accompagnent. L'abomination de désolation, prédite par Daniel, marque l'idole de Jupiter Olympien, qu'Antiochus Epiphane fit placer dans le temple de Jérusalem, aussi bien que les enseignes de l'armée romaine, chargées de figures de leurs dieux et de leurs empereurs, qui furent placées dans le Temple après la prise de la ville et du Temple. Les abominations des Egyptiens que les Hébreux devaient immoler dans le désert étaient leurs animaux sacrés, les bœufs, les boucs, les agneaux et les béliers dont les Egyptiens regardaient les sacrifices comme des abominations détestables. Moïse donne le nom d'abomination aux animaux défendus par la loi. L'abomination de désolation marque aussi, dans le sens mystique, toute sorte de dogme faux et pervers, aussi bien que la dernière persécution de l'Ante-Christ contre l'Église. (*Prov.*, c. 3. *Dan.*, c. 9, v. 27.

ABOU, Abilfargi, fils d'*Eltayb*, nestorien arabe du treizième siècle. On a de lui : 1° des notes arabes sur les psaumes. *Bibl.*, *reg. cod.* 407. 2° Un commentaire arabe sur saint Matthieu., *Bibl. Leyd. cod.* 454. 3° L'explication des Évangiles de S. Marc, de S. Luc et de S. Jean, traduite du syriaque en arabe, en 1247. 4. *Cod.* in-fol. *Bibl. seguerianæ.*, *cod. arabico*, *A.* 11. Le Long, *Bibl. sacr.*, p. 592.

ABOUHAB ou ABOAB (Isaac), natif de Bresse, juif, président du conseil de la synagogue espagnole d'Amsterdam, vers la fin du dix-septième siècle, publia à Amsterdam, en 1681, une paraphrase espagnole in-fol., mêlée d'un commentaire succinct. Le Long, *Biblioth. sacr.* tome 2, page 802.

ABRABANEL, ABRAVANEL ou ABARBENEL (Isaac), juif portugais, né à Lisbonne l'an 1437, s'avança à la cour d'Alfonse v, roi de Portugal, qui lui confia des emplois très-importans. Après la mort de ce prince, il fut accusé d'être entré dans une conspiration pour livrer le Portugal aux Espagnols. Il se sauva en Castille l'an 1481, y enseigna publiquement, et y composa ses commentaires sur le livre de Josué, sur celui des Juges, et sur ceux de Samuel. Ayant été obligé de sortir d'Espagne avec les autres Juifs en 1492, il se retira d'abord, à Naples et ensuite en Sicile. L'an 1495, il se retira à Corfou où il commença son commentaire sur Isaïe. De là il repassa en Italie l'année suivante, et alla se confiner à Monopoli, ville de la Pouille, où il acheva ses commentaires sur le Deutéronome et sur Isaïe, et composa deux traités, l'un intitulé *le Sacrifice de la Pâque*, et l'autre l'*Héritage des Pères*. Quelque temps après il fit un voyage à Venise, où il écrivit ses commentaires sur Ézéchiel, sur les petits prophètes et sur l'Exode. Il mourut l'an 1508, à l'âge de soixante-onze ans. Il a fait encore plusieurs autres livres dont

quelques uns n'ont pas été imprimés. Abrabanel est regardé comme l'un des plus savans rabbins. Ses commentaires sont estimés et recherchés par les savans; il s'y applique particulièrement au sens littéral. Son style est fort diffus. On a imprimé à Venise ses commentaires sur le Pentateuque, sur Josué, les Juges et les Rois, avec le texte célèbre de la *Bible*; mais comme il était très-difficile de les trouver, on les a réimprimés en Allemagne. Ses commentaires sur les prophètes ne sont pas rares, parce qu'on en a fait une seconde édition en Hollande. On remarque dans ses ouvrages beaucoup d'emportement contre le christianisme. (Buxtorf, *de Abbrev. Hébr.* Plantavitius, *Bible. rabbinic.* Nicol. Anton., *Biblioth. hisp.* Simon, *Hist. crit. Journal de Leipsick*, mois de janv. 1684, et mois de nov. 1686.

ABRAHAM, nommé d'abord *Abram* (hébr., *père d'une grande élévation*, et *le père d'une grande multitude*), fils de Tharé, naquit à Ur, ville de Chaldée, l'an du monde 2008; avant Jésus-Christ 1992. Ayant quitté la ville de sa naissance, pour aller où Dieu l'appelait, il vint d'abord à *Haran* en Mésopotamie; où mourut son père Tharé qui l'accompagnait. Il passa de là dans la Palestine, occupée par les Chananéens, et il en sortit peu de temps après, à cause d'une grande famine qui l'obligea d'aller chercher en Égypte de quoi subsister. Ce fut là que Sara son épouse, qu'il disait être sa sœur, fut enlevée par Pharaon, roi d'Égypte, et relâchée bientôt après. La famine étant passée, *Abraham* retourna dans la terre de Chanaan où il tendit ses tentes entre Béthel et Haï où il avait bâti un autel quelque temps auparavant. Il passa de là à la vallée de Mambré où il délivra Loth son neveu des mains de Chodorlahomor, qui l'avait fait prisonnier dans la guerre qu'il avait eue avec le roi de Sodome. Au retour de cette expédition, comme il passait près de Salem ou Jérusalem, Melchisedech, roi de cette ville et prêtre du Très-Haut, lui présenta du pain et du vin pour lui et pour son armée, ou bien il offrit au Seigneur du pain et du vin en sacrifice d'actions de grâces. Après cela, le Seigneur renouvela à Abraham toutes les promesses qu'il lui avait faites singulièrement touchant sa postérité nombreuse; et comme il n'avait point d'enfans, et qu'il n'en espérait point, tant à cause de son âge avancé, que de la stérilité de Sara son épouse, il consentit à épouser Agar sa servante, à la sollicitation de Sara, dans la pensée que, par les enfans qu'il en aurait, Dieu pourait exécuter les promesses qu'il lui avait faites d'une postérité comparable aux étoiles du ciel. Il épousa donc Agar qui, se voyant féconde, commença à mépriser Sara, laquelle à son tour maltraita Agar, et l'obligea de s'en

aller. L'ange du Seigneur lui étant apparu dans le désert où elle fuyait, la fit retourner chez son maître où elle enfanta Ismaël. (*Gen.*, c. 11, v. 31, 32, c. 12, v. 10 et *seq.*, c. 14, v. 1, et *seq.*, c. 15, c. 16, v. 19 et *seq.*)

Treize ans après, Dieu renouvela son alliance avec Abraham, changea son nom et celui de Sara son épouse, lui promit un fils d'elle, lui ordonna de se circoncire avec tous les mâles de sa maison; lui envoya trois anges auxquels il donna à manger, et un an après il lui donna un fils de Sara qui fut nommé Isaac, et que Dieu lui commanda d'immoler dans la suite sur la montagne de Morée; ce qu'il eût fait, si Dieu ne l'en eût empêché, en lui faisant arrêter par un ange le bras armé d'une épée qu'il était prêt de plonger dans le sein de son fils. Douze ans après cet événement mémorable, Abraham perdit Sara son épouse qui mourut dans la ville d'Hébron ou d'Arbée. Il épousa ensuite Céthura dont il eut six fils, et après avoir vécu cent soixante-quinze ans, il mourut l'an du monde 2183; avant Jésus-Christ 1817, et fut enterré avec Sara dans le champ et dans la caverne de Macphéla, qu'il avait acheté d'Ephron, habitant d'Hébron. (*Gen.*, c. 17; c. 25.)

Le lieu de sa sépulture fut toujours en grande vénération parmi les juifs, et ils honoraient sa mémoire, non comme d'un simple bienheureux, mais comme du père des bienheureux, le regardant presque comme le centre du repos dont les justes devaient jouir après leur mort. Les Grecs et les Latins commencèrent à marquer son nom dans leurs fastes ecclésiastiques vers le neuvième siècle, et le mirent au 9 d'octobre. Mais long-temps auparavant on avait commencé à invoquer saint Abraham, et à lui consacrer des panégyriques et des écrits. Saint Abraham est honoré d'un culte particulier dans l'Ordre de Fontevrauld, et dans la congrégation de l'Oratoire de France où l'on remet sa fête au 12 d'octobre, et où son office se fait de rit sémi-double. On ne connaît point de lieu où l'on se soit vanté d'avoir des reliques des os ou des cendres d'Abraham. On bâtit une église sur la caverne double où était son tombeau et ceux d'Isaac et de Jacob; cette église a été changée en mosquée par les Turcs qui se vantent d'être les dépositaires de ces sépulchres d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Constantin-le-Grand bâtit une église dans le lieu où Abraham avait reçu les trois anges, appelé *le Chêne de Mambré*. On a aussi bâti une chapelle à l'endroit où Abraham sacrifiant son fils Isaac fut arrêté par un ange. (Baillet, *Vie des Saints*, tome 4.)

ABRAHAM, ou ABRAAMES, ou ABRAMES (saint), était du diocèse de Cyr en Syrie. Il embrassa d'abord la vie solitaire, alla ensuite prêcher dans les extrémités orientales du Mont-

Liban où il convertit beaucoup de païens par sa douceur, sa patience, sa charité qui l'engagea à payer une grande somme pour les habitans du pays aux officiers de l'empereur; ce qu'il fit par le moyen de ses amis. Après avoir travaillé pendant trois ans dans un bourg de ces contrées où il s'était arrêté, il retourna dans son ancienne solitude d'où il fut tiré malgré lui, et placé sur le siége épiscopal de Carrès en Mésopotamie, qui était cette ville de Haran où le patriarche Abraham avait demeuré avant de passer dans la terre de Chanaan. Il défricha cette terre inculte, autant ou plus par ses rares vertus, que par ses soins et ses travaux, vivant comme s'il n'avait point eu de corps, sans manger de pain, sans boire même d'eau, sans user de lit pour se coucher, sans se chauffer. L'éclat de ses vertus et de ses grandes actions s'étant répandu jusqu'à Constantinople, Théodose-le-Jeune le manda à la cour, et le reçut comme un ange du Seigneur. Il mourut à Constantinople d'où il fut reporté à la ville de Carrès dont il avait été évêque. Les martyrologes latins ne font point mention de lui; mais les Grecs célèbrent sa mémoire le 14 de février. (Théodoret, évêque de Cyr, dans *le Philotée*. Baillet, *Vie des Saints*, tome 1.)

ABRAHAM (saint), abbé en Auvergne. Il vint au monde vers la fin du quatrième siècle, dans la haute Syrie, sur les bords de l'Euphrate. Voulant imiter le patriarche dont il portait le nom, il sortit de son pays pour visiter les anachorètes d'Égypte, dans le dessein de les imiter; mais il fut pris, maltraité et retenu prisonnier pendant cinq ans par les Sarrasins, pour la cause de Jésus-Christ. Délivré de sa prison, il passa dans les Gaules vers la fin de l'empire de Valentinien III, et s'arrêta dans l'Auvergne auprès d'une église dont on venait de jeter les fondemens, et qu'il acheva de bâtir lui-même en l'honneur de saint Cirgues, martyr (lat. *Cyricus*), dont on avait apporté les reliques du Levant, et que l'on faisait passer pour celles de saint Cyr, fils de sainte Julite. Il y établit un monastère, et il y mourut vers l'an 472, après y avoir mené une vie sainte et honorée du don des miracles. Son corps fut enterré dans l'église de S.-Cirgues dont le monastère fut changé en une paroisse de la ville de Clermont où le culte de saint Abraham subsiste encore aujourd'hui. Sa fête est marquée au 15 de juin dans le *Martyrologe romain*. (S. Grégoire de Tours. S. Sidoine Apollinaire, liv. 7, épist. 17. Baillet, *Vie des Saints*, tome 2.)

ABRAHAM (saint), solitaire et prêtre. Il naquit dans le quatrième ou sixième siècle, dans la Syrie ou la Mésopotamie, de parens riches qui l'accordèrent à une jeune fille lorsqu'il n'était encore qu'un enfant. Le

temps destiné pour son mariage étant arrivé, il fut contraint de le conclure; mais le jour même des noces il quitta son épouse, et se retira dans une cellule à trois quarts de lieues de là, dont il boucha l'entrée, afin de ne s'y occuper que de Dieu et de la prière dans une entière liberté. Le bruit de sa sainteté se répandit bientôt dans les pays d'alentour, et lui attira un grand concours de peuples qui s'empressaient à l'envi de profiter de ses sages instructions. Ce ne fut pas le seul événement qui troubla sa solitude. L'évêque de la ville qu'il avait quittée l'ordonna prêtre malgré sa résistance, et l'envoya prêcher la foi dans une bourgade remplie de païens près de cette ville. Il se disposa à cette pénible mission, par le jeûne, la prière, les gémissemens; il y souffrit des peines étranges de la part des infidèles, jusqu'à être accablé, déchiré, mis en pièces, et laissé pour mort très-souvent, pendant l'espace de trois années, après lesquelles ses persécuteurs, touchés de sa patience étonnante et de son courage invincible, se convertirent tous au nombre de plus de mille personnes. Il les quitta un an après leur conversion, pour se renfermer dans la solitude où le démon s'efforça vainement de le séduire par la voie des prestiges et des illusions. Il mourut âgé de 70 ans sans avoir jamais rien relâché de la rigueur de sa pénitence qui allait jusqu'à s'interdire l'usage non-seulement du vin, de la chair et du poisson, mais encore du pain même. L'Église grecque fait sa fête le 29 d'octobre, avec celle de sainte Marie sa nièce, et l'Église romaine, le 16 de mars. (Baillet, *Vie des Saints*, tome 1.)

ABRAHAM, auteur d'un excellent commentaire sur le *Pentateuque*, manuscrit fol. in cat. *Bibl. trigland. Cod. orient.*, pag. 23. Il est presque tout entier cabalistique, avec des notes *ad Megilloth*. Wolfius, *Bibl. héb.*, tom. 1, n° 44. *Magna bibliotheca ecclesiastica*, pag. 21.

ABRAHAM Abbali, fils de *Chaïm-Lévite*, d'où vient qu'on a coutume de le nommer *Abraham-Segel*, était de Kalisch, ville de la Basse-Pologne, et vivait dans le dix-septième siècle. On publia de lui après sa mort: 1° *Zait rognanan*, c'est-à-dire, *l'Olivier verdoyant* (*Jérém.* 11, 16); c'est un commentaire, ou plutôt un supplément sur *Jalkuth schimoni*. Il parut à Dessau, ville du cercle de la Haute-Saxe en Allemagne, l'an 1704. 2° *Magen Abraham*, le *Bouclier d'Abraham*, (*Gen.*, 15, 1.) Direnf., 1692 et 1702. Wolfius, *Bibl. héb.*, tom. 1, page 31.)

ABRAHAM Aben-Daguar, lévite espagnol et philosophe, écrivit dans le quinzième siècle un livre qui a pour titre: *Emunà ramà*, la *Foi élevée*, dans lequel il tâche d'accorder la loi de Moïse avec la doctrine des philosophes. Il traite de la transmigration des âmes; il examine

si elles ont été créées au commencement du monde, ou si elles sont créées tous les jours ; quand est-ce qu'elles sont unies aux corps. On trouve cet ouvrage, manuscrit 240, à la bibliothèque du Vatican. Il a été écrit par le rabbin Isaac Ben-Salomon, en Flandre, l'an du monde 5230, et de Jés.-Ch. 1470. Bartolocci, tome 1, *Biblioth. rabb.*, n° 56.

ABRAHAM Aben-David-Levi, surnommé *le Jeune*, de Pescara, ville de l'Abruzze citérieure dans le royaume de Naples en Italie où il mourut en 1199. On a de lui : 1° un livre intitulé, *les Hommes animés ;* c'est un ouvrage de droit qui contient plusieurs décisions, et qui a été imprimé à Venise chez Jean de Gara, en 1605, in-8°. 2° Un commentaire sur le livre de *la Formation*, attribué au patriarche Abraham qui parut avec ce prétendu livre d'Abraham à Mantoue, en 1562, in-4°. Jean-Étienne Rittongel en traduisit une bonne partie en latin, qu'il publia en hébreu et en latin, in-4°, à Amsterdam, en 1642, chez Jean et Josse Janssons. 3° De nouvelles explications de quelques traités du Talmud, imprimées dans le corps du Talmud de Babylone, à Venise, en 1530, chez Daniel Bomberg, in-fol. 4° Des remarques contre les ouvrages du rabbin Zarachie, lévite. 5° Des notes sur *Rau Alphes*. (Bartolocci, *Bibl. rabb.*, tome 1, page 22.)

ABRAHAM Aben-Megas, que le père Morin appelle *Ben-Bigas*, rabbin espagnol, a donné : 1° *Sepher chevod Elohim*, c'est-à-dire, *le Livre de la gloire de Dieu*. (*Ezéchiel*, 9, 3.) *Conciones in Pentateuchum Cpoli ;* édit. 2° *Emék Hassiddim*, ou *la Vallée de Siddim* (ex *Gen.*, 14, 3, manuscrit). Bartolocci, *Bibl. rabb.*, tome 1, n° 25. Wolf., *Bibl. hébr.*, t. 1, n° 113. Buxtorf.)

ABRAHAM Abulpha, rabbin espagnol, a donné : 1° *la Lumière de l'entendement ou de l'intelligence*, pour expliquer cabalistiquement le nom de Dieu, *Tetragammaton*. On garde cet ouvrage manuscrit in-8° dans la bibliothèque du Vatican. 2° Un livre *des Secrets* ou *des Mystères de la loi mosaïque*, qui est aussi intitulé, *Fontaine des eaux vives et fontaine de vie*. On le trouve manuscrit en latin in-fol., parmi les manuscrits hébreux de la bibliothèque du Vatican. 3° *More hammore*, ou *le Docteur du docteur ;* c'est un commentaire sur le *More nevochim* cabalistique. 4° Un commentaire sur le livre *Jetsira*. (Bartolocci, ibid., n° 41. Wolfius, tome 1, page 30.)

ABRAHAM Akra, fils de Salomon, dans le quatorzième siècle, a donné : 1° *Regulæ expositionis magnæ ;* c'est un commentaire sur le Pantateuque appelé *Medraseh Rabba ;* à Venise 1601, et à Cracovie 1648. On trouve aussi ces règles dans le livre *Cedrorum Libani*, p. 48. Elles donnent l'explication de

la manière d'entendre le style du livre *Rabboth*, et elles sont si nécessaires, dit Bartolocci, que sans elles ce livre est presque inintelligible. 2° *Demontibus pardorum* (ex *Cant.* 4, 8), avec de nouvelles explications de quelques traités talmudiques. A Venise, 1599. (Bartolocci, t. 1, n° 104, page 49.)

ABRAHAM Aliagari, a publié un livre intit., *Leuchammeach*, *le Cœur joyeux*. (*Prov.* 15, 13.) C'est un commentaire sur Maimonide, du nombre des préceptes. (A CP., 1651, in-4°.)

ABRAHAM Badreschi ou Bedresensis, a écrit *Coton thaphnith* (qui marque la somme ou la mesure) (ex *Ezéchiel*, 28, 2.) Cet ouvrage contient l'exposition des synonymes de la langue sainte, selon la suite des lettres. Il est manuscrit dans la bibliothèque de Leyde, pag. 284, n° 10. Wolfius, tome 1, page 34, n° 57.

ABRAHAM Bar-Chasariel, lévite, a écrit un beau livre moral intitulé : *le Fils du Roi et le Nazaréen*, qui a été traduit du grec en hébreu, et de l'hébreu en arabe. Il est écrit par dialogues en rhythmes et en vers, et l'on y trouve des préfaces et des tables. Il fut imprimé à Mantoue en 1557 par les soins de Jacques Patavini, selon Bartolocci, tom. 1, n° 67. Mais cet auteur s'est trompé, si l'on en croit Wolfius, comme on verra dans l'article suivant.

ABRAHAM Bar-Chasdai, fils de Samuel, lévite, archi-rabbin de Barcelone, fleurissait sur la fin du douzième siècle. On lui attribue : 1° une *Lettre* au rabbin Judas, fils d'Alphacar, envoyée à Tolède pour le détourner de prendre la défense des rabbins de Montpellier contre le livre de Maimonide (*More nevochim*). Cette lettre a été réimprimée *in* Buxtorf, *int. epist.*, p. 434 et *seq.* 2° Une traduction d'arabe en hébreu du livre d'Aristote, *de Pomo*, qu'Érasme croit être l'ouvrage non d'Aristote, mais d'un chrétien. Cette traduction parut à Venise en 1519, in-4°, et à Giessen, ville d'Allemagne, dans la Hesse, avec la version latine de Cl. Jo. Juste Lofius, en 1706, in-4°. 3° Une explication arabe du livre de l'*Ame*, de Galien. Le rabbin Jehuda l'a traduit en hébreu. Venise, in-4°, avec le commentaire du rabbin Isarles. 4° Une traduction hébraïque du livre d'*Abu-Acmed-Algazali*, intitulé, *Mosne Isedek* (*lances justitiæ*) ex *Lévit.*, 19, 30. 5° Une traduction hébraïque du livre intitulé, *le Fils du Roi et le Nazaréen*, imprimé d'abord à Ferrare, puis à Mantoue en 1557, in-8°. Wolfius dit que Bartolocci s'est trompé, 1° en attribuant cet ouvrage au rabbin *Abraham Bar-Chasariel* qu'on ne doit pas distinguer d'*Abraham Bar-Chasdai*; 2° en le lui attribuant comme s'il en était auteur, quoiqu'il n'en soit que le simple traducteur ; 3° en ce qu'il assure que cet ouvrage fut d'abord traduit de grec en hébreu, et en-

suite en arabe. Il y en a une édition de C P. en 1518, in-4°, dans le catalogue de la bibliothèque de Leyde, pag. 257. Ce livre a pour titre : *Filius Regis (Indiæ) et Religiosus colloquentes ; liber ethicus et theologicus, ex græco translatus in arab. et ex arabico in hebræum.* 6° On attribue encore à Abraham Bar-Chasdai, *la Méditation de l'âme;* mais d'autres, avec Bartolocci, donnent cet ouvrage au rabbin Abraham Ben-Ghija. *Magna bibliotheca ecclesiastica*, pag. 22 et 23.

ABRAHAM Bar-Juda, de Barcelone, a écrit un ouvrage théologique intitulé, *les quatre Ordres*, et divisé en quatre parties dont la première traite de l'existence de Dieu ; la seconde, de la Providence ; la troisième, de la cause finale de la loi de Moïse ; et la quatrième, de la fin des préceptes de la même loi. On le conserve manuscrit dans la bibliothèque du Vatican, in-4°. Bartolocci, tom. 1, n° 69.

ABRAHAM Bar-Moïse de Fano, a écrit un commentaire sur le *Cantique des cantiques*, manuscrit dans la bibliothèque du Vatican, in-4°. Bartolocci, tom. 1, n° 99.

ABRAHAM Ben-Arie-Leu-Kalmankas, a écrit : *Mangian Hachocma (la fontaine de la sagesse.)* C'est la clef ou l'introduction à la doctrine des cabalistes, recueillie des écrits du rabbin Isaac Luria, où l'on traite aussi de l'ouvrage de la Création et de ses secrets. Amsterdam, 1752, in-4°. Wolfius, tom. 1, pag. 34, n° 56.

ABRAHAM Ben-Ascher, a écrit un commentaire sur *Midrasch Rabbà*, qui n'est cependant que sur la *Genèse* (*Genèse*, 49, 20.) Il porte pour titre : *Magdani melech (les délices du Roi)*, et *or Haschechel (la lumière de l'entendement)*. Venise, in-folio, 1561, et non pas 1567, comme l'a cru Bartolocci. On croit que Ben-Ascher est le même que le rabbin Abba, qui a aussi écrit sur la *Genèse*. Bartolocci, n° 46. Wolfius, n° 55.

ABRAHAM Ben-Avigador, président du sanhédrin de Prague, capitale de la Bohême, a donné, 1° une explication de *Raschi ;* 2° des notes sur *Arba Turim* qui se trouvent avec cet ouvrage dans l'édition de Prague, 1540, in-fol. ; 3° une *Cosmographie* hébraïque, manuscrit dans la bibliothèque Bodléienne, parmi les manuscrits d'Huntington, n° 514. Abraham Avigador est mal nommé Abraham Abigedon, dans le catalogue de cette bibliothèque. Bartolocci, n° 46. Wolfius, n° 55 et n° 47. *Magna Biblioth. eccles.*, pag. 23.

ABRAHAM Ben-Azur, a écrit, *du Sacrifice d'Abraham.* C'est un commentaire sur le livre *Siphri.* Wolfius croit que Ben-Azur est le même que le rabbin Ben-Dior. Wolfius, pag. 33.

ABRAHAM Ben ou Aben-Bonnet, a écrit sur le *Midràsch tanchumà*, et sur le *Rabboth*, ou un grand glossaire sur le Pentateuque, manuscrit dans la bibliothèque du Vatican, in-4°. Wolfius,

pag. 35, n° 59. Le Long, p. 593. Bartolocci, pag. 17, n° 40.

ABRAHAM Ben-Chajim, selon Wolfius, ou Ben-Salom-Hijim, selon le P. Le Long. On a de lui, 1° *la Lame d'or* (*Lévi*, 8, 9); un commentaire sur le *Cantique des Cantiques* et sur le livre de *Ruth*, dans la bibliothèque Bodléienne, parmi les manuscrits d'Huntington, n° 329. Wolfius, *Biblioth. hébr.*, tom. 1, n° 76. Le Long, *Biblioth. sacr.*, tom. 2, pag. 595.

ABRAHAM Ben-Chajim-Hirsch. Schor, dans le dix-septième siècle, a écrit *Thoràth Chaïm*, (la loi de la vie) *Prov.* 13, 14. Ce sont de nouvelles explications de plusieurs traités de *la Gemare*, imprimés à Lublin, ville de la Haute-Pologne, en 1624, in-fol., et à Prague en 1692. Wolfius, tom. 1, n° 77.

ABRAHAM Ben-Chavania-Jachel, rabbin italien, de la famille des *Galiki*, assez connue parmi les juifs, quitta le judaïsme pour embrasser la religion chrétienne, au commencement du dix-septième siècle, sous le pontificat de Paul v, et fut nommé *Camille Jaghel*, du nom de *Camille*, que portait Paul v avant son pontificat. Il fit l'office de réviseur des livres hébreux dans la Marche-d'Ancône, en 1619 et 1620. Il avait composé dans le judaïsme : 1° *La bonne Doctrine*, ou *Cathéchisme judaïque entre un disciple et un maître*, où les articles de la foi mosaïque et les autres choses qui appartiennent aux mœurs sont traitées avec autant de brièveté que de clarté et d'élégance. Venise, chez Jean de Gara, 1595, in-8°; Amsterdam, 1658; Londres, 1679, in-8°, en hébreu et en latin, de la traduction de Louis Compiègne de Veil; et à Francecker, de la même traduction, en 1690. Laurent Odhelius le publia avec d'amples notes à Francfort en 1661, et Horme Vander Hardt le publia en hébreu et en latin, avec une nouvelle version, à Helmstadt, en 1704, in-8°. Le but principal de cet ouvrage est d'inspirer aux juifs un tendre amour pour les chrétiens. 2° *La femme forte*, (*Proverbes*, 31, 10); à Venise, chez Daniel Zanet, in-8°, 1611. 3° *Moschiang chosùm*, ou *salvans confidentes* (2. *Reg.*, 7) où l'on donne la manière de guérir la peste par la crainte de Dieu et par les prières; Venise, 1587 et 1603, in-4°. Wolfius. Bartolocci, *Magna Biblioth. eccles.* pag. 23.

ABRAHAM Ben-Chija ou Chaja, rabbin espagnol et disciple du rabbin Moïse Haddarschan, mourut vers l'an 1303. On a de lui : 1° *Megillat hammegilla* (*le volume des volumes*), dans lequel il fixe la naissance du Messie imaginaire attendu par les juifs, à l'année 1358. 2° *Tsouràth haarèts, de la figure de la terre.* 3° Plusieurs ouvrages astronomiques. 4° *La Méditation de l'ame affligée dans le battement des portes de la pénitence*, où il traite de l'origine et de la nature de l'homme, de l'admirable structure du corps humain, de

ce dont l'homme doit s'occuper en ce monde, du retour à Dieu, par la pénitence, après le péché, de l'art de bien mourir, et de la fin du monde. Cet ouvrage est manuscrit dans la bibliothèque du Vatican. Bartolocci, tom. 1, n° 64, et tom. 4, pag. 328. Wolfius, tom. 1, n° 75.

ABRAHAM Ben-David, a donné *Schagnàr Tsedèch, la porte de la justice* (Psalm. 118, 19.), manuscrit dans le catalogue de la bibliothèque Bodl., n° 5971. Wolfius, *Biblioth. hébr.*, tome 1, n° 67.

ABRAHAM Ben-David-Arie, appelé simplement Abraham Rophe, c'est-à-dire, médecin, a donné le *Bouclier des forts.* (*Cant.* 4, 4.) A Mantoue, 1612, in-fol. On y traite, en neuf chapitres, de la structure des chambres ou appartemens du Temple, des habits, des pierres précieuses et de leurs propriétés, des offices des lévites, du chant et de la musique des Hébreux, des instrumens de musique, etc. Wolfius, tom. 1, n° 63.

ABRAHAM Ben-David-Halevi, rabbin espagnol dans le douzième siècle. On a de lui : 1° le *Livre de la tradition* ou de la *doctrine de Moïse*, transmise des anciens à leurs descendans. Genebrard fut le premier qui traduisit cet ouvrage en latin, et qui fut imprimé à Paris en 1533 et en 1572. Il parut aussi à Bâle en 1580, avec la version latine à côté du texte hébreu, en caractères carrés et in-8°, chez les Frobens. Cet ouvrage fort célèbre et fort estimé chez les juifs, est une espèce de chronologie parfaite des patriarches, des princes et des docteurs de cette nation. 2° Une Réponse précise au livre d'Abu Alphrag, docteur saducéen, qui ne se trouve plus aujourd'hui, selon Bartolocci. 3° Un livre des *fondemens* ou des *articles de foi des juifs.* 4° Un *livre de la foi élevée* ou *sublime* qui n'a point été imprimé, selon Bartolocci. C'est un ouvrage moral divisé en trois traités ; l'un, des principes de la nature ; l'autre, des principes de la foi et de la loi ; le troisième, de la médecine de l'âme. 5° Quelques ouvrages astronomiques. (Bartolocci, *Biblioth. rabb.*, n° 57.) Wolfius dit que ce rabbin s'appelait aussi Abraham Ben-Dior *premier*, ou le rabbin Abraham Ben-Dior, ou Ben R.-Jitzchack, ou Ben-R.-Baruch. Kimki dit qu'il était de Tolède, et Juchasin ajoute qu'il fut mis à mort dans la même ville, pour cause de religion, sans marquer l'année de sa mort. Bartolocci la met en 1180.

ABRAHAM Ben-David vivait dans la Volhinie au dix-septième siècle. On a de lui : 1° un livre intitulé, *Kour laza hab*, sur le 3e verset du chapitre 17 des *Proverbes*, où il est dit que Dieu éprouve les cœurs comme on éprouve l'argent par le feu, et l'or par le creuset. C'est un commentaire sur les paraphrases chaldaïques du Pentateuque, imprimé in-fol. à Hanovre en 1614, et à Francfort-sur-l'Oder en 1681.

2° *De treize façons d'interpréter la loi reçue chez les Juifs;* à Cambridge, 1597, en latin. Hendreichius attribue mal à propos cet ouvrage au R. Abraham Ben-Dior le *jeune* ou le *second*, dont nous avons parlé sous le titre d'Abraham Aben-David. Wolfius dit qu'on attribue aussi à Abraham Ben-David *l'ancien* le livre intitulé, *la Voix de Dieu* (Psalm. 19, 3), traduit en latin; Cambridge, 1597. Il contient neuf cent treize préceptes de la loi avec quelques observations. Wolfius, *Biblioth. hébr.*, tom. 1, n° 64.

ABRAHAM Ben-Eli-Melech. On a de lui : *Collectiones manipuli oblivione relicti.* C'est un commentaire cabalistique sur quelques leçons du Talmud, auquel on a joint le commentaire sur dix *sephiroth* du R. Joseph Ben-Chaiim; Ferrare, 1556, in-4°. Il ne s'agit donc pas dans cet ouvrage, comme l'a cru Plantavit, de la portion des fruits des champs qu'on laissait aux pauvres. Wolfius, *Bibl. héb.*, tom. 1, pag. 33.

ABRAHAM Ben-Jechiel, a donné : *Villæ Jaïr* (*Josué*, 13, 30); Venise, 1628, in-4°, chez les Bragadins. Cet ouvrage contient des explications cabalistiques de différens mots. On y a joint les lettres de l'auteur au rabbin Sam. Chaiim, son maître. Bartolocci, tom. 1, n° 79.

ABRAHAM Ben-R.-Isaac, Bar-R.-Jud, Ben-R.-Samuel-Scialom, Catalan de nation, mort en 1493. On a de lui l'ouvrage intitulé : *la Demeure ou l'Habitation de la paix*, imprimé à Venise, chez Jean de Gara, en 1575, in-4°; c'est un ouvrage très-savant qui contient, quoique sans ordre, toutes les sciences naturelles et divines, allégoriques et mystiques, en treize traités, où il est parlé du monde, de Dieu, de la loi divine, de la Providence, des prophètes et de la prophétie, de la doctrine, de la cabale et de ses fondemens, etc. Bartolocci, n° 58.

ABRAHAM Ben-Isaac-Caijuth, Chajuth ou Khjuth, est auteur du livre qui a pour titre : *Holeck tamin* (*qui marche parfaitement*) (Psalm. 15, 2.), imprimé à Cracovie en 1634, in-4°. On y donne des raisons littérales, allégoriques, mystiques et morales des préceptes suivant l'ordre de la loi, tirées des livres des cabalistes. Wolfius, *Bibl. héb.*, tom. 1, n° 91.

ABRAHAM Ben-Isaac-Laniado, Italien, fleurissait au commencement du dix-septième siècle. On a de lui : 1° *le Bouclier d'Abraham*, imprimé à Venise in-4°, en 1603, chez Daniel Zaneti, par les soins du rabbin Isaac Gerson. Cet ouvrage très-estimé des juifs traite, en dix-sept questions, d'une manière nette et oratoire, des différens mystères de la loi de Moïse, de la circoncision, des noces, de l'aumône, de la confession des péchés, de la résipiscence, etc. 2° Une explication du *Cantique des Cantiques*, intitulée : *Nekudoth haccheseph* (*les points d'argent*), imprimée à Ve-

nise. Bartolocci, n° 86, pag. 31. Wolfius, tom. 1, *Bibl. hébr.*, pag. 63.

ABRAHAM Ben-Isaac-Tzahalon, rabbin espagnol du seizième siècle, a donné : 1° *le Salut de Dieu* (Psalm. 1, 23); c'est un commentaire littéral, allégorique et moral, tiré de la doctrine des anciens rabbins, et imprimé en hébreu à Venise, in-4°, chez Jean de Gara en 1595, et non pas in-8° en 1592, comme l'assure Plantavit. 2° *Le Livre de la Médecine de l'âme* (*Prov.* 16, 24.) C'est une explication et une addition aux canons pénitentiaux des Hébreux, du rabbin Isaac Luria, imprimée chez le même imprimeur que le précédent, la même année et dans le même format. 3° *La main des diligens* (*Prov.* 10, 4 et 12, 34.) C'est un livre qui donne la manière de faire un calendrier des Hébreux, des chrétiens et des Ismaélites, imprimé à Venise, comme les deux précédens. Buxtorf et Hottinger se sont trompés en appelant ce rabbin *Tzahulon* au lieu de *Tzahalon*. Bartolocci, *Bibl. rabb.*, n° 88.

ABRAHAM Ben-Juda-Chassan, a donné de courtes compositions sur les prophètes et sur les livres hagiographes de l'Écriture, compilées des ouvrages de Rasi, d'Aben-Esra et Kimki, etc. Elles ont été publiées à Lublin en 1612, fol. Bartolocci, *Bibl. rab.*, n° 28.

ABRAHAM Zachut, savant rabbin, a fait un recueil sous le nom de *Juhasin* ou *Sepher Juhasin*, c'est-à-dire, *le livre des familles*. Ce recueil contient plusieurs pièces qui regardent l'histoire et la chronologie qu'il a jointes ensemble, et dont il y en a quelques unes qui ont été tirées des livres arabes. On en voit deux éditions; l'une de Constantinople, et l'autre de Cracovie. On juge que la dernière est plus correcte; mais il y a bien des fautes dans l'une et dans l'autre, principalement dans les noms propres; ce qui arrive ordinairement dans tous les livres des rabbins. Richard Simon, *Hist. crit. du vieux Testament.*

ABRAHAM Usque, juif portugais, a traduit, comme on le dit communément, la fameuse *Bible* espagnole des juifs, imprimée pour la première fois à Ferrare en 1553, et dédiée à Renée de France, duchesse de Ferrare. Elle est traduite mot pour mot sur le texte hébreu; ce qui la rend très-obscure, outre que les mots n'en sont pas toujours purement espagnols, mais d'un certain vieux langage espagnol qui n'est en usage que dans les synagogues. Il y en a une seconde édition faite en Hollande l'an 1630, qui est d'un beau caractère, et où l'on a changé quelques mots pour les adoucir, et pour les rendre plus intelligibles. Néanmoins la première édition qui approche du gothique est beaucoup plus recherchée. Ce qu'il y a de particulier dans cette Bible espagnole, c'est que l'on voit, surtout dans cette première édition, un assez grand nombre d'étoiles mar-

quées sur certains mots, qui désignent que ces mots sont difficiles à entendre dans la langue hébraïque, et qu'on peut les expliquer en différens sens. Ceux qui ont fait imprimer pour la seconde fois cette Bible espagnole, en 1630, ont retranché la meilleure partie de ces étoiles, au lieu qu'ils devaient plutôt les augmenter. L'auteur de la préface assure qu'on a suivi, autant qu'il a été possible, la version de Pagnin et son dictionnaire; mais Richard Simon croit qu'il n'a parlé de cette manière, que pour empêcher les inquisiteurs de traiter cette version d'hérétique. M. Arnauld, docteur de Sorbonne, suppose mal à propos que cette traduction d'Abraham Usque a été faite par un chrétien. Wolfius remarque, peut-être avec plus de fondement, qu'Abraham Usque n'est point auteur de cette même traduction de la Bible espagnole, mais que ce sont d'autres juifs que l'on ne nomme pas, et qu'Abraham n'a fait que procurer l'édition de leur ouvrage. Le même Wolfius attribue encore à Abraham Usque un ouvrage espagnol, imprimé à Ferrare en 1553, in-4°, sous le titre d'*Ordre ou Rit de la fête du nouvel an et de l'expiation*. Wolfius, *Biblioth. hébr.*, tome 1, pag. 91. Richard Simon, *Hist. crit. du vieux Testament*, liv. 5, chap. 19. *Biblioth. crit.*, tom. 3, pag. 415.

ABRAHAM DE BALMES, natif de Lecce dans le royaume de Naples, et docteur en médecine dans l'Université de Padoue, fleurissait au commencement du quinzième siècle. On a de lui, *Michnè Abrahæ*, le *pécule* d'*Abraham* (*Genès.*, 13, 7.) C'est une grammaire hébraïque qui a paru à Venise en 1523, in-4°, en hébreu et en latin, avec la préface de Daniel Bomberg. Richard Simon dit que cette grammaire est assez savante, mais sans ordre ni méthode, et que la version latine en est barbare. Elle a aussi été imprimée à Anvers en 1564, in-4°, et à Hanau, ville d'Allemagne, en hébreu et en latin, en 1594, in-4°. Bartolocci attribue encore à notre rabbin un livre de *la Substance du Monde*, et un autre de *la Démonstration*, et assure que ce dernier a été imprimé à Venise. (Gesner, *Biblioth.* Bayle, *Dictionnaire crit.*)

ABRAHAM, fils du rabbin Mosc, en 1639, a donné *Ahavàth Sion*, *l'Amour de Sion*. (*Jérém.*, 31, 3.) C'est un commentaire sur le Pentateuque et 5 *Megillath*, et sur le commentaire de Raschius sur le Pentateuque. Il a paru en 1639, à Lublin, dans la Haute-Pologne. Wolfius, *Biblioth. hébr.* tom. 1, page 91.

ABRAHAM, fils de Nathan Jarcki, sur la fin du douzième siècle. On lui attribue le *Livre des Conducteurs*, ou des *Rites du siècle*, touchant les rites ou la manière de prier parmi les juifs espagnols, français et allemands. C P., 1519. Buxtorf attribue cet ouvrage au rabbin

Eliakim, gendre d'Abraham. Wolfius, *Biblioth hébr.*, t. 1, page 95.

ABRAHAM, fils de Schemuel Gedalia, était de Jérusalem, et vivait en 1650. On a de lui, l'*Alliance d'Abraham* (*Gen.*, 16, 13.) C'est un commentaire sur le *Jalkut*, deux vol. in-fol. dont l'un est sur le Pentateuque, et l'autre sur le reste de l'Écriture. Wolfius, *Biblioth. hébr.*, t. 1, n° 101. Bartolocci, *Bibl. rabbin.*, tom. 1, n° 120.

ABRAHAM, fils de Schelomo, de Troyes en Champagne, dans le seizième siècle, a donné : *Sepher birchàth Abraham*, ou le *livre de la bénédiction d'Abraham* (*Genès.*, 28, 4.); à Venise, 1552, in-4°. Il y est traité au long de la cérémonie de laver les mains. Il y est fait aussi mention de plus de trois cents sortes de rites. Wolfius, *Biblioth. hébr.*, tom. 1, n° 159.

ABRAHAM Ben-Usas, vel Osas, a écrit *Lèchem abbirim*, le *Pain des forts* (Psalm. 78, 25.) Ce sont de nouvelles explications de quelques traités du Talmud, imprimées à Venise en 1606 et 1615, in-fol., et à Londres en 1633. Wolfius, *Biblioth. hébr.*, tom. 1, page 95.

ABRAHAM Betrhabam, Syrien, a composé en syriaque des commentaires sur Josué, les Juges, les Rois, Isaïe, les douze petits prophètes, Daniel et le *Cantique des Cantiques*. Hebed Jesu, pag. 7, édit. rom.

ABRHAAM Bivasc ou Vivan, ou Bibago, ou Bivats, ou Bilbag, philosophe aragonnais, fleurissait vers l'an 1492. Il publia en 1522, in-fol., un ouvrage théologique sous le titre du *Chemin de la foi*. Il ne porte point de lieu de l'impression; mais on conjecture, par la qualité du papier et du caractère, qu'il fut imprimé à Constantinople, ou à Thessalonique. On a encore de lui des *Sermons sur la Genèse*, 5, 29, et quelques ouvrages philosophiques. Plantavit qui nomme le premier ouvrage de ce rabbin *le Grand Chemin de la foi*, l'attribue au rabbin Schem Tou, trompé sans doute, comme le conjecture Wolfius, par la naissance de l'auteur qui était fils de Schem Tou. Bartolocci, *Biblioth. rabb.*, n° 49. Wolfius, *Biblioth. hébr.*, tom. 1, pag. 35.

ABRAHAM de Boton ou de Boten, rabbin du seizième siècle. On a de lui : 1° des Questions et des Réponses touchant les façons talmudiques de parler, imprimées à Smirne en 1660, in-4°, ou selon Bartolocci, in-folio. 2° *Lechèm Mischnè*, le *pain double* (*Exod.* 16, 22.) C'est un commentaire sur le *Mischnè Thorà* de Maimonide, c'est-à-dire, le *livre de la répétition*, ou *de la seconde loi*, ou le *Jad-Chazakà*, c'est-à-dire, *la main forte*, et sur tous les commentaires de ce même livre; à Venise, 1606, in-fol., chez Daniel Zaneti. 3° De nouvelles explications de quelques traités talmudiques, à Venise, 1599, in-4°. Wolfius, pag. 34, n° 58. Bartolocci, pag. 16, n° 47.

ABRAHAM Élie, a donné un commentaire sur les treize *Middot*, ou manières d'interpréter l'Écriture-Sainte du rabbin Ismaël. Bartolocci assure que ce commentaire est manusc. in-fol. dans la bibliothèque du Vatican.

ABRAHAM Galanti, rabbin italien, vivait au commencement du seizième siècle. Son principal ouvrage est un commentaire sur les *Lamentations de Jérémie*.

ABRAHAM Lévite, fils de Joseph, fils d'Abraham Perez, fut chassé de Cracovie sa patrie, par la persécution, en 1656, et se retira à Hambourg, puis à Amsterdam où il commenta *Megilloth Taanith*, ou *le livre de l'affliction ou du jeûne*, qui y parut en 1656, in-4°, avec deux commentaires, dont l'un est tiré des deux Talmuds, sous le titre de *Commentaire d'Abraham Lévite;* et l'autre, recueilli de divers ouvrages, est intitulé : *Nouvelles explications du rabbin Abraham Lévi.* Le même ouvrage, avec le traité de Jean Meyer, *de Temporibus sacris et festis diebus Hebræorum,* imprimé à Amsterdam chez Jean Paul, en 1724, in-4°. Wolfius, *Bibl. hébr.*, t. 1, p. 68, n° 106. *Acta Lips. Supplém.*, tom. 9, pag. 141 et *seq.*

ABRAHAM Lévite, surnommé l'*ancien,* disciple du rabbin Moïse Corduero, vivait à Jérusalem dans le seizième siècle. On a de lui, 1° un commentaire sur les soixante-dix semaines de Daniel, intitulé : *Qui défait, ou délie les nœuds?* imprimé à CP. en 1505, in-4°. Ce commentaire, au jugement de Bartolocci, t. 1, n° 83, contient beaucoup de futilités contraires au texte de l'Écriture; 2° *Les ordonnances du Sabbat*, ou *de la manière de célébrer le Sabbat.* Cet ouvrage se trouve à la fin du *Kechith-Kochma*, imprimé à Bâle en 1603, et à Cracovie en 1667, in-8°. 3° L'explication de la prophétie de Nackmanu Ketupha, fils de Pinchas, lequel étant à peine né, prophétisa, et mourut aussitôt. 4° *Celui qui révèle les secrets*, manuscr. Cinq *Tikkume* (constitutions) *schabbat*, avec de subtiles observations. 6° Un commentaire sur *Idra*, et diverses sections de *Sohar*, et l'exposition des trente-deux sentiers. *Magna Biblioth. ecclesiastica*, pag. 30 et 31.

ABRAHAM de Prague, président de l'école de la synagogue de cette ville, mort en 1345, a donné, 1° l'explication du commentaire du rabbin Salomon Isacida; 2° des notes sur l'Ordre *Orach chaiim*, qui fait la première partie du livre *Arba turim;* 3° l'*Alliance d'Abraham;* c'est un petit livre d'arihtmétique, imprimé in-8° à Cracovie selon Buxtorf, ou à Prague selon d'autres. Wolfius, *Bibl. hébr.*, tom. 1, page 139.

ABRAHAM Rophe, c'est-à-dire médecin, a fait un traité sur les choses qui étaient dans le sanctuaire.

ABRAHAM Samarie, a commenté le livre *Zohar* sur la *Genèse*, qui est appelé *la Loi de la Vérité*, et qui a été publié en hébreu à Thessalonique, en 1604, in-4°.

ABRAHAM Schalom, rabbin espagnol, mort en 1693, est auteur du fameux traité intitulé en hébreu : *Newe Schalom*, c'est-à-dire, *habitation de la paix*.

ABRAHAM Seeu ou Zeeb, se rendit célèbre par ses prédications dans les différentes synagogues de la Lithuanie, et mourut en 1698. On a de lui 1° *la Race d'Abraham* (*Gen.*, 21, 12); c'est un commentaire littéral sur le Pentateuque. Solisbaci, 1659, fol. 2° Un commentaire sur les dix couronnes, dont il est fait mention partie dans le Talmud, partie dans le commentaire de Bechaii sur le Pentateuque, telles que sont la Couronne de la sortie d'Égypte, du sacerdoce d'Aaron, de l'oblation, etc. Ce commentaire parut in-4°, sans date, ni nom du lieu de l'impression. Wolfius, *Bibliot. hébr.*, tom. 1, n° 72. Le Long, *Biblioth. sacr.*, tom. 2, pag. 593.

ABRAHAM de Crète (Barthelemi), auteur du seizième siècle, a donné une édition des *Actes du Concile de Florence*. (*Journal des Savans*, 1721, pag. 629.)

ABRAHAM Ecchellensis, savant maronite, professeur des langues syriaque et arabe à Rome et à Paris, fleurissait dans le dix-septième siècle. M. Le Jay l'avait fait venir de Rome à Paris pour remplacer Gabriel Sionita, autre maronite qu'il employait pour son édition de la *Bible polyglotte*. Il y enseigna aussi les langues syriaque et arabe dans le collége royal. Gabriel Sionita porta ses plaintes contre lui au parlement, le décria et lui suscita des affaires qui firent grand bruit. Il fut encore attaqué sur sa capacité par M. de Flavigny, savant docteur de la maison et société de Sorbonne, et ils publièrent l'un contre l'autre des écrits très-vifs. On ne peut douter néanmoins qu'Ecchellensis n'ait été habile dans les langues syriaque et arabe, et très-exercé dans les ouvrages théologiques écrits en ces deux langues. La congrégation *de propaganda fide* l'associa en 1656 à ceux qu'elle employait à la traduction de la *Bible* en arabe. Elle le rappela de Paris, et le fit professeur des langues orientales à Rome. C'est pendant ce temps-là que le grand duc Ferdinand II lui fit traduire d'arabe en latin les 5, 6 et 7es liv. des coniques d'Apollonius, en quoi il fut aidé par le célèbre Jean Alfonse Borelli, qui y joignit des commentaires. Ecchellensis mourut à Rome en 1664. On a encore de lui plusieurs autres ouvrages, et quelques uns en particulier où il concilie les sentimens des Orientaux avec ceux de l'Église romaine contre les protestans. 1° Vingt lettres de saint Antoine, traduites de l'arabe en latin, et imprimées à Paris en 1641. 2° *Antonii magni Abbatis regulæ, sermones, documenta, admonitiones, responsiones, et vita duplex*; le tout traduit de l'arabe en latin, et publié à Paris chez Taupinard, en 1646, *in*-8°. 3° *Semita sapientiæ*, sive *ad scientias compa-*

randas methodus; à Paris 1646. C'est une traduction latine d'un écrit arabe avec des notes, divisé en treize chapitres. 4° *Apologia de editione Bibliorum polyglottorum*, Paris, 1647, in-8°. 5° Deux lettres apologétiques, imprimées la même année à Paris, pour réponse aux accusations de M. de Flavigny contre l'édition du livre de *Ruth*. 6° Une autre lettre apologétique contre le libelle calomnieux de Gabriel Scionita. 7° La préface, les titres et argumens des canons du concile de Nicée, traduits de l'arabe en latin, avec des notes, à Paris, 1645. 8° Une chronique orientale, *ibid.*, 1651. 9° *Eutychius vindicatus*, à Rome, 1661. 10° Une traduction latine de l'*Enchiridion studiosi*, composé en arabe par *Borhanoddin Alzernouchi*. 11° La traduction du catalogue des écrivains chaldéens, composé par Abdissi, qu'il fit imprimer à Rome avec ses propres notes, en 1653. Il donne à l'auteur chaldéen le nom d'*Hebed Jesu* (servus *Jesu*), et il observe qu'Aubert de Mire, qui l'appelle *Abdiesu*, écrit et prononce ce nom à la manière des Arabes et non des Chaldéens. (Le père Morin, *exercit. bibl.* Richard Simon, *Histoire crit. de l'anc. Test.* Le père Le Long, *Bibli. sacr.* tome 2, page 593. Bayle, *Dict. crit. Act. Lips.*, 1710, p. 151.)

ABRAHAMIENS, ou ABRAHAMITES, nommés par les Arabes *Brachiniah*, du nom de leur auteur *Ibraim* ou *Abraham*, renouvelaient les erreurs des paulianistes au commencement du neuvième siècle, sous l'Empire de Nicéphore en orient, et de Charlemagne en occident.

ABRAM (Nicolas), jésuite, né en 1589 à Cherval, selon Moréri, ou Xaronval, proche de Charmes en Lorraine, selon dom Calmet, entra dans la Société le 10 novembre 1606, et y fit profession le 10 décembre 1623. Il reçut le bonnet de docteur au Pont-à-Mousson, le 16 novembre 1653, après y avoir occupé une chaire de théologie pendant dix-sept ans, prêcha la controverse en différens endroits, et enseigna les Saintes-Lettres à Dijon, d'où il revint au Pont-à-Mousson, et y mourut dans de grands sentimens de piété le 7 septembre 1655, âgé de soixante-six ans. On a de lui, entre autres ouvrages: 1° *Nonni panopolitani Paraphrasis in Evangelium secundum Joannem, cum notis*, à Paris, chez Cramoisi, 1623, in-8°. Il ajouta, en soixante-onze vers grecs, l'*Histoire de la femme adultère*, que Nonnus avait omise. Ces vers du père Abram sont différens de ceux que Nansius avant lui avait suppléés dans le texte de Nonnus. 2° *Theophrastus*, sive *de quatuor fluviis et loco paradisi, diatriba ad explicationem versûs* 290 *libri quarti Georgicon*; à Pont-à-Mousson, 1635, in-8°. 3° *Epitome rudimentorum linguæ hebraïcæ, versibus latinis breviter et dilucidè comprehensa*; Paris, Mathur. Hainault, 1645, in-4°;

Divione, Petri Paillat, in-4°. 1651. 4° *Pharus veteris Testamenti*, sive *sacrarum quæstionum libri quindecim. Accesserunt de veritate et mendacio, libri quatuor;* Paris, Jean Lost, 1648, in-fol. L'ouvrage est écrit en dialogue. On estime principalement ce qu'il a composé sur les Assyriens au quatrième livre. 5° *Dissertatio de tempore habitationis filiorum Israël in Ægypto, excerpta ex Pharo vestetris Testamenti.* Cette dissertation est tirée du neuvième livre du *Pharus*. Le père Tournemine l'a insérée dans sa belle édition de *Menochius*, en 1719, in-fol. pag. 428. 6° *Axiomata vitæ christianæ*; à Pont-à-Mousson, 1654, in-4°, ou in-8° à Dijon, 1657, et encore ailleurs. L'ouvrage est en vers simples et aisés. 7° *Historia Universitatis mussipontanæ*, in-4°. Elle est manuscrite, et l'auteur n'y a pas mis la dernière main. 8° *Commentationes in epistolas dom Pauli.* Manuscrit conservé au collége de Pont-à-Mousson. Plusieurs écrivains ont attribué au père Abram, une traduction française, faite d'après l'italien du père Daniel Bartoli, de la *Vie du père Vincent Caraffe*, et de deux autres ouvrages du même, savoir, *l'Homme de lettres*, et *la Pauvreté contente.* Le père Sotwel l'avait dit le premier, et a trompé les autres; mais ce bibliothécaire, mieux informé, a rendu ces traductions à Thomas-le-Blanc, aussi jésuite, à qui elles appartiennent. Dom Calmet, *Biblioth. Lorr.* Moréri, édit. de 1759.

ABRAM, (Charles-Dominique), petit-neveu du précédent, chanoine régulier de saint Augustin, de la congrégation de Lorraine, et curé de Damelivière, sur la Meurthe, près Lunéville, a fait imprimer une relation de la cérémonie faite aux dames du Saint-Sacrement de Nanci, à la centième année de leur fondation, en 1725. Il a de plus ajouté une espèce de suite à *l'Histoire de l'Université du Pont-à-Mousson*, composée par le père Abram, son grand-oncle, et a recueilli plusieurs pièces qui ont rapport à cette histoire, dont le père Calmet a tiré quantité de remarques importantes, tant pour *l'Histoire ecclésiastique de Lorraine*, que pour la *Vie des hommes illustres* du même pays. Dom Calmet, *Biblioth. Lorraine.*

ABRECH. C'est le nom que Pharaon donna à Joseph, lorsque l'événement eut justifié la vérité de l'explication qu'il avait donnée aux songes de ce Roi. Les interprètes sont partagés sur le sens qu'on doit donner à ce mot. Quelques uns prétendent qu'il signifie le *père du Roi*, et ils le prétendent avec d'autant plus de vraisemblance, que Joseph lui-même dit à ses frères qu'il était établi *père de Pharaon.* D'autres disent que Pharaon ayant égard en même temps aux services de Joseph et à sa grande jeunesse, lui donna ce nom qui signifie *père tendre;* explication qui a plu à saint Jérôme; lequel l'a

préférée à une autre qu'Aquila et l'interprète de la Vulgate ont embrassée. Selon ceux-ci, *abrèche* ne serait qu'une acclamation pour ordonner aux Égyptiens de fléchir le genou devant Joseph. Jonathan et l'auteur de la *Paraphrase de Jérusalem*, reconnaissent qu'*ab* signifie *père*; mais ne pouvant se déterminer sur le choix des deux interprétations qu'on donne de la syllabe *rech*, ils les ont jointes ensemble, comme si le mot *abrech* signifiait le jeune père du Roi. Cette manière de concilier deux interprétations différentes ne plaira pas aux personnes de bon goût. Moréri, édit. de 1759.

ABREU (Philippe), né en 1614, de parens nobles, à Torrès-Védras en Portugal, entra dans la congrégation des Augustins réformés, et fut fait professeur de théologie dans l'Université d'Évora, par ordre du roi Jean IV. On conserve dans la maison de son ordre, à Lisbonne, un traité où il explique le mystère de *l'Échelle de Jacob*, dont il fait l'application à la morale. *Mémoires de Portugal.*

ABREU (Sébast.), né en 1573, au bourg de Crato, dans l'Alentéjo en Portugal, entra chez les jésuites au collége d'Évora en 1610. Il y professa avec réputation les humanités durant quatre ans, la philosophie durant le même nombre d'années, et la théologie pendant quinze ans. Il y avait pris le degré de docteur en théologie le 25 juillet 1633. Il fut chancelier de l'Université, et il mourut le 18 octobre 1674. Nous avons de lui : *Parocho perfecto, vida do P. Joanne, cardim.* Le premier, imprimé à Évora en 1651, in-fol. Le second, dès 1649, in-4°. Il a composé une *Théologie* en sept volumes qui n'ont point encore été imprimés. *Mém. manuscrits* de M. le comte d'Ericeyra. (Moréri.)

ABREU DE MELLO (Louis), Portugais, né à Villa-Viçosa, écuyer, commandeur de l'Ordre de Christ; alcayde-mayor de Melgaço, s'est fait un nom dans son pays par divers poëmes sur la naissance de notre Seigneur, sur l'Assomption de la sainte Vierge, etc., imprimés à Lisbonne en 1621, 1642 et 1659. *Mémoires de Portugal.* Moréri.

ABREU ou ABREGE (Pierre d'); religieux espagnol de l'étroite Observance de Saint-François, dans la province d'Andalousie, fleurissait en 1617. Il enseigna la théologie pendant l'espace de vingt-trois ans, et publia quelques ouvrages dans sa langue naturelle, savoir : 1° l'explication des paroles que les Évangélistes rapportent de la très-pure Vierge; à Cadix, chez Ferdinand Ray, 1617, in-fol. 2° L'explication du *Magnificat*, ibid. 3° L'explication du cantique des trois enfans, ibid.; chez Clément Midalgo, 1610, in-fol. 4° L'*Oraison funèbre de la duchesse de Médina-Cœli*, à Séville 1606, in-4°. 5° La description de la ville de Cadix. Nicolas Antonio, *Biblioth. hisp.* Wadingue. Le père Jean de Saint-Antoine,

Biblioth. univ. francis. tome 2, pag. 426.

ABRÉVIATEURS. Ce sont des officiers de la cour de Rome, ainsi nommés de ce qu'ils dressent les minutes et les bréviatures des lettres apostoliques. On les appelle aussi à Rome les prélats *de parco*, du mot parquet, qui est le lieu où ils s'assemblent dans la chancellerie. Il y a deux sortes d'abréviateurs; savoir, ceux du grand parquet, *de majori parco*, et ceux du petit parquet, *de minori*. Quoique les uns et les autres soient appelés prélats *de parco*, leurs fonctions sont néanmoins différentes.

Les prélats du grand parquet se trouvent en ce lieu de la chancellerie pour juger des bulles, c'est-à-dire, pour examiner si elles sont expédiées selon les formes prescrites par la chancellerie, et si elles peuvent être envoyées au plomb; ce qui appartient seulement à ceux *de majori parco*, lesquels encore, au nombre de douze, dressent toutes les minutes des bulles qui s'expédient en chancellerie, dont ils sont obligés de suivre les règles. C'est pourquoi, lorsqu'il est besoin de dispense d'âge ou de quelque autre grâce, il faut nécessairement passer et expédier par la chambre; et en ce cas le summiste, qui est un prélat officier de ladite chambre, dresse la minute des bulles. Les abréviateurs du petit parquet, *de minori*, n'ont presque aucune fonction; ils ne font que porter les bulles aux abréviateurs *de majori*; ils sont proprement de ces officiers qu'on appelle *officiales otiosi*; mais les bulles des papes qui accordent aux abréviateurs les qualités de nobles, de comtes palatins, et de familiers du pape, et plusieurs autres droits, ne font aucune distinction des abréviateurs du grand parquet d'avec les autres. On peut voir sur les offices d'abréviateurs à Rome les auteurs que cite Roganti sur la première règle de chancellerie, § 4, n° 149, et entre autres plus connus parmi nous, le cardinal de Luca, *in Relat. cur.*, disc. 44. Van Espen, part. 1, tit. 23, cap. 1, n° 9. Corrad., *in Prax. dispens.*, lib. 2, c. 8, n° 3 et *seq.*

ABRÉVIATIONS, sont des notes, des marques et des caractères qui suppléent les lettres que l'on retranche pour abréger. On usait anciennement de deux sortes d'abréviations; l'une se faisait par les caractères de l'alphabet et l'autre par des notes; la première ne conservait que la lettre initiale d'un mot, ce qui s'appelait écrire *per sigla* ou *singla*. Par exemple, chez les Romains, ces quatre lettres S. P. Q. R. signifiaient *Senatus*, *Populusque Romanus*.

La seconde sorte d'abréviations se faisait par des notes marquées par des caractères autres que ceux des alphabets, et qui signifiaient des parties de phrases tout entières; c'était là précisément écrire en notes, et c'est cet art que pratiquaient ceux qui ont été les premiers appelés *Notaires*.

Justinien, pour rendre l'étude du droit plus facile et sans équivoque, défendit de transcrire les textes des lois avec des abréviations; mais les greffiers à Rome se servaient d'abréviations, et écrivaient par notes les sentences prononcées par les juges.

Aujourd'hui les bulles et les signatures de la cour de Rome sont encore pleines d'abréviations; et ces actes seraient suspects de faux, si un mot qui a coutume d'y être écrit par abrégé se trouvait écrit tout au long. Comme il est difficile de déchiffrer ces sortes d'expéditions de Rome écrites en abrégé, nous ferons sans doute une chose également utile et agréable à ceux de nos lecteurs qui pourront se trouver dans le cas de lire ces expéditions, de leur en donner ici la formule d'après celle que l'on trouve dans le *petit Traité des Usages de la Cour de Rome*, de M. Castel.

A.

Aa, *anno*.
Aũ, *anima*.
An de cã, *auri de camera*.
Ab. *abbas*.
Abs. *absolutio*.
Abne. *absolutione*.
Abs, abs. *absens*.
Absolvẽn. *absolventes*.
Accu. *accusatio*.
Adhẽren. *adherentium*.
Admitt. admitten. *admittentes*.
Ad. no. præs. *ad nostram præsentiam*.
Adriõr, *adversariorum*.
Adrios, *adversarios*.
Æst. *æstimatio*.
Affect. *affectus*.
Affin. *affinitas*.
Aiãr, *animarum*.
Al. *aliàs*.
Aliã. *aliam*.
Alienat^ne^. *alienatione*.
Aliquod^o^. *aliquomodo*.
Alm^us^. *altissimus*.
Alr. *alter*.
Als. pns. grã. *alias præsens gratia*.
Alter, *alterius*.
Altũs, *alterius*.
Ann. *annuatim*.
Ann. *annuum*.
Annex. *annexorum*.
Appel. rem. *appellatione remota*.
Ap. obst. rem. *appellationis obstaculo remoto*.
Applicãm. apcãm. *apostolicam*.
Apostol. *apostolicam*.
Ap. sẽd. leg. *apostolicæ sedis legatus*.
Appatis, aptis, *approbatis*.
Approbat. *approbationem*.
Approbõ. *approbatio*.
Arbõ. *arbitrio*.
Arch. *Archidiaconus*.
Ap. Arcpo. Archopo. *Archiepiscopo*.
Archiepũs. *Archiepiscopus*.
Arg. *argumentum*.
Assẽq. *assequuta*.
Assequum. *assequutionem*.
Assuquutiõ. *assequutionem*.
Attata. *attentata*.
Attator. *attentatorum*.
Attent. *attento*.
Atto. att. *attento*.
Au. *auri*.
Aucte. *authoritate*.
Authorit. *authoritate*.
Audien. *audientium*.

Augen. *augendum.*
Aug^{ni}. *Augustini.*
Authen. *authentica.*
Aux. *auxiliares.*
Aux^{o}. *auxilio.*

B.

B. B. *benedictus.*
Beatiss. *beatissime.*
Beat^{me}. pr. *beatissime pater.*
Beb^{ti}. bene^{dti}. *benedicti.*
Ben. *benedictionem.*
Bene-alibus. *beneficialibus.*
Bene-ũm. *beneficium.*
Benẽlos. *benevolos.*
Benevol. *benevolentia.*
Benig^{te}. *benignitate.*
Bo. mem. *bonæ memoriæ.*

C.

Cõ, cam, *camera.*
Caã, cã. *causa.*
Cais aĩum, *causis animarum.*
Canĩce *canonice.*
Canõcor. *canonicorum.*
Canon. *canonicatum.*
Canon. reg. *canonicus regularis.*
Canon. sec. *canonicus secularis.*
Canõtus, *canonicatus.*
Canria, *cancellaria.*
Capel, *capella.*
Capels. *capellanus.*
Capa^{a}. *capellania.*
Car. *causarum.*
Card. *Cardinalis.*
Cas. *causas.*
Caus. *causa.*
Cen. eccles. *censura ecclesiastica.*
Cens. *censuris.*
Cerd^{o}. *certo modo.*
Certo m. *certo modo.*
Ces^{o}. *cessio.*
Ch. *christi.*
Ci. *civis.*
Circumpeõni. *circumspectioni.*
Cister. *cisterciensis.*
Cle. *claræ.*
Cla. *clausula.*
Claus. *clausa.*
Clico. *clerico.*
Clis. *clausulis.*
Clunia, clã. *cluniacenses.*
Co. com. *communem.*
Cog. leg. *cognatio legalis.*
Cog. spir. *cognatio spiritualis.*
Cog^{a}. cogn. cognoia. *cognomina.*
Cogẽn. *cognomen.*
Cohão. *cohabitatio.*
Cog^{tus}, *cognomitus.*
Coig^{is}. cog^{tis}. cons. *consanguinitatis.*
Coĩone, *communione.*
Coĩttatur, *committatur.*
Collat. *collatio.*
Colleãta, *collegiata.*
Colleg. *collegiata.*
Collitigan. *collitigantibus.*
Collm. *collitigantium.*
Com. *communis.*
Com^{da}. *commendam.*
Comd^{tus}. *commendatus.*
Comm^{t}. Epõ. *committatur Episcopo.*
Competem. *competentem.*
Con. *contra.*
Conc. *concilium.*
Confeõne. *confessione.*
Confeõri, *confessori.*
Concone, *communicatione.*
Conlis, *conventualis.*
Conriis, *contrariis.*
Cons. *consecratio.*
Cons. t. r. *consultationi taliter respondetur.*
Consciæ, *conscientiæ.*
Consequẽn. *consequendum.*
Conservan. *conservando.*
Cons^{ne}. *concessione.*
Consit. *concessit.*

Constbus. *constitutionibus.*
Constitution. *constitutionum.*
Consu. *consensu.*
Cont. *contra.*
Cõendarent, *commendarent.*
Cõeretur, *commendaretur.*
Cujuscumq. *cujuscumque.*
Cujuslt. *cujuslibet.*
Cur. *curia.*

D.

D. N. PP. *Domini nostri Papæ.*
D. N. *Domini nostri.*
Dãt. *datum.*
Dẽat. *debeat.*
Decrõ. *decreto.*
Decrũm. *decretum.*
Defeti, *defunti.*
Defiño, *definitivo*
Denomin. *denominatio.*
Denominãt. denom. *denominationem.*
Derogat. *derogatione.*
Desup. *desuper.*
Devolut. devol. *devolutum.*
Dic. *diœcesis.*
Dic. *dictam.*
Dignĩ. dign. *dignemini.*
Dil. fil. *dilectus filius.*
Dip^{n}. *dispositione.*
Dis. ves. *discretioni vestræ.*
Discreõni, *discretioni.*
Dispaõ. *dissipatio.*
Dispẽn. *dispendium.*
Dispens. *dispensatio.*
Dispensaõ. *dispensatio.*
Disposit. *dispositivè.*
Diversor. *diversorum.*
Divor. *divortium.*
Dni. *Domini.*
Dnicæ, *Dominicæ.*
Dno, *Domino.*
D. Dnus. Doms. *Dominus.*
Dom. *Domini.*
Dotat. *dotatio.*
Dotate, dot. *dotatione.*
Dr. *dicitur.*
Dte, *dictæ.*
Dti, *dicti.*
Duc. au. de ca. *ducatorum auri de cameri.*
Ducat. *ducatorum.*
Ducent. *ducentorum.*
Dum. ret. dm viv. *dum viveret.*

E.

Eã. *eam.*
Eccl. Rom. *Ecclesia Romana.*
Ecclẽsium. *ecclesiarum.*
Ecclesiast. *ecclesiasticis.*
Ecclesã. eccl. *ecclesia.*
Ecclis. ecclicis, *ecclesiasticis.*
Eẽ. esse.
Estũm, effect. *effectum.*
Ejusd. *ejusdem.*
Elec. *electio.*
Em, *enim.*
Emolum. *emolumentum.*
Eod. *eodem.*
Epõ. *episcopo.*
Epũs, *episcopus.*
Et. *etiam.*
Ex. *extra.*
Ex Rom. cur. *extra romana curiam.*
Ex. val. *existimatione valoris.*
Exat, exist. *existat.*
Excoẽ, *excommunicatione.*
Excõis *exeommunicationis.*
Excom. *excommunicatio.*
Execrab. *execrabilis.*
Exẽns, *existens.*
Exist. *existenti.*
Exit, *existit.*
Exp. *exprimi.*
Exp^{da}. *exprimenda.*
Exped. *expediri.*
Exp^{is}. *expressis.*
Expmi, *exprimi.*
Exprimend. *exprimenda.*

Exped. *expeditioni.*
Exped^{a}. *expedienda.*
Exped^{oi}. *expeditioni.*
Express. *expressis.*
Exp^{o}. express. *expressio.*
Extẽn. *extendendus.*
Extend. *extendenda.*
Extraordin. *extraordinaria.*

F.

Faciẽn. *facientes.*
Facin. *facientes.*
Fact. *factam..*
Famãri. *famulari.*
Fel. *felicis.*
Fel. rec. pred. n. *felicis. recordationis prædecessoris nostri.*
Festiũbus, *festivitatibus.*
Fn. for. fors. *forsan.*
Fõa, *forma.*
Fol. *folio.*
Fr. *frater.*
Fraẽm, *fratrem.*
Franũs, *franciscus.*
Frat. *fraternitas.*
Fruct. *fructus.*
Fructib. fruct. *fructibus.*
Frũm. *fratrum.*
Fundat. *fundatio.*
Fundat. *fundatum.*
Fund^{e}. fond^{ne}. fundaone, *fundatione.*

G.

Gen. *generalis.*
General. *generalem.*
Gnalis, *generalis.*
Gnatio, *generatio.*
Gnli, *generali.*
Gnlr. general. *generaliter.*
Gnra. *genera.*
Gra, *gratia.*
Grad. affin. *gradus affinitas.*
Grãr. *gratiarum.*
Grat. *gratia.*
Grat. *gratiosæ.*
Gratific. *gratificatione.*
Gratne. *gratificatione*
Grẽ, *gratiæ.*
Gras^{e}. *gratiosæ.*

H.

Hab. *habere.*
Hab. *haberi.*
Habeant. *habeantur.*
Haben. *habentia.*
Hactus, *hic tenus.*
Hẽantur, *habeantur.*
Hẽt. *habet.*
Hẽre, *habere.*
Hita, *habita.*
Hõe, *homine.*
Homĩci. *homicidium.*
Hujusm. *hujusmodi.*
Humil. humilit. humilt. *humiliter.*
Huõi, humõi, *hujusmodi.*

I.

I. *infra.*
Id. *idus.*
Januar. *Januarius.*
Igr. *igitur.*
Illor. *illorum.*
Immunit. *immunitas.*
Impetran. *impertrantium.*
Imponen. *imponendis.*
Import. *importante.*
Incipi. *incipiente.*
Infrap^{tum}. *infra scriptum.*
Infra-script. infrap^{t}. *infra-scriptæ.*
Intropta, *intro-scripta.*
Invocaõne, *invocatione.*
Invocat. invocanum, *invocationum.*
Joẽs, *Joannes.*
Irregul^{te}. *irregularitate.*
Is. *idibus.*
Jud. *judicium.*
Jud. jud^{um}. *judicum.*
Jur. *juravit.*

Juris patr. *juris patronatus.*
Jurt°. *juramento.*
Jux. *juxta.*

K.

Kal. kl. *kalendas.*

L.

Laïc. *laicus.*
Laïcor. *laïcorum.*
Latiss. latme, *latissime.*
Legit. *legitime.*
Legit. *legitimus.*
Legma, *legitima.*
Liã, *licentia.*
Lib. *liber. vel. libro.*
Lit. *litis.*
Litig. *litigiosus.*
Litigios. *litigiosa.*
Litma, *legitima.*
Litt. *littera.*
Litterar. *litterarum.*
Lõ, *libro.*
Lræ, *litteræ.*
Lris, *litteris.*
Ltè, *licitè.*
Ltimo, *legitimo.*
Ludcus. *Ludovicus.*

M.

M. *monetæ.*
Mãa, *materia.*
Magist. *magister.*
Magrõ, *magistro.*
Mand. *mandamus,* vel *mandatum.*
Mand. q. *mandamus quatenus.*
Manib. *manibus.*
Mediet. *medietate.*
Med^te. *mediatè.*
Mens. *mensis.*
Mir, *misericorditer.*
Miraõne, *miseratione.*
Mniri, *ministrari.*
Mõ, *modò.*
Mon. can. præm. *monitione canonicu præmissa.*
Monrium., *monasterium.*
Moven. *moventibus.*
Mrimonium, *matrimonium.*
Mtmon. *matrimonium.*

N.

Nti. *nostri.*
Nãa, *natura.*
Nativitem. *nativitatem.*
Necess. *necessariis.*
Necessar. *necessariorum.*
Nẽria, *necessaria.*
Nẽrior. *necessariorum.*
Nõ. *non.*
Nob. *nobilium.*
Nõen. *nomen.*
Noiã, nõa, nõm, *nomina.*
Non obst. *non obstantibus.*
Nost. *nostri.*
Nõt. *notandum.*
Not. not^a. *notitia.*
Notar. *notarios.*
Notor. publ^co. *notario publico.*
Nra, *nostra.*
Nũltũs, *nullatenus.*
Nuncup. *numcupatum.*
Nuncupat. *nuncupationum.*
Nuncupe. *nuncupatæ.*
Nũp. *nuper.*
Nup. *nuptiæ.*

O.

Obb^at. *obtinebat.*
Obbĩt. *obitum.*
Obit. *obitus.*
Obnẽri. *obtineri.*
Obnẽt, obt. *obtinet.*
Obst. *obstaculum.*
Obstant. *obstantibus.*
Obt. *obtinet.*
Obtin. *obtinebat.*
Octob. *octobris.*
Occup. *occupatum.*
Oẽs, *omnes.*
Offali, *officiali.*
Offiũm, *officium.*

Oi, *omni.*
Oĩb, *omnibus.*
Oĩo, oĩno, *omnino.*
Oium, om, *omnium.*
Omn. *omnibus.*
Omn. *omninò.*
Opp^{is}. *opportunis.*
Opp^{na}. *opportuna.*
Or. orat. *orator.*
Orat. *oratoria.*
Orce, orace, *oratrice.*
Ordb^{us}. *ordinationibus.*
Ordin. ordĩo, *ordinario.*
Ord^{is}. *ordinis.*
Ordris, *ordinoriis.*
Ori, *oratori.*
Oris, *oratoris.*
Orx, *oratrix.*

P.

PP. *Papæ.*
Pa. *papa.*
Pact. *pactum.*
Pũblis, *præjudicialis.*
Pãm. *Primam.*
Parrochial. parolis, *parochialis.*
Põr, *præsbiter.*
Pbrecida, *presæbitericida.*
Pbri, *præsbiteri.*
Pcepit, *percepit.*
Pẽnia, *pœnitentia.*
Pænĩaria, *pœnitentiaria.*
Pæniten. *pœnitentibus.*
Pens. *pensione.*
Penult. *penultimus.*
Perinde. val. *perinde valere.*
Perpuãm, *perpetuam.*
Perq^{o}. *perquisito.*
Persolven. *persolvenda.*
Pẽt. *petitur.*
Pfessus. *professus.*
Pinde. *perinde.*
Pmissor. *præmissorum.*
Pn. pns, *præsens.*
Pndit, *prætendit.*
Pnt, *possunt.*
Pntia, *præsentia.*
Pntium, *præsentium.*
Pntndum, *prætento-standum.*
P^{o}. seu 1°. *primo.*
Pod^{tus}. *primodictus.*
Poẽn. *pœnitentia.*
Point, *possint.*
Pont^{us}. *pontificatus.*
Pœnit. *pœnitentia.*
Poss. *possit.*
Poss. *possessionem.*
Poss. *possint.*
Possess. *possessione.*
Possess. *possessor.*
Poten. *potentia.*
Ppuum, *perpetuum.*
Pr, *pater.*
Præal. *præallegatus.*
Præb. *præbenda.*
Præbend. *præbendas.*
Præd. *prædicta.*
Præfer. *præfertur.*
Præm. *præmissum.*
Præs. *præsentia.*
Præt. *prætendit.*
Pred^{tus}. *prædictus.*
Præsbit. *præsbiter.*
Prim, *primam.*
Primod. *primo-dicta.*
Priotuũs, *prioratus.*
Procurat. *procurator.*
Prori. *procuratori.*
Prov. *provisionis.*
Provĩone, *provisione.*
Proxos, *proximos.*
Præd^{r}, *prædicitur.*
Pt, *potest.*
Pt, *prout.*
Ptam, *prædictam.*
Ptr, ptur, *præfertur.*
Pttur, *petitur.*
Pub. *publico.*

Purg. can. *purgatio canonica.*
Pvidere, *providere.*

Q.

Q *que.*
Q^{d}. *quod.*
Qm, qon. *quondam.*
Qmlt, quomolt, *quomodolibet.*
Qtnus, qtus, *quatenus.*
Qū. *quod.*
Qualit. *qualitatem.*
Quat. *quatenus.*
Quaten. *quatenus.*
Quoad. vix. *quoad vixerit.*
Quod^{o}. *quovismodo.*
Quon. *quondam.*
Quor. *quorum.*

R.

Rta, *registrata.*
Rec. *recordationis.*
Reg. *regulæ.*
Reg. *regularum.*
Relione, *religione.*
Rescrip. *rescriptum.*
Resd^{am}. *residentiam.*
Reservat. *reservata.*
Reservat. *reservatio.*
Resig. *resignatio.*
Resignation. *resignationem.*
Resig^{ne}. *resignatione.*
Resig^{o}. *resignatio.*
Resi^{re}. *resignare.*
Res^{o}. *reservatio.*
Restois, *restitutionis.*
Retroscrip. *retro-scriptus.*
Rgnet, *resignet.*
Rlaris, *regularis.*
Rlè, *regulæ.*
Rlium, *regularium.*
Rntus, *renatus.*
Robor. *roboratis.*
Rom. *romanus.*
Roma, *romana.*
Rtus. *retro-scriptus.*
Rūglari, *regulari.*

S.

S. *sanctus.*
S. P. *sanctum Petrum.*
S. *sanctitas.*
S. R. E. *Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.*
S. v. *sanctitati vestræ.*
S. v. or. *sanctitati vestræ orator.*
S. *supra.*
Sacr. unc. *sacra unctio.*
Sācror. *sacrorum.*
Sæcul. *sæcularis.*
Saluri, salri, *salutari.*
Sanctit. *sanctitatis.*
Sanct^{me}. p^{r}. *sanctissime pater.*
Sart^{um}. *sacramentum.*
Sa. co. ex val. an *secundum communem existimationem valorem annuum.*
Sec. *secundum.*
Sed. Ap. *sedis Apostolicæ.*
Sēn. exco. *sententia excommunicationis.*
Sentent. *sententiis.*
Separat. *separatim.*
Sig^{ra}. *signatura.*
Silem, *similem.*
Silibus, *similibus.*
Simpl. *simplicis.*
Singul. *singulorum.*
Sit. *sitam.*
Slaris, *sæcularis.*
Slm, *salutem.*
Slorum, *singulorum.*
S. M. m. *sanctam Mariam majorem.*
Snia, *sententia.*
Snta, sta, *sancta.*
Snti, sati, *sanctitati.*
Sollic. *sollicitatorem.*
Solit. *solitam.*
Solut. *solutionis.*
Solut^{is}. solūonis, *solutionis.*

Sortile. *sortilegium.*
Spēalem, *specialem.*
Spēaliter, *specialiter.*
Spēali, *speciali.*
Spec. *specialis.*
Specif. *specificatio.*
Sp°. *specificatio.*
Spūalibus. *spiritualibus.*
Spō, *spiritu.*
Spōs, *spiritus.*
Stat. *status.*
Substanlis, *substantialis.*
Subvent. *subventionis.*
Subv^{nis}. *subventionis.*
Succ. *successores.*
Succores, *successores.*
Sumpt. *sumptum.*
Sup. *supra.*
Supp^{at}. *supplicat.*
Supp^{tis}. *supplicantis.*
Supplic. *supplicat.*
Supplicaonis, *supplicationis.*
Supp^{ne}. *supplicatione.*
Supt^{um}. *supra-dictum.*
Surrog. *surrogandus.*
Surrogan. *surrogandis.*
Surrogaonis, *surrogationis.*
Surrogat. *surrogationis.*
Suspen. *suspensionis.*

T.

Tangen. *tangendum.*
Tm, *tantum.*
Temp. *tempus.*
Ten. *tenore.*
Tenēn. *tenendum.*
Terno. *termino.*
Test. *testimonium.*
Testib. *testibus.*
Thīa, *theologia.*
Theolia, *theologia.*
Tit. *tituli.*
Tn, *tamen.*
Tli, *tituli.*
Tpore, *tempore.*
Tpus, *tempus.*
Trecen. *trecentorum.*

V.

V. *vestra.*
V^{r}. *vester.*
V. vre, *vestræ.*
Vacan. *vacantem.*
Vacan. *vacantibus.*
Vacaonum, *vacationum.*
Vacat^{nis}. *vacationis.*
Vacaonis, *vacationis.*
Val. *valorem.*
Venebl^{i}. *venerabili.*
Verisile, *verisimile.*
Verusq. *verusque.*
Vest. *vester.*
Videb. *videbitur.*
Videb^{r}. *videbitur.*
Videl. *videlicet.*
Viginti quat. *viginti quatuor.*
Ult. *ultimo.*
Ult. poss. *ultimus possessor.*
Ultus, *ultimus.*
Ursis, *universis.*
Ult^{i}. *ultimi.*
Usq. *usque.*

X.

Xpti, *Christi.*
Xptianorum, *christianorum.*
Xpt^{ni}. *Christiani.*
XX. *viginti.*

Les noms des diocèses s'abrègent de cette manière : *Parisien.*, *Rothomag.*, *Lugdunen.* Parisiensis, Rothomagensis, Lugdensis.

En France, les abréviations sont défendues aux Notaires dans leurs contrats; s'il leur en échappe à la rapidité de la main, il faut qu'elles ne tombent, ni sur les noms propres, ni sur les sommes, ni sur les dates, ni enfin sur aucune partie essentielle de

l'acte. Du Moulin, sur l'art. 174 *de l'Ordonnance de* 1539. *Not. Apost.*, lib. 1, chap. 12. M. Durand de Maillane, *Dictionnaire de Droit canonique et de Pratique bénéficiale*, au mot ABRÉVIATIONS.

ABRITUM, ville épiscopale du diocèse de Thrace, dans la Mœsie inférieure, sous la métropole de Trajanople. Je crois que c'est celle dont parle Hiéroclès dans sa *Notice* qu'il dit être la septième de la Mœsie, et qu'il appelle *Ébraittus*. Voici deux de ses évêques :

1er. Macien qui soutint Nestorius à Éphèse ; il souscrivit aussi à la lettre synodale de sa province à l'empereur Léon, en 458.

2e. Ursus souscrivit au septième concile général.

ABROSTOLA, ville épiscopale du diocèse d'Asie, dans la province de Phrygie-la-Salutaire : elle est appelée *Abrocta* dans l'ancienne *Notice*. C'est la même que Hiéroclès nomme *Demuauraclia*.

Nous n'en connaissons qu'un évêque. C'est Aquilas qui en 448 assista et souscrivit au concile assemblé par Flavien de CP. et Thalasse de Césarée, dans lequel Eutyches fut condamné comme hérétique. Il assista aussi trois ans après au concile de Chalcédoine.

ABSALOM (hébr., *père de la paix*, ou *la paix du père*), fils de David et de Maacha, fille de Tolmaï, roi de Gessur, était selon l'Écriture le plus bel homme de tout Israël, et qui avait la plus belle chevelure. Ses cheveux qu'il faisait couper une fois l'an, pesaient deux cents syeles, selon le poids du Roi, ou le syele babylonien qui pesait huit oboles ; ce qui revient à trente-une onces. Absalom avait une sœur nommée Thamar, qu'Ammon fils de David, mais d'une autre mère que Thamar, renvoya honteusement après l'avoir violée. Absalom dissimula cet outrage, bien résolu de s'en venger un jour ; ce qu'il exécuta deux ans après en faisant massacrer Ammon dans un festin auquel il l'avait invité ; et s'enfuit dans le pays de Gessur, auprès du roi Tolmaï, père de sa mère.

Absalom étant rentré dans les bonnes graces du Roi son père, par les bons offices de Joab son oncle, se donna un équipage magnifique, se regardant comme l'héritier présomptif de la couronne, et tous les matins il venait à la porte du palais, s'efforçant de gagner par ses caresses tous ceux qui y abordaient. Lorsqu'il crut les esprits suffisamment disposés en sa faveur, il se rendit à Hébron, accompagné de deux cents hommes qui ignoraient son mauvais dessein, et en même temps il envoya dans toutes les tribus d'Israël des gens de sa faction, pour sonner de la trompette et publier qu'Absalom régnait à Hébron. La plus grande partie d'Israël le suivit en peu de temps, et David s'enfuit de Jérusalem où Absalom, par le conseil d'Achitopel, abusa publiquement de ses concubines qu'il y avait laissées. Absalom, dès le lendemain, livra bataille à son

père. Il perdit vingt mille hommes qui furent taillés en pièces dans le combat ; et comme il s'enfuyait avec le reste de son armée, sa tête s'étant embarrassée dans les branches d'un chêne sous lequel il passait avec sa mule, il y demeura suspendu, y fut percé de trois dards par Joab, et ensuite achevé par dix jeunes écuyers de ce général de David, l'an du monde 2980 ; avant J. C. 1020 ; avant l'ère vulgaire 1024. Absalom, pendant sa vie, s'était fait dresser un monument qui consistait, selon Josephe, dans une colonne de marbre, distante de deux stades ou deux cents pas de Jérusalem. (2. *Reg.*, c. 14, v. 25.) *Voyez* la *Dissertation* de M. Le Pelletier de Rouen *sur le poids des cheveux d'Absalom. Journal de Trév.*, 1702, p. 176. (2. *Reg.*, c. 15. 2. *Ibid*, c. 18.) *Antiq.*, liv. 7, chap. 9.

ABSALOM, de Jérusalem, porta Manahem, fils de Judas le Galiléen, à vouloir se faire roi des juifs, la douzième année de Néron, soixante-sixième de l'ère vulgaire. (Josephe, *de Bell. Jud.*, liv. 2, c. 33.)

ABSALOM, oncle et beau-père d'Aristobule, roi des juifs, fut fait prisonnier par Pompée au siége de Jésusalem, l'an du monde 3941 ; avant Jésus-Christ 59.

ABSALOM, chanoine régulier del'Ordre de Saint-Augustin dans l'abbaye de Saint-Victor-lez-Paris, fleurissait dans le treizième siècle, vers l'an 1210. Il fut depuis abbé de Spinkerbac, dans le diocèse de Trèves. Il écrivit cinquante-un sermons que Daniel Scilincus, abbé du même monastère, fit imprimer in-fol. à Cologne, l'an 1534, sous ce titre : *Sermones festivales, L. Absalonis abb. Spinkerb.*, 51. Le Mire, *Biblioth. eccles.*

Il y eut encore sur la fin du douzième siècle, dans l'abbaye de Saint-Victor-lez-Paris, un abbé de grand mérite nommé Absalom, lequel mourut le 17 septembre 1203. Le père Jean de Toulouse, dans un livre intitulé : *Fondation de l'abbaye de Saint-Victor*, prétend que c'est de celui-ci que sont les cinquante-un sermons; mais il se trompe ainsi que Possevin qui est du même sentiment que lui, comme on le prouve par un ancien catalogue de la bibliothèque de Saint-Victor, de l'an 1513, où les sermons au nombre de trente-quatre, que ces auteurs attribuent à ce dernier Absalom, sont inscrits de cette sorte : *sermones vener. Absalonis canon. regul. apud S.-Victorem ad muros Parisienses, et postmodum Abbatis in Germania. Magna biblioth. ecclesiastica*, pag. 35 et 36.

ABSALON, abbé de Spinkerbac, au commencement du treizième siècle. Nous avons de lui cinquante sermons sur les fêtes de l'année, imprimés à Cologne en 1554. (Dupin, *Table des aut. ecclesiast. du treizième siècle*, pag. 583.

ABSCONSE, du verbe *abscondere*. C'est une lanterne sourde dans laquelle on enferme une chandelle ou bougie pour lire au

chœur les absolutions et bénédictions à matines, et le capitule et l'oraison des laudes.

ABSENCE et ABSENT, quant à l'obligation de résider et d'assister au chœur, par rapport aux ecclésiastiques.

1°. On n'est pas privé du droit d'élire, quoiqu'on soit absent, si on peut être appelé commodément à l'élection. (Arrêt du 17 novembre 1668. *Journal des Aud.*) Il suffit pour cela d'être dans la province, et suivant Du Moulin, dans le royaume. Un absent de cette façon, qui aurait droit, rendrait l'élection nulle, à moins que pour le bien de la paix il n'y consentît. (*Cap. eccles.*, 57. *Cod.*) Mais cela n'a lieu que dans l'élection des prélats, et non à l'égard des premières dignités dans les cathédrales, ou la principale dans les collégiales, parce que ces bénéfices sont seulement électifs *jure extraord.*, soit par les statuts de l'Église, soit par une ancienne coutume.

2°. Un bénéfice sujet à résidence n'est point impénétrable de plein droit pour absence et faute de résidence. Il faut une sentence après une citation faite, ou en parlant à la personne du titulaire, ou à domicile, et le bénéfice ne vaque que lorsque cessant tout empêchement légitime il ne comparaît pas. *Arrêt du parlement de Dijon*, du 28 juillet 1648, qui, faute de monition précédente, infirme la sentence qui avait adjugé la créance de la cure de Gruchot au sieur Giraud qui en avait été pourvu par l'évêque, pour l'absence du sieur Perrin qui était allé voyager en Terre-Sainte.

3°. Le concile de Bâle ayant ordonné qu'une partie des gros fruits des églises où il n'y avait pas de distribution quotidienne fût adjugée aux seuls présens, on peut faire ici deux questions ; la première, si un absent doit toujours perdre ? la seconde, que doit-il perdre ?

On répond à la première, que le concile de Trente permet aux chanoines de s'absenter trois mois dans chaque année, sans encourir les peines de non-résidence, et cet usage était observé en France. Sur quoi Van Espen remarque que cette permission doit être fondée sur une cause raisonnable dont leur conscience est juge.

On répond à la deuxième question, que ceux qui s'absentent plus long-temps, doivent être privés des distributions quotidiennes, dont la quotité se règle suivant les circonstances. Le concile de Trente ne met en distributions que le tiers du Roi ; nos arrêts anciens mettaient la moitié. Il y a des bénéfices qui demandent une résidence plus exacte ; d'autres demandent l'assistance actuelle aux offices pendant que l'on est présent ; mais ils permettent de plus longues absences ; les chanoines obligent à un service plus assidu les officiers du bas-chœur, semi-prébendés, chapelains, chantres, ou sous quelque autre nom que ce soit, parce qu'ils sont à leurs

gages, et principalement établis pour suppléer à leur défaut.

4°. Les évêques avaient les distributions manuelles et quotidiennes, sans être obligés d'assister au chœur, parce qu'ils étaient toujours censés absens pour causes légitimes.

5°. L'évêque a droit de prendre avec lui un ou deux dignitaires, ou chanoines à son choix, qui en ce cas seront censés présens, quoiqu'absens, parce qu'on les suppose occupés utilement au service de l'Église. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait son stage pour jouir de ce privilége.

ABSÉLIUS (Guillaume), de Breda, chartreux, vécut dans cet Ordre pendant quarante ans, et fut prieur de la Chartreuse de Bruges. Il mourut l'an 1471, après avoir composé divers traités de piété, savoir : 1° *Tractatus ad semper candidam cœli Reginam.* 2° *De vera Pace*, dédié à Hugues de Vercondis d'Utrecth, moine du Val-de-Grâce. 3° Un ouvrage en vers sur l'Oraison Dominicale, dédié au prieur des Carmes proche d'Enguien. 4° Plusieurs lettres *de vera Pace*, adressées à Marie de Oss sa nièce, abbesse des birgitines d'Endermonde, très-célèbre par sa naissance, sa piété et sa science. 5° *Speculum et de officio Marthæ.* 6° *Dialogi inter patrem, et filiam spiritualem.* 7° *Vita D. Ægidii rhythmo dulcissimo.* 8° *Opus super Genesim, Psalterium et Canticum canticorum.* 9° *Codex scriptus ann.* 1441. Il se trouve à Paris dans la bibliothèque des Célestins. Bostius, *de Illustr. carth.* Murotius, *Theatr. ordin. carthus.*, page 94. Dorlandus, l. 7, c. 28. Petreius, *Biblioth. carthus.* Valère-André, *Biblioth. belg.*

ABSIDES, ou Apsides, Doxologia, ou Doxalia, du grec δόξυ, *louange*, parce qu'on y chante les louanges de Dieu. Ce sont des oratoires secrets, ou chœurs au-delà de l'autel où les religieux chantaient l'office hors la vue du peuple. C'étaient aussi autrefois des chapelles voûtées. C'étaient encore des bières élevées et disposées en voûte où l'on mettait les reliques des saints, que nous appelons aujourd'hui *châsses. Act. SS. April.* tome 1, pag. 694. *Du Cange.*

ABSIE, ancienne abbaye de France de l'Ordre de Saint-Benoît en Poitou, dans le diocèse de la Rochelle, ci-devant de Maillezaris. Elle fut fondée l'an 1220 des libéralités de quelques seigneurs poitevins, de Parthenai, de Chabot, Châtainier, d'Appelvoisin et autres. Un ermite appelé Pierre de Bunt en avait jeté, peu auparavant les premiers fondemens, et Géraud de Sale y établit, pour premier abbé, un de ses disciples nommé Pierre. Elle était entre la ville de Thouars et celle de Fontenay-le-Comte. Daviti, *Description de la France.* Sainte Marthe.

ABSIS ou APSIS, mot usité dans les auteurs ecclésiastiques, pour signifier la partie intérieure des anciennes églises où le clergé était assis, et où l'autel était pla-

cé. On croit que cette partie de l'église s'appelait ainsi parce qu'elle était bâtie en arcade ou en voûte, appelée par les Grecs ἀχὶς, et par les Latins *absis*. M. Fleury tire ce nom de l'arcade qui en faisait l'ouverture.

L'absis était bâti en figure hémisphérique, et consistait en deux parties, le chœur, ou le presbytère, et le sanctuaire. Le chœur, ou le presbytère se terminait toujours à l'orient en demi-cercle. Les stalles ou sièges ecclésiastiques y étaient rangés sur une estrade selon cette figure, et venait aboutir de chaque côté au sanctuaire. Le trône de l'évêque, ou du supérieur, était placé directement au milieu de ces sièges, et y était élevé sur plusieurs marches au-dessus des autres. Ce trône s'appelait anciennement *absis*, d'où quelques uns ont cru qu'il avait donné ce nom à la partie de la basilique dans laquelle il était situé; mais, selon d'autres, il l'avait emprunté de ce même lieu. On l'appelait encore *apsis gradata*, parce qu'il était élevé de quelques degrès au-dessus des sièges des prêtres; ensuite on le nomma *exhedra*, puis *trône* et *tribune*. L'évêque, ou le supérieur tenait donc la première place dans le fond du chœur, ou de l'*absis*, et ses prêtres étaient placés de part et d'autre autour de lui selon leur âge, ou leur dignité. De sorte que les plus jeunes et les clercs étaient les plus près du sanctuaire qui se trouvait ainsi entre le chœur et la nef.

Le sanctuaire était à l'autre extrémité de l'*absis* vers la nef dont il était séparé par une balustrade, ou grille à jour, de fer, de cuivre ou d'argent. Et quoique le reste de l'église fût d'ordinaire très-superbe et en dehors et en dedans, par une prodigieuse quantité de colonnes, celles qui formaient le sanctuaire étaient encore plus magnifiques, soit par la rareté du marbre, soit par la magnificence de leurs bases et de leurs chapiteaux qui étaient souvent d'or ou d'argent. Tout cela paraît dans les descriptions que les anciens auteurs, et surtout Eusèbe nous ont laissés des premières églises que le grand Constantin fit bâtir en plusieurs endroits du monde. Eusèbe, *in vit. Constant.*, lib. 3 et 4. Grégoire de Tours, *de glor. Mart.*

L'autel, afin d'être vu de toutes parts, était placé dans le centre du sanctuaire sur plusieurs degrés que l'on nommait *pulpitum*, parce qu'ils y faisaient une espèce de tribunal. Si bien que l'autel répondait directement sous le milieu de ce qu'on appelait alors le *ciboire* ou la *coupe* qui s'élevait de dessus les colonnes dont le sanctuaire était environné.

Le père Mabillon, *Lit. gall. præf.*, et lib. 1, cap. 8, croit que ce ciboire n'était que ce que nous nommons à présent *dais*, *pavillon* ou *baldaquin*. Mais d'autres pensent que ce ciboire était proprement un dôme ou une coupole, une tour fort élevée et appuyée sur des colonnes.

Voy. la *Réponse de M. de Cordemoy*, chanoine régulier de Saint-Jean de Soissons, et prieur de La Ferté-sous-Jouarre, aux *Remarques* de M. Frézier, insérée dans les *Mém. de Trévoux*, juillet, 1610, pag. 1268 et suiv.

Absis était aussi le nom d'un reliquaire ou d'une châsse où l'on renfermait anciennement les reliques des Saints, et qu'on nommait ainsi parce que les reliquaires étaient faits en arcade ou en voûte, peut-être aussi à cause de l'*apsis* où ils étaient placés, d'où les Latins ont formé *capsa*, pour exprimer la chose. Les reliquaires étaient de bois, d'or, d'argent, ou d'autre matière précieuse, avec des reliefs et d'autres ornemens; on les plaçait sur l'autel. *Voy.* Du Cange, *Descript. S. Sophiæ.* Spelm., Fleury, *Mœurs des chrét.* tit. 35.

ABSOLON (quelques uns disent *Absalon*), chanoine régulier de Saint-Victor de Paris, et ensuite abbé de Spinkerbac, dans le diocèse de Trèves. Il fleurit au commencement du treizième siècle. Il nous a laissé cinquante sermons sur les fêtes de l'année, imprimés à Cologne en 1534, par les soins de Daniel de Silinge, fol. Dupin, *treizième siècle.*

ABSOLU, en terme de théologie, est opposé à déclaratoire; et l'absolution du prêtre est absolue en ce sens, c'est-à-dire, que le prêtre ne déclare pas seulement que les péchés sont remis, mais qu'il les remet effectivement par la puissance des clefs qu'il a reçues de Jésus-Christ. *Absolu* signifie ce qui est sans condition. Une promesse *absolue* est opposée à une promesse conditionnelle. On appelle aussi le jeudi-saint, *jeudi absolu*, parce qu'autrefois on absolvait les pénitens publics ce jour-là, qui est appelé dans les vieux titres, *absolutionis dies*, jour de l'absoute. C'est le sentiment de plusieurs savans théologiens, contraires au père Morin qui restreint cet usage à l'occident, et qui prétend qu'en Orient, et même en Espagne et à Milan, l'absolution ne se donnait que le vendredi, ou le samedi saint. *Ordo. Rom. Alcuin.*, liv. *de Divin. offic*, etc.

SOMMAIRE.

§ I. *Des différentes sortes d'Absolutions.*
§ II. *De l'Absolution sacramentelle.*
§ III. *Des Cas où il faut refuser l'Absolution.*
§ IV. *Des Cas où il faut différer l'Absolution.*

§ I.

Des différentes sortes d'absolutions.

1°. L'*absolution* est civile ou ecclésiastique. L'*absolution* civile est un jugement juridique par lequel l'accusé est absous et déclaré innocent, de la part des juges séculiers auxquels il appartient de prononcer un tel jugement. L'*absolution* ecclésiastique tombe, ou sur les péchés (c'est l'*absolution sacramentelle*), ou sur les peines dont quelquefois l'Église juge à propos de punir certains péchés (c'est l'*absolution des censures*), ou sur certains empêchemens que l'Église a aussi jugé à propos d'établir par rapport aux Ordres, qui font qu'on ne peut recevoir licitement lesdits Ordres, ni en exercer les fonctions (c'est l'*absolution de l'irrégularité.*) *Voy.* IRRÉGULARITÉ.

2°. Il y a une absolution qu'on appelle *à sævis*; une autre qu'on appelle *ad cautelam*, et une autre *ad reincidentiam*. L'*absolution à sævis*, est une grâce particulière que le pape accorde à celui qui a assisté à quelque jugement de mort, ou qui a commis quelque cas qui le rend irrégulier. L'*absolution ad cautelam*, ou *à caution*, est celle qu'on accorde par provision pendant l'appel de celui qui est excommunié, jusqu'à ce qu'il soit connu du fonds de sa cause. Cette absolution n'a d'autre effet que de laisser la liberté à celui qui est excommunié d'ester en jugement pour demander et se défendre. Il demeure toujours excommunié quant à tout le reste, malgré son appel. Il ne peut faire aucune fonction ecclésiastique, et s'il en faisait quelqu'une il serait irrégulier. Cette absolution à cautèle ne doit point être accordée à ceux qui sont excommuniés *pro manifesta offensa*. L'*absolution ad reincidentiam*, est celle qui se donne à certaines conditions futures; en sorte que si on manque de les accomplir au temps marqué, on retombe dans la même censure; mais, pour les effets extérieurs, il faut une nouvelle sentence. *Du Casse*, part. 1, c. 12, sect. 1, num. 12. Il y a encore une absolution qu'on appelle *à censuris*. C'est la troisième partie d'une signature de la cour de Rome qui porte absolution des censures qui pourraient empêcher l'effet de la grâce accordée. Cette absolution n'a point d'autre effet que de rendre capable de la grâce qu'on accorde; c'est pourquoi un excommunié demeure toujours en état d'excommunication quant à tout le reste, malgré cette absolution. Il ne peut ni

célébrer, ni assister au chœur, ni même obtenir un autre bénéfice en vertu de son absolution. Rebuffe, tit. *de formâ novæ Provisionis*, verbo *te que Absolventes*, num. 15. *Van Espen, Jur. eccl.* tom. 2, pag. 879.

§ II.

De l'Absolution Sacramentelle.

L'*absolution sacramentelle* est un acte par lequel un prêtre, approuvé comme juge et comme ministre de Jésus-Christ, en son nom et par le pouvoir qu'il a reçu de lui, remet les péchés au pénitent qui a les dispositions requises; en sorte que le sens de ces paroles, *ego te absolvo*, n'est pas, *je vous déclare que vos péchés vous sont remis;* mais *comme ministre de Jésus-Christ, je vous remets vos péchés, je vous confère le sacrement de pénitence avec la grace rémissive des péchés.* C'est ainsi que l'a décidé le saint concile de Trente (sess. 14, cap. 6, *etc.*, can. 9.) Le commun des théologiens, après le cathéchisme du même concile, enseignent qu'il n'y a que ces deux mots, *te absolvo*, qui soient de l'essence de l'absolution; mais comme il y a quelques autres théologiens qui pensent que toutes les paroles de la forme lui sont essentielles, le confesseur doit les prononcer toutes, et il pécherait grièvement, s'il en omettait quelqu'une, hors le cas de la nécessité où il n'aurait pas le temps de les prononcer toutes. (*Théor. et Pratiq. des Sacr.* t. 2, page 255.) Ainsi dans un cas de mort fort pressant, il peut dire seulement, *absolvo te ab omnibus censuris et peccatis in nomine Patris*, etc. Il faut aussi ordinairement réciter toutes les prières marquées dans le *Rithuel;* mais lorsqu'il y a beaucoup de monde à confesser, ou qu'on entend une confession de peu de jours, on peut omettre le *Misereatur* et l'*Indulgentiam*, aussi bien que *Passio domini*, etc. (*Conduite des confesseurs*, p. 38.)

L'absolution donnée sous une condition future est nulle. Ainsi un prêtre qui dirait: *Absolvo te, si facias quod promittis*, n'absoudrait point. L'absolution donnée sous une condition du passé, ou du présent, est illicite, à moins qu'il n'y ait une cause légitime. Ainsi un prêtre qui doute avec fondement s'il a donné l'absolution, peut dire: *si non es absolutus, ego te absolvo*, etc. Dans un cas où il y a lieu de douter si la personne a l'usage de la raison, ou si elle est en vie, on peut dire, *si tu es capax, absolvo te.* On peut aussi, dans ces mêmes cas, donner l'absolution dans les termes ordinaires et sans condition. Il n'est point permis d'absoudre conditionnellement les pénitens sains ou malades, quand on doute s'ils sont bien disposés pour recevoir l'absolution; mais on doit les différer, ou bien les absoudre dans les termes ordinaires, si on ne peut les différer, comme il arrive à l'égard de ceux qui sont en danger de mort. *Voy.* PÉNITENCE.

§ III.

Des cas où il faut refuser l'absolution.

On doit refuser l'absolution, 1° à ceux qui ne savent pas les choses nécessaires au salut, et qui ne veulent pas les apprendre;

2° A ceux qui, étant chargés du salut des autres, ne veulent, ni les instruire, ni les faire instruire, ni les corriger de leurs désordres, ni leur donner les moyens d'accomplir les devoirs du christianisme;

3° A ceux qui ont des inimitiés sans vouloir faire la paix avec leurs ennemis;

4° A ceux qui ne veulent pas pardonner les injures reçues, et qui refusent la satisfaction qu'on leur offre;

5° A ceux qui ne veulent pas réparer, autant qu'ils peuvent, le tort qu'ils ont fait au prochain dans ses biens, sa réputation, ou sa personne;

6° A ceux qui ne veulent pas se corriger de leurs mauvaises habitudes mortelles;

7° A ceux qui sont dans quelque occasion prochaine de péché mortel, et ne veulent pas la quitter lorsqu'ils le peuvent, ou, s'ils ne peuvent la quitter, refusent de prendre les moyens nécessaires pour y résister;

8° Aux pères et aux mères prodigues ou scandaleux, qui scandalisent leurs enfans, ou qui les négligent pour le temporel ou le spirituel;

9° Aux personnes de sexe différent, qui ne veulent pas rompre les amitiés qu'elles entretiennent contre le gré de leurs supérieurs ou l'édification du prochain, sous prétexte qu'elles ne commettent pas des désordres ensemble;

10° Aux ecclésiastiques qui sont dans les Ordres sacrés, qui ne veulent pas porter l'habit clérical, la tonsure et les cheveux courts, conformément aux saints canons, et aux statuts de leurs diocèses;

11° Aux curés qui manquent ordinairement de faire les prônes ou les catéchismes; aux chanoines qui se dispensent souvent de l'office sans cause légitime; aux ecclésiastiques oisifs qui ne mènent pas une vie conforme à la sainteté de leur état;

12° Aux gens mariés qui vivent mal ensemble, ou qui se séparent sans raison suffisante, et de leur propre autorité, sans vouloir se corriger, ni se réunir;

13° A ceux qui ne veulent pas quitter les professions qu'ils ne peuvent exercer sans péché mortel;

14° A ceux qui donnent aux autres occasion de péché. Tels sont ceux qui composent, impriment, débitent, vendent, prêtent de mauvais livres, ou des écrits contre la foi ou les bonnes mœurs; ceux qui fournissent leurs maisons, jardins, etc., pour y faire des assemblées ou des jeux mauvais; les pères et mères qui mettent coucher ensemble leurs enfans de sexe différent, après qu'ils ont atteint l'âge de six ou sept ans; ceux qui jurent, blasphèment, disent

des paroles sales, chantent des chansons déshonnêtes, etc.;

15° A ceux qui refusent sans raison de s'accommoder à l'amiable quand ils ont des procès; de payer leurs dettes.

§ IV.

Des cas où il faut différer l'absolution.

On doit différer l'absolution, 1° à ceux qui ne se sont pas bien examinés, afin qu'ils s'examinent mieux.

2° A ceux qui, par leur faute, n'ont pas fait ce qu'on leur avait ordonné dans leur dernière confession. Par exemple, ceux qui ont négligé d'accomplir leur pénitence; ceux qui n'ont pas restitué ce qu'ils devaient; ceux qui sont retombés dans leurs péchés d'habitude, etc.;

3° A ceux qui passent la plus grande partie de l'année dans l'habitude du péché mortel, et s'en abstiennent seulement pendant le carême, pour faire croire à leurs confesseurs qu'ils ont renoncé à leurs mauvaises habitudes, quoiqu'ils conservent le dessein de les reprendre après Pâques;

4° A ceux qui ayant contracté depuis peu de mauvaises habitudes, n'ont encore pris aucun moyen pour se corriger, et promettent de se servir de ceux qu'on leur enseigne; afin de voir s'ils seront fidèles à s'en servir, et s'ils se corrigeront;

5° A ceux qui se trouvent, depuis leur dernière confession, dans quelque occasion de péché mortel, à laquelle ils ont déjà succombé quelquefois, et qu'ils promettent de quitter; pour voir s'ils la quitteront;

6° A ceux qui étant dans des habitudes anciennes de péché mortel, ou dans des occasions prochaines qu'ils ne peuvent quitter, travaillent à se corriger, jusqu'à qu'ils aient été quelque temps sans tomber, et qu'on ait lieu de croire qu'ils sont sincèrement résolus à ne plus tomber;

7° A ceux qui sont tombés par occasion dans un ou deux péchés mortels seulement, dont ils ne paraissent pas avoir grande horreur; pour les exciter à la contrition;

8° Aux personnes qui communient fréquemment, lorsqu'elles ont de l'attache à certains péchés véniels, et qu'elles se laissent aller à une grande négligence volontaire dans leurs exercices de piété; pour les tirer de cet état de tiédeur;

9° Enfin à tous ceux dont on a lieu de croire qu'ils ne sont pas bien disposés pour recevoir la rémission de leurs péchés; afin de les y disposer. *Instructions de saint Charles Borromée aux confesseurs. Conduite des confesseurs*, pag. 47 et suiv.

Les Grecs éloignent souvent de la communion pendant deux, trois, ou même quatre ou cinq ans pour les gros péchés, et ils appellent cela *faire le canon;* c'est-à-dire, faire la pénitence marquée par les canons. Ils font aussi venir sept prêtres qui donnent tous ensemble l'absolution. Ils font encore coucher le péni-

tent par terre, et récitent sur lui, en cet état, des prières en forme d'absolution.

Absolution, en terme de breviaires, est une courte prière que dit l'officiant à chaque nocturne des Matines, avant les bénédictions et les leçons. On appelle aussi *absolutions*, les encensemens et aspersions d'eau bénite qu'on fait sur les corps qu'on enterre en cérémonie. *Voy.* Censure.

ABSOUTE. Absolution publique et solennelle que l'évêque donne au peuple, le jeudi saint ou le mercredi au soir dans les cathédrales, et les curés le jour de Pâques dans les paroisses. Cette absoute se donne aussi en France le mercredi des cendres et le jeudi saint.

ABSTEME. Qui ne boit point de vin. Il y avait dans la primitive église plusieurs abstêmes qui, ne pouvant point boire de vin à cause de l'horreur naturelle qu'ils en avaient, recevaient la communion sous la seule espèce du pain. C'est un des exemples qui prouvent que la communion sous les deux espèces n'était pas regardée comme nécessaire et généralement commandée à tous les fidèles, dans le tems même qu'elle était en usage.

ABSTÉMIUS (Laurent), né à Macerata, ville de la Marche-d'Ancône, dans le quinzième siècle, enseigna les belles-lettres à Urbin, et y fut bibliothécaire du duc Guido Ubaldo, à qui, sous le pontificat d'Alexandre VI, il dédia un petit livre où il expliquait quelques passages difficiles des anciens auteurs. C'est cet ouvrage que l'on trouve sous le titre de *Annotationes variæ*, dans le tome premier du *Thesaurus criticus*, de Jean Gruter, à Francfort 1602, in-8°. On a encore d'Abstémius : *Becatomythium* ou *Recueil de cent fables*, dans lequel il y a plusieurs traits satiriques contre le clergé. Il l'augmenta dans la suite, et le dédia au comte Octavien Ubaldini. Il y a cent quatre-vingt-dix-huit fables dans l'édition faite à Francfort en 1580, in-8°, laquelle édition contient aussi les fables d'Esope, et plusieurs pièces de même genre. Les fables d'Abstémius sont avec ce titre : *Laurentii Abstemii, viri elegantissimi, et amœni ingenii, fabulæ elegantissimæ, nuper per clarissimum poëtam et philosophum Gargetium emaculatæ.* Abstémius est aussi auteur de la préface qui est à la tête de l'*Aurelius Victor*, imprimé à Venise en 1505. On ne sait pas s'il a survécu de beaucoup à cette édition. Gruter, *Thesaur. crit.* Gesner, *Epitome bibl.*

ABSTINENCE. Vertu morale qui est une espèce de tempérance par laquelle on modère le plaisir qui se trouve à prendre les alimens du corps, et on en règle l'usage sur la nécessité. *Voyez* Tempérance.

Abstinence. Privation de chair par principe de pénitence, en certains jours commandés par l'Église. Ces jours sont le vendredi et le samedi de chaque se-

maine, le jour de Saint-Marc et les trois jours des *Rogations*. Les trois jours des Rogations et celui de Saint-Marc ne s'observent point partout. L'abstinence du vendredi et du samedi fut instituée dès les premiers siècles de l'Église, pour honorer la mort et la sépulture de Jésus-Christ, et pour se préparer au jour du dimanche. Autrefois, en quelques endroits, on joignait le jeûne à l'abstinence le vendredi et le mercredi. Collet, *Moral.*, tome 6, pag. 593. *Voy.* JEUNE.

ABSTINENS. Hérétiques qui parurent en France et en Espagne sur la fin du troisième siècle, dans le temps que Dioclétien et Maximien persécutaient l'Église. Ils condamnaient le mariage, l'usage du vin et celui de la viande qui, selon eux, n'avait pas été créée par Dieu, mais par le diable. Baronius croit que les abstinens et les hiéracites, c'est-à-dire, les sectateurs de *Hiéron*, Egyptien qui vivait dans le troisième siècle, étaient les mêmes. D'autres disent qu'ils approchaient bien plus des encratites. Mais leurs erreurs étant les mêmes que celles des uns et des autres de ces hérétiques, on peut dire qu'ils en étaient une branche, ainsi que des manichéens et des gnostiques. « Le mariage, » disaient-ils, au rapport de » saint Epiphane, était permis » sous l'ancien Testament, mais » il est défendu depuis la venue » de Jésus-Chrit. Quel autre but » pouvait-il avoir, que pouvait-» il prêcher, ou quelle action » digne de louange pouvait-il » recommander, si ce n'est cela? » Était-il venu pour inspirer » aux hommes la crainte de » Dieu? Mais c'est ce que la loi » avait déjà fait. Était-ce pour » proscrire l'envie, l'avarice, » l'injustice, etc.? Mais tout cela » est contenu dans l'*ancien Testament*. Il ne pouvait donc » avoir d'autre vue, que de prê-» cher la continence au monde; » ayant pratiqué lui-même cette » chasteté sans laquelle on ne » peut obtenir la vie éternelle. » Ainsi raisonnaient les abstinens, prétendant que leur abstinence était la véritable réformation que Jésus-Christ avait eu dessein d'établir dans le monde. Ils se servaient de quelques passages mal entendus du *nouveau Testament*, par lesquels ils prétendaient appuyer leurs erreurs.

ABUCARA (Théodore). Nous avons de lui plusieurs ouvrages sous le nom d'un Théodore Abucara ou Abucaras; mais on ne s'accorde ni sur la qualité de cet auteur, ni sur le temps où il a vécu. Le *Journal des Savans* (mois de mai 1726) dit que l'opinion la plus commune est qu'Abucara était métropolitain de la province de Carie, qu'il avait été ordonné par Méthodius, et qu'il eut quelque part aux troubles qui agitèrent l'église de Constantinople au sujet de saint Ignace et de Photius : ce qui a déterminé M. Basnage à placer vers l'année 860 quelques écrits qui nous restent de lui. Moréri dit la même chose de l'ordination

d'Abucara par Methodius, et ajoute que Gretser, qui a donné quelques ouvrages d'un Théodore Abucara, croit qu'ils ne sont pas du métropolitain de la province de Carie. Le P. Lequien au contraire dit que Théodore, évêque d'Aphrodisiade, ville métropolitaine de la province de Carie, fut ordonné par saint Ignace, et que Gretser s'est trompé en le prenant pour Théodore Abucara, qui était de Charran dans la Phénicie du Liban. D'autres croient que Théodore Abucara, dont nous avons les ouvrages, a vécu dans le septième siècle. Quoi qu'il en soit, Théodore Abucara, l'auteur dont il est ici question, signala son zèle pour la religion par divers traités sur différentes matières de théologie. Il y en a plus de quarante contre les juifs, contre les mahométans, contre les hérétiques et sur d'autres sujets. Genebrard mit en latin quinze de ses Dissertations ou Dialogues, et les publia. Gretser les joignit aux autres que le père Turrien, ou lui, avaient traduits, et donna une édition qui semblait complète en 1606; mais Arnoldus fit imprimer pour la première fois à Paris, en 1683, un traité d'Abucara qu'il avait trouvé dans la bibliothèque d'Oxford, sur l'union et l'incarnation de Jésus-Chrit. On a inséré les œuvres de cet auteur dans le supplém. de la biblioth. des Pères à l'édit. de Paris en 1624, et dans les éditions suivantes. Son traité vingt-cinquième *du fils de Dieu consubstantiel à son père*, contre les Sarrazins, a été donné en grec par M. Cotelier dans les notes sur les constitutions apostoliques.

ABUDACNUS (Joseph), est auteur d'une histoire des jacobites ou cophtes d'Égypte, de Lybie et de Numidie, imprimée à Oxford, in-12, 1675.

ABU-ISAAC BEN-ASSALUS. Égyptien de nation, de la ville d'Alexandrie, et de la secte des monophysites, fleurit suivant Fauste Nairon dans le treizième siècle. Cet auteur, aussi bien qu'Abraham Ecchellensis, lui attribue plusieurs ouvrages, entre autres une collection de canons, et les constitutions de l'Église d'Alexandrie, en deux parties; dans la première, il traite de tout ce qui regarde la police et l'administration de l'Église; dans la seconde, il parle du gouvernement des laïcs. Cette collection se trouve dans un manuscrit très-ancien de la biblioth. du collége des Maronites à Rome. Abraham-Ecchellensis cite la préface arabe (*Euth. Vindic.*, p. 2; ch. 17, p. 168; et Epist. *ad Leon. allat. de synod.* 8, pag. 629). On lui attribue encore un ouvrage de questions ecclésiastiques. Le même Abraham rapporte de lui une longue explication en arabe et en latin de ces paroles de Jésus-Christ. *Quodcumque ligaveris super terram*, etc. *Voyez* NAIRON, *Maron, in Ind. Eupol. et* part. 2, 253. On ne sait point au juste dans quelle année du treizième siècle il a écrit *Cave*.

ABUJAAPHAR Ben-Topheil, auteur arabe, vivait en Espagne du temps d'Averroès, au milieu du douzième siècle. Il a écrit la vie de Haï Ebn Yokdan, sous le titre de *Progrès de la raison humaine*. Cet ouvrage a mérité l'approbation des Orientaux; et il y a plus d'un siècle et demi que le rabbin Moïse de Narbonne le traduisit en hébreu, et y fit un long commentaire. Les Anglais n'en ont pas eu moins bonne opinion, puisqu'outre la version latine qu'en publia *Pococke* en 1671, dont on fit une traduction flamande, imprimée à Amsterdam en 1672, in-4°, il en a déjà paru trois versions anglaises, dont la troisième est de M. Simon Ockley, imprimée à Londres, de l'imprimerie et aux dépens d'Edmond Powel et J. Lorphew, 1708, in-8°. On y a joint un appendice où l'on examine s'il est possible que l'homme, sans le secours de l'instruction, parvienne à la connaissance de Dieu et des autres vérités nécessaires au salut. Cette traduction a aussi cela de particulier, qu'ayant été faite sur l'orginal arabe, elle doit être plus fidèle que les deux précédentes où l'on s'en est tenu à la version latine de Pococke. De plus, elle est accompagnée de remarques destinées ou à faire connaître plus particulièrement quelque personnage distingué dont cette histoire fait mention, ou à expliquer quelque coutume mahométane, ou à quelque autre sorte d'éclaircissement. Le dessein de l'auteur est de montrer, par cette histoire, qu'un homme abandonné à ses propres lumières, et sans le secours d'aucune éducation, peut arriver par dégrés non-seulement à la connaissance de la plupart des vérités physiques, mais encore à celle d'un Être souverain, éternel, infini; d'une âme immortelle dont le bonheur dépend de son union intime avec Dieu; des récompenses et des punitions de l'autre vie, etc. *Journal des Savans*, 1710, pag. 566 de la première édition, et 511 de la seconde.

ABULBARACAT, moine jacobite du quatorzième siècle, a écrit en arabe l'*histoire des patriarches d'Alexandrie*, depuis saint Marc jusqu'à l'an 1363; et c'est en partie de cet historien que le père Vansleb, dominicain, a tiré son *histoire des patriarches d'Alexandrie*. (*Journal des Savans*, 1678 et 1709.)

ABULBARCAT Ben-Cabari, prêtre égyptien. On a de lui, parmi les manusc. arabes du Vatican, apportés de l'Orient par M. Assémani: 1° un *Traité des Fondemens de la Foi*, divisé en deux parties. Dans la première on traite d'un Dieu en trois personnes; de Jésus-Christ, de la résurrection des morts, des saintes images, du Baptême et de l'Eucharistie en vingt-quatre chapitres. On traite dans la seconde partie, en cinq chapitres, de la prière, du jeûne, de l'aumône, de l'excellence de la loi chrétienne, et des préceptes de l'Évangile. 2°. Un ouvrage inti-

tulé, *la Lampe des Ténèbres et la Déclaration des Offices*, partagé en vingt-quatre chapitres.

Le premier sur la foi de la Trinité et de l'Incarnation. Le second renferme deux expositions du Symbole de Nicée. Le troisième de l'économie de Jésus-Christ, depuis son incarnation jusqu'à son ascension au Ciel; de l'élection des apôtres et de la fondation de l'Église. Le quatrième, des actions des douze apôtres et des soixante-dix disciples. Le cinquième contient une table des canons des apôtres, des conciles généraux et particuliers; les canons des Pères et des patriarches d'Alexandrie, et les ordonnances des empereurs. Le sixième traite des livres canoniques de l'ancien et du nouveau *Testament*, il renferme aussi les canons d'Ammonius et d'Eusèbe sur les Évangiles, et des traités de la vérité de la foi chrétienne. Le septième contient un catalogue des écrivains ecclésiastiques. Le huitième parle de l'Église et de la dédicace. Le neuvième, de la confection et de la consécration du chrême. Le dixième, de l'élection et de la consécration du patriarche. Le onzième, de l'élection et de la consécration des évêques. Le douzième, de l'ordination des prêtres. Le treizième, de l'ordination de diacres, des soudiacres et des ministres inférieurs. Le quatorzième, des moines et du gouvernement des monastères. Le quinzième, du Baptême. Le seizième, des heures du jour et de la nuit. Le dix-septième, de la liturgie et de l'Eucharistie. Le dix-huitième, du jeûne du Carême, de la semaine de la Passion. Le dix-neuvième, des cinquante jours entre Pâques et la Pentecôte. Le vingtième, du Mariage. Le vingt-unième, des funérailles des morts et de l'huile des malades. Le vingt-deuxième, des leçons de l'ancien et du nouveau *Testament* qui se récitent pendant l'année et les jours de fête, selon le rit des cophtes. Le vingt-troisième, du calendrier des cophtes. Le vingt-quatrième, des peintures et des images, des cloches, de la fréquentation de l'Eucharistie, de l'encens, de l'assemblée dans l'église, des ceintures, des cierges et des lampes, du signe de la croix que les cophtes ne font qu'avec un doigt; de la nudité des pieds dans l'église, de la tonsure des cheveux en général, et de celle des clercs en particulier, de la confession auriculaire, de l'usage de conserver l'Eucharistie, et de le transporter d'un lieu à l'autre, de l'usage des féves, des lupins (sorte de légume), et des bâtons dans l'église; du mélange du sel avec les eulogies, du chant ecclésiastique, etc. *Magna Biblioth. ecclésiastica*, pag. 39 et 40.

ABUL-FARAGE (Grégoire), ou Grégoire Ebn Hacie Abul-Faraghi, naquit en 1226 à Melitène, ville voisine de la source de l'Euphrate en Arménie. Son père était un médecin chrétien jacobite, nommé Aaron, mais d'extraction juive; c'est pour

cela qu'Abul-Farage est surnommé Bar-Hebræus, *fils d'un hébreu*. Il s'appliqua aux langues syriaque et arabe, à la philosophie, à la théologie et à la médecine. A l'âge de vingt ans, il fut ordonné évêque de Cuba par Ignace, patriarche des jacobites. En 1247, le même patriarche le transféra au siège de Lalabena; et quelques années après, à celui d'Alep. Vers l'an 1266, il fut fait primat des jacobites de l'Orient, d'où lui est venu le titre de Maphrian, que Procope traduit *docteur de l'Orient*, et il posséda cette dignité jusqu'à sa mort qui arriva en 1285 ou 1286 à Marage, ville de Laderbyjane dans l'ancienne Médie. Son corps fut porté dans le monastère de Saint-Matthieu. C'est le plus savant évêque qu'ait eu la secte des jacobites. Voici la liste des ouvrages de cet auteur :

1. Le livre de *la Négociation des Négociations*. C'est un livre de physique et de théologie.

2. Le livre *Pupillarum*.

3. Le livre du *Discours de la Sagesse*. C'est un abrégé de philosophie et de théologie divisé en quatre parties. La première contient un *compendium* de la dialectique en dix-neuf chapitres. La seconde, un *compendium* de physique en trente-deux chapitres. La troisième, un *compendium* de théologie en trente-trois chapitres. La quatrième traite en trente chapitres du libre arbitre, de l'âme, du paradis et de l'enfer, des miracles, de la prophétie et de la résurrection. L'exemplaire syriaque, avec l'interprétation arabe à côté, se trouve manuscrit dans la bibliothèque de Médicis. M. Renaudot, *Littér. orient.*, tome 2, page 471.

4. Le livre de *la Montée de l'Esprit*, dont M. Renaudot fait mention sous le titre de *Compendium d'Astronomie et de Cosmographie*; manuscrit syriaque dans la bibliothèque du Roi.

5. Le grand livre de *la Sagesse des Sagesses*, dans lequel il a recueilli et mis en ordre les diverses parties de la sagesse et les opinions de la philosophie d'Aristote; manuscrit syriaque dans la bibliothèque de Médicis.

6. Le livre de *la Moelle des Mystères*, traduit de l'arabe en syriaque.

7. Le livre de *l'Interprétation des Songes*.

8. Le livre de *la Colombe touchant la conduite des anachorètes qui manquent de directeur*.

9. *Anaphora*, qui a été donné en latin par M. Renaudot, et qui a été composé en syriaque.

10. *Le Symbole de la Foi*, manuscrit syriaque.

11. Des commentaires sur l'Écriture dont le titre syriaque est, *le Grenier des Mystères*, et le titre arabe, *le Trésor des Mystères*; manuscrit dans la bibliothèque de Médicis.

12. Une théologie intitulée, *le Chandelier des Saints, sur les fondemens ecclésiastiques*. Il est en manuscrit arabe, quoiqu'en lettres syriaques dans la bibliothèque du Roi, au rapport de

M. Renaudot, *ubi supra*, qui nomme cet ouvrage, *démonstrations intellectuelles*, ou *exposition et démonstration de la religion chrétienne*.

13. Le livre *des Rayons*, ou *Abrégé de Théologie*, divisé en dix parties, in-8°.

14. Le livre *des Directions*, ou *Abrégé des Canons ecclésiastiques et des Lois séculières*. C'est un très-beau manuscrit syriaque qui se trouvait avec la version arabe dans la bibliothèque de M. Colbert. Il se trouve aussi dans la bibliothèque du Vatican et dans celle de Médicis. Il est divisé en deux parties. La première traite des choses ecclésiastiques, et la seconde des causes qui concernent les laïcs. Tout l'ouvrage est renfermé en quarante chapitres qui sont subdivisés en quelques sections. On y rapporte les canons des Conciles, les constitutions et les statuts des Pères, les réponses des sages et des docteurs de l'Église, les lois des empereurs chrétiens.

15. Un livre de morale touchant l'excellence des mœurs selon l'esprit des Pères anachorètes et des docteurs approuvés. C'est un manuscrit syriaque in-8° qui se trouve dans la bibliothèque de Médicis. Il y en a aussi un exemplaire en lettres chaldaïques dans le collége des Maronites à Rome, et une version arabe dans la bibliothèque du Vatican, parmi les manuscrits d'Abraham Ecchellensis, num. 12, in-4° Bomberg. On cite dans cet ouvrage *les apophtegmes* des Pères, l'*Histoire lausiaque de Pallade, les deux Macaires*, l'abbé Isaïe, Marc l'Hermite, Evagre de Pont, etc.

16. Un livre dont le titre arabe est, *le Bannissement de la tristesse*. Cet ouvrage divisé en vingt chapitres, contient les apophtegmes et les sentences des philosophes et des sages grecs, perses, indiens, hébreux, etc. Il est manuscrit dans la bibliothèque du Vatican. *Cod. syr.*, 27, in-8° Bomb., 159.

17. Un lunaire et un calendrier.

18. Une grammaire syriaque intitulée, *le Livre des Splendeurs*, et divisée en quatre parties. Elle se trouvait traduite en arabe dans la bibliothèque de M. Colbert et dans celle de Médicis. On en a aussi un très-bel exemplaire à la bibliothèque du collége des Maronites à Rome.

19. *Grammaticæ compendium satis prolixum*, dit M. Renaudot, *secundum dialectam edessenam, quæ Nisibena purior fuisse dicitur : syriacè in Medicea*. Il y a à la fin de cet ouvrage un traité des mots équivoques par ordre alphabétique, dont on trouve un exemplaire syriaque dans la bibliothèque du Vatican.

20. Un livre de vers que l'on garde dans la bibliothèque du collége des Maronites à Rome.

21. Une chronique arabe intitulée, *le Livre des Dynasties*, manuscrit dans la bibliothèque du Vatican, *Cod. Ecchell.*, 10, in-4° Bomb., 351. Cette chronique commence avec le monde et finit à l'an 1276. Pococke l'a

traduite en latin et l'a donnée en partie avec l'arabe et des notes; à Oxford, chez H. Hall, en 1650, in-4°, sous ce titre : *Specimen Historiæ arabum*, sive *Gregorii Abul - Faragii Malatiensis, de origine et moribus arabum succincta narratio*, cum latina versione et notis Eduardi Pocockii. Le même Pocock a donné un abrégé de cette chronique en arabe et en latin, à Oxford, en 1663. Les cinq derniers feuillets de cette version qui regardent l'histoire des Mogols, manquent dans le manuscrit d'Ecchellensis, et ne sont point l'ouvrage d'Abul-Farage, mais d'un anonyme qui l'a continué, comme il paraît par le témoignage de Barsuma, frère d'Abul-Farage; rapporté par M. Assémani.

22. *Une Chronique syriaque*, divisée en trois parties, depuis le commencement du monde jusqu'au temps de l'auteur; manuscrit dans la bibliothèque du Vatican, *Cod. syr.*, 24, in-4° Bomb., 421.

La première partie est intitulée, *Chronique des Pères et des Rois*. Elle contient l'histoire de ce qui est arrivé depuis Adam jusqu'au règne des Chaldéens, sous Nabuchodonosor; depuis les Chaldéens jusqu'aux Mèdes et aux Perses; depuis ceux-ci jusqu'à Alexandre-le-Grand et les Ptolémées, rois d'Égypte. Elle traite ensuite des empereurs romains, tant de l'Orient que de l'Occident jusqu'à Héraclius, et enfin de Mahomet et de l'Empire des Arabes jusqu'au règne des Tartares qu'on nomme *Mogols*, jusqu'à l'an des Grecs 1600, et de Jésus-Christ 1289, en trois cents trente-deux chapitres.

La seconde partie intitulée, *la Chronique des Patriarches et des Jacobites*, est subdivisée en deux autres parties, dont la première a pour titre : *Suite des Souverains pontifes de l'ancien Testament, depuis Aaron jusqu'à Ananus, beau-père de Caïphe*. La seconde a pour titre : *Histoire des souverains prêtres du nouveau Testament*. Après une préface qui traite du pontificat de saint Pierre et des siéges patriarchaux qu'il a fondés, on donne la suite et l'histoire exacte des patriarches d'Antioche depuis Evode jusqu'à Ephrem d'Amyde qui gouvernait l'Église d'Antioche, dans le temps que Sévère, qui en avait été chassé, répandait l'erreur des monophysites dans l'Égypte et la Syrie. Après la mort de Sévère, suit l'histoire exacte des patriarches jacobites, depuis Sergius qui en fut le premier, jusqu'à Nemrod, surnommé Philoxène, qui mourut l'an des Grecs 1596; de Jésus-Christ 1285. Un anonyme a continué cette histoire jusqu'à Noë libanionite, qui fut ordonné l'an des Grecs 1804; de J.-C. 1493.

La troisième partie est intitulée : *Chronique des Primats, Patriarches et Maphrians d'Orient*, tant chaldéens, orthodoxes, qu'hérétiques, nestoriens et jacobites, depuis saint Thomas, apôtre, jusqu'à Gaballaham qui

gouvernait les nestoriens l'an des Grecs 1593 ; de Jésus-Christ 1282 ; et depuis Maruthas, premier maphrian des jacobites, qui fut ordonné l'an des Grecs 939 jusqu'à l'an 1597, que Bar-Hebræus possédait la même dignité. Cette histoire des maphrians jacobites est continuée depuis l'an des Grecs 1597 jusqu'à l'an 1807.

Cet ouvrage mérite de voir le jour ; c'est le plus docte et le plus utile de tous ceux d'Abul-Farage, surtout quant à la seconde et à la troisième parties, où l'on trouve d'excellens éclaircissemens sur l'histoire ecclésiastique des Syriens, nestoriens et des jacobites entièrement inconnue aux Grecs et aux Latins. La première partie que l'auteur a publiée ensuite en arabe, et que Pococke a traduite en latin, contient beaucoup plus de choses que l'*Histoire des Dynasties*, tant sur les faits des Arabes et des Mogols que sur ceux des chrétiens dans la Thrace, la Syrie, la Mésopotamie et la Perse. Richard Simon. Pocock. Renaudot, *Liturgiarum, orient. collect.* Assamani, *Bibl. orient.*, tom. 2. Depuis la page 244 jusqu'à la page 321, ce savant maronite ajoute un *Abrégé de l'histoire des Syriens jacobites et nestoriens*, tirée de la *Chronique* d'Abul-Farage, en faveur de ceux qui s'appliquent à l'étude de l'histoire ecclésiastique. *Voy.* aussi *Magna Bibliotheca ecclesiastica*, p. 40 et les suivantes.

ABULFEDA (Ismaël), roi, ou prince de Hamath, ville de Syrie, au quatorzième siècle, était très-savant, principalement dans l'histoire et la géographie. Il a composé en cette dernière un grand ouvrage intitulé : *Géographie universelle partagée en tables, selon les climats et les pays, avec les longitudes et les latitudes des villes, des lieux les plus célèbres, et leurs descriptions, conformément aux idées des plus habiles géographes d'Orient, au nombre de plus de soixante.* C'est sous ce titre que cet ouvrage écrit en arabe, et traduit en latin par Jean Gagnier, Français, professeur des langues orientales à Oxford, a été imprimé à Londres en 1730, in-fol., en arabe et en latin, avec des cartes géographiques et des notes critiques. M. Gagnier a profité du travail que le savant Guillaume Guise, qui avait eu dessein de donner lui-même une édition d'Albuféda, avait déjà fait sur cet ouvrage, lorsque la mort l'empêcha de le consommer. Il n'a pas négligé non plus les secours qu'il pouvait tirer de Jean Gravius, professeur d'astronomie dans l'université d'Oxford, qui avait appris l'arabe dans l'Orient même, et traduit en latin toute la géographie d'Abulféda, dont il avait publié même quelques parties ; savoir : en 1650, deux tables géographiques, l'une du persan Nassir Eddin, l'autre d'Ulugbeg, prince tartare, petit-fils de Tamerlan. L'on a prétendu que le reste du travail de Gravius sur Abulféda

avait été perdu dans les désordres des guerres civiles qui occasionèrent le pillage du savant anglais ; cependant il est certain que Gravius a fait encore imprimer, vers 1650, en Angleterre, une version latine, avec l'arabe à côté, de la description de deux vastes pays nommés en arabe, *Khuaresmes* et *Mawaralnhar*, autrement la *Transoxane*, parce qu'ils sont situés au-delà du fleuve Oxus. Ce livre est devenu très-rare. Cette description de la Transoxane a été réimprimée avec les deux tables dont on a parlé plus haut par les soins de M. Hudsin, si connu par son érudition orientale, dans le 3e volume in-4° des *Petits Géographes grecs*, à Oxford en 1712. Ce volume contient de plus la description de l'Arabie faite par Abulféda, et traduite de l'arabe en latin par Gravius qui n'avait pas fait imprimer sa traduction. On a donné une traduction française de cette description en 1717, in-12, à Paris, chez André Cailleau, à la suite d'un ouvrage intitulé : *Voyage fait par ordre du Roi Louis XIV dans la Palestine vers le grand émir, chef des princes arabes du désert, connus sous le nom de* Bédouins *ou d'*Arabes Scénites, *qui se disent la vraie postérité d'Ismaël, fils d'Abraham ; où il est traité des mœurs de cette nation, avec la description générale de l'Arabie, faite par le sultan Ismaël Abulféda, traduite en français par* M, D. L. R. (M. de La Roque), à Paris, etc. Cette description de l'Arabie est une pièce très-estimable, et ce qu'Abulféda nous a donné de meilleur et de plus exact en matière de géographie, dit M. de La Roque; soit qu'étant voisin de l'Arabie il ait eu plus de facilité de recueillir des mémoires justes, et de rectifier ce qu'on avait écrit là-dessus avant lui ; soit qu'étant mahométan, et faisant par cette raison de l'Arabie entière son premier climat, il ait donné sa plus grande attention à bien décrire un pays où sa religion a pris naissance, et qui en contient les principaux monumens. Abulféda est aussi auteur de *la Vie de Mahomet*, que M. Gagnier a fait imprimer en arabe et en latin, in-fol., à Oxford en 1723. Ce prince avait encore composé *la Vie des premiers Califes, successeurs de Mahomet. L'Histoire des Musulmans, depuis* 622 *jusqu'en* 1330, traduite en latin par M. Reiske, professeur en langue arabe à Leipsick. Un *Abrégé de l'Histoire universelle* jusqu'à son temps, et quelques autres ouvrages. M. l'abbé Ladvocat dit que ce fut Abulféda qui découvrit, en 1320, la vraie longueur de la mer Caspienne, et qu'il la trouva plus petite que Ptolomée ne l'avait supposé. Il ajoute qu'Abulféda est fort exact, et que son style est beau et sublime ; ce qui fait que ses ouvrages sont fort estimés. Mais ce jugement, quant à l'exactitude qu'il attribue aux ouvrages d'Abulféda, ne tombe sans doute que sur quelques parties de ses ouvrages ; ou bien il n'est pas

conforme à celui qu'en porte M. l'abbé Renaudot qui assure qu'il y a peu d'exactitude dans les observations géographiques d'Abulféda. *Acta Lips.* ann. 1724, pag. 390. La Roche, *Mém. litt. de la Grande Bret.*, t. 14, pag. 433. *Biblioth. franç.*, t. 5, pag. 54, *Magna bibliotheca ecclesiastica*, p. 40. Moréri, édit. de 1759. *Journal des Savans*, 1713, 1717, 1719, 1722, 1727 et 1750. *Voyez* aussi le Prospectus de l'édit. de *la Géograph. univ.*, donnée in-folio en 1728; et les *Réflexions et remarques des auteurs du Mercure* sur ce Prospectus. *Merc.* de décemb. 1731, part. 1.

ABUMA. Ville de Juda, autrement *Ruma*, patrie de la mère du roi Joakim. Joseph. *Antiq.*, liv. 10, c. 6.

ABUNA, qui signifie *notre père*, est le nom que les Abyssins ou chrétiens d'Éthiopie donnent à leur métropolitain. Ils reçoivent ce prélat de la main du patriarche des cophtes, qui réside au Caire, parce qu'ils sont de même religion que lui. Les Abyssins étant dans l'oppression eurent recours au Pape et aux Portugais pour en être secourus, protestant de ne plus recevoir de métropolitain de la part du patriarche des cophtes. Mais cela ne dura point; car aussitôt que leurs affaires furent rétablies, ils maltraitèrent Jean Bermudé qui avait été fait patriarche, et consacré à Rome à leur sollicitation; de sorte que leur Abuna leur est toujours donné par les cophtes d'Égypte. M. Simon, *Hist. des Religions du Levant.*

ABUS. En général, c'est l'emploi d'une chose à un autre usage qu'à sa destination, et en termes de droit, on l'appliquait quand la puissance ecclésiastique entreprenait sur la temporelle, ou la temporelle sur l'ecclésiastique. En ce cas, on employait l'appel comme d'abus qui était le moyen qu'on avait trouvé pour réprimer l'abus. Ce moyen était ancien en France, selon M. de Marca, *de Conc.*, l. 7, c. 7, n° 1, et le nom même qui l'exprime, n'a pas moins de quatre cents ans. Durand, évêque de Mendes, en fait mention, aussi bien qu'un arrêt du 14 août 1385, et un autre du 9 septembre de la même année, et un autre du 13 mars 1376. L'appel comme d'abus était réciproque, c'est-à-dire, que la puissance séculière pouvait appeler de l'ecclésiastique, et l'ecclésiastique de la seculière. Article 80, *des Lib. gall.*, ch. 36. Fevret, *Traité de l'Abus. Mém. du Clergé*, tom. 7, col. 1554.

L'appel comme d'abus le plus ordinaire était une plainte contre le juge ecclésiastique que l'on prétendait avoir excédé son pouvoir, ou entrepris en quelque manière contre la juridiction séculière, ou en général contre les libertés de l'église gallicane. Cet appel ne se relevait qu'en Cour souveraine. Il avait lieu partout le royaume, même en pays d'obédience. L'abus ne se couvrait par aucun laps de temps, lorsqu'il était fondé sur l'incom-

pétence du juge d'église ; l'on pouvait appeler comme d'abus, même après trois sentences conformes, parce que cet appel tirait la cause de l'Ordre de la juridiction ecclésiastique.

La formule ordinaire de l'appel comme d'abus, était d'appeler de l'ordonnance du juge, et de tout ce qui s'en suivait : mais quand il s'agissait d'une bulle ou d'un rescrit du Pape, on lui rendait ce respect, de ne pas appeler de la concession du rescrit, mais de l'exécution, pour ne s'en prendre qu'à la partie, et ne se plaindre que de la procédure faite en France. L'appel comme d'abus n'était pas particulier à la France, il était aussi en usage chez les nations voisines. Souvent en Espagne on a retenu des bulles sans en permettre l'exécution. L'Allemagne ne souffrit pas que l'on contrevînt au concordat germanique. Fleury, *Instit. au Droit eccl.*, tome 2, page 221. La Combe, verb. Abus. *Voyez* Appel.

ABUSAID, Samaritain, a traduit le *Pentateuque* de l'hébreu samaritain en arabe, et y a ajouté des notes avec une préface ; manuscrit arabe in-folio qui se trouve à la bibliothèque du Roi, *Codd.* 368, 370, 371. On lit à la fin du livre de *la Genèse*, qu'il a été achevé le 8 du mois *dhulkada*, l'an de l'hégire 836 ; de Jésus-Christ 1432 ; d'où il paraît que le père Le Long s'est trompé en faisant vivre Abusaid en 1070. Le Long, *Biblioth. sacr.*, tome 1, pag. 117. *Magna bibliotheca ecclesiastica*, page 47.

ABUSCIACHERUS ou ABUSCIOCRUS (Pierre), cophte, diacre de l'église de Sainte-Marie-de-Moalka, dans le vieux Caire, vivait au quatorzième siècle. On a de lui un livre intitulé, *Démonstration*, écrit de la main de l'auteur, l'an de Jés.-Ch. 1382 ; manuscrit dans la bibliothèque du Vatican, parmi les manuscrits de M. Assémani, in-fol. Bomb., 246. Il est divisé en cinquante chapitres qui roulent sur l'immensité de Dieu, et la manière de cette immensité ; sur l'union, la substance, la personne ; la différence de la personne, de la substance et de la nature ; la volonté et l'opération, le signe de croix, la procession du Saint-Esprit, la circoncision, la répudiation, l'Eucharistie, les azymes et le pain fermenté ; l'usage de prendre de l'eau et des eulogies après l'Eucharistie ; l'action de manger par rapport à Jésus-Christ ressuscité et aux anges ; l'arbre dont Dieu interdit le fruit à Adam ; l'unité d'essence et la trinité de personnes en Dieu, le jeûne du Carême, etc. *Magna bibliotheca ecclesiastica*, page 47.

ABYDE-AVIDO. Ville épiscopale du diocèse d'Asie, dans la province de l'Hellespont, dont elle est la septième sur la mer, vis-à-vis de Sestos, de la Chersonnèse de Thrace, à l'endroit le plus étroit du canal où l'on a bâti les châteaux connus sous le nom de *Dardanelles*. Elle est sous

la métropole de Cyzique. Voici les noms de quelques uns de ses évêques. (*Or. Christ.*, tome 1, page 773.)

1. Marcien souscrit au concile de Chalcédoine.

2. Pamphyle écrivit à Pierre Chnaphée, au sujet du Trisagion.

3. Ammonius souscrit à la condamnation de Sévère d'Antioche.

4. Isidore à l'action 18 du sixième concile général.

5. Jean souscrit aux canons, *in trullo*.

6. Théodore 1er, au septième concile.

7. N.... sous Bazile Porphyrogénète, et Jean Tzimisées, empereurs.

8. Michel se trouva en 1166 sous l'empereur Manuel Comnène, à un concile où la foi des Allemands fut approuvée.

9. Théodore II, en 1197.

10. N... sous l'empereur Isaac Lange. (*Jur. grec. rom.*, p. 174.)

11. N.... Un de ceux qui écrivirent à Grégoire X pour l'union.

ABYLÊNE, petite province dans la Célésyrie, entre le Liban et l'Anti-Liban, dont Lysanias fut quelque temps le maître.

ABYME, dans l'Écriture, marque l'enfer, les lieux les plus profonds de la mer, le noir chaos, sur lequel l'esprit de Dieu était porté au commencement du monde. (*Apoc.*, c. 9, v. 1; c. 11, v. 7. *Genèse*, c. 1, v. 2. *Luc.*, c. 8, v. 31.)

ABYSSINS ou ÉTHIOPIENS, peuples de l'Afrique qui sont Eutychiens, jacobites, ou monophysites, ou cophtes. Ils croient tout ce que l'Église romaine croit, si ce n'est qu'ils n'admettent qu'une seule nature en Jésus-Christ, quoiqu'ils ne pensent pas que la nature divine et la nature humaine soient confondues dans sa personne. Ils rejettent le concile de Chalcédoine, et la lettre de saint Léon. Ils ont sept sacremens comme les catholiques, quoique M. Ludolf, *Hist. éthiop.*, liv. 3, c. 5, prétend qu'ils n'ont ni la Confirmation, ni l'Extrême-Onction, fondé sur le témoignage des missionnaires portugais qui ont été trompés sans doute, parce que la Confirmation et l'Extrême-Onction ne s'administrent pas en Ethiopie comme en Europe. La Confirmation se donne en Éthiopie immédiatement après le Baptême, et l'Extrême-Onction s'administre après la Confession aux personnes qui se portent bien, comme aux malades, et d'une manière différente que chez Latins. Il paraît donc fort probable, que les missionnaires ont pris la Confirmation pour une cérémonie du Baptême; qu'ils n'ont pas reconnu l'Extrême-Onction dans la manière dont les Abyssins l'administrent, et qu'ils ont conclu qu'ils n'avaient ni la Confirmation, ni l'Extrême-Onction. Les Abyssins ont donc tous les sacremens; ils croient la présence réelle et la transubstantiation. Les liturgies rapportées par M. Ludolf ne permettent pas d'en douter, puisqu'elles l'expriment formel-

lement. Il faut donc les préférer au témoignage d'un certain Abyssin nommé Grégoire, lequel, interrogé, si l'on croyait chez eux que la substance du pain et du vin fût convertie et changée en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, répondit que les Abyssins ne reconnaissent point un pareil changement, et qu'ils ne s'engagent point dans des questions si épineuses. Cette réponse précipitée d'un particulier qui fait assez connaître qu'il n'entend pas même la question qu'on lui fait, ne peut balancer en aucune sorte l'autorité claire et précise des liturgies éthiopiennes. D'ailleurs son témoignage est contredit par celui des Abyssins établis à Rome qui assurent que l'église d'Éthiopie croit la transubstantiation. Que si M. Ludolf prétend que le témoignage de ces derniers est suspect, parce qu'ils peuvent être gagnés par la cour de Rome, on lui répliquera facilement que le témoignage de Grégoire est beaucoup plus suspect, puisque M. Ludolf lui avait rendu de grands services, comme il l'avoue lui-même dans sa préface, et qu'il y a toute apparence que cet Abyssin voulait le flatter, et lui faire une réponse agréable, connaissant ses sentimens sur la transubstantiation. Dans le conflit de ces témoignages contraires, reste donc l'autorité des *Liturgies Éthiopiennes* qui contiennent le dogme de la transubstantiation, et que l'on peut voir dans *la Perpétuité de la foi*, tom. 4, liv. 2. Enfin, puisqu'il est certain que les Cophtes croient la présence réelle, pourquoi les Abyssins, qui ont reçu d'eux leur patriarche et leurs dogmes, ne la croiraient-ils pas? Ils croient aussi, de même que les Cophtes, le culte et l'invocation des Saints, la prière pour les morts, et la vénération des reliques. Ils ont aussi la cérémonie du Baptême de Jésus-Christ, que M. Renaudot et le père Tellés ont apparemment prise pour la réitération du Baptême. Ils ont la Circoncision et quelques pratiques judaïques, telles que de s'abstenir du sang et de la chair des animaux étouffés. Ils ont aussi la confession, puisqu'ils se confessent aux prêtres, et quelquefois au métropolitain. Quand ils se confessent à ce dernier, et qu'ils s'accusent de quelque grand péché, le métropolitain se lève, reprend vivement le pécheur et le fait fouetter rudement par ses licteurs jusqu'à ce que les assistans obtiennent grâce pour le pécheur, auquel le métropolitain donne l'absolution. (Ludolf, ibid., liv. 2, chap. 6.) Il est vrai qu'Abulsélah, auteur égyptien, écrivait, il y a environ quatre cents ans, que les Éthiopiens, au lieu de confesser leurs péchés aux prêtres, les confessaient tous les ans devant un encensoir sur lequel bouillait de l'encens, et qu'ils croyaient ainsi en obtenir le pardon; mais c'était un abus qui n'empêchait pas Zanzabo d'assurer que l'on

se confessait dans son pays ; et selon la discipline de l'église d'Alexandrie, on devait le faire ; c'est sur les règles qu'on examine la véritable tradition d'une église, et non pas sur les abus. (*Perpétuité de la foi*, tome 4, pag. 87, 102.)

Le mariage est un sacrement chez les Abyssins, et le divorce y est en usage, ainsi que la pluralité des femmes. Les prêtres s'y marient comme dans tout l'Orient, mais avec cette restriction inconnue chez les réformés, dit M. Renaudot, qu'il n'a jamais été permis aux prêtres ni aux diacres de se marier après leur ordination, et que le mariage d'un religieux et d'une religieuse est regardé comme un sacrilége. (*Perpétuité de la foi*, tome 4, liv. 1, chap. 12.)

Il y a plus d'ecclésiastiques, plus d'églises et plus de monastères chez les Abyssins, que chez les autres peuples du monde chrétien. Ils chantent les psaumes de David, qu'ils ont tous fidèlement traduits dans leur langue, aussi bien que les autres livres de l'Écriture-Sainte, à l'exception de ceux des Macchabées, qu'ils croient néanmoins canoniques. Chaque monastère a deux églises, l'une pour les hommes, et l'autre pour les femmes. Dans celle des hommes on chante en chœur et toujours debout, sans se mettre à genoux ; c'est pourquoi ils ont diverses commodités pour s'appuyer, ou se soutenir. Leurs instrumens de musique consistent en de petits tambours qu'ils ont pendus au cou, et qu'ils battent avec les deux mains ; les principaux et les plus graves ecclésiastiques portent ces instrumens. Ils ont aussi des bourdons dont ils frappent contre terre avec un mouvement de tout le corps. Ils commencent leur musique en frappant du pied, et jouent doucement de ces instrumens ; puis s'échauffant peu à peu, ils quittent leurs instrumens et se mettent à battre des mains, à sauter, à danser, à élever leurs voix de toute leur force ; à la fin ils ne gardent plus de mesure, ni de pause dans leurs chants. Ils disent que David leur a ordonné de célébrer ainsi les louanges de Dieu, dans les psaumes où il dit : *Omnes gentes plaudite manibus, jubilate Deo*, etc. Le père Lobo, *Relation historique de l'Abyssinie*, traduc. de Le Grand.

L'église d'Abyssinie est gouvernée par un métropolitain qu'ils appellent *Abuna*, c'est-à-dire, *notre père*. Il n'a aucun évêque au-dessous de lui ; il est nommé et sacré par le patriarche d'Alexandrie, qui, pour tenir cette église dans une plus grande dépendance, ne lui donne jamais de métropolitain du pays. L'Abuna jouit de plusieurs grandes terres ; et dans ce pays où tout le monde est esclave, ses fermiers sont exempts de toute sorte de tributs. On ne paie qu'à lui seul, à la réserve des terres qu'il possède dans le royaume de Tigré. On fait encore pour lui une quête de toile et de sel, qui lui rap-

porte beaucoup. Il ne connaît de supérieur, dans le spirituel, que le patriarche d'Alexandrie. L'Abuna seul peut donner des dispenses, et il a souvent abusé de sa puissance à cet égard; car il est ordinairement fort avare et fort ignorant. Le *komos* ou *huguemos* est le premier Ordre ecclésiastique, c'est ce que nous appelons archiprêtre. On ne connaît point en Abyssinie les messes basses ou particulières. Il y a des chanoines et des moines. Les chanoines se marient, et souvent les canonicats passent aux enfans. Les moines ne se marient point, et ils ont un très-grand crédit; on les emploie souvent dans les affaires les plus importantes; ils font des vœux. *Voy.* Ludolf, Lobo, Tellés, *Histoire d'Éthiopie*, dans Thévenot, tome 2, in-fol., *nouvelle Histoire d'Abyssinie*, tirée de Ludolf, in-12, à Paris 1684; La Croze, *Christianisme d'Éthiopie*, ouvrage beaucoup moins estimé que le *Christianisme des Indes*. (*Voyez* aussi ABYSSINIE dans cet ouvrage.)

ACABARES ou CHABARES. Ville ou château que Josephe fortifia pendant la guerre des juifs contre les Romains. (Lib. 2, *de Bello*, c. 25.)

ACACE ou ACHATE, évêque d'Antioche en Asie, martyr ou confesseur de Jésus-Christ, dans le troisième siècle, du temps de l'empereur Dèce. Acace, ou plutôt Achate, était évêque d'une ville d'Asie appelée Antioche qui probablement était celle de Carie, sur la rivière du Méandre ou celle de Lydie, proche de la Phrygie. Il était extrêmement honoré de son peuple qui le qualifiait du nom d'*Agathange*, c'est-à-dire porteur de bonnes nouvelles, ou prédicateur de l'Évangile; et les païens le regardaient comme le bouclier de la religion chrétienne dans sa province. Lorsque la persécution eut été publiée contre l'Église par les édits des empereurs, le gouverneur de la province, nommé Marcien, fit amener notre Saint devant son tribunal, le vingt-neuvième jour de mars de l'an 251, avec Pison, évêque de Troie en Phrygie, et un prêtre nommé Ménandre. Il l'interrogea, et l'ayant trouvé ferme dans la confession de la foi, il envoya l'interrogatoire à l'empereur Dèce qui admira les réponses de saint Achate, et lui rendit la liberté. Ainsi on a lieu de croire que sa mort ne fut pas violente, et qu'elle n'arriva point deux jours après sa confession, c'est-à-dire le 31 de mars de la même année, quoique les Grecs l'aient choisie pour célébrer sa fête. Les actes de saint Achate sont jugés sincères et authentiques. Ils paraissent tirés du greffe ou des registres publics du conseil où il fut interrogé. Bollandus, Ruinart, Tillemont, troisième volume *des Mémoires*. Fleury, tome 2 de l'*Hist. Ecclésiast.* Baillet, *Vie des Saints*, tome 1.

ACACE, évêque d'Amide ou Constance, sur le Tigre, aux

extrémités de la Mésopotamie où elle joignait la Syrie à la grande Arménie, ville que l'on nomme encore maintenant Amed, différente de celle de Caraemit, avec laquelle plusieurs la confondent. Acace vivait dans le cinquième siècle, du temps de l'empereur Théodose-le-Jeune. Vararanne v, fils et successeur d'Isdigerde 1er, roi de Perse, s'étant déclaré le persécuteur des chrétiens, à la sollicitation de ses mages, la guerre s'alluma entre les Perses et les Romains. Ceux-ci défirent les Perses en plusieurs rencontres, et amenèrent en Mésopotamie un grand nombre de leurs prisonniers qu'ils laissaient mourir de faim. Ils trouvèrent une ressource aussi abondante qu'inespérée dans la charité d'Acace. Ce saint évêque fit fondre les vases d'or et d'argent de son église, en paya aux soldats la rançon des prisonniers qu'il nourrit jusqu'à ce qu'ils fussent en état de retourner dans leur pays, et auxquels il fournit de quoi faire leur voyage. C'est tout ce qu'on sait de saint Acace, dont le Martyrologe romain moderne parle avec éloge au neuvième jour d'avril. *Socrate*, l. 7, c. 21 *de l'Hist. ecclés.* Baillet, *Vie des Saints*, tom. 1.

ACACE DE BERÉE était Syrien. Il naquit vers l'an 322, et apprit de bonne heure la discipline monastique, sous le fameux anachorète Astérius. N'étant encore que prêtre, il défendit courageusement la foi contre les ariens, dont il eut beaucoup à souffrir. Eusèbe de Samosate le fit évêque de Berée, vers l'an 377. Flavien l'envoya à Rome pour lui obtenir la communion avec les évêques d'Occident, et faire cesser le schisme d'Antioche, en quoi il réussit parfaitement. Au commencement du cinquième siècle il se joignit à Théophile contre saint Jean Chrysostôme, et il contribua à sa déposition dans le conciliabule du Chêne. L'ancienne querelle entre saint Cyrille et Nestorius s'étant renouvelée, Acace, dont la vieillesse était vénérable, et regardé alors comme le père des évêques, écrivit à saint Cyrille que la dispute qu'il avait avec Nestorius n'était que de nom, et tâcha d'excuser ce dernier. Il n'assista cependant point au concile d'Éphèse, mais il y fit porter son suffrage contre saint Cyrille par Paul d'Émèse, et il écrivit aux évêques d'Orient pour accuser saint Cyrille d'apollinarisme. Après le concile, il engagea l'empereur à confirmer la condamnation non-seulement de Nestorius, mais encore de saint Cyrille et de Memnon. L'empereur se prêta d'abord à cet avis, comme il paraît par les actes et les lettres insérés dans ce concile; mais étant mieux informé, il changea de sentiment. Enfin Acace se trouva au concile de Bérée, assemblé par Jean d'Antioche, et fit si bien qu'il réconcilia saint Cyrille avec les Orientaux. Il mourut fort âgé vers l'an 434 ou 438. Il est au-

teur de quelques lettres. La première qui lui est commune avec l'abbé Paul, est écrite à saint Épiphane; la seconde, au pape Innocent I; la troisième, à saint Cyrille d'Alexandrie; la quatrième, au concile d'Éphèse ou à l'empereur; la cinquième, à Alexandre de Hiéraple; la sixième, à saint Cyrille. On lui attribue une confession de foi qui n'est point de lui. On cite encore deux lettres d'Acace de Berée, écrites peu après l'an 416; l'une à saint Cyrille d'Alexandrie, et l'autre à Atticus de C. P. Théodoret, lib. 4 et 5; *Hist. Lupus.* epist. 17. Dom Ceillier, *Hist. des Auteurs eccl.*, t. 13.

ACACE, sournommé LE BORGNE, parce qu'il avait la vue de travers, succéda l'an 338 à son maître Eusèbe, évêque de Césarée en Palestine. Il avait beaucoup d'esprit et d'érudition, mais il s'accommodait au temps et savait changer de sentiment selon son intérêt ou sa passion. Philostorge dit de lui qu'il n'était ni arien, ni demi-arien, quoiqu'il s'entendît souvent avec eux; mais qu'il pensait que Jésus-Christ n'était semblable au Père que par sa volonté. En 341 il assista au concile qui se tint à Antioche, à l'occasion de la dédicace de cette église, et celui de Sardique en 347, où il fut déposé avec ceux de son parti. En 359, le concile de Séleucie s'étant divisé en deux factions, celle des demi-ariens qui approuvaient le concile de Nicée, à l'exception du mot *omoousion*, et dont George de Laodicée était le chef, et celle des vrais ariens qui rejetaient entièrement le concile de Nicée et qui prétendaient qu'on devait établir une autre formule de foi, Acace se joignit à ce dernier parti, et présenta un libelle où il condamnait également toutes les expressions des onoméens, des demi-ariens et des catholiques. Mais les demi-ariens étaient les plus forts; il fut encore déposé avec ceux de son parti. Il alla trouver l'empereur Constance à C. P. et sut si bien le gagner avec les courtisans, qu'il obtint la permission d'assembler un conciliabule, dans lequel il prit la défense de ceux qu'on avait voulu opprimer avec lui. Il y fit déposer Basile d'Ancyre, et ceux qui lui étaient opposés, et si nous en croyons Philostorge, il alla à Césarée et nomma des évêques aux églises qui venaient d'en être privées par les demi-ariens. Ces nouveaux évêques tenaient la foi de Nicée; et ce qui fait voir l'inconstance de ce génie qui tournait à tous vents, c'est que du temps de Jovien il composa et présenta à cet empereur un livre signé de sa main, qui contenait la doctrine de la consubstantialité, telle qu'elle avait été décidée dans le concile de Nicée. Il composa plusieurs ouvrages avant son épiscopat. Il écrivit un livre contre Marcel d'Ancyre, dont saint Épiphane rapporte un fragment dans *l'hérésie* 72. Quelque temps après qu'il fut évêque, il fit la vie d'Eusèbe, son prédé-

cesseur et son maître, comme Socrate en est témoin au chap. 4 du second livre de son histoire. Saint Jérôme dit qu'il avait fait dix-sept volumes de commentaires sur l'Écriture, sept volumes sur diverses questions, et plusieurs autres traités sur diverses matières. (Cave, Dupin.)

ACACE de Mélitène ou Mélitine, tenait le rang de lecteur dans cette église dès l'an 390. Sa prudence, sa modération et la connaissance qu'il avait, tant des lettres humaines, que sacrées, engagèrent Otrée, son évêque, à lui confier l'éducation de saint Euthyme, alors enfant. Il succéda à Letoïus dans l'épiscopat de Mélitine, et il était déjà évêque en 431. Il gouverna son église avec tant de dignité, qu'après sa mort on ne l'appelait à Mélitine que le grand Acace, notre père et notre docteur. Nous n'avons plus l'écrit qu'il composa au commencement de l'an 431 contre Nestorius. Il y défendait, ce semble, les anathématismes de saint Cyrille, à qui il était fort attaché. Il ne laissait pas d'être ami de Nestorius; et dès qu'il fut arrivé à Ephèse, il fit tous ses efforts, dans des entretiens secrets et publics, pour lui persuader de quitter ses erreurs. Mais voyant qu'il persévérait dans son impiété, il préféra la vérité à son amitié. Nous avons encore l'homélie qu'il prononça dans le concile d'Ephèse. Il y donne plusieurs fois à la sainte Vierge la qualité de mère de Dieu, et dit que celui qui est né d'elle est Dieu, non qu'il ait pris d'elle son commencement, mais parce qu'il a pris d'elle de quoi se faire homme. Il distingue clairement les deux natures, et dit que le même qui est impassible selon la divinité, a souffert pour nous volontairement dans la chair. C'en était assez pour le justifier du reproche qu'Alexandre d'Hiéraple lui fit dans la lettre à Acace de Bérée, d'avoir dit que la divinité avait souffert. Il ne put voir sans étonnement que saint Cyrille eût approuvé la profession de foi des Orientaux; et on prétend même qu'il écrivit à ce sujet, comme s'il eût abandonné ses écrits et sa doctrine pour obtenir leur communion. Mais saint Cyrille le détrompa par une grande lettre où il fait l'histoire de ce qui s'était passé dans la négociation de cette paix. En 437, il se joignit à Rabbula, évêque d'Edesse, pour empêcher le cours des écrits de Théodore de Mopsueste, et de Diodore de Tarse, que les sectateurs de Nestorius répandaient partout traduits en arménien, en persan et en syriaque. Ils écrivirent ensemble aux évêques d'Arménie, pour les avertir de ne point recevoir les livres de Théodore de Mopsueste, parce que c'était un hérétique et l'auteur de l'hérésie de Nestorius. Acace écrivit aussi à saint Cyrille pour se réjouir avec lui de ce que le tribun Aristolaüs avait ordre de travailler à la paix, et d'aller dans toutes les villes obliger chaque évêque à anathématiser publiquement les dog-

mes de Nestorius et de Théodore de Mopsueste. Il témoigne dans la même lettre qu'il regardait comme une erreur dans ceux même qui niaient qu'il y eût deux fils, de dire néanmoins qu'il y avait deux natures après l'union; et il prétend que de dire que chaque nature eait son opération propre, en sorte que l'une ait souffert et l'autre soit demeurée impassible, c'est dire qu'il y a deux fils. Le synodique où l'on trouve cette lettre, la rapporte au voyage qu'Aristolaüs fit en Orient pour la paix, c'est-à-dire, l'an 432. Ce qui faisait qu'Acace regardait comme une erreur de dire qu'il y eût deux natures en Jésus-Christ, c'est qu'il était persuadé que ceux qui le disaient, entendaient par deux natures, deux fils; au lieu que conformément à la doctrine de l'Eglise, il ne reconnaissait qu'un fils en deux natures, prêchant nettement que le même qui est né du Père avant tous les siècles, est né selon la chair dans les derniers temps, et que le même seigneur Jésus-Christ, qui est impassible selon sa divinité, a souffert dans sa chair. Bollandus, *ad Diem*, 30 jan., pag. 303. D. Ceillier, *Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. 13, pag. 445 et suiv.

ACACE, archevêque de C P., auparavant administrateur du collége des orphelins de cette ville, et fait évêque en 471. L'empereur Basilisque s'étant avisé, en 476, de publier un édit contre le concile de Chalcédoine, et de le faire souscrire par un grand nombre d'évêques, particulièrement d'Asie, Acace lui résista avec force, et défendit généreusement la foi de l'Église; de sorte que Basilisque se vit obligé de révoquer son édit, et de confirmer le concile de Chalcédoine. Les évêques mêmes qui s'étaient prêtés au dessein de Basilisque, épouvantés par le zèle d'Acace, vinrent à résipiscence et déclarèrent que ce n'était que pour plaire à l'empereur qu'ils avaient signé son édit, mais que dans le cœur ils faisaient profession de tenir la foi de Chalcédoine. Après une longue contestation qu'il eut avec le pape Simplicien sur l'autorité de son siége, en 483, il fut accusé par Jean Talaia de favoriser les erreurs de Pierre Monge. Le pape Simplicius, devant lequel cette accusation fut portée, voulut punir Acace; mais ayant écrit plusieurs fois à l'empereur pour ce sujet, et ne recevant aucune réponse, il mourut sur ces entrefaites, et Acace resta tranquille. Felix III qui succéda à Simplicius en 483, indigné des intrigues et des fourberies d'Acace, le condamna comme fauteur d'hérétiques, dans un concile tenu à Rome la même année. Acace indigné à son tour d'une conduite qu'il ne devait imputer qu'à lui-même, ne voulut plus reconnaître le pape, persécuta les catholiques, et s'éleva contre le concile de Chalcédoine. Il mourut en 489, et son nom fut ôté des Dyptiques de C P. en 519. On attribua à va-

nité ses images que l'on vit tout d'un coup peintes dans toutes les églises. Cet usage est remarquable de peindre les évêques dans les églises. Evagre, lib. 3. Fleury, tom. 6 et 7.

ACACIENS, disciples d'Acace, surnommé le Borgne, évêque de Césarée, en Palestine. Ils soutenaient avec les purs ariens, non seulement que le fils de Dieu n'était pas consubstantiel au Père, mais même qu'il ne lui était pas semblable. *Voy.* Actiens, Anoméens, Ariens.

ACADÉMIE. C'est le nom qu'on donna au lieu où Platon enseignait la philosophie à ses disciples, qu'on a appelé pour cela *Académiciens*. C'était une maison avec des jardins dans le Céramique, un des faubourgs d'Athènes, à mille pas de la ville. On lui donna le nom d'*Académie*, parce que c'était l'héritage d'un Athénien, nommé *Accademus* ou *Ecademus*. On donne aussi le nom *d'Académie* aux anciennes sectes des Platoniciens. On en distingue principalement trois qui dans la suite du temps ont formé trois académies; l'ancienne, la moyenne et la nouvelle.

L'ancienne académie, qui était un mélange de la philosophie d'Héraclite, de Pythagore et de Socrate, fut fondée par Platon. Il eut pour successeurs Speusippe d'Athènes, puis Xénocrate de Chalcédoine, ensuite Polémon, puis Cratès, tous deux Athéniens; et enfin Crantor, qui eut pour disciple Arcésilas.

La moyenne académie fut établie par Arcésilas qui enseigna qu'on ne pouvait rien savoir parfaitement, et qu'ainsi, en toutes choses, il fallait suspendre son jugement sans rien affirmer; et c'est par ce principe qu'il se distingua de l'ancienne académie. Lacydès succéda à Arcésilas; Télècle et Evander à Lacydès, après lesquels on vit paraître Hégésippe de Pergame selon Laërce, ou selon Clément, Hégésilaüs qui fut le dernier de cette secte.

La nouvelle académie devait son origine à Carnéades de Cyrène, lequel soutenait que non-seulement il y avait beaucoup de choses probables, mais aussi qu'il y en avait de vraies et d'autres fausses; il avouait néanmoins que l'esprit humain ne pouvait bien les discerner. Cette nouvelle académie ne subsista pas long-temps, car elle prit fin avec Clitomaque de Carthage, qui enseigna après Carnéades.

Quelques uns font suivre une quatrième académie qui eut pour fondateur Philon et Carmides, successeurs de Clitomaque, et qui approchait plus de l'ancienne, que les précédentes: car elle permettait au sage d'embrasser une opinion, et elle tenait qu'il y avait bien des choses qu'il pouvait comprendre, mais non pas avec la dernière certitude. D'autres enfin ajoutent une cinquième académie, nommée *Antiochienne*, qu'Antiochus d'Ascalon établit, en renouvelant à peu près l'ancienne, mais en

s'approchant des stoïques. Tous les sectateurs de Platon qui vinrent depuis, aimèrent mieux être appelés platoniciens, qu'académiciens. Vossius, *de sec. Phil.*, chap. 12, 13, 14 et 15. Georg. Hornius, lib. 3, chap. 20. *Hist. philosoph.*

M. Foucher, chanoine de Dijon, dans son apologie des académiciens, et dans ses dissertations sur le même sujet, dit que les cinq académies que l'on distingue n'ont été différentes, au sentiment de saint Augustin et de Cicéron, que par quelques circonstances et non quant à la doctrine; et qu'ainsi on les peut toute réduire à celle de Platon. Il ajoute que les premiers Pères de l'Église ont été académiciens; que les lois des académiciens s'accordent fort avec le christianisme; que leur manière de philosopher est la plus utile pour éviter les hérésies, pour entretenir la paix, tant par rapport aux lois civiles, que par rapport à la religion; pour conserver le calme dans les esprits, et pour empêcher que les libertins ne combattent nos mystères. Il appuie son sentiment sur les lois fondamentales de cette philosophie. La première est de ne se laisser conduire que par démonstrations en matière de science. La seconde, de ne point agiter les questions que l'on voit bien ne pouvoir décider. La troisième, d'avouer que l'on ne sait point ce que l'on ignore effectivement. La quatrième, de discerner les choses qu'on sait, de celles qu'on ne sait pas. Et la cinquième, de chercher toujours des connaissances nouvelles. Il dit encore que les principes des académiciens tendent à établir les points les plus importans, tels que l'existence de Dieu, l'immortalité de l'ame, et les principales vérités de la morale. Ce n'est que par une erreur vulgaire, selon lui, qu'on leur a attribué de douter de tout; et le but de saint Augustin dans ses trois livres, touchant les académiciens, n'est pas de les combattre, mais seulement les erreurs qu'on leur attribuait vulgairement. M. Foucher, *Dissertation sur la recherche de la vérité, contenant l'apologie des académiciens*, in-12, à Paris, chez Etienne Michallet, 1688, 1691, 1692 et 1693.

ACAIRE ou AICHARD, AICHARIUS ou ACHARIUS (saint); Acaire fut élevé, au commencement du septième siècle, dans le monastère de Luxeu en Bourgogne, aujourd'hui Franche-Comté, sous la discipline de saint Eustase, second abbé du lieu, successeur de saint Colomban. La réputation de sa vertu le fit choisir pour succéder à Evroul, évêque de Noyon et de Tournay; car ces deux évêchés étaient unis pour lors depuis l'an 532. Saint Acaire mourut l'an 639, après avoir travaillé pour le salut de ses peuples avec tout le zèle d'un saint pasteur. Il fut enterré dans l'église de saint Pierre et de saint Paul, aux faubourgs de la ville de Noyon où l'on fait sa fête le 27 novembre que l'on regarde

comme le jour de sa mort. Les Martyrologes du neuvième siècle n'en font point mention, non plus que le Romain moderne. Baillet, *Vie des Saints*, tom. 3.

ACAIRE ou ACHART ou AICADRE, AICADRUS, second abbé de Jumièges, était fils d'Anscaire et d'Ermène, personnes nobles du Poitou. Vers l'an 624, ses parens le mirent en pension dans l'abbaye de saint Hilaire de Poitiers, sous la discipline d'Ansfride, ou Anfroy, religieux recommandable par sa doctrine et sa piété. Achart répondit parfaitement aux soins de son maître, et il embrassa la vie monastique à l'âge d'environ dix-huit ans, dans l'abbaye de Saint-Joüin, aux extrémités du Poitou, du côté de l'Anjou. La réputation de saint Filbert, abbé de Jumièges, qui venait de fonder le monastère de Quinçay, jointe au désir de s'avancer dans la vertu, lui fit quitter saint Jouin, pour aller se mettre sous sa discipline à Quinçay. Saint Filbert remarqua en lui tant de vertu qu'il l'en établit le premier abbé. Il le transféra ensuite de Quinçay à Jumièges, dont il gouverna saintement la nombreuse communauté. Il mourut de la mort des justes, vers l'an 687, âgé d'environ soixante-trois ans. Quoique les Martyrologes du neuvième siècle ne parlent point de lui, son culte est fort ancien, puisqu'il y avait une église consacrée en son honneur à Jumièges avant l'établissement des Normands dans la Neustrie. Le Martyrologe romain moderne en fait mention au 15 de septembre qui passe pour le jour de sa mort. Ses reliques sont à l'abbaye de saint Vast d'Arras. Baillet, *Vie des Saints*, tom. 3.

ACAMANTE ou ACAMAS, à présent *Crusocco* et *Capo di S. Epiphanio*, cap ou promontoire de l'île de Chypre du côté de l'Occident. Il y avait autrefois une ville épiscopale qui portait le même nom, et dont quelques prélats ont souscrit dans divers conciles. Cette ville est réduite aujourd'hui à quelques maisons. (Strabon, Ptolemée, Étienne de Bysance, Baudrand.)

ACAMI (le comte Jacques), Italien, est auteur des ouvrages suivans : 1° *Dell' antiquita, autore et pregi del Sagramentario Veronese;* Rome, 1748, in-4°. C'est une dissertation apologétique divisée en trois parties. Dans la première, l'auteur soutient que ce sacramentaire a été composé dans les premiers siècles de l'Église. Il prouve ce sentiment, 1° parce que le texte de l'Écriture qui est cité n'est point pris de la Vulgate, mais de l'ancienne version italique; 2° que lorsqu'il a été composé, il était d'usage de se servir pour le sacrifice de la messe du pain et du vin offerts par les fidèles; 3° que le sous-diaconat n'était point au nombre des Ordres sacrés; 4° qu'on célébrait encore le 25 avril la fête de l'avénement de saint Pierre au trône pontifical. Il ajoute que cet ouvrage fut mis par écrit pour l'usage de l'église de Rome. Dans la seconde, il prétend faire voir

par la ressemblance des sentimens, des expressions et du style, que le rédacteur de ce sacramentaire est saint Léon. La troisième partie de cette dissertation roule sur les prières contenues dans le sacramentaire de Vérone; l'auteur infère de ces même prières la croyance des dogmes qui ont été attaqués par les hérétiques des quatrième, cinquième et seizième siècles. C'est un traité abrégé de controverse. 2° *Dell' origine ed antichita della Zecca Pontificia, ove con atentic monumenti e con nuove offervazioni, si conferma l'antichissimo temporal daminio e la fouranita vella sancta Sede ne propri stati*, in Roma, 1753, in-4°, avec fig. 3° *Jacobi, Comitis Acami, de pædo-baptismo, solemni in Ecclesia latina et græca, sive de perpetuo ecclesiæ ritu ac dogmate baptisandorum cum infantium tum adultorum in pervigiliis Paschæ et Pentecostes adversùs anabaptistas et socinianos, epistola ad anabaptistam londinensem, historiæ ecclesiasticæ et linguæ græcæ professorem. Adjecta est in fine ejusdem, anabaptistæ epistola gallico sermone conscripta*; Romæ, 1755, in-4°. Le comte Acami ayant donné auparavant une dissertation apologétique sur le sacramentaire de saint Léon, relativement au dogme de l'église catholique, un anabatiste de Londres entreprit d'y répondre. C'est contre cette réponse que le comte Acami a écrit la lettre dont nous avons donné le titre. Il y démontre que l'usage de baptiser les enfans, ainsi que les adultes, a toujours été constant et invariable, tant dans l'église grecque, que dans l'église latine. *Journal des Savans* 1752, pag. 241; 1753, pag. 376; 1757, pag. 638.

ACCAIN, ville de la tribu de Juda dont on ne sait pas la situation. (*Josué*, c. 15, v. 57.)

ACCARISIO (Jacques), de Bologne, philosophe, docteur en théologie qui vivait en 1627, a publié un volume d'Oraisons qu'il avait récitées à Bologne, à Rome, à Mantoue et ailleurs; un autre de *Lettres*, l'*Histoire de la Propagation de la foi*, et une traduction latine de l'*Histoire des troubles des Pays-Bas*, qu'avait composée le cardinal Bentivoglio. Bumaldi, *Biblioth. bonon.* Le Mire, *de script. sæculi decimi-septimi.*

ACCARON, ville et satrapie des Philistins située près de la Méditerranée, entre Azoth et Jamnia. L'idole du dieu Mouche ou *Béelsebub*, était principalement adorée à Accaron. Cette ville puissante échut à la tribu de Juda, dans le premier partage que fit Josué, et passa dans la suite à la tribu de Dan. On ne doit pas la confondre, comme quelques uns, avec la ville de Césarée de Palestine, bâtie par Hérode-le-Grand. Césarée était beaucoup plus septentrionale qu'Accaron. (*Josué*, c. 15, v. 45.)

ACCAS ou ACCA, évêque d'Hagulstad en Angleterre, dont le siége a été transporté à Dur-

ham, embrassa la vie religieuse, selon la coutume de ce temps, et fut grand ami du vénérable Bède. Ce fut en 705 qu'il reçut l'Ordination épiscopale. Néanmoins on l'appelle presque toujours abbé. Il mourut après Bède, vers l'an 740. Baleus et Pitseus font mention de plusieurs de ses écrits; savoir, des vies et des souffrances des Saints dont les reliques reposaient dans son église; des offices ecclésiastiques qu'on récitait de son temps au chœur; plusieurs vers et quelques lettres à différens particuliers. On trouve dans Bède une lettre de lui, par laquelle il le priait d'expliquer les saintes Ecritures, et en particulier l'Évangile de saint Luc. M. Cave.

ACCENDITE. Terme de liturgie, qui signifie la cérémonie qui se fait en plusieurs églises pour faire allumer les cierges aux fêtes solennelles. A Angers, c'était un petit chœur de musique qui chantait au haut du chœur l'*accendite* conçu en ces termes: *Accendite faces lampadarum; eia: psallite, fratres, hora est: cantate Deo; eia, eia, eia.* En d'autres églises, ce sont ou le diacre, ou les acolytes, ou les chantres qui chantent l'*accendite*. De Moléon, *Voyag. Liturg.*, p. 26, 67, 87, 129.

ACCEPTION DE PERSONNES, péché opposé à la justice distributive, par lequel on préfère sans raison légitime une personne à une autre dans la distribution des honneurs, des biens, des offices, des charges, etc. Ce péché est mortel de sa nature, tant parce qu'il est très-souvent et très-étroitement défendu dans l'Écriture, que parce qu'il viole la proportion géométrique qui doit se trouver dans la justice distributive, et qu'il entraîne après lui des maux inombrables dans l'Église et dans l'État, lorsque les dignes sujets sont privés des offices qu'ils méritent et qu'ils rempliraient bien, pendant que les sujets indignes qui s'en acquittent mal en sont pourvus. *Non accipies personam. Deuter.* 16, 5. Prov. 18. 19. Jacobi, 2. 1. 9.

L'acception des personnes est énorme, surtout lorsqu'il s'agit des Sacremens, ou des Ordres, ou des dignités de l'Église, parce qu'il en résulte une plus grande irrévérence à l'égard de Dieu, et de plus grands maux à l'égard de l'Église. Ainsi c'est un grand péché en ce genre, que d'accorder les Sacremens, les Ordres, les bénéfices, principalement à charge d'ames, aux sujets indignes ou moins dignes, préférablement à ceux qui en sont dignes ou plus dignes, précisément parce qu'ils ont des qualités ou des rapports qui ne peuvent contribuer en rien à la bonne administration des bénéfices; tels que sont les richesses, le crédit, la beauté, la naissance, la parenté etc. On peut cependant préférer un homme qui a certaines qualités extérieures, comme la puissance, les richesses, etc., à un autre qui ne les a point, pourvu qu'il ait les qualités essentielles,

quoique dans un moindre degré que celui à qui on le préfère, et qu'on n'envisage ces qualités extérieures que par rapport à l'utilité de l'Église; puisqu'il peut arriver en effet qu'un homme qui sera riche et puissant sera plus utile à l'Église, dans certaines charges, qu'un autre qui manquera de ces avantages. Saint Thomas, *in Epist. ad Galat.* 2, lect. 2 et 22, q. 63, art. 2, *in corp.* Voici ses paroles : *Contingit... quod quandoque ille qui est minùs sanctus et minus sciens, potest magis conferre ad bonum commune, propter potentiam vel industriam secularem, vel propter aliquid hujusmodi ; et quia dispensationes spiritualium principaliùs ordinantur ad utilitatem communem, secundùm illud ;* 1. Corinth., 12. *Unicuique datur manifestatio spiritûs ad utilitatem ; ideò quandoque absque acceptione personarum in dispensatione spiritualium illi qui sunt simpliciter minùs boni melioribus præferuntur.*

Un évêque peut, par la même raison, et dans les mêmes circonstances, préférer ses parens aux autres dans la collation des emplois ecclésiastiques. Il le peut aussi, lorsqu'ils en sont aussi dignes que les autres, à cause de la confiance particulière qu'il a en eux, si ce n'est dans le cas où cette conduite scandaliserait, et donnerait lieu aux autres prélats de préférer leurs parens indignes aux sujets dignes. (Saint-Thomas, *ibid.* art. 2, ad. 1.) Quant aux choses qui sont dues par justice, on doit les distribuer à proportion du mérite, et non par acception des personnes. Ainsi, par exemple, une personne chargée de distribuer des récompenses, les doit proportionner aux mérites d'un chacun. Un juge doit juger selon la justice, sans même favoriser le pauvre contre les lois de l'équité, selon ces paroles de l'Écriture : *pauperis quoque non misereberis in judicio ;* paroles qui ne sont pas contraires à celles-ci, *in judicando esto pupillis misericors*, qui ne recommandent la compassion à l'égard des orphelins que conformément aux lois de la justice. (*Exod.* 23. 3. *Eccli.* 4. 10.)

ACCÈS, brave officier de David, et père de Hira, (2. *Reg.*, c. 23, v. 26.)

ACCÈS, *accessus*. Manière de concourir à l'élection d'un pape. Quand le nombre des billets donnés dans le scrutin ne suffit pas pour l'élection du pape, on donne sa voix par d'autres billets, sur lesquels on écrit *accedo domino*, etc. ; quand on joint sa voix à celle d'un autre, ou bien *accedo nemini*, si l'on se tient à son premier suffrage, les scrutateurs examinent les billets de l'*accessus* comme ceux du scrutin. L'usage de l'*aceessus* vient de l'ancienne manière de délibérer dans le sénat romain. Lorsqu'un sénateur était de l'avis d'un autre, ou il se levait de son siège et s'approchait de son collègue, ce qui s'appelait *pedibus ire in sententiam*, ou il restait en sa place et se conten-

tait de dire, *accedo ad sententiam. (Histoire des Cérém. religieuses*, tom. 1, pag. 282.)

ACCÈS. En matière de bénéfices, les canonistes distinguaient l'accès, l'ingrès et le regrès; *accessus*, *ingressus* et *regressus*.

L'accès était le droit qu'un clerc pouvait avoir pour l'avenir sur un bénéfice; c'était une espèce de coadjutorerie. Le pape donnait ce droit quelquefois à un impétrant atteint de quelqu'incapacité personnelle, mais momentanée, comme le défaut d'âge; dans ce cas le pape commettait le bénéfice à un tiers appelé *custodi nos*, pour le tenir jusqu'à ce que le pourvu, *cum jure accessus*, fût parvenu à l'âge qui faisait cesser son incapacité. Les accès ont été abolis par le concile de Trente.

L'ingrès était le droit par lequel celui qui avait résigné un bénéfice dont il n'avait pas pris possession avec stipulation de retour, pouvait rentrer dans le même bénéfice, *ingredi in beneficium*, dans les cas pour lesquels le retour a été stipulé quant aux regrès. *Voyez* Regrès.

ACCETTI (Jérôme), dominicain du couvent de Bresse en Italie, fut assistant du commissaire de l'inquisition de Rome, et ensuite inquisiteur-général de Crémone. Il avait été nommé à l'évêché de Fondi; mais il mourut sans avoir été sacré l'an 1670. On a de lui divers ouvrages théologiques, dont il n'y a d'imprimé que le *Tractatus de theologia symbolica*, *scholastica et mystica*, dédié à Vespasien Gonzague, duc de Sabuloneta, ville d'Italie. Le père Echard, *script. ord. Prædic.*, tom. 2, pag. 174.

ACCETTO (Reginald d'), dominicain, natif de Sicile, et profès du couvent de Saint-Pierre, martyr à Naples, se distingua par ses talens pour la chaire et pour la théologie. Il mourut en 1590, après avoir composé divers ouvrages presque tous en italien; entr'autres: *s° Trattato dell' anno santo*. 1° *Trattato del celibato*, *ed'un*, *altro delle richezze spirituali della chieza*. 3° *Salutationes ad sanctissimum nomen Dei dicendæ à confratribus societatis ejus;* à Naples, 1581, in-16. Le père Echard, ibid., pag. 290.

ACCI. Petite ville de l'île de Corse, autrefois très-peuplée, mais à présent déserte, à cause du mauvais air qu'on y respire.

Elle était épiscopale du temps de saint Grégoire; mais les Goths l'ayant renversée, on en ôta le siège. Innocent II y érigea de nouveau un évêché en 1133, et assigna pour la cathédrale, l'église de Saint-Pierre-de-Acho, et pour diocèse quelques bourgs ou villages de peu de conséquence, à condition que l'évêque releverait de la métropole de Gênes. La cathédrale subsiste encore aujourd'hui aussi bien que le palais épiscopal, mais le pape Pie IV a transféré le siége à Mariana, petite ville du même diocèse où l'évêque est plus décemment et plus commodé-

ment. Voici les évêques qui ont siégé à Acci :

Évêques d'Acci.

1. Martin, transféré à Sagone par saint Grégoire, en 591.
2. Nicolas, en 900.
3. Riccobonus, en 930.
4. Henri, en 1163.
5. Himier, en 1274.
6. Benvenutus, moine de Cîteaux, en 1297.
7. F. Ange, de l'Ordre des frères Mineurs, en 1332, mort en 1344.
8. Nicolas, évêque de Ziton, transféré en 1344, mort en 1348.
9. François de Questo de l'Ordre des frères Mineurs, en 1348.
10. Philippe, mort en 1351.
11. Frère Vincent de Tassonis, de l'Ordre des frères Mineurs, en 1351.
12. Michel, 1386.
13. Pierre, 1392.
14. Nicolas, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, succéda à Pierre Raimond nommé, mais absent pendant dix ans. Boniface IX donna l'administration de cette église à François Bonacurtius, de l'Ordre des frères Mineurs, évêque de Gravina.
15. Louis de Teramo, religieux on ne sait de quel Ordre, 1401.
16. Matthieu de Boulogne, de l'Ordre des frères Mineurs, vers 1402.
17. Antonin Corse, de l'Ordre des frères Mineurs, nommé par Martin V, en 1418.
18. François Anellus ou Agnellus, carme, 1421, siégea vingt-ans.
19. François-Albert de Casinis, 1441.
20. Antoine, 1451.
21. Barthélemi, 1480.
22. Dominique résigna en 1521.
23. François-Benoît Buccaureatus, on l'appelle aussi François-Bernardin de Lucques, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, le 16 octobre 1527, siégea jusqu'en 1545, et abdiqua.
24. Jérôme Buccaureatus, 1545, mort en 1547.
25. Pierre Affatasus, 1547, transféré six ans après à Minorque.
26. François-Augustin Selvagus, noble gênois, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, le 18 août 1553 jusqu'en 1559, 18 du même mois, qu'il fut transféré à Gênes.
27. François-Jules Luperchius, carme, succéda à Selvagus, 1560.
28. Nicolas Cicada de Gênes, évêque de Mariana, 1563. C'est de son temps que Pie V transféra ce siége à Mariana.

ACCIAJOLI (Zenobius), Florentin de l'Ordre de Saint-Dominique, fut fait bibliothécaire du Vatican sous le pape Léon X en 1518, sur la fin de sa vie. Il savait le grec et l'hébreu, et a traduit en latin quelques ouvrages des anciens Pères ; tels qu'*Olympiodore* sur l'*Ecclésiaste*, le *Traité* d'Eusèbe *contre Hiéroclès*, les douze livres de Théodoret, *de Græcarum affec-*

tionum curatione ; Justin, martyr. Nous avons de lui des poëmes et des sermons sur l'épiphanie, et des harangues en l'honneur de Léon x. On a publié quelques lettres qu'il avait écrites à Pic-de-la-Mirandole, un traité latin à la louange de la ville de Rome ; le Panégyrique de la ville de Naples ; et la Chronique du couvent de Saint-Marc de Florence. Altamura, *Biblioth. ordinis frat. prædicat.*

ACCIDENT, terme philosophique pour exprimer ce qui survient à la substance, et qui ne lui est point essentiel ; ce qui peut y être ou n'y être pas, sans qu'elle périsse, ou qu'elle perde rien de son essence. La rondeur, par exemple, est un accident à l'égard d'un corps, parce qu'il n'en est pas moins corps, qu'il soit rond ou carré. L'accident absolu est celui qui subsiste, ou qui peut au moins surnaturellement et par miracle subsister sans sujet. Y a-t-il de tels accidens? Les nouveaux philosophes le nient contre le torrent des théologiens qui reconnaissent, après saint Thomas, des accidens absolus dans la divine Eucharistie. Ce saint docteur, consulté par les écoles de Paris où cette question faisait beaucoup de bruit, répondit par un ouvrage qui mit l'uniformité de sentimens sur cette matière dans les écoles. *Accidentia autem*, dit-il, *sine subjecto in eodem* (*sacramento*) *subsistunt. Opusculo* 57.

Le catéchisme du concile de Trente s'explique en ces termes sur cette question : *Tertium restat, quod in hoc sacramento maximum atque mirabile videatur, panis videlicet et vini species in hoc sacramento sine aliqua re subjecta constare.* (Part. 2, n°. 44.)

Si les accidens eucharistiques avaient quelque sujet, ce serait ou la matière du pain, ou la surface du corps de Jésus-Christ, ou l'air et les autres corpuscules renfermés dans les pores de la matière quelle qu'elle soit, et qui subsistent même après sa destruction, quand Dieu le veut, pour produire les mêmes sensations. Les accidens eucharistiques ne peuvent avoir la matière du pain pour sujet, puisque cette matière ne subsiste plus, et qu'elle est changée au corps de Jésus-Christ ; ils ne peuvent avoir non plus pour sujet la surface du corps de Jésus-Christ, puisqu'il est dans l'Eucharistie d'une manière invisible. L'air n'est point non plus le sujet de ces accidens, tant parce qu'il n'est point capable de les substanter, dit saint Thomas, que parce que les mêmes accidens, *numero*, ne passent pas d'un sujet à un autre, et que d'ailleurs, dans cette supposition, l'air substanterait tout à la fois ses propres accidens et ceux du pain, ce qui ne peut être. (3 *P. Q.* 77, art. 1, *in corp.*)

D'ailleurs ce sentiment des nouveaux paraît absolument renverser la nature et l'idée du sacrement et de la transubstan-

tiation. Le sacrement par sa nature est essentiellement un signe sensible, non-seulement par rapport à nous, mais encore en soi, et, comme on parle dans l'école, *ex parte rei*. Si tout ce qu'il y a de réel et de physique dans les accidens eucharistiques consiste en ce que Dieu fait en nous les mêmes sensations après la consécration que faisait le pain auparavant, le sacrement pour lors ne sera plus un signe sensible en soi, *ex parte sui*, mais seulement par rapport à nous, *ex parte nostrî;* et quand Dieu ne produira en nous aucune sensation, comme il n'en produit pas effectivement dans une hostie que nous ne voyons pas et qui est renfermée dans un tabernacle, il n'y aura plus pour lors de sacrement, puisqu'il n'y aura plus de signe sensible, ni *ex parte nostrî*, ni *ex parte sui*. Ce sentiment paraît donc renverser la nature du sacrement. Il ne renverse pas moins celle de la transubstantiation; et cela pour deux raisons. La première, parce que la transubstantiation est une vraie conversion du pain et du vin dans le corps et le sang de Jésus-Christ; or, en toute conversion, il doit y avoir quelque chose de commun qui demeure, après le changement, le même qu'il était avant le changement; autrement ce ne serait qu'une simple substitution d'une chose à la place d'une autre. Comme donc dans l'Eucharistie, après la consécration, la substance du pain et du vin ne demeure pas, il faut que ce qui en reste soit de purs accidens. La seconde raison, c'est que, selon les principes des nouveaux philosophes, un corps ne diffère d'un autre que par la configuration différente de ses parties; et que partout où il y a la même configuration, ou le même tissu, le même arrangement de parties, il y a aussi le même corps; et que partout où il y a les mêmes sensations produites, il y a aussi les mêmes arrangemens de parties qui les produisent. Or, dans l'Eucharistie, il y a les mêmes sensations après la consécration que devant; il y a donc les mêmes parties et le même tissu des parties qui produisent ces sensations; il y a donc le même corps qu'auparavant; il n'est donc point changé; il n'y a donc point de véritable transubstantiation dans les principes mêmes de la nouvelle philosophie. Mais, dira le philosophe, il ne se peut faire, *même surnaturellement et par miracle*, que les accidens subsistent sans sujet; cela répugne à leur nature. Qui le lui a révelé? Connaît-il l'essence des choses et l'étendue de la puissance de Dieu?

ACCLAMATIONS. Autrefois les magistrats et les évêques s'élisaient par les suffrages et les acclamations publiques. On se servait aussi d'acclamations dans les églises et dans les conciles, soit pour souhaiter de longues années aux empereurs, soit pour opiner.

ACCO ou ACCHO ou ACHÉ,

nommé depuis *Ptolémaïde*, au nord du Mont-Carmel, avec un port de mer. Elle était de la tribu d'Aser. Les Croisés l'appelèrent *Acre*. Le fleuve Bélus ou Béléus tombe dans la Méditerranée, au pied et au nord de la ville d'Acco. Il en est très-souvent parlé sous le nom de Ptolémaïde, dans les livres des Macchabées. (*Judic.*, c. 1, v. 31.)

ACCOLTI (Benoît), de Florence, fit un si grand progrès dans l'étude du droit et de la langue latine, qu'il fut appelé le *Cicéron* de son temps. La faveur du cardinal Pierre Accolti son oncle, et son propre mérite, l'élevèrent à la cour de Rome où Léon x lui donna l'évêché de Cadix. Adrien vi le pourvut de celui de Crémone; puis il succéda à son oncle dans l'archevêché de Ravenne. Clément vii le créa cardinal le 3 mai 1527. Ce fut à la persuasion de ce pontife qu'il écrivit un *Traité des Droits du pape sur le royaume de Naples*. Il laissa d'autres ouvrages, et même des poésies. Il mourut à Florence en 1549. Moréri, édit. de 1759.

ACCOLTI (Benoît), jurisconsulte et historiographe, né à Arezzo en 1415, fut secrétaire de la république de Florence depuis l'an 1459 jusqu'à l'an 1466 qu'il mourut. Ses ouvrages sont : 1° *de Bello à Christianis contra Barbaros gesto, pro Christi sepulcro et Judæa recuperandis*, en quatre livres imprimés à Venise en 1532, in-4°, et réimprimés à Bâle et à Venise; puis à Florence, avec les notes de Thomas Dempster, en 1623, in-4°; et à Groningue, revus par H. Hoffnider en 1731, in-8°. Le traducteur est François Baldelli. Yves Duchar, de Troyes en Champagne, traduisit le même ouvrage en français et en grec, et fit imprimer cette double traduction à Paris en 1620, in-8°. Le second ouvrage de Benoît est un dialogue en latin sur l'excellence de son siècle. On le tira de la bibliothèque de Magliabechi pour le faire réimprimer à Parme en 1692, in-12. Le père Niceron, au tome 28 de ses *Mémoires*, ne cite point cette édition, mais une autre de Parme en 1689; c'est peut-être la même. Ce dialogue, écrit avec élégance, a été réimprimé en 1735 à Coburg dans le recueil in-4°, tome premier, des *vitæ summorum dignitate et eruditione virorum*, publiées par Jean-Gérard Meuschen, pasteur de Coburg, etc. Moréri, édit. de 1759.

ACCURA, ville épiscopale du diocèse des Maronites, sous la métropole de Tyr, a eu les évêques suivans :

1° Arsène, en 1111, résista fortement à Thomas Hharanite, métropolitain de Fartab qui voulait introduire le monothélisme parmi les maronites. *Voy. Nairon. Eupol. Sid. Cathol.*, pag. 69.

2° Pierre, ordonné par le patriarche des maronites, vers l'an 1596. Hiéron Dandin, *in Itin. ad Mont. Liban.*, c. 35.

3°. Géorge 1er., qui en 1673 donna sa profession de foi contre les erreurs des calvinistes. (T. 3, *Perpét. de la foi.*)

4° George II siégeait il n'y a pas long-temps.

ACCURSE, frère-lai de l'Ordre de Saint-François, martyr à Maroc l'an 1220. (Baillet, tome 1, 16 janv. *Vie des cinq frères mineurs*, martyrs.)

ACCURSE, célèbre jurisconsulte, né à Florence, fleurissait dans le treizième siècle. Après s'être appliqué jusqu'à trente-sept ans à diverses études, il commença à cet âge-là, ou selon d'autres à l'âge de vingt-huit ans, à étudier le droit sous le fameux Azo; et il y fit de si grands progrès, qu'il devint un des plus célèbres professeurs de cette science qu'il enseigna à Bologne. Depuis il quitta sa chaire, et composa une glose continue sur tout le Droit, qui parut si commode, qu'elle fit oublier toutes celles qui avaient paru. Cependant il y a quelques contradictions; et même depuis elle a eu besoin d'explications. (Pancirol, *de claris Legum interpret.*, l. 2, cap. 29. Forsterus, *Hist. juris civil.* lib. 3, c. 12. Moréri, édit. de 1759.

ACCUSATEUR. Quand un crime tendait à la ruine de la république ecclésiastique ou civile, et qu'on pouvait le prouver, on devait se porter pour accusateur, autrement on n'y était pas obligé. On n'y était pas obligé non plus, si on pouvait empêcher le mal par une autre voie, que par celle de l'accusation. Tous n'étaient pas admis à accuser. Les excommuniés dénoncés, les infâmes, ceux qui étaient eux-mêmes accusés de grands crimes, en étaient exclus. Les laïcs n'étaient pas admis à accuser les clercs, si ce n'était dans leurs propres causes, ou bien qu'il ne fût question d'un crime d'hérésie, ou de simonie, ou de sacrilége, ou de lèze-majesté. Les clercs étaient admis à accuser les clercs, pourvu qu'ils ne fussent pas coupables, ou irréguliers eux-mêmes. Ils ne pouvaient accuser les laïcs en matière criminelle, mais seulement en matière civile. *Gloss.*, chap. 1, q. 2, § 7. *Saint-Thomas.* 2, 2, q. 68, artic. 1, *in corp.*)

ACCUSATION. Le pape Innocent III, dans le concile de Latran, a distingué trois manières de poursuivre les crimes (*C. qualiter et quando* 24, *de Acc.*), par accusation, par dénonciation, par inquisition. Celui qui poursuivait par voie d'accusation devait être présent, la proposer par écrit, et s'inscrire formellement dans les actes, se soumettant à la peine du talion s'il ne prouvait pas; s'il prouvait, le coupable devait être condamné suivant la rigueur des canons, jusques à la déposition et à la dégradation, s'il y échéait; c'était la voie qui semblait avoir été formée sur le modèle des lois civiles. Aussi les preuves que l'on en rapporte ne sont tirées que des fausses décrétales. (L. 3, *ff. de Acc.*, liv. 3, cod. 2, q. 8;

per tot. Fleury, *Inst. du Droit eccl.*) L'accusation doit se faire dans une intention pure, et l'on doit s'en désister à pur et à plein quand on connaît qu'on l'a intentée injustement.

ACCUSÉ, est celui qui est prévenu de quelque crime capital, ou non. Il n'y a que le décret de prise de corps ou d'ajournement personnel qui fasse l'accusé, et non point la plainte. Ainsi tout accusé et prévenu de crime, même capital, ne perd pas son état; il peut passer toutes sortes de contrats et actes : *in reatu constitutus bona sua administrare potest ;* (leg. 46, § 6, *ff. de jure fisci.*) Il peut recevoir ce qui lui est dû et en donner quittance, vendre et aliéner, et disposer de ses biens à sa volonté, tant qu'il n'y a point contre lui de condamnation prononcée.

En cas d'appel de la sentence de condamnation, la validité ou nullité des actes que le condamné passe pendant le temps intermédiaire dépend de l'événement et de ce qui sera prononcé sur l'appel de la sentence de condamnation. L'accusé peut donc, avant la condamnation, recueillir une succession, *pendente accusatione.* L'aliénation par lui faite de ses biens peut valoir au préjudice du fisc, quoique la condamnation à mort se fût ensuivie. Il peut même disposer valablement de ses biens après la condamnation dont est appel; et toutes les dispositions qu'il aura faites, même testamentaires, seront valables, s'il meurt avant que la sentence de condamnation ait été confirmée en cause d'appel. La raison est, qui meurt prévenu de crime, qui est même condamné par les premiers juges, *pendente appellatione*, meurt *integri juris ; quia morte crimen extinguitur, et appellatione extinguitur judicatum.* M. de Ferrière, *dans son Dictionnaire de Droit et de Pratique*, au mot Accusé.

Par les anciens canons, un prêtre accusé était interdit dès fonctions sacerdotales. (Can. 11, 13 et 16, caus. 2, quæst. 5.)

Par le droit des décrétales, ceux qui étaient accusés de quelque crime, ne pouvaient, avant leur absolution en accuser d'autres, porter témoignage en justice, ni être promus aux Ordres. (Cap. 56, *de Testib. et Attest. J. G.*)

Le chapitre *omnipotens de accus.*, décide pareillement que si quelqu'un est accusé d'un crime il ne doit pas être élevé aux honneurs et aux dignités.

En France, c'était la qualité du décret qui décidait l'état d'un clerc accusé par rapport à son aptitude pour les Ordres et les bénéfices. Régulièrement nous tenions qu'un accusé de crime grave ne pouvait, ni être promu aux Ordres, ni obtenir de nouveaux bénéfices; il ne pouvait donc requérir, s'il était gradué. (M. Piales, *de l'Expectative des gradués*, tom. 3, chap. 4, p. 62.) Mais nous ne suivions pas l'opinion de Du Moulin, *de infirm.* n° 372, en ce qu'il voulait qu'un

accusé bénéficier ne pût résigner en cour de Rome son bénéfice, qui l'en rend indigne. Notre jurisprudence était telle à cet égard que l'accusé de quelque crime que ce fût pouvait se démettre entre les mains de l'ordinaire, ou résigner en cour de Rome à son choix, non-seulement avant la condamnation, mais aussi après et pendant l'appel; l'on n'excepte que le cas que cet accusé ait été prévenu et mis en cause par un dévolutaire, ou par le collateur ordinaire. (*Journ. des Audiences*, tome 4, liv. 9, ch. 18, pag. 516 et suiv. M. Pialès, en son *Traité des collations*, tome 1, chap. 2.

ACE ou ACO, appelée aussi Ptolémaïs, (*voyez* ci-dessus pag. 146) est une ville de la Phénicie maritime, du diocèse jacobitique d'Antioche. Quand les Français s'en furent rendus les maîtres au commencement du douzième siècle, les jacobites vinrent y demeurer en grand nombre, et elle devint le siège d'un de leurs évêques, dont nous n'en connaissons que deux, savoir:

1° Athanase, qu'Ignace II, appelé aussi David, élu patriarche l'an des Grecs 1533, de Jésus-Christ 1222, transféra sur ce siège, de celui de Lacabène en 1557, de Jésus-Christ 1246. (Tome 2, *Bibl. or.*, pag. 375, 377.)

2° Isa, nommé par le patriarche Ignace évêque de Jérusalem et de toute la Palestine, et par conséquent d'Aco, après que les Français en eurent été chassés.

ACEL-DAMA. *Voy.* Nachel-Dama.

ACÉPHALE, Acephalus, de l'*a* privatif et de κεφαλη, tête, chef, qui n'a point de chef. On appelait ainsi: 1° ceux qui dans le concile d'Éphèse ne voulurent suivre ni saint Cyrille, ni Jean d'Antioche. (*Baron.*, an 492.) 2° Des hérétiques du cinquième siècle, qui combattaient la distinction des deux natures en Jésus-Christ avec Eutychès, et qui rejetaient le concile de Chalcédoine, qui avait condamné cette hérésie. 3° Des clercs qui ne vivaient pas sous la discipline ecclésiastique d'un évêque. (*Glos.* et du Fresne.) 4° Des pauvres qui, ne tenant point de biens en fief de personne, étaient en quelque façon sans chef. Les hérétiques acéphales furent condamnés dans le concile de Constantinople de l'an 536.

ACÉPHALITE, le même qu'Acéphale, *acephalita*.

ACEPSIME, évêque, martyr en Perse sous Sapor. (Baillet, tome 1, *Vie des martyrs de Perse sous Sapor*, 22 avril.)

ACERENZA, Acheruntium, ville de la Pouille et du vicariat romain, capitale aujourd'hui de la Basilicate, dans le royaume de Naples; ainsi nommée d'un lieu élevé sur l'Apennin, dont l'on découvre l'une et l'autre mer. Les Goths s'en emparèrent dans la décadence de l'empire, et le préfet Mona en fit son siége principal. Narsès, général des troupes de l'empereur Justinien, la remit sous l'empire.

Charlemagne ayant fait prisonnier Didier, roi des Lombards, Gromold, fils d'Arechis, duc de Bénévent, la démolit jusqu'aux fondemens, et la rebâtit à neuf, y ajoutant un prétoire, un palais et un église. Il serait difficile de fixer l'époque de son commencement, on n'en trouve rien dans les auteurs, on sait seulement qu'elle était autrefois très-fameuse par son étendue et par le nombre de ses habitans; ce n'est plus aujourd'hui qu'une ville très-médiocre, encore ne mérite-t-elle pas le nom de ville quoiqu'elle porte le titre de duché et de métropole. La tradition du pays est que la religion chrétienne y a été établie du temps des apôtres, et avant l'an 300. Les dyptiques de cette église font mention de seize évêques qui y ont siégé avant saint Juste, pendant deux cents ans. Cette ville a été pendant quelques années soumise à Otrante, qui avait embrassé le rit grec, sous Polycucte patriarche de C.P. Urbain II, par un décret de 1099, la mit sous la métropole de Salerne; enfin Nicolas II en fit un archevêché, et Alexandre II lui donna pour suffragans les évêques d'Anglone, de Gravina, de Potenza, de Tricarico, de Vénosa, avec un diocèse fort étendu. Mais Acerenza ayant encore été ruiné par les guerres, et les habitans s'étant établis ailleurs, le pape Innocent III lui unit à perpétuité l'évêché de Matéra, à condition que l'archevêque se qualifierait évêque de ces deux villes dans les actes publics. Eugène IV voulut rendre à Matéra son propre évêque; mais cela n'eut lieu que pendant quelques années. On en revint à l'union qui subsiste encore aujourd'hui. L'archevêque fait sa résidence à Matéra.

La cathédrale d'Acerenza, une des plus anciennes et des plus belles d'Italie, est aussi une des plus riches en ornemens; elle est dédiée à la sainte Vierge montant au ciel. Son chapitre est composé d'un archidiacre, d'un chantre et de douze chanoines. Il a le droit d'élire dans la vacance du siége un vicaire-général qui préside à toute la province, et qui entretient l'ordre jusqu'à ce qu'il y ait un autre archevêque nommé. Il n'y a point d'autre église paroissiale. *Voy.* MATÉRA.

L'archevêque d'Acerenza et de Matéra est à la nomination du Roi, par un indult de Clément VII. Voici la succession des évêques avant et depuis l'union de ce siège à Matéra, telle que nous la donne Ughel. (*Ital. sacra.*, tom 7, nouv. éd.)

Évêques d'Acerenza et de Matéra.

1. Romain, suivant les dyptiques, siégea vingt-neuf ans, vers l'an 300.
2. Monsocollus siégea huit ans.
3. Pierre siégea trois ans.
4. Silvius siégea cinq ans.
5. Théodose siégea huit ans.
6. Aloris siégea vingt-deux ans.

7. Étienne Ier siégea deux ans.

8. Alard siégea quatre ans.

9. Berte siégea trois ans.

10. Léon Ier siégea vingt-trois ans.

11. Lupus siégea trois ans.

12. Évalanius siégea douze ans.

13. Azon siégea trois ans.

14. Asedée siégea huit ans.

15. Joseph siégea vingt-trois ans un mois.

16. Juste souscrivit au premier concile de Rome, sous le pape Symmaque en 499, depuis cet évêque nous n'en trouvons point jusqu'en 776.

17. Léon II, en 776, siégea ving-trois ans sept mois.

10. Rodulphe siégea cinq ans sous Jean VIII.

19. Léon III succéda à Rodulphe en 880, et siégea vingt ans.

20. André Ier siégea vingt-neuf ans.

21. Jean siégea trente-cinq ans quatre mois vingt-deux jours.

22. Jean II siégea trois ans.

23. Étienne II siégea vers 1024.

24. Étienne III siégea douze ans.

25. Étienne IV siégea neuf ans et fut déposé.

26. Goderius, fils du précédent, siégea vingt ans.

27. Goderius II, neveu du précédent, siégea deux ans, et fut transféré ; c'est le dernier évêque d'Acerenza.

Archevêques.

1. Gérald, nommé par Léon IX, ou par Nicolas II, mort en 1066.

2. Arnold, par Alexandre II, vers l'an 1066.

3. Pierre, en 1105, et mourut vers l'an 1142.

4. Durand siégea neuf ans.

5. Robert, nommé par Eugène III, en 1151, siégea vingt-six ans.

6. Richard, nommé par Alexandre III, en 1178, siégea six ans neuf mois neuf jours.

7. Pierre, en 1184, siégea dix ans.

8. Pierre, élu sous le pontificat de Célestin III, en 1196, siégea environ trois ans.

9. Raynald, sous Innocent III, en 1198 : l'union de Matéra se fit de son temps.

10. André, archidiacre de cette ville, élu par le Chapitre en 1200.

11. M. Anselme, par Innocent IV, en 1252.

12. Fr. Laurent, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, en 1268, par Clément IV.

13. Pierre de Archia, par Jean XXI, en 1277.

14. Fr. Landulphe, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, par Clément V, en 1306.

15. Fr. Robert, du même Ordre, confirmé par Clément V, en 1308.

16. Pierre de Monte Caréoso, évêque de Vendsa, transféré par Jean XXII, en 1334.

17. Jean Contellus, de Naples, par Clément VI, en 1344.

18. Barthelemy Prignanus, chanoine de Naples, en 1363, siégea quatorze ans, pape sous le nom d'Urbain VI.

19. Nicolas Acconciamuri d'Aversa, sous Grégoire XI, en 1377.

20. Jacques de Silvestro d'Aversa, par Clément VII, antipape en 1379, déposé par Urbain VI.

21. Bisantius Morellus, de Matéra, en 1380, siégea onze ans.

22. Pierre-Jean de Barbellis, de Naples, par Bonifiace IX, en 1392, transféré à Corinthe par le même en 1395.

23. Fr. Étienne Gobenus, évêque de Corinthe, en 1395, transféré à Calvi en 1402.

24. Richard de Olibano, évêque de Belcastro, nommé par Boniface IX, en 1402.

25. Nicolas Piscicellus, de Naples, en 1407.

26. Manfrède d'Aversa, évêque d'Acerno, en 1414, alla au concile de Constance.

27. Marin de Paulis, évêque de Fondi, en 1444, mort en 1471.

28. Henri Longuardus, de Palerme, confesseur du vieux Ferdinand, roi de Naples, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, nommé par Sixte IV, en 1471, mort en 1482.

29. Vincent Palmérius de Naples, le 14 de mars 1483, abdiqua en 1518.

30. André Mathieu Palmérius, neveu du précédent, en 1518.

31. Fr. François Palmérius, frère du précédent, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé par Charles-Quint, le 21 août 1528.

32. Jean-Michel Saracanus, de Naples, nommé par le même en 1532, cardinal en 1551.

33. Sigismond Saracenus, neveu du précédent, lui succéda le 20 février 1557, âgé de vingt-six ans, siégea vingt-huit ans, alla au concile de Trente, et mourut en 1585.

34. François-Antoine Sanctorius, archevêque de San-Severino, le 28 juillet 1586, mort en 1588.

35. Après une vacance de deux ans, succéda François de Abillaneda, Portugais, nommé par Philippe, roi d'Espagne, le 30 janvier 1591, mort la même année le 3 octobre.

36. Scipion de Tolfa, de Naples, archevêque de Trano, le 20 décembre 1563, mort le 24 février 1595.

37. Jean Mirus, Espagnol, de Barcelone, évêque de Stabia, le 11 mars 1596.

38. Joseph Rubeus, du château de Pagan, dans le diocèse d'Aquila, nommé par le Roi, le 12 septembre 1605, mort le 5 février 1610.

39. Fr. Joannes Spilla, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, Espagnol, le 11 janvier 1611.

40. Fabrice Antinor, de Naples, nommé par le Roi le 11 janvier 1621, transféré à différens siéges, mort en 1635.

41. Dominique Spinula succéda à Antinor le 2 novembre 1630, transféré à Luna.

42. Siméon Caraffe, fils du duc de Roccelle et de Tagliavia d'Arragon, sœur du cardinal de ce nom, clerc régulier, le 6 août 1638, siégea dix ans, et fut transféré à Messine le 18 sept. 1647.

43. Jean-Baptiste Spinula, neveu du cardinal, nommé par Philippe IV, le 18 mai 1648, fut transféré à Gênes.

44. Vincent Lanfranci, évêque de Trivento, nommé le 7 décembre 1665, mourut en 1676.

45. Antoine del Rio Colminares, transféré de Chiesi le 14 mars 1678, mourut au mois d'avril 1702.

46. Antoine-Marie Brancaccio, de Naples, clerc régulier Théatin, nommé le 4 juin 1703, siégeait encore en 1720.

ACERNO, ville du royaume de Naples, dans la principauté citérieure, vers les confins de l'ultérieure, avec évêché suffragant de Salerne, entre cette ville et celle de Conza. Elle est située au pied des montagnes, dans un mauvais fond, et n'a rien de considérable que l'honneur de tenir rang parmi les villes épiscopales. Les Latins l'appellent *Acernum*. Le premier évêque que nous connaissons de cette ville n'est pas plus ancien que l'an 1136. Sa cathédrale est aujourd'hui dédiée à la sainte Vierge. On y conserve le crâne de saint Donat, évêque et martyr. Le nombre de ses chanoines n'est point fixe, et tout prêtre, pourvu qu'il soit de la ville, y est aggrégé. Mais il y a toujours quatre dignitaires, savoir, l'archidiacre, le primicier, le trésorier et le chantre. Il n'y a dans la ville qu'un couvent de cordeliers et quelques confrairies. Voici la succession de ses évêques d'après l'*Ital. Sacr.* éd. de Venise, 1721, tom. 2, p. 447.

Évêques d'Acerno.

1. Pisan, en 1136.

2. Pierre, qui assista au concile de Latran de l'an 1179.

3. Paschus élu par le Chapitre en 1222.

4. Luc, de l'Ordre des Frères-Mineurs, en 1274.

5. André Capograssus, en 1309.

6. Barthélemi, en 1314.

7. Jourdain, sous Jean XXII, vers 1321, mort en 1331.

8. Pierre, de l'Ordre de Frères-Mineurs, en 1331.

9. Jacques, archidiacre d'Acérenza, nommé par Clément VI, en 1345, mort en 1348.

10. Mathieu de Marino, en 1348, mort sous Urbain V, en 1363.

11. Julien, évêque de Nébio, en 1363.

12. Thomas, qui favorisait l'anti-pape Clément VII.

13. Benoît de Esculo, nommé par l'anti-pape en 1389, réuni à Boniface IX, qui le transféra à Castellanetta.

14. Er. Pacelle, de Salerne, de l'Ordre des Frères-Mineurs, en 1396, mort en 1405.

15. Manfrède d'Aversa, nommé par Innocent VII, en 1405.

16. Antoine Syraca, de Salerne, évêque de Nébio, transféré par Martin V, en 1418, mort en 1436.

17. Nicolas Solimèle, archidiacre de Salerne, le 23 août 1436, transféré à Vénosa.

18. Paraclet de Malvetiis, de Boulogne, le 15 mai 1460, mort en 1487.

19. Menelaüs de Januariis, de Naples, en 1487, au mois de février, transféré à Sorrento.

20. Fr. Antoine Bonito de Caccharo, de l'Ordre des Frères-Mineurs, évêque de Monte-Marano, transféré le 14 février 1493, mort en 1510.

21. Pierre de Aretio, en 1511.

22. Alemann, mort en 1514.

23. Luce, élu le 29 mai 1514.

24. Pompée, cardinal-colonne, administrateur en 1523.

25. Jérôme Oliverius, archidiacre, nommé par Clément VII, le 23 juin 1525, abdiqua en 1539.

26. Marcel Cervinus, cardinal de Sainte-Croix, administrateur, le 9 juillet 1539, fait pape sous le nom de Marcel II.

27. Nicolas-Angelus de Oliveriis, le 29 octobre 1539, mort en 1566.

28. Fr. Thomas-Matthieu Valdinas, Sicilien, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, le 15 mai 1566, mort en 1570.

29. Lælius Jordanus, de Rome, le 26 juin 1570, transféré à Rossano le 28 novembre 1580.

30. Jean-François Orificius, de Naples, le 24 février 1581, siégea 12 ans, et abdiqua.

31. Antoine Agellius de Sorrento, clerc régulier, nommé par Clément VIII, le 24 novem- 1593, abdiqua en 1604.

32. Fr. Paul Manara, de Plaisance, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prieur de Sainte-Sabine de Rome, le 20 octobre 1604, mort en 1611.

33. Jean-François Solimèle, de Salerne, le 14 mars 1611, mort en 1613.

34. Fr. Jean Serranus, Espagnol, de l'Ordre des Frères-Mineurs, le 20 novembre 1613, siégea 24 ans, et mourut en 1637.

35. Louis Galbiatus, de Pont-Remoli, nommé par Urbain VIII, le 17 août 1637.

36. Pierre-Paul Bonsius, de Florence, le 13 septembre 1638, transféré à Conversano, le 26 mai 1643.

37. Clément Confectus, évêque de Murano, le 23 avril 1643.

38. Camille Rodone ou Ragone, de Tricarico, nommé par Innocent X, fut transféré à Capaccio le 13 avril 1665.

39. Antoine Glielmi, de Capaccio, nommé le 15 juin 1665, mourut au mois de mars 1690.

40. François Sifola, de Naples, clerc régulier des Théatins, nommé le 22 mai 1690, mourut en 1696.

41. Scipion Caroci, de Chiesi, nommé le 17 septembre 1696, mourut au mois de juillet 1702.

42. Nicolas Ventriglia, de Capoue, nommé le 5 mars 1703, mourut en 1708.

43. Dominique-Antoine Menafra, prêtre du diocèse de Marsico-Nuovo, nommé, après une longue vacance, le 24 janvier 1718.

ACERNUS (Sébastien), célèbre poëte, naquit en Pologne en 1551, et mourut en 1608. On l'appelait l'*Ovide Sarmate*, à cause de la grande facilité qu'il avait à faire des vers, jusque-là que, de même qu'à Ovide Ro-

main, ils lui venaient naturellement et sans y penser dans l'entretien avec ses amis. Il mit en vers latins l'*Histoire de Susanne*, et il employa dix ans à un poëme intitulé, *la Victoire des Dieux*. Il écrivit aussi en vers polonais un autre ouvrage qui a pour titre, *la Bourse de Judas*, ou *de diverses sortes d'avarice et de tromperies*. Moréri, édition de 1759.

ACERRA, ville ancienne du royaume de Naples, dans la terre de Labour, sur l'Agno, à huit milles de Naples, avec titre de comté. On ignore son origine, quoique Horace, Virgile, Tite-Live et quelques autres anciens en fassent mention. Elle est aujourd'hui très-peu peuplée, et on assure que l'air y est malsain. On ne sait pas non plus qui a annoncé le premier l'Évangile à ses habitans. La cathédrale, d'un ancien goût, est dédiée à l'archange saint Michel, et est assez bien décorée. Le chapitre est composé de trois dignités, dont la première est l'archidiaconat, quinze chanoines et d'autres prêtres et clercs. On y fait les fonctions curiales; il n'y a dans la ville qu'un seul monastère de carmélites. L'évêque est sous la métropole de Naples; c'est le Roi qui le nomme par un indult de Clément VII.

Évêques d'Acerra.

1. Concordius, dont il est fait mention dans le premier concile de Rome, sous le pape Symmaque, en 499. On n'en trouve point d'autre jusqu'au suivant.

2. Barthélemi assista au concile de Latran, sous Alexandre III, en 1179.

3. Romain, qu'on croit avoir vécu dans le même siècle.

4. Théodin, moine du Mont-Cassin, intrus, en 1263, déposé par Urbain IV.

5. Thomas, en 1286.

6. Gentilis.

7. Guillaume, en 1319.

8. Fr. Jean, de l'Ordre des Frères-Mineurs, transféré par Clément VI, à Bagnarea en 1342.

9. Fr. Matthieu de Castre, du même Ordre, en 1342, mort en 1344.

10. Fr. Henri de Monte, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, docteur de Paris, en 1344, mort en 1348.

11. Rainier, chantre de la cathédrale, nommé par Clément VI, en 1348.

12. Frédéric, dans les dernières années du Pontificat d'Innocent VI.

13. Jean, sous Urbain V en 1363, et Boniface IX en 1394.

14. Thomas, sous Boniface IX en 1394, mort en 1403.

15. Ange de Concilio, chanoine de Naples, en 1403, mort sous Martin V.

16. Philippe, le 20 juin 1429, mort sous Eugène IV en 1434.

17. Fr. Nicolas de Urbino, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, en 1434, mort en 1439.

18. Nicolas Descarius, le 20 septembre 1439, siégea douze ans, et abdiqua en 1451.

19. Beltrand, chanoine de

Naples, en 1451, mort l'année suivante.

20. Léon, archidiacre de Sorrento, nommé par Nicolas v en 1452, assista au couronnement du roi Alphonse le 2 juin 1494, et mourut après avoir siégé quarante-cinq ans.

21. Robert de Noé ou de Nolo, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Monervino, transféré par Alexandre vi le 15 mai 1497, siégea sept ans.

22. Nicolas de Noé, le 15 avril 1504, mort en 1511.

23. Vincent de Corbis, citoyen et chanoine de Sarno, le 22 août 1511, mort un an après.

24. Jean de Vico, le 23 juillet 1512, assista au concile de Latran sous Léon x, mort en 1526.

25. Charles de Aréostis, noble Ferrarois, chanoine du Vatican le 28 janvier 1527, mort en 1537.

26. Jean-Pierre, cardinal Caraffe, évêque commendataire le 16 juillet 1535, siégea quatre ans, et fut fait pape sous le nom de Paul iv.

27. Jean-Paul de Pise, le 21 avril 1539, siégea seize ans, et mourut en 1554.

28. Jean-François de San-Severino, le 6 juin 1555, mort en 1560.

29. Jean-Fabricius de San-Severino, le 14 février 1560. Il alla au concile de Trente, siégea huit ans, et fut transféré à Trivento.

30. Jean-Vasquès Urtado, Espagnol, nommé par Philippe, roi d'Espagne, le 23 juillet 1568, mort en 1571.

31. Scipion, de Salerne, patrice de Naples, le 16 juillet 1571, mort en 1581.

32. Marcel Majorana, de Naples, clerc régulier théatin, le 13 novembre 1586.

33. Jean B. de Tufo d'Aversa, du même institut, le 17 août 1587, abdiqua en 1603.

34. Jean Gorrea, Espagnol de Sarragosse, le 23 juin 1603, mort en 1606.

35. Vincent Paganus, clerc régulier théatin, le 20 novembre 1606.

36. Mansuetus, clerc régulier barbanite, nommé par Philippe iv, roi d'Espagne, succéda le 13 juin 1644, siéga près de vingt ans.

37. Placide Carrofa, de Naples, clerc régulier théatin, nommé le 9 avril 1663, mourut en 1674.

38. Charles de Angelot, de Naples, évêque d'Aquila, transféré le 17 septembre 1674, mourut en 1691.

39. Charles Tilli, nommé le 21 janvier 1692, mourut le 20 janvier 1697.

40. Joseph Rodoeri, de Naples, mourut en 1699.

41. Fr. Benoît, de Noriega d'Oviedo, ville d'Asturie, en Espagne, nommé le 2 mai 1700, mourut à Naples en 1708.

42. Fr. Joseph-Marie Positani, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, nommé après une longue vacance, le 22 novembre 1717.

ACEY, *Aceyum*, ancienne abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située dans le diocèse et à quatre lieues de Besançon, entre Dole

et Peine, sur la gauche de la rivière de l'Oignon. Elle était fille de Cherlieu, et fut fondée en 1136. (*Dictionnaire Universel de la France.*)

ACHAB (hébr., *frère du père*, autrement, *oncle* ou *père du frère*, roi d'Israël, fils et successeur d'Amri. (3. *Reg.*, chap. 16.) Il épousa Jézabel, fille d'Etbaal, roi des Sidoniens (ibid.) qui l'engagea à introduire dans son royaume le culte des idoles de Baal et d'Astaroth, et fut plus méchant que tous ses prédécesseurs. Dieu, irrité de ses crimes, lui fit annoncer par le prophète Élie une stérilité de trois ans, et lui donna cependant deux victoires sur Bénadad, roi de Syrie qui l'était venu chercher à Samarie. (chap. 20.) Achab profita mal de sa double victoire, en exerçant envers Bénadad une clémence déplacée qui déplut à Dieu.

Achab (3. *Reg.*, chap. 21.), voulant faire un jardin potager auprès de son palais, demanda à un bourgeois de Jezraël, nommé Naboth, qu'il lui vendît sa vigne, qui était à sa bienséance, et celui-ci l'ayant refusé, Achab s'en mit en possession, après que Jézabel sa femme eut fait lapider Naboth par les habitans de Jezraël, sous le faux prétexte qu'il avait blasphémé contre Dieu et contre le Roi. Dieu, irrité de son crime, lui fit dire par le prophète Élie, que les chiens lécheraient son sang dans le même lieu qu'ils avaient léché celui de Naboth, et que les chiens mangeraient Jézabel sa femme dans la campagne de Jezraël.

Deux ans après (chap. 22.), Achab étant sur le point de marcher contre Ramoth de Galaad que Bénadad, roi de Syrie, lui retenait injustement, fut visité par Josaphat, roi de Juda, qui avant que de s'engager à accompagner Achab au combat, comme il y était invité, voulut que l'on consultât un prophète du Seigneur. Michée fut ce prophète, qui seul voulut dissuader le combat contre l'avis de quatre cents prophètes de Baal; mais son conseil n'ayant pas été suivi, Achab perdit la bataille et la vie; et les chiens léchèrent son sang, ainsi que le Seigneur l'avait prédit. Achab régna vingt-deux ans, depuis l'année 918 jusqu'en l'année 896 avant l'ère vulgaire qui fut celle de sa mort.

ACHAB, fils de Cholias, l'un des deux faux-prophètes qui séduisaient les Israélites à Babylone, et que le roi de Babylone fit frire dans une poêle ardente. (*Jérem.*, chap. 29, v. 21, 22.)

ACHAD ou ARCHAD, selon les Septante, ville bâtie par Nemrod, dont on ignore la situation. (*Gen.*, chap. 10, v. 10.)

ACHAD COMRAHI ou ACHONRI, ACHADA COMRAHI, ville presque ruinée d'Irlande, dans la Connacie, sur le Shannon, sous la métropole de Toam. Sa cathédrale est dédiée à saint Conrah qu'on en fait le premier évêque, vers l'an 530, et c'est le même évêché

que celui de *Leignium* ou de *Leinium*.

Évêques d'Achonri.

1. Saint Conrah dont on fait la fête le 9 août.

2. Melruan O-Ruadan, mort en 1170, siégea dix-huit ans, et assista au concile célébré sous le cardinal Paparan.

3. Gillananen O-Ruadan, mort en 1214.

4. Clément O-Sinadaig, mort en 1219.

5. Cave O-Tarpa, mort en 1226.

6. Gelire O-Cléry, mort en 1230.

7. Thomas O-Ruadan, mort en 1237.

8. Enge O-Clumen, ordonné en 1238, résigna en 1250.

9. Thomas O-Miachan, mort en 1265.

10. Denis O-Miachan, archidiacre, élu en 1266, mourut en 1285.

11. Benoît, élu en 1286.

12. Henri-Marc-Oreghti, mort en 1297.

13. Benoît O-Bragan, mort en 1311.

14. David de Kilhény, élu en 1312.

15. Murchavd O-Hara, mort en 1344.

16. David, mort en 1348.

17. Nicolas O-Hedra, moine de Cîteaux, nommé par Clément VI, mort en 1373.

18. Guillaume Andrew, Anglais dominicain, nommé par Grégoire II, mis en possession le premier août 1374, tranféré six ans après à Meath où il siégea cinq ans, et mourut.

19. Nicolas O-Dalii, du même Ordre, nommé par Eugène IV, en 1436. *Vid. Fontan. monum. Dominic.*, ad ann. 1436.

20. Thadée, mort en 1448.

21. Corneille, abbé de Beuil, en 1449.

22. Robert Wellys, cordelier nommé par Sixte IV, 1471.

23. Bernard, mort en 1488 ou 1489.

24. Jean de Buclamant, Espagnol, de l'Orde de La Merci, nommé par Innocent VIII en 1489.

25. Richard, mort en 1491.

26. Thomas Fort, de l'Ordre de St-Augustin, évêque d'Excester, nommé par le pape en 1492.

27. Cormac, en 1531.

28. Eugène, assista au concile de Trente en 1563, mort en 1603, âgé de cent ans.

ACHAIE (hébr., *douleur* ou *tristesse*), ancienne province de Grèce, entre l'Épire, la Thessalie, la mer Egée et le Poloponèse où saint Paul prêcha, et où saint André souffrit le martyre. On l'appelle aujourd'hui *Livadie* ou la *province du Peloponèse*, maintenant le duché de Clarence, qui comprend, comme l'on croit, l'Achaïe des anciens. Il y a eu deux conciles dans l'Achaïe. Le premier l'an 250, contre les valésiens ou eunuques; ainsi nommés, parce qu'ils rendaient eunuques tous leurs sectateurs, de gré ou de force. Le second l'an 359, contre les acaciens et demi-ariens. Baluze, *in nova lectione.*

ACHAIE. Les prêtres et les diacres d'Achaïe. On leur attribue une épître circulaire sur le martyre de saint André, apôtre. Le père Alexandre, dans son *Hist. ecclés.* sæcul., 1, c. 10, n° 8, l'adopte comme véritable, et s'appuie pour cela du témoignage des pères. Mais comme il n'en cite pas de plus anciens que le huitième siècle, on peut dire qu'il n'en donne aucune preuve. On ne la trouve effectivement citée que par Éthese, évêque d'Osme en Espagne qui vivait en 789; Remy d'Auxerre en 880; Pierre d'Amiens en 1057; Lanfranc, archevêque de Cantorberi en 1070; saint Bernard, et Yves de Chartres. De plus, le mystère de la Trinité est expliqué dans ces actes d'une manière qui fait soupçonner que celui qui les a écrits a vécu depuis le concile de Nicée. Il enseigne l'erreur des nouveaux Grecs touchant le Saint-Esprit, disant que le Saint-Esprit procède du Père, et demeure dans le Fils. Je sais, dit M. Dupin, qu'il y a des manuscrits où ces termes ne se trouvent point; mais qui sait s'ils n'ont pas été plutôt effacés dans quelques uns, qu'ajoutés dans les autres? C'est pourquoi cette Passion doit être au moins considérée comme un écrit douteux dont on ne peut point se servir, comme dit saint Jérôme, pour prouver quelque dogme de foi. MM. de Tillemont, Dupin, Cave. Depuis ces auteurs, M. Wog, professeur public des antiquités ecclésiastiques dans l'Université de Leipsick, a soutenu l'authenticité de cette pièce, dont il fixe l'époque à l'an 67 de J.-C., dans une dissertation imprimée en 1749.

ACHAIQUE. Disciple de saint Paul, que cet apôtre recommande aux Corinthiens, auxquels il porta sa première épître l'an 56 de Jésus-Christ. (1. *Cor.*, cap. 16, v. 15.

ACHAN ou ACHAR (hébr., *qui trouble et qui brise*), fils de Charmi, de la tribu de Juda, qui prit un manteau d'écarlate, un lingot d'or, et deux cents sycles en argent parmi les dépouilles de Jéricho que Dieu avait dévouée à l'anathême, avec défense d'en rien réserver. Josué ayant jeté le sort pour découvrir le coupable, selon l'ordre qu'il en avait reçu du Seigneur, il tomba sur Achan qui confessa son crime, et fut lapidé avec sa famille dans la vallée d'Achor, au septentrion de Jéricho, l'an du monde 2553, avant Jésus-Christ 1447. *Josué,* cap. 6 et 7.

ACHARD ou AIGARD, évêque d'Avranches en Normandie, fleurissait dans le douzième siècle. Les auteurs ne sont pas d'accord entre eux sur sa partie. Wossius dit qu'il était de Bridlington en Angleterre. Du Boulay rapporte qu'il était de Northumberland. Mais les Frères de Sainte-Marte nous apprennent qu'il était Normand de naissance, d'une famille noble du comté de Domfront; et c'est ce qui peut avoir donné occasion de le croire Anglais, parce que la

Normandie était alors soumise au roi d'Angleterre. Il fut chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, et second abbé de Saint-Victor-lez-Paris. Depuis on l'éleva sur le siége épiscopal de l'église d'Avranches en 1162, après la mort d'Herbert. Il fut fort en faveur auprès de Henri II, roi d'Angleterre, qui le fit parrain d'Aliénor sa fille, depuis femme d'Alphonse IX, roi de Castille. Achard mourut le 27 de mars 1171, ou selon d'autres le 29 mars 1172, et fut enterré dans l'église de la Sainte-Trinité de l'abbaye de la Luzerne, au diocèse d'Avranches où l'on voyait son épitaphe conçue en ces termes : *Hic jacet Achardus episcopus, cujus charitate ditata est paupertas nostra.* C'était un homme distingué par son savoir et par sa piété, qui avait employé sa jeunesse à l'étude des belles-lettres et de la philosophie, et consacré la dernière partie de sa vie à une étude soutenue de la théologie. Il est auteur des ouvrages suivans : 1 *de tentatione Christi*, dont on conservait le manuscrit dans la bibliothèque de Saint-Victor à Paris, qui commence ainsi : *ductus est Jesus in desertum ut tentaretur à diabolo.* 2° *de Divisione animæ et Spiritus*, qui était aussi en manuscrit dans la bibliothèque de St.-Victor, et qui commence par ces mots : *Substantia interior, quæ una cum corpore constituit hominem.* 3° *de Santa Trinitate.* Il y avait dans la bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux un manuscrit intitulé : *Sermones magistri Achardi.* Il a laissé aussi la *vie de Saint-Géselin*, moine. Cette vie fut publiée à Douai en 1626, in-12, par Arnold Raisius; mais attribuée à Achard ou à Archard, moine de Clairvaux, par Ducange et Dupin qui disent qu'il était moine de Cîteaux et maître des novices dans l'abbaye de Clairvaux du temps de saint Bernard. Wossius, *de Hist. lat.*, liv. 2, cap. 52. Pitseus, *de scrip.*, *Angl. Gallia Christ.* t. 4, pag. 925, *in Abbatib. S. Victoris Paris.* Du Boulay, *histor. univers. Paris.*, in catal. p. 715. Oudin, *Commentar. de script. eccl. antiq.*, tom. 2, col. 1293.

ACHART (saint), ou mieux *saint Aicard* ou *Alcaire*, était d'une famille noble de Poitou. A l'âge de dix-huit ans, il renonça au monde pour se consacrer à Dieu dans l'abbaye de S.-Jouin. Son père et sa mère lui ayant donné quelques terres, il en fit un don à l'église de Saint-Pierre-le-Quinçai où Saint-Philibert, abbé de Jumièges, venait d'envoyer quelques moines. Achart s'y retira lui-même, et sa grande piété l'y fit établir abbé. Sa réputation y attira plusieurs saints moines du pays. Ensuite Saint-Philibert le fit abbé de Jumièges, dont l'abbaye était alors composée de neuf cents moines et de quinze cents domestiques. Achard gouverna très-saintement une maison si nombreuse, et mourut en l'an 687, âgé de soixante trois ans. Bulteau, *Hist. de l'Ordre de Saint-Benoit*, t. 1.

Baillet, *Vies des Saints*, au 16 de septembre.

ACHAZ (hébr., *qui prend, qui possède,* et *qui voit*), roi de Juda, fils de Joathan. Il imita la méchante conduite des rois d'Israël ou de Samarie, en se livrant au désordre et à l'idolâtrie. Il consacra un de ses fils en le faisant passer et consumer par le feu, en l'honneur du faux dieu Moloch, suivant l'usage des nations infidèles. Il immolait des victimes, offrait de l'encens sur les hauts-lieux, sur les collines et sous les arbres touffus. (4. *Reg.*, cap. 21, v. 1 et *seq.*)

Razin, roi de Syrie, et Phacée, roi d'Israël, assiégèrent Jérusalem du temps d'Achaz; mais n'ayant pu s'en rendre maîtres, ils pillèrent et firent des prisonniers partout. Les Philistins et les Iduméens commirent les mêmes hostilités; et ce fut au milieu de ces ravages que le prophète Isaïe prédit à Achaz la délivrance de son pays et la perte de ses ennemis, en lui disant : Voici le signe que le Seigneur veut vous donner : Une vierge concevra, et enfantera un fils dont le nom sera *Emmanuel.* Cet enfant mangera le beurre et le miel jusqu'à ce qu'il soit dans l'âge où les enfans discernent le bien et le mal. En même temps Isaïe lui donna pour preuve de la ruine prochaine de Razin et de Phacée, Chash-Bas son fils, et il l'assura qu'avant que cet enfant sût nommer son père et sa mère, les deux rois ligués contre Juda seraient mis à mort. (4. *Reg.*, cap. 16, 2. *Paral.*, cap. 27 et 28. *Isaïe*, cap. 7 et 8.)

Achaz ne changea point de vie, et Dieu permit que les ennemis désolassent de nouveau le royaume de Juda. Pour s'en délivrer, Achaz appela à son secours Téglatphalasar, roi d'Assyrie, qui tua Razin, prit Damas sa capitale, la ruina, et en transporta les habitans à Cyrène, ou plutôt dans l'Ibérie où coule le fleuve Cyrus. Achaz, après cet événement, se pervertit de plus en plus. Il plaça dans le temple de Jérusalem un autel profane, semblable à celui qu'il avait vu à Damas, et en ôta celui qui y était; brisa les vases du Seigneur, fit fermer les portes du Temple, et dressa des autels dans toutes les places de Jérusalem, et dans toutes les villes de Juda, pour y offrir de l'encens. C'est dans ces excès qu'il mourut à Jérusalem où il fut enterré, mais non pas dans les sépulcres des rois de Juda ses prédécesseurs, l'an du monde 3278; avant J.-C. 722. (2. *Par.*, c. 28, v. 22 et *seq.*) Il y a une difficulté sur l'âge qu'avait Achaz quand il commença à régner.

L'Écriture dit qu'il avait vingt ans, et qu'il ne régna que seize ans. Il ne vécut donc que trente-six ans. Cependant Ezéchias son fils avait vingt-cinq ans lorsqu'il commença à régner. Achaz l'engendra donc n'étant âgé que de onze ans. Plusieurs commentateurs le croient ainsi; d'autres pensent autrement. *Voyez*

la *Dissertation sur le quatrième âge du monde. Bible de Vence.* Nouvelle édition in-8°, cinquième volume.

ACHAZIB (hébr., *menteur et mensonge*). C'est la ville d'Ecdippe, sur la Méditerranée, entre Tyr et Ptolémaïde. (*Judic.* cap. 1, v. 31).

ACHEIROPOÉÈTE, du grec χειρ, la main, et ποιητος, fait de ποιῶ, faire, signifie qui n'est pas fait avec la main. C'est le nom d'une image de notre Seigneur qui se voit à Rome dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, qui, à ce que l'on dit, ayant été ébauchée par saint Luc, fut achevée par les Anges, et ne fut point faite de main d'hommes. C'est l'origine de son nom.

ACHELNOT, archevêque de Cantorbéri, qui vivait dans le onzième siècle. Quelques uns veulent qu'il ait été bénédictin, et les autres assurent qu'après avoir été doyen de Cantorbéri, il gouverna cette église avec beaucoup de prudence et de sagesse. Il était très-bien auprès du roi Canut-le-Grand dont il adoucit l'esprit barbare et peu civilisé. Il fit un voyage à Rome. On dit qu'à son retour il apporta de Pavie un bras de St-Augustin, dont il fit présent à Léofric, comte de Conventri. Il lui adressa même un ouvrage qu'il avait fait sur ce sujet. Il laissa encore un volume d'épîtres, et un autre à la louange de la sainte Vierge qu'il dédia à Fulbert, évêque de Chartres. Ce sage prélat mourut en odeur de sainteté le 26 novembre de l'an 1038. Pitseus, *de Illust. Angl. script.*

ACHELOO, Acheloüs, ville épiscopale de l'ancienne Épire, dans le diocèse de l'Illirie Orientale, sous la métropole de Lépante; ainsi appelée de l'*Acheloüs*, fleuve très-connu des anciens qui sépare l'Arcanie de l'Ætolie. Nous croyons que c'est la même que d'autres nomment *Cozyle* ou *Mozyle*. (Voyez *Gregoras*, lib. cap. 1. Pachymère, *in Andron*, lib. 1, cap. 14.)

ACHERI (dom Luc d'), pieux et savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Saint-Quentin en Picardie l'an 1609, entra fort jeune dans l'Ordre de Saint-Benoît où il ne s'occupa que de la prière et de l'étude. Il eut la direction de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près à Paris, où il mourut au mois d'avril l'an 1685, âgé de 76 ans. Les ouvrages qu'il a publiés sont: 1° *Saint-Barnabæ epistola græce et latine, Hugonis Menardi notis illustrata*, Parisiis 1645. 2° *Lanfranci Cantuariensis Episcopi opera*, Parisiis, chez Billaine, 1648, in-fol., avec des notes et d'autres monumens; savoir, *chronicon Beccense; B. Helluini et quatuor priorum; Beccensium Abbatum; S. item Augustini Anglorum Apostoli vita; duo de Eucharistia tractatus, Hugonis Lingolnensis Episcopi, et Durandi abbatis Troarnensis; adversùs Berengarium.* 3° *Indiculus asceticorum quæ inter Patrum opera reperiuntur ab As-*

cetaBenedictino digestus, Paris; chez Billaine, 1648 et 1671, in-4°. Cette seconde édition est beaucoup plus ample que la première. 4° *Venerabilis Guiberti, Abbatis de Novigento, opera omnia, cum appendice, additamentis variorum opusculorum, notis et observationibus D. Lucæ d'Acheri,* ibid., 1651, in-fol. 5° *Regula Solitariorum, sive exercitia quibus ad pietatem et ad ecclesiastica munia candidatos instituebat seculo circiter IX Grimlaïcus Sacerdos; edita* à D. Luc d'Achéri, *cùm notis et observationibus quibus quæ in hujus autoris obscura occurrunt, elucidantur;* Paris, chez Edm. Martin, 1653, in-12. 6° *Acta sanctorum ordinis S.-Benedicti, in seculorum classes distributa.* Dom Luc d'Achéri ramassa les monumens nécessaires à la composition de cet ouvrage, et D. Mabillon le publia, et y joignit des notes et des observations. Le premier siècle et le sixième depuis Jésus-Christ parurent à Paris chez Billaine, 1668, fol. Le deux et le septième depuis Jésus-Christ, chez Savreux, 1669, fol. Le trois et le huit depuis Jésus-Christ, chez Billaine, 1672, fol., 2 vol. Le quatre et le neuf depuis Jésus-Christ, ibid., 1677 et 1680, fol., 2 vol. Le cinq et dix depuis Jésus-Christ, chez Martin, 1685, fol. Le six et le onzième depuis Jésus-Christ, chez Charles Robustel, 1701, fol., 2 volumes 7° *Veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ bibliothecis delituerant, maximè Benedictinorum, spicilegium*, treize vol. in-4° qui parurent à Paris chez différens imprimeurs, depuis l'an 1655 jusqu'à l'an 1677. Il a été réimprimé à Paris chez Montalant en 1723, in-fol. 3 volumes, par les soins de M. de La Barre qui a donné un ordre aux pièces du recueil et y a ajouté quelques notes. Le livre de cette seconde édition est : *Spicilegium, sive collectio veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ bibliothecis delituerant olim, editum opera ac studio.* D. Lucæ d'Achéri, etc. *nova editio priori accuratior, et infinitis prope mendis ad fidem manuscrip. codd. quorum varias lectiones,* V. C. Steph. Baluze, *ac* R. P. D. Edm. Martène *collegerunt, expurgata per* Lud. Franç. Jos. de La Barre, *Tornaccensem.* Il y a à la tête de chaque volume d'excellentes préfaces qui font connaître les monumens qu'il renferme, et à la fin du dernier volume on trouve trois tables générales de tout le recueil; la première des traités, la seconde des choses, et la troisième des monumens; le tout selon l'ordre chronologique. Ce recueil renferme un très-grand nombre d'ouvrages d'auteurs, d'actes et de canons des conciles, d'histoires, de chroniques, de vies des Saints, de lettres, de poésies, de chartes et d'autres pièces qui n'avaient point encore paru. *Magna Bibliotheca ecclesiastica*, pag. 54. D. Le Cerf, *Biblioth. des Auteurs de la Congrégation de S. Maur*, pag. 1 et suiv.

ACHEUL (saint), *Sanctus Acheolus*, ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, située près de la ville d'Amiens en Picardie. C'était la plus ancienne église du diocèse. Elle fut bâtie par S. Firmin, premier évêque d'Amiens, au quatrième siècle; et ç'a été l'église cathédrale jusqu'au commencement du septième siècle qu'elle a été transférée dans la ville par saint Sauve. Ce n'est que vers la fin du onzième siècle que Rorico, évêque d'Amiens, établit une communauté de clercs dans l'église de Saint-Acheul. Les chanoines réguliers de la congrégation de France possédaient cette abbaye depuis l'an 1637. Elle sert d'asile aujourd'hui à de vénérables ecclésiastiques qui s'y livrent entièrement à l'instruction et à l'enseignement de la jeunesse. *Gallia Christ.*, t. 10, col. 1325, nov. edit.

ACHIAB, neveu du grand Hérode, et gouverneur d'une des forteresses de Jérusalem. Il empêcha qu'Alexandra, mère de Mariamne, ne se saisît des forteresses de Jérusalem pendant qu'Hérode, son oncle, était malade à Samarie. Il empêcha aussi ce prince de se tuer lui-même, et résista à deux mille hommes armés contre lui (Joseph. *Antiq.*, liv. 15, ch. 9, p. 531; liv. 17, ch. 9, p. 599, et ch. 12, p. 607.)

ACHIAS (hébr., *frère du Seigneur*), fils du grand prêtre Achitob, et son successeur dans le souverain pontificat. (1. *Reg.* chap. 14, v. 3.)

ACHIAS, garde des trésors du Temple sous David. (1. *Par.*, cap. 26, v. 20.)

ACHIAS, fils d'Hesrom, de la tribu de Juda. (1. *Par.*, cap. 2, v. 26.)

ACHIAS, fils de Naaman, de la tribu de Benjamin. (1. *Par.*, cap. 8, v. 7.)

ACHILLAS (saint), prêtre, catéchiste, et enfin évêque de l'église d'Alexandrie, éclaira cette église par l'éclat de sa doctrine et de sa piété sur la fin du troisième et au commencement du quatrième siècle. Il succéda à saint Pierre, évêque d'Alexandrie, et mourut l'an 313. Les Martyrologes d'Adon, d'Usuard et le Romain marquent sa fête au 7 novembre. (Baillet, t. 3, 7 novembre.)

ACHILLÉE, diacre, martyr de Valence en Dauphiné, et compagnon de saint Félix, aussi martyr de la même ville. *Voy.* FÉLIX, martyr de Valence.

ACHIM, fils de Sadoc, père d'Éliud, de la tribu de Juda et de la famille de David. Achim est nommé dans la généalogie de Jésus-Christ. (*Matth.*, ch. 1, v. 14.)

ACHIMAAS (hébr., *frère du conseil*), fils du grand prêtre Sadoc. Il succéda à son père vers l'an du monde 3000, sous le règne de Salomon, et servit utilement David durant la guerre d'Absalom, en lui révélant la résolution qui avait été prise dans le conseil de ce fils rebelle. Il porta aussi à David la première

nouvelle de la défaite du parti d'Absalom. Azarias lui succéda dans la suprême sacrificature. (2. *Reg.* c. 15, v. 27 et *seq.*; cap. 17, v. 17.; cap. 18, v. 19 et *seq.*)

ACHIMAM (hébr., *frère préparé* ou *de la droite*), géant de la race d'Énach. (*Num.*, c. 13, 23.)

ACHIMÉLECH (hébr., *mon frère roi* ou *frère de mon roi*), fils d'Achitob et frère d'Achia, auquel il succéda dans la grande sacrificature. Il est nommé Abiathar dans saint Marc. Saül le fit mourir pour avoir donné innocemment des pains et une épée à David fugitif, lorsqu'il passa par Nobé, où Achimélech demeurait avec les autres prêtres auprès du Tabernacle qui y était alors. Ceci arriva l'an du monde 2944; avant Jésus-Christ 1056. (1. *Reg.* cap. 20; 1 et *seq.* *Marc.*, cap. 2, v. 26.)

ACHIMOTH (hébr., *frère de la mort* ou *frère mort*), fils d'Helcana. (1. *Par.*, c. 6, v. 25.)

ACHINOAM (hébr.), *la beauté* et *l'agrément du frère*, fille d'Achimaas et femme de Saül. (1. *Reg.*, c. 14, v. 50.)

ACHINOAM, seconde femme de David et mère d'Amnon.

ACHIOR (hébr., *frère de la lumière*), de la ville et de la tribu de Nephtali, ami et parent de Tobie, avec lequel il fut conduit à Ninive par Salmanasar. (*Tob.*, c. 11, v. 20.)

ACHIOR, général des Ammonites qui amena des troupes auxiliaires à Holofernes, lorsqu'il allait en Égypte. Holofernes s'étant informé quels étaient les habitans de Béthulie, étonné de ce qu'ils lui avaient fermé les portes de leur ville, Achior, chef des Ammonites, lui raconta leur histoire, ajoutant que s'ils étaient innocens et sans crime, Dieu ne manquerait pas de prendre leur défense et de les rendre invincibles. Ce discours irrita Holofernes jusqu'à la fureur. Il fit conduire Achior à Béthulie pour être enveloppé dans sa ruine, à ce qu'il prétendait vainement, puisqu'ayant été tué lui-même par Judith, Achior lui survécut et embrassa le judaïsme. (*Judith*, c. 5, v. 5 et *seq.*; c. 14, v. 6.)

ACHIRAM ou AHIRAM (héb., *l'élévation du frère*), chef d'une des grandes familles de la tribu de Benjamin au temps de la sortie d'Égypte. (*Num.*, c. 26, v. 38).

ACHIS (hébr., *cela est ainsi* ou *comment cela est-il?*), roi de Gethh, chez qui David se retira et des mains duquel il échappa en contrefaisant l'insensé. (1. *Reg.* c. 21, v. 10.)

ACHISAMECH (hébr., *frère de la fermeté* ou *de l'appui*), père d'Ooliab, ce fameux ouvrier qui fut employé par Moïse à la construction du Tabernacle dans le désert. (*Exod.*, c. 31, v. 6.)

ACHITOB, premier fils de Phinées II et petit-fils du grand-prêtre Héli. Son père Phinées ayant été tué lorsque l'arche du Seigneur fut prise par les Philistins, il succéda à Héli, son aïeul, et il eut pour successeur

Achia son fils. (1. *Reg.*, c. 4, v. 11.)

ACHITOB, second fils d'Amarias et père du grand-prêtre Sadoc. (1. *Reg.* 14, v. 3.)

ACHITOPHEL (hébr., *frère de la ruine* ou *de la folie*), conseiller de David, embrassa le parti d'Absalom. Il lui conseilla de poursuivre David sur le champ, sans lui donner le temps de se reconnaître ; mais son avis n'ayant pas été suivi, il se pendit lui-même et fut enseveli dans le sépulcre de ses pères l'an du monde 2781; avant Jésus-Christ 1019.

ACHLAT ou CHALA ou CHALATA, ville de la Mésopotamie de la province Adorbigane, dans le diocèse de Chaldée, proche de Marde, d'Amida et d'Argis. Elle a au midi un grand lac salé, long du levant au couchant de soixante-sept mille pas, et large de dix-sept mille. Elle avait un évêque nestorien dépendant du métropolitain d'Adorbigane. Noé, partriarche des jacobites en 1496, marquait que cette ville et le château d'Argis avaient péri par un tremblement de terre l'an de l'hégire 251 ; de Jésus-Christ 865. Tome 2, *Biblioth. orient.*, page 470.

Évêques d'Achiat.

1. Jacques, surnommé l'Arabe, siégeait sous le catholique Phétion en 731. On cite quelques uns de ses ouvrages, un *Commentaire* sur les *Proverbes*, des *Hymnes*, et un *Traité de la Foi de l'Église*.

2. Jean, ordonné par Elie III, catholique. T. 2, *Bibl. orient.*, page 450.

3. Salibazacha assista à la promotion du catholique Denha. Tome *ibid.*, page 456.

4. Ananjesus assista à celle de Jaballaha III.

ACHOBOR (hébr., *brisant* ou *serrant*), père de Balanan, roi d'Idumée. (*Gen.*, c. 36, v. 38.)

ACHOBOR, officier du roi Josias, lequel fut envoyé par ce prince pour consulter la prophétesse Holda touchant le livre de la Loi trouvé par le grand-prêtre Helcias, l'an du monde 3380; avant Jésus-Christ 620. (4. *Reg.*, c. 22, v. 14.)

ACHOBOR, père d'Elnathan, dont il est parlé dans Jérémie, c. 26, v. 22.

ACHONRI. *V.* ACHADCOMRAHI.

ACHOPPEMENT, *offensa*, *offendiculum*. Occasion de faute, sujet de scandale, pierre d'*achoppement*. *V.* OCCASION, SCANDALE.

ACHOR (hébr., *trouble*. Vallée dans le territoire de Jéricho, dans la tribu de Benjamin, où Achan avec sa famille fut lapidé et brûlé. (*Josué*, c. 7, v. 24.)

ACHRYDA, nommé aussi ACHRYDRUS, ACHRIS, PREBELLIS, aujourd'hui OCHRIDE ou ADIRIDE, et par les Turcs GIUSTANDIL, paraît à plusieurs être la même que LYCHNIDE et *la première Justinienne*. C'est une ville épiscopale de Macédoine et métropole de la Bulgarie, sur le Mont Pierrus, proche du lac Lychnide, d'où le Drin coule à l'entrée de l'Albanie. (*Voyez* Baudr., *Dict.*, tome 1.)

Procope assure que la première Justinienne fut bâtie par l'empereur Justinien Ier, proche la ville Taurèse, où il naquit, et qu'il réédifia Ulpianum, autre ville qui était le lieu de la naissance de son oncle Justin, sous le nom de Justinienne seconde. Peut-être qu'après que les Bulgares eurent ruiné la première Justinienne, on transféra les droits de métropole à Achryde. Nous voyons un évêque de cette ville assister en 879 au concile de CP. pour le rétablissement de Photius. L'archevêque des Bulgares y établit enfin son siége, et on lui assigna pour suffragantes quatorze églises, sept avec le titre de métropole et leur épiscopales. Les premières sont Castorie en Dardanie, Pélagonie ou Baalie, jointe à Perléape, Edesser ou Bodène ou Badane, Corytze, jointe à Selasphore, Belgrade avec Canine, Tibériaple ou Stramnitze ou Strumnitze et Grebène ou Grebent. Les sept autres sont les églises de Sisane, de Moglène ou Mogline, de Molesche ou Moleschi, de Prespe, de Debron, de Citzabe et de Cora, jointe avec Mocra. Pour bien entendre ceci, il faut observer que lorsque les Bulgares, nation grossière et barbare de l'Europe, eurent conquis la Mœsie inférieure et une partie de la supérieure, l'une et l'autre Dace, la Macédoine et une partie de la Dalmatie, à la fin du septième siècle, et embrassé au neuvième la religion chrétienne qu'ils avaient presque détruite dans toutes ces provinces, leur Roi demanda au pape Adrien II un diacre de l'église romaine nommé Marin, pour évêque de la nation; mais ce pape ayant destiné Marin pour légat du Saint-Siége au huitième concile général, fut obligé d'en envoyer un autre en Bulgarie, nommé Sylvestre. Le Roi, mécontent, chassa ce dernier, et s'adressa au patriarche de CP. qui lui envoya un évêque grec. Celui-ci n'eut point de siége fixe en Bulgarie, mais il faisait les fonctions épiscopales tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, jusqu'à ce qu'enfin il s'arrêta à Achryde. Son autorité diminua beaucoup au treizième siècle, par l'érection du diocèse de Servie qui fut composé des deux Daces, de la Mœsie supérieure, de la Dardanie et de quelques provinces de l'Illyrie occidentale.

Évêques de Lychnide.

1. Denis souscrit à la lettre synodale du concile de Sardique.
2. Antoine, au brigandage d'Ephèse.
3. Laurent, auquel écrivit le pape Gélase Ier.
4. Théodoret, vers l'an 519, succéda à Laurent sous le pape Hormidas. *Voyez* la *Lettre des Légats* à ce pape.

Archevêques de la première Justinienne.

Le siége épiscopal de Lychnide étant transféré à la première Justinienne, le premier pourvu fut,

1. Catellien, auquel Justinien adresse sa quinzième novelle.

2. René-Natus, en 550, condamné dans le synode de sa province comme n'approuvant pas les trois chapitres.

3. Jean, auquel saint Grégoire-le-Grand écrivit pour le féliciter de son élection, lui envoyant le *Pallium* et le faisant son vicaire en Illyrie.

Archevêques d'Achryde, depuis que les Bulgares s'emparèrent de l'Illyrie.

1. Sylvestre, qui fut renvoyé par le Roi.

2. N. envoyé à la place de Sylvestre par saint Ignace, patr. de CP.

3. George, dont parle Jean VIII dans sa lettre soixante-quinzième à Michel, roi des Bulgares, se plaignant de ce qu'il a nommé un eunuque au siége de Belgrade.

4. Conrad persécuté par ceux qui attaquaient la divinité du Saint-Esprit, ou plutôt sa procession du Père et du Fils.

5. Clément, auparavant évêque de Tybériople ou de Bélice.

6. Damien. Ce fut de son temps que l'archevêque de Bulgarie se rendit indépendant du patriarche de CP.

7. Germain commença à résider à Achryde.

8. Gabriel assista au concile de Photius.

9. David. Il n'est point dans le catalogue de la bibliothèque du Roi, mais il en est fait mention dans l'*Histoire de Jean Scilits Curopalate*, p. 91 et 92. Il siégeait du temps que l'empereur Basile, surnommé Bulgaricide, faisait la guerre à cette nation.

10. Jean Ier fut tiré de Deure, bourg ou village d'Agnoandicès où il était prévôt du monastère de la sainte Vierge.

11. Léon Ier sous Constantin empereur, surnommé Monomaque et Michel Cerularius, patriarche de CP. Il écrivit durement contre l'Église romaine.

12. Théodule, nommé par l'impératrice Théodora à la place de Léon.

13. Jean II, moine, prévôt du monastère de Lampa. *V.* SCILITZ.

14. Jean III, moine d'Apritz.

15. Théophilacte, dont nous avons des expositions sur les Évangiles, les Actes des apôtres, les Épîtres de saint Paul et les petits Prophètes.

16. Léon II. *Voyez* GEORG. ACROPOL.

ACINDYNUS (Grégoire), moine grec qui fleurissait dans le quatorzième siècle à Constantinople, se joignit à Barlaam contre Grégoire Palamas et d'autres moines du mont Athos qui soutenaient quelques opinions que Barlaam et Acindynus ne crurent pas orthodoxes. C'était touchant la lumière du Thabor que ces moines croyaient voir dans leurs oraisons, et qu'ils soutenaient être incréée. Palamas voulant se venger accusa lui-même d'erreur Acindynus et Barlaam, comme s'ils confondaient la substance de Dieu incréée avec les effets créés. Malheureusement pour la

bonne cause, l'empereur Andronic III était mort, et son fils, qui lui succéda le 29 novembre 1341, était sous la tutelle de Jean Cantacusène qui se déclara pour Palamas. Ainsi les évêques prononcèrent en faveur de cet extravagant, et condamnèrent Barlaam et Acindynus. Barlaam se retira en Occident où il fut évêque de Gieraci l'année suivante 1342; pour Acindynus, il se cacha dans la Grèce sans cesser d'écrire contre les Palamites, et il ne contribua pas peu par ses écrits à maintenir la bonne doctrine. Jean XIV, qui était alors patriarche de Constantinople, la défendait aussi le mieux qu'il lui était possible; il fit même tenir en 1347 un concile à Constantinople où l'erreur fut proscrite; mais Cantacusène le fit déposer aussitôt, et lui fit succéder Isidore qui venait d'être condamné; ce qui causa d'assez grands troubles dans cette église. Calliste, qui succéda à Isidore en 1350, tint aussi avant l'an 1354 un synode où l'erreur triompha. Il paraît, par le concile même, qu'Acindynus était déjà mort, aussi bien que Barlaam. Jacq. Pontanus dans ses notes sur l'*Histoire de Cantacusène*, et d'autres auteurs, justifient la conduite et les sentimens d'Acindynus que quelques écrivains, comme Stapleton, Pratéole, etc., ont regardé comme hérétique aussi bien que Barlaam. Le père Gretset publia à Ingolstad en 1616, in-4° en grec avec une préface latine, le Traité d'Acindynus, *de Essentia et operatione Dei*. On a encore d'Acindynus un poëme en vers ïambes contre Palamas, donné par Allatius, et deux fragmens d'un autre traité contre Palamas, dans l'un desquels il fait mention de cinq volumes qu'il avait composés contre Barlaam pour défendre la discipline monastique. Sponde, *Ann. épit.*, *A. C.*, 1337, n° 11, et 1350, n° 20. Pontanus, *in Cant.*, l. 2, ch. 40, etc. Leo Allatius, *in Græc. orthox.* M. Dupin, *Bibl. des Aut. eccles. du quatorzième siècle.*

ACISCLES, martyr de Cordoue en Espagne, souffrit pour la défense de la foi dans la persécution de Dioclétien. On ne sait rien de ses combats, ni de sa mort glorieuse, sinon qu'il fut martyrisé à Cordoue où l'on célébre sa fête fort solennellement. Baillet, tome 3, 17 novembre.

ACMONIA, ville épiscopale du diocèse d'Asie, dans la Phrygie Pacatienne, a eu pour évêques,

1. Optimus transféré, dit Socrate, d'Acmonia à Antioche de Pisydie.

2. Gennade, au concile de Chalcédoine.

3. Théotime au concile ou décret du patriarche Gennade contre les Simoniaques.

4. Paul, au septième concile général.

5. Eustache, au huitième concile général.

La notice d'Hiéroclès. Pline, Cicéron, font mention de cette ville.

ACOEMETE (prononcez Acémète, Acoemetus, *qui ne se couche ni jour ni nuit.*) Ce mot est grec, χοιμάω, formé de l'*a* privatif, et de αχοιμητός, *je suis couché, je dors dans un lit.* On donna ce nom à certains moines, non pas à cause qu'ils ne dormaient jamais, mais parce qu'il y en avait toujours une partie qui veillait et qui chantait l'office divin jour et nuit dans l'église, se partageant pour cela en trois corps, qui se relevaient à leur tour. Le premier monastère d'Acoemètes fut bâti sur les bords de l'Euphrate par saint Alexandre leur fondateur, qui vivait sur la fin du quatrième siècle et au commencement du cinquième. Ils s'établirent ensuite en différens lieux et en particulier à Constantinople. Comme ils ne travaillaient point, on les soupçonna d'être de la secte des messaliens. Ils s'opposèrent à Acace, patriarche de Constantinople, qui avait pris le parti de l'hérésiarque Eutichès, vers l'an 484. Mais dans le siècle suivant ils donnèrent dans les erreurs de Nestorius, ce qui les fit condamner premièrement à Constantinople et ensuite à Rome par le pape Jean II, à la poursuite de l'empereur Justinien, zélé défenseur de la foi catholique. Leur erreur consistait à nier qu'une des personnes de la Trinité eût souffert en sa chair et que la sainte Vierge fût véritablement la mère de Dieu. Cet ordre ne subsiste plus. Il y a eu aussi des religieuses du même institut qui avaient encore un monastère à Constantinople lorsque cette ville fut prise par les Turcs. On a aussi appelé *Acoemètes* les stylites et quelques autres moines de la Palestine, quoique d'un institut fort différent. *V.* SAINT ALEXANDRE, fondateur des Acoemètes. Bollandus, 15 janvier. Baron, à l'an 450. Le Comte, *Annal.*, tom. 1, an. 536. Le père Mabillon, *Act. Sanct. Bened.*, sæc. 4, pag. 2. *Præf. Hist. des Ordres monast.*, pag. 238.

ACOLYTE, *acolytus.* Celui qui a reçu le premier des quatre ordres mineurs de l'Église. Son office est de suivre et de servir les diacres et sous-diacres dans le ministère des autels. Il doit préparer le vin et l'eau dans les burettes pour le sacrifice, porter l'encens, allumer les cierges et les porter, surtout quand le diacre chante l'Évangile. Autrefois les acolytes suivaient les évêques partout, soit pour les servir, soit pour être les témoins de leur conduite. Ils faisaient leurs messages, portaient les eulogies et même l'Eucharistie. Il y avait à Rome trois sortes d'acolytes; les acolytes du palais, *palatini*, qui servaient le Pape; les acolytes stationaires, *stationarii*, qui servaient dans les églises où il y avait station; les acolytes regionaires, *regionarii*, qui servaient avec les diacres dans les différens quartiers de la ville. On trouve aussi des acolytes parmi les officiers auliques de Constantinople. *Acolyte* est un mot grec qui veut dire, *suivant.* Fleury,

Inst. au Droit eccl., etc. *V.* Ordre.

ACOMINAT Choniata (Michel), était phrygien de naissance et fut archevêque d'Athènes. Il fleurissait en 1204, mais il était déjà avancé en âge. Il écrivit plusieurs livres d'histoire ; on en trouve un fragment qui contient cinquante-sept feuilles dans la bibliothèque impériale à Vienne. (*Cod. hist.*), 26. On a encore de lui une *Oraison funèbre* sur la mort de son frère Nicétas, Choniat, imprimée avec les autres de Nicétas, à Paris en 1566, et à Francfort en 1568, et dans la bibliothèque des Pères, tom. 25, p. 180. On a dans la biblioth. du Roi à Paris, *cod.* 143, manuscrit, son *Traité de la Croix* et le discours dans lequel il montre que la ville d'Athènes est fort différente de ce qu'elle était autrefois. Il y a sous son nom dans la bibliothèque Bodléienne, parmi les manuscrits *Barocciens*, n° 131, les manuscrits suivans : *Protheoria, contra reprehendentes, quod ægre adduceretur ad specimen ingenii sui edendum ;* réplique à ceux qui le blâmaient de ce qu'il ne publiait aucun ouvrage. (Celui qui a fait cet article du catalogue de la bibliothèque Bodléiennne se trompe ici, en ce que de deux ouvrages de Michel Acominat, il n'en fait qu'un seul ; *la Protheoria* et *contre ceux qui le blâmaient*, etc., sont deux pièces différentes. On conjecture que la *Protheoria* est quelque discours sur un sujet donné; du moins c'est ce que signifie le terme grec.) On a encore d'Acominat : *Encomium Nicetæ Choniatæ ; Oratio habita Athenis; Cathesis prima; Sermo in media quadragesima ; Sermo in festo Palmarum ; Alloquium Nicephori Prætoris ; Sermo cum primum inviseret Euripum Euboicum ; Epistolæ variæ ; Homilia de creatione hominis ; Lamentatio de mortui Adyephi ; Controversiæ judiciciales inter animum et corpus ; Lettre à l'archevêque de Naupacte ; Oraison sur Isaac l'ange, empereur, qui monta sur le trône en 1185 ; Oraison funèbre sur Néophyte, archimandrite des moines d'Athènes ; ad Eustathium Thessalonicencem Mononia* (*Oraison funèbre* d'Eustathe de Thessalonique.) Cave, *Hist. litt.*, sæc. 13, pages 701, 702. Labbe, *in Specimine nov. biblioth.*, manuscrit lib., pag. 74. Frabricius, *Bibliot. græc.*, tom. 6, pag. 402. Oudin, *Comment. de script. eccl.*, sæc. 12, tom. 2, c. 1712. M. Chauffepié, *nouveau Dict. hist. et crit.*, tom. 1, pag. 122.

ACOMINAT Choniata (Nicétas), frère de Michel Acominat, n'avait que neuf ans lorsqu'il fut mené à Constantinople chez son frère, car il était natif de Chone, ville de Phrygie, d'où lui vient son surnom de *Choniate*. Après avoir été élevé sous les yeux et par les soins de son frère ; il entra à la cour et fut secrétaire successivement d'Alexis Comnène et d'Isaac l'Ange. Il parvint par degrés à la dignité de sénateur de Constantinople, de grand-logothète, de secrétaire-d'état et de grand chambellan de l'Empereur. Mais

les Latins s'étant rendus maîtres de Constantinople en 1204, il fut obligé de prendre la fuite avec sa femme et ses enfans, pour se dérober aux malheurs de la guerre. Il se retira à Nicée en Bithynie, où il mourut peu après l'année 1206. On ne sait pas le temps précis de sa mort. Michel Acominat son frère, archevêque d'Athènes, fit son panégyrique. Nicétas a écrit une histoire en vingt-un livres, depuis la mort d'Alexis Comnène, en 1118 où Zonare finit la sienne, jusqu'à l'année 1203. Il y a eu différentes éditions de cette histoire qui est estimée des plus judicieux critiques. Jérôme Wolfius la publia en grec et en latin avec des notes, à Bâle en 1557, in-fol. La version de Wolfius a été réimprimée à Paris en 1566 ou 1567, selon Fabricius qui ajoute qu'elle a été jointe dant cette édition et dans les deux suivantes avec Zonare, Nicéphore Grégoras et Chalcondyle; à Franfort en 1568, in-fol.; à Bâle 1587, à Genève 1593, in-4°. Cette dernière édition est préférable aux autres, en ce qu'il y a à la tête de l'ouvrage une chronologie, des sommaires au-devant de chaque livre et des notes morales et politiques en marge; le tout par les soins de Simon Goulart. Il y aussi une version italienne de l'histoire de Nicétas par Joseph Horologgi, imprimée à Venise en 1562, in-4°, où l'on a ajouté la traduction d'un autre auteur qui contient six livres d'annales, des vies des empereurs de Constantinople, depuis Constant qui commença à régner en 634, jusqu'au commencement du règne de Léon l'Arménien, en l'an 813. On y a joint aussi, *Voyage et fleur d'Histoire d'Orient ou des Tartares,* et *du Passage dans la Terre-Sainte*, par Haiton, Arménien, petit-fils du Roi, lequel, par ordre du pape Clément v, dicta cette histoire en français, à Poitiers, au mois d'oût et qui fut mise en latin par Nicolas Salconi, que Cave nomme mal *Falconius*. En 1702 et 1705, Jean Boivin publia en deux volumes in-fol., l'*Histoire byzantine de Nicéphore Gregoras,* à Paris, chez Jean Anisson, imprimeur du Roi; et il mit à la fin du second volume en grec et en latin, d'après un manuscrit de la bibliothèque du Roi, *Relation des statues de Constantinople que les Latins brisèrent à la prise de cette ville, et dont ils firent battre de la monnaie,* par Nicétas Choniata, Nicetæ Choniatæ; *Narrationem de Statuis Constantinopolitanis, quas Latini capta urbe confractas in monetam conflaverant.* Fabricius nous apprend que dans la bibliothèque Bodléienne, parmi les manuscrits de Thomas Roë, *num.* 22, on trouve à la fin du *Trésor de la foi orthodoxe* de Nicétas, à la page 423, la dernière partie de l'histoire de cet auteur, divisée en deux livres qui diffèrent des imprimés, non-seulement par rapport à la division, mais aussi en quelques endroits par rapport à la diction; et dans le dernier livre

même, à l'égard des choses. Entre autres il se trouve dans ce manuscrit, outre la relation des statues, etc., l'*Éloge d'Athènes* par Michel Choniata, frère de Nicétas, et la *Description de Tempé* en Thessalie. Le morceau sur les statues a été publié par Anselme Banduri dans les *Antiquités de CP*. L'auteur du *Supplément à l'ouvrage de Lambécius sur la bibliothèque impériale de Vienne*, dit qu'il y a un manuscrit grec intitulé, *Mich. Choniatæ*. Cet ouvrage est incontestablement de Michel Acominat, quoiqu'Oudin l'ait mis parmi ceux de Nicétas Acominat. Nous avons aussi divers autres ouvrages de Nicétas : le *Trésor de la foi orthodoxe*, en vingt-sept livres, dont les cinq premiers ont été traduits en latin et publiés avec de savantes notes par Pierre Morel, à Paris, en 1580, et à Genève en 1592, in-8°, et dans la *Bibliothèque des Pères*, tom. 25, pag. 54. Il y a un fragment du vingtième livre, *sur la conduite qu'on tenait avec ceux qui avaient renoncé au mahométisme pour embrasser la religion chrétienne*, imprimé en grec et en latin sous le nom de Nicétas, parmi les *saracenica* de Sylburge; Heidelberg, 1585, in-8°, p. 74. Acominat a aussi écrit une *Réfutation de la religion Mahométane*, qui est en grec parmi les manuscrits de la bibliothèque de Colbert, n° 4753, avec ce titre : *les Lois de la religion de Mahomet selon les Turcs, tirées de l'Alcoran, avec la réfutation de Choniata*. On a aussi de Nicétas : *Comparaison de l'été et de l'hiver, et que l'hiver est préférable;* et six lettres grecques parmi les manuscrits barocciens dans la bibliothèque Bodléienne, n° 121. Voici quelques remarques de Fabricius sur le *Trésor de la foi orthodoxe*. Ce savant cote trois éditions de Paris de la version de Morel, de 1561, de 1579 (qui est apparemment celle que Cave et Oudin mettent en 1580), et de 1610, in-8°. Il ne parle point de l'édition de Genève de 1592, mais d'une autre de la même ville de 1629, avec une table et des notes d'un orthodoxe, ainsi que porte le titre. Le tome 25 de la *Bibliothèque des Pères*, où l'ouvrage a été inséré, est de l'édition de Lyon ; et c'est le douzième de l'édition de Cologne, 1618. Fabricius nous apprend aussi que Nicétas composa cet ouvrage en faveur d'un ami qui avait été obligé, aussi bien que lui, de quitter Constantinople quand cette ville fut prise par les Latins. Il y explique d'abord la doctrine orthodoxe ; il y rapporte ensuite toutes les hérésies jusqu'à son temps, et les refute, soit par l'autorité des anciens docteurs, soit par ses propres raisonnemens. L'ouvrage entier se trouve en grec en plus d'un endroit, et jusqu'à présent il n'a pas vu le jour, comme il le mériterait à cause de son étendue, puisqu'il ferait bien deux volumes in-fol. Pierre Morel croyait que l'exemplaire sur lequel il avait traduit les cinq

premiers livres était de la propre main de Nicétas. (Fabricius, *Biblioth. græc.*, tom. 1, p. 402, 403, 418, 419, 420 et *in notis.*) Lipse dit que parmi les auteurs grecs du bas âge il y en a deux qui ne sont pas méprisables. Le premier est Nicétas Choniatès, à présent, dit-il, très-peu connu, mais infiniment digne de l'être. C'était un des bons esprits s'il y en eut, de son siècle. Son style est travaillé et imité de celui des poètes, et surtout d'Homère. Sa manière de narrer les faits est claire, nette, sans enflure, dégagée de sottises, concise et fidèle. On y trouve fréquemment d'utiles et sages réflexions, et il juge des choses avec autant de solidité que de liberté. (Lipse, *Polit.*, l. 1, c. 9, § 12.) Wossius remarque qu'il a lu soigneusement et qu'il imite Horace; ce qui rend son style quelquefois un peu dur, à cause du tour poétique et singulier qui y règne, surtout dans la préface qui est fort embarrassée. Le reste de l'ouvrage est plus doux et plus coulant, ainsi qu'il le promet dans la préface, dans laquelle il me paraît, dit Wossius, avoir voulu faire parade de sa fertilité à forger des termes nouveaux; et s'il avait suivi cette méthode dans son histoire, elle aurait été moins estimable qu'elle ne l'est à présent. (Wossius, *Hist. græc.*, lib. 2, cap. 28.) *Voyez* aussi *Censura celebrium Autorum* de Thomas Pope Blount, pag. 404. Oudin, *Comment. de scrip. eccles.*, sec. 12, t. 2, col. 1709 et 1711. Cave, *Hist. littér.*, sec. 13, part. 2, page 426. M. Chauffepié, *nouveau Dict. hist. et crit.*, tom. 1, pag. 122 et suiv.

ACONCE (Jacques), était ami intime de François Betti, Romain. Ils quittèrent tous deux l'Italie pour cause de religion. Betti fut le premier qui se retira. Il se rendit à Bâle où il attendit Aconce qui l'y vint trouver un peu plus de deux mois après, et ils allèrent ensemble à Zurich. Aconce alla de Zurich à Strasbourg, et de là en Angleterre où il mourut en 1566. Le père Nicéron dit que ce n'a pu être avant le 6 de juin de cette année, puisqu'on a une de ses lettres qui porte cette date. C'était un homme qui avait une grande pénétration et un jugement solide, beaucoup de modestie et de modération sur les matières de religion; ce qui l'a exposé à la censure de quelques théologiens. On a de lui entre autres ouvrages, 1° *Jacobi Acontii tridentini de Methodo, hoc est, de recta investigandarum tradendarumque scientiarum ratione.* C'est un petit volume in-8° qui n'a que 138 pages, dédié à Betti, et imprimé à Bâle en 1558 par Pierre Berne, imprimeur italien qui s'était établi dans cette ville. On le réimprima ensuite à Genève en 1582, *per Eustathium Vignon, multo quam antea castigatius*, ainsi que porte le titre, et enfin dans le recueil de dissertations *de Studiis bene instituendis.* Le père Niceron ne marque, ni l'édition de Bâle, ni celle de

Genève, mais il en indique une autre de Leyde, en 1617. Un autre ouvrage d'Aconce est celui qui a pour titre : *Stratagemata Satanæ*, qui parut à Bâle chez Perne, in-8°, en 1565. Il en parut la même année, chez le même, une traduction française in-4°. Il n'y est point fait mention du traducteur ; et on n'y trouve même rien qui marque que ce soit une traduction, tellement que ceux qui ignorent qu'Aconce a écrit en latin pourraient aisément s'y tromper et le prendre pour l'original. C'est par une pareille méprise que La Croix du Maine met Aconce dans le catalogue des auteurs français. Il y en a une traduction anglaise imprimée à Londres en 1648, mais qui ne contient que les quatre premiers livres. Simler, *in Biblioth.* Le père Nicéron, *Mémoires des Hommes Illustres*, tome 36, p. 45. M. Chauffepié, *nouveau Dictionn. hist. et crit.*, tome 1, pag. 124 et 125.

ACOSTA (Joseph) jésuite espagnol, était de Medina-del-Campo, ville du royaume de Léon. Il avait quatre frères chez les jésuites, Jérôme, Jacques, Christophe et Bernardin, qu'il surpassa en doctrine et en mérite. Il enseigna long-temps en divers endroits de l'Espagne, et ensuite il fut employé dans les missions des Indes occidentales où il fut provincial des maisons que sa compagnie avait dans le Pérou. Il y travailla dix-sept ans à la conversion des Indiens ; et étant revenu en Espagne, il fit un voyage à Rome pour le même dessein, suivant lequel il publia un traité intitulé : *De procuranda Indorum salute*. Lisez ainsi ses ouvrages : 1° *Historia natural y moral de las Indias*, en Sevilla, 1590, in-4°. Cette histoire est fort estimée et a été souvent citée avec éloge. Antoine de Léon remarque, dans l'appendice de son *Abrégé de la Bibliothèque orientale et occidentale*, qu'Acosta a tiré beaucoup de choses de deux ouvrages manuscrits de Didace Duran, dominicain, sur la Nouvelle-Espagne. L'ouvrage d'Acosta a été traduit en diverses langues ; en latin par Jean Hugue de Linschoten, dans la neuvième partie des *grands voyages*. Il y a en aussi une traduction française qui a pour titre : *Histoire naturelle et morale des Indes*, traduite du castillan de Joseph Acosta, par Robert Regnault, Paris, 1598 et 1606, in-8°. Le traducteur dit dans sa préface que les Espagnols avaient fait brûler par édit tous les exemplaires de l'*Histoire d'Acosta*, pour dérober aux autres nations la connaissance des Indes ; mais les différentes éditions qui s'en sont faites en Espagne prouvent que c'est là un conte inventé pour faire valoir sa traduction. Jean Paul Gallucci en a fait une traduction italienne qui a été imprimée en 1596, in-4°. Il a aussi été traduit en flamand et en allemand. 2° *De natura novi orbis libri duo*, imprimé deux fois à Salamanque, en 1589 et 1595, in-8°, et à Cologne, 1596, in-8°. Il a traduit

depuis ces deux livres en espagnol, et les a fait entrer dans son *Hist. des Indes*. 3° *de Promulgatione Evangilii apud Barbaros*, sive *de Procuranda Indorum salute*, libri sex, imprimé à Salamanque en 1596, in-8°. Cet ouvrage, dit le P. Nicéron, contient de fort bonnes choses, et mérite d'être lu. 4° *de Christo revelato*, libri novem, imprimé avec l'ouvrage précédent. 6° *Conciomum*, tomi tres, à Salamanque en 1596, in-8°. 7° Une traduction latine des décrets du troisième concile de Lima, citée par Luscius et Moréri, sous le titre de *Concilium Limense*. Il mourut recteur du collége de Salamanque le 15 février 1600, âgé d'environ soixante ans. Nicolas Antonio, *Biblioth. hispan.*, tom. 1, pag. 614. Nicéron, *Mémoires des Hommes illustres*, t. 30, p. 56. Chauffepié, *nouveau Dictionn. histor. et crit.*, tom. 1, pag. 126 et suiv.

ACOSTA (Emmanuel). *Cherchez* Costa.

ACOSTA ou D'ACOSTA (Gabriel), professeur et chanoine de Conimbre en Portugal où il naquit dans le bourg de Torresvedras. Après avoir étudié dans l'Université de Conimbre, il y fut professeur de théologie à la place de Louis Soto-Mayor que son grand âge obligea de chercher le repos. Quelque temps après il eut un canonicat. Il mourut en 1616, dans le temps qu'il se disposait à publier ses ouvrages qui contiennent des commentaires sur le quarante-neuvième chapitre de la *Genèse*, sur *Ruth*, les *Lamentations de Jérémie*, sur *Jonas* et sur *Malachie*. On les fit imprimer à Lyon en 1641. Nicolas Antonio, *Biblioth. hispan.* M. Dupin, *Table universelle des Auteurs ecclésiastiques*.

ACRA. Nom grec qui signifie en général une citadelle. Le roi Antiochus Épiphanes ayant fait bâtir une citadelle sur une hauteur qui dominait le temple, cette montagne s'appela *Acra*. On y bâtit dans la suite le palais d'Hélène, reine des Adiabéniens, le palais d'Agrippa, les archives publiques, et le conseil, ou le lieu des assemblées des magistrats de Jérusalem. (Joseph, lib. 12, *Antiq.*, c. 7 et 14; et lib. 13, c. 11, pag. 446. Joseph de Bell., liv. 7, c. 13.)

ACRABATÈNE. Canton de la Judée qui s'étendait entre Naplouse ou Sichem et Jéricho, tirant vers l'orient. Il avait environ douze milles, ou quatre lieues de long. Il tirait son nom d'un lieu nommé *Akrabim*, situé à neuf milles ou trois lieues de Sichem vers l'orient. Eusèb., *in Voce Acrabein*. Joseph de Bell., l. 2, c. 11.

ACRABATÈNE. Autre canton de la Judée sur la frontière de l'Idumée, vers l'extrémité méridionale de la Mer Morte. Il est parlé de cette dernière Acrabatène dans le premier livre des Macchabées.

ACRASSUS, ville du diocèse d'Asie, dans la province de Lydie, située, selon Ptolomée, vers le fleuve Hermus. On l'ap-

pelait aussi Nacrasa. Nous ne connaissons que trois de ses évêques. 1° Patrice qui assista au concile de Chaldédoine ; 2° Constantin qui se trouva au septième concile général ; 3° Constantin II qui se trouva au concile de Photius sous Jean VIII.

ACRON ou AKRON ou EKRON, la même qu'Accaron.

ACROPOLITE (Georges), naquit à Constantinople. Il fut élevé à la cour de l'empereur Jean Ducas, qui siégait à Nicée. Il étudia les mathématiques, la poésie et la rhétorique sous Théodore Exaptérigus, et Nicéphore Blemmidas. A l'âge de vingt-un ans, il disputa savamment en présence de l'Empereur, contre Nicolas le médecin, sur les éclipses de soleil. Il fut dans la suite élevé à la dignité de grand-logothète, et employé dans les plus importantes affaires de l'empire. Théodore Lascaris, fils de Jean Ducas, à qui Acropolite avait enseigné la logique, le fit gouverneur de toutes les provinces occidentales de ses États. Vers l'an 1255, il fit la guerre à Michel-Ange qui s'était révolté contre Théodore, et il fut fait prisonnier. Ayant obtenu sa liberté en 1260, par l'entremise de l'empereur Michel Paléologue, ce prince l'envoya en ambassade vers Constantin, prince de Bulgarie. A son retour de cette ambassade, il se donna entièrement à l'instruction de la jeunesse, et s'acquitta pendant plusieurs années, avec beaucoup d'honneur, de cet emploi qu'il résigna ensuite à Holobole. En 1272, il fut un des juges nommés pour décider l'affaire de Jean Vecchus, patriarche de CP. L'année d'après l'empereur l'envoya au pape Grégoire X pour rétablir la paix et l'union entre l'église grecque et la romaine; ce qu'il fit, l'ayant jurée au nom de l'Empereur dans le second concile de Lyon en 1374. Il alla en ambassade vers Jean, prince de Bulgarie, en 1282, et mourut immédiatement après son retour. Georges de Chypre, patriarche de Constantinople, en parle en termes magnifiques, dans l'éloge qu'il a fait de lui, et qu'il a mis à la tête de l'histoire de cet auteur. Il dit qu'il surpassait tous ceux de son temps dans toutes les sciences. On a de lui une histoire qui est une continuation de l'histoire grecque depuis la prise de Constantinople par les Latins, jusqu'à ce qu'elle fût reprise par Michel Paléologue, l'an 1261. Cet ouvrage ayant été trouvé à Péra, fut acheté par Georges Cantacuzène, et apporté de Constantinople par Georges Douza, et donné au public avec une traduction latine et des notes par son frère Théodore Douza, à Leyde, 1614, in-8°. Fabricius dit que cet ouvrage fut trouvé dans la bibliothèque de Cantacuyena ; que Théodose Zygomale de Nauplie le transcrivit, et que Georges Douza en tira une copie qu'il apporta en Hollande. Le même savant marque une édition d'Orléans de la même année que celle de Ge-

nève où on l'imprima en 1615, sans notes, à la fin de *Chalcondyle*, in-fol. Leo Allatius le publia à Paris en 1651, in-fol beaucoup plus parfait, avec une nouvelle version et des notes, et il y ajouta une longue dissertation sur les auteurs qui ont porté le nom de *Georges*, et sur leurs écrits : *de Georgiis et eorum scriptis*. Il faut remarquer que Leo Allatius a donné deux éditions de cette histoire. L'une qui n'en est que l'abrégé, dans lequel il y a beaucoup de choses retranchées, qui est la même que Douza avait publiée ; et l'autre plus complète, traduite par Leo Allatius lui-même. Acropolite écrivit aussi un traité de la foi, de la vertu et de l'âme ; trente prières dont il se servait après que Constantinople eut été reprise, et dont il parle dans son histoire. Un discours à l'empereur Michel sur la prise de Constantinople. Une explication sur les Sermons de Grégoire de Nazianze. Leo Allatius a publié aussi une pièce intitulée : *Adversus eos qui dicunt, ideo Spiritum sanctum dici Spiritum Filii, quod habeat eamdem atque ille naturam, vel quod dignis ab eo suppeditetur ;* « contre ceux » qui disent que le Saint-Esprit » est appelé l'esprit du Fils, parce » qu'il est de même nature que » le Fils, ou parce que celui-ci » le donne à ceux qui en sont » dignes. » Cave, *Hist. littér.*, sect. 13, page 733. Fabricus, *Bibl. græc.* tom. 6, p. 449 et suiv. M. Chauffepié, *nouveau Dictionnaire historique et crit.* tom. 1, pag. 129 et suiv.

ACROPOLITE (Constantin), fils de Georges, et surnommé *le jeune Métaphraste*, fut grand-logothète ou chancelier, et fleurissait à Constantinople vers l'an 1270 et sous les empereurs Michel Paléologue et Andronic son fils. Georges Pachimère nous apprend que l'empereur Michel qui avait pris Constantin de chez son père, grand-logothète, pour le faire élever et instruire à sa cour, fut extrêmement irrité contre lui à cause de son obstination dans le schisme ; qu'il lui ôta toute la part qu'il avait eue à sa faveur, et l'éloigna de sa cour, ce qui arriva la pénultième année de son règne. Mais Constantin recouvra bientôt auprès d'Andronic, fils de Michel, ce qu'il avait perdu auprès du père, et fut élevé à la dignité de grand-logothète l'an 1294. Le temps de sa mort est incertain. Il fut un défenseur zélé de la cause des Grecs contre les Latins, et écrivit divers ouvrages, surtout sur la procession du Saint-Esprit. Leo Allatius dit en avoir vu deux dont on a divers fragmens manuscrits. Constantin composa aussi une harangue sur la sainte martyre Théodose qui était née à Constantinople, et qui souffrit sous Léon l'Isaurien à l'occasion du culte des images. Leo Allatius en parle dans sa dissertation, *de script. Simeon*, p. 84, et il en cite quelques endroits dans son livre, *adv. Hottinger*, pag. 200. Nous avons aussi de

Constantin une Oraison sur le saint martyr Néophite ; une autre sur saint Théodore Tero; une troisième sur saint Jean-Damascène. Ce dernier éloge est fort long, et il a été publié sous le nom de l'auteur par les continuateurs de Bollandus, tom 2, *ad. d.* 6 *mensis maii*, page 713. Leo Allatius en a donné quelques extraits, *in Consens. de purgat.*, page 791. *Voyez* aussi Oudin, *Comment. de script. eccles.*, t. 4, sect. 13, col. 668. M. Chauffepié. *nouveau Dictionnaire historique et critique*, tome 1, pag. 130 et 131.

ACSAPH ou AXAPH (hébr., *poison*, *prestiges*), ville de la tribu d'Aser. Le roi d'Acsaph fut vaincu par Josué. Il y a apparence qu'Acsaph et Achriba dont il est parlé dans Josué, chap. 19, ne marquent que la même ville d'Ecdippe sur la côte de Phénicie. (*Josué*, c. 12, v. 20.)

ACTES HUMAINS.

SOMMAIRE.

§ Ier. *De la Notion et des différentes espèces des Actes humains.*
§ II. *Des Principes en général des Actes humains.*
§ III. *Des Principes intérieurs des Actes humains.*
§ IV. *Des Principes extérieurs des Actes humains.*
§ V. *Des Propriétés des Actes humains.*

§ Ier.

De la Notion et des différentes espèces des Actes humains.

1. Les actes humains se prennent en trois façons : 1° Dans un sens impropre et fort étendu, pour les actes qui ne sont, ni libres, ni volontaires, comme les premiers mouvemens, *motus primò primi*. On les appelle communément les actes de l'homme, *actus hominis*. 2° Dans un sens moins impropre et moins étendu pour les actes volontaires, libres ou non ; 3° Pour les seuls actes libres. Ainsi, l'acte humain proprement dit est celui qui procède librement de la volonté de l'homme, *ab hominis voluntate deliberatè seu liberè procedens*. Saint Thomas, 1, 2; q. 1, a. 1.

2. Les actes humains se divisent principalement en actes *élicites et commandés*, *bons et mauvais*. Les actes élicites, *eliciti*, sont ceux qui procèdent immédiatement de la volonté seule, comme l'amour de la vertu et la haine du péché. Les actes commandés, *imperati*, sont ceux que la volonté seule commande et que d'autres puissances exécutent, comme l'action de parler, de marcher, etc. Les bons sont ceux qui sont conformes aux règles des mœurs, telles que la raison et la loi. Les mauvais, ceux qui sont contraires à ces règles. Les bons sont, ou *naturels*, ou *surna-*

turels; naturels, s'ils ne passent point les forces de la nature; surnaturels, lorsqu'ils passent les forces de la nature et qu'ils ne peuvent être produits que par la nature aidée de la grâce. Les actes surnaturels sont méritoires d'un mérite de condignité, *de condigno;* c'est-à-dire qu'ils méritent récompense, au moins à cause de la fidélité de Dieu, tant par leur propre excellence surnaturelle, que par celle de celui qui les exécute, ou d'un mérite de congruité, *de congruo;* c'est-à-dire d'un mérite fondé sur une certaine décence et sur la gratuite bonté de Dieu. Ils sont aussi ou intérieurs ou extérieurs.

§ II.

Des Principes en général des Actes humains.

On entend par principes des actes humains, tout ce qui concourt à leur production, en quelque manière que ce soit; et ces principes sont *intérieurs* ou *extérieurs*, ou *innés*, ou *adventices*. Les principes intérieurs innés, *congenita*, sont ceux que l'homme a naturellement en lui-même; savoir, l'entendement, la volonté, la liberté. Les principes intérieurs adventices, *adventitia*, sont ceux que l'homme n'a point naturellement, mais qu'il acquiert par son travail, comme les habitudes naturelles, ou que Dieu lui donne par infusion comme les habitudes surnaturelles. Les principes extérieurs sont ceux qui sont hors de l'homme; savoir, le bien, la fin et la béatitude.

§ III.

Des Principes intérieurs des Actes humains.

Les principes intérieurs des actes humains sont l'entendement moral dirigé par la conscience et la synderèse, la volonté et la liberté. Nous parlerons de l'entendement moral aux mots de CONSCIENCE et de SYNDERÈSE, qui sont les règles intérieures qui le dirigent. Nous parlerons de la liberté au mot LIBERTÉ, et nous traiterons ici de la volonté, en commençant par la nature et les espèces du volontaire, pour aller à la nature et aux causes de l'involontaire.

De la nature et des espèces du volontaire.

1. Le volontaire est un acte qui procède de la volonté, ensuite d'une connaissance de toutes les circonstances qui appartiennent à l'action. *Actus à voluntate procedens ex prævia cognitione eorum in quibus est actio.* Il faut donc nécessairement deux conditions pour qu'un acte soit volontaire: 1° la connaissance: 2° l'inclination de la volonté, et par conséquent les actions qui se font, ou sans connaissance, comme dans le sommeil, ou sans inclination, comme celles qui se font par violence, et contre le gré de la volonté: ces actions ne sont point volontaires.

2. Le volontaire se divise en volontaire *pur*, *mixte*, *nécessaire*,

contingent, explicite, implicite, direct, indirect. Le volontaire pur, *simpliciter seu purum*, est celui qui se fait sans répugnance et avec une pleine volonté. Le mixte, *secundum quid*, celui qui se fait avec quelque répugnance, tel qu'il est dans un homme qui jette ses marchandises dans la mer par la crainte du naufrage. Le volontaire *nécessaire*, est celui dont on ne peut s'abstenir, ou absolument, ou au moins dans les circonstances présentes : tel est l'amour par lequel Dieu s'aimé lui-même, tel est celui par lequel les Saints aiment Dieu dans le Ciel. Le volontaire *contingent*, est celui dont la volonté peut s'abstenir si elle veut. Le volontaire explicite ou exprès, *expressum, explicitum*, est celui que l'on veut immédiatement en lui-même : Tel est l'homicide dans un homme qui veut tuer effectivement. Le volontaire implicite ou virtuel, *implicitum seu virtuale*, est celui que l'on veut non en lui-même, mais dans un autre dans lequel on a prévu, ou pu prévoir qu'il était renfermé comme l'effet dans sa cause. Tel est l'homicide dans un homme qui s'est librement enivré, et qui a pu prévoir qu'il serait capable de tuer dans son ivresse. Le volontaire direct, *directum seu formale*, est celui qui part de l'action positive de la volonté. Tel sont les actes *élicites et commandés*. Le volontaire indirect, *indirectum seu interpretativum*, est celui qui n'est exécuté, ni commandé par la volonté, mais qui en dépend néanmoins, soit que la volonté puisse et doive l'exécuter ou le commander, comme lorsqu'un supérieur ne corrige pas son inférieur qui péche ; soit qu'elle puisse faire cette action sans y être obligée, comme lors qu'une personne veut travailler, au lieu de faire toute autre action à laquelle elle n'est point tenue.

De l'involontaire et de ses causes.

Le volontaire exigeant deux conditions, savoir, la connaissance et l'inclination, l'involontaire par conséquent est tout ce qui se fait, ou sans connaissance, ou sans inclination. Mais parce que ce défaut de connaissance et d'inclination peut être plus ou moins grand, on distingue différentes espèces et différens degrés d'involontaire ; savoir, l'involontaire *privatif et le positif*. L'involontaire privatif, *involontarium privativè*, est lorsque la volonté ne veut pas une chose qu'elle peut vouloir. L'involontaire positif, *involuntarium positivè vel contrariè*, est celui que la volonté rejette positivement comme lui étant contraire. Si la chose déplaît absolument à la volonté, en sorte qu'elle ne la veuille sous aucun rapport, soit qu'elle puisse l'empêcher, ou qu'elle ne le puisse pas, on l'appelle simplement *involontaire, involontarium simpliciter*. Si la chose déplaît à la volonté sous une face et lui plaît sous une autre, on le nomme involontaire mixte, *secundùm quid*.

Les principales causes de l'in-

volontaire sont la violence, la crainte, la passion et l'ignorance. On demande comment ces quatre choses sont cause qu'une action est involontaire. Nous allons répondre à cette question par les propositions suivantes :

PROPOSITION PREMIÈRE.

Nulle violence ne peut faire que les actes élicites de la volonté soient involontaires, ou bien la volonté ne peut être contrainte quant aux actes élicites.

PREUVES.

1. La violence est une impulsion qui vient d'un principe extérieur contre l'inclination et la résistance du sujet qu'elle regarde ; or, la volonté ne peut souffrir une telle violence quant à ces actes élicites, parce que ces actes sont essentiellement volontaires et contraires à la violence, puisqu'ils viennent d'un principe intérieur qui agit avec connaissance et inclination, au lieu que la violence vient d'un principe extérieur ; donc, etc.

2. Il répugne que les actes élicites de la volonté soient forcés, c'est-à-dire, faits contre l'inclination de la volonté, parce que ces sortes d'actes sont l'inclination même de la volonté. L'amour, par exemple, qui est un acte élicite, n'est autre chose que l'inclination même de la volonté pour le bien.

OBJECTIONS.

On objecte 1° que lorsqu'on péche, la volonté est contrainte, parce qu'elle agit contre son inclination, le péché étant contre la nature de l'homme. 2° Dieu peut mettre dans la volonté de Pierre, malgré sa résistance, un amour sincère pour Paul qu'il hait mortellement. 3° Dieu peut aussi refuser le concours nécessaire aux bienheureux pour l'aimer. Dans ces deux cas, la volonté serait contrainte quant aux actes élicites.

RÉPONSE.

1°. La volonté qui péche n'agit pas contre son inclination, puisque son inclination la porte au péché qu'elle se représente sous une apparence de bien, et par conséquent elle n'est pas contrainte. 2° Elle ne le serait pas non plus dans les deux cas suivans. Elle ne le serait pas dans le premier, parce qu'elle passerait de la haine à l'amour qui serait bien contraire à son inclination passée, mais non pas à son inclination présente. Elle ne le serait pas dans le second, parce que si Dieu refusait aux bienheureux le concours qui leur est nécessaire pour l'aimer, la cessation de l'amour leur serait naturelle, puisque l'inclination est naturelle à l'instrument qui n'est point mu par la cause principale. *Id erit cuique naturale quod Deus fecerit, à quo est omnis modus, numerus et ordo naturæ.* Saint Augustin, liv. 26, *Cont. Faust.* cap. 3.

PROPOSITION II.

La violence entière ou absolue empêche totalement le volontaire

et la violence partielle le diminue seulement.

La raison est qu'une action n'est volontaire qu'à proportion que la volonté y consent. Quand la volonté ne consent point du tout à une action, elle est donc absolument involontaire. Quand la volonté y consent à demi, elle n'est qu'à demi-volontaire. Or, quand la violence est entière et absolue, la volonté ne consent point du tout, elle résiste totalement; et quand la violence n'est que partielle, la volonté ne refuse pas entièrement son consentement, elle consent en partie, et résiste aussi en partie; la violence absolue empêche par conséquent tout-à-fait le volontaire, et la violence partielle le diminue seulement.

PROPOSITION III.

Les actions faites par une crainte naturelle, sont simplement volontaires et involontaires secundùm quid, *en matière de liberté.*

La raison est que la crainte naturelle, comme celle de la mort, par exemple, n'empêche, ni la connaissance, ni la liberté du choix de la part de la volonté, mais qu'elle les diminue seulement.

PROPOSITION IV.

La passion ou concupiscence antécédente, augmente et diminue le volontaire à différens égards; elle l'augmente du côté de l'objet auquel elle porte; elle le diminue à raison des circonstances, d'où il arrive qu'elle diminue aussi la liberté.

La raison est, 1° que la concupiscence qui prévient la volonté, et qui la pousse vers un objet, fait que la volonté se porte à cet objet avec plus d'ardeur, et par conséquent elle augmente le volontaire, ou, ce qui est une même chose, elle augmente l'inclination de la volonté pour cet objet. La raison est, 2° que cette même concupiscence diminue la connaissance, en empêchant que l'esprit ne considère la honte et la malice de l'action à laquelle on se sent porté. Elle diminue par conséquent l'indifférence et la liberté qui dépendent de la connaissance; de façon que, quand il n'y a point du tout de connaissance, il n'y a point non plus de liberté, ni de péché, comme dans les fous.

PROPOSITION V.

La concupiscence conséquente augmente le volontaire et le péché.

La raison est que la concupiscence conséquente, c'est-à-dire, la concupiscence qui suit l'action libre, de la volonté qui l'excite, est un effet de la volonté même qui le produit librement et qui s'y plaît.

PROPOSITION VI.

L'ignorance conséquente non affectée, fait qu'une action est

simplement volontaire et involontaire secundùm quid ; *mais l'ignorance affectée augmente le volontaire et le péché.*

La raison de la première partie de cette proposition, est que l'ignorance conséquente est volontaire directement ou indirectement, et par conséquent l'action qui s'ensuit, est simplement volontaire. La raison de la seconde partie de cette proposition, est que celui qui agit par une ignorance conséquente non affectée, n'agirait pas effectivement s'il connaissait l'action qu'il va faire. Par exemple, un homme qui, faute d'examen, tue son ami croyant tuer une bête, ne le tuerait pas s'il savait ce qu'il fait, et par conséquent l'ignorance conséquente non affectée, rend l'action involontaire, *secundùm quid.* La raison de la troisième partie de la proposition, est qu'on n'affecte l'ignorance du mal, que pour pécher plus librement ; ce qui marque une ardeur qui augmente le péché.

PROPOSITION VII.

L'ignorance concomitante, quand elle est invincible, rend l'action absolument involontaire.

L'ignorance concomitante invincible est celle d'un homme qui tue son ennemi, par exemple, croyant invinciblement que c'est une bête, quoiqu'il soit disposé à le tuer de même s'il le connaissait. Or, cette ignorance rend une telle action simplement involontaire, parce que cette action n'est voulue, ni en elle-même, ni dans sa cause ; c'est-à-dire dans l'ignorance qui l'accompagne, puisqu'elle est invincible, comme on le suppose. N'importe que celui qui tue son ennemi dans l'ignorance, le tuerait également s'il le connaissait. Cette disposition est criminelle à la vérité, mais elle ne fait pas que l'homicide commis dans l'ignorance invincible soit volontaire.

PROPOSITION VIII.

L'ignorance antécédente et invincible, même du droit naturel, empêche le volontaire et le péché.

PREUVES.

1°. *Dicere peccati reum teneri quemquam, qui non fecit quod facere non potuit, summæ iniquitatis est.* (Saint Augustin, lib. *de duabus anim.*, cap. 12 ; et lib. 3, *de lib. arb.*, cap 19.) *Non tibi deputatur ad culpam, quod invitus ignoros, sed quod negligis quærere quod ignoras.*

2°. Dieu ne commande pas l'impossible. Il le commanderait cependant, si l'ignorance invincible n'excusait pas de péché, puisqu'il nous condamnerait pour des péchés commis par une ignorance insurmontable, et qu'il n'aurait pas été en notre pouvoir de vaincre.

3°. Le pape Alexandre VIII a condamné la proposition sui-

vante : *Tametsi detur ignorantia invincibilis juris naturæ, hæc in statu naturæ lapsæ operantem ex ipsa non excusat à peccato formali.*

OBJECTIONS.

1°. Dieu voulut faire mourir Abimeleck, parce qu'il avait enlevé Sara qu'il ignorait invinciblement être la femme d'Abraham. (*Gen.*, cap. 20.) 2° On offrait dans l'ancienne loi des sacrifices pour les péchés d'ignorance invincible. 3° David demande à Dieu le pardon de ses péchés d'ignorance invincible. (Psal. 24.) 4° Jésus-Christ dit au chap. 12 de saint Luc, que le serviteur qui a ignoré invinciblement la volonté de son maître sera légèrement puni, *vapulabit paucis.* Il est donc coupable.

RÉPONSE.

1°. L'ignorance d'Abimeleck au sujet de Sara était une ignorance vincible, parce qu'en s'informant avec plus de soin, il aurait pu connaître la vérité. D'ailleurs il méritait d'être puni pour avoir enlevé Sara malgré elle, quand même elle n'eût point été mariée. 2° L'ignorance pour laquelle on offrait des sacrifices dont il est parlé au cinquième chapitre du Lévitique et au quinzième des Nombres, était une ignorance vincible des cérémonies de la loi. 3° L'ignorance dont le roi David demanda pardon au Seigneur, était aussi une ignorance vincible. Les plus saints ne sont pas exempts de fautes commises par quelque négligence de s'instruire et d'examiner. 4° Le serviteur dont parle Jésus-Christ au douzième chapitre de saint Luc n'ignorait pas non plus entièrement, ni invinciblement la volonté de son maître. C'est pourquoi il est justement puni, et d'une façon proportionnée à sa négligence.

§ IV.

Des principes extérieurs des actes humains.

Les principes extérieurs des actes humains sont le bien, la fin et la béatitude. La considération du bien, en tant que distingué de la fin et de la béatitude, appartient aux philosophes. Nous parlerons de la béatitude sous la lettre, et ici de la fin seulement, qui influe si fort dans les actes humains.

DE LA FIN.

La fin se prend improprement pour le terme d'une chose, quelle qu'elle soit, et proprement pour un bien auquel on tend, et dont la jouissance fait cesser l'action par laquelle on tendait vers lui. C'est pourquoi la fin proprement dite est terme et cause tout à la fois ; *cause*, en ce qu'elle excite à agir ; *terme*, en ce qu'elle fait cesser l'action de l'agent, lorsqu'on la possède... On la définit, *id cujus gratia fit aliquid, sive bonum per se cujus obtinendi gratia medium assumitur.*

DIVISION DE LA FIN.

La fin se divise en fin, *qui*, *cui*, *quo*, *operis*, *operantis*, *ultimus et intermedius*. La fin *qui*, c'est la chose même que l'on se propose d'acquérir par les moyens qu'on emploie; on l'appelle aussi *fin objective*, ou fin *cujus*; c'est-à-dire, *cujus consequendi gratia aliquid fit*. La fin *cui*, est la personne à qui l'on veut du bien. La fin *quo*, est l'action par laquelle on possède la fin objective. Ainsi Dieu est la fin objective de l'homme. La vision béatifique est la fin *quo* ou *formelle*; le bienheureux est la fin *cui*. La fin *operis*, c'est la chose à laquelle une action tend d'elle-même. Par exemple, le soulagement du pauvre est la fin à laquelle l'aumône tend d'elle-même et par sa propre nature. La fin *operantis*, est la chose que l'agent se propose dans son action; la vanité, par exemple, est la fin de celui qui se propose ce motif en faisant l'aumône. La fin dernière est celle qu'on se propose pour s'y fixer, sans vouloir passer outre, soit qu'on doive s'y fixer en effet, et pour lors on l'appelle *finis ultimatus*; soit qu'on ne doive pas s'y fixer, et pour lors elle se nomme *finis ultimus respectivè*. La fin intermédiaire, *internedius seu non ultimus*, est celle à laquelle une action se rapporte de façon que cette fin elle-même se rapporte encore à une autre. Par exemple, dans une aumône faite pour obtenir la rémission de ses péchés, cette rémission est la fin intermédiaire, parce qu'elle se rapporte à une autre fin; savoir, la béatitude.

EFFETS DE LA FIN.

On compte huit effets de la fin: savoir, l'amour, l'intention, le conseil, le consentement, l'élection, le commandement, l'usage des moyens et la jouissance. Trois de ces effets regardent la fin; savoir, l'amour, l'intention, la jouissance; les autres regardent les moyens.

1°. L'amour ou la complaisance dans la fin considérée comme possible, est le premier effet qu'elle produit.

2°. De cet amour de la fin, suit naturellement l'intention ou le désir efficace de l'acquérir par les moyens propres.

3°. Ce désir efficace d'acquérir la fin excite à choisir les moyens les plus convenables à cette acquisition; ce qui se fait par le conseil, ou la délibération.

4°. La volonté acquiesce aux moyens qui lui sont proposés par le conseil de la raison, et c'est ce qui s'appelle consentement.

5°. Elle choisit par l'élection le moyen qui est jugé plus propre à obtenir la fin.

6°. L'entendement ordonne de se servir des moyens les plus propres pour acquérir la fin; ce qui s'appelle commandement.

7°. La volonté s'applique avec les autres puissances à se servir des moyens; c'est l'usage.

8°. La volonté se repose dans la fin proposée lorsqu'elle s'en

est mise en possession par l'usage des moyens ; c'est la jouissance.

Ces effets sont comme les premiers élémens des mœurs, puisqu'il n'y a point de bonne action qui ne vienne de l'amour d'une fin honnête, d'une intention droite et efficace, d'un conseil prudent, d'un choix sage et judicieux, d'un usage légitime des moyens, et de la jouissance réglée de la fin qui empêchent de mettre la fin à la place des moyens, et les moyens à la place de la fin ; en quoi consiste toute la perversité de la vie humaine : *Non est alia vita hominis vitiosa atque culpabilis, quam malè utens et malè fruens.* Saint Augustin, l. 10 *de Trinit.*, c. 10.

§ V.

Des propriétés des actes humains.

Nous entendons par les propriétés des actes humains certains attributs qui les spécifient, comme la bonté et la malice, avec ce qui suit de l'un et de l'autre, comme le mérite et la coulpe. *Voy.* Mérite, Coulpe, Péché.

De la bonté et de la malice morale des actes humains.

Il y a deux êtres dans l'acte humain, l'être physique et le moral. L'être physique ou naturel de l'acte humain, c'est la substance même de l'action considérée précisément en elle-même, en tant qu'elle est ou qu'elle peut être hors du néant. L'être moral, ou la *moralité*, c'est le rapport de *conformité* ou de *difformité*, qu'a l'acte humain avec certaines règles. Quand l'acte humain est conforme à ces règles, il est bon moralement; et quand il n'y est pas conforme, il est mauvais moralement. La règle à laquelle l'acte humain doit être conforme pour qu'il soit bon, c'est la droite raison qu'on peut considérer en Dieu, ou dans l'homme. La droite raison considérée en Dieu, c'est cette raison souveraine et incréée qui existe en Dieu de toute éternité, et qu'on appelle la loi éternelle. La droite raison considérée dans l'homme, c'est la lumière que Dieu a donné à la créature raisonnable, qui n'est autre chose que la connaissance de la loi éternelle qui montre ce qu'il faut faire, ou éviter, ou simplement ce qui est bon, sans que l'on soit obligé de le faire, comme les conseils. Ces deux raisons, l'incrée et la créée, sont les règles des actes humains, avec cette différence que la raison incréée en est la première, et la raison créée en est la seconde, et seulement en tant qu'elle est conforme à la raison incréée. On demande ici si tout acte humain est bon ou mauvais moralement, ou bien s'il y en a d'indifférens.

Des actes humains indifférens.

1°. Un acte indifférent est celui qui n'est, ni bon, ni mauvais moralement, ni conforme, ni contraire aux règles des mœurs.

2°. On peut considérer l'acte humain dans son espèce, *in spe-*

cie, et dans son individu, *in individuo*. L'acte humain considéré dans son espèce seulement, c'est l'acte envisagé par rapport à son seul objet, en faisant abstraction de sa fin et des autres circonstances qui peuvent l'accompagner, comme *prier Dieu*, *mentir*, *se promener*. Le premier de ces actes, considéré dans son espèce ou par rapport à son objet, est bon; le second est mauvais; le troisième est indifférent, et peut être bon ou mauvais. L'acte humain considéré dans son individu, est l'acte envisagé, *à parte rei*, par rapport à son objet, sa fin, et toutes les circonstances dans lesquelles il est exécuté, comme la trahison de Judas, le renoncement de saint Pierre, etc.

3°. Tout le monde convient qu'il y a des actes humains indifférens quant à l'espèce, comme se promener, lever une paille, etc., parce que l'objet de ces actions est indifférent et n'appartient pas aux mœurs. On est seulement partagé sur les actes humains quant à l'individu, considérés par rappprt à l'objet, à la fin, à toutes les circonstances. Scot, saint Bonaventure, Vasquez et d'autres théologiens prétendent qu'il y a en effet des actes humains indifférens quant à l'individu. Saint Thomas le nie avec les autres théologiens.

CONCLUSION.

Il n'y a point d'acte indifférent quant à l'individu; mais tout acte humain, considéré en ce sens, est bon ou mauvais moralement.

PREUVE.

1°. Saint Augustin s'exprime en ces termes dans sa lettre 82, *aliàs* 19: *Cavendum est ne, sicut philosophi, facta quædam hominum media dicamus inter rectè factum et peccatum, quæ neque in rectè factis, neque in peccatis numerentur*. Il parle de même, lib. 2 *de peccat. meritis*, c. 18; et lib. *de utilitate credendi*, cap. 12. Selon saint Augustin il n'y a pas d'action mitoyenne entre la bonne et la mauvaise; il n'y en a donc point d'indifférente qui ne soit, ni bonne, ni mauvaise.

2°. Toute action *in individuo*, a une fin qui la spécifie; elle est donc telle que cette fin même qu'elle se propose. Or il ne peut y avoir de fin indifférente; car il n'y en a pas d'autre que Dieu et la créature. Si l'action se propose Dieu pour fin, cette fin est bonne, et l'action par conséquent. Si l'action se propose la créature pour fin, cette fin est mauvaise, et l'action aussi, parce qu'il n'est point permis à l'homme de se proposer la créature et de s'y reposer comme dans sa fin. La fin unique à laquelle l'homme est obligé de rapporter toutes ses actions, c'est Dieu, selon ces paroles de saint Paul, dans le dixième chapitre de sa première *Épître aux Corinthiens: Soit que vous buviez, soit que vous mangiez, soit que vous fassiez quelque autre chose, faites tout pour*

la gloire de Dieu. Toutes les actions qu'on ne rapporte point à Dieu sont donc mauvaises, puisqu'on doit les lui rapporter toutes comme à la fin dernière. *Deus est ultimus finis hominis. Est autem debitum ut ad finem ultimum omnes actus referantur.* (*Saint Thomas,* 1, 2, quest. 21, art. 4.)

3°. Une parole inutile n'est pas indifférente ; elle est mauvaise, puisqu'on en rendra compte au jour du jugement, non-seulement par manière de discussion, comme quelques auteurs l'ont avancé témérairement, mais par voie de condamnation ; c'est-à-dire pour qu'elle reçoive le châtiment qu'elle mérite, selon que Jésus-Christ même l'a déclaré en ces termes au v. 37, douzième chapitre de saint Matthieu : *Ex verbis tuis justificaberis, et ex verbis tuis condemnaberis.* Une action inutile est donc mauvaise à plus forte raison, puisqu'elle est d'une plus grande importance qu'une simple parole ; ce qui a fait dire à saint Jérôme, sur le psaume 16, *Si de verbis otiosis redditur ratio, quantò magis de operibus.*

OBJECTION PREMIÈRE.

Saint Jérôme parle ainsi dans le cinquième chapitre de sa lettre quatre-vingt-neuvième : *Bonum est continentia, malum est luxuria, inter utrumque indifferens ambulare. . . Hoc non est bonum nec malum, sive enim feceris, sive non feceris, nec justitiam habebis, nec injustitiam.*

RÉPONSE.

Saint Jérôme ne parle en cet endroit que des actions par rapport à leur objet, malgré ces paroles, *sive feceris sive non feceris*, qui marquent l'exercice et l'individu de ces actions, selon Vasquez ; car le sens de ces paroles est, qu'il y a des choses qui ne sont, ni commandées, ni défendues, et qu'on peut faire, ou omettre en les considérant précisément en elles-mêmes et par rapport à leur objet, sans mériter, ni démériter ; ce qui est vrai. Mais le sens de ces paroles n'est pas que ces actions considérées par rapport à la fin et aux autres circonstances qui les accompagnent dans l'exercice actuel ne soient, ni bonnes, ni mauvaises, puisqu'elles sont mauvaises dès qu'elles sont inutiles, de l'aveu même de saint Jérôme, et qu'elles sont inutiles dès qu'elles ne se rapportent point à l'unique fin légitime qui n'est autre que Dieu. *Si de verbis otiosis redditur ratio, quantò magis de operibus.* (Saint Jérôme, *loct. cit.*)

OBJECTION II.

Il y a un grand nombre d'actions qui sont indifférentes par rapport à leur objet, à leur fin et à leurs circonstances, et par conséquent indifférentes *in individuo.* Telles sont toutes les actions qui ont pour but de soulager la nature, comme *cracher*, *moucher*, *se promener, se chauffer*, etc.

RÉPONSE.

Ces actions, et d'autres semblables qui tendent au soulagement de la nature, ne sont pas indifférentes par rapport à la fin; car, ou elles se bornent au soulagement de la nature et au plaisir qui s'y rencontre, ou elles passent plus loin en usant de ce soulagement comme d'un moyen pour s'acquitter des devoirs de l'État en vue de Dieu. Si ces actions se bornent au seul soulagement de la nature sans aucun rapport à Dieu, elles sont mauvaises, parce que la seule créature raisonnable ne peut jamais se proposer le plaisir, même léger et nécessaire, comme sa fin dernière, ce serait agir en bête, et qu'elle est obligée de rapporter à Dieu, au moins virtuellement, toutes ses actions délibérées; ce qui est très-possible et même très-facile, et pratiqué par tous les vrais chrétiens qui ne manquent pas d'offrir à Dieu tous les jours leurs pensées, leurs actions et leurs affections. Cette obligation de rapporter ainsi à Dieu toutes ses actions, est également fondée sur la loi naturelle et sur la positive. La loi naturelle ordonne que nous rapportions tout à Dieu, puisque nous avons tout reçu de lui, et qu'il est le premier principe et la dernière fin de toutes choses. La loi positive qui nous ordonne d'aimer Dieu de tout notre esprit, de tout notre cœur, de toute notre âme, de toutes nos forces, nous ordonne en même temps de lui rapporter toutes nos actions, puisqu'il est impossible que nous l'aimions avec cette plénitude et cette universalité, sans lui rapporter en effet toutes nos actions.

OBJECTION IV.

Si l'on était obligé de rapporter à Dieu toutes ses actions, toutes les œuvres des infidèles seraient des péchés; ce qui est faux.

RÉPONSE.

Quoiqu'on soit obligé de rapporter toutes ses actions à Dieu, il ne s'ensuit pas que toutes les œuvres des infidèles soient autant de péchés, parce que les infidèles peuvent rapporter, au moins implicitement, leurs actions à Dieu, comme auteur de la nature. Un infidèle honore ses parens, paye ses dettes, rend la justice, soulage les misérables, parce que la droite raison lui dicte qu'il faut le faire; ces actions sont bonnes moralement et dans l'ordre naturel; elles sont même rapportées à Dieu implicitement, en ce qu'elles sont faites pour obéir à la droite raison qui vient de Dieu, et qui montre la raison éternelle et incréée qui existe en Dieu. Il se peut même très-bien faire qu'un infidèle qui connaît Dieu par la lumière de la raison, lui rapporte explicitement et directement ses actions. Qui empêche, par exemple, qu'un infidèle éclairé qui fait l'aumône, ne puisse dire intérieurement, ou

extérieurement en le faisant : *Seigneur, je soulage cet indigent en reconnaissance des biens dont vous m'avez comblé.* Cette action en ce cas, qui n'est certainement pas impossible, sera rapportée à Dieu directement et explicitement. De ce qu'on est obligé de rapporter à Dieu toutes ses actions, il n'en résulte donc pas que toutes les œuvres des infidèles soient des péchés, puisqu'ils peuvent les rapporter à Dieu comme auteur de la nature, au moins implicitement.

OBJECTION III.

Le concile de Constance a condamné cette proposition de Jean Hus : *Nulla sunt opera indifferentia, sed hæc est divisio immediata humanorum operum, quòd sint vel virtuosa, vel vitiosa.* Il faut donc admettre la contradictoire de cette proposition, qui est : *il y a quelques actions indifférentes*, quædam sunt opera indifferentia.

RÉPONSE.

La proposition de Jean Hus a été condamnée dans un sens hérétique tout différent du nôtre. Cet hérésiarque prétendait que toutes les actions d'un homme en état de grâce étaient bonnes, et que toutes celles d'un homme en état de péché étaient mauvaises, parce que, disait-il, *le péché mortel infecte toutes les actions du pécheur, et que la vertu vivifie toutes les actions du juste.* Il s'ensuivait de là que le juste ne pouvait pas même pécher véniellement, ni le pécheur faire aucune bonne action, même avec le secours de la grâce actuelle; ce qui est hérétique sans doute et tout-à-fait éloigné de notre sentiment.

Des affections de la moralité.

Par les affections de la moralité, nous entendons ses principes, sa multiplication et son augmentation.

Des principes de la moralité.

Les principes de la moralité sont toutes les choses qui font qu'une action est bonne ou mauvaise ou indifférente; et ces choses sont l'objet, la fin et les circonstances.

PROPOSITION PREMIÈRE.

Les actes humains tirent leur première moralité de leur objet moral, ou bien l'objet moral est le premier principe de la moralité de l'acte humain.

PREUVE.

Les différens objets des actes humains font que ses actes sont bons ou mauvais, ou même qu'ils ont différentes espèces de malice ou de bonté. Par exemple, l'objet des vertus théologales qui est Dieu immédiatement, fait que les vertus théologales qui sont la foi, l'espérance et la charité, diffèrent en espèce, des vertus morales qui n'ont pas Dieu pour objet immédiat. L'objet du vol, qui est une chose qui appartient à une autre, fait que le vol diffère d'espèce, de l'homicide.

L'objet est donc le principe de la moralité de l'acte humain; il en est même le premier principe, parce que la moralité qu'il lui donne lui convient avant toute autre, puisqu'on ne peut concevoir un acte moral sans son objet, et qu'on peut le concevoir sans ses autres principes qui sont la fin et les circonstances.

OBJECTION PREMIÈRE.

La haine de Dieu est un très-méchant acte qui a cependant un bon objet qui est Dieu; et par conséquent l'objet ne spécifie point l'acte.

RÉPONSE.

Quoique Dieu soit bon en lui-même, il ne l'est pas en tant qu'objet de la haine, parce qu'on ne le hait que parce qu'on l'envisage comme cruel, injuste, etc. C'est en ce sens qu'il spécifie l'acte de haine.

OBJECTION II.

L'acte humain regarde la fin avant l'objet, puisqu'il ne se porte à son objet qu'en vue de la fin; c'est donc la fin qui est le premier principe de sa moralité.

RÉPONSE.

L'acte humain regarde la fin comme quelque chose d'extérieur et d'accidentel; il regarde l'objet comme quelque chose d'intrinsèque et d'essentiel. Il en tire par conséquent sa première moralité essentielle qui se prend de l'objet essentiel.

PROPOSITION II.

Les actes humains tirent leur moralité des circonstances.

PREUVE.

Les circonstances font que des actions qui ont la même fin et le même objet, sont meilleures ou plus mauvaises les unes que les autres. Une aumône, par exemple, faite par un pauvre à son ennemi, est meilleure qu'une aumône faite par un riche à son ami. Un vol commis dans une église est plus mauvais que celui qui se commet hors l'église, à cause des circonstances différentes de ces actions. Ces circonstances sont donc un principe de moralité par rapport aux actes humains. *Voy.* CIRCONSTANCES.

PROPOSITION III.

La fin est un principe de moralité par rapport aux actes humains.

PREUVE.

1°. La fin rend une action bonne ou mauvaise, d'indifférente qu'elle était. Par exemple, la promenade, qui est indifférente de sa nature, devient bonne si on s'y propose de se délasser pour s'acquitter de ses devoirs, et mauvaise si on s'y propose le plaisir seul, ou la vanité. 2° La fin rend une action plus mauvaise qu'elle n'est de sa nature. Voler pour s'enivrer est une action plus mauvaise que voler pour subvenir à quelque besoin raisonnable. 3° La fin rend une

action mauvaise, de bonne qu'elle était. Jeûner par hypocrisie est une action mauvaise, à cause de sa mauvaise fin. 4° La fin augmente la bonté d'une bonne action. Jeûner pour l'expiation de ses péchés et de ceux des autres, est une meilleure action que de jeûner pour quelque autre fin moins bonne ; et par conséquent la fin est un principe de moralité.

PROPOSITION IV.

Quand une action a un bon objet et une mauvaise fin, elle est toute mauvaise.

PREUVE.

La raison est que la fin mauvaise dans une bonne action, par rapport à son objet, détruit la bonté de l'objet, et devient elle-même l'objet spécificatif de cette action, parce que cette action ne se rapporte point précisément à son premier objet, qui est bon de sa nature ; mais en tant qu'il se rapporte lui-même à une mauvaise fin qui devient ainsi l'objet de l'action et qui la vicie. Une prière, par exemple, faite par hypocrisie, a pour objet l'hypocrisie qui détruit toute la bonté de la prière en elle-même, parce qu'un même acte ne saurait avoir deux espèces de morales ou deux essences opposées, l'une bonne et l'autre mauvaise.

PROPOSITION V.

Une circonstance véniellement mauvaise ne détruit pas toute la bonté d'une action à laquelle elle survient.

PREUVE.

La raison est qu'une circonstance véniellement mauvaise qui survient à une bonne action, n'est, ni la cause efficiente, ni la cause finale de cette action ; elle ne lui est point intrinsèque ; c'est plutôt un acte tout différent qui l'accompagne, et qui peut bien diminuer sa bonté, mais qui ne peut la détruire totalement.

OBJECTION PREMIERE.

Un objet vicié par une seule mauvaise circonstance, quoique légère, cesse d'être conforme à la droite raison qui veut que le bien se fasse d'une bonne manière, *ut bonum benè fiat ;* et par conséquent cet objet devient entièrement mauvais.

RÉPONSE.

Un objet vicié par une légère circonstance n'est pas totalement mauvais, ni contraire à la droite raison, parce que cette circonstance n'est qu'un accessoire qui n'empêche pas la fin principale qui est bonne et raisonnable. Un pénitent, par exemple, armé d'une sainte indignation contre lui-même, excède un peu dans la mortification ; cette circonstance qui part souvent d'un secret amour-propre, d'un orgueil subtil qui est péché véniel, ne corrompt pas tout d'un coup toute sa pénitence, et ne lui en fait pas perdre tout le fruit. Autrement,

on serait presque obligé de dire, avec Calvin, que toutes les actions des justes mêmes sont des péchés, n'y en ayant guère où il ne se glisse quelque circonstance mauvaise, quoique légère.

OBJECTION II.

Une bonne action est un acte de vertu qui ne peut être mauvais en aucune façon, ni sous aucun rapport.

RÉPONSE.

Un acte de vertu, en tant que vertueux et qu'il procède de la vertu, ne peut être mauvais en aucune façon, mais un acte vertueux peut être accompagné d'une mauvaise circonstance qui en diminue la bonté sans la ruiner entièrement, parce qu'elle ne l'empêche pas de tendre à une bonne fin par un moyen légitime. Ainsi, un même acte peut être bon et mauvais, méritoire et déméritoire à différens égards et sous différentes faces, si l'on n'aime mieux dire que ce sont pour lors deux actes différens qui s'accompagnent.

PROPOSITION VI.

Un seul et même acte peut avoir deux espèces de bonté ou de malice ; l'une de l'objet, et l'autre de la fin.

PREUVE.

1°. La malice et la bonté de l'acte humain, se tirant de sa conformité ou de sa non-conformité avec la droite raison, il peut y avoir autant d'espèces de malice ou de bonté que de manières de conformité ou de non-conformité avec la droite raison. Or, un acte humain peut être conforme ou non-conforme à la droite raison de plusieurs manières. Une aumône faite pour racheter ses péchés est conforme en deux manières à la droite raison ; 1° parce qu'elle tend au soulagement du pauvre ; 2° parce qu'elle tend à l'expiation du péché. Elle a donc deux espèces de bonté ; l'une tirée de la miséricorde, et l'autre de la pénitence. Un vol fait pour s'enivrer est contraire en deux manières à la droite raison ; la première, du côté de l'objet, savoir, le bien d'autrui que la raison défend de prendre ; la seconde, du côté de la fin, savoir, l'ivresse que la raison condamne aussi. Le vol a par conséquent deux espèces de malice.

2°. La bonté de la fin ne détruit pas la bonté de l'objet dans les actes humains, parce que le bien n'est pas opposé au bien, non plus que le vrai au vrai, et par conséquent un même acte peut avoir deux sortes de bonté.

PROPOSITION VII.

L'acte extérieur, en tant que ce n'est que la simple exécution de l'acte intérieur, ne le rend pas meilleur, ni plus mauvais intrinsèquement ; en sorte qu'il mérite une plus grande récompense, ou une plus grande peine essentielle.

PREUVE.

1°. L'Écriture-Sainte ne loue et ne blâme pas moins les actions qu'on a sincèrement voulu faire, quoiqu'on ne les ait point accomplies, que si on les eût accomplies en effet. Ces actions qu'on n'a point exécutées, non par un défaut de volonté, ont donc la même malice ou la même bonté essentielle, que si on les eût exécutées en effet. C'est ainsi que Dieu récompensa l'obéissance d'Abraham, de la même manière que s'il eût tué son fils Isaac qu'il ne tua pas en effet, parceque le premier ordre qu'il en avait eu fut révoqué. (*Gen.*, XXII.) C'est ainsi que Jésus-Christ nous avertit que le simple désir de l'adultère rend un homme aussi coupable, que s'il avait commis le crime. (*Matth.*, V.)

2°. L'acte humain n'est essentiellement bon ou mauvais, qu'autant qu'il est libre. Or, l'acte intérieur séparé de l'extérieur est parfaitement libre et ne reçoit pas le moindre degré de liberté de l'acte extérieur ; au contraire l'acte extérieur reçoit tout ce qu'il a de liberté de l'acte intérieur. Ce dernier acte est donc par conséquent aussi bon, ou aussi mauvais, essentiellement pris en lui-même, que s'il était joint à l'acte extérieur. Il s'ensuit de là que celui qui a la volonté sincère de faire l'aumône, et qui ne la fait pas parce qu'il manque de moyens, mérite autant que celui qui la fait, quant à la récompense essentielle. Il faut dire la même chose du démérite et de la peine.

PROPOSITION VIII.

L'acte extérieur fait qu'on mérite une plus grande récompense, ou une plus grande peine accidentelle.

PREUVE.

La récompense accidentelle des bienheureux consiste dans la joie qu'ils conçoivent du bien qu'ils ont fait ; et par conséquent ceux qui auront fait certaines bonnes actions en ressentiront une joie particulière que n'éprouveront pas ceux qui ne les auront pas faites, quoiqu'ils en aient eu la volonté. Cette joie et cette récompense particulière, est ce que les théologiens appellent *auréole*. Les réprouvés au contraire qui auront commis en effet des crimes dont les autres n'auront eu que la volonté, seront plus punis qu'eux, quant à la peine accidentelle, quoiqu'ils leur soient égaux, quant à la peine essentielle qui consiste dans la séparation de Dieu.

Première objection contre la septième Proposition.

Si l'action extérieure n'ajoutait pas un nouveau degré de malice ou de bonté à l'intérieure, il s'ensuivrait, 1° qu'un homme qui aurait la volonté d'aimer Dieu infiniment, ou de faire une infinité d'aumônes, mériterait infiniment ; 2° que celui qui aurait le désir du martyre, du

jeûne, des Sacremens, recevrait autant de grâces que s'il souffrait effectivement le martyre, que s'il jeûnait, et qu'il reçût les Sacremens ; 3° que celui qui aurait voulu commettre un péché sans pouvoir l'exécuter, ne devrait pas rendre grâces à Dieu de cette impuissance.

RÉPONSE.

1°. Le désir d'aimer Dieu infiniment, et de faire une infinité de bonnes actions, est un désir d'une chose impossible et chimérique dont il ne s'agit point ici. 2° Celui qui n'a que le désir de recevoir les Sacremens, ou de souffrir le martyre, n'a point tant de grâces que celui qui reçoit en effet les Sacremens, ou qui souffre le martyre, parce que Dieu a voulu attacher des grâces particulières à la réception actuelle des Sacremens et à la souffrance du martyre, qui sont produites *ex opere operato* par les Sacremens *et quasi ex opere operato* par le martyre, production dont nous ne parlons point ici où elle n'est que *de opere operantis*. Quant au jeûne, rien n'empêche de dire que celui qui a la volonté de jeûner sans pouvoir l'exécuter, mérite autant que celui qui jeûne. 3° Celui qui n'a pu commettre un crime dont il a eu la volonté, doit rendre grâces à Dieu de son impuissance, tant parce que l'action extérieure rend l'intérieure plus forte et plus véhémente, et qu'elle forme les mauvaises habitudes, que parce qu'elle est sujette à de plus grandes peines accidentelles, sans parler de la honte, de l'infamie, des censures, etc., qui en sont souvent les suites.

OBJECTION II.

On doit confesser l'action extérieure du péché, et Dieu la défend par un précepte particulier ; elle renferme donc une malice particulière.

RÉPONSE.

Dieu défend l'action extérieure du péché, et on doit la confesser, parce qu'elle est mauvaise et qu'elle est sujette à plusieurs mauvais effets qui ne se rencontrent point dans le simple désir, ou l'action intérieure du péché. Par exemple, l'action extérieure du péché emporte souvent les censures ; elle oblige à restituer le bien ou l'honneur du prochain ; elle forme ou elle fortifie les mauvaises habitudes ; elle fait connaître le degré de la mauvaise volonté ; elle exige aussi d'autres remèdes et d'autres châtimens que le simple désir du mal, etc. On doit donc la confesser, et Dieu doit la défendre, sans qu'elle ait pour cela une malice essentielle, distinguée de celle de l'action intérieure.

OBJECTION III.

Cette proposition qui renferme notre sentiment a été condamnée dans Abailard : *Nos verò dicimus quod sola voluntas à Deo æternaliter remuneratur, sivè ad bonum, sivè ad malum : nec propter opera pejor vel melior efficitur homo, nisi forte, dum opera-*

tur, in aliquo ejus voluntas augetur.

RÉPONSE.

Grégoire de Rimini assure qu'il n'a point trouvé cette proposition parmi les erreurs d'Abailard dans les livres qui les renfermaient. Il est vrai qu'Abailard a enseigné que l'homme n'était, ni meilleur, ni pire, à cause de ses actions, comme il paraît par sa treizième proposition, conçue en ces termes : *Propter opera, nec pejor, nec melior efficitur homo;* mais il entend que les actions même intérieures ne rendent l'homme, ni bon, ni mauvais, comme le prouve sa dix-neuvième proposition, dans laquelle il avance que, ni l'action, ni la volonté n'est péché, *neque opus, neque voluntas... peccatum est.* D'où il s'ensuit qu'il n'y a aucun péché, et que les actions intérieures de la volonté sont inutiles pour le salut. Voilà ce qui est condamnable sans doute, et ce qui a été condamné dans Abailard, mais en même temps ce qui est très-éloigné de notre sentiment. *Voyez* parmi les théologiens qui traitent des *Actes humains*, Gonet, Lherminier, Contenson, M. Collet, *Moral.*, tome II.

ACTES DES APOTRES. Livre canonique qui a saint Luc pour auteur, et qui renferme l'Histoire des vingt-huit ou trente premières années de l'Église naissante. On ignore le temps précis auquel saint Luc composa le livre des Actes. On sait seulement qu'il l'écrivit après son Évangile, et après le premier voyage de saint Paul à Rome, l'an 62 ou 63 de l'ère vulgaire, puisqu'il y parle de ce voyage.

Saint Luc écrivit son ouvrage en grec; et son dessein principal dans cette entreprise fut d'opposer une véritable Histoire des Apôtres et des commencemens de l'Église, aux fausses histoires qui commençaient à s'en répandre dans le monde. Le livre des Actes a toujours passé pour canonique dans l'Église. Saint Chrysostôme le relève beaucoup et le compare à l'Évangile pour les avantages qu'on en peut retirer. Il y a beaucoup de faux Actes des Apôtres dont voici la liste :

Actes des Apôtres apocryphes.

1. Actes attribués à Abdias, prétendu évêque de Babylone. Cet ouvrage plein de fables a été inconnu à saint Jérôme et aux Pères qui l'ont précédé. L'imposteur qui l'a composé dit qu'il a écrit en Grec, et que son ouvrage a été traduit en latin par Jules Africain qui est lui-même un auteur grec. Il cite Hégésippe qui a vécu au second siècle de l'Église.

2. Actes de saint Pierre, nommés autrement *les Courses de saint Pierre*, *periodi Petri*, que nous avons encore sous le nom de *Récognitions de saint Clément*, sont remplis des rêveries des Ébionites. *Voyez* Cotelier, dans *les Pères du premier siècle.*

3. Les Actes de saint Paul. Ce

livre est entièrement perdu. Il fut composé après la mort de S. Paul, comme un supplément de ce que saint Luc n'avait point dit des actions de saint Paul, depuis la seconde année de son voyage à Rome jusqu'à la fin de sa vie. Eusèbe qui avait vu cet ouvrage, en parle comme d'une pièce supposée et sans autorité.

4. Les Actes de S. Jean l'Évangéliste, autrement *Voyage de S. Jean*, contenaient des choses incroyables de cet apôtre. Saint Épiphane et saint Augustin en parlent. Les encratites et d'autres hérétiques s'en servaient. On croit que ce sont ceux que nous avons dans le faux Abdias. (*Epiph.*, *hær.* 47. August., *de Fide*, cap. 4.)

6. Les Actes de saint André, connus dans saint Augustin et reçus par les manichéens, étaient différens de ceux que nous avons sous le nom *des Prêtres d'Achaïe*. (S. August., *de Fide cont. Manich.*, cap. 38. *Voy.* S. Épiphane, *hérésies* 61 et 63.)

6. Les Actes de saint Thomas. On en trouve une partie dans la *Vie de saint Thomas*, écrite par le faux Abdias. M. Simon prétend les avoir trouvés dans un manuscrit grec de la bibliothèque du roi de France, sous le nom de *Voyages, Periodi sancti Apostoli Thomæ* numéro 1832.

7. Actes de saint Philippe. Les gnostiques s'en servaient, et le pape Gélase les condamna. Anastase Sinaïte nous en a conservé un fragment dans son ouvrage *des trois Carêmes*, publié par M. Cotelier dans ses *Monumens de l'Église grecque*, t. 3, pag. 428.

8. Actes de saint Matthias, donné par un religieux de l'abbaye de Saint-Matthias de Trèves.

ACTES DU CONSISTOIRE, *Acta Consistorii*, étaient autrefois les édits du conseil des empereurs romains.

Actes, signifient les délibérations et les résolutions publiques qui sont couchées dans les registres, qu'on appelle en ce cas les *actes publics*, comme les actes des conciles, les actes du sénat, *acta*. On appelle aussi *actes* les thèses qu'on soutient publiquement. On dit aussi *acte* de foi, d'espérance, de charité, etc.

Acte de foi, dans un autre sens, est un jour de cérémonie de l'Inquisition pour la punition des hérétiques, ou pour l'absolution des accusés. On conduit ce jour-là tous les coupables à l'église où on lit leur sentence d'absolution ou de condamnation. Les condamnés à mort sont livrés au juge séculier par l'Inquisition, et elle prie que tout se passe sans effusion de sang. S'ils persévèrent dans leurs erreurs, ils sont brûlés vifs. Cette solennité s'appelle *acte de foi* (*auto da fe*). *Voyez* Inquisition.

ACTON (Radulphe), prêtre anglais qui fleurissait vers l'an 1320, laissa des Commentaires sur les Épîtres de saint Paul, sur

le Maître des Sentences, des Homélies, et d'autres ouvrages théologiques Lelan et Pitseus, *de script. Angl.*

ACTON, Anglais de nation et religieux de l'Ordre de Saint-Dominique qui vivait vers l'an 1410, était un savant théologien, selon Leland. Il écrivit un traité *de Pace ecclesiæ*, des Sermons et quelques autres ouvrages. (Lelland et Pitseus, *de script. Angl.*)

ACTONE. Wading place ce siége sous l'archevêché de Lépante, et il en cite deux évêques.

1°. Théodoric ou Thierry, auquel succéda,

2°. Hermann, nommé au temps du concile de Constance, le 6 mars 1415; il était de l'Ordre de Saint-François. (Wading, tom. 5, pag. 101.)

ADA (hébr., *assemblée* ou *orné*), femme de Lamech-le-Bigame, et mère de Jabel et de Jubal.

ADA, fille d'Hélon-le-Héthéen et épouse d'Ésaü, et mère d'Éliphaz. (*Gen.*, c. 36.)

ADAD (hebr. *mort* ou *vapeur*, autrement *fontaine*), fils de Badad, successeur de Husan, dans le royaume d'Idumée. Le nom de la ville où il régna est Avith dont on ignore la situation. (*Genèse*, c. 36, v. 35.)

ADAD, roi de Syrie, régnait à Damas lorsque David attaqua Adarézer, autre roi de Syrie. (2. *Reg.*, c. 8, v. 3.) *Voyez* Nicolas de Damas, dans *Josephe*, livre 7, chapitre 6 *des Antiquités*.

ADAD, fils du roi de l'Idumée orientale, fut porté en Égypte dans son enfance lorsque Ioab, général des troupes de David, exterminait tous les mâles de l'Idumée. Il fut très-bien reçu du roi d'Égypte qui lui fit épouser la sœur de la reine Taphnès, sa femme, dont il eut un fils nommé Génubath. Après la mort de David et de Joab, Adad retourna dans l'Idumée pour tâcher d'y soulever le peuple contre Salomon; mais l'Écriture ne nous dit rien du succès de ces entreprises. (3. *Reg.*, c. 11, v. 14 et *seq. Voy.* Josephe, liv. 8, ch. 2 *des Antiq.*)

ADAD, fils de Balanan, roi d'Idumée qui régna dans la ville de Phaü. Après lui l'Idumée fut gouvernée par des chefs ou princes dont on trouve le dénombrement. (1. *Par.*, c. 1, v. 51 et *seq.*)

ADAD, Josephe appelle de ce nom les rois de Syrie qui sont nommés dans l'Écriture *Bénadad*. On les renvoie à ce dernier nom.

ADAD, dieu des peuples de Syrie. C'était le soleil selon Macrobe. Ce nom a été aussi longtemps un nom commun aux rois de Syrie. (Macrob, *Saturnal*, liv. 1, chap. 23. Nic. Damasc. *apud* Joseph. *Antiq.*, liv. 7, chap. 6.)

ADADA, ville dans la partie méridionale de Juda. (*Josué*, c. 15, v. 22.)

ADADA, ville épiscopale du diocèse d'Asie, dans la province de Pisidié, ayant Séleucie à l'o-

rient. Strabon l'appelle *Adadata*. Elle se trouve dans toutes les notices. Voici cinq de ses évêques. 1° Ananie, au premier concile général de CP. 2° Eutrope, au concile de Chalcédoine. 3° Jean souscrit aux canons de Trullo. 4°. Nicéphore, au septième concile général. 5° Bazile au huitième.

ADAD-REMMON, ville dans la vallée de Jezrahel. Elle s'appela depuis *Maximianopolis*, en l'honneur de l'empereur Maximien. Elle est à dix-sept milles de Césarée de Palestine, et à dix milles de Jezrahel. Hiéron. *ad Zach.*, c. 12. *Itinerar. Jerosolim. Antiquités.*)

ADAIA, de la tribu de Lévi, fils d'Éthan et père de Zara. (1. *Par.*, c. 6, v. 41.)

ADAIA, de la tribu de Benjamin, fils de Sémeï. (1. *Par.*, c. 8, v. 21.)

ADAIA, de la race des sacrificateurs, fils de Jéroham et père de Maasias. (1. *Par.*, chap. 9, v. 12.)

ADALARD, moine de Bladenberg à Gand, fleurissait au commencement du onzième siècle. A la prière de saint Elfège, archevêque de Cantorbery, il composa un office pour la fête de saint Dunstan, un des prédécesseurs de ce prélat. Comme cet ouvrage est dédié à saint Elfège, il n'y a pas à contester qu'il fut composé avant l'an 1012, qui est celui de la mort de ce saint archevêque. L'écrit d'Adalard consiste en un *Abrégé de la vie de saint Dunstan*, divisé en douze leçons, avec autant de répons relatifs aux leçons, et une Épître dédicatoire dans laquelle il rend compte à saint Elfège de l'exécution de son dessein. Cet ouvrage se trouve dans plusieurs manuscrits où il porte quelquefois pour titre, la *Vie de saint Dunstan*. Il est en entier dans quelques uns, et sans les répons dans les autres, nommément dans ceux du Bec et d'Anvers. Quelques écrivains ont avancé qu'il était imprimé dans l'*Anglia sacra*; mais on n'y a fait entrer que l'Épître dédicatoire. (Dom Rivet, *Hist. littér. de la France*, tome 7, page 228.)

ADALBERON, né en Lorraine d'une famille qu'on ne connaît que par ses grandes richesses. Il étudia à Reims sous Gerbert, et devint un des savans hommes de son siècle. Il fut ordonné évêque de Laon en 977, et mourut en 1030. On a de ce prélat un poëme satirique en quatre cent trente vers hexamètres, adressé au roi Robert. Comme ce poëme renferme plusieurs traits historiques intéressans, Adrien de Valois en a donné une édition avec divers autres monumens en 1663 en un volume in-8°. Au temps de Sanderus, on voyait à la bibliothèque de l'abbaye de Laubes un autre poëme du même auteur qui avait pour titre : *de Sancta Trinitate*, et qui était adressé au roi Robert. Dom Bernard Pez a découvert dans la bibliothèque de l'électeur de Bavière un autre ouvrage d'Adalberon de Laon adressé à Foulques, évêque d'A-

miens. Il a pour titre : *de Modo rectè argumentandi et prædicandi dialogus*. Cet ouvrage est resté manuscrit. (D. Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. 7, p. 290.)

ADALBERT, évêque de Prague et martyr, de la première noblesse de Bohême, vint au monde vers l'an 956, et fut nommé au baptême *Woytieck*, qui voulait dire en langue vulgaire du pays, *secours de l'armée*. Ses parens l'envoyèrent étudier à Magdebourg, sous l'archevêque Adalbert qui lui donna son nom dans la confirmation. Revenu en Bohême et touché sensiblement des tristes lamentations que fit au lit de la mort Diethmar ou Tebharat, évêque de Prague, pour n'avoir pas mené une vie pénitente, il prit le cilice, se couvrit la tête de cendres, alla prier d'église en église et fit de très-grandes aumônes. Il fut élu peu de jours après évêque de Prague d'un consentement unanime du peuple. Il fit des efforts inouis de zèle et de pénitence pour le réglement de son troupeau ; mais voyant qu'il travaillait en vain, il le quitta pour se retirer dans le monastère de Saint-Boniface à Rome. Il fut contraint de retourner à son église qu'il abandonna encore à cause de son endurcissement, pour aller prêcher la foi dans la Prusse, où il souffrit le martyre le 23 avril de l'an 997, ayant été percé de sept lances, par autant d'assassins dont le chef était un prêtre des idoles. Son corps fut vendu au duc de Pologne, Boleslas, qui le fit déposer d'abord dans le monastère de Frémezno, et peu après dans la cathédrale de Gnesne. Sa tête fut mise séparément dans un reliquaire d'or, et l'un de ses bras fut donné à l'empereur Othon III qui le déposa dans l'église de Saint-Barthelemi à Rome. Depuis ce temps, saint Adalbert fut honoré comme patron de la Pologne et de la Bohême. Les martyrologes font mention de lui au 23 d'avril. (Baillet, tome 1, 23 avril.)

ADALBERT (saint), premier archevêque de Magdebourg en Saxe, fut élevé dès sa tendre jeunesse dans le monastère de Saint-Maximien de Trèves. Il fut choisi et sacré évêque des Rugiens ou Russiens, à Mayence, l'an 962. Étant arrivé dans le lieu de sa mission, il n'oublia rien pour instruire les Russiens, mais sans aucun fruit ; ce qui le détermina à retourner en Allemagne. L'empereur Othon Ier, ayant obtenu du pape Jean XII l'érection de la ville de Magdebourg en métropole, saint Adalbert en fut choisi premier archevêque, d'une voix unanime, tout le monde s'empressant à l'envi de rendre justice à son mérite. Il s'acquitta pendant treize ans de tous les devoirs d'un bon pasteur avec une vigilance infatigable, et mourut au milieu de ses fonctions pastorales, comme il était en chemin dans le cours de ses visites, le 20 de juin de l'an 981. (Mabillon, *sæc.* 5. *SS. Bened.*, p. 576, 577, n° 8. Baillet, tom 2, 20 juin.)

ADALBERT ou ADELBERT et ALDEBERT, fameux imposteur, était Gaulois, et naquit au commencement du huitième siècle. Il se vantait qu'un ange sous une forme humaine lui avait apporté des extrémités du monde, des reliques d'une sainteté admirable, par la vertu desquelles il pouvait obtenir de Dieu tout ce qu'il lui demandait. Il gagna par ce moyen la confiance du peuple superstitieux et crédule, trouva accès dans plusieurs maisons, et attira à sa suite plusieurs femmes et une multitude de paysans qui le regardaient comme un homme d'une sainteté apostolique, et comme un grand faiseur de miracles. Des évêques ignorans qu'il sut gagner à force d'argent, lui ayant conféré l'épiscopat contre toutes les règles, cette nouvelle dignité lui inspira tant d'orgueil et de présomption qu'il osait se comparer aux apôtres et aux martyrs; il refusait de consacrer des églises en leur honneur, et ne voulait les consacrer qu'à lui-même. Il distribuait ses ongles et ses cheveux au petit peuple qui leur rendait le même respect qu'aux reliques de saint Pierre. Il faisait de petites croix et de petits oratoires dans les campagnes, près des fontaines où le peuple s'assemblait pour prier au mépris des anciennes églises. Enfin, lorsque le peuple venait à ses pieds pour se confesser, il disait: Je sais vos péchés, vos plus secrètes pensées me sont connues, il n'est pas besoin de vous confesser; vos péchés vous sont remis; allez en paix dans vos maisons, sûrs de votre absolution. (Boniface, *Epist.*) 135. Adalbert avait composé l'histoire de sa vie. Il paraît, par le commencement de cette pièce qu'on nous a conservée, qu'elle n'était qu'un tissu de visions, d'impostures et de faux miracles. Adalbert s'y représentait né de parens simples, mais couronné de Dieu dès le sein de sa mère; il disait qu'avant de le mettre au monde, elle avait cru voir sortir de son côté droit un veau, ce qui, selon saint Adalbert, signifiait la grâce qu'il avaît reçue par le ministère d'un ange.

Un autre écrit d'Adalbert, est une lettre qu'il attribuait à Jésus-Christ, et qu'il supposait être venue du ciel par le ministère de saint Michel. Voici le titre de la lettre: « Au nom de » Dieu, ici commence la lettre » de Notre-Seigneur Jésus-» Christ qui est tombée à Jéru-» salem, et qui a été trouvée » par l'archange saint Michel à » la porte d'Éphrem, lue et co-» piée par un prêtre nommé » Jean qui l'a envoyée à la ville » de Jérémie, à un autre prêtre » nommé Talasius; et Talasius » l'a envoyée en Arabie, à un » autre prêtre nommé Leoban, » et Leoban l'a envoyée à la ville » de Betsamie où elle a été re-» çue par le prêtre Macarius qui » l'a envoyée à la montagne de » l'archange saint Michel; et la » lettre est arrivée par le moyen » d'un ange à la ville de Rome

» au sépulcre de saint Michel, » où sont les clefs du royaume » des Cieux; et les douze prêtres » qui sont à Rome ont fait des » veilles de trois jours, avec des » prières jour et nuit. »

Sur la notion que le concile de Rome, tenu sous le pape Zacharie contre Adalbert, nous donne de cette lettre, c'est la même que M. Baluze a fait imprimer sur un manuscrit de Tarragone dans son appendix aux *Capitulaires* des rois de France; cette lettre ne contient rien de mauvais, ni qui mérite qu'on en fasse mention.

Nous avons encore une prière d'Adalbert, qu'il avait composée pour l'usage de ses sectateurs; elle commence ainsi: « Seigneur » Dieu tout-puissant, *père* de » Notre-Seigneur Jésus-Christ, » *alpha* et *omega*, qui êtes assis » sur le trône souverain, sur » les chérubins et les séraphins, » etc. »

Saint Boniface fit condamner Adalbert dans un concile tenu à Soissons, l'an 744. Le pape le condamna aussi dans un autre concile qu'il tint en 746 ou 748. Depuis cette époque, l'histoire ne nous apprend plus rien d'Adalbert, sinon que saint Boniface le fit enfermer par l'ordre des princes Carloman et Pépin.

ADALBERT, moine de Fleury, mourut en odeur de piété le 23 décembre 853. Il a composé l'histoire de la translation du corps de saint Benoît du Mont-Cassin en France. Après avoir dit deux mots de la destruction du Mont-Cassin, cet auteur donne en abrégé l'histoire de la fondation du monastère de Fleury, où l'on trouve des choses curieuses. C'est le plus ancien auteur qui ait écrit sur l'origine de cette abbaye. Cette histoire se trouve à la tête de la bibliothèque de Fleury, imprimée à Lyon en 1604, in-8°, et dans le recueil des Bollandistes, 21 mars, page 300 et 305. Dom Mabillon en a donné une nouvelle édition. (*Act. SS.*, tom. 2, pag. 337, 339.) Plusieurs écrivains ont confondu cet auteur avec Adreval, autre moine de Fleury. On peut voir dans l'*Histoire littér. de la France*. de dom Rivet, t. 5, pag. 515 et suiv., l'origine de cette erreur, et les raisons qui la combattent (Moréri, édition de 1759.)

ADALGISE, Français de nation, moine du monastère de Saint-Théodoric, dans le diocèse de Reims, vivait au commencement du onzième siècle. Il écrivit vers l'an 1050 un ouvrage sur les miracles de saint Théoric ou Thierri, abbé, à la prière des religieux de cette abbaye, et le leur dédia. Le père Mabillon nous l'a donné dans le premier siècle des Bénédictins, d'après un manuscrit de la même abbaye. Il avoue qu'il a passé plusieurs miracles qui ne lui paraissaient pas d'une grande utilité. (Cave.)

ADALI, père d'Amasa, de la tribu d'Éphraïm. (2. *Par.*, chapit. 28, v. 12.)

ADALIA, cinquième fils d'A-

man, qui fut attaché à la potence avec ses frères par l'ordre d'Assuérus. (*Esther*, c. 9, v. 8.)

ADAM (hebr., *roux* ou *rouge*, premier homme ainsi nommé de la terre rousseâtre dont il fut tiré. (*Gen.*, c. 1.) Dieu le forma de cette terre, quant au corps, et il communiqua la vie à ce corps ainsi formé, en lui donnant une ame intelligente et raisonnable, ou bien un esprit immortel; car l'ame raisonnable créée de Dieu est le principe de la vie du corps humain. c. 2.) Dieu créa Adam en état de grâce, de justice, de sainteté, d'innocence, de droiture et avec toutes les perfections propres à la fin surnaturelle et divine à laquelle il le destinait, c'est-à-dire à la connaissance, l'amour et la possession de lui-même. Il le plaça dans le Paradis terrestre, c'est-à-dire, dans un lieu charmant et délicieux qu'il avait planté lui-même de toutes sortes d'arbres, chargés de fruits agréables à la vue et au goût.

Dans ce lieu de délices, Adam reçut l'empire sur tous les animaux; il leur donna des noms convenables et qui marquaient leurs principales propriétés. Il lui fut permis de manger de tous les fruits qui étaient dans le Paradis, mais il avait défense de manger de celui de l'arbre de la science du bien et du mal, auquel Dieu ne lui permit pas de toucher, sous peine de mort. Il en mangea cependant, sollicité par sa femme qui lui en présenta, après qu'elle en eût mangé la première, par l'instigation du démon qui prit, pour la séduire, la forme d'un serpent (c. 3.); et aussitôt leurs yeux furent ouverts; ils s'aperçurent qu'ils étaient nus, et commencèrent à en rougir, ce qu'ils ne faisaient point avant leur péché; ils perdirent la justice originelle et furent sujets à l'ignorance, la douleur, les travaux, la révolte de la chair, des passions, et à la mort; Dieu les chassa du Paradis terrestre dont il fit garder l'entrée par un chérubin armé d'un glaive étincelant.

Adam, chassé du Paradis terrestre, fut obligé de cultiver la terre, qui ne produisit plus d'elle-même que des ronces et des épines (c. 3.) Il eut plusieurs enfans dont l'Écriture ne nomme que trois, Caïn, Abel et Seth, et mourut âgé de neuf cent trente ans; avant Jésus-Christ 3070; avant l'ère vulgaire 3074.

On croit qu'Adam fut enterré sur le Calvaire. Les encratites le croient damné; mais les Pères avec l'Église le croient sauvé, et l'Écriture dit formellement que Dieu le tira de son péché: *Eduxit illum a delicto suo.* (*Sap.*, c. 10, v. 2.) On lui a attribué quelques ouvrages, savoir, le psaume 91, l'*Apocalypse d'Adam*, un livre de *la Création*; mais tout cela sans fondement. Les Grecs honorent Adam et Ève avec tous les justes de l'*Ancien Testament*, le dimanche qui précède immédiatement la fête de Noël. L'on voit aussi parmi les Latins une

commémoration d'Adam, marquée dans quelques uns de leurs martyrologes, au vingt-quatrième jour d'avril. Pierre Natal a mis Adam et Ève à la tête des Saints du premier âge du monde. L'opinion qu'Adam était enterré sur le Calvaire a été cause qu'on lui a bâti une chapelle qui porte son nom, tout joignant l'endroit où Jésus-Christ fut crucifié. Cette chapelle qui est desservie par les Grecs, ne reçoit point d'encensement, ni de vénération particulière, comme les autres chapelles ou autels dans les processions publiques, pour marquer qu'on ne met point Adam au rang des Saints du premier ordre, ou généralement reconnus dans l'Église. Baillet, *Vie des Saints de l'Ancien Testament*, tom. 4, 23 de janvier.

ADAM, surnommé DE PARIS, du lieu de sa naissance, fleurissait peu d'années après le milieu du onzième siècle. S'étant instruit à fond des arts libéraux dans son pays, et désirant encore acquérir les sciences que professaient les Grecs, il entreprit à ce dessein un voyage à Athènes. Il fut reçu avec honneur à Spalatro en Dalmatie, par l'archevêque Laurent qui l'engagea à mettre en meilleur style les Actes des saints martyrs Domnie et Anastase. Adam s'y prêta volontiers, et depuis il composa des hymnes, et mit en vers tout ce qui se chantait en musique dans l'office de Saint-Domnie en particulier. On ne dit point ce que sont devenus les Actes de saint Anastase. Pour ceux de saint Domnie qu'Adam avait retouchés, le père Henschenius les a publiés au onzième jour d'avril, en les accompagnant d'observations préliminaires et de quelques notes. Dom Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. 7, pag. 510, 511.

ADAM, abbé de Persème, s'était appliqué à la prédication. Il avait composé plusieurs discours pour ses religieux, des Homélies sur les Saints et sur différentes matières, et quelques commentaires sur l'Écriture dont Trithème fait mention sans les avoir vus. M. Baluze nous a donné, dans le premier tome de ses ouvrages mélangés, cinq Lettres morales de cet auteur adressées à Osmond, moine de Mortemer en Normandie. Il vivait dans le onzième siècle, vers le milieu. (Dupin, *Bibl. ecclés.*, onzième siècle.)

ADAM, surnommé LE MAÎTRE, chanoine de Brême, né en Thuringe ou dans la Misnie, quita de bonne heure sa patrie pour aller à Brême où il fut chargé des écoles de cette ville. Il y arriva; l'an 1067, le vingtième de l'épiscopat d'Adalbert. Dix ans après, il fut fait chanoine de l'église métropolitaine; et dans le dessein de donner une Histoire ecclésiastique des églises du Nord, il fit une recherche exacte des Mémoires qui pouvaient l'en instruire, particulièrement des lettres des Princes et des Papes. Il recueillit aussi ce que la tra-

dition vivante lui en apprit, et alla trouver Suénon, surnommé *Destrihe*, roi de Danemarck, qui était en réputation de savoir, afin de l'instruire de la partie de son histoire qui concerne les Barbares, et des noms des Saints qui avaient de son temps souffert le martyre en Suède et en Norwège. Ce sont là les sources dans lesquelles Adam puisa pour composer son Histoire des églises du Nord, et de la suite des évêques de Brême et de Hambourg, sous le titre de *Historia ecclesiastica presertim Bremensis*, libri 4. Cette Histoire dédiée à *Liemart*, archevêque de Brême, commence à l'entrée de Saint Villehade en Saxe, et finit à la mort de l'archevêque Adalbert, ce qui fait un espace de temps d'environ trois cents ans, c'est-à-dire depuis l'an de Jésus-Christ 788 jusqu'en 1076. L'auteur met à la tête du premier livre l'histoire de la nation des Saxons, et parle ensuite de la conversion des Danois et des autres peuples voisins, par le ministère de saint Anschaire qui fut sacré le premier archevêque de Hambourg l'an 833, par Drogon, évêque de Metz, assisté des archevêques de Mayence, de Trèves, de Reims et de quelques autres. Il gouverna l'église de Hambourg pendant seize ans, puis celle de Brême pendant dix-huit ans. Ses successeurs dans l'église de Brême furent Rimbert, Adalgaire, moine de Corbie, etc. En donnant la suite de ces évêques dans le second livre, Adam donne aussi, comme dans le premier, un Précis de leur vie, la durée de leur épiscopat, l'époque de la mort des papes, des empereurs, des rois. Il fait même remarquer par quel pape le *pallium* leur a été envoyé, par qui ils ont été consacrés; les guerres entre les empereurs et les nations septentrionales; l'érection des nouveaux évêchés, etc. Il commence son troisième livre par l'éloge de l'archevêque Adalbert dont il relève la noblesse, l'esprit, le savoir, l'éloquence, la prudence, la libéralité, la charité envers les pauvres et les étrangers, le zèle pour l'accroissement de la religion, la piété, et une dévotion si tendre qu'il fondait en larmes lorsqu'il offrait le saint Sacrifice. Il dit que par ses soins la ville de Brême, quoique petite, devint la Rome du Nord, et qu'on y accourait de toutes parts. Il raconte dans le quatrième livre comment l'église de Hambourg et de Brême devint si riche et si puissante qu'il n'y avait dans l'Empire que celle de Virsbourg qui la surpassât. Il dit qu'Adalbert tint pour la première fois un concile à Slesvic en Danemarck, par l'autorité du pape Alexandre II dont il était légat, pour réformer les abus qui s'étaient glissés dans ces nouvelles églises où les évêques vendaient les ordinations, et où les peuples s'abandonnaient à de grands excès. Il marque ensuite les évêques qu'Adalbert avait ordonnés; savoir, neuf en Danemarck, six en Suède, deux

en Norwège. Pour rendre son histoire plus complète, il y ajouta une description très-intéressante des royaumes et des provinces du Nord qui avaient de son temps embrassé la foi de Jésus-Christ, c'est-à-dire, du Danemarck, de la Suède, de la Norwège et des îles qui en dépendent. Outre les descriptions des lieux, il fait des remarques sur les mœurs et les usages des peuples. Il dit des Danois, que quand quelqu'un d'eux est convaincu d'un crime de lèse-majesté, il aime mieux qu'on lui tranche la tête, que de souffrir les verges ou la bâtonnade; que c'est une gloire pour eux de témoigner de la joie quand ils vont au supplice; qu'ils ont les pleurs en horreur, ensorte qu'ils n'en versent point pour la mort de leurs parens, etc. Il dit que les Suédois punissent de mort l'adultère et la violence faite à une vierge; qu'ils regardent comme un opprobre de refuser l'hospitalité aux étrangers; que c'est à qui d'entre eux les recevra, et qu'ils les tiennent dans leurs maisons autant qu'ils souhaitent d'y rester, etc. Dans la Nordmannie, que l'on appelle aujourd'hui la Norwège, les peuples sont très-chastes et très-sobres en tout. Ils ont tant de respect pour les prêtres et pour les églises, qu'il n'y a pas de jour que chaque chrétien ne fasse son offrande à la messe qu'il entend. En cette province comme en plusieurs autres de la Suède, les nobles, à la manière des anciens patriarches, gardent les troupeaux et vivent du travail de leurs mains. Les habitans de l'île de Thyle sont de mœurs très-douces, et si charitables que tout est commun entre eux, comme avec les étrangers. Ils regardent leur évêque comme leur roi, et se règlent sur sa volonté.

La première édition de l'*Histoire des églises du Nord* par Adam de Brême est due à André-Severin Velleus qui la fit imprimer à Copenhague en 1579, in-4°. On n'y trouve point le livre de la description du Danemarck et des autres provinces du Nord, mais Erpold Liddenbrogius lui donna place dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Adam qu'il fit paraître à Leyde en 1595, in-4°, et depuis à Francfort en 1609 et 1630, in-fol., dans le Recueil des écrivains septentrionaux. Il y en a une cinquième édition par les soins de Joachim Maderus, à Helmstad en 1670, in-4°. C'est sur celle-là qu'Albert Fabricius en a donné une sixième à Hambourg en 1706, in-fol., avec plusieurs autres écrits qui ont rapport à l'histoire composée par Adam de Brême, dont voici la liste : l'Histoire des archevêques de Brême depuis Charlemagne jusqu'à Charles IV, par un anonyme. Un petit Éloge de l'église de Brême, et de ses archevêques, jusqu'à la mort de Louis-le-Débonnaire. L'Histoire du pape Benoît V, mort à Hambourg en 841, et son épitaphe tirée de dessus la pierre de son tombeau en l'église cathédrale

de Hambourg où il fut inhumé. Un poëme en l'honneur de l'évêque Vicelin qui avait enseigné à Brême sous l'évêque Adalbert. L'Épitaphe de Godefroi, archevêque de Brême, mort en 1363. Les priviléges accordés à cette église par les Empereurs, par les Papes et par d'autres personnes puissantes. Les Chroniques et les Annales sclavones. L'Histoire d'Eric, roi de Danemarck, de Wratislas VII, duc de Poméranie, et celle de l'origine de la nation danoise, de ses rois, de leurs actions. A toutes ces pièces, Fabricius a ajouté la Vie de saint Anschaire, en prose, par saint Rembert, et en vers par Gualdon, moine de Corbie. Ce que Lambécius a écrit touchant les origines de la ville de Hambourg, et un Recueil d'anciennes inscriptions par Théodore Hanckelmann. Il s'est fait une version de l'*Histoire ecclésiastique* d'Adam de Brême, en langue suédoise, par Jean Frédéric Peringskioldius, que l'on a imprimée à Stockholm en 1719, in-4°. Cave, *Histoire littér.*, pag. 537. Vossius, *de Hist. lat.*, lib. 2, pag. 386. Olearius, pag. 7. Dom Ceillier, *Histoire des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. 22, pag. 1 et suiv.

ADAM, surnommé D'ÉVESHAM, de l'Ordre de Saint-Benoît selon Pitseus, ou de celui de Cîteaux selon Possevin, fut abbé du monastère d'Évesham en Angleterre, vers le milieu du douzième siècle. Il laissa un volume de Sermons, un autre d'Épîtres, etc. Pitseus, *de scriptorib. Angl.* Possevin, *in Apparat. Sac.*

ADAM, Écossais, de l'Ordre de Prémontré, a fleuri vers l'an 1160, et est mort en 1180. Nous avons de lui un *Commentaire sur la règle de saint Augustin*, un *Traité du triple Tabernacle de Moïse*, un livre *des trois Manières de contempler*, quarante-sept Sermons sur différens sujets. Ces ouvrages ont été imprimés in-fol. à Anvers en 1659. On avait déjà donné de lui quelques Traités, et quatorze Sermons sur l'Ordre et sur l'habit des Prémontrés à Paris, en 1518. Le P. Oudin, du même Ordre, dit qu'il a encore vu cinquante-trois Sermons de lui, et un Soliloque de l'âme, manuscrit, dans la biblioth. des Célestins de Mantes. (*Suppl.*, 441. M. Cave.)

ADAM, appelé D'ARRAS parce qu'il était natif de cette ville, fut, selon Gazet et Sainte-Marthe, premièrement archidiacre de Paris, puis chanoine d'Illers, ensuite évêque de Térouânne, l'an 1213; enfin religieux de Clairveaux où il mourut en odeur de sainteté. Il a laissé l'histoire de cet Ordre. Gazet, *Histoire ecclés. du Pays-Bas*. Sainte-Marthe, *Gall. Christ.*

ADAM DE CORLANDON, chanoine et doyen de Laon, fleurissait vers la fin du douzième siècle et dans le commencement du treizième. Il était également distingué par sa naissance et par ses mœurs, et il ne se distingua pas moins par son savoir

depuis l'an 1190. Il fut fait doyen de l'église de Laon, vers l'an 1195 ou 1196, et il occupa cette dignité jusqu'en 1223. Il est mort vers l'an 1226, et a été inhumé dans le milieu du Chapitre de Saint-Martin de Laon, où son tombeau se voit, couvert de marbre, avec une épitaphe. Il avait été disciple de Michel, archevêque de Sens. Il composa, pour l'usage du Chapitre de Laon : *Ordinarius ecclesiæ, sive ordo divini officii in ecclesia Laudunensi.* Antoine Bellot, chanoine de Laon, publia cet ouvrage en 1662 à Paris, avec de grandes additions, en deux volumes in-fol. Adam écrivit, outre cela : *Solutions de diverses questions sur l'Écriture-Sainte,* qui se trouvent en trois volumes in-fol. manuscrits. Cet ouvrage est dédié à Michel, archevêque de Sens, ancien maître d'Adam. Oudin, *de script. Eccles.*, t. 2, sect. 12, col. 1702.

ADAM DE PERSEIGNE, abbaye de l'Ordre de Cîteaux dans le Maine, au diocèse du Mans, a fleuri sur la fin du douzième siècle, depuis l'an 1190. On croit qu'il mourut après l'an 1200. Il fut d'abord moine, et ensuite abbé de ce monastère, avec la réputation d'un homme très-recommandable par sa sainteté, son éloquence et sa connaissance tant des lettres divines qu'humaines. Ses ouvrages sont : 1° *Opus sermonum ad suos fratres in capitulo congregatos.* Ce recueil qui mériterait d'être imprimé, contient plusieurs Sermons du temps et des principales fêtes de l'année. On en a extrait les Sermons de la B. vierge Marie, qu'Hippolyte Maraccius, prêtre de Lucques, a fait imprimer à Rome en 1652, in-16, chez Ignace de Lascharis, sous le titre de *Mariale Adami abb. Persenniæ, natione Galli, viri doctissimi et dissertissimi, sacr. ord. Cisterc. alumni.* On garde le manuscrit entier de ces Sermons dans l'abbaye de Perseigne. 2° *Epistolæ ad Osmundum abbatiæ Mortui-Maris in Nermannia monachum.* M. Baluze nous a donné ces cinq lettres dans le premier tome de ses *Mélanges.* 3° *De sanctis et diversis materiis* lib. 1. 4° *Epistola ad Blancam Comitissam Campagniæ*, que dom Martenne a publiée, tom 1, *nov. Collect. vet. Monument.*, pag. 1023. On a trouvé dans la même collection et dans le même tome, depuis la pag. 669 jusqu'à la page 757, plusieurs autres lettres d'Adam ; savoir, une à Odon, évêque de Paris, de l'an 1197, qui ne respire que la charité et l'humilité ; une à Étienne, chartreux du monastère des Portes, *sur la Méditation de l'enfance et de la Passion de Jésus-Christ ;* une à la comtesse du Perche, à laquelle il prescrit un réglement de vie ; une à Guillaume, jeune homme de naissance, auquel il recommande surtout la crainte de Dieu et la dévotion à la sainte vierge Marie ; une à G., moine de Pontigny auquel il prescrit la manière de conduire les novi-

ces ; une à une vierge nommée *Marguerite ;* une à l'évêque d'Ely ; une à l'un de ses amis ; une à Nicolas qu'il exhorte à penser continuellement à Jésus-Christ, et surtout à contempler sa divine enfance ; une à l'abbé de Turpeney, monastère de l'Ordre de Saint-Benoît dans la Touraine, touchant la dévotion à Jésus et à Marie ; une à B., chanoine de Tours, où il explique la manière dont Marie a glorifié Dieu ; une à ses frères auxquels il recommande la douceur et l'humilité, en les exhortant à porter le joug du Seigneur ; une à un ami qu'il exhorte au mépris du monde ; une à A. de Vitry qu'il instruit touchant la piété ; une à un ami envers lequel il s'excuse d'écrire contre les juifs ; une à la vierge Agnès, à laquelle il mande un entretien qu'il avait eu dans une assemblée de vierges ; une à un ami où il traite de la haine du vice, de l'amour de la vertu, et du mépris de la vanité ; une à maître Phidebalon contre les juges et les jurisconsultes du siècle ; une aux dévots de saint Martin, dans laquelle il soutient qu'on peut dire que saint Martin est semblable aux apôtres ; cette lettre se trouve sous le nom de *saint Odon,* dans la bibliothèque de Cluni ; mais on lit *Adam* dans les manuscrits ; une à l'abbé de Vernuce, Ordre de Saint-Augustin dans le diocèse de Bourges ; il y est question de la pénitence ou confession ; une à la comtesse de Chartres pour l'engager au mépris du monde et à l'amour de Dieu ; une à la vierge Agnès sur la sainte union de leurs esprits ; une à J., archidiacre de Beslem, sur le silence. De Wisch, *Biblioth. cisterc.*, pag. 4. Trithême, cap. 343. *Magna Biblioth. eccles.*, pag. 109.

ADAM, dit de Barkinge, Anglais, docteur d'Oxford et religieux de Cîteaux, l'un des plus savans hommes de son temps, vivait au commencement du treizième siècle. Il écrivit sur l'ancien et le nouveau Testament. *De Duplici Christ. natura*, etc. Sixte de Sienne, l. 4 *Bibl. Sac.* Pitseus, Vossius.

ADAM, religieux du monastère d'Alderspac, en Bavière, de l'Ordre de Cîteaux, a vécu vers l'an 1250. Il fit un *Traité de Théologie morale* en vers. (Carol. de Visch., *Biblioth. Cisterciens.*)

ADAM DE DOMERSHAM, Anglais, moine du monastère de Glaston, fleurit l'an 1272 et après. Il a écrit l'histoire des disputes qui sont survenues entre les évêques de Bath et les moines de Glaston, que M. H. Warton a fait imprimer. Tom., *Angl. sacr.*, pag. 578. (Cave.)

ADAM DE MARISCO, Anglais de nation, docteur d'Oxford, religieux de l'Ordre de Saint-François, surnommé le docteur éclairé, *doctor illustratus*, était en réputation dans le treizième siècle. Il écrivit sur le Cantique des cantiques, sur saint Denis l'aréopagite, sur le Maître des

Sentences, etc. Il composa aussi des questions de Théologie. (Wading., *in Annal. minor.* Sixte de Sienn.)

ADAM DE MUREMUTH, Anglais de nation, chanoine de l'église de saint Paul de Londres. C'était un homme très-éclairé dans le Droit civil, et très-expérimenté dans la conduite des affaires. Il fut employé à diverses ambassades, tant de la part des archevêques de Cantorbéry que de celle du roi Édouard, pour des affaires très-importantes de l'Église et de l'État. En 1327, l'évêché d'Excester étant venu à vaquer, on lui confia l'administration du spirituel de cette église. Il vivait encore en 1342. On ne sait pas s'il a poussé sa carrière plus loin. Il composa une histoire de son temps, dans laquelle il a inséré, avec ce qui regardait l'Angleterre, quantité de particularités qui regardaient l'Italie et la France. Il a fait aussi deux Chroniques, dont l'une commence en 1302 et finit en 1343; l'autre, si elle est véritablement de lui, ce qui n'est pas trop certain, va jusqu'à 1380. Mais ni l'une ni l'autre n'ont été imprimées. L'auteur des *Antiquités de la Grande-Bretagne*, et Nicolas Harpsfeld en font seulement mention.

ADAM, de l'Ordre de Cîteaux, Anglais, docteur de l'Université d'Oxford et abbé de Royal-Lieu, *loci regii*, près de cette ville, vivait vers l'an 1368. Il écrivit divers traités, *de Cavendo ab hæresi; de ordine Monastic; dialogus rationis et animæ.* (Carol. de Visch., *Biblioth. cister.*)

ADAM dit *le Chartreux*, Anglais, de l'Ordre des Chartreux, composa vers le milieu du quatorzième siècle quelques traités, *de sumptione Eucharistiæ, de patientia tribulationum*, etc. Il composa aussi la vie de saint Hugues de Lincoln. (Petreius, *Biblioth. Carthus.* Vossius, *de Hist. Latin.*)

ADAM SAXLINGHAM, carme de Norvich en Angleterre, prêchait et disputait avec applaudissement au milieu du quatorzième siècle. Il laissa des Traités sur la chaire et sur la dispute des écoles. (Alègre, *in Paradis.* Carmel.)

ADAM HEMLINGTON, carme anglais et docteur d'Oxford, dans le quinzième siècle, a laissé un volume de Sermons, et un autre intitulé, *Quæstiones ordinariæ*, etc. Leland et Pitseus, *de script. Angl.*

ADAM ou ADAMANTIO, religieux augustin de Florence, savant dans les langues orientales, mourut en travaillant à traduire et à corriger le Talmud des Hébreux, par l'ordre du pape Grégoire XIII, le 15 janvier de l'an 1581. Il avait assisté au concile de Trente en qualité d'ambassadeur des Cantons suisses catholiques. Cornelius Curtius, *in Elog. vir. illustr. Ordin. Erem. S. Ag.*

ADAM (Melchior), natif de Grotkaw en Silésie, était calviniste. Il gouverna un collége dans l'Université de Haidelberg, où il

commença à publier ses ouvrages. Les luthériens l'accusent d'avoir insulté par esprit de parti, d'une manière atroce, des hommes qui avaient très-bien mérité de la religion chrétienne. On lui reproche aussi trop de prolixité dans ses éloges, et point assez d'exactitude dans le dénombrement des écrits dont il entreprend de rendre compte. Il mourut en 1622. Ses ouvrages sont : 1° *Virorum illustrium vitæ*, quatre volumes in-8°, dont le premier, imprimé en 1619 sous le nom des *Philosophes*, comprend les poëtes, les humanistes, les historiens, etc. Le second, imprimé en 1619, comprend les théologiens. Le troisième les jurisconsultes, et le quatrième les médecins, selon Bayle, dans son *Dictionnaire critique*. M. Baillet, dans ses *Jugemens des Savans*, tom. 2, de l'édition in-4°, pag. 59, donne un autre ordre à l'ouvrage de Melchior Adam, et dit que le premier volume, imprimé à Francfort en 1663, contient les philosophes et les humanistes, le second les médecins, le troisième les jurisconsultes; Heidel., 1620, le quatrième les théologiens, avec deux décades des plus célèbres calvinistes parmi les étrangers, Francfort, 1653. Il y en eut une seconde édition entière, au même lieu et la même année, en quatre volumes in-8°, en 1706. Il en parut une troisième édition en quatre volumes in-fol. à Francfort-sur-le-Mein, chez Jean-Max. Desande. Le premier volume renferme, en quatorze décades environ, les théologiens allemands, jusqu'à l'année 1618. On a renvoyé à la fin de ce volume une vingtaine de théologiens étrangers. Le second volume renferme les jurisconsultes et les politiques allemands, au nombre d'environ cent quarante. Le troisième volume renferme les médecins allemands, au nombre de cent trente, jusqu'à l'année 1620, et le quatrième volume les philosophes allemands, au nombre d'environ cent vingt-six. 2° On a encore de Melchior Adam, *Apographum monumentorum Heidelbergentium*. 3° *Notæ in orationem Jul. Cæs. Scaligeri pro M. T. Cicerone contra Ciceronianum Erasmi*. 4° *Parodiæ et Metaphrases Horatianæ*. 5° Un ouvrage allemand intitulé : *Apprenez à mourir*; Francfort, 1615, in-12. (Lippenius, *Bibl. théolog.* t. 2, pag. 319. Hennen. Witen., *Præfat. Memor. theolog.*, pag. 17, 18, *Magna Bibliot. ecclesiastica* pag. 107.)

ADAM, surnommé L'ANCIEN, religieux de l'Ordre de Cîteaux, dans le monastère de Killosen en Écosse, *Killocensis*, a laissé quelques Traités de piété, et un volume in-4° de Sermons, imprimé à Paris en 1558. Marcius, *in Biblioth. Marian.* Melchior.

ADAM, archimandrite, supérieur d'un monastère de moines chaldéens, et archidiacre d'Élie, patriarche de Babylone, fut envoyé vers le pape Paul V, pour y abjurer, au nom de ce patriarche

et à son propre nom, le nestorianisme dont ils faisaient profession. De retour dans l'Assyrie, il y fut sacré archevêque d'Amide et patriarche de Jérusalem tout ensemble. Paul v, dans sa lettre au patriarche Élie, datée du 7 des calendes d'avril de l'an 1614, lui recommande Adam de la manière la plus tendre et la plus affectueuse, comme un homme qu'il aimait et qui ne lui était pas moins cher que l'est un fils à son père, à cause de sa piété, de sa régularité, de son zèle pour connaître la vérité, et de sa docilité pour s'y soumettre et l'embrasser. On a de lui trois Sermons de la foi qui se trouvent dans *les Disputes* de Stroza sur le dogme des chaldéens, pag. 19, 205 et 225. Le premier est conforme à la doctrine des nestoriens, à laquelle Adam était encore attaché lorsqu'il composa ce sermon. Les deux autres sont catholiques et ont été composés après que l'auteur eût abjuré le nestorianisme à Rome. (M. Assémani, *Bibl. orientale*, tom. 1, p. 549. Louis Jacob, *Biblioth. pontif.*, p. 239.)

ADAM (Jean), jésuite limosin du dix-septième siècle, après avoir prêché pendant quarante ans à Paris, à la cour et en province, se mit à composer des livres. Il traduisit d'abord les Psaumes, les Hymnes et les Prières de l'Office de l'Église, et cette traduction fut critiquée par Guillaume Leroi, abbé de Haute-Fontaine, qui fit imprimer sa critique in-4° à Paris, en 1651, sous le nom de *la Tour*. Les autres ouvrages du père Adam sont *Calvin défait par lui-même et par saint Augustin*, imprimé en 1650. *La Règle de la Foi*, tirée de l'Écriture-Sainte et des Pères, imprimé en 1651. *Le Triomphe de l'Eucharistie* contre le ministre Claude, imprimé à Sedan en 1671. Une octave de *controverse sur l'Eucharistie*, imprimée à Bordeaux en 1675. Une Vie de saint François de Borgia, et une réplique à l'écrit que M. Daillé avait fait contre la lettre du ministre Cottibi, nouvellement converti. Le père Adam mourut à Bordeaux le 12 mai 1684.

ADAMA, la plus orientale des cinq villes criminelles qui furent brûlées du feu du Ciel, et ensevelies sous les eaux de la Mer-Morte. Elle ne fut cependant pas abîmée tout entière, ou bien elle fut rétablie depuis, puisqu'Isaïe, selon les Septante, dit que Dieu détruira les Moabites, la ville d'Ar, et les restes d'Adama. (*Gen.*, c. 10, v. 19, ib. 14, v. 2. *Deut.* 29, v. 23. *Isaïæ*, c. 15.)

ADAMA, ville de la tribu de Nephtali. Les Septante l'appellent Armath, et le vulgaire Édéma. (*Josué*, c. 19, v. 36.)

ADAMAN ou ADAMNAN, moine et ensuite abbé du monastère de Hi, île de l'Écosse, était Écossais de nation. Il succéda à Failbée dans le gouvernement du monastère en 679. Il fut envoyé en ambassade par sa nation en 701 vers Alfred, roi de Northumberland, et travailla à

Purpurate, sivè sanctæ romanæ Ecclesiæ cardinales qui e Seminario romano prodiere imaginibus æri incisis expressi et epigrammatè illustrati; à Rome, 1659, in-fol. *Oratio in funere illustrissimi Præsulis Julii de Odis;* à Perouse, 1663, in-fol. *Hanorati tumuli ac funebris pompæ descriptio in exequiis Francisco Vindocinensi duci Belfortio Romæ jussu* Clementiis IX, *persolutis, et oratio in ejus funere habita;* à Rome, 1669, in-fol. *Episcopus, opus tripartitum, ethico-politico-sacrum, non Præsulibus modò, sed omnibus in christiana republica populorum moderatoribus, principum conciliariis, divini Verbi concionatoribus maximè accommodatum: Alexander Sperellus Eugubinus Antistes italico sermone scripsit, Annibal Adami è soc. Jesu plurimis et maximis a Gallia, Hispania, Germania Episcopis postulantibus idiomate latino donabat* 1671, in-fol. *Quatro Franceschi in uno.* C'est un discours à la louange de François de Borgia où l'auteur montre que son héros a eu toutes les vertus qui ont illustré quatre autres saints personnages du même nom à Rome, 1652. *Vita et morti gloriosa del serenissimo ré et martyre invittissimo San Canuto quarto ré et protomartyre di Danemarca;* à Rome, 1682, in-4°. Traduction italienne des Sermons portugais du père Antoine Vieyra, jésuite à Rome, 1683, in-4°, et la suite en 1686, in-4°. Traduction italienne de la vie du père Anne-François de Beauveau, jésuite, écrite en français par le père Louis Nyel; à Rome, 1684, in-8°. C'est le même père de Beauveau dont le père Lempereur a depuis écrit la vie en françois, et duquel on a un recueil de quelques lettres spirituelles et édifiantes, imprimé à Nanci, in-12. etc. (Moréri.)

ADAMI (Léonard), savant critique et habile historien, né à Bolsena, dans les états de Florence, en 1690. Après avoir fini ses études à Rome, il fit un voyage en France et dans les Pays-Bas; et à son retour, il fut associé à l'académie des Arcades, et devint bibliothécaire du Cardinal-imperial. Il a écrit l'histoire des Arcadiens (peut-être l'histoire de l'académie des Arcades.) Il avait eu dessein de publier les ouvrages du célèbre Libanius, avec plusieurs lettres de cet écrivain qui n'avaient point encore paru; cinq nouvelles qui ne se trouvent point dans le Code Théodosien; une nouvelle édition de *Jornandès;* un grand recueil d'inscriptions, et une seconde partie de son *histoire arcadique;* mais la mort l'enlevant le 19 janvier 1717 empêcha l'exécution de tous ces desseins. *Nouvelles savantes* de l'an 1719, pag. 157.

ADAMITES, hérétiques du second siècle, ainsi nommés parce qu'ils prétendaient avoir l'innocence d'Adam dont ils imitaient la nudité dans leurs églises qu'ils appelaient *le Paradis*. Ils con-

son retour, quoique sans succès, à introduire parmi les siens la manière de célébrer la Pâque à la romaine, qu'il avait goûtée pendant son séjour en Angleterre. Il réussit mieux en Irlande où il alla, y ayant établi presque partout la coutume de célébrer la Pâque dans le même temps et de la même manière que le faisait l'église de Rome. Il ne vécut qu'un an après son retour dans son monastère, étant mort au mois d'octobre de l'an 704, selon Waræus, *de script. Hibern.*, liv. 1, cap. 3, pag. 35. M. Fleury, tom. 9, de son *Histoire ecclés.*, pag. 128, dit qu'il ne mourut que le 23 septembre 705. Waræus lui attribue un traité de célébrer légitimement la Pâque *de paschate legitimo*, et quelque réglemens, *canones*. On a de plus de lui trois livres de la *Vie de saint Colomban*, premier abbé de Hi, publiés par Canisius, *Lect. antiq.*, tom. 5, part. 2, pag. 502, et par d'autres. Il composa aussi une description des lieux saints, *de locis terræ sanctæ*, lib. 3. Cet ouvrage a été publié d'abord à Ingolstad en 1619, par les soins du jésuite Gretser, et ensuite par D. Mabillon, siècle 3, *des Saints de l'Ordre de Saint-Benoît*, tom. 2, pag. 502. Il composa cet ouvrage sur la relation d'un évêque gaulois nommé Arculphe, qui avait fait le voyage de la Terre-Sainte, comme nous l'apprend Bède en ces termes : *Scripsit idem de locis sanctis librum legentibus multo utilissimum, cujus auctor erat docendo ac dictando Gallicorum Episcopus Arculphus, qui, locorum gratia sanctorum, venerat Hierosolymam.* (Bède, *Hist. ecclés.* l. 5, c. 16. Apud Vossium *de Hist. lat.*, liv. 2, c. 27.) Cet ouvrage fut composé au plus tard en 698, puisque Adamnan le présenta cette année à Alfred ou Alfrid, roi de Northumberland. Il fut aussitôt répandu dans le public, et devint fort célèbre. Aussi Bède en a non-seulement inséré un Précis dans son *Hist. ecclés.*, cap. 17 et 18; mais il en a aussi tiré le fond de son *petit Traité des lieux saints, de locis sanctis.* (Oudin, *de script. Eccles.*, t. 1, sec. 7, col. 1666. Cave, *Histoire littér.*, sec. 7, pag. 465.)

ADAMI, ville située dans la tribu de Nephtali. (*Josué*, c. 19, v. 33.)

ADAMI (Annibal), Italien, né à Fermo dans le Picentin l'an 1626, entra dans la société des Jésuites en 1641. Après avoir professé la rhétorique dans le collége de la société à Rome, il vaqua au ministère de la prédication pendant un nombre d'années. Il est mort dans la maison professe de sa compagnie à Rome en 1706. Il a laissé les ouvrages suivans : *Sol in stella, carmen de adoratione Magorum;* à Rome, 1650, in-fol. *Cœli desieria carmen in exortu Principis, Hispaniarum Philippi Prosperi;* à Rome, 1658, in-fol. *Corona aurea crucifixo lucensi imposito;* à Lucques, 1658, in-fol. *Seminarii romani Pallas*

damnaient le mariage, faisaient semblant de garder la continence et admettaient cependant la communauté des femmes. Quand quelques uns d'eux étaient tombés dans certains crimes, ils les chassaient du Paradis en les chassant de leurs assemblées. Cette hérésie qui eut pour auteur un certain Prodicus, disciple de Carpocrate dans le second siècle, a été renouvelée dans le quinzième par un nommé Picard, natif de Flandre, qui la répandit en Bohême, en Pologne et en Angleterre. *Epiphan.*, hæres 52; Theodoret, *Hæretic. fabul.*, l. 1, c. 6; *Augustin. de hæresib.*

ADANA, ville épiscopale du diocèse d'Antioche, dans la première Cilicie, sous la métropole de Tarse dont elle est voisine, sur le Sare, dit Procope, l. 5, *de Edif.*, p. 5, qui descend des montagnes et qui est déjà navigable. L'empereur Justinien y fit faire un pont.

Évêques d'Adana.

1. Paulin, au premier concile de Nicée.

2. Piton se trouva avec les Ariens qui se séparèrent du concile de Sardique, et allèrent à Philippople. Il souscrivit à leur lettre; il se retracta depuis.

3. Cyriaque, au premier concile général de CP.

4. Anatole, auquel saint Jean Chrysostôme écrivit sa lettre 110.

5. Cyrille, au concile d'Ephèse et à celui de Tarse, en 434.

6. Philippe, au concile de Chalcédoine.

7. N... vers l'an 538. Théophile, économe d'Adana, ayant refusé l'évêche de cette ville, on en élut un autre qui lui ôta son économat; ce qui fut cause que Théophile commit une grande faute. *Voyez* Boll., 4 féb.

8. Jean assista et souscrivit au sixième concile général.

ADANA en Arménie. Il y a eu deux conciles. Le premier, l'an 1316 sur la réunion; l'autre, pour confirmer le concile de Sise. *Galanus Conciliæ Armen.*

ADAR (hébr., *gloire, beauté, splendeur,* fils et successeur d'Achobor, roi d'Idumée. Il régna dans la ville de Phau. (*Gen.*, c. 36, v. 39.)

ADAR, douzième mois de l'année sainte des Hébreux et sixième de l'année civile; il a vingt-neuf jours, répond à février et entre quelquefois dans mars, selon le cours de la lune.

Les juifs célébrent un jeûne le septième jour du mois d'Adar, à cause de la mort de Moïse.

Le treizième jour ils célébrent le jeûne qu'ils nomment d'*Esther*, à cause de celui de Mardochée, d'Esther et des juifs de Suse, pour détourner les malheurs dont ils étaient menacés par Aman.

Le quatorzième, ils célébrent la fête de *Phurim*, ou des Sorts, à cause de leur délivrance de la cruauté d'Aman. (*Esther*, c. 9, v. 17.)

Le vingt-cinquième, ils font mémoire de Jéchonias, roi de Juda, élevé par Evilmerodach

au-dessus des autres rois qui étaient dans la cour. (*Jérém.*, c. 52, v. 31 et *seq.*)

L'année lunaire que les juifs ont coutume de suivre dans leur calcul, étant plus courte que l'année solaire de onze jours, lesquels au bout de trois ans font un mois, ils intercalent alors un treizième mois qu'ils appellent *Veadar* ou le second Adar, qui a vingt-neuf jours.

ADARCMONIM ou ADARCONIM ou DARCMONÍM. Ce terme qui se trouve dans l'hébreu du premier livre d'Esdras, 2, 69, et du second livre d'Esdras, 7, 70, etc., est rendu dans la Vulgate par des *sols d'or*, et dans les Septante par des *pièces d'or*. C'est la même chose que les *dariques*, sorte de monnaie qui tire son nom de *Darius-le-Mède*, nommé autrement *Cyaxare*, oncle de Cyrus qui fut laissé par ce prince gouverneur de Babylone et des pays conquis sur les Chaldéens. Darius ayant trouvé à Babylone des trésors immenses, il en fit faire des monnaies d'un or pur qui furent très-estimées. M. Le Pelletier de Rouen évalue la darique à onze livres onze sols neuf deniers et un quart de notre monnaie qui est, selon lui, la valeur du demi-sycle d'or des Hébreux. M. Gronovius l'évalue à vingt dragmes d'argent, c'est-à-dire à neuf livres un sol et huit deniers, *de pecunia vet.*, lib. 1, c. 3. Le docteur Bernard, Anglais, dit que la darique pesait deux grains plus qu'une guinée, *de ponderib. et mensur. antiq.*, pag. 171.

ADAREZER ou ADADEZER (hébr., *beauté* ou *secours*), roi de la Syrie de Soba, qui s'étendait depuis le Liban jusqu'à l'Oronte, du midi au septentrion. David le vainquit plusieurs fois et porta les armes de ses soldats à Jérusalem. (2. *Reg.*, c. 8, v. 3.)

ADARSA ou ADASA, ville de la tribu d'Ephraïm, à quatre milles de Béthoron, pas loin de Gophna. Elle est aussi nommée *Adazer* (1. *Macch.*, c. 7, v. 45), et *Adaco* ou *Acedosa* dans Josephe. C'est là que Judas Macchabée, avec trois mille hommes, défit Nicanor qui en avait trente-cinq mille. *Antiq.*, l. 12, c. 17.

ADAUCTE, d'une race illustre d'Italie, qui était intendant des finances du domaine impérial dans une ville de Phrygie, périt avec les autres habitans de cette ville qui fut réduite en cendres par les soldats, dans la persécution de Dioclétien, vers l'an 303. Dans ce grand nombre de martyrs, Adaucte est le seul dont le nom soit venu jusqu'à nous. On célébre sa mémoire et celle de ces martyrs dans l'église grecque et dans la latine au 7 février. Euseb., l. 8, c. 11. Baillet, *Vie des Saints*, tom. 1, 7 février.

ADAUCTE ou AUDACTE, était compagnon de Félix, évêque d'Afrique, et fut martyrisé avec lui au commencement du quatrième siècle, dans la persécution de Dioclétien. On honore aussi à Rome deux Saints de même nom, enterrés sur le chemin d'Ostie, qui pourraient bien être les mêmes que ces deux Saints africains.

Baillet, *Vie des Saints*, tom. 2, 30 août.

ADBÉEL (hébr., *vapeur* ou *nuée de Dieu*), troisième fils d'Ismaël et chef d'une des tribus des Ismaélites. (*Gen.*, c. 25, v. 13.)

ADDAR, fils de Balé, fils de Benjamin. (1. *Par.*, c. 8, v. 3.)

ADDAR ou ADAR, ville de la tribu de Juda. (*Josué*, chap. 15, v. 3.)

ADDEBOURN, en Angleterre. Il y eut un concile l'an 705. *Collect. Reg.*, 17. Labbe, t. 6. Hard, tome 3. *Anglic.*, tom. 1.

ADDI (hébr., *témoin, orné*), fils de Cosan et père de Melchi. Saint Luc le compte parmi les aïeux de Jésus-Christ. (*Luc*, chap. 3, v. 28.)

ADDO, fils de Lévi. (1. *Par.*, cap. 6, v. 21.)

ADDO, fils d'Aminadab, ou d'Ahinadab. (3. *Reg.*, cap. 4, v. 14.)

ADDO, prophète du royaume de Juda dont on ne sait rien de certain, sinon qu'il écrivit les actions des règnes de Roboam et d'Abia, dans un livre intitulé : *Midrasch* ou *Recherches*. (2. *Par.*, cap. 12, v. 15 et cap. 13, v. 22.)

ADDO, père de Bärachie et aïeul du prophète Zacharie. Dans Esdras, Zacharie est nommé simplement fils d'Addo. (*Zach.*, cap. 1, v. 1; 1. *Esdr.*, cap. 5 etc.)

ADDON, CHERUB et EMER, n'ayant pu prouver d'où ils tiraient leur origine au retour de Babylone, furent exclus du nombre des vrais Israélites. (1. *Esdræ*, cap. 11, v. 59.)

ADDUS, ville de Juda où Simon Macchabée se campa pour disputer l'entrée du pays à Tryphon qui avait arrêté en trahison, à Ptolémaïde, Jonathas Macchabée son frère. On croit que c'est la même qu'*Adiada*. (1. *Macch.*, cap. 12 v. 38, c. 13, v. 13.)

ADELAIDE, était fille de Rodolphe, roi de la Bourgogne Transjurane, au-delà le Mont-Joui : elle vint au monde l'an 931. Elle fut mariée en premières noces à Lothaire, roi d'Italie, qui la laissa veuve à l'âge de dix-neuf ans, par sa mort arrivée l'an 950. Dieu l'éprouva en l'abandonnant à la discrétion des ennemis de son mari qui l'enfermèrent dans une étroite prison d'où on la fit secrètement évader, après qu'elle y eut souffert mille sortes d'outrages et d'indignités. Elle épousa en secondes noces Othon 1er., empereur d'Allemagne, et elle gouverna cet empire, soit pendant le voyage de son mari en Italie, soit après sa mort, avec tant de sagesse, de justice, de piété, de tendresse et de charité pour les peuples, qu'elle se concilia l'estime et l'affection de tout le monde, et qu'elle fut universellement regrettée à sa mort qui fut très-sainte, et qui arriva le 16 de décembre de l'an 999 à Seltz sur le Rhin, dans le monastère qu'elle y avait bâti avec beaucoup de magnificence douze ans auparavant. Il se fit à son tombeau plu-

sieurs guérisons miraculeuses. Elle n'a pas été canonisée dans les formes ordinaires, mais plusieurs martyrologes modernes mettent sa fête au 16 de décembre. Saint Odilon, abbé de Cluny, *Vie de sainte Adélaïde*, dans Surius. Baillet, tom. 3, 16 décembre.

ADELARD ou ADALARD (saint), naquit vers l'an 753 dans les Pays-Bas, dépendans du royaume d'Austrasie. Il était le fils du comte Bernard et petit-fils de Charles-Martel. Il fut élevé à la cour de France près du roi Pepin, son oncle, d'où il se retira à l'abbaye de Corbie, en Picardie, et ensuite au Mont-Cassin, par l'amour de la retraite. Charlemagne l'en fit revenir et le mit auprès de son fils Pepin, roi d'Italie, pour être son premier ministre. Il fut envoyé l'an 809 à Rome avec quelques prélats, pour terminer la question de la procession du Saint-Esprit. Après la mort de Charlemagne, Adelard fut relégué l'an 815, par Louis-le-Débonnaire, dans l'abbaye d'Hère, appelée Noirmoutiers, par les calomnies de ses envieux, et non, comme le disent quelques modernes, à cause de la part qu'on prétendit qu'il avait eue à la conjuration du roi Bernard, son éleve, contre Louis-le-Débonnaire, puisqu'il est certain qu'Adelard fut éloigné de la cour deux ou trois ans avant qu'on eût découvert les desseins de Bernard. Il fut rappelé dans l'abbaye de Corbie qu'il gouverna en qualité d'abbé. Il y mourut saintement l'an 826. Sa fête est marquée le 2 janvier dans plusieurs martyrologes. Il a fait des statuts pour l'église de Corbie qu'on peut voir dans le quatrième tome du *Spicilège*, de Dom Luc d'Achéry. Sa vie a été écrite par Paschase Ratbert, son disciple et abbé de Corbie. Bollandus et Mabillon. Baillet, *Vie des Saints*, tom. 1, 2 janvier. Dupin, *Biblioth. eccl.* Dom Ceillier, *Hist. des Aut. eccl.*, t. 18, pag. 461.

ADELBERT ou ALDEBERT. *Voyez* ADALBERT, pag. 203.

ADELBERT, moine et écolâtre de Saint-Vincent de Metz, fleurissait dans le dixième siècle, sous l'épiscopat d'Adalbéron, évêque de Metz, mort en 964. Il est auteur d'une chronique dédiée à l'évêque d'Adalbéron où il donnait une liste suivie de tous les évêques de Metz jusqu'à ce dernier. Trithême témoigne avoir vu cet ouvrage; mais personne ne nous apprend s'il existe encore. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, tom. 6, pag. 396, attribuent à cet Adelbert un abrégé des morales de saint Grégoire sur Job, auquel il a donné le titre de *Miroir*, parce qu'il peut servir au lecteur à lui faire connaître ses besoins spirituels. On juge par le grand nombre de copies de cet abrégé qui se trouvent dans les bibliothèques de France, qu'il y a été fort goûté et fort répandu. D. Mertenne et D. Durand en ont donné la préface dans leur *Thesaurus anecdoctorum*, t, 2,

pag. 84, 85. Moréri, édition de 1759.

ADELBOLDE ou ADELBORON, moine de Lobes, dans le diocèse de Liége, et évêque d'Utrecht, fit la vie de l'empereur S. Henri, rapportée par Surius, au 14 juillet, et dans le sixième tome des *Antiquités de Canisius*, p. 383, et dans la *Vie des Saints de* Bamberg, par Gretser, imprimée à Ingolstad, in-4°, en 1611. Dans toutes les éditions, on ne trouve pas le nom d'Adelbolde qui se trouve cependant dans les manuscrits. Trithême lui attribue encore une Hymne à la louange de la Croix, une à la louange de la Vierge, et quelques autres ouvrages tant en vers qu'en prose. Il mourut en 1027. Sigebert, *deScrip. Eccl.*, cap. 138. Dupin, dixième et onzième siècles.

ADELIN, que quelques uns disent Français, d'autres Allemand, succéda à Hildebrand dans l'évêché de Séez, et gouverna cet évêché jusque vers l'an 910. Il écrivit en deux livres la vie et les miracles de sainte Opportune, abbesse, sœur de Goderand, premier évêque de Séez. Le premier livre contient la vie; le second, les miracles de la sainte. Il s'était engagé par vœu, peu de temps après son ordination, d'y travailler; mais occupé à d'autres affaires, il n'y pensa plus, que lorsque ayant été emmené prisonnier en Angleterre par les Normands, et remis en liberté, il se vit en état d'accomplir son vœu. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans la préface du second livre, n° 2. Cette vie se trouve dans Surius, au 22 d'avril, mais abrégée. Le P. Mabillon l'a corrigée et donnée tout entière sur un manuscrit de l'église de Sainte-Opportune de Paris, dans la seconde partie du troisième siècle, *Bened.*, pag. 220. Cave prétend qu'on l'appelle mal à propos *Adelin*, et qu'il faut le nommer *Adelhelme*. Dupin, *Biblioth. eccl.*, siècle neuvième.

ADELMAN, disciple de Fulbert, évêque de Chartres, condisciple de Bérenger. Étant clerc de l'église de Liége, il fut fait évêque de Bresse vers l'an 1048. Ayant appris que Bérenger niait la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie, et qu'il enseignait cette erreur, il lui écrivit une lettre dans laquelle, après l'avoir fait souvenir de leur ancienne liaison et de Fulbert de Chartres, leur maître commun, il le conjure de quitter son erreur, lui faisant voir qu'il n'est pas impossible à Dieu qui a tout créé de rien, de changer le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ. Il avait écrit quelque temps auparavant à Paulin, évêque de Metz, sur le même sujet, afin qu'il avertît Bérenger de revenir de son erreur. Nous n'avons plus cette dernière lettre, non plus que quelques autres dont Trithême fait mention; mais la première se trouve parmi les auteurs sur l'Eucharistie imprimés à Louvain en

1551 et 1561, et dans les bibliothèques des Pères, tom. 18, pag. 438. Il mourut vers l'an 1016. Ughel, Sixte de Sienne, livre 4, *Biblioth. Sacræ.*, Bellarmin. Dupin, onzième siècle.

ADELME ou ALD-HELME (saint). Il était d'une famille noble du royaume de Westfex ou des Saxons occidentaux, et parent même du roi Ina en Angleterre. Il fut élevé dans l'abbaye de Saint-Augustin de Cantorbéry, se fit religieux dans celle de Malmesbury, près du lieu de sa naissance, vers l'an 667; et quelques années après il retourna à Cantorbéry se mettre sous la discipline de saint Adrien, abbé du monastère de Saint-Augustin, où il fit des progrès extraordinaires dans la science et dans la vertu. Il fut fait prêtre et abbé du monastère de Malmesbury qu'il gouverna dans une haute réputation de sagesse, de doctrine et de sainteté, pendant l'espace de plus de trente ans. Après la mort de S. Hedde, évêque de Dorcester, le pays des Saxons occidentaux ayant été divisé en deux diocèses, on mit l'un des siéges épiscopaux dans la ville de Schirburn ou Sherborn, et l'on y plaça S. Adelme. Il gouverna cette église pendant quatre ans et quelques mois avec beaucoup de zèle et de vigilance, après lesquels il mourut le 25 de mai de l'an 709. Le Martyrologe romain avec plusieurs autres en fait mention ce jour-là. On lui rendit bientôt un culte religieux par toute l'Angleterre. Son corps fut enterré dans le monastère de Malmesbury qui est aujourd'hui une paroisse prétendue réformée où l'on dit que l'on conserve encore le tombeau de saint Adelme. Ce Saint était grammairien, poëte, orateur, philosophe, jurisconsulte, musicien, astronome, mathématicien, et faisait servir toutes ses connaissances à la religion. Il composa plusieurs ouvrages dont il y en a plusieurs de perdus, et quelques autres qui nous sont restés, savoir, *de Laude Virginum; de Virginitate;* une *lettre de la célébration de la Pâque contre les erreurs des Bretons;* un *Traité des péchés capitaux ou vices principaux*, etc.

Le père Martin Delrio, jésuite, fit imprimer en 1601, à Mayence, une partie des ouvrages de saint Adelme. Guillaume de Malmesbury a écrit sa vie quatre cent douze ans après sa mort, sur des Mémoires assez fidèles, et le père Mabillon nous l'a donnée dans le supplément de la première partie de son quatrième siècle, p. 728. Baillet, *Vie des Saints.* 25 mai. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.* tom. 17, pag. 753. Il y a lieu de douter si Adelme, abbé de Malmesbury, est l'évêque de Shirburn, parce que Sigebert parle en deux chapitres différens de l'un et de l'autre, et semble les distinguer.

ADEMAR ou AIMAR DE CHABANOIS, moine de S.-Cibar d'Angoulême, vivait en 1030. Il composa une Chronique depuis le

commencement de la monarchie française, particulièrement depuis l'an 829 jusqu'à l'an 1029. Le père Labbé l'a tirée d'un manuscrit de M. de Thou, et l'a insérée dans la nouvelle bibliothèque des manuscrits, tom. 2, pag. 151. Quoique l'auteur ne soit pas des plus exacts dans la supputation des temps, on ne laisse pas que de trouver des choses assez curieuses sur l'histoire de France, et en particulier d'Aquitaine. Il nous a donné aussi un Catalogue des abbés de Limoges, que le père Labbé a encore fait imprimer, ibid, p. 271. On le fait aussi auteur du supplément qui est joint au Traité des Offices d'Amalarius. Mais il est plus probable qu'il est d'Amalarius même, comme nous le dirons ci-après. Le père Mabillon rapporte, dans le premier tome de ses *Analectes*, des vers acrostiches qu'Adémar, dit-il, composa sur une copie qu'il avait faite des Vies des Papes, attribuée à Damas, par ordre de Rohon, évêque d'Angoulême. M. Baluse a donné au public une lettre manuscrite de cet auteur, écrite après le premier concile de Limoges, tenu en l'année 1029, auquel il avait assisté, et adressée à Jourdain, évêque de Limoges; à Arnould, évêque de Rhodès; à Thierri, évêque de Metz; à Cunegonde, impératrice, veuve de l'empereur Henri; à Canon ou Conrad, empereur; à Guillaume, duc de Guyenne; et au pape Jean qui y est fort maltraité. Cette lettre contient la dispute qu'il avait eue avec Benoît, prieur de l'abbaye de Saint-Michel de Cluse en Piémont, au sujet de l'apostolat de Saint-Martial en France. Ce Benoît lui avait reproché d'être auteur de cette nouveauté qu'il traite même d'hérésie, et de l'avoir inventée pour plaire à l'abbé et aux moines de Saint-Martial de Limoges qui l'avaient corrompu avec de l'argent. Il ajoutait qu'ayant disputé là-dessus avec Adémar, s'étant rencontrés ensemble au lieu de la Bussière en Limousin, il l'avait rendu confus et l'avait obligé de se cacher. Adémar écrivit cette lettre pour réfuter les discours de ce prieur qu'il dépeint comme un fourbe et un imposteur. Il était si persuadé de l'apostolat de Saint-Martial, qu'il avance que si le pape, surpris par les avis des envieux, s'avisait de décider le contraire, il ne le croirait pas, et refuserait de lui obéir, parce qu'aucun pape, dit-il, n'a reçu le pouvoir d'absoudre ou d'excommunier les saints apôtres, ni d'empêcher l'église de Dieu de bien faire et de bien parler. M. Baluse a encore plusieurs Sermons faits au concile de Limoges, au sujet de l'apostolat de Saint-Martial, qu'il croit être de ce même auteur. Cave, Dupin, *Biblioth. ecclés.* onzième siècle.

ADENULPHE ou ATENULPHE, archevêque de Capoue, a fait en vers léonins l'office du martyr saint Marc, évêque d'Atino, qui souffrit sous Domitien;

l'histoire de la découverte du corps de ce Saint, en vers hexamètres et pentamètres, et la vie du même, adressée au clergé d'Atino. Ughel dit qu'il avait les manuscrits de ces ouvrages, et il a fait imprimer la vie de Saint-Marc dans son *Ital. sacr.*, t. 6, nouv. édit. La même vie est aussi dans le Recueil des Actes des Saints, au 28 avril, p. 548. C'est ce que dit Jean-Albert Fabricius, dans sa *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis*, lib. 1, pag. 37.

ADEODAT ou DIEUDONNÉ, était Romain de naissance, fils de Jovinien. Il succéda à Vitalien sur le siége de saint Pierre, l'an 672, le 11 avril, gouverna quatre ans deux mois six jours, et mourut le 17 juin 676. Le siége vaqua quatre mois quatorze jours. Donus lui succéda le 2 novembre 676. Nous n'avons du pape Adeodat que les lettres de la confirmation du privilège du monastère de Saint-Martin de Tours, que Chrodebert ou Robert, archevêque de cette ville, lui avait accordé. Ces lettres se trouvent dans le 6e tome des Conciles, pag. 523. Fleury, *Hist. eccl.*, tom. 8.

ADEODATUS, *filius saltûs*, POLYMITARIUS de Béthléem; c'est-à-dire, Dieudonné, fils Dubois, tisserand de Béthléem, ou selon le texte des Paralipomènes, Elchanan, fils de Jaïr, de Bethléem, tua le frère de Goliath. (1. *Par.*, cap. 20, v. 5.)

ADER, *la tour d'Ader*. Nom que l'on donnait au lieu où l'ange annonça aux pasteurs la naissance de Jésus-Christ. Hieronim., *epist.* 27.

ADESSENAIRES, *adessenarii*, hérétiques qui croient que Jésus-Christ est dans l'Eucharistie, mais d'une manière différente du dogme catholique. Ce nom est forgé du verbe latin, *adesse*, *adsum*, *je suis présent*. Pratéole qui l'a forgé et quelques autres l'emploient; mais il n'est pas de l'usage ordinaire. Les adessenaires sont les mêmes que les Impanateurs. *Voy.* IMPANATEURS.

ADIAPHORITA ou ADIAPHORITE ou ADIAPHORISTE, *adiaphorista*, du grec ἀδιάφορος, *indifférens*. On nomma ainsi dans le seizième siècle les luthériens mitigés qui avaient les sentimens de Mélancthon, et ensuite ceux qui souscrivirent à l'*Interim* de Charles V.

ADIAS ou ADAIAS, juif qui revint de Babylone, et qui fut un de ceux qui répudièrent leurs femmes qu'ils avaient prises contre la loi, d'entre les nations. (1. *Esdr.*, c. 10, v. 39.)

ADIEL, fils d'Adiel, de la tribu de Juda. (1. *Par.*, c. 4, v. 36.)

ADIL (Corneille). On a de lui une *Bible hébraïque*; Venise, chez Antoine Justiniani, 1550 et 1563, in-4°. Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*.

ADIMAR (Louis), poëte célèbre d'une famille patricienne de Florence où il mourut le 23 juin 1798, était de l'académie Della Crusca. Il a donné des poëmes sacrés et moraux, avec une paraphrase des sept

Psaumes de la Pénitence, imprimés à Florence chez Jean-Philippe Cecchi, en 1696, in-fol., et en 1711, in-8°, chez Frediani. *Journal d'Italie*, tom. 5, p. 397.

ADITHA ou ADATHA ou ADIA ou ADITHAIM, ville de la tribu de Juda. (*Josué*, c. 15, v. 36.)

ADJURATION. C'est une action par laquelle on interpose le nom de Dieu, ou quelque autre chose sainte, pour engager quelqu'un à faire ce qu'on demande. Il y a une adjuration expresse et formelle dans laquelle on interpose expressément la majesté de Dieu, ou quelqu'un de ses attributs, pour obtenir ce qu'on demande, comme quand on dit, *adjuro te per Deum vivum*, etc.; et une autre implicite, dans laquelle on interpose la majesté de Dieu, non en elle-même, mais dans quelques unes de ses productions qui la représentent d'une façon singulière, comme quand on dit : *adjuro te per firmamentum*, *per Évangelium Christi*, etc. L'adjuration est encore ou préceptive, c'est-à-dire faite par manière de commandement, de menaces et d'exécration ; ou déprécatoire, c'est-à-dire faite par manière d'exhortation et de prière. L'adjuration diffère du jurement, en ce que dans le jurement on prend Dieu à témoin, au lieu que dans l'adjuration on l'interpose seulement pour obtenir ce que l'on demande, par son amour ou par sa crainte.

On ne doit point adjurer les créatures irraisonnables directement en elles-mêmes, puisqu'elles sont incapables de tout sentiment d'amour ou de crainte de Dieu, mais les seuls êtres doués d'intelligence ; savoir, 1° Dieu, par manière de prière et non pas de commandement. 2° Les mauvais anges, par manière de commandement et non de prière, de peur qu'on ne paraisse avoir quelque commerce avec eux. 3° Les Saints, d'une façon déprécative. 4° Les hommes, de l'une et l'autre manière, s'ils sont inférieurs à celui qui fait l'adjuration ; et s'ils lui sont supérieurs, de la manière déprécative seulement. L'adjuration, pour être licite, doit avoir trois conditions, le jugement, la justice, la vérité : Le jugement, c'est-à-dire qu'elle doit être accompagnée du respect pour Dieu et être de nécessité; la justice, c'est-à-dire qu'elle n'a lieu, que pour demander une chose juste et permise ; la vérité, c'est-à-dire qu'on ne peut adjurer que le vrai Dieu, ou les Saints, et non pas les fausses divinités. Avec ces conditions, chaque fidèle pouvait faire des adjurations secrètes ; mais pour ce qui est de l'adjuration solennelle et publique, ou bien des exorcismes de l'Église, ils n'appartenaient qu'aux seuls clercs qui avaient au moins l'ordre d'exorciste ; et même, selon l'usage de l'Église, cela n'appartenait qu'aux prêtres commis à cet effet par l'ordinaire. *Voyez* EXORCISME. Saint Thomas, 2, 2, q. 90, art. 1, *in Corpus*, etc., art. 2 et 3.

ADJUTE. L'un des cinq frères Mineurs qui furent envoyés par saint François pour porter l'Évangile aux Mores. Adjute n'était que frère-lay ou convers, et il souffrit le martyre avec ses quatre compagnons.

ADJUTEUR, vulgairement *saint Ajoutre* ou *Ustre*, vivait dans le douzième siècle. Il était fils d'un gentilhomme de Normandie, de la famille des seigneurs de Vernon-sur-Seine. S'étant croisé pour la guerre sainte contre les Sarrasins, il fut pris après dix-sept années de service pour la religion. Les Infidèles le tourmentèrent inutilement pour lui faire abjurer la foi; il fut toujours ferme, et après son élargissement, il revint en France, distribua une partie de ses biens aux pauvres, donna l'autre à l'abbaye de Tiron, fondée depuis peu d'années dans le diocèse de Chartres, fit bâtir près de Vernon une chapelle avec quelques cellules où il s'enferma pour y vivre d'une façon très-austère sous la règle et l'habit de saint Benoît qu'il avait pris à Tiron. Il ne buvait que de l'eau, ne mangeait que du pain et des choux cuits seulement avec le sel, excepté les jours de grande fête et quand il avait des étrangers à recevoir; il couchait toujours sur la dure et ne quitta jamais le cilice. Il mourut heureusement dans ces saintes pratiques le 30 d'avril de l'an 1131 ou 1132. Sa sainteté, attestée par le don des miracles avant et après sa mort, inspira aux peuples envers lui une grande dévotion qui se conserve principalement dans la chapelle de Sainte-Magdelaine près de Vernon, qu'il avait bâtie et où il fut enterré. Sa vie a été écrite par Hugues III du nom, archevêque de Rouen, son contemporain, et qui le connaissait particulièrement, ou par Hugues peut-être d'Orgo, aussi archevêque de Rouen qui ne vivait que trois ans après. *Baillet, Vie des Saints*, 30 avril.

ADMATHA, un des sept principaux officiers de la cour d'Assuérus. *Esth.*, cap. 1, v. 14.

ADMINISTRATION des biens de l'Église et des hôpitaux.

Les évêques étaient originairement les premiers et les principaux administrateurs des biens de leurs églises. *Canon des Apôtres*, 41; concile d'Antioche en 341, canon 25; et pour éviter l'abus qu'ils en pouvaient faire, ils étaient obligés d'en rendre compte dans le synode de la province. C'est ce qui se remarquait encore dans la défense qu'on faisait aux gens d'église d'aliéner les biens de leurs bénéfices sans le consentement du Chapitre ou de la communauté. Ce n'a été que vers le sixième siècle que les évêques abusant de leur autorité dans l'administration du temporel, l'on assigna quelques revenus fixes aux églises paroissiales, et ensuite à chaque bénéfice qu'on érigea en titre. (*Concile de Carpentras.*) Dans les églises d'Orient, les évêques établissaient des économes qui ne ou-

vaient être que des clercs. Cette disposition se trouve renouvelée dans le septième siècle par un concile de Séville, rapporté par Gratien, et par le deuxième de Nicée *canon* 11. On ignore en quel temps ces économes ont cessé; mais c'est probablement vers le dixième siècle. Saint Charles, par son cinquième concile de Milan, part. 3, chap. 11, a aussi ordonné qu'il serait établi un économe pour sa métropole; et le concile de Trente, *sess.* 24, c. 16, *de reform.* l'ordonne pour toute l'Église après la mort de l'évêque. En France, c'était le Roi qui établissait ces économes pendant la vacance des évêchés et autres bénéfices consistoriaux. *Voy.* HOPITAUX, BIENS DE L'ÉGLISE.

ADMINISTRATION, se dit aussi des fonctions ecclésiastiques. C'est aux prêtres qu'appartient l'administration des Sacremens; et pour s'en acquitter dignement, ils ne doivent être, ni irréguliers, ni coupables de péché mortel.

ADMISSION, était l'acte par lequel un collaborateur approuvait la démission, permutation ou résignation qui était faite entre ses mains. L'admission était nécessaire dans un cas de démission quelconque, parce qu'un bénéficier ne pouvait se lier avec l'église où il était attaché par son bénéfice, ni s'en délier, que du consentement des supérieurs préposés à cet effet; c'était donc l'admission seule qui faisait vaquer le bénéfice.

ADOLLAM ou ADULLAM. *Voyez* ODOLLAM.

ADOM ou ADAM, ville sur le rivage du Jourdain, vers Scythopolis et Sarthan.

ADOMMIM (hébr., *terrestre, roux, couleur de sang*), ville et montagne dans la tribu de Benjamin, au couchant de Jéricho. (*Josué*, cap 15, v. 7.)

ADON, un des juifs qui revinrent de de-là l'Euphrate à Jérusalem. (1., *Esdr.*, cap. 2, v. 59.)

ADON (saint), évêque de Vienne, naquit dans le pays de Gatinois, ou dans quelque autre endroit du diocèse de Sens, vers l'an 800. Ses parens qui étaient nobles, le présentèrent encore enfant à Sigulfe, abbé de Ferrières, pour être élevé dans la piété et dans les sciences. Il y fit des progrès si grands, que la réputation de son mérite se répandit bientôt au loin. Marcward, abbé de Prom au diocèse de Trèves, le demanda et l'obtint pour l'instruction de ses religieux. Après la mort de cet abbé qui arriva l'an 853, Adon alla à Rome où il demeura près de cinq ans. Il vint de Rome à Ravenne. Saint Remy, évêque de Lyon, lui donna à gouverner la paroisse de Saint-Romain qui n'était pas éloignée de la ville de Vienne. Il fut élu l'année suivante évêque de Vienne, et s'appliqua de toutes ses forces à réformer les mœurs de son peuple, à faire fleurir la discipline, à régler le service divin et toute la police de son église. Il se trouva au con-

cile de Tousy, près de Toul en Lorraine, tenu le 22 d'octobre de l'an 860, et à plusieurs autres où il parut toujours avec éclat par sa capacité et son zèle pour la pureté de la foi et des mœurs. Il tint un concile dans son église métropolitaine l'an 870. Il mourut le 16 décembre de l'an 875, et son corps fut inhumé dans l'église des Apôtres, que l'on a depuis appelée plus communément du nom de St.-Pierre, et qui a été le lieu ordinaire de la sépulture des archevêques de Vienne. Son nom se trouve au 16 de décembre, dans le Martyrologe romain et dans plusieurs autres modernes. Les ouvrages d'Adon sont une *Chronique universelle* depuis le commencement du monde jusqu'à la fin de sa vie; un *Martyrologe*, l'*Histoire du martyre de saint Didier*, évêque de Vienne, et la *Vie de saint Theudère*, (*Theuderius*), ou de *saint Chef*, comme l'appelle M. Baillet. C'est sans aucun fondement que Lipoman, évêque de Vérone, et Jacques Mosander, chartreux de Cologne, publièrent dans le dernier siècle le martyrologe d'Adon sous le nom d'un Adon de Trèves, puisqu'il n'y a pas même eu d'archevêque de Trèves de ce nom, mais seulement un Othon ou Udon, vers l'an 1070, deux siècles après l'auteur du Martyrologe. Vossius, *de Histor. lat.* Sainte Marthe, *Gall. Christ.* Dupin, Baillet, *Vie des Saints*, 16 de décembre. Dom Ceillier, *Histoire des Auteurs ecclés.*, tom. 19, p. 247.

ADONAI, l'un des noms de Dieu qui signifie *messeigneurs*, au pluriel; comme *Adoni* signifie *monseigneur* au singulier. Les juifs lisent *Adonai*, lorsqu'ils rencontrent *Jéhovah* qu'ils ne prononcent pas par respect, quoique la loi ne le leur défende pas.

ADONIAS (hébr., *seigneur*), quatrième fils de David et d'Haggith, naquit à Hébron. Il se fit proclamer roi après la mort d'Amnon et d'Absalom, ses frères aînés, par un parti considérable; mais David l'ayant su, fit aussitôt reconnaître Salomon, suivant la promesse qu'il en avait faite à Bethsabée sa mère. Adonias, craignant que Salomon ne le fît tuer, se retira au Tabernacle et se saisit de la corne de l'autel des holocaustes. Salomon lui pardonna pour lors; mais après la mort de David, ayant demandé pour femme Abisag de Sunam qui avait été donnée à ce prince pour l'échauffer dans sa vieillesse, cette demande lui coûta la vie, l'an du monde 2990; avant Jésus-Christ 1010; avant l'ère vulgaire 1014.

ADONIBESECH (hébr., l'*éclair du Seigneur* ou *le seigneur de l'éclair*), roi de la ville de Bésech, dans la terre de Chanaan, à dix-sept milles de Naplouse vers l'orient. Après la mort de Josué, les tribus de Juda et de Siméon marchèrent contre Adonibesech, le battirent, le prirent vivant, et lui coupèrent les extrémités des pieds et des mains, en le traitant comme i

avait traité lui-même soixante-dix rois qu'il faisait manger sous sa table, après leur avoir fait couper l'extrémité des pieds et des mains. Il mourut à Jérusalem l'an du monde 2583; avant Jésus-Christ 1415. (Eusèb., *in Locis, in Besech.* Judic., c. 1.)

ADONICAN, revint de Babylone avec six cents hommes de sa famille. (1. *Esdr.*, c. 2, v. 13.)

ADONIRAM, (hébr. *le Seigneur très-haut*, ou *le Seigneur de la grandeur*), intendant des tribus de Salomon, et chef des trente mille hommes que ce prince envoyait au Liban pour couper les bois qui devaient servir à ses bâtimens. (3. *Reg.*, c. 5, v. 14.

ADONIS, en hébreu, *thammuz* ou *le caché* ou *le mort*, faux dieu adoré chez les égyptiens sous le nom d'Osiris, époux d'Isis; et chez les Ammonites et les Moabites, sous celui de *Béel-Phégor*. (*Ezéch.*, c. 8.) Voici la manière dont on célébrait ses fêtes. On le représentait comme un mort dans un cercueil; on le pleurait, on le cherchait avec inquiétude, on feignait qu'il était retrouvé, l'on s'abandonnait à des joies dissolues, pour marquer à Vénus la part qu'on prenait à son bonheur du recouvrement de son époux. Dieu fit voir à Ézéchiel les femmes des Hébreux qui pleuraient Adonis jusque dans le temple de Jérusalem. *Voy.* M. Le Clerc, *Bibliothèque universelle*, tom. 3, septembre 1686. (*Explication historique de la fable d'*Adonis.)

ADONISEDECH (hébr., *justice du Seigneur* ou *le seigneur de la justice*), roi de Sédech ou de Jérusalem, qui fut tué par Josué avec quatre autres rois qu'il avait appelés à son secours. Ce fut dans cette occasion que le Seigneur arrêta le soleil et la lune à la prière de Josué, et qu'il fit pleuvoir une grêle de pierres sur ses ennemis. (*Josué*, c. 10, v. 1 et *seq.*)

ADOPTIF ou ADOPTIEN, *Adoptivus* ou *Adoptianus*, nom de secte. Les adoptiens eurent pour chef Elipan de Tolède et Félix d'Urgel qui avait été son précepteur. Ils répandirent tous deux que, selon la nature humaine, Jésus-Christ n'était point fils naturel de Dieu, mais seulement fils adoptif; et c'est ce qui les fit appeler *Adoptifs* ou *Adoptiens*, eux et leurs sectateurs. Félix fut convaincu et condamné à Narbonne en 788; à Ratisbonne en 794; peu de temps après par le pape Adrien; en 796 par Léon III; et encore le même année à Urgel dans un synode. Félix et Élipan revinrent de leurs erreurs. *Voyez* Félix, Élipan, Félicius.

ADOR ou ADORA, ou ADORAIM ou DORA, ville de la tribu de Juda près d'Eleuthéropolis, dans la partie méridionale de Juda, sur les confins de l'Idumée. Joseph., *Antiq.*, l. 13, c. 17)

ADORAM ou ADURAM, fils de Jectan, fils d'Héber. (*Gen.*, c. 10, v. 27.)

ADORAM ou JORAM, fils de

Thoü, roi d'Emath qui vint féliciter David de la part de son père, pour la victoire que ce prince avait remportée sur Adarezer, roi de Syrie. (1. *Part.*, cap. 18, v. 10.)

ADORATION, est proprement le culte souverain qui est dû à Dieu. Cependant on prend aussi ce terme pour exprimer le respect qu'on rend à une personne distinguée. Nous le prenons ici pour un acte de religion; nous expliquerons son étymologie, et nous en rapporterons ensuite les différentes significations. Le mot d'adorer nous paraît venir de *manum ad os mittere* (mettre la main à la bouche), ce qui est proprement saluer, faire la révérence, baiser les mains. Son étymologie grecque se tire du verbe προσκυνεῖν, se prosterner devant quelqu'un pour lui marquer le respect et la soumission d'une manière sensible. Séphora, femme de Moïse, voyant qu'un ange menaçait de mort son mari pour n'avoir pas circoncis son fils Éliézer, toucha ses pieds. C'était le symbole, parmi les juifs, de l'adoration et de l'amour particulièrement des femmes envers leurs maris. De même cette Sunamite dont le fils était mort, embrassa les pieds du prophète Élisée, pour qu'il demandât à Dieu de le rendre à sa mère. Madelaine et les autres femmes pieuses embrassèrent les pieds de Jésus-Christ après sa résurrection. C'était aussi la coutume dans l'ancienne Église de toucher les genoux des évêques quand on leur faisait la révérence, ce qui ne se peut faire que par l'humiliation et le prosternement du corps. On en trouve une infinité d'exemples dans l'*Ancien Testament*, qui ne désignent rien plus que l'honneur et le respect qu'on rendait à certaines personnes. Il est pourtant vrai que le mot d'adoration ne doit se prendre que pour un culte religieux qui est dû à Dieu et aux Saints. Encore est-il pris assez improprement à l'égard de ceux-ci, et on ne doit l'entendre que du respect, de la révérence et de l'honneur que nous leur devons, à cause de leur excellence et de leur sainteté. Le culte souverain, qui est dû à Dieu s'appelle *de latrie*, qui veut dire *service;* et l'Écriture voulant nous apprendre de quelle manière nous devons adorer l'Être-Suprême, joint le mot de service à celui d'adoration pour en ôter l'équivoque. Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et ne serviras que lui seul, pour nous montrer que Dieu seul mérite l'adoration et l'amour de notre cœur. C'est cette adoration qu'il demande par le premier commandement, et que nous ne pouvons transférer à la créature sans nous rendre coupables de la plus grande impiété. Ce même culte est dû à l'humanité sainte de Jésus-Christ, parce qu'elle est unie inséparablement à la divinité, et que Dieu et l'homme en Jésus-Christ ne font qu'une personne *Voy.* UNION HYPOSTATIQUE. *Voy.* CULTE.

La double signification du mot, *adorer*, vient de ce que nous n'avons que ce terme en latin pour signifier ce qu'on doit à Dieu et ce qu'on doit aux supérieurs ; c'est pour cela qu'il est pris si différemment dans l'Écriture ; mais on ne peut douter qu'appliqué à Dieu il ne doive s'entendre du culte suprême qui lui est dû, comme on l'entend naturellement d'un simple respect lorsqu'il s'agit des créatures. Je ne sais donc pourquoi quelques critiques ont prétendu que dans une version de l'Écriture-Sainte on ne devait se servir du mot *adorer* que lorsqu'il était parlé du culte qui se rend à Dieu seul ; car enfin si le latin admet cette expression pour l'un et pour l'autre, pourquoi montrerions-nous plus de délicatesse dans notre langue, dans laquelle il est aussi facile de remédier à l'équivoque ? Quand Abraham adora les enfans de Geth, n'est-il pas visible que ce mot d'adorer signifie seulement qu'il leur rendit des respects, comme quand il adore le seigneur ? Il est naturel de comprendre qu'il reconnaît son Etre souverain par un honneur qui n'est dû qu'à lui seul.

On dit adorer la Croix, les Saints, les Reliques, les Images, c'est-à-dire se prosterner devant eux, leur rendre une espèce de culte subalterne et inférieur à celui qui n'est dû qu'à Dieu. On disait autrefois adorer l'Empereur, c'est-à-dire l'honorer, le saluer, lui faire la révérence, lui marquer son respect et sa soumission. (Fleury.)

On dit encore aujourd-hui adorer le pape, aller à l'adoration du pape, c'est-à-dire, lui rendre ses respects, lui baiser les pieds, reconnaître son autorité dans l'Église, dont il est le chef visible. (*Voy.* Élection du Pape.) On voit ici combien les protestans ont tort de traduire les catholiques comme idolâtres, à cause de ce terme d'adorer qu'ils emploient à l'égard des objets dont on vient de parler, dans le sens qu'on explique.

L'adoration, prise dans sa signification propre, est ou intérieure ou extérieure. L'extérieure est différente selon les différens temps et les différentes nations. Tantôt elle se fait par le prosternement, tantôt par la génuflexion et tantôt par une simple inclination du corps. Les Arméniens adorent Dieu à la manière des peuples du Levant, en se prosternant et en baisant trois fois la terre. *Voy.* Adoration de l'Eucharistie.

ADORATION PERPÉTUELLE. Il y avait plusieurs sortes de religieuses qui pratiquaient l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, en sorte qu'elles se relevaient jour et nuit, et il y en avait toujours quelques unes qui priaient devant le Saint-Sacrement. Les religieuses de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, fondées à Marseille dans le dernier siècle, par le R. P. Antoine Le Quien, dominicain, étaient célèbres entre les autres.

ADORBIGANE, siége épiscopal du diocèse du Maphrien d'Orient-Jacobite, et ville de Perse, éloignée de Ninive vers l'orient, de huit jours de chemin. Ce fut Maruthas qui établit cet évêché en 630. Ses évêques les plus connus sont:

1. N...., ordonné par Maruthas.

2. Philexène, en 962.

3. Jean.

4. Sévère, moine du monastère de Saint-Matthieu, appelé auparavant *Josué*, en 1266, tom. 2, *Bibl. Orient.*, pag. 251.

ADORBIGANE, ville épiscopale et métropolitaine du diocèse de Chaldée, qu'on croit être l'ancienne Mèdè, ou au moins une de ses parties. Tauris en a été autrefois la métropole, et quelques auteurs se sont persuadés qu'elle était la même qu'Ecbatane, capitale du royaume des Mèdes. Les autres villes de cette province sont Bardaa, Ardebel, Maraga, Salmasa, Argis, Asnocha, Chalata, Schaharzul, qui sont soumises aux nestoriens; dans la suite Bardaa et Salmasa ont été aussi élevées à la dignité de métropole. Il y avait encore des évêques jacobites.

Evêques métropolitains d'Adorbigane.

1. Abraham Beth Rabanensis, que l'empereur Zénon chassa de l'école d'Édesse, et que le catholique de Séleucie fit évêque des Mèdes. (*Bibl. orientale*, tome 1, pag. 352.) Il composa des *Commentaires sur Josué*, *les Juges*, le livre *des Rois*, et *l'Ecclésiastique*, *sur Isaïe*, en deux tomes, et sur le *Cantique des Cantiques*; *des Hymnes*, *et un Traité sur l'usage de s'asseoir dans l'église*.

2. Jean siégeait en 1266. (*Biblioth. orient.*, tom. 2, pag. 456.)

3. N...., un de ceux qui écrivirent au pape Jules III.

4. Gabriel alla en 1708 au Malabar où les Portugais ne voulurent pas lui permettre de célébrer les saints Mystères qu'il n'eût auparavant fait sa profession de foi. On la trouve dans la *Biblioth. orient.*, t. 3, part. 2, pag. 300.

ADORNE (Jean-Augustin), fondateur de la congrégation des clercs religieux mineurs, était sorti de l'ancienne famille des Adornes. Ce fut à Naples qu'il jeta les premiers fondemens de cette congrégation que le pape Sixte V approuva en 1588; et parce que ce pontife avait été cordelier, il voulut qu'on nommât cette congrégation du nom des clercs religieux mineurs. Ils ont des colléges, et ils reçoivent chez eux ceux qui veulent faire des retraites spirituelles. Adorne voulut que ses clercs imitassent les Acémètes de Constantinople et qu'il y eût toujours quelqu'un d'entre eux devant le Saint-Sacrement. Il mourut à Naples en odeur de sainteté le 29 septembre 1591. François et Augustin Caraccioli travaillèrent après lui à la propagation de l'institut. (Aubert le Mire, *de Congreg. cleric. in communi vivent.* Bar-

bosa, Paul Mourigia. Justiniani, *de gli scrit. della Liguria*, p. 6.)

ADRA, ville maritime d'Espagne dans le royaume de Grenade. En remontant la rivière sur laquelle cette ville est située, on trouve à l'orient de son cours l'ancienne Adra ou Adravieca, qui est sans doute l'Abdara ou Abdéra des anciens, que Strabon nous apprend avoir été bâtie par les Phéniciens. Pierre, évêque d'Abdara, souscrivit au premier concile de Séville. L'évêché a été ensuite transféré à Alméria. (La Martinière, *Dictionn. géograph.*)

ADRA ou HADRACH, ville peu éloignée de Damas, contre laquelle le prophète Zacharie prononça des menaces. (*Zachar.*, cap. 9, v. 1.)

ADRAA, même qu'EDRAI. *Voy.* EDRAI.)

ADRAMELECH (hébr., *manteau, gloire, grandeur, puissance*), fausse divinité adorée par ceux de Sépharvaïm, établis dans le pays de Samarie, à la place des Israélites transportés au-delà de l'Euphrate. (4. *Reg.*, c. 17, v. 31.)

ADRAMELECH, fils de Sennachérib, roi d'Assyrie, tua son père pendant qu'il priait dans le temple de Nesroch, l'an du monde 3295; avant Jésus-Christ 705. 4. *Reg.*, c. 19, v. 37.

ADRAMYTE, ville épiscopale de la Mœsie Asiatique, dans l'Exarcat de ce nom, où Hérodote dit que Xerxès conduisit son armée par la campagne de Thèbes, est très-ancienne; elle s'appelait aussi Lyrnèse. C'est aujourd'hui une fort petite ville que les Turcs nomment Endrome, et d'autres Sandemitri. Nous n'en trouvons que sept évêques savoir :

1. Helladius, au premier concile d'Éphèse.

2. Aurèle, au synode assemblé par Flavien et Thalasse, où Eutiche fut condamné.

3. Flavien, qui se trouva au conciliabule d'Éphèse.

4. Julien dont il est fait mention dans un manuscrit de la bibliothèque du Roi, cod. 2951.

5. Théodore, au sixième concile général.

6. Basile, au septième.

7. Michel, au huititième.

ADRANE. *Voy.* ADRIMITANE.

ADRAON ou ADRATON, nommée depuis *Castrum Bernardi de Stampis*, ville d'Arabie qui a eu autrefois un évêché suffragant de Bosta. Il est parlé de cette ville dans la sixième action ou session du concile de Chalcédoine. (Guillaume de Tyr, l. 16, c. 10. Jacques de Vitry. Le Mire.)

ADRASSE, ville épiscopale du diocèse d'Antioche, dans la province d'Isaurie, sous la métropole de Séleucie. Nous en connaissons trois évêques.

1. Zotique, fut représenté au concile de Chalcédoine par le prêtre Philotée qui souscrivit pour lui. (Baluze, *nouv. Collect. Concile*, pag. 1032.)

2. Paul assista et souscrivit au cinquième concile général.

3. Étienne, aux canons *in Trull.*

ADRIA, ville d'Italie, dans la marche Tarvisienne, autrefois si célèbre qu'elle a donné le nom à la mer Adriatique. Elle est de la dépendance de Venise, dans la Polésine de Rovigo où l'on a transféré son évêché. On l'appelle *Atria*, *Adria* ou *Hadria.* Comme elle est entre les ambouchures du Pô, elle a été souvent inondée, de sorte qu'elle n'est plus aujourd'hui qu'un mauvais bourg. Pline et quelques autres écrivains disent qu'elle a été bâtie par les Grecs Lydiens; Justin veut que ce soit par les Hétrusques qui en firent une colonie. Quoi qu'il en soit, elle ne conserva pas long-temps sa première splendeur, puisque du temps même de Caton on remarquait ses ruines, soit que les guerres l'eussent désolée dès son commencement, soit que le mauvais air eût obligé ses habitans de s'en éloigner; quoiqu'elle conserve encore aujourd'hui le nom de ville, elle n'est pourtant dans la vérité qu'un village composé de quelques maisons, ou plutôt cases qui ne sont propres qu'à loger des pêcheurs. Les évêques, qui s'y trouvaient fort mal à cause de son mauvais air, commencèrent à se retirer à Rovigo, du consentement de Jean x, en 920. Quoiqu'il soit assez probable que les habitans de cette ville ont reçu le christianisme dans les premiers temps de l'Église, il n'y a cependant rien d'assuré à ce sujet; mais il est certain qu'ils reconnaissent et qu'ils ont toujours reconnu l'archevêque de Ravenne pour Métropolitain. Gallioniste est le premier évêque que nous sachions avoir gouverné cette église. Il assista au concile de Latran contre les Monothélites, sous le pape Martin, en 649. On voit à Rovigo un magnifique palais épiscopal que Paul y fit bâtir lorsqu'il était évêque; un séminaire, etc. La cathédrale est bâtie à l'antique et dédiée à saint Pierre; son Chapitre a pour toute dignité un archidiacre; il est composé de sept chanoines et de douze prêtres. Saint Bellin est le patron de la ville; il était évêque de Padoue et fut martyrisé. Ses reliques reposent à Rodigo où il souffrit pour la foi dans l'église qui lui est dédiée. On y compte deux paroisses, dont l'une est dans la cathédrale même; deux couvens de religieux et un de religieuses; un hôpital, un mont de piété. Les habitans s'occupent et vivent de la pêche. Le diocèse est fort étendu; il dépend de la république de Venise, quoique la presqu'île de Rovigo dépendît anciennement des ducs de Ferrare. Nous donnons la succession des évêques d'Adria, d'après Ughel. (*Ital. S.*, tom. 2, pag. 397, et tome 10, p. 198.)

Évêques d'Adria.

1. Gallioneste, 649. Il assista au concile de Latran de cette année.

2. Léon, en 860.

3. Théodin, sous Jean VIII.

4. Paul, en 920. Il bâtit la ville de Rovigo et y fixa son siége.

5. Camérius de Ravenne, en 953.

6. Astulphe Romain, en 972.

7. Pierre, en 1016.

8. Benoît de Boulogne, en 1050, mort en 1063.

9. Athon de Milan en 1067, mort en 1078.

10. Pierre de Foligni, en 1078.

11. Jacques, Florentin, en 1091.

12. Pierre, en 1116.

13. Isaac, mort en 1125.

14. Grégoire, en 1125, mort en 1134.

15. Florius de Véronne, en 1134.

16. Grégoire, en 1140.

17. Vital, en 1143.

18. Grégoire, en 1150.

19. Gabriel assista au concile de Latran sous Alexandre III, en 1179.

20. P...., en 1207.

21. Pierre, en 2213.

22. Jacques, mort en 1275.

23. Pérégrinus, élu en 1275.

24. Fr. Otholin, de Vérone, élu en 1280.

25. Boniface, en 1286. La ville d'Adria fut détruite sous son pontificat par les Sarrasins en 1291.

26. Jean, en 1309.

27. Solon Brazachasius de Padoue, en 1323, mort en 1327.

27. Superantius, évêque de Comachio, transféré en 1327.

29. Fr. Benvenutus ou Barthelemi Borghèse, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, en 1329, mort à Boulogne en 1348.

30. Aldobrandin d'Est, fils de Renauld III, en 1348, siéga quatre ans; fut transféré à Modène, ensuite à Ferrare.

31. F. Jean, de l'Ordre des Frères-Mineurs, en 1352.

32. Antoine, succéda à Jean, et mourut en 1387.

33. Ugo Robestinus de Régio, en 1387, transféré à Padoue en 1392.

34. Jean Anselmin, évêque de Padoue, transféré en 1392.

35. Jacques Bettuccii de Obizziis, de Padoue, évêque de Comachio, transféré en 1404, déposé par Alexandre V.

36. Mainardin, nommé par Alexandre V en 1409.

37. Barthelemy Roverella, en 1444, transféré à Ravennes.

38. Jacques de Oratoribus, en 1445, mort en 1446.

39. Blaise Novellus, de Ferrare, en 1446.

40. Tite Novellus de Ferrare, nommé par Paul V en 1468, mort en 1471.

41. Martin, en 1472, mort en 1484.

42. Fr. Jules de Venise, de l'Ordre des Servites, en 1484.

43. Nicolas-Marie d'Est, en 1487, mort en 1507.

44. Beltrand de Ferrare, en 1507.

45. Herculus, cardinal Rangonius, de Modène, administrateur en 1524, transféré à Modène.

46. Jean-Baptiste Bragadinus

de Venise, en 1524, mort en 1528.

47. Jean Dominique, cardinal de Cupis administrateur, 1528 jusqu'en 1553.

48. Sébastien Pighini de Régio, archevêque de Syponte, cardinal, transféré en 1553, le 11 décembre.

49. Jules Canamus de Ferrare, 1554, assista au concile de Trente, fait cardinal par Grégoire XIII, et transféré à Modène par Grégoire XIV, 1591.

50. François-Laurent Lauretus, Vénitien, 1591, mort en 1598.

51. Jérôme des comtes Della Portia, par Clément VIII, 1598, mort en 1620.

52. Louis Sarège, de Venise, 1610, abdiqua en 1622.

53. Ubert Pappafava, de Padoue, 1622, mort en 1631.

57. Germanicus Mantica, autrefois évêque de Famagouste, gouverneur de la Campanie, nommé par Urbain VIII, 1632, mort en 1639.

55. Jean-Paul Savius de Venise, évêque de Feltri, transféré à Adria le 19 décembre 1639, mourut en 1650; le siége vaqua long-temps après sa mort.

56. Boniface Aliardi, comte de Bergame, clerc régulier théatin, fait général de son Ordre, étant encore fort jeune, nommé par Alexandre VII, en 1656, siégea près de onze ans, et mourut en 1667.

56. Thomas Retano de Venise, nommé le 25 janvier de la même année, siégea dix ans, et mourut en 1677.

58. Charles Labia de Venise, clerc régulier théatin, archevêque de Corcyre, nommé le 14 décembre 1677, mourut au mois de novembre 1701.

59. Philippe de Turre ou de la Tour de Forli, diocèse d'Aquilée, nommé le 6 février 1702, mourut le 25 du même mois 1717.

60. Antoine Vaira de Venise, transféré de Parenzo le 12 juillet 1717.

ADRIA (Pierre d'), ainsi nommé du lieu de sa naissance, et religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, fut un des disciples de saint Thomas, pour la doctrine duquel il prit tant de goût qu'il conserva ses leçons sur saint Matthieu et sur les dix Préceptes. On lui attribue un Traité de la vie spirituelle qui n'a pas été imprimé. En 1294, il était vicaire-général de la province de Sicile; et en 1306, Clément V lui donna l'évêché de Vico qu'il gouverna environ dix ans. Échard, *script. ord. Præd.*

ADRIAN (Corneille), fameux prédicateur flamand du seizième siècle, natif de Dordrecht, entra dans l'Ordre de Saint-François et fut lecteur en théologie. Depuis il enseigna publiquement le latin, le grec et l'hébreu, et prêcha fort long-temps à Bruges où il mourut le 14 juillet 1681. Il composa un Traité des sept Sacremens, et plusieurs Sermons qui n'ont pas été imprimés. Les

autres ouvrages qui ont paru sous son nom après sa mort n'ont pas été du goût de tout le monde, par rapport à quelques expressions trop libres que l'on y a remarquées. Sanderus dit que les hérétiques y ont fourré ces lambeaux pour diffamer sa mémoire. Quelques uns d'entre eux se sont servis de voies plus violentes pour tâcher de le flétrir. (Valère-André. Swertius. Schokius. Voétius.)

ADRIANE, ville épiscopale du diocèse d'Asie, dans la seconde Pamphilie, dont nous ne connaissons que les quatre évêques suivans: 1° Miccus qui souscrivit à la lettre des évêques de Pamphilie à l'empereur Léon. 2° Jean souscrivit aux canons de Trullo. 3° Constant, au septième concile général. 4° Sophrone qui assista au concile de Photius, sous le pape Jean VIII.

ADRIANI (Adrien), jésuite d'Anvers, composa en flamand dans le quatorzième siècle divers ouvrages de piété qui ont été presque tous traduits en latin par Gérard Brunel, chanoine de Deventer. Valère André, *Bibl. Belg.*

ADRIANI (François), natif de Paris, qui fleurissait en 1384, écrivit sur le Symbole de saint Athanase. Konig., *Bibl. votus et nova.*

ADRIANI (Jean-Baptiste), fils du savant Marcel Virgile, né à Florence l'an 1511, d'une famille patricienne, a écrit en italien l'histoire de son temps, depuis l'an 1536 où finit celle de Guichardin. Cette histoire est fort exacte, et on croit que Côme, grand-duc de Toscane, lui avait communiqué ses Mémoires. M. de Thou a beaucoup emprunté du livre d'Adriani. Outre cette histoire, on a trois harangues de la façon de cet auteur; savoir l'*Oraison funèbre* de Charles V, celle de Côme, grand-duc de Toscane, et celle de Jeanne d'Autriche, femme de François de Médicis. De Thou, *Histoire*, l. 68. Poggiantus, *de script. Florentinis.* Bayle, *Dictionn. crit.*

ADRIANI (Adrien); en latin *Adrianus ab Adriano*, jésuite flamand d'Anvers, entra en 1544 à Louvain, chez les jésuites qu'il gouverna durant plusieurs années dans cette ville, avant même qu'ils y eussent un collége. Il mourut en cette ville le 18 octobre 1580. Nous avons de lui divers traités écrits en flamand et imprimés plusieurs fois, *sur l'inspiration ou le langage intérieur de Dieu*, 1570, in-8° et in-4°. *Le Mont de Piété*, 1548, in-8° et in-4° *Sur l'Oraison Dominicale*, trois éditions. Trois traités, 1° *de la Vie active;* 2° *des Biens temporels;* 3° *des OEuvres de miséricorde*, 1668, in-8° et in-4°. *De l'origine et du progrès de la vie Cénobitique*, 1570, in-8° et in-4°. *De l'Obéissance*, etc., 1571, in-8° et in-4°. *De la Pauvreté évangélique*, 1570, in-8° et in-4°. *De la Confession*, trois éditions,

1573, in-4°. *De la Communion fréquente ou seulement annuelle, et s'il y a mérite à s'abstenir de la Communion.* Tous ces livres ont été imprimés à Louvain ; le *Traité de l'inspiration divine* a été traduit en latin par G. Brunesius, et imprimé à Cologne en 1601. Sotwel, *de script. Soc. Jes.*

ADRIANISTES. Théodoret est le seul auteur qui parle des Adrianistes, qu'il met au nombre des hérétiques qui sortirent de la secte de Simon le magicien. Les disciples d'Adrien Hamstedius, un des novateurs du quatorzième siècle, furent appelés de ce nom. Ils adoptaient toutes les erreurs des Anabaptistes, et en enseignaient plusieurs autres pleines de blasphêmes, comme de dire que Jésus-Christ avait été formé de la femme à la manière des autres hommes ; qu'il n'avait fondé la religion chrétienne que dans certaines circonstances, etc. (Pracole, Sponde, Lindan. Théodoret, liv. 1, *Hæret. Fab.*)

ADRICHOMIUS (Christien), naquit à Delft en Hollande en 1533. Il était petit-neveu du fameux Dorpius, professeur de théologie à Louvain, et son père Adrien Nicolas était très-attaché à la doctrine de l'Église. Adrichomius, après la mort de son père, reçut l'ordre de prêtrise, et on lui confia le soin de diriger les religieux de Sainte-Barbe, dans le lieu de sa naissance ; mais les guerres civiles de religion l'ayant contraint de s'exiler, il se retira d'abord dans le Brabant et ensuite à Cologne. Ce fut à Anvers qu'il fit imprimer la vie de Jésus-Christ, avec un discours sur le bonheur de la vie chrétienne; l'édition est de 1578. Il mourut à Cologne au mois de juin 1585, la treizième année de son exil, et fut enterré dans le monastère des Chanoinesses de Nazareth dont il avait été directeur pendant quelque temps. Ce ne fut qu'après sa mort qu'on imprima son *Theatrum Terræ Sanctæ*, avec des cartes géographiques, à Cologne, l'an 1595. Valere. André., *Biblioth. belg.* Bayle, *Dict. critiq.* Dupin, *Bibl. eccl.* seizième siècle.

ADRICOMIA (Cornélie), religieuse de l'Ordre de Saint-Augustin dans le seizième siècle, était fille d'un gentilhomme hollandais. Elle s'acquit beaucoup de réputation par ses poésies. Elle mit les psaumes de David en vers et composa quelques autres poëmes sacrés. Jacques Lefèvre d'Estaples était un de ses admirateurs ; et Cornélius Musius eut de grandes liaisons de piété avec elle. (François Swert, *Athen. Belgic.* Bayle, *Dictionn. crit.*)

ADRIEN (saint), martyr à Rome au troisième siècle avec saint Eusèbe, prêtre, saint Marcel, diacre, saint Hypolite et et plusieurs autres, sous l'empereur Valérien. *Voyez* SAINT-HYPOLITE.

ADRIEN (saint), martyr de

Nicomédie, était officier dans les armées de l'Empire au quatrième siècle, lorsque Licinius tourmentait les chrétiens dans cette ville. N'ayant pu supporter la cruauté de ce persécuteur, il lui représenta avec une généreuse liberté l'injustice de sa conduite; ce qui lui attira une torture violente dans une longue question, et ensuite la mort. Il eut la tête coupée et son corps fut enlevé la nuit et porté à Argyrople qui était un port du Bosphore près de la ville de Byzance, où Constantin bâtit, quelque années après, la ville de Constantinople. Ce saint Adrien est peut-être le même que le célèbre saint Adrien, mari de sainte Natalie, martyrisé à Nicomédie sous l'empereur Galère Maximien. On ne dit presque rien de l'un qui ne semble convenir à l'autre. Tous deux sont officiers de l'armée romaine sous Galère Maximien et Licinius; tous deux transportés à Argyrople près de Byzance après leur mort; tous deux honorés chez les Grecs le 26e jour d'août avec sainte Natalie et vingt-trois autres martyrs qui souffrirent avec lui. *Voyez* Baillet, *Vie des Saints*, tome 3, 8 septembre.

ADRIEN (saint), martyr de Césarée en Palestine, mourut par le glaive avec saint Eusèbe, son compagnon, après avoir été tous les deux exposés aux lions, l'an 309, en la septième année de la persécution de Dioclétien, continuée par Galère Maximien sous Firmilien, gouverneur de Palestine. Les Grecs honorent ces deux saints martyrs ensemble le trois et le quatrième jour de mars; mais les Latins les séparent; ils mettent saint Adrien au 5 de mars, et saint Eusèbe au 7, qui sont les jours véritables de leur martyre. Baillet, tome 1, 5 mars.

ADRIEN, auteur qui a écrit au commencement du sixième siècle, puisqu'il est cité par Cassiodore dans le chapitre 10 de ses Leçons. Il a composé une introduction à l'Écriture-Sainte dont Photius fait mention au second vol. de sa *Bibliothèque;* elle a été imprimée en grec à Augsbourg en 1602, in-4°, et dans le huitième tome des *Critiques d'Angleterre.* Usserius place cet auteur en 433. Dupin, sixième siècle.

ADRIEN (saint), Messaget. C'était un disciple de saint Landoald, missionnaire des Pays-Bas, vers l'an 667, qui fut assassiné en allant chercher les aumônes que le roi Childéric II envoyait de Maestricht à saint Landoald qui demeurait à Wintershowen. L'Église l'honore comme martyr. (Baillet, tome 1, au 19 de mars.)

ADRIEN (saint), abbé de Néridan près de Naples, puis de saint Pierre Cantorbéry, était un Africain très-vertueux et très-versé dans les langues grecque et latine; dans la connaissance de l'Écriture, des canons de l'Église, des constitutions monastiques, de toutes les sciences humaines et ecclésiastiques.

Il fut tiré du monastère de Néridan dont il était abbé, et envoyé en Angleterre par le pape Vitalien, avec Théodore qu'il avait fait sacrer à sa place évêque de Cantorbéry, l'an 666, pour travailler à la conversion des Anglais, parmi lesquels ils firent des fruits très-considérables, jusqu'à rendre l'église d'Angleterre entièrement conforme à celle de Rome. Adrien fut obligé de prendre l'abbaye de saint Pierre de Cantorbéry, appelée autrement de Saint-Augustin, où il mourut saintement le 9 de janvier de l'an 709, après y avoir formé un grand nombre de pieux et de savans disciples. Son nom se trouve dans presque tous les Martyrologes modernes, excepté dans le romain. Bède, *Hist. d'Angleterre. Second siècle Bénédictin*, de dom Mabillon. Baillet, *Vie des Saints*, au 19 de sept.

ADRIEN DE CHARTREUX, était Flamand. Il vivait au commencement du quinzième siècle, et composa, à l'imitation de Pétrarque, un *Traité des remèdes de l'une et de l'autre fortune*, imprimé à Cologne en 1471, Dupin, quatorzième siècle.

ADRIEN DE SAINT-FRANÇOIS d'Anvers, prêtre et religieux de l'Ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, a mis en latin *le véritable Ecclésiastique qui désire de connaître et de remplir les obligations de son état*, composé en italien par le père Joseph Nansi, prêtre de l'Oratoire à Cologne, 1707. Il a paru peu d'ouvrages en Italie qui aient fait plus de fruit que celui-ci, si nous en croyons le père de Saint-François. Il en juge par par le débit. Il s'est fait, dit-il, sept éditions de ce livre à Rome; et quoique le libraire en ait tiré un assez bon nombre d'exemplaires à chaque édition, cela n'a pas empêché qu'on ne l'ait encore imprimé à Venise, à Naples et à Turin. L'espérance qu'il ne produirait pas de moindres avantages dans l'Allemagne, a porté le père de Saint-François à le mettre en latin; et il a ajouté une explication historique et morale des cérémonies de la Messe. *Journal des Savans*, 1709, page 24 de la première édition, et page 21 de la seconde.

PAPES.

ADRIEN, 1er de ce nom, pape, était fils de Théodore et sortait d'une des plus nobles familles de Rome. Il fut élu après Étienne III le 9 février de l'an 772. Il eut pendant sa vie des différens avec Didier, roi des Lombards qui ravagea tout le patrimoine de saint Pierre au commencement de son pontificat, avec Léon, archevêque de Ravenne, avec les Napolitains, avec l'empereur Constantin; et dans toutes ces occasions il eut recours à Charlemagne, son protecteur et son ami intime. Adrien reçut la confession de foi de Tarasius, patriarche de Constantinople. Il envoya ses légats Étienne et Théophilacte au second concile de Nicée, tenu en 787 contre les Iconoclastes, et il y défendit

la vérité orthodoxe par une lettre solide. Il envoya aussi ses légats au concile que Charlemagne fit tenir à Francfort l'an 794. Il s'appliqua à soulager les pauvres, à réparer les ouvrages publics, à orner les églises, à revoir les titres de saint Pierre, et mourut le 26 de décembre de l'an 795, après avoir tenu le Saint-Siége vingt-trois ans dix mois et dix-huit jours. Nous avons de lui plusieurs ouvrages : les Lettres à Charlemagne, données par Gretser sur un manuscrit du Vatican, et beaucoup d'autres qui se trouvent dans le livre Carolin. *Defensio septimæ Synodi; responsio ad Basilium acridenum*, etc. Il donna à Charlemagne le Code de Denys-le-Petit, duquel on a fait un sommaire qui porte mal-à-propos le nom d'Adrien. On lui attribue encore une collection de 72 ou 80 *Capitules* ; mais c'est une pièce supposée dans le temps que l'on a fait les fausses décrétales. Anastase, *in vit. Pontif.* Le père Sirmond, tome 10, *concil. Gall.* M. Dupin, *Biblioth. eccl.*, huitième siècle.

ADRIEN II, Romain de nation, fut élu pape malgré lui à l'âge de 76 ans, le 14 décembre de l'année 867, après avoir refusé deux fois le souverain pontificat. Il leva l'excommunication que Nicolas Ier, son prédécesseur, avait portée contre l'empereur Lothaire, pour avoir répudié la reine Thietberge, son épouse, et pris Valdrade en sa place, après que ce prince eut protesté qu'il avait quitté Valdrade. Il tint un concile à Rome contre Photius l'an 868, et envoya deux légats, Donat et Étienne, au concile OEcuménique qui se tint à Constantinople l'année suivante, et qu'il approuva. Il eut des différens avec l'empereur Grec, avec le patriarche Ignace, successeur de Photius, touchant la Bulgarie, avec Charles-le-Chauve, au sujet d'Hincmar, évêque de Laon, qui avait appelé au Saint-Siége de la sentence prononcée contre lui en 869 par le concile de Verberie. Il mourut le 25 novembre 872. Nous avons trente-six ou trente-sept Épîtres de ce pontife sur différentes affaires de l'Eglise. Du Chêne, *Vie des Papes*. Dupin, *Biblioth. eccl.*, neuvième siècle.

ADRIEN III, pape, Romain de nation, fut élu après la mort de Marin ou Martin II, le premier mars de l'an 884 ; il résista courageusement à Basile-le-Macédonien, empereur d'Orient, qui le pressait de casser ce que les papes, ses prédécesseurs, avaient fait contre Photius, patriarche de Constantinople. Il mourut après un an quatre mois et huit jours de pontificat, le 8 juillet de l'an 885. Platina, Baronnius. Du Chêne, *Vie des Papes*.

ADRIEN IV, pape, Anglais, était fils d'un homme attaché au service de l'abbaye de Saint-Alban, et servit lui-même chez les chanoines réguliers de Saint-Ruf d'Arles en Provence. Il parvint à obtenir l'habit religieux, et fut ensuite abbé et général de

cet Ordre. Cette place lui fit des jaloux qui l'accusèrent de divers crimes auprès du pape Eugène III. Il sut si bien se justifier, que ce pape le créa cardinal et évêque d'Albe, et l'envoya légat dans le Danemarck et dans la Norwège où il travailla avec succès à la conversion des peuples barbares. A son retour, le sacré Collége le plaça sur le siége apostolique en 1154. Il eut trois importantes affaires pendant son pontificat. La première fut avec les Romains, qu'il excommunia, et dont il mit la ville en interdit jusqu'à ce qu'ils eussent chassé Arnaud de Bresse et déposé leurs sénateurs. La seconde, avec Guillaume, roi de Sicile, qu'il excommunia comme usurpateur des biens de l'Église. La troisième, avec Frédéric Ier, empereur. Il transféra le siége pontifical à Orviète, et ensuite à Anagni où il mourut le premier septembre de l'an 1159, après quatre ans huit mois et vingt-huit jours de pontificat. Il a écrit diverses Épîtres. (Guillaume de Tyr, liv. 18, chap. 26. Pitseus, Du Chêne.)

ADRIEN V, pape, natif de Gênes, était fils de Théodose de Fiesque, frère du pape Innocent IV qui le créa cardinal. Après la mort d'Innocent V, il fut élu pape le 4 juillet de l'an 1276, et mourut le 22 de juillet de la même année, avant d'avoir été couronné. (Du Chêne, etc.)

ADRIEN VI, pape, Hollandais, naquit à Utrecht le 2 mars 1459. Il se nommait, avant son pontificat, Adrien Florent, c'est-à-dire Adrien, fils de Florent; car son père, qui était tisserand ou brasseur de bière, ou faiseur de barques, s'appelait Florent. Adrien étudia d'abord à Utrecht, puis à Louvain où il fut docteur, chanoine, doyen et vice-chancelier de l'Université, à laquelle il fit bâtir un collége célèbre qui porte son nom, en reconnaissance de l'éducation qu'il en avait reçue. Il fut précepteur de Charles-Quint, ambassadeur en Espagne auprès du roi Ferdinand qui le fit évêque de Tortose, ville de Catalogne. Après la mort du même Ferdinand, Adrien partagea la régence d'Espagne avec le cardinal Ximenès, et demeura enfin seul vice-roi de ce royaume pour Charles V. Le pape Léon X l'avait créé cardinal le premier juillet 1517, il lui succéda le 9 janvier 1522, et fut élu pape en partie par la faction de Charles V. Il renouvela l'alliance avec ce prince, pacifia l'Italie, entreprit la réforme de l'État et de l'Église, et eût beaucoup fait pour la gloire de l'un et de l'autre, si la mort n'eût prévenu ses pieux desseins en terminant sa carrière le 24 septembre de l'an 1523, après une année huit mois et seize jours de pontificat. Ce pontife qui ne fut pas aimé des Romains parce qu'il était ennemi du luxe et ami du bon ordre et de la régularité, a laissé plusieurs ouvrages: *Epistolæ, Quæstiones quodlibeticæ*, imprimé à Louvain en 1515, et à Paris en 1516

et 1531. *Disputationes in* lib. 4 *Magistri Sentent.* qu'il a fait réimprimer étant pape, sans y rien changer de ce qu'il avait écrit, que le pape peut errer dans la foi. Onuphre et Ciaconius, *in vit. Pontif.*; Bellarmin, *de scriptorib. Eccl.*, Valère-André, *Biblioth. belg.*; Du Chêne, Dupin, *Biblioth. eccl.*, seizième siècle.

ADRIMITANE. On ne connaît guère cette ville, si ce n'est celle d'Adrianotheras ou d'Hadrianoteras qui, selon Baudrand, est une ville de Mœsie, que l'empereur Adrien fit bâtir pour le plaisir de la chasse, comme Dion l'observe. On l'a appelée Adrane par corruption, ou *Achyrac* dans l'Hellespont et l'Exarcat d'Asie, dit M. de Comanville qui ajoute que ce n'est plus qu'un village de Natolie, appelé *Endrenos*, sous la puissance des Turcs. Baudrand dit qu'Adrane est une ville de la Basse-Mœsie, sur le fleuve Rhédion, dans l'Asie mineure, appelée *Endrenos* par les Turcs. Charles de Saint-Paul, feuillant, avertit, page 239, que Cédrène a parlé aussi d'Adrianothéras, et qu'il cite un évêque nommé Patrice qui a souscrit à la première et à la seizième action du concile de Chalcédoine, et à la lettre synodale de la province Cizyque, adressée à l'empereur Léon. Il est vrai qu'il y a une autre ville nommée *Adramaticum* sur le fleuve Caïque, mais elle est de la métropole d'Éphèse et non pas Cyzique.

Évêques d'Adrimitane.

1. Henri.

2. Jean 1er. Le père Bremond, dans son troisième tome *du Bull.*, page 219, rapporte un diplôme du pape Eugène IV, le 10 février 1436, par lequel nous apprenons que l'église d'Adrimitane étant vacante par la mort de Henri, il y nomma Fr. Jean Heyterbach, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, que Fontana, ni Cavalerius, ni aucun historien de cet Ordre n'ont point connu.

3. Jacques.

4. Udalric, selon Wading, succéda en 1474, nommé par Sixte IV. (Tome 6, *Annal. ad hunc ann.*) Il était de l'Ordre de Saint-François.

5. N....

6. Jean II, du même Ordre, nommé par le même pape le 18 juillet, après la mort de N....

ADRUMETTE, ville d'Afrique dans la Lybie, capitale de la province Bizacène. Il y a eu deux conciles sur la discipline, l'un en 347 et l'autre en 397. (Hardouin seul, tome 1.)

ADSON ou AZON ou ASSON, abbé de Montier-en-Der, au diocèse de Châlons-sur-Marne, n'a-quit après les premières années du dixième siècle, dans la Bourgogne Transjurane, aujourd'hui la Franche-Comté, aux environs de Saint-Claude. Ses parens, distingués par leur noblesse et leurs grands biens, le mirent à l'abbaye de Luxeuil où il embrassa la vie monastique, et où il se fit bien-

tôt une brillante réputation de savoir et de vertu. Saint Gauzlin, évêque de Toul, instruit de son mérite, l'attira dans cette ville et le chargea de l'école épiscopale qui se tenait alors à l'abbaye de Saint-Èvre, réformée depuis quelques années par le pieux évêque. Il y forma aux sciences et à la piété un grand nombre d'élèves; et l'éclat de sa réputation ayant pénétré jusqu'à la cour, la reine Gerberge lui demanda ce qu'elle devait croire de l'Antéchrist dont on parlait alors, à l'occasion de la fin du monde qu'une partie du vulgaire regardait comme proche. Albéric, moine de Saint-Èvre, ayant été élu abbé de Montier-en-Der, amena avec lui Adson pour en faire son coadjuteur; et cet abbé étant mort au moins dès 968, Adson fut mis en sa place. Il rebâtit le cloître et les autres lieux réguliers, commença la belle église qui se voit encore aujourd'hui, et n'oublia rien pour procurer à cette maison un nouveau lustre, tant au spirituel qu'au temporel. Son zèle s'étendit à plusieurs diocèses du voisinage, nommément à celui de Troyes. Sous les auspices de Manassé qui en était alors évêque, Adson y régla la psalmodie et l'ordre de l'office divin. Il rendit le même service à diverses autres églises; et ayant suivi le roi Othon III dans son voyage d'Italie, il assista à la fameuse dispute qui dura un jour entier entre le docte Gerbert et le grammairien Otric à Ravenne. Le célèbre Brunon, devenu évêque de Langres en 981, l'employa pendant deux ans à rétablir le bon ordre dans le monastère de Saint-Benigne de Dijon, en le substituant au faux abbé Manassé. De retour à Montier-en-Der, Adson s'appliqua à y former une bonne bibliothèque, et à y composer le grand nombre d'ouvrages qui sont sortis de sa plume. Il avait tellement le goût des livres qu'il en faisait ses délices et qu'il n'allait nulle part sans en porter avec lui. Ce goût de la littérature le lia d'une étroite amitié avec les plus savans hommes de son siècle, particulièrement avec le célèbre Gerbert qui l'honorait comme son père, et avec Abbon de Fleury qui l'engagea à entreprendre quelques uns des ouvrages qu'il a laissés à la postérité. Ayant eu le bonheur de convertir Hilduin, comte d'Arcy en Champagne et frère de Manassé, évêque de Troyes, il lui imposa pour pénitence de faire le pélerinage de Jérusalem, et s'offrit de l'y accompagner. Il s'embarqua en 992 pour Babylone d'Égypte, et mourut après les premiers jours de navigation. Ses écrits sont: 1° *un Traité sur l'Antéchrist* adressé à la reine Gerberge, femme de Louis d'Outremer, et composé au plus tard en 954, avant le mois d'octobre, lorsqu'Adson n'était encore que simple moine. Quelques uns ont attribué ce traité à saint Augustin, et d'autres à Alcuin, ou à Raban Maur, entre les écrits des-

quels il se trouve imprimé. Il y en a plusieurs éditions, mais toutes différentes les unes des autres; ce qui montre la variété des manuscrits. L'édition la plus entière est celle que Du Chêne en a donnée entre les écrits d'Alcuin, sur deux manuscrits de la bibliothèque du Roi. Dans l'un et l'autre, ce traité porte pour titre : *la Vie de l'Antéchrist, à Charlemagne*. Ce qui a fait croire qu'il pouvait avoir été adressé à ce prince, c'est un des endroits qui se lisent dans cette édition, et qui manquent dans les autres, où le nom du roi de tout l'Empire romain au temps dont il y est parlé, selon les Sybilles qui y sont citées, est désigné par un C majuscule, et sa figure représentée à peu près comme celle de ce monarque. La petite préface de l'auteur manque à toutes ces éditions, et par conséquent dans la plupart des manuscrits. C'est ce qui est cause de toutes les variations où sont tombés les copistes, en attribuant l'écrit à divers auteurs étrangers. Du Chêne l'ayant trouvée dans la suite, mais imparfaite, l'a publiée à la fin des lettres de Gerbert. Les derniers éditeurs de *saint Augustin* en ont recouvré depuis un exemplaire plus complet, et l'ont donné tout à la fin du onzième volume de leur édition. La fameuse, mais insipide prophétie touchant les Rois de France, se trouve dans les trois éditions du traité que nous venons de marquer. Seulement les premiers mots qu'on va mettre en italique ne se lisent pas dans l'édition parmi les œuvres de Raban. L'auteur ayant montré que l'Antéchrist ne paraîtra point, qu'auparavant n'ait précédé l'apostasie prédite par l'apôtre, c'est-à-dire, comme il l'explique lui-même, avant que tous les royaumes du monde se soient séparés de l'Empire romain, auquel ils étaient auparavant assujétis, il ajoute : « Mais ce temps n'est point encore venu ; car bien que nous voyons l'Empire romain déjà détruit pour la plus grande partie, cependant, *tandis que les Français auront des Rois qui doivent tenir cet Empire*, sa dignité ne tombera pas entièrement, parce qu'elle se soutiendra dans leurs Rois. Nos docteurs nous apprennent en effet qu'un roi de France possédera dans les derniers temps l'Empire romain en entier, et qu'il sera le plus grand et le dernier de tous les Rois. Qu'après avoir sagement gouverné son royaume, il ira en dernier lieu à Jérusalem, et qu'il déposera son sceptre et sa couronne sur le mont des Oliviers. Telle sera la fin, continue l'auteur, telle sera la destruction de l'Empire des Romains et des chrétiens. »

2° Le second écrit d'Adson est la *Vie de saint Frodobert*, fondateur et premier abbé de Moutier-la-Celle, près de la ville de Troyes en Champagne, mort

vers l'an 673. Cette vie est écrite avec beaucoup d'ordre, et en un style meilleur, à tous égards, qu'il n'était communément alors. L'auteur y a aussi semé divers traits de son érudition et de sa piété. Nous avons trois éditions de cet écrit; l'une dans le Promptuaire sacré des Antiquités de Troyes, par Camusat; l'autre dans la Collection de Bollandus, au 8 de janvier; et la troisième, accompagnée de notes et d'observations préliminaires comme la précédente, au *second Siècle bénédictin* de dom Mabillon. Le premier éditeur n'a point connu l'auteur de cette Vie. Bollandus l'a pris pour un moine anonyme de Montier-la-Celle, qu'il place vers la fin du neuvième siècle; et dom Mabillon qui avait penché d'abord pour le même sentiment, a reconnu depuis qu'Adson en était le véritable auteur.

3° Adson, à la prière de saint Gérard, évêque de Toul, écrivit aussi la Vie de saint Mansui, premier évêque de la même église, qu'on reconnaissait alors pour un disciple de l'apôtre saint Pierre, mais qui ne vivait effectivement qu'au quatrième siècle. L'ouvrage est divisé en deux parties, dont l'une est employée à l'histoire de la *Vie de saint Mansui*, l'autre à la relation de ses miracles. La première n'est appuyée que sur des traditions fabuleuses, et souvent absurdes. La seconde ne contient que des faits avérés. La première a d'abord été publiée par les soins de M. Bosquet, entre les actes pour servir de preuves à son *Histoire de l'Église gallicane*. Mais il n'a point donné la préface ou épître d'édicatoire à l'évêque saint Gérard, non plus que la seconde partie, hors l'exorde et le premier miracle de la relation. Dom Martène et dom Durand, ayant trouvé l'ouvrage entier dans deux divers manuscrits, n'ont jugé à propos d'imprimer que la seconde partie. A l'épître d'édicatoire, ils ont ajouté un petit poëme en quarante-deux vers élégiaques, qui contient un petit abrégé de la vie de saint Mansui. Adson y a aussi fait entrer, en peu de mots, l'éloge de saint Èvre, un des successeurs du précédent dans le siége de Toul. Depuis cette édition, dom Calmet a réimprimé l'ouvrage entier dans son *Histoire de Lorraine*, tome 4, pag. 86, 104.

4° La Vie de saint Èvre, évêque de Toul, divisée en deux parties, dont la première consiste en un éloge fort général du Saint, qui paraît fait pour être prononcé au jour de sa fête; et la seconde, beaucoup plus étendue que l'autre, est employée à faire l'histoire des miracles du Saint, opérés dans les siècles qui suivirent sa mort. A la fin de cette seconde partie, se lit la relation d'un miracle, écrite par Pierre, diacre et bibliothécaire de l'Église romaine, lorsqu'il se trouva à Toul avec le pape Léon IX. C'est une addition faite à l'écrit d'Adson par quelqu'un

de ceux qui ont travaillé dans la suite aux actes des évêques de Toul. La Vie abrégée de saint Gauzelin qui se lit immédiatement avant la longue vie de saint Gérard, dans le recueil de dom Calmet, n'est point l'ouvrage d'Adson. Elle est mot pour mot la même que celle qui se trouve dans les vies abrégées des successeurs de saint Mansui, suivant l'édition de dom Martène. Elle appartient, par conséquent, à l'auteur qui a dirigé la première partie des actes des évêques de Toul, suivant la même édition, et qui a poussé son histoire jusqu'à Pibon, mort en 1107. Au reste, ces actes ou gestes des évêques de Toul, divisés en deux parties, que dom Martène et dom Calmet attribuent à Adson, ne peuvent être de lui, au moins quant à la seconde partie, puisqu'elle renferme quantité de faits qui ne se sont passés que longtemps après sa mort. Quant à la première partie prise en entier, elle ne peut non plus lui appartenir, puisque la vie de saint Gérard, qui ne mourut qu'en 994, deux ans après Adson, et l'histoire de ses miracles, qui suivirent sa mort, y sont comprises.

5° Adson, au rapport de l'anonyme de Montier-en-Der, écrivit encore la vie, ou pour parler d'après lui, les gestes de saint Basle, confesseur qui a donné son nom à une abbaye au diocèse de Reims. Cette vie est la même que celle que dom Mabillon a publiée à la suite d'une plus ancienne vie du même Saint, *act. ben.*, tome 2, page 67 et suivantes. Adson ajouta à cette vie l'histoire des miracles du même Saint.

6° Le sixième écrit d'Adson est la vie de saint Walbert ou Valdebert, abbé de Luxeuil. Cet écrit porte simplement pour titre : *Vie de saint Walbert* ou *Valdebert*, abbé. Mais quoique le titre annonce l'histoire de ce Saint, l'auteur n'en donne qu'un abrégé fort succinct, pour passer de là à son principal objet, la relation de ses miracles plus récens. Adson adresse cet écrit au moines de Luxeuil comme un gage de sa reconnaissance en qualité d'un de ses élèves, et de sa vénération envers saint Eustase et saint Valdebert qu'il ne cessait point d'honorer comme ses patrons. Dans l'inscription de sa préface ou épître dédicatoire, il prend le surnom d'*Hermiric*, ce qu'il ne fait dans aucun de ses autres ouvrages. C'est sur cet unique fondement que quelques célèbres écrivains ont cru devoir distinguer l'auteur de cet écrit d'avec Adson, abbé de Montier-en-Der. Mais ce fondement est trop faible pour établir une diversité de personnes à l'égard de cet écrivain. En prenant ce surnom dans un ouvrage adressé à la communauté de Luxeuil où il avait été élevé, et d'où il avait passé à d'autres monastères, il avait sans doute, pour en user de la sorte, des motifs qu'il n'eut pas dans les autres occasions. Peut-être y était-il

aussi connu par ce surnom, que par son prénom. Et comme cet écrit était un gage de sa reconnaissance, peut-être voulut-il se distinguer par-là, et empêcher qu'on ne le confondît dans la suite avec quelqu'autre auteur de même nom que lui. Quoi qu'il en soit, il est certain que tous les caractères des autres écrits d'Adson de Montier-en-Der se trouvent dans la *Vie de saint Walbert*, que dom Mabillon a publiée sur un manuscrit de l'abbaye de Luxeuil même, avec des observations préliminaires et des notes, dans l'appendice de son quatrième volume. Les continuateurs de Bollandus l'ont fait imprimer depuis au second jour de mai, page 277, 282, sur l'édition précédente, collationnée à un très-ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Bertin.

7° Le dernier des ouvrages qui nous restent de notre auteur, est la *Vie de saint Bercaire*, premier abbé de Hautvilliers et de Montier-en-Der, mort vers l'an 684. Il se proposait de donner la vie du Saint; et l'histoire de ses miracles; mais il n'avait fini que la première partie de l'ouvrage, lorsque la mort le surprit. Le moine anonyme de Montier-en-Der, qui nous instruit de ces faits, y ajouta, au commencement du douzième siècle, la seconde partie qui y manquait. La première ne contient presque que les actions les plus générales du Saint, sans entrer dans un juste détail des événemens de sa vie. Le reste consiste en des lieux communs, des épisodes, de grands contours de paroles qui ne nous apprennent presque rien de fort intéressant. Les critiques remarquent d'ailleurs que ce morceau d'histoire est sujet à bien des fautes, et qu'on ne peut guère s'y fier que pour les points les plus généraux. Camusat est le premier qui a fait imprimer cet écrit d'Adson dans son Promptuaire sacré, pages 63 et 79. Dom Mabillon ayant depuis collationné cette édition à un manuscrit de l'abbaye de Compiègne, en a réimprimé le texte avec des observations et des notes, au second volume de ses *actes*, pages 831 et 843.

8° Adson, au rapport de son continuateur, avait laissé plusieurs pièces de poésie : *Opuscula præterea plura versifice composuit*. Il fit encore l'épitaphe d'Adson, abbé de Saint-Basle, en douze vers élégiaques que dom Marlot nous a conservés dans son *histoire de l'église de Reims*, en supposant, par une erreur énorme, que cette épitaphe est une production de la muse d'Adson de Saint-Basle, à la mémoire d'Adson de Montier-en-Der. C'est justement tout le contraire, comme le témoigne l'écrivain anonyme de cette dernière maison, qui nous donne aussi à entendre que l'épitaphe était accompagnée d'autres vers, dont il rapporte le suivant :

O felix Adso! tumulum tibi condidit Adso.

9° Le même auteur ajoute que Adson avait composé des hymnes, ou plutôt des chants d'hymnes, *hymnorum etiam aliquanta cantica*, et qu'il avait fait des gloses pour éclaircir les hymnes qu'on attribuait de son temps à saint Ambroise, *Ambrosianos hymnos elucidans glossulis*.

10° Adson, aux instances d'Abbon, abbé de Fleury, mit en vers héroïques le second livre des dialogues du pape saint Grégoire qui contient l'histoire de saint Benoît de Mont-Cassin. Quoiqu'il soit à présumer que Adson écrivit plusieurs lettres, on n'a pas même celle qu'il adressa à sa communauté de Montier-en-Der, sur le point de s'embarquer pour son pélerinage de Jérusalem.

Adson avait un fond réel d'érudition tant sacrée que profane, mais sans critique, comme tous les autres savans de son temps. Il a laissé des preuves de l'un et de l'autre dans ses divers écrits. On y trouve aussi, nommément dans sa vie de saint Mansui de Toul, que les plus habiles hommes de ce dixième siècle n'étaient pas toujours au fait de l'ancienne histoire de l'Église, non plus que de la chronologie. Leur ignorance sur le premier point les faisait quelquefois donner dans des fables insipides et des traditions absurdes. Mais ces défauts sont en quelque manière compensés par des caractères estimables. On y découvre quantité de beaux traits de morale, assez bien placés pour l'ordinaire, et des marques édifiantes de la modestie de l'auteur, de son humilité, de sa piété tendre et solide, de sa vénération pour les Saints, de sa façon de penser, de son amour pour le vrai. En tout ceci, il avait particulièrement pris pour ses modèles saint Augustin, saint Maxime de Turin et saint Grégoire-le-Grand. Il avait beaucoup plus de talent pour écrire que la plupart des auteurs de son siècle. Il le fait avec gravité, avec candeur, avec un air de piété et avec onction. Son style est assez pur pour son temps, ordinairement clair et varié. L'on juge, par divers endroits, qu'il n'est pas toujours naturel. Il y paraît de l'étude, surtout dans ses préfaces. Il n'est pas non plus exempt de consonnances qui étaient si fort au goût de son siècle. Pour sa versification, elle est plus supportable que celle de presque tous les autres poëtes de son temps. Nous finirons cet article par l'observation de la méprise de M. Dupin qui a pris le monastère dont Adson était abbé, pour celui de Deuvres, ci-devant Vierzon au diocèse de Bourges; au lieu que Montier-en-Der est dans le Parthois au diocèse de Châlons-sur-Marne. Le nom latin de ce monastère, *Dervense*, aura trompé cet écrivain; et c'est une faute qui s'était aussi glissée dans le *Dictionnaire de Moréri*, à l'article d'Adson, mais qui a été corrigée dans l'édition de 1726, suivant les mémoires que les savans bénédictins, auteurs de *la France*

littéraire, avaient communiqués aux libraires, tant sur Adson que sur d'autres écrivains oubliés ou défigurés. Il y avait un moine du même temps et du même nom avec lequel il ne faut pas le confondre. C'est du sixième tome, depuis la page 471 jusqu'à la page 492 de cet excellent ouvrage, que nous avons tiré cet article d'Adson.

ADULA, vis-à-vis des Homérites, de l'autre côté du golfe Arabique ou de la mer Rouge, est située une ville nommée *Adula* ou *Adule*, capitale du pays qu'on appelle aujourd'hui *Zeila.* Saint Athanase ayant envoyé Frumence pour porter la foi en Ethiopie, il y a toute apparence que cette ville la reçut aussi, et qu'elle eut son propre évêque. Pallade qui nous a donné une histoire des Indiens et des Brachmanes, et que M. Cave croit être l'auteur du dialogue de la Vie de saint Jean Chrysostôme, par certains traits de conformité qui se trouvent entre ses expressions et celles de ce saint docteur, semble l'insinuer, comme nous allons voir dans l'unique évêque que nous connaissons de cette ville, et qui se nommait Moïse. Pallade raconte donc que vers la fin du quatrième siècle, ou au commencement du cinquième, il eut dessein d'aller chez les Indiens et les Brachmanes, qu'il prit avec lui le bienheureux Moïse, évêque d'Adula, mais que les chaleurs excessives qu'il ressentit à l'entrée de l'Inde l'empêcherent de pénétrer plus avant. Pallade, *init. Oper. de Brachm.*

ADULLAM ou ADOLLAM ou ODOLLAM, ville de la tribu de Juda. Roboam rétablit et fortifia cette place. (*Josué*, cap. 12, v. 15.)

ADULTE. Qui entre dans l'adolescence et qui est parvenu à un âge de jugement et de discrétion; *adultus.* Il n'a guère d'usage qu'en théologie où l'on parle du baptême des adultes. Dans les premiers temps, on ne baptisait les adultes que la veille de Pâques ou de la Pentecôte.

ADULTÈRE, péché qui se commet par des personnes mariées contre la foi qu'ils se sont promise dans le mariage, en s'abandonnant à quelque autre, ou même par une personne non mariée, quand elle a commerce avec une personne qui l'est. L'adultère est un péché énorme, défendu par les lois divines et humaines. Il était puni de mort chez les juifs et un grand nombre de peuples gentils. Les Arabes, les Parthes faisaient mourir les adultères. Chez les Saxons, une femme adultère était pendue et brûlée, et dessus ses cendres on plantait une potence où l'on étranglait le complice du crime. Les Locriens leur arrachaient les yeux. Le grand Constantin, Charlemagne, Louis-le-Débonnaire leur infligeaient aussi une peine capitale. Dans la suite cette peine a été arbitraire en France, et différente selon la qualité des personnes et l'exigeance des cas.

L'infamie, l'excommunication, la vie monastique étaient les peines canoniques de ces sortes de coupables. Un clerc adultère devait être déposé et renfermé dans un monastère ; son bénéfice ne vaquait pas cependant de plein droit. Ainsi jugé par un arrêt du parlement de Rennes du 8 mai 1621 (*Juxta.*, cap. *si quis clericus*, 81 *dist. juxta* cap. *in tellexim. de Adult. concil. Trid.*, sess. 24, *de reform.* cap. 8.)

Les chrétiens orientaux prétendent que l'adultère rompt le lien du mariage ; en sorte que le mari d'une femme adultère peut en épouser une autre. Ils se fondent mal à propos sur ces paroles de Jésus-Christ : *Quiconque répudie sa femme hors le cas d'adultère, et en épouse une autre, devient adultère* (*Matth.*, c. 19, v. 9). Il y a deux parties dans cette proposition ; 1° renvoyer sa femme ou la répudier ; 2° en épouser une autre. C'est après la première partie, et avant d'avoir rien dit de sa seconde, que Jésus-Christ ajoute la restriction, *hors le cas d'adultère ;* et par conséquent cette restriction ne tombe que sur cette première partie, et nullement sur la seconde dont Jésus-Christ n'a point encore parlé. Au contraire, ces mots, *il devient adultère*, *mœchatur*, tombent également sur les deux parties de la proposition, en sorte que le sens est que quiconque répudie sa femme hors le cas d'adultère, est un adultère ; et que si dans le cas même d'adultère, il en épouse une autre, il devient adultère lui-même. En un mot, c'est une proposition complexe qu'il faut réduire à ces deux propositions ; 1° *Celui qui renvoie sa femme hors le cas d'adultère, est adultère ;* 2° *celui qui même dans le cas d'adultère épouse une autre femme, est adultère.* C'est en effet la doctrine de saint Augustin, l. 11, *de Adulterin. conjug.*, cap. 13 ; d'Innocent 1er, *ep. ad Exup.* et des autres Pères. Le second concile de Molive, en 416, le concile d'Elvire, can. 9 ; le concile de Trente, sess. 24, can. 7, l'enseignent expressément. (*Voyez* Divorce, Mariage.)

Quoiqu'un mari adultère fût plus coupable que sa femme aussi adultère, comme étant le chef et le maître, la femme cependant n'était point reçue à accuser son mari ; mais pour lui il pouvait accuser sa femme en justice et demander une sentence de divorce, pourvu que ce ne fût pas par un motif de haine et de vengeance, mais, ou pour la conservation de son honneur, ou pour l'amendement de sa femme, ou pour éviter que des enfans illégitimes n'entrassent un jour en partage de ses biens avec ses propres enfans, ou enfin pour quelqu'autre juste raison ; excepté néanmoins dans les sept cas suivans : 1° Si le mari était aussi adultère ; 2° si la femme avait été opprimée malgré elle ; 3° si elle avait cru de bonne foi son mari mort ; 4° si elle avait

cru aussi de bonne foi que celui avec lequel elle avait eu commerce était son vrai mari; 5° si le mari lui-même avait donné occasion ou consentement à l'adultère de sa femme; 6° si après qu'il avait eu connaissance de l'adultère de sa femme, il l'a gardée chez lui; 7° si la femme avait commis l'adultère avant qu'elle fût baptisée. (*Sanctus Thom.*, in-4° dist. 35, q. *un.*, art. 1 *in corp.*) Dans tous ces cas, le mari ne pouvait pas la renvoyer. Hors ces circonstances au contraire, il pouvait s'en séparer. Il le pouvait quand le crime de sa femme était occulte; il le devait quand le crime était public et scandaleux, et que la coupable refusait de se corriger, puisque, s'il ne le faisait, il était censé l'approuver. Voici le sentiment des Pères, des Conciles, des théologiens, fondé sur l'ancienne discipline de l'Église qui était d'ordonner trois ans de pénitence à celui qui, sachant que sa femme persévérait dans l'adultère, ne se séparait pas d'elle: *Si quis uxorem suam scit adulteram, et non vult dimittere eam, tribus annis pœniteat.* (*Pœnitentiale Theodori*, in can. *si quis*. 6, 32, q. 1). La séparation faite, le mari n'était pas obligé de recevoir sa femme, même pénitente, ni la femme innocente, son mari coupable. C'est le sentiment d'un très-grand nombre de théologiens, après saint Thomas qui parle ainsi: *Pœnitentia uxoris debet inducere virum ut uxorem fornicantem non accuset, aut dimittat, sed tamen non potest ad hoc cogi: nec potest per pœnitentia uxor eum ab accusatione repellere; quia cessante culpâ et quantùm ad actum, et quantùm ad maculam, adhuc manet aliquid de reatu; et cessante etiam reatu quoad Deum, adhuc manet reatus quoad pœnam humano judicio inferendam, quia homo non videt cor, sicut Deus* (in-4° *Sentent.*, dist. 35, q. *un.* art. 6, ad. 2). Que si le mari et la femme étaient coupables tous deux dans le même temps, ils étaient obligés de se pardonner mutuellement; et si l'un demandait à rentrer en grâce, l'autre était tenu de le recevoir. Je dis dans le même temps, car si un mari innocent avait obtenu une sentence de divorce contre sa femme coupable, et qu'après la séparation il vînt à tomber dans le crime, il n'était pas obligé à la rigueur de la reprendre, dit saint Thomas: *Propter adulterium, quod vir, priùs innocens, committit, secundùm rigorem juris non debet cogi ad recipiendam uxorem adulteram* (in-4° dist. 35. q. *un.*, art. 6, ad. 4.) La raison est que la femme adultère étant elle-même coupable, elle n'est plus en droit d'objecter à son mari le crime qu'il a commis depuis. C'est ainsi que raisonne l'auteur de la glose sur un canon du decret de Gratien, qui remarque que les décrétales qui semblent définir le contraire, ne se doivent entendre que du cas

où la séparation n'a pas été faite par l'autorité supérieure. L'auteur de cette glose excepte néanmoins avec raison le cas où l'adultère du mari serait devenu public (*Glossa.*, in can. *Apostolus* 3, 32. q. 7, v. *viro*); car alors on doit dire qu'il y a lieu de compensation entre les deux coupables, *cum paria crimina compensatione mutua deleantur;* ainsi que parle Innocent III dans une de ses décrétales (*In cap. tua fraternitas* 7, *de adulter.*, *et Stupro.*, lib. 5, tit. 16). Il y avait cependant cette différence entre le mari et la femme adultères, que le mari était obligé, sous peine de péché mortel, de répudier sa femme dont l'adultère était public; au lieu que la femme n'était pas obligée de même à répudier le mari dont l'adultère était aussi public. C'est le sentiment de Durand, de Dominicus Soto, de Navarre, de sainte Breuve, de la Théologie morale de Grenoble, etc. (*Dur.* in-4°, dist. 33, *Soto* in-4°, dist. 3. *Nav.*, *man.* c. 16; sainte Beuve, tom. 3, cas., 154. Grenoble, tom. 4, pag. 2, trait. 9, cap. 9, n° 49.) La raison était, 1° que la femme dans cette supposition ne contractait aucune infamie, parce qu'on ne présume jamais qu'elle soit complice du crime de son mari, et qu'ainsi elle ne scandalisait personne; 2° parce qu'on ne pouvait pas imputer à cette femme l'incertitude des enfans légitimes; 3° parce que les canons n'ordonnaient au mari de répudier sa femme adultère, que pour la punir et la corriger; or, ce n'était pas à la femme à punir son mari qui est son supérieur; et il est très-rare que des maris débauchés se corrigent par la séparation de leurs femmes. D'après le Code de lois établi dans le royaume, l'adultère se poursuit par les parties devant les tribunaux, et les ecclésiastiques ne pouvaient punir cette faute, bien reprochable, sans doute, que par les pénitences qu'ils imposaient aux coupables. *Voy.* MARIAGE, EMPÊCHEMENT DE MARIAGE, RESTITUTION, HOMICIDE.

ADULTÉRIN, fils ou fille qui sont nés d'un adultère. On appelle aussi de ce nom l'enfant *nothus*, *notha*. Les bâtards adultérins étaient irréguliers. Ils ne sont pas obligés de croire leurs mères qui leur disent qu'ils sont nés d'un adultère secret, à moins qu'elles ne le prouvent évidemment. Quand ils viennent d'une mère débauchée qui voit cependant son mari avec d'autres, ils sont censés légitimes par les maximes suivantes qui ont lieu dans le cas présent : *In dubio melior est conditio possidentis; semper in dubiis benigniora præferenda sunt.* Leg. 56, *ff. de diversis Reg. juris antiq.*, 50, tit. 17. *Pater... is est, quem nuptiæ demonstrant.* l. *quia semper, ff. de in jus vacando.*

ADULTÉRIN, enfant né d'un père et d'une mère à qui la loi défendait de se marier ensemble lorsqu'ils ont mis cet enfant au monde. *Voy.* LÉGITIMATION.

ADURAM, fils de Jectan (*Gen.*, cap. 10, v. 27.)

ADURAM, intendant des tribus sous le règne de David. (2. *Reg.*, cap. 20, v. 24.)

ADURAM ou ADORAIM ou ADURA, ville fortifiée par Roboam, peut-être la même qu'Adar ou Hazer Adar ou Addar, ville de Juda. (2. *Par.*, c. 11, v. 9.)

ADURAM (hébr., *puissance* ou *grandeur*), intendant des finances de Roboam. Ce prince l'ayant envoyé vers les dix tribus schismatiques qui s'étaient séparées de lui, le peuple en fureur le lapida (3. *Reg.*, cap. 12, v. 18 et *seq.*)

ADVENCE ou ADVENTIUS, évêque de Metz au neuvième siècle, fils d'un père nommé *Saxon*, naquit en France d'une famille distingnée par sa noblesse et ses grands biens. Il embrassa l'état ecclésiastique, et fut élevé sous les yeux de Drogon, à qui il succéda dans l'évêché de Metz en 855. Il ne nous reste de ses poésies que l'épitaphe qu'il composa pour lui-même, rapportée par Meurisse, *Hist. des Évêques de l'église de Metz*, et dans *l'Hist. litt.*, et huit grands vers gravés au bas d'une niche d'argent dont il fit présent à son église cathédrale. On a encore de lui l'écrit qu'il composa en faveur du divorce du roi Lothaire avec la reine Thietberge, imprimé dans les *Annales* de Baronius, et quelques lettres, la plupart sur le même sujet, qui se trouvent aussi dans Baronius et dans Meurisse. Dans les collections des conciles, on trouve quelques discours qu'Advence prononça à diverses assemblées d'évêques où il se trouva, nommément à celle de Metz en 869, et à celle de Douzi en 871. D. Rivet, *Hist. litt. de la France*, tom. 5, pag. 249 et *seq.*

ADVENT ou AVENT; vient du mot latin *adventus*, qui signifie *avénement*. On donnait autrefois ce nom à la fête de la naissance de Jésus-Christ; mais depuis plusieurs siècles il est devenu propre aux trois ou quatre semaines qui servent de préparation à cette fête. L'Avent est le commencement de l'année ecclésiastique, non au mois de janvier, comme l'année civile, mais au mois de décembre. Il commence au dimanche le plus proche de la fête de saint André, 30e et dernier jour de novembre, ce qui ne peut s'étendre qu'à trois jours devant et trois jours après, depuis le 27 novembre jusqu'au 3 de décembre; en sorte que c'est le premier dimanche qui se rencontre après le 26 novembre. On l'a ainsi réglé à cause du changement des lettres dominicales, afin que l'Avent ait toujours trois semaines entières, et une quatrième au moins commencée. M. Fleury, *Inst. au Droit. eccl.*, t. 1, p. 267. L'Avent n'a pas toujours commencé au même temps. Dans l'office Ambrosien, il y a six dimanches de l'Avent, et le premier est celui qui suit la Saint-Martin. Saint Grégoire, dans

son *Sacramentaire*, met cinq dimanches qu'il appelle dimanches d'avant Noël, et qui sont comme les dimanches de l'Avent; et l'on trouve que l'Avent est quelquefois appelé simplement Carême, *Quadragesima*; comme dans la vie de saint Dominique l'Encuirassé. Autrefois on appelait première semaine de l'Avent celle qui est la plus près de la fête de Noël, et que nous appelons aujourd'hui la dernière. Aujourd'hui encore dans l'église grecque, l'Avent commence le 14 novembre; ce qui revient à l'ancienne pratique de le commencer à la Saint-Martin. Dans les premiers siècles de l'Église, on jeûnait pendant l'Avent trois fois la semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi. Il est parlé de ce jeûne dans le neuvième canon du concile de Mâcon tenu en 581, mais il était en usage dès auparavant dans l'église romaine, et même dans l'église de France où l'on prétend que saint Perpétue ou Perpet, évêque de Tours, l'introduisit. Quelques uns croient que le concile de Mâcon ne le prescrit qu'aux clercs. Ensuite on jeûna tous les jours. Ce jeûne commençait depuis la fête de Saint-Martin; c'est pour cela qu'on l'appelait le Carême de Saint-Martin. Les *Capitulaires* de Charlemagne nous apprennent aussi qu'on faisait dans le neuvième siècle un jeûne de quarante jours avant Noël. Amalarius témoigne qu'il n'était point d'obligation pour tout le monde, mais que c'était seulement une pratique des personnes pieuses. Urbain v qui mourut en 1370, commanda au commencement de son pontificat, à tous les ecclésiastiques de sa cour, de garder l'abstinence de l'Avent, mais sans les obliger au jeûne et sans comprendre les laïques sous le précepte même de cette abstinence. Baillet, *Vies des Saints*, tom. 4, *Hist. des Fêtes mobiles*, part. 2, p. 263.

ADVENTIF, terme de jurisprudence, pour signifier les biens qui arrivent à quelqu'un, soit comme un présent de la fortune, soit par succession collatérale, soit par la libéralité d'un étranger, soit par son industrie propre, comme si un enfant de famille gagnait quelque chose en négociant avec un argent qu'il aurait emprunté; *bona adventitia*. Les enfans de famille ont la propriété de leurs biens adventifs, mais non pas l'usufruit; d'où vient qu'ils n'en peuvent disposer sans la permission de leurs pères, à qui l'usage en appartient; mais aussi leurs pères n'en peuvent disposer pour le fond; et s'ils en disposent, ils sont tenus à le restituer, eux ou leurs héritiers.

ADVEU, en terme de droit, signifiait reconnaissance, ou acte qu'on était obligé de donner au seigneur de fief quarante jours après qu'on avait fait la foi et hommage contenant un dénombrement de toutes les terres qu'on avouait tenir de lui. *Clientelaris juris professio*. Par la coutume

de Paris, un aveu et dénombrement devait être blâmé dans les quarante jours après qu'il était donné; autrement il était reçu.

ADVENTICE ou AVENTOR, l'un des compagnons de saint Maurice, martyrisé à Turin. Ses reliques sont dans l'église des Jésuites de Turin, avec celles des saints Solutor et Octave qui souffrirent le martyre avec lui. Baillet, tom. 3, 22 septembre.

ADVOUÉ. C'était autrefois un patron, un défenseur des droits d'une église, *bonorum Ecclesiæ patronus*. Spelman, savant Anglais du dernier siècle, distingue deux sortes d'avoués des églises, les uns qu'il appelle *avoués* des causes ou des procès, *advocati causarum*, et qui étaient donnés par les princes pour soutenir en justice les droits des églises; les autres qu'il nomme *avoués* du territoire, *advocatisoli*, et qui étaient héréditaires. C'étaient les fondateurs mêmes des églises, ou leurs héritiers, que nous appelons aujourd'hui *patrons*. En ce sens, les femmes étaient aussi avouées, *advocatæ* ou *advocatissæ*; l'on en trouve en effet dans le droit canon qui ont ces titres, et elles avaient droit de présenter dans les églises dont elles étaient avouées. (*Chron. de Sens.*, l. 2, cap. 17. *Vigul. Hondius Metrop. de Falzbourg*, tom. 1, p. 254). Il y avait des *avoués* libres, *advocati liberi*; des *avoués* matriculaires, *advocati matriculares*, c'est-à-dire, les avoués de l'église cathédrale, appelée église *Matrice*. Charlemagne prenait le titre d'*avoué* de Saint-Pierre; le roi Hugues, de Saint-Riquier; St-Édourd, roi d'Angleterre, celui de Westminster et de toutes les églises d'Angleterre. Sous Henri 1er, roi de France, le comte d'Anjou avait la bannière de Saint-Martin dans son armée, en qualité d'avoué ou de défenseur de l'abbaye de Marmoutier (P. Daniel.)

Les vidames prenaient la qualité d'avoués, et même les historiens du huitième siècle confondent ces deux qualités; de là vient que plusieurs séculiers d'Allemagne et grands seigneurs portent des mîtres en cimier sur leurs écus, parce qu'ils avaient la qualité d'avoués ou d'officiers des grandes églises. Ils étaient comme avocats, patrons, gardes, administrateurs du temporel des églises. Les contrats des monastères se faisaient sous leurs noms. C'étaient eux aussi qui se présentaient en jugement pour les monastères dans toutes leurs causes, et qui rendaient la justice pour eux dans tous les lieux où ils avaient la juridiction. Dans quelques monastères, on les appelait *conservateurs*, *conservatores*. Il conduisaient à la guerre les vassaux des monastères obligés de fournir des soldats au Roi (*Acta sancti Benedict.* sec. 3, p. 1, *Préf.*, p. 91, et *seq*). Il y avait aussi quelquefois plusieurs sous-avoués pour chaque monastère qui en faisaient les affaires à la place des avoués, ce qui ruinait les mo-

nastères. Les villes avaient aussi leurs avoués, sans doute à l'exemple des églises. On appelait généralement *Avoués* tous ceux qui prenaient la défense d'autrui. Quelques savans prétendent que les villes et les provinces n'ont jamais eu d'avoué, et que les seigneurs qui portent le titre d'avoués de quelque pays, ne l'étaient que des monastères et des églises de ce pays-là; mais cette prétention paraît contraire à la réponse que firent les évêques quand il fut question d'élire un roi de Jérusalem, après qu'elle eût été prise par les croisés. Les évêques consultés répondirent donc qu'on ne devait pas élire de roi dans un lieu où Dieu avait souffert et avait été couronné; mais qu'il fallait seulement élire quelque avoué qui gardât la ville et qui eût soin de distribuer à la garnison les tributs qui se lèveraient dans le pays. Il ne s'agit dans cette réponse, ni de monastères, ni d'églises; mais de ville, de pays et de tributs de ce pays. (Raymond de Agiles.)

ÆCÆ ou ÆCANA, ville autrefois épiscopale dans la Pouille Daunienne, au pied du mont Apennin, entre Lucéra et Vénosa, qu'on a aussi appelée *Æca* et *Æcana*. On prétend qu'elle fut bâtie par Malence, roi des Salentins, et ainsi appelée du nom de sa femme Æcananie. Ortelius la confond avec Æqua, ville de la Campanie. Elle avait encore des évêques au sixième siècle; mais ayant été totalement ruinée par les Barbares, on bâtit sur ses ruines au dixième siècle, sous les empereurs Constantin et Basile, la ville appelée aujourd'hui *Troja*. Voici quelques uns de ses évêques rapportés dans *Ital. Sacr.*, tom. 10, pag. 5.

1. Saint Éleuthère, fils d'Eugène et de sainte Antia, martyre (*Voy. Act. SS.*, avril, t. 2, p. 528.)

2. Secundin dont on trouva le corps dans les ruines de la ville, lorsqu'on la rebâtit au commencement du onzième siècle (*V. Act. SS.*, febr., t. 2, pag. 529.)

3. Martien assista au concile de Rome sous Symmaque en 501.

ÆCULANUM ou ECLANUM, ville autrefois épiscopale et très-ancienne des Hirpens dans le Samnium ou vicariat romain, ou Campanie, éloignée, selon l'itinéraire d'Antonin, de quinze mille pas de Bénevent. Cluvier dit que c'est aujourd'hui la ville du royaume de Naples nommée *Fricensi;* mais Holstenius croit que Fricensi s'est seulement agrandie des ruines de l'ancienne Eclanum, dont il met les masures près du bourg de Mérabella à quatre milles de Fricensi. C'est aussi le sentiment d'Ughel. On l'appelait autrefois *Quintodecimum*. L'empereur Constantin la détruisit en 669. Elle fut ensuite rétablie, et elle conserva son siége épiscopal jusqu'à l'onzième siècle. Julien, ce célèbre adversaire de saint Augustin, en était évêque. *Ital. Sac.*, tom. 10, pag. 6.

ÆELNOTHE, moine de Saint-

Augustin à Cantorbéry qui a fleuri au commencement du douzième siècle, a passé une partie de sa vie en Danemarck où l'on dit qu'il demeura vingt-quatre ans. Il a écrit vers l'an 1120 la vie et la passion de Canut, roi de ce pays, donnée par Arnould-Huitfeld l'an 1602, et avec les notes de Meursius; à Hanau en 1631. M. Dupin, *Biblioth. des auteurs eccl. du douzième siècle.*

ÆGA, ville épiscopale du diocèse d'Antioche dans la seconde Cicile, sous la métropole d'Anazarbe, est située sur la mer au rapport de Pline. Justinien 1er y fit bâtir une église en l'honneur de saint Cosme et de saint Damien qu'on disait y avoir souffert le martyre le 26 octobre, sous le président Lysias et l'empereur Dioclétien. On ne sait pourquoi le Martyloge et le Bréviaire romain mettent leur martyre dans la ville d'Égée en Arabie qui n'a jamais existé. Quelques monumens veulent qu'ils aient souffert à Cyrrhe dans la province d'Euphrate. Théodoret est de ce sentiment. Cap. 133, *Collect. ex Tragœd. Irenæi.*

Évêques d'Æga.

1. Zénobe. Menées des Grecs, 30 décemb. Baron., *ad ann.* 285.

2. Tarcondimante prit le parti d'Arius au concile de Nicée.

3. Patrophile, auquel saint Basile écrivit sa quatre-vingt-deuxième lettre.

4. N... dont se plaint saint Jean Chrysostôme dans sa Lettre 204.

5. Eustache, auquel Théodoret écrit sa soixante-dixième lettre. Il fut représenté au concile de Chalcédoine par Cyrus son métropolitain.

6. Jules, chassé de son siége par ordre de l'empereur Justin 1er, pour n'avoir pas voulu renoncer au monophysisme.

7. Thomas assista au concile de Mopsueste où l'on rechercha, par ordre de Justinien, les écrits de Théodore qui en avait été évêque. Il souscrivit à la lettre du concile à l'empereur.

8. Paschase au cinquième concile général.

ÆGIDIUS, espèce d'anabatiste qui parut à Aix-la-Chapelle sur la fin du seizième siècle, et qui fut condamné à mort à Anvers. Il n'a point fait de secte particulière.

ÆLAM, fils de Sem, eut son partage à l'orient du Tigre et de l'Assyrie, au nord et à l'orient des Mèdes. La capitale de ce pays était Elymaïde. (*Gen.*, c. 10, v. 22.) Dès le temps d'Abraham, Chodorlahomor, roi des Élamites, était un des rois ligués contre Sodome. (*Gen.*, chap. 14.) Jérémie fait des menaces terribles contre Elam, qui eurent apparemment leur effet lorsque Nabuchodonosor assujétit ce royaume. Josephe croit que les Perses sont les mêmes que les anciens Élamites, ou du moins qu'ils en sont une branche. (Joseph., *Antiq.*, l. 32, c. 7, pag. 14.) Les armes des Élamites étaient surtout l'arc et les flèches. (*Isaïe*, c. 22, v. 6.)

ÆN, autrement AIN. Ce terme signifie une fontaine, et se trouve dans plusieurs noms de ville. Celle dont il s'agit ici est la même que Béthanin, à quatre milles d'Hébron et à deux milles de Thérébinthe, selon Eusèbe. (1. *par.*, c. 4, v. 32.) Elle fut d'abord donnée à la tribu de Juda, et ensuite à celle de Siméon. (*Josué*, c. 15, v. 31.)

ÆNEAS GAZÆUS, était philosophe platonicien. Il embrassa la religion chrétienne vers l'an 487. Il raconte qu'il avait entendu parler distinctement les confesseurs d'Afrique, à qui Hunneric, roi des Vandales, avait fait couper la langue. Il composa en forme de dialogue un *Traité sur l'immortalité de l'âme et la résurrection des corps*, qu'Ambroise Camaldule a fait imprimer en latin à Bâle en 1516, et qui a paru depuis en grec et en latin dans différentes éditions avec la version de Wolfius et les notes de Gaspard Barthius. Bâle, 1560. Leipsick, 1768, in-4°. Cave, Dupin, cinquième siècle.

ÆNÉE DE PARIS. *Voy.* ÉNÉE.

ÆNEAS SYLVIUS. *Voyez* PIE II.

AEN-GANNIM, ville de la tribu de Juda. (*Josué*, c. 15, v. 34.)

ÆNGUS ou ÉNÉE, tirait son origine des rois d'Ultonie, province du royaume d'Irlande où il eut, vers la fin du huitième siècle, le surnom d'*Hagiographus*, à cause des soins qu'il s'était donnés pour écrire les vies des Saints. Il existe encore en manuscrit un Martyrologe de sa façon dont on fait cas, et qui est également écrit en vers irlandais. On l'appelait aussi *Ceildé* ou *Colideus*, à cause de sa grande ferveur dans le service de Dieu. Dans sa jeunesse, il se fit moine au monastère de Cluain-Enach en Langenie, et il devint célèbre par sa science et sa piété sous la discipline de Mélathgène, abbé de cette maison, lequel mourut en 767. On croit avec beaucoup de probabilité qu'Ængus lui succéda; mais l'amour de la solitude le porta à se retirer dans un désert près de Cluain-Enach, qui du séjour qu'il y avait fait retint depuis le nom de désert d'Ængus. Il y demeura plusieurs années, pratiquant les plus grandes austérités. Mais aussitôt qu'il fut instruit du bruit que faisait l'éclat de ses vertus, voulant éviter jusqu'aux moindres apparences de vaine gloire, il abandonna ces cantons-là, et déguisant son nom et son habit, il se rendit à l'abbaye de Taulaught près de Dublin, laquelle était gouvernée alors par l'abbé Melruan qu'il pria instamment de le recevoir en qualité de frère-lai. Cette grâce lui ayant été accordée, il passa sept ans dans les fonctions les plus pénibles de cet état avec une satisfaction incroyable. Un pur accident le découvrit enfin à l'abbé qui le reçut incontinent comme un ami digne de toute sa tendresse et de sa confiance. Ce saint homme mourut le 11 mars; mais le Mar-

tyrologe n'annonce pas l'année ; il marque seulement que c'était un vendredi ; d'où l'on peut conjecturer que ce fut l'an 819, 824 ou 830, parce que dans ces années-là le vendredi tomba le 11 mars. Quoique cet abbé ait été décoré du nom d'évêque, on ne sait pas de quel endroit il le fut ; probablement cette dignité était attachée à l'abbaye qu'il gouverna suivant l'usage des premiers temps, après la conversion de l'Irlande où ces noms d'évêques et d'abbés étaient presque synonymes, parce que ces sortes d'abbés recevaient effectivement la consécration épiscopale. Les écrits de cet auteur roulent presque tous sur les actions des Saints de son pays. Le Martyrologe déjà nommé, et qu'il a intitulé *Festologe*, ne renferme que les Saints du premier Ordre, ou, comme il les appelle, *les Princes des Saints*, dont il a assigné un pour chaque jour du mois ; mais il a ajouté ensuite, lui ou quelque scholiaste, des notes ou commentaires à ce Festologe, dans lesquels il s'étend davantage sur les vertus et le mérite particulier de ces Saints. Pour remédier aux omissions qu'il avait faites dans ce Festologe, il entreprit un autre ouvrage en prose beaucoup plus étendu, dans lequel il fut aidé par l'abbé Melruan. C'est aussi pour cela qu'il porte le titre de *Martyrologe d'Ægus et de Melruan*. Il y comprit nombre de Saints de toutes les nations et de tous les siècles jusqu'à son temps. Mais le nom ordinaire de cet ouvrage est, *Martyrologe de Taulaught*, à cause qu'il fut composé dans ce lieu par ces deux saints religieux. Ægus écrivit aussi, *de Sanctis Hiberniæ*, lib. 5. Le premier livre fait mention en trois chapitres des Saints de différens Ordres ou classes. Le premier chapitre comprend environ trois cent quarante-cinq évêques ; le second, deux cent quatre-vingt-dix-neuf prêtres ou abbés, et le troisième, soixante-dix-huit diacres, qui tous ont été éminens par leur sainteté. Le second livre est intitulé, *Livre des Homonomies* et comprend tous les saints qui ont porté le même nom ou surnom. Il est divisé en deux parties : La première renferme en cinquante chapitres tous les hommes saints ; et la deuxième qui n'est que de douze chapitres, traite des Saintes du même nom. Le troisième livre est intitulé, *Livre des Enfans* ou *des Fils*, et est partagé en trois classes. La première comprend plusieurs Saints, fils, descendus du même père commun. La seconde contient les fils uniques d'un père, chacun desquels est appelé le fils de tel père sans aucune mention de son nom propre. La troisième classe renferme plusieurs filles célèbres par leur sainteté, descendues d'un même père. La quatrième classe est composée de la généalogie maternelle d'environ deux cent dix Saints d'Irlande. La cinquième classe enfin est en forme de litanies ; on y invoque, dans une

longue suite de prières quotidiennes, quelques compagnies de Saints qui ont été, ou camarades d'écoles sous le même maître, ou qui se sont réunis en société sous le même chef pour étendre la foi parmi les infidèles, ou qui ont été enterrés dans le même monastère, ou qui ont vécu en communion dans la même église, ou qui enfin ont été liés ensemble par d'autres engagemens semblables. Cet auteur écrivit encore l'*Histoire du vieux Testament* en vers fort élégans qu'il distribua en plusieurs parties en forme de prières, et quelqu'un lui attribue aussi le psautier nommé *Na-rann*, qui est un recueil en prose et en vers latins et irlandais concernant les affaires d'Irlande. Moréri, édition de 1759.

AENNON ou ENNON, lieu près de Salim sur le Jourdain où saint Jean baptisait. Eusèbe le place à huit milles de Scythopolis vers le midi. (*Joan.*, c. 3, v. 23.)

ÆQUA ou ÆQUANA, ville ancienne des Picentins en Italie entre Sorrento et Stabia, qu'Abraham Ortelius a confondue avec Æcana. Elle est sur un golfe qui paraît avoir été formé pour le plaisir de la vue, et pour le délassement de l'esprit. On y voit encore des ruines des palais des anciens empereurs, et des maisons de plaisance qu'y avaient bâties les grands de l'empire. Les Goths l'ayant presque renversée, le roi Charles II y fit construire une nouvelle ville vers l'an 1300 qu'il appela *Vico di Sorrento*. Il y transféra la principale église et la paroisse d'*Æqua*, et obtint du pape qu'il y érigeât, ou qu'il y transférât le siége épiscopal. Boniface VIII y consentit. Nous trouvons dans cette ancienne ville un évêque nommé Barthélemi qui siégeait en 1294, et un archidiacre nommé Rufali qui fut fait évêque de Ravello en 1286.

AERIUS, chef des aëriens, vivait encore dans le temps que saint Épiphane écrivait contre lui, c'est-à-dire en 376. Il était moine, et avait pratiqué la vie ascétique avec Eustathe son ami, quoiqu'ils fussent tous deux ariens. Mais Eustathe ayant été fait évêque, non de Constantinople, comme le dit M. Pluquet dans son *Dictionnaire des Hérésies*, mais de Sébaste en Arménie, Aërius qui désirait cette dignité avec ardeur, en conçut contre lui une extrême jalousie. Eustathe qui l'aimait, n'oublia rien pour le ramener à de meilleurs sentimens; il l'ordonna prêtre, lui donna l'intendance d'un hôpital de son diocèse, et le combla de marques d'estime; mais ces bienfaits, au lieu d'appaiser Aërius, ne firent que l'aigrir de plus en plus; il murmurait sans cesse contre son évêque, et ne laissait échapper aucune occasion de le calomnier. Eustathe, pour n'avoir rien à se reprocher, le fit venir, le caressa, le conjura, le menaça, lui parlant tantôt avec rigueur, tantôt avec bonté, mais toujours sans

aucun fruit ; Aërius abandonna l'hôpital et se retira. Depuis ce temps il ne cessa de noircir la réputation d'Eustathe, et crut pouvoir se venger en niant la supériorité des évêques sur les prêtres, et en soutenant l'égalité des uns et des autres. Il condamna aussi toutes les cérémonies de l'Église, la célébration des fêtes, regardant en particulier la fête de Pâques comme une superstition judaïque. Il se moquait des prières et des bonnes œuvres qui se font pour les morts, prétendant que si elles leur servaient de quelque chose, il serait inutile de se mettre en peine de bien vivre. Il ne voulait pas non plus qu'il y eût dans l'Église aucun jeûne fixe. Aërius entraîna dans son schisme et dans ses erreurs un grand nombre de personnes de tout sexe, qui s'assemblaient dans les bois, dans des cavernes, en pleine campagne. Ils affectaient de jeûner le dimanche et de ne le point faire le mercredi et le vendredi, pas même pendant la semaine-sainte. Ils passaient ces jours sacrés à se divertir, à se remplir de vin et de viandes et à se moquer des catholiques. Cette secte des aëriens subsistait encore du temps de saint Augustin. Les protestans ont renouvelé leurs erreurs, et en particulier celle de l'égalité des prêtres avec les évêques.

Les raisons d'Aërius, pour égaler les prêtres aux évêques, étaient que les prêtres imposaient les mains, baptisaient, célébraient l'office divin, et s'asseyaient sur des trônes comme les évêques ; que saint Paul écrivant aux prêtres et aux diacres, ne fait aucune mention des évêques, et qu'il n'en fait point des prêtres lorsqu'il écrit aux évêques et aux diacres ; d'où il s'ensuit, disait-il, que l'évêque et le prêtre ne sont qu'un. Saint Épiphane lui répondait que la preuve la plus complète de l'inégalité de l'épiscopat et du sacerdoce sont les différens effets de ces deux Ordres. Les évêques, disait-il, donnent des Pères à l'Église par le moyen de l'ordination, et les prêtres ne lui donnent que des enfans par le Baptême, parce qu'ils n'ont aucun droit de donner l'imposition des mains nécessaire pour ordonner des pères et des maîtres ; si donc l'apôtre, en écrivant aux évêques, ne fait point mention des prêtres, ni des évêques lorsqu'il écrit aux prêtres, ce n'est point qu'il confonde ces deux Ordres ; mais c'est que le nombre des fidèles et surtout de ceux qui fussent propres pour le sacré ministère, étant alors encore fort petit, l'on n'ordonnait point d'évêque où il y avait des prêtres, ni de prêtre où il y avait des évêques. Mais peut-on rien de plus formel contre Aërius que ces paroles du même apôtre écrivant à Timothée qui était évêque : *Ne maltraitez point les prêtres, et n'écoutez pas contre eux toutes sortes d'accusateurs ?* (1. *Tim.* 5 et 19.) Il ne recommande pas aux prêtres la même chose à

l'égard des évêques, preuve de la supériorité de ceux-ci sur les autres. Saint Épiphane, *de hæres.*, pag. 904 et suiv. *Cherchez* dans ce Dictionnaire les articles Hiérarchies, Évêques.

AETIUS, surnommé l'Impie, chef des Aëtiens, était natif d'Antioche de Syrie. Il fut d'abord forgeron ou orfévre, puis sophiste, ensuite médecin. Il embrassa l'arianisme, auquel il ajouta plusieurs erreurs en faisant une secte à part. Il disait que le Fils avait une nature inférieure à celle du Père; que le Saint-Esprit n'était qu'une simple créature formée avant les autres par le Père et le Fils. Abusant du passage de l'Écriture où il est dit que la vie éternelle consiste dans la connaissance de Dieu et de Jésus-Christ son Fils, il réduisait toute la religion à cette connaissance spéculative, méprisant la pratique des Commandemens de Dieu et de l'Église, prétendant même que l'impureté était permise, comme étant d'une nécessité naturelle du corps. Cet impie dogmatisait vers le milieu du quatrième siècle. Il laissa plusieurs disciples qui eurent divers noms, et qu'on appela *Eunoméens*, *Anoméens*, *Eterousiens*, *Troglodites*, ou *Troglittes*, *Exomentiens*, et *Exaconites*. Ils furent condamnés avec leur maître dans le concile de Séleucie de l'an 359. Basil, lib. 1 et 2, contre Eunom. Théodoret, lib. 2, c. 27. Socrat., lib. 5. Tripart., *Hist.*, cap. 42.

AFFECTATION, en terme de droit, était l'attribution de certains bénéfices à quelques personnes préférablement à d'autres. Elle ne se pouvait faire par le Chapitre sans homologation de l'évêque ou du pape et sans lettres-patentes dûment enregistrées. La règle générale était qu'un bénéfice affecté à certaines personnes ne pouvait point être donné à d'autres, à peine de nullité des provisions; s'il y a eu quelque exception à cette règle, on a toujours marqué que c'était sans tirer à conséquence. Il y avait des bénéfices affectés à certains offices dans l'Église, comme vicaires, semi-prébendés, chapelains, gradués; et d'autres, aux enfans du lieu où étaient situés ces bénéfices. Mais il faut prendre garde que l'enregistrement des statuts et bulles des papes qui autorisaient cette affectation, devait précéder l'établissement des expectatives admises en France, et qui étaient de droit public; autrement l'affectation ne pouvait préjudicier à l'expectant. *Voy.* la Combe, *Dictionn. canon.*

AFFILIATION, signifiait autrefois une sorte d'adoption qui se pratiquait entre les rois et les grands seigneurs avec des cérémonies militaires. Le père présentait une hache à celui qu'il adoptait pour son fils; et cela signifiait qu'il voulait qu'en succédant à ses biens, il les conservât par le glaive. Mais depuis, l'affiliation était un terme de religieux qui signifiait, ou l'incorporation d'un religieux à un

couvent particulier auquel il s'engageait et dont il était enfant ; ou la communication qu'un Ordre religieux faisait à quelque personne, ou à quelque maison particulière, de ce qu'il avait de plus saint, comme les prières, les messes, les bonnes œuvres, etc.

AFFINITÉ. Liaison qui se contracte par le mariage consommé, ou par un commerce illicite entre l'un des conjoints et les parens de l'autre.

L'affinité se forme, suivant les canonistes, par la connaissance charnelle licite ou illicite ; et il faut pour cela que *copula sit completa.* (Saint Thom., *in* 4, dist. 41, q. 1, art. 1, *qla* 4, ad 2.) Elle ne peut donc jamais provenir d'un mariage qui n'a pas été consommé. Il peut arriver aussi que des personnes parentes contractent affinité ; le mari avec les parens de sa femme, et cela dans le même degré de la parenté naturelle, et la femme avec les parens du mari, sans que les parens de l'un et de l'autre soient liés ensemble par aucune affinité. Ainsi deux frères peuvent épouser les deux sœurs ; le père et le fils, la mère et la fille. L'empêchement de l'affinité qui provient de mariage consommé s'étend, comme la parenté naturelle, jusqu'au quatrième degré inclusivement ; et quand il n'aurait pas été consommé, il faudrait toujours une dispense à cause de l'honnêteté publique. L'affinité *ex coïtu illicito* ne s'étend pas au-delà du deuxième degré. *Conc. de Trent.*, sess. 24, *de refor.*, c. 4.

Le pape ne peut point dispenser au premier degré d'affinité licite en ligne directe, mais il le peut en ligne collatérale ; ainsi, par dispense, un homme peut épouser la veuve de son frère, ou la sœur de sa défunte femme ; une femme peut épouser le frère de son mari défunt, si le premier mariage n'a pas été consommé. (Cap. *Deus ult. ext.*, *de Divort.* gloss. *in* cap. *litter.* 23. Covarruv.) Quelques uns assurent que le pape ne peut pas non plus dispenser au premier degré d'affinité illicite, c'est-à-dire, permettre à un homme d'épouser la fille de celle qu'il a connue. Cependant saint Antonin rapporte que Martin v en a dispensé, et Sylvius enseigne qu'il le peut, parce qu'un tel empêchement n'est que de droit ecclésiastique. Saint Anton. ; *sum Théol.*, par. 3, titul. 3, cap. 11. Sylvius, *in Suppl.* 3, p. *sum sancti Th.*, quæst. 55, art. 6, concl. 4.

Il y a une autre affinité qu'on nomme *spirituelle.* Elle se contracte par l'administration des sacremens de Baptême et de Confirmation. Dans le Baptême, entre celui qui baptise et la personne qui est baptisée ; entre celui qui baptise et le père et la mère de l'enfant baptisé ; entre ceux qui tiennent l'enfant sur les fonts et l'enfant qui est tenu et ses pères et mères. La nécessité

de baptiser n'empêche point cette alliance ; le mari seul qui baptise son enfant, en cas de nécessité, ne contracte point d'alliance spirituelle avec sa femme; mais le parrain et la filleule la contractent. Il en est de même dans la Confirmation ; c'est le pape seul qui dispense de cette affinité, ou l'évêque, s'il a possession. *Voy.* Dispenses, Fiançailles, Empêchement de mariage.

Affinité. Il y avait parmi les Hébreux plusieurs degrés d'affinité qui empêchaient de se marier : 1° le fils ne pouvait épouser sa mère, ni la seconde femme de son père ; 2° le frère ne pouvait épouser sa sœur, soit du père seul, ou de la mère seule ; beaucoup moins de tous les deux ; 3° l'aïeul ne pouvait épouser sa petite-fille, soit du côté de son fils, ou du côté de sa fille ; 4° nul ne pouvait épouser la fille de la femme de son père ; 5° ni la sœur de son père, ou de sa mère ; 6° ni le neveu, sa propre nièce, ni la tante son neveu ; 7° ni la femme de son oncle paternel ; 8° ni le beau-père ne pouvait épouser sa belle-fille ; 9° ni le frère la femme de son frère encore vivant ; ni même après la mort du frère, si celui-ci laissait des enfans. Que s'il n'avait point laissé d'enfans, le frère vivant devait susciter des enfans à son frère mort en épousant sa veuve ; 10° il était défendu d'épouser la mère et la fille ensemble, ou la fille du fils de la mère, ou la fille de sa fille, ou deux sœurs ensemble.

Les mariages de plusieurs patriarches hébreux contractés contre quelques unes de ces règles sont excusables, tant parce que la loi ne subsistait point encore, que parce que l'usage, la nécessité, la permission de Dieu les autorisaient.

AFFIRMATIFS, *Affirmativi.* Nom qu'on donne dans le tribunal de l'inquisition romaine aux hérétiques qui avouent de parole ou d'effet qu'ils ont dans l'esprit l'erreur dont on les accuse ; et qui étant interrogés dans les formes, à l'inquisition, soutiennent avec opiniâtreté leur erreur. Emericus, *director Inquisitorum*, partie 2, quæst. 34.

AFFRANCHI, en latin, *libertinus,* esclave mis en liberté. L'on dispute sur les affranchis dont les Actes des Apôtres disent qu'ils s'élevèrent contre saint Étienne. (*Act.*, c. 6, v. 9.) Plusieurs croient que c'étaient des juifs que Pompée et Sosius avaient emmenés captifs de la Palestine en Italie, lesquels ayant obtenu la liberté, s'établirent à Rome et y demeurèrent jusqu'au temps de Tibère qui les en chassa sous prétexte des superstitions étrangères qu'il voulait bannir de Rome et de l'Italie. Ces affranchis purent se retirer à Jérusalem et y avoir une synagogue du temps de saint Étienne. (*Œcumen. Lyr. Hug. et alii.*)

AFRE (sainte), était une courtisane de la ville d'Auguste, dans la seconde province de la Rhétie, qui se nommait Vindelicie ; c'est

maintenant la ville d'Augsbourg, entre la Souabe et la Bavière. Elle vivait du temps des empereurs Dioclétien et Maximien Hercule, et elle fut convertie à Jésus-Christ par un évêque étranger nommé Narcisse, qui, fuyant la persécution que l'on exerçait dans son pays contre les chrétiens, s'était réfugié à Augsbourg et avait logé chez elle sans la connaître. La persécution s'étant aussi élevée à Augsbourg, Afre fut prise et présentée au juge Gaïus comme chrétienne. Ce juge n'ayant pu la vaincre, la condamna à être brûlée toute vive; ce qui fut exécuté au grand contentement de sainte Afre qui louait et remerciait Dieu au milieu des flammes. Pendant que la Sainte consommait son sacrifice, trois filles de ses domestiques, nommées Digue, Eunomie ou Euménie, Eutropie ou Euprépie, qui avaient été ses esclaves, pécheresses comme elle, converties et baptisées par saint Narcisse, étaient sur le bord de la rivière. Les officiers de l'exécution étant retirés, elles enlevèrent le corps de sainte Afre, étant accompagnées d'Hilarie sa mère, et le mirent dans le sépulcre que cette sainte dame avait fait bâtir pour elle et pour les siens à deux milles de la ville. Le juge Gaïus l'ayant appris, les fit brûler toutes vives dans le sépulcre même qui renferma ainsi quatre martyres avec sainte Afre; savoir, Hilarie sa mère, Digne, Eunomie et Eutropie ses servantes. Quelques uns ont donné à sainte Afre deux oncles, aussi honorés comme martyrs; l'un nommé Afre, frère de son père; son père, l'autre nommé Denys, frère de sa mère, et ordonné prêtre par l'évêque Narcisse. (*Apud Sur.*, pag. 45.) D'autres joignent à nos saintes vingt-cinq autres martyrs qui souffrirent dans la même ville. Pour ce qui est de saint Narcisse, on ne sait pas sûrement ce qu'il devint après le martyre de sainte Afre. On dit qu'il demeura pendant près de neuf mois à Augsbourg, prêchant la foi de Jésus-Christ; ce qui lui a mérité le titre d'apôtre de ce pays. On ajoute qu'il retourna ensuite à Girone en Espagne d'où quelques uns ont supposé qu'il était évêque, et qu'après y avoir passé encore trois ans pendant lesquels il fit beaucoup de conversions, il fut enfin récompensé de la couronne du martyre avec son diacre Félix. Le corps de sainte Afre, perdu et retrouvé plusieurs fois, est toujours demeuré depuis l'an 1064 dans l'église bâtie à Augsbourg en son honneur, où on en fait la fête le 5 d'août. Les anciens Martyrologes la mettent au 6 et au 7 d'août. Ceux qui prétendent que c'est par erreur qu'on l'a mise au 5 de ce mois, veulent que c'ait été une suite de la bévue qu'on a faite de confondre sainte Afre, martyre d'Auguste, en Vindelicie sur le Lech, c'est-à-dire, d'Augsbourg en Souabe, avec un saint Afre ou *Afer*, martyr d'Auguste, ville de Syrie sur l'Euphrate, dont la fête est vérita-

blement marquée en ce jour dans les Martyrologes anciens attribués à saint Jérôme. Les *Actes de sainte Afre*, tels que les a publiés don Th. Ruinart, paraissent assez sincères, mais ils ne sont pas originaux. Baillet, t. 2, 5 août.

AFRICAIN (Jules), qui était de Palestine, quoique plus âgé qu'Origène, passe pour avoir été disciple d'Héraclas, parce qu'étant attiré par sa réputation, il vint à Alexandrie pour conférer avec lui. Il fut député par l'empereur Alexandre pour faire rétablir la ville d'Emmaüs qui fut depuis appelée Nicopolis. Il s'appliqua particulièrement à la chronologie et à l'histoire, et composa une chronique exacte divisée en cinq livres, depuis le commencement du monde jusqu'à la troisième année de l'empire d'Héliogabale, dans laquelle il remarquait en abrégé les événemens les plus mémorables depuis le commencement du monde jusqu'à Jésus-Christ, et racontait en peu de mots tout ce qui s'était passé depuis Jésus-Christ jusqu'au temps où il écrivait. Nous n'avons plus ce célèbre ouvrage sous le nom d'*Africanus;* mais Eusèbe l'a inséré presque tout entier dans sa chronique, en y changeant ou en y ajoutant très-peu de choses, et en corrigeant quelques unes de ses fautes. On a encore quelques uns de ses fragmens dans deux ouvrages donnés par Scaliger, dont un est latin et porte pour titre: *Extraits chronologiques tirés d'Eusèbe et d'Africanus;* l'autre est grec et intitulé *Recueil d'histoires*. Outre cette chronique, il avait écrit deux lettres sur deux questions importantes touchant l'Écriture. La première était adressée à un appelé Aristide, et accordait la contradiction apparente qui se trouve dans la généalogie de Jésus-Christ entre saint Luc et saint Matthieu. Eusèbe en rapporte une grande partie au chap. 1er du liv. 7 de son Histoire. Pour accorder cette différence, il a recours à la loi d'adoption qui avait lieu parmi les juifs et qui obligeait les frères d'épouser les femmes de leurs frères qui mouraient sans enfans. Il dit donc que Mathan qui descendait de David par Salomon, épousa une femme nommée Esta, dont il eut Jacob; mais qu'après la mort de Mathan cette même femme épousa Melchi (il fallait dire Mathat) qui descendait de David par Nathan dont elle eut un fils nommé Héli, et qu'ainsi Héli et Jacob étaient frères utérins, et qu'Héli étant mort sans enfans, Jacob fut obligé d'épouser sa veuve dont il eut Joseph, l'époux de Marie, qui était par conséquent fils naturel de Jacob et fils d'Héli, selon la loi, et descendait de Salomon par Jacob, et de Nathan par Héli. Cette manière d'accorder les évangélistes sur la généalogie de Jésus-Christ est aisée et n'a presque point de difficulté; mais afin que tout le monde la comprenne facilement, je vais la représenter dans la table suivante :

DAVID.

Salomon et ses descendans, rapportés par saint Matthieu.		Nathan et ses descendans, rapportés par saint Luc.
Mathan, premier mari.	Esta, femme des deux.	Melchi ou plutôt Mathat, second mari.
Jacob, fils de Mathan, second mari	Leur femme commune, dont on ne sait point le nom, mariée premièrement à Héli, dont elle n'a point eu d'enfans, et ensuite à Jacob son frère.	Héli, premier mari.
Fils naturel de Jacob.	Joseph.	Fils d'Héli, selon la loi.

La seconde lettre de Julius Africanus, touchant l'histoire de Suzanne, est écrite à Origène qui avait cité dans une conférence la prophétie de Daniel sur l'innocence de Suzanne. Africanus lui écrit qu'il s'étonne qu'il n'ait pas reconnu que cette partie de Daniel est supposée, et que toute cette histoire n'est qu'une fable. Les raisons qu'il apporte sont très-savantes et très-subtiles, et il ne fallait pas un homme moins habile qu'Origène pour y répondre; il paraît pourtant qu'Africanus lui écrivait plutôt pour s'instruire de la vérité que pour disputer contre lui. On aurait tort de le confondre avec un auteur du même nom dont l'ouvrage intitulé *les Cestes*, lui est attribué par Suidas, Sincelle, Photius, Eusèbe même; ces livres ne contiennent rien que de profane; ils ne sont ainsi nommés qu'à *Cesto Veneris;* ils traitent des herbes et particulièrement de celles qui peuvent inspirer de l'amour. L'auteur de ces livres était de Lybie et s'appelait Sextus Africanus, ou plutôt Africanus Cestus; il était apparemment païen, comme le titre et la matière de son ouvrage le font voir. Dupin, *Bibl. eccl.*, troisième siècle.

AFRICAIN (saint), et vulgairement saint *Afrigne* ou *Efrique*, et par corruption *saint Frique* et *San-Frie*, était évêque de la ville de Cominges en Gascogne, et non de celle de Lyon, au sixième siècle. On ne sait rien de ses actions. Son corps fut enterré en un lieu du Rouergue près de Vabres, qui fut longtemps après érigé en évêché; lieu où à l'occasion du culte du Saint et de l'affluence des peuples, il s'est formé une ville de son nom. On y fonda un chapitre collégial de chanoines l'an 1444. On fait sa fête principale le premier jour de mai, celle de l'invention de son corps le 15 de janvier, celle de la translation de ses reliques.

le 8 de février. Ces reliques furent dissipées au seizième siècle par les huguenots, excepté quelques portions considérables qui avaient été distribuées auparavant aux églises d'Alby et de Toulouse. Les chanoines de saint Afrique avaient obtenu de ces deux endroits quelques ossemens de leur saint patron, qu'ils conservaient précieusement dans un reliquaire. Bail., *Vie des Saints*, 1er mai.

AFRIQUE, la troisième partie de notre continent, est une espèce de péninsule en forme de cœur et d'une figure inégale, qui s'étend sous la ligne à plus de 30 degrés de latitude de part et d'autre, et à plus de quinze cents lieues en long et en large, ayant pour bornes à l'orient, la Judée, l'Arabie, la Mer-Rouge et la mer des Indes, et pour limites au midi, le cap de Bonne-Espérance et la mer d'Éthiopie qui la borne aussi en partie du côté du levant; à l'occident la mer Atlantique qui la sépare de l'Amérique; enfin, au nord la mer Méditerranée. On prétend qu'elle a commencé à être habitée par les descendans de Mesraïn, fils de Cham. Les Turcs l'appellent *Ephrikia*, les Arabes *Alkebulan*, et les Indiens *Bese-caih*.

Toute la côte qui règne le long de la Méditerranée et qui est l'endroit le plus voisin de l'Europe, était remplie de chrétiens durant les six premiers siècles et avait même un très-grand nombre d'évêchés du rit latin. Ce pays qui était venu au pouvoir des Romains par la réduction de la fameuse Carthage, avait reçu la foi par les soins et les missions des papes, et non pas des apôtres, comme quelques auteurs l'ont prétendu; et comme il était de la juridiction du préfet d'Occident pour le civil, il fut aussi dès-lors pour l'ecclésiastique du patriarchat romain.

Le christianisme s'y soutint au milieu des persécutions; il n'y a point d'église qui ait donné tant de martyrs à Jésus-Christ, et tant que le monde subsistera on admirera les grands hommes qu'elle a formés et dont les ouvrages seuls font l'éloge. Il y avait aussi dès ce temps-là un grand nombre d'évêchés, comme on le peut voir par les Actes des conciles que saint Cyprien assembla vers l'an 240.

Tous ces évêques n'avaient, durant les trois premiers siècles, d'autre métropole que Carthage qui était la capitale du pays; mais il fut divisé par les empereurs dans le quatrième en six provinces; savoir : la Mauritanie césarienne, la Mauritanie de Stifi, la Numidie, la Carthaginoise proconsulaire, la Byzacène et la Tripolitane; de sorte qu'il y avait six métropoles qui sont, Julie césarienne, aujourd'hui Fez et Maroc, royaumes; Stifi, Alger, républiques; Cirthe, Carthage, maintenant Tunis, républiques; Adrumète et Tripoli, à présent république de Tripoli. Les évêchés s'étant beaucoup multipliés, on reçut aussi cette division dans l'Église, et l'on donna à chacune

de ces provinces un métropolitain qui ne fut pas, comme ailleurs, l'évêque de la métropole civile, mais le plus ancien, ou, si vous voulez, le doyen des évêques; ils le nommaient primat, et Carthage était primatiale au-dessus d'eux tous.

Mais on vit bientôt les inconvéniens de ces primaties, ou métropoles ambulantes qui obligeaient d'aller tantôt d'un côté, tantôt d'un autre lorsqu'on avait besoin d'un primat; c'est ce qui fit admettre dans la suite les évêques des métropoles civiles en participation de la dignité primatiale, sans préjudice des droits de l'évêque ancien; et ce sont ces métropoles sous lesquelles nous avons rangé les évêchés selon leurs lettres; mais qui la plupart n'étaient que des villages.

Les donatistes, les ariens, les manichéens, les pélagiens suscitèrent des persécutions d'autant plus funestes à cette église, que bien loin d'y multiplier les fidèles, comme celles des païens, elles en firent périr un grand nombre. La religion cependant ne laissa pas de s'y soutenir, étant appuyée et défendue par un grand nombre de prélats qui n'avaient pas moins de piété que de savoir, entre lesquels on ne peut s'empêcher de remarquer le grand Augustin qui a été le fléau des hérétiques, le prodige de la nation et la lumière de toute l'Église. Les Vandales qui étaient ariens, y établirent un royaume dans le cinquième siècle, et mirent la religion à deux doigts de sa perte. Mais ce qui la détruisit tout-à-fait, ce furent les Sarrasins ou Arabes orientaux qui étant infectés du mahométisme, y fondirent comme un déluge dans les septième et huitième siècles, et y changèrent toute la face de la religion et de l'État, en y établissant diverses principautés qui ont souvent changé de maîtres, et qui sont réduites aujourd'hui à celles que nous avons marquées ci-dessus. Les États de Fez et de Maroc sont plus au couchant, et ont à présent un souverain, ainsi qu'Alger, Tunis et Tripoli. On n'y voit plus à présent de chrétiens, que dans les prisons où gémissent les pauvres esclaves qu'ils ont pris sur mer et qui ont assez de fermeté pour conserver leur foi aux dépens de leur liberté et au risque de leur vie.

Au reste, on peut dire qu'il n'y a point de pays plus inconnu pour la géographie, tant ecclésiastique que civile. On sait bien à la vérité où étaient les provinces anciennes, et qu'elles étaient situées le long de la Méditerranée, à peu près dans le même ordre que nous les avons rapportées; mais pour les villes, on en connaît si peu la situation, qu'on ne pourrait pas dire où étaient Carthage, Hippone, Césarée et les autres qui ont eu le plus d'éclat, parce que les Arabes y ont tout bouleversé et ont changé tellement le nom de celles qui s'y sont conservées, qu'on n'y trouve aucun rapport avec

les noms anciens ; ce qui nous a empêché de faire sur chaque évêché les mêmes observations géographiques et chronologique que nous faisons ailleurs ; parce que, pour la géographie, tout ce qu'on peut savoir de ces évêchés, c'est leur province que nous avons soin de marquer ; et pour la chronologie, on n'en saurait dire autre chose, sinon que les plus anciens n'ont leur preuve que dans le troisième siècle, et n'ont presque tous subsisté que jusqu'au septième. On voit encore cependant un métropolitain de Carthage et quelques évêques de sa juridiction dans les lettres du pape Léon IX vers le milieu de l'onzième siècle. C'étaient les restes du christianisme expirant. Nous aurions bien voulu donner la succession des évêques dans chaque diocèse ; mais outre que personne n'a encore entrepris de nous la donner, nous croyons qu'il serait très-difficile d'y réussir, tous les monumens des églises d'Afrique ayant été brûlés par les infidèles : c'était un ouvrage digne du P. Lequien, dominicain, que la mort ne lui a apparemment point permis d'exécuter, quoiqu'il l'eût promis avec son *Oriens Christianus*.

Afrique, se prend aussi pour une province particulière qui était autrefois l'Afrique propre, et pour le grand département d'Afrique qui du temps du Bas-Empire comprenait six provinces l'Afrique proprement dite, la Byzacène, la Numidie, la Mauritanie de Sitifi, la Mauritanie de Césarée, et la Tripolitaine. C'est dans l'Afrique prise en ce dernier sens, qu'ont été célébrés les conciles qu'on appelle les conciles d'Afrique, dont les principaux sont ceux qui suivent : savoir, le premier tenu sous le pape Étienne Ier, l'an 257, pour la réparation de la discipline ecclésiastique après la persécution.

Le deuxième, sous le même pape, l'an 258, contre Basile, évêque de Léon ; Martial, évêque d'Asturie, tous deux libellatiques, c'est-à-dire, coupables d'avoir reçu à prix d'argent des certificats des officiers des empereurs qui portaient qu'ils avaient renoncé en particulier à Jésus-Christ, et qu'on ne les inquiétât point pour le fait de la religion.

Le troisième, sous Anastase Ier, l'an 399, pour l'immunité des églises.

Le quatrième, sous le même pape, l'an 401, pour la confirmation de la discipline ecclésiastique.

Le cinquième, la même année, pour la réconciliation des donatistes à l'Église.

Le sixième, sous Innocent Ier, l'an 403, pour le même sujet.

Le septième, sous le même pape, l'an 404, dans lequel on députa vers l'empereur Honorius contre les donatistes qui, loin de répondre aux charitables avances des catholiques, les attaquaient à main armée.

Le huitième, sous le même pontife, l'an 405, dans lequel

on pria l'empereur Honorius d'exempter des peines portées contre les donatistes ceux d'entre eux qui quitteraient le schisme pour rentrer dans le sein de l'Église.

Le neuvième, sous le même pontife, l'an 407, dans lequel on implora la protection d'Honorius contre les paysans et les donatistes.

Le dixième, sous le même pontife, l'an 408, pour le même sujet.

Le onzième, l'an 407, sous le même pontife.

Le douzième, l'an 410, sous le même pontife, dans lequel on pria Honorius de révoquer l'édit qu'il avait accordé aux donatistes, par lequel il leur était permis d'embrasser quelle religion ils voudraient. (*Reg.* 3. *Labbe.* 2. *Hard.* 1.)

Le treizième, l'an 418, sous le le pape Zozime, contre Pelage et Célestius son disciple qui, par une fausse confession de foi, avaient surpris une lettre favorable du pape Zozime pour les évêques d'Afrique; mais ceux-ci, assemblés à Carthage au nombre de 214 ou 217, déclarèrent qu'ils s'en tenaient au décret d'Innocent 1er contre ces hérétiques. (*Reg.* 4, *Lab.* 2. *Hard* 1.)

Le quatorzième, l'an 426, touchant les appels au siége apostolique, à l'occasion d'Apiarius, prêtre de Sicque, qui avait appelé au pape après avoir été excommunié par Urbain son évêque. L'an 646, on tint plusieurs conciles en Afrique contre les monothélites.

AGABA (hébr., *hauteur*, *éminence*), forteresse près de Jérusalem que Galeste, qui en était gouverneur, remit à Aristobule, fils d'Alexandre Jannée. *Joseph. Antiq.*, l. 13, c. 24.)

AGABUS, prophète et l'un des septante disciples du Sauveur, selon les Grecs (*Act.*, c. 11, v. 28.), prédit qu'il y aurait une grande famine par toute la terre, laquelle arriva en effet la quatrième année du règne de l'empereur Claude, et la quarante-quatrième de Jésus-Christ. Les historiens profanes font mention de cette famine qui affligea principalement la Judée, l'an 58 de Jésus-Christ. (Suéton, *in Claud.*, c. 18.) Comme saint Paul passait par Césarée de Palestine pour aller à Jérusalem, Agabus prit la ceinture de saint Paul, s'en lia les pieds et les mains, en disant : « Voici ce que » dit le Saint-Esprit : l'homme » à qui appartient cette ceinture » sera lié de cette sorte par les » juifs de Jérusalem, et ils le li- » vreront entre les mains des » Gentils. » (*Act.*, c. 21, v. 10 et 11.) C'est tout ce qu'on sait de la vie d'Agabus. Les Grecs disent qu'il fut martyrisé à Antioche; ils en font la fête le 8 mars, et les Latins le 9 février.

AGAG (hébr., *toît* ou *plancher*), roi des Amalécites qui fut pris vif et conservé par Saül, avec tout ce qu'il y avait de meilleur dans les troupeaux et de plus précieux dans les dépouilles,

contre l'ordre du Seigneur qui avait commandé de le faire mourir, et de détruire tout ce qui lui appartenait. (1. *Reg.*, c. 15, v. 1 et *seq.*) Cette conduite de Saül irrita Dieu contre lui, et l'engagea à lui ôter le royaume. Le prophète Samuël lui signifia, quoiqu'à regret, cette résolution en lui reprochant sa désobéissance; et s'étant fait amener Agag, il le mit en pièces devant le Seigneur à Galgal, vers l'an du monde 2930; avant J.-C. 1070; avant l'ère vulgaire 1074.

AGALLA ou ÆGALLA ou GALLIM ou ÆGALLIM, ville de delà le Jourdain, à l'orient de la Mer-Morte, dans la terre de Moab. Eusèbe la met à huit milles d'Ar ou d'Aréopolis vers le midi. (Euseb. *in Agallim.*)

AGANON ou HAGANON, chanoine de Châtillon-sur-Seine, fleurissait au commencement du onzième siècle. Nous ne le connaissons que par son ouvrage qui a pour titre: *Homilia et libellus de miraculis B. Veroli ab* Aganone, *viro scholastissimo.* Cette expression, *viro scholastissimo*, signifie dans le langage de ce temps-là, un homme très-habile dans les lettres; et on peut assurer en effet que cet ouvrage est un des plus judicieux, des plus solides et des plus édifians que nous ayons de ce temps-là dans le même genre. Le P. Étienne-le-Grand en a fait une traduction française qu'il a insérée dans son *Histoire de Châtillon*, imprimée à Autun en 1651; et il prétend qu'Aganon prononça publiquement ce discours le jour de la fête de Saint-Vérole. Depuis, les bollandistes l'ont donné dans leur Collection, 17 juin, avec quelques observations et des notes historiques et critiques. (D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. 7, pag. 259 et suiv.)

AGAPE. Ce mot vient du grec ἀγάπη, *dilectio*, *dilection*, charité mutuelle, du verbe ἀγάπαω, *diligo*, j'aime, je chéris. Il signifiait autrefois les festins que faisaient ensemble les premiers chrétiens dans les églises, en signe d'union, et en l'honneur de celui de Jésus-Christ lorsqu'il institua l'Eucharistie. Saint Paul en parle dans sa première Épître aux Corinthiens, ch. 11. Ces festins se faisaient d'abord avant la communion; et cela dura jusqu'à ce que l'Église eut ordonné de recevoir la communion à jeun. On s'y donnait le baiser de paix. Ces festins religieux et charitables donnèrent lieu aux païens d'accuser les chrétiens de commettre des impuretés, et de se mêler au hasard dans leurs assemblées. Fauste, manichéen, reprochait aussi aux chrétiens d'avoir emprunté cette coutume des païens, et changé leurs sacrifices profanes en *Agapes*. Mais si les agapes tiraient leur origine de quelques sacrifices, il serait bien plus raisonnable de dire que c'était de ceux des juifs qui avaient des repas de dévotion fort semblables aux agapes des chrétiens. (*Deutér.* c. 14, v. 22.) Dans les jours de grande fête,

ils faisaient des festins à leurs parens et à leurs amis, auxquels ils invitaient les lévites, les pauvres, les orphelins, et leur envoyaient des parts de leurs victimes. Ces repas se faisaient dans le temple en présence du Seigneur ; et il y avait certaines victimes et certaines prémices ordonnées par la loi que l'on devait mettre à part pour cela. Comme il se glissa quelques abus dans les agapes des chrétiens, on fut obligé de les abolir ; et le concile de Carthage les condamna en 397. Il n'en reste plus maintenant que quelques légers vestiges dans plusieurs églises à certains jours de l'année. C'est ainsi que dans toutes les paroisses de Rouen, le jour de Pâques, à la sortie de la messe, on distribue aux fidèles, au milieu ou vers le bas de la nef des églises, une agape d'oublies grande comme les deux mains et épaisses environ comme un liard, et du vin dans une coupe. Ce qui se pratiquait autrefois à toutes les grandes fêtes, comme on lit dans la vie de saint Ansbert, archevêque de Rouen, *qu'il faisait une agape au peuple dans son église après la communion des jours solennels, et servait lui-même à table, particulièrement les pauvres.* (De Moléon *Voyage Liturg.*, pag. 421.)

AGAPE (saint), martyr de la Palestine, fut exposé à Césarée aux bêtes l'an 306, par ordre de César Maximien Daia, déchiré par un ours et jeté dans la mer. Il est fait mention de lui au 20 de novembre dans le Martyrologe romain, où l'on trouve encore sa fête marquée au 19 d'août avec celle de saint Timothée et celle de sainte Thècle, qui est le jour auquel les Grecs en font aussi mention. (Baillet, *Vie des Saints*, 19 août.)

AGAPE, martyre, était de la ville de Thessalonique en Macédoine. Elle souffrit le martyr du feu sous Maximien Hercule, par l'ordre du président Dulcice, avec sa sœur Chionie, l'an 304, sur la fin du mois de mars. Leur sœur Irène fut aussi martyrisée la même année, le premier d'avril, jour auquel plusieurs Martyrologes font la fête de ces trois sœurs. Leurs actes paraissent insinuer qu'elles étaient mariées ; cependant la plupart des Martyrologes leur donnent le titre de vierges. Le cardinal Sirlet a donné le premier les actes de ces Saintes, traduits du grec en latin sur un ancien manuscrit du monastère de Crypta-Ferrata. Lipoman, Surius, Baronius, Dom Ruinart les ont aussi donnés. Henschenius en a produit d'autres, mais qui ne sont point du tout à comparer aux premiers, qu'on a lieu de croire véritables et sortis purs du greffe des registres de Thessalonique. (Ruinart. Tillemont, *Mém. ecclés.*, tom. 5. Baillet, *Vie des Saints*, 1er avril.)

AGAPE ou Charité, sœur des saintes Foi, Espérance, vierges, martyres et filles de Sainte-Sophie qui ont été célèbres en Occident sous les noms latins de

fides, *spes*, *charitas*, et en grec sous les noms de *pistis*, *elpis et agapé*. *Voy*. SOPHIE.

AGAPET ou AGAPITÉ (saint), compagnon de martyre du pape saint Xiste. Il était diacre, et sa commémoration se trouve jointe dans un grand nombre de Martyrologes avec celle de saint Xiste et de saint Félicissime, parce qu'ils ont souffert tous trois le même jour, quoique peut-être en différens lieux. Le pape Félix III fit bâtir vers l'an 480 une église de Saint-Agapet auprès de celle de Saint-Laurent à Rome. (Baillet, *Vie des Saints*, 6 août.)

AGAPET (saint), martyr de Palestrine près de Rome. C'était un jeune garçon de quinze ans qui fut pris par les officiers de l'empereur Aurélien, et qui eut la tête coupée à Préneste, ville de la campagne de Rome que l'on appelle maintenant *Palestrine*. Les chrétiens enterrèrent son corps à mille pas de cette ville, où son nom et ses reliques sont encore fort célèbres. C'est tout ce qu'on peut tirer de plus vraisemblable de ses actes qui n'ont point d'autorité parmi les savans. On fait sa fête le 18 d'août. (Baillet, *Vie des Saints*, 18 août.)

AGAPET (saint), pape, premier de ce nom, était Romain de naissance, fils de Gordien. Son mérite le fit élever sur la chaire de saint Pierre après la mort de Jean II, arrivée le 21 d'avril de l'an 535. Peu de temps après son élection, il reçut des lettres de l'empereur Justinien qui contenaient sa profession de foi selon l'usage des empereurs catholiques de Constantinople. Agapet confirma ces lettres qui étaient conformes à la règle de la foi; il donna tous ses soins pour réparer les maux que l'erreur et la barbarie avaient faits à l'Église sous les Goths et les Vandales. Théodat, roi des Goths en Italie, l'obligea d'aller à Constantinople pour demander la paix à Justinien. Il guérit en chemin un homme qui ne savait ni parler, ni marcher; et lorsqu'il fut arrivé à Constantinople, il y soutint les intérêts de la religion avec un courage intrépide. L'empereur le pressa vivement de communiquer avec Anthime, qui d'évêque de Trébizonde était devenu patriarche de Constantinople par la faveur de l'impératrice Théodore qu'il avait empoisonnée des erreurs d'Eutichès dont il était le partisan; mais le saint pontife le refusa toujours, et fit au prince qui le menaçait de l'exiler, cette réponse généreuse : *Je pensais être venu vers un empereur très-chrétien; mais, à ce que je vois, j'ai trouvé un Dioclétien. Sachez pourtant que je ne crains pas vos menaces.* Cette réponse obligea l'empereur à examiner la doctrine d'Anthime qui fut chassé de son siége. Mennas, abbé du grand couvent de Saint-Samson dans Constantinople, homme très-orthodoxe, fut mis à sa place et sacré par saint Agapet qui se préparait à faire quelque chose de grand pour la religion, lorsque Dieu l'appela à lui le 17

d'avril de l'an 536, après onze mois et trois semaines de pontificat, suivant l'opinion la plus probable. Son corps fut transporté de Constantinople à Rome et enterré dans l'église de Saint-Pierre au Vatican, le 20 de septembre, qui est le jour auquel sa fête est marquée dans le Martyrologe romain. Outre l'épître à Justinien, nous en avons encore quatre de lui, deux à Césaire, évêque d'Arles, et deux à Reparat, évêque de Carthage. Liberat, diacre de Carthage, c. 21 et 22 de son *Abrégé historique des affaires de l'Église*. Baronius, Papebroch, *Essai chron. de l'Hist. des Papes*, Baillet. *Vie des Saints*, 20 de septembre.

AGAPET II tint le siége après Martin II en 946. Il fit assembler divers synodes et entre autres un en 946 où il se trouva. Il appela à Rome l'empereur Othon contre Bérenger II, qui se voulait faire roi d'Italie. Il mourut l'an 956. Il régla, par une lettre que nous avons, le différent qui était entre l'église de Lorche et celle de Saltzourg, touchant le droit de métropole. Flodoard, Baronius, *A.*, c. 946 et 955, etc.

AGAPET, diacre de l'église de Constantinople, vivait dans le sixième siècle. Il écrivit à l'empereur Justinien une excellente lettre que les Grecs appelaient *la royale*, dans laquelle il donnait à ce prince de très-bons avis pour régner chrétiennement. Cette lettre est dans la bibliothèque des Pères sous ce titre (dans le *Suppl.*, t. 2, page 362) : *Agapeti, Constantinopolitanæ ecclesiæ diaconi, ad Justinianum imperatorem oratio parænetica, qua eum monet quomodo in imperio se gerere debeat.*

AGAPET, archevêque de l'île de Rhodes, vivait en 457. L'empereur Léon lui ayant écrit pour savoir ce que lui et les évêques de sa province pensaient du concile général de Chalcédoine, il lui fit une réponse dans laquelle il défendit avec vigueur la cause de ce concile. Cette lettre se trouve dans les Actes du concile de Chalcédoine, partie 3, ch. 45, pag. 940 (Cave.)

AGAPÈTES, *Agapetæ*. On donnait ce nom dans les premiers siècles de l'Église à des vierges qui vivaient en communauté, ou qui s'associaient avec des ecclésiastiques pour les servir par un motif de charité et de piété, d'où vient qu'on les appelait sœurs adoptives. Ces sociétés qui n'avaient d'abord rien que de saint, dégénérèrent ensuite en libertinage, et furent proscrites par les conciles. (Concile de Latran, sous Innocent III, en 1139.) On donnait aussi le nom d'*Agapètes* aux clercs qui fréquentaient ces filles ou femmes dévotes. *S. Epiph.*, hæres. 63 et 79. *Saint Jérôme*, Lettre 2e à Eustochium. Ce mot signifie encore des personnes qui s'aiment : il a été donné à une branche de gnostiques qui subsistait vers la fin du quatrième siècle, en 395. S. Jérôme représente cette espèce de secte comme composée principalement de femmes qui s'attachaient les jeu-

nes gens, et qui leur enseignaient qu'il n'y avait rien d'impur pour les consciences pures. Une des maximes des agapètes était de jurer et de se parjurer plutôt que de révéler le secret de la secte. *Aug.*, hæres. 70, Stockman, *lexic.*

AGAPIUS (saint), évêque et martyr, compagnon de saint Jacques et de saint Marien, mourut par le glaive pour la foi de Jésus-Christ en Numidie, le 6 de mai de l'an 259 ou 260. Baillet, *Vie des Saints*, 30 avril.

AGAPIUS, moine grec du mont Athos, ou *monte Santo*, dans la Macédoine, vivait dans le dix-septième siècle. Il est auteur d'un ouvrage écrit en grec vulgaire et très-estimé, qui a pour titre, *le Salut des Pécheurs*, dans lequel il prouve la transsubstantiation d'une manière si formelle, que M. Claude n'ayant pu répondre à son passage, rapporté dans le livre de la perpétuité de la foi, a pris le parti de nier que cet ouvrage fût véritablement de l'auteur dont il porte le nom, sous prétexte qu'Allatius n'en a point parlé; comme si Allatius avait cité tous les livres composés par les nouveaux Grecs. Ce livre a été imprimé à Venise en 1641 et 1664.

AGAR (hébr., *pélerine*, autrement, *qui craint*), Égyptienne de nation et servante de Sara, femme d'Abraham. Sara se voyant âgée et stérile, engagea son mari à épouser Agar (*Gen.*, c. 16, v. 1 et *seq.*) Celle-ci ayant conçu, méprisa Sara sa maîtresse qui l'obligea de s'enfuir par ses mauvais traitemens. L'ange du Seigneur l'ayant trouvée dans le désert où elle fuyait, l'obligea de retourner chez Sara sa maîtresse et de s'humilier sous sa main. Là elle enfanta un fils qu'elle nomma Ismaël, avec lequel elle fut obligée de s'enfuir une seconde fois. (*Gen.*, c. 21, v. 1 et *seq.*) On ignore le temps de sa mort. Philon croit que, pour la religion, elle avait embrassé celle d'Abraham. Philon, *de Abraham.*)

AGARÉENS. Ce mot signifie *oriental*. C'étaient les descendans d'Ismaël. On les appelle aussi *Ismaélites*, *Sarrazins*, *Arabes*. Quant aux Agaréens ou Agréens, ils demeuraient dans l'Arabie heureuse, selon Pline (Plin., l. 6, c. 28), ou dans l'Arabie déserte, selon Strabon (Strab., liv. 17, p. 528), ou enfin dans l'Arabie-Pétrée, suivant ceux qui croient que leur capitale était *Petra*, autrement *Agra*. L'auteur du psaume 82 les joint aux Moabites; et dans les Paralipomènes (*I. Paral.*, c. 5, v. 10), il est dit que les enfans de Ruben, du temps de Saül, firent la guerre contre les Agréens et se rendirent maîtres de leur pays à l'orient des montagnes de Galaad.

AGARÉNIENS, chrétiens apostats qui furent ainsi nommés parce qu'ils embrassèrent la religion de Mahomet et des Arabes, qui descendent d'Ismaël, fils d'Agar. Ils renoncèrent à l'Évangile au milieu du septième siècle, pour embrasser l'Alcoran : ils niaient la Trinité, et prétendaient que Dieu n'avait point

de fils, parce qu'il n'avait point de femme. Aug., *hæres*. 70. Stockman, *lexic*.

AGATE, pierre précieuse dont il est quelquefois parlé dans l'Écriture. (*Exod.*, c. 28, v. 19.) Elle se nomme *Achates* ou *Agathes*, à ce qu'on croit d'un fleuve de Sicile où elle se trouve. Il y en a de plusieurs sortes : l'une appelée *Agate-sardoine* ou simplement *sardoine ;* une autre, *Agate - onyx* ou simplement *onyx ;* une autre, *Agate-Chalcédoine* ou simplement *Chalcédoine;* une autre, *Agate-romaine;* et enfin une autre, *Agate d'Allemagne*. Toutes ces agates sont différentes en couleurs et en prix.

AGATHE (sainte), vierge et martyre, était d'une famille considérable de Sicile. Elle se consacra dès l'enfance tout entière à Jésus-Christ ; mais comme elle était douée d'une rare beauté, Quintien, gouverneur de Sicile pour l'empereur Dèce, n'oublia rien pour la corrompre, tant par lui-même que par les vives instances d'une femme nommée Aphrodise, entre les mains de laquelle il la fit mettre. Tous les efforts ou les artifices qu'on put imaginer pour surprendre la Sainte, ou pour abattre son courage, furent également inutiles ; et ce fut ce qui détermina Quintien à la livrer aux plus cruels supplices. Il ordonna qu'on la fouettât, qu'on la mît au chevalet, qu'on la déchirât avec des ongles de fer, qu'on lui brûlât les côtés avec des lames ardentes. Enfin il lui fit tenailler et couper les mamelles. La Sainte fut ensuite remenée en prison où elle mourut le 5 de février de l'an 251, sous le troisième consulat de l'empereur Dèce, jour auquel on fait sa fête. Son corps fut enterré à Catane, d'où son culte s'est répandu dans les autres parties de l'Église avec l'éclat de ses miracles. L'un des principaux, c'est d'avoir souvent garanti la ville de Catane des feux du mont Etna, aujourd'hui appelé le mont Gibel qui en est voisin. On a érigé un grand nombre de temples sous l'invocation de sainte Agathe en divers lieux où l'on croit avoir de ses reliques. Les actes latins de sainte Agathe, donnés par Bollandus, quoique suspects ou corrompus, ont plus de crédit que ceux qui sont dans Métaphraste. L'hymne que le pape Damase a faite sur son martyre dès le quatrième siècle, si elle était véritablement de lui, serait le plus ancien et le meilleur titre de l'histoire de sainte Agathe. Tillem., tom. 3. Baillet, *Vie des Saints*, 5 février.

AGATHANGE (saint), diacre de Saint-Clément, évêque d'Ancyre en Galatie, souffrit avec lui un long et cruel martyre au quatrième siècle. Les Grecs et les Latins font leur principale fête le 23 de janvier. Les actes de ces Saints sont absolument faux ou entièrement corrompus : Baronius les a regardés comme un pur roman. Baillet, *Vie des Saints*, 23 janvier.

AGATHODORE (saint), serviteur de Saint-Carpe, évêque de

Thyatire en Asie, et de saint Papyle son diacre, fut le compagnon de leur martyre qui arriva le 13 d'avril de l'an 251, sous l'empire de Dèce. Baillet, 13 avril.

AGATHON (saint), pape, surnommé le *Thaumaturge* à cause de ses miracles, était de Sicile. Il fut formé à la vertu dans les monastères et élu pape après Domnus, le 26 juin de l'an 679. Il était doux, charitable, modeste, humble, bienfaisant, très-zélé pour les intérêts de l'Église. L'événement le plus considérable de son pontificat fut le sixième concile œcuménique tenu à Constantinople contre les monothélites, par les soins de l'empereur Constantin Pogonat. Il y envoya ses légats, après avoir fait assembler divers conciles particuliers par tout l'Occident, et à Rome en particulier. Il fit ôter le tribut odieux que le Saint-Siége payait aux empereurs, à la réception de chaque pape; tribut qui avait été imposé par les rois des Goths en Italie, et qui avait été continué par les empereurs de Constantinople. Il mourut comblé de mérites, le 10 janvier 682, jour auquel l'Église latine a toujours célébré sa mémoire. Platine. Du Chêne. Dupin. Baillet, 10 janvier.

AGATHON, lecteur de la grande église de CP., puis bibliothécaire, pronotaire patriarchal, et enfin chancelier en second, se fit connaître dès l'an 680, où n'étant encore que lecteur, il fut nommé secrétaire du sixième concile général. Il fit des copies très-exactes et très-belles des Actes de ce concile pour les cinq églises patriarchales. Il vivait encore en 712; car ce fut en cette année qu'il fit un petit ouvrage dans lequel il nous apprend tout ce que le tyran Bardanes, surnommé le *Philippique*, entreprit contre ce concile. Nous avons cet écrit en grec et en latin, dans le sixième tome des conciles, p. 1401. (Cave.)

AGATHONICE (sainte). Les actes de saint Carpe, évêque de Thyatire, et de ses compagnons, portent que sainte Agathonice, sœur de saint Papyle, voyant son frère souffrir courageusement pour Jésus-Christ, se jeta elle-même dans le feu où il brûlait, et y fut consumée avec lui. Cette action extraordinaire qu'on remarque aussi dans quelques autres Saints, ne peut être excusée qu'en l'attribuant à un mouvement particulier de l'Esprit saint, n'étant pas permis dans le cours ordinaire de se tuer soi-même; et c'est en expliquant ainsi la conduite de ceux et celles qui en ont usé de la sorte que l'Église les met au nombre des Saints. Baillet, 13 avril.

AGATHOPLE, ville épiscopale de Thrace, sous l'archevêché d'Hadrianople dans l'Hémimont, appelée aujourd'hui Gotopoli, n'est plus qu'un village et l'unique siége suffragant de cette métropole. Elle se trouve dans la notice grecque et dans celle de l'empereur Léon-le-Sage. (Codin, *de Offic.*, page 395.) En voici deux évêques.

1. Léonce, auquel succéda Fr. Thomas Buelduer, de l'Ordre de

Saint-François, nommé par Pie II, le 2 mars 1460. Il fut ensuite donné pour suffragant à Burchard, évêque de Constance. Wading, t. 6, *Annal.*, n° 120, pag. 617.

AGATOPOLIS, ou sainte Agathe des Goths, *santa Agatha di Goti*, ville épiscopale d'Italie, sous la métropole de Bénévent, est située sur la frontière de la terre de Labour. Elle a huit paroisses et trois couvens d'hommes, outre la cathédrale de l'Assomption. Le diocèse contient vingt-sept paroisses, une collégiale et plusieurs maisons religieuses.

Évêques d'Agatopolis.

1. Madelfride, en 970.
2. Adelard, vers l'an 1000. Il fit bâtir une église à la sainte Vierge sous le titre de Marie de la Miséricorde, où il fut inhumé après vingt-quatre ans quatre mois quinze jours d'épiscopat.
3. Bernard, en 1075.
4. Henri, depuis l'an 1108 jusqu'à l'an 1143.
5. André, en 1152.
6. Jean I, qui mourut en 1161.
7. Ursus ou Ursonus, qui fut fait évêque l'an 1161 et mourut l'an 1190.
8. Jean II, qui siégea depuis l'an 1190 jusqu'à l'an 1213.
9. Jean III, en 1213.
10. Barthélemi, jusqu'en 1236.
11. Jean IV, en 1236.
12. Pierre, en 1255.
13. Nicolas de Morrène, vers l'an 1262.
14. Eustache, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, en 1282.
15. Jean V, cardinal et archevêque de Bénévent, eut l'administration de cette église en 1294.
16. Guy de S.-Michel, de l'Ordre des Frères-Mineurs, en 1295.
17. Robert, mort en 1327.
18. Pandulphe, en 1327.
19. Jacques Marton Pandulphe, en 1344 jusqu'en 1350.
20. Nicolas de Saint-Ambroise, en 1350.
21. Nicolas, différent du précédent, en 1386.
22. Antoine de Sarno, de l'Ordre des Frères-Mineurs, depuis l'an 1391 jusqu'à l'an 1394.
23. Jacques ou Jacobel et Biel, depuis l'an 1394 jusqu'en 1400.
24. Pierre de Gatta, depuis l'an 1400 jusqu'à l'an 1423.
25. Raimond de Hungottis ou Haragelis, de l'Ordre de Saint-Basile, en 1423.
26. Josué Marmile, noble napolitain, depuis l'an 1431 jusqu'à l'an 1437.
27. Fr. Antoine Breton, depuis l'an 1437 jusqu'à l'an 1440.
28. Galeot de la Ratta, noble napolitain, depuis l'an 1440 jusqu'à l'an 1455.
29. Amorot ou Amorat, noble napolitain, depuis l'an 1455 jusqu'à 1469.
30. Pierre Matthieu de Paganata, depuis l'an 1469 jusqu'à l'an 1472.
31. Mannus Morola de Capoue, depuis 1472 jusqu'à l'an 1487.
32. Pierre-Paul Capobianco, depuis 1487 jusqu'à 1505.
33. Alphonse Caraffe, en 1505.
34. Jean VI de Aloysiis, de l'Ordre des Carmes, en 1512.

35. Jean VII Guevara, Napolitain, depuis l'an 1523 jusqu'à l'an 1556.

36. Jean VIII Beroald, depuis 1556 jusqu'à 1566.

37. Fr. Félix Peret Montalte, de l'Ordre des conventuels de Saint-François, depuis pape sous le nom de Sixte V, fut fait évêque de cette église en 1566.

38. Fr. Vincent Cesanda de Lugo, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, depuis l'an 1572 jusqu'à l'an 1583.

39. Fr. Félicien Ninguarda de Monbergo, du même Ordre, homme d'une grande réputation, depuis 1583 jusqu'à 1588; il tint deux synodes qui furent imprimés à Rome en 1588, et il assista au concile de Trente.

40. Fr. Evangéliste Pelleo à Forcio, général des Fransciscains, depuis 1588 jusqu'à 1595.

41. Fr. Jules Sanctuccius, du même Ordre, depuis 1595 jusqu'à 1607. Il avait été professeur en théologie dans l'Université de Rome et consulteur dans les congrégations de *Auxiliis*, sous le pape Clément VIII.

42. Hercules ou Hector Diotallevius, depuis 1608 jusqu'à 1635.

43. Jean-Augustin Candulphe, depuis 1635 jusqu'à 1653.

44. Fr. Denis Campanella, procureur-général des Carmes, depuis 1653 jusqu'à 1663. C'était un homme également vertueux et zélé contre les hérétiques.

45. Fr. Blaise Mazzella à Parcida, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, depuis 1663 jusqu'à 1664.

46. Jacques Circius, 1664 jusqu'à 1699. Il fit bâtir une chapelle sous l'invocation de l'apôtre saint Jacques, et tint un synode dont les actes furent imprimés à Rome en 1681.

47. Philippe, d'une ancienne famille de l'ordre des Sénateurs, parmi les Albins, et reçue depuis parmi ceux de Bénévent, fut élevé à l'épiscopat le 5 d'octobre 1699, par le pape Innocent XII. C'était un prélat d'une grande vertu, qui fit un grand nombre de bonnes œuvres dans son diocèse, tant pour le spirituel que pour le temporel, et qui refusa l'église de Parme, à laquelle le pape Clément XI voulut le transférer. Il vivait encore en 1721.

AGAUNE ou ACAUNE, autrement Saint-Maurice, monastère et bourg sur le Rhône, à six lieues au couchant de Sion et à quatorze au levant de Genève, dans le bas Valais, pays allié des Suisses. Il y a eu deux conciles dans ce bourg; le premier le 14 mai de l'an 523. La psalmodie continuelle y fut confirmée par saint Sigismond, roi de Bourgogne, neuf évêques et neuf comtes. Le second concile se tint l'an 888. Rodolphe y fut élu et couronné roi de Bourgogne. (*Agaunum, in diœcesi Sedunensi. Concilium Agaunense.*)

AGÉ, père de Semma, un des braves de l'armée de David. (*Reg.* 2, c. 23, v. 11.)

AGELLIUS ou AGELLI (Ant.), né à Sorrento, dans le royaume de Naples, entra dans la congrégation des clercs réguliers, dits *Théatins*, et se distingua beau-

coup dans le seizième siècle par son érudition, et surtout par la connaissance des langues savantes et ses ouvrages sur l'Écriture-Sainte. Il était un de ceux à qui l'on avait donné l'inspection de l'imprimerie du Vatican, qui veillaient sur tout ce que l'on imprimait, et qui revoyaient sur de bons munuscrits les éditions que l'on y entreprenait. Pierre Morin ayant appris qu'on avait nommé ce savant à l'évêché d'Acerno dans le royaume de Naples, en témoigna son chagrin dans une lettre qu'il écrivit au cardinal Cajetan en 1595. Il mande à ce cardinal qu'il n'a pu apprendre sans douleur que cette nomination allait priver l'imprimerie du Vatican d'un savant qui y était nécessaire : il le prie de l'engager, au moins avant qu'il allât prendre possession de son évêché, d'instruire ceux qui seraient chargés de la fonction qu'il devait abandonner, de leur apprendre comment ils devaient conduire la bibliothèque et l'imprimerie du Vatican, et diriger les travaux qu'il avait imaginés ou déjà commencés, entre autres l'édition du *Nouveau-Testament* grec, enrichie de diverses leçons, et beaucoup d'autres entreprises qu'Agelli était capable de conduire à une heureuse fin. Car, ajoute Morin, il connaît bien toutes les bibliothèques de Rome, et jamais homme ne fut plus en état que lui d'en faire un excellent usage pour l'utilité de l'Église et l'homeur du Saint-Siége. Son esprit, sa science, sa rare intelligence des lettres saintes sont admirables. Morin aurait voulu qu'on l'eût retenu à Rome, qu'on l'y eût attaché par d'autres bienfaits convenables à son génie, à ses études et aux fruits que l'on pouvait en retirer; et il conjure le cardinal Cajetan d'écouter sur cela ses vœux, s'il était encore temps. La lettre de Pierre Morin est la vingt-unième de ses lettres, imprimées avec ses opuscules à Paris, 1675, in-12. Agelli mourut en 1608 dans son évêché d'Acerno, dont il s'était démis quatre ans auparavant, selon (Ughel. *Ital. sac.* tom. 7.) Ses ouvrages sont : 1° un commentaire sur les Psaumes et sur les Cantiques, in-fol., à Rome, 1606; à Cologne, 1607; à Paris, 1611. 2° Un commentaire sur les *Lamentations de Jérémie*, tiré des auteurs grecs, avec une explication et une chaîne des Pères grecs, traduites par Agelli, à Rome, 1589, in-4°. 3° Un commentaire sur les *Proverbes* de Salomon. Le père Le Long renvoie cet ouvrage aux opuscules d'Aloysius Navarinus, qui était aussi Théatin, imprimés à Vérone en 1649, in-fol. 4° Commentaire sur le prophète Habacuc, in-8°, à Anvers, 1697 selon le père Le Long, qui cite encore sept autres ouvrages d'Agelli demeurés manuscrits à Rome, selon qu'il est rapporté, dit-il, au tom. 3, pag. 539 de l'*Histoire des Clercs réguliers*. Ces ouvrages qui sont en latin, comme les premiers, sont un commentaire sur le prophète

Isaïe, depuis le vingtième chapitre jusqu'à la fin ; une exposition de Daniel; des notes sur les douze petits Prophètes; des notes sur les épîtres des Apôtres en grec et en latin; de notes sur les trois premiers chapitres de l'Apocalypse; divers endroits choisis des commentaires des rabbins sur Job; un petit Traité des poids et mesures. Richard Simon, lettre 26 du tome 1 de l'édition d'Amsterdam, 1730, loue beaucoup le commentaire d'Agellius sur les Psaumes. L'auteur s'est, dit-il, principalement appliqué à éclaircir notre Vulgate, et en même temps le texte grec des Septante, en quoi il a très-bien réussi; car étant un de ceux qui furent employés par le pape Grégoire XIII à cette belle édition grecque des Septante de Rome, il eut tout le temps et toute la commodité de consulter un grand nombre de manuscrits grecs qui se trouvent dans les bibliothèques de cette grande ville, et c'est en cela qu'il excelle. Il est si exact à rapporter les leçons de l'ancienne Bible grecque du Vatican, qu'il distingue avec beaucoup de soin celles qui sont de la première main de celles qui sont de la seconde main, laquelle a tout défiguré cet incomparable manuscrit, pour l'accommoder à des exemplaires grecs plus nouveaux. *Voyez* le reste dans cette lettre de M. Simon, la lettre latine de Pierre Morin, cité dans cet article, et la *Biblioth. sacr.* du P. Le Long. Moréri, édit. de 1759.

AGENS DU CLERGÉ. Les syndics et députés généraux du clergé ayant abusé de leur pouvoir, en consentant aux constitutions des rentes, furent abolis à l'assemblée de Melun en 1579, et on établit en leur place des agens et solliciteurs généraux pour solliciter à la suite de la cour toutes les affaires du clergé. Ils sont deux, tous deux du second ordre, nommés tour à tour par les provinces, outre les quatre députés. Leur fonction dure cinq ans, et on en nomme deux nouveaux à chaque assemblée où les anciens rendent compte de leur gestion. Suivant l'article 50 de l'édit du mois d'avril 1695, les agens du clergé sont autorisés à poursuivre dans les parlemens, comme parties principales ou intervenantes, les affaires qui regardent la religion, le service divin, l'honneur et la dignité des personnes ecclésiastiques des diocèses qui les ont nommés, et à y demander ce qu'ils estimeront être de la dignité et de l'intérêt général du clergé du royaume lorsqu'il ne sera pas assemblé. Ils ont droit de *committ.* (*Mém. du Clergé*, t. 8, col. 2331 et *seq.* Fleury, *Inst. au Droit eccl.* La Combe, *Dict. du Dr. canon.*)

AGES DU MONDE. On divise ordinairement tous les temps qui ont précédé la naissance de Jésus-Christ en six âges. Le premier commence avec le monde, se termine au déluge, et comprend mille six cent cinquante-six ans.

Le second âge commence au déluge, se termine à la vocation

d'Abraham à la terre promise, en 2082, et comprend quatre cent vingt-six ans.

Le troisième âge commence à la vocation d'Abraham, se termine à la sortie des Israélites de l'Égypte, en l'an du monde 2513, et comprend quatre cent trente ans.

Le quatrième âge commence à la sortie d'Égypte, se termine à la fondation du Temple par Salomon, en l'an du monde 2992, et comprend quatre cent soixante-dix-neuf ans.

Le cinquième âge commence à la fondation du Temple par Salomon, se termine à la captivité de Babylone, en l'an du monde 3416, et comprend quatre cent vingt-quatre ans.

Le sixième âge commence à la captivité de Babylone, se termine à la naissance de Jésus-Christ, arrivée en l'an du monde 4000, la quatrième année avant l'ère vulgaire, et comprend cinq cent quatre-vingt-quatre ans.

Il y a une grande différence entre la Bible hébraïque, suivie par la Vulgate, et la Bible des Septante sur la chronologie des années du monde. La Bible grecque des Septante compte, depuis la création du monde jusqu'à la naissance d'Abraham, 1500 ans plus que la Bible hébraïque et la Vulgate. De là le partage des savans. Quelques unes tiennent pour la Bible des Septante; mais d'autres en plus grand nombre, après saint Augustin, défendent la Bible hébraïque et rejettent l'erreur sur la grecque des Septante, ou plutôt sur les copistes par les mains desquels elle a passé. (*Saint-August., de Civ. Dei*, l. 15, c. 13.)

Le père Tournemine, savant Jésuite, a essayé de concilier les deux Bibles. Il fonde cette conciliation sur l'explication des versets 10, 11, 12 du chapitre dixième de la *Genèse*, où il dit que Sem avait cent ans lorsqu'il devint père d'Arphaxad, deux ans après le déluge; qu'Arphaxad avait trente-cinq ans lorsqu'il devint père de Salé, etc. Il prétend qu'il faut sous-entendre à l'égard d'Arphaxad et des autres patriarches nommés dans le même chapitre, le nombre de cent qui se trouve marqué à Sem, selon une manière assez commune de suppléer, en comptant, le nombre capital qu'on a une fois posé. Ainsi on dit que Louis XIII est né en 1601, Louis XIV en 638 et Louis XV en 710. Le nombre de mille, qui est ici capital, et qui a été exprimé une fois à la naissance de Louis XIII, se sous-entend et se supplée aisément dans les deux autres générations. De même les Septante ont exprimé distinctement dans leur version ce qui n'était que sous-entendu dans le texte original hébreu.

Ages, 1° par rapport aux bénéfices. Il y a des bénéfices sacerdotaux, c'est-à-dire qui ne peuvent être conférés qu'à des prêtres, les uns par la loi, les autres par la fondation. A l'é-

gard de ces derniers qui sont les chapelles sacerdotales, et les autres bénéfices semblables, on observe à la lettre la loi particulière de la fondation, et on ne peut les conférer qu'à celui qui est déjà prêtre. Les bénéfices sacerdotaux, par la loi générale, sont les cures, les doyennés, les prieurés ou abbayes en règles, et les autres semblables; pour ceux-là, il suffit que celui qui en est pourvu, soit ordonné prêtre dans l'an de la paisible possession : excepté pour les cures et autres bénéfices à charge d'ames, il faut être prêtre pour les posséder. (Déclar. de 1742.) A l'égard des autres bénéfices, comme les prébendes, les chapelles, ou prieurés simples, et les commendes, il faut suivre l'usage suivant lequel il y en a qui ne se donnent qu'à ceux qui sont dans les Ordres sacrés, d'autres à de simples clercs; ce qui fait qu'il y a tant de clercs qui demeurent simples tonsurés ou sous-diacres. De cette règle suit celle de l'âge : il faut avoir vingt-cinq ans pour les bénéfices sacerdotaux, vingt-deux ans pour ceux qui obligent d'être *in sacris*, et seize ans pour les bénéfices réguliers, puisque c'est l'âge où on peut faire profession. Pour les bénéfices à simple tonsure, la règle n'est pas si certaine. Suivant le concile de Trente, on ne pourrait en obtenir aucun avant quatorze ans, qui est l'âge où, selon le Droit romain, on sort de tutelle. (*Concil. Trid.*, sess. 23, c. 6.) En France, on suit une ancienne règle de chancellerie romaine, suivant laquelle on demande onze ans pour les prébendes des cathédrales, dix pour les collégiales; et pour les prieurés simples et les simples chapelles, on se contente quelquefois de sept ans. (*Regul.* 18, Paul. 3.) La raison ou le prétexte est d'entretenir ces jeunes enfans pendant leurs études dans les colléges ou les séminaires. Pour les abbayes commendataires, on les donne ordinairement à des prêtres; mais on les donne aussi quelquefois à de simples clercs, et ces dispenses n'ont point de règles certaines.

2° Par rapport aux vœux solennels. L'âge où l'on peut s'engager par des vœux solennels pour entrer en religion a été diversement réglé depuis la puberté où l'on peut contracter mariage jusqu'à la pleine majorité qui est de vingt-cinq ans. Enfin, le concile de Trente l'a fixé à seize ans, déclarant nulles les professions faites avant cet âge, et obligeant à faire au moins une année de noviciat. (Sess. 25, c. 15.) L'ordonnance de Blois s'y est conformée.

3° Par rapport au mariage. Les canonistes conviennent qu'on peut contracter mariage dès l'âge de puberté, qui est à douze ans pour les filles et à quatorze pour les hommes, quoiqu'ils conviennent aussi qu'on doit se régler par la véritable disposition du corps plutôt que par le nombre des années. *C. puberes* 3 *de*

Despons. impub. Fleury, *Instit. au Droit can.*

4° Par rapport aux Ordres. Pour la tonsure, il faut avoir sept ans accomplis et être confirmé, ou au moins six, avec dispense du pape. (*Concil. Trid.*, sess. 23, *de reform.*, cap. 12.) Pour les quatre moindres, cela est laissé à la prudence des évêques. Pour le soudiaconat, il faut vingt-deux ans. Pour le diaconat, vingt-trois. Pour la prêtrise, vingt-cinq commencés. Pour l'épiscopat, trente, ou au moins vingt-sept commencés. (*Ordonnance de Blois.*)

AGGÉE (hébr., *fête, solennité*), le dixième des petits prophètes, naquit apparemment à Babylone, et en revint avec Jorobabel (1. *Esdræ.*, c. 5, v. 1 et *seq*). Il fut suscité de Dieu pour exhorter les juifs à reprendre l'ouvrage du Temple qui avait été interrompu, parce que Cyrus avait révoqué dès la seconde année de son règne la permission qu'il avait accordée de le rebâtir. Aussitôt qu'on eut commencé le travail, Aggée annonça au peuple que Dieu rendrait ce second temple plus auguste que le premier, non par la magnificence de la structure, mais par la présence du Messie (*Aggei*, cap. 11, v. 2 et *seq*). On ne sait rien de la mort d'Aggée. Les Grecs marquent sa fête le 16 décembre, et les Latins le 4 juillet.

AGGI, de la tribu de Gad, chef de la famille des Aggites. (*Num.*, cap. 26, v. 15.)

AGGITH, cinquième femme de David, et mère d'Adonias. (2. *Reg.*, cap. 3, v. 4.)

AGGIUL FELANOS, en latin *Philomelium*, petite ville autrefois épiscopale dans la Natolie, vers la source du Madre. (Baudrand.)

AGGRAVE ou AGGRAVATION, menace de fulminer l'excommunication après trois monitions d'obéir à l'Église. Le curé ne peut publier l'aggravation sans un ordre de l'official. C'était aussi la privation du commerce ordinaire de la vie par rapport aux fidèles, ce qui était le dernier degré de l'excommunication majeure dans le temps qu'elle ne s'infligeait que par parties, dont les premières étaient la privation des Sacremens, du sacrifice et des suffrages; mais aujourd'hui que l'excommunication majeure emporte toutes ces peines à la fois, l'aggravation en ce sens n'a plus ou presque plus d'usage.

AGGRÉGATION. *Voy.* MONASTÈRE.

AGHTAMAR, est une île au milieu d'un grand lac nommé Varaspuracan, dont l'archevêque est regardé comme schismatique par le catholique d'Eschméazin et par l'église arménienne, depuis 500 ans. Il se dit patriarche contre le décret de cette église. Il a au-dessous de lui huit ou neuf évêchés qui sont tous dans des monastères autour du lac : savoir, Safan, Gafgi, Basti, etc. Pour ce qu'on ajoute, qu'il se dit patriarche depuis plus de 500 ans, je ne dé-

ciderai point là-dessus, mais je ne disconviendrai pas non plus que long-temps avant que l'archevêque Zacharie eût enlevé la châsse où était le bras de saint Georges, du monastère d'Eschméazin, et l'eût mis dans son île, les évêques de cette île se disaient *catholiques*. On sait que le pape Benoît XII écrivant à Consolateur catholique de toute l'Arménie en 1341, distingue parmi les Arméniens trois catholiques, celui de Colombe ou d'Eschméazin, le catholique de la petite Arménie, c'est-à-dire celui de Sis, et le catholique d'Aghtamar. Il ajoute même que les Arméniens conviennent que ces trois catholiques sont en possession de ce nom depuis l'Empire d'Héraclius, et qu'ils ont une foi, un baptême différent. Or, je ne connais point d'autre catholique d'Aghtamar que ce Zacharie dont nous venons de parler, qui ait pris depuis lui cette qualité; et ce qu'il y a de certain, c'est que Jean son successeur, ayant restitué cette relique au monastère d'Eschméazin, devint seul le catholique de toute la nation, et que ses successeurs ont continué depuis de prendre ce titre.

AGILBERT, évêque de Paris, autrement dit ADILBERT, fleurissait au milieu du septième siècle. Il était de Paris même, ou du territoire de cette ville. Il prêcha la foi et la pénitence dans l'Irlande et l'Angleterre; et après avoir gouverné l'église des Saxons occidentaux pendant quatorze ans, il revint à Paris dont il fut fait évêque. Il gouverna cette église avec toute la vigilance d'un pasteur plein de zèle, et mourut vers l'an 681. Son corps fut enterré dans l'abbaye de Jouarre au diocèse de Meaux, dont sainte Thelchide, qu'on croit sa sœur, était abbesse. André du Saussay, auteur du Martyrologe de France, a composé un office pour la fête d'Agilbert, mais qui n'a point eu de suite; l'église de Paris ne fait aucune mémoire de lui dans ses Offices. Baillet, 11 octobre.

AGILE ou AILE (saint), premier abbé de Rébais, *Agilus Resbacensis*, était fils d'Agnoald l'un des principaux seigneurs de la cour de Childebert II, roi d'Austrasie et de Bourgogne, et de Deuterie qui tirait son origine de la première noblesse de Bourgogne, l'un et l'autre distingués encore plus par leur éminente piété que par la grandeur de leur naissance ou de leur fortune. Saint Colomban persuada à Agnoald de consacrer au service de Dieu le jeune Aile son fils, dans le monastère de Luxeuil. Il y fit des progrès dans l'étude et dans la piété, ce qui le fit choisir dans la suite pour aller porter l'Évangile aux peuples infidèles de delà les monts de Vosge et de Jura, et jusqu'en Bavière. Il fut établi premier abbé de Rébais, monastère bâti par saint Oüen encore laïc, dans le diocèse de Meaux où il mourut le trentième jour d'août, vers l'an 650, après avoir fait de ce monastère une maison d'oraison, une école de vérité, un théâtre de péni-

tence, un hôpital de charité. Les anciens Martyrologes ne parlent point de ce Saint, ni le Romain moderne; mais les Bénédictins en font la fête comme d'un de leurs Saints, le 30 août. On fait aussi une fête de sa translation à Rébais, le 23 de janvier. P. Mabillon, *Act. des SS. Bénéd.*, tom. 2. Baillet, au 30 août.

AGILES (Raimond), dit *de Podio*, parce qu'il était chanoine du Puy-en-Velay, fit un voyage à la Terre-Sainte l'an 1096, comme chapelain d'Aimar de Monteil, son évêque, qui y était allé en qualité de légat apostolique. Il se trouva à la prise de Jérusalem, et en écrivit l'histoire qui est imprimée dans le recueil de Bongars, intitulé : *Gesta Dei per Francos*. (Moréri.)

AGIOGRAPHE. *Voy.* Hagiographe.

AGIONITES, *Aginenses*, sorte d'abstinens qui se disaient plus parfaits que les autres. Ils vivaient dans le septième siècle. Ils ont eu peu de sectateurs, et sont à peine connus. Ils furent condamnés dans le concile de Gangres avec les autres encratites, les manichéens et les montanistes. (Prateolus.)

AGIUS, prêtre et moine de la nouvelle Corbie en Saxe, dans le neuvième siècle. Il avait beaucoup de part dans la confidence de sainte Hathumude, première abesse de Gandersheim, et se trouva à sa mort, arrivée le 29 décembre 874. Il a composé une vie de cette sainte abbesse, et de plus un dialogue en vers élégiaques sur sa mort. Ces deux pièces ont été données au public par D. Bernard Pez, au tom. 2 de ses *anecdotes*. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. 5, pag. 448.

AGLAÉ. *Voy.* saint Boniface, martyr.

AGLIBERT (S.). *V.* Agoard.

AGNAN (saint), évêque d'Orléans, *Anianus*. Il naquit au quatrième siècle, dans la ville de Vienne sur le Rhône, de parens nobles, et se retira dès sa première jeunesse en un lieu appelé *le vieux Château*, où il se pratiqua une cellule pour ne s'y occuper que de la pénitence, de la lecture des livres saints, de la prière et du commerce avec Dieu. Touché de ce que la renommée lui apprenait des vertus de saint Euverte, évêque d'Orléans, il quitta sa solitude pour s'aller mettre au nombre des disciples, ou même des serviteurs de ce saint prélat qui le fit prêtre et abbé de St-Laurent-des-Orgerils, dans les faubourgs de la ville, et enfin son successeur dans la chaire épiscopale. Il délivra par ses mérites la ville d'Orléans de l'armée d'Attila qui l'assiégeait, et mourut peu de temps après cet événement, à ce qu'on prétend, le 17 de nov. de l'an 453, après soixante-deux ans d'épiscopat. On fait sa fête principale le 17 novembre. Son corps reposa dans l'église de Saint-Pierre qui prit le nom de Saint-Agnan, jusqu'en 1562 que les Huguenots le brûlèrent. L'histoire de la vie de saint Agnan

que l'on avait du temps de saint Grégoire de Tours, a été perdue. On en a conservé vraisemblablement quelques extraits dans les actes que l'on garde parmi les chartes de son église à Orléans. C'est principalement de ces actes, que Charles de La Saussaye en a composé la vie qui se trouve au deuxième livre de ses *Annales*, et que l'on a insérée dans le Recueil de Surius. (Baillet, 17 novembre.)

AGNAN, ou par corruption CHIGNAN (saint), *S. Anianus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît dans le Bas-Languedoc, au diocèse de Saint-Pons. Elle est située près d'une petite ville à qui elle a donné l'origine et le nom, sur la rivière ou ruisseau de Vernozoubre, entre les villes de Saint-Pons et de Narbonne, à cinq lieues de celle-ci et à deux lieues de l'autre. L'abbé Durand fonda vers l'an 826 cette abbaye dans un lieu appelé *Holotian*, qu'il avait obtenu de la libéralité de Louis-le-Débonnaire. Il fit dédier l'église sous l'invocation de saint Agnan, évêque d'Orléans, le pourvut de toutes les choses nécessaires, et le donna ensuite à l'Empereur qui accepta cette donation, et confirma la fondation par un diplôme daté du 1er. août 826. Par cette charte qui fut expédiée au nom des empereurs Louis et Lothaire, son fils, ces deux princes déclarent le monastère de Saint-Agnan exempt de toutes charges, et assurent aux religieux la liberté de l'élection des abbés. Il y avait anciennement, aux environs de cette abbaye, un autre monastère sous l'invocation de saint Laurent, bâti vers la fin du huitième siècle par l'abbé Anian, le même qui fonda celui de Caune. Quelques uns prétendent que ce monastère de Saint-Laurent est le même que celui de Saint-Chignan; d'autres disent qu'ils étaient différens, qu'ils furent seulement unis et gouvernés par un même abbé vers l'an 899, et qu'enfin ils ne formèrent qu'un seul monastère sous le titre de Saint-Laurent et de Saint-Agnan, ou par corruption Chignan, évêque d'Orléans. Le nom de ce saint et celui d'Anian, fondateur du monastère de Saint-Laurent, sont cause peut-être qu'on a confondu ces deux abbayes. Le monastère de Saint-Chignan a été uni à la congrégation de Saint-Maur en 1629. *Gallia christ.*, tome 6. *Histoire générale du Languedoc*, tom. 1, pag. 451 et suiv.; page 494.

AGNAN (saint), ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située autrefois dans un faubourg de la ville d'Orléans, et renfermée depuis dans son enceinte. Elle était devenue une église collégiale.

AGNAT, *Agnatus*, terme de droit pour signifier les mâles descendans de même père, mais dans une autre ligne. Ainsi Agnation est le lien de consanguinité entre les mâles descendans de

même père ; comme cognation est le lien de parenté entre les mâles et les femelles ensemble, descendans aussi de même père. Il y avait donc cette différence entre la cognation et l'agnation, que la cognation était le nom universel sous lequel toute la famille et les agnats eux-mêmes étaient renfermés, et que l'agnation était une espèce particulière de cognation qui ne comprenait que les descendans par le sexe masculin.

AGNAZZO, ancienne ville de la Pouille nommée *Peucetia*, sur le bord de la mer, entre Bari et Brender, dont tous les géographes font mention. Elle est appelée aujourd'hui *la torre d'Agnazzo*, d'une tour qui est restée. C'est mal à propos que quelques auteurs l'ont confondue avec Juvenazzo qui en est éloignée de dix milles. Elle fut ruinée en 1059, du temps de Guiscard, et son évêché transféré à Monopoli. Nous ne trouvons cependant qu'un de ses évêques nommé *Ruffenze*, aux conciles de Rome 501, 502 et 504, sous le pape Symmaque.

AGNEAU PASCAL, victime de la Pâque. *Voy.* PAQUES.

AGNEAU DE DIEU. C'est le nom que saint Jean-Baptiste donna à Jésus-Christ en le voyant venir à lui, pour marquer son innocence et sa qualité de victime qui devait être immolée pour les péchés du monde. (1. *Joan.*, cap. 1, v. 29.)

AGNEAU DE DIEU. Ordre militaire institué l'an 1564 par le roi de Suède Jean, surnommé *le Grand*, pour récompenser plusieurs seigneurs de sa cour. (Schoonebek, *Hist. des Ordres militaires*). Les chevaliers de cet Ordre portaient un collier composé de couronnes de laurier, surmontées de couronnes royales soutenues par des lions et des lézards. Au bas du collier, il y avait une médaille du Sauveur au bas de laquelle pendait un Agneau Pascal.

AGNELLE, abbé de Sainte-Marie des Blakernes et de Saint-Barthélemi de Ravenne, au neuvième siècle, a écrit la vie des évêques de Ravenne sous le titre : *Liber pontificalis seu pontificum ravennatum*, que l'abbé Bacchini publia en 1708.

AGNELLI (Joseph), jésuite, né à Naples en 1621, entra dans la société en 1637, et s'y engagea depuis par la profession solennelle des quatre Vœux. Comme il avait fait une étude particulière de la religion, il fut chargé d'enseigner pendant cinq ans la théologie morale; ensuite il exerça le ministère de la prédication. Depuis il gouverna les colléges de Monte-Poliliano, de Macerata et d'Ancône. Dans cette dernière ville, il fut mis au nombre des consulteurs de l'inquisition. Il mourut à Rome le 8 oct. 1706; il est auteur des ouvrages suivans : 1°. *Settimana consacrata à San Giuseppe*, à Macerata, 1671, in-16. L'auteur ne mit point son nom à cet ouvrage. 2° *Catechismo annuale*, à Macerata, 1671, in-4°; 3° *Il Parrochiano*

instruttore, à Rome, 1677, in-4°, deux tom.; 4° *Larte di goder lottimo contenuta negli esercizii spirituali ei S. Ignazio*, à Rome, 1685 in-4°; 5° *Larte di elegger lottimo osservata nelle miditazioni proposte nella seconda settimana degli esercizii spirituali*, à Rome, 1689, in-4°; 6° *Arte di stabilire lelezzione dell-ottimo osservata nelle meditazioni proposta nella terza settimana degli esercizii spirituali*, à Rome, 1690, in-4°; 7° *Arte facile di pratticare lelezzione stabilita dell-ottimo osservata nelle meditazioni proposti nella quarta settimona degli esercizii spirituali*, à Rome, 1693, in-4°; 8° *il Versimile finto nel vero penfien suggeriti dal direttore ad una Religiosa novizia scontenta per disporta alla solemne professione*, à Rome, 1703, in-4°. 9°. Une nouvelle édition augmentée et mise en meilleur ordre, de son livre intitulé : *il Parrochiano instruttore*, à Rome, 1704, in-4°, six tomes. Moréri, édition de 1759.

AGNELLUS, évêque de Ravenne dans le sixième siècle, depuis l'an 558 jusqu'à l'an 566, est auteur d'une lettre à Arménus touchant la foi, qui se trouve dans la bibliothèque des Pères. Trithème est le seul qui parle de cet auteur et de cet ouvrage. Dupin, sixième siècle.

AGNÈS (sainte), vierge et martyre, n'avait que douze à treize ans lorsqu'elle souffrit à Rome pour le nom de Jésus-Christ. Le magistrat la voyant insensible aux tourmens, la fit conduire dans un lieu infâme, croyant qu'elle serait plus touchée de la perte de sa virginité; mais un feu céleste, semblable à un éclair, aveugla un jeune homme qui voulait la regarder et le renversa par terre. Le juge, confus, la condamna à avoir la tête coupée; ce qui fut exécuté l'an 304, selon le P. Ruinart. La vénération des Grecs et des Latins pour sainte Agnès a été si grande, que les Grecs en ont fait trois fois la fête dans un an; savoir, au 14 de janvier, au 21 du même mois, au 5 de juillet; et les Latins, au 21 et au 28 de janvier. On tient que son corps a été enterré sur le chemin de Nomento, hors des murs de la ville de Rome, et qu'il y est encore dans son église principale, si l'on en excepte le chef, qu'Honorius 1er transporta dans l'église de Saint-Jean-de-Latran. Les actes de sainte Agnès, publiés par Surius et Bollandus, sont supposés. (*Voy*. Prudence, dans l'hymne 14 *des Couronnes*. J. Maxime de Turin. Ruinart. Baillet, 21 janvier.)

AGNÈS (sainte), de Mont-Pulcien en Toscane, religieuse de l'Ordre de Saint-Dominique, naquit vers l'an 1274 dans la ville de Monte-Pulciano en Toscane. Elle fit paraître, dès l'âge de neuf ans, une si grande ardeur pour se consacrer à Dieu, qu'on la mena dans le couvent des sœurs appelées *Sachines*, à cause qu'elles portaient un scapulaire de grosse toile dont on fait les sacs. A

l'âge de quatorze ans, elle fut célérière de cette maison, et ensuite abbesse d'une autre maison du même Ordre, à Poceno, ville du comté d'Orviette. Enfin, elle établit un monastère à Monte-Pulciano, suivant la règle de saint Augustin et l'institut de saint Dominique. Dans tous ces différens états, Agnès fut toujours la même, humble, prudente, appliquée continuellement à la mortification et à la prière, jeûnant au pain et à l'eau, couchant sur la dure, patiente dans les maladies, favorisée d'ailleurs de la vertu des miracles, du don de prophétie et de plusieurs autres grâces extraordinaires. Elle mourut le 20 d'avril de l'an 1317, et son tombeau fut honoré d'un grand nombre de miracles. Le monastère de Monte-Pulciano où elle fut enterrée, étant déchu par la misère des temps, on en transporta ce qui restait de religieuses dans le couvent de saint Paul de la ville d'Orviette, et on le donna l'an 1435 à des religieux de Saint-Dominique, qui mirent le corps de la Sainte dans une châsse neuve de bois de noyer doré, et le transportèrent solennellement du coin de l'église au grand autel. Benoît XIII a canonisé sainte Agnès, dont on fait la fête le 20 d'avril. Raymond de Capoue, *Vie de sainte Agnès*, dans Bollandus.—Baillet, 20 avril.

AGNESIO, AGNÈS ou ANYÈS, (Jean-Baptiste), prêtre, Espagnol de nation, natif de Valence où il eut un bénéfice dans l'église métropolitaine. Il mourut en 1553. On a de lui beaucoup de livres de piété et de littérature. André Scot et Nicolas Antonio, *Bibl. hispan.* Le Mire, *de Script.* 26 sæc. Voy. *Escritores del reyno de Valencia por Vincente Ximeno*, tom. I.

AGNI (Thomas), de Léontino en Sicile, entra dans l'Ordre de Saint-Dominique vers l'an 1220. Vers l'an 1231, il jeta les fondemens de la maison de son Ordre à Naples. Il gouvernait la province de Toscane en 1255, lorsque Alexandre III le fit évêque de Bethléem. Agni eut avec cet évêché le titre de légat du Saint-Siége dans la Terre-Sainte, et se fit tellement estimer que Clément IV lui donna en 1267 l'archevêché de Cosenza, qu'il quitta en 1272 pour le patriarchat de Jérusalem et l'évêché de Saint-Jean-d'Acre, qu'il eut ensemble comme étant unis. Il mourut dans cette dernière ville en 1277, et laissa quelques ouvrages dont il n'y a que la *Vie de saint Pierre*, martyr, qui soit imprimée. Elle est dans les Actes des Saints au troisième tome du mois d'avril, et on a eu soin de distinguer ce que Agni a écrit d'avec ce qu'un auteur postérieur y a ajouté. Échard, *script. ord. Præd.*

AGNOETES ou AGNOITES, *Agnoëtæ* ou *Agnoïtæ*. Il y a eu plusieurs hérétiques qui ont porté ce nom. Les premiers sont ceux qui suivaient Théophrone de Cappadoce qui osait soutenir que Dieu n'avait rien de fixe et

d'assuré dans sa science, parce qu'il ne pouvait connaître les choses passées que par mémoire, et les futures que par une connaissance vague qui est la prescience.

Ces hérétiques s'élevèrent dans l'Église vers l'an 370, sous l'empire de Valens. (Nicéphore, lib. 12, cap. 30.) La seconde sorte d'Agnoëtes s'éleva vers l'an 535, et eut pour chef Thémistius, diacre de l'église d'Alexandrie. Ils prétendaient que Jésus-Christ avait ignoré le jour du jugement dernier, prenant trop à la lettre ces paroles de l'Évangile qui dit que *personne n'a connaissance de ce jour, pas même les anges qui sont dans le ciel, ni le Fils, mais le Père seul.* (Marci, c. 13, v. 32.) Paroles qui s'expliquent dans un sens fort naturel et fort simple, en disant que Jésus-Christ, parlant de la sorte, voulait seulement faire entendre à ses apôtres, qu'inutilement ils l'interrogeaient sur le jour du jugement dernier, parce que cela ne regardait point sa qualité de Messie, mais le Père seul. Ces hérétiques furent aussi nommés *Thémistiens*, *Théodosiens*, *Jacobites*, du nom de leurs chefs. Baron., *ad an.* 535.

AGNUS DEI. Pâte bénite qu'on porte par dévotion et qu'on couvre d'une petite pièce d'étoffe qui est ordinairement brodée en forme de cœur. *Cerea Agni cœlestis effigies.*

Le pape bénit, de sept ans en sept ans, les *Agnus Dei* avec le saint-chrême, dont la distribution appartient à la charge du maître de sa garde-robe. Les cardinaux les reçoivent avec grande révérence dans leurs mîtres.

Les feuillans ont droit de pétrir ceux qu'on fait de pâte. Cette cérémonie vient d'une coutume ancienne de l'Église. On prenait une certaine partie du cierge de Pâques, qu'on avait béni le samedi-saint; et après la communion, on la distribuait au peuple pour en faire des parfums dans leurs maisons et dans leurs champs, afin d'en chasser les démons et les préserver des orages. (Sirmond., *Notes sur Ennodius.*) A Rome, l'archidiacre bénissait de la cire arrosée d'huile, et il mettait dessus l'empreinte de la figure d'un agneau, pour la distribuer au peuple. (Amalar., *Offic. ecclés.*) Depuis, les papes en ont fait des consécrations plus solennelles. (*L'Ordre romain*, Théophile Rainaud.) *Voy.* Alfonse Ciccarelli, *Traité de l'origine de la bénédiction et des vertus de l'Agnus Dei.*

AGNUS DEI. Partie de la messe entre le *Pater* et la communion où le prêtre dit trois fois à haute voix, *Agnus Dei*, etc. *V.* MESSE.

AGOARD (saint) et AGLIBERT (saint), étaient des étrangers venus de delà le Rhin, vers le cinquième siècle, qui souffrirent le martyre sous les Vandales, avec un grand nombre d'autres chrétiens. Leurs corps furent enterrés à Creteil, village du territoire de Paris à deux lieues de cette ville, et on les voit encore

aujourd'hui dans l'église paroissiale de ce lieu. Le Martyrologe romain moderne fait mention d'eux et de leurs compagnons au 24 de juin. L'église de Paris, joint leur commémoration à l'office de saint Jean ; mais à Créteil, leur fête se remet au lendemain. Baillet, 24 juin.

AGOBARD, AGOBERT, AGOBALD ou AGUEBAUD, était Français, selon quelques uns. Le père Mabillon, dans son *Voyage d'Italie*, croit qu'il est né en 779, et il se fonde sur un petit Martyrologe auquel Agobard lui-même ajouta de sa main quelques remarques. Il passa d'Espagne en France vers l'an 782, dit M. Cave, ce qui ferait penser qu'il est né en Espagne. Quoi qu'il en soit, Leidrade, archevêque de Lyon, étant fort avancé en âge, le nomma son coadjuteur en 813 ; et s'étant ensuite retiré dans le monastère de Soissons où il finit ses jours, Agobard monta sur le siége archiépiscopal, du consentement de l'empereur, et du synode entier des évêques de France qui approuvèrent le choix que Leidrade avait fait de lui pour être son successeur. On blâma cette ordination qui était contraire aux canons ; cependant Agobard jouit paisiblement de son siége jusqu'au temps qu'il en fut chassé par Louis-le-Débonnaire, pour avoir pris le parti de son fils Lothaire, et avoir été un des principaux auteurs de sa déposition, faite dans une assemblée d'évêques tenue à Compiègne en 833. Agobard et ceux de son parti furent déposés dans le concile de Thionville ; mais les enfans de Louis-le-Débonnaire ayant fait leur paix avec leur père, ils ménagèrent le rétablissement d'Agobard, qui assista l'an 838 à une assemblée qui se tint à Paris par ordre de cet empereur. Il rentra même dans les bonnes grâces de Louis, auprès duquel il mourut en Saintonge l'an 840, le cinquième jour de juin. C'était un homme d'un génie pénétrant, d'une profonde érudition, un très-habile théologien, un grand jurisconsulte, et zélé défenseur des saints canons, opiniâtre cependant dans le sentiment qu'il tenait, et le soutenant avec trop d'ardeur. Ç'aurait été un miracle, dit Baluze, si un homme aussi accompli n'eût pas excité l'envie de ceux qui vivaient de son temps. Nous aurions été privés de ses ouvrages sans une rencontre la plus singulière. Papyrius Massonus entra par hasard dans la boutique d'un relieur de Lyon ; et voyant que ce relieur tenait en main un manuscrit qu'il allait mettre en pièces pour en faire des cartons, il voulut voir ce que c'était. Le relieur qui n'en connaissait pas le prix, le lui confia volontiers ; M. Masson l'emporta, et le donna peu de temps après au public. Il est présentement dans la bibliothèque du Roi. Voici ce qu'il contient :

1° Un Traité contre Félix d'Urgel, adressé à Louis-le-Débonnaire. Ce Félix avait déjà été

condamné dans le concile d'Aix-la-Chapelle, et avait été obligé de se rétracter. Exilé à Lyon, il reprit ses erreurs; et pour ne pas se rendre suspect, il employa d'autres expressions que celles dont il se servait auparavant. Cet ouvrage que Félix avait composé depuis sa condamnation, tomba entre les mains d'Agobard qui fit voir qu'il ne contenait que de nouvelles erreurs ajoutées aux anciennes. Ce Félix était un vrai nestorien, et Agobard le combat par les mêmes argumens dont les Pères s'étaient servis contre Nestorius.

2° Un écrit contre l'insolence des juifs, qui n'est, à proprement parler, qu'une requête qu'il adresse à Louis-le-Débonnaire, dans laquelle il se plaint de ce que les commissaires envoyés de sa part à Lyon avaient pris le parti des juifs contre l'Église, et avaient des lettres de cachet et des ordonnances en son nom qui leur étaient favorables. Ils avaient même poussé la chose si loin, qu'ils avaient parlé en faveur des juifs, et menacé quelques évêques. Agobard, qui était absent quand cela arriva, étant allé au monastère de Nantoue pour accommoder les religieux qui avaient quelque différent ensemble, en écrivit aux commissaires, mais ils n'eurent aucun égard à ses lettres. Il s'adresse donc à l'empereur, et lui remontre que les juifs ne le persécutent, lui et ses confrères, que parce qu'il a prêché aux chrétiens de ne pas vendre leurs esclaves aux juifs, de ne pas souffrir que les juifs vendissent des chrétiens en Espagne, ni qu'ils eussent des domestiques chrétiens, et il joignit à cette requête une lettre écrite en son nom et au nom de Bernard, archevêque de Vienne, et d'un autre évêque, dans laquelle ils apportent des autorités des Pères et de l'Écriture, pour justifier la sévérité avec laquelle ils en usaient contre les juifs. Ils rapportent l'exemple de saint Hilaire, qui ne voulait pas même les saluer. Ils n'oublient pas l'action de saint Jean qui se retira du bain y ayant vu entrer Cerinthe; ils accusent les juifs des erreurs les plus grossières, et des blasphèmes les plus horribles contre Jésus-Christ et la religion chrétienne. Selon toute apparence, il vint en cour pour cette affaire; mais il ne paraît pas qu'il ait rien obtenu de ce qu'il demandait. 3° Étant retourné, il consulta trois personnes sur ce qu'il devait faire à l'égard des esclaves des juifs qui demandaient le Baptême. C'étaient Adelas, abbé de Corbie, et Vala, enfans de Bernard, frère de Pepin, et Hélisachard, abbé de saint Maximin de Trèves. Il craignait d'un côté d'être damné s'il refusait le Baptême aux juifs ou à leurs esclaves qui le demandaient; et de l'autre, il avait à craindre d'offenser les puissances, s'il leur accordait. 4° Agobard présenta une autre requête à Louis-le-Débonnaire, par laquelle il demande qu'il abolisse la loi de Gondebaud qui

ordonnait que les procès et les différens qu'avaient les particuliers seraient décidés par un combat singulier, ou par quelque épreuve, plutôt que par la déposition des témoins. 5° Un Traité du privilége et des droits du Sacerdoce, adressé à Bernard, évêque de Vienne, où il traite de l'éminence du sacerdoce, des dispositions nécessaires au sacrifice, de la validité des sacremens, quoiqu'administrés par des méchans prêtres, de l'utilité de la parole de Dieu, de quelque part qu'elle soit annoncée. 6° Un écrit pour détromper le peuple de l'opinion où il était, qu'il y avait des sorciers qui pouvaient exciter des tempêtes, faire gronder le tonnerre et tomber la grêle par leurs enchantemens. 7° Une réponse aux objections de Frédégise, abbé de Saint-Martin de Tours, qui avait censuré mal-à-propos quelques unes de ses propositions, et qui était lui-même suspect d'erreur sur plusieurs articles. 8° Une lettre adressée aux grands de la cour de l'empereur au sujet d'un édit que les juifs avaient obtenu de ce prince pour empêcher que leurs esclaves ne fussent baptisés. Agobard en fait voir l'injustice et l'impiété dans cette lettre. 9° Une lettre à Barthélemi, évêque de Narbonne, dans laquelle il parle d'un certain mal qui prenait subitement aux personnes et les faisait tomber comme des épileptiques; Agobard dit qu'il n'en faut point chercher d'autre cause que la volonté de Dieu. 10° Une lettre à Matfride, très-puissant à la cour de l'Empereur, pour le prier de s'employer auprès du prince, afin qu'il fasse cesser les injustices et les violences qui s'exerçaient dans le Lyonnais, et qu'on rende justice. 11° Une lettre au clergé de Lyon à l'occasion des disputes qui divisaient les clercs de cette église sur la forme du gouvernement. 12° Un Traité des peintures et des images dont les hérétiques tirent beaucoup d'avantage en faveur de leur réforme. On ne peut en effet disconvenir qu'Agobard ne porte les choses un peu trop loin; car, quoiqu'il semble d'abord n'attaquer que l'adoration des images, contre laquelle il allègue plusieurs passages des Pères, il soutient ensuite qu'on ne doit pas se servir de ces signes visibles et extérieurs pour se représenter des choses spirituelles, ni leur rendre même un culte relatif aux Saints qu'elles représentent. Il prétend que dans l'antiquité l'on a conservé les images de Jésus-Christ et des apôtres, plutôt à cause de l'amour qu'on leur portait et le souvenir d'eux, que par la religion, ou pour les honorer: il croit même qu'il serait à propos, à cause des superstitions où l'on est à leur occasion, de les supprimer tout-à-fait et de n'en plus avoir, en quoi il s'éloigne du sentiment de l'Église de France. (*Voy.* Baluze dans ses Notes, Theoph. Rainaud, le père Mabillon, *etc.*) 13° Un livre de dispensations des biens ecclésiastiques. Il y

parle particulièrement du mauvais usage que les laïcs en faisaient en les retenant injustement. Il faut remarquer à ce sujet qu'une partie des biens de l'Église était entre les mains des seigneurs qui s'en étaient emparés. Plusieurs évêques firent des remontrances à l'empereur sur cette injuste détention dans une assemblée tenue à Compiègne ; les seigneurs ne pouvant se résoudre à tout rendre, l'Empereur fit un accommodement entre les évêques, les comtes et les grands, qui mettait à couvert une partie des biens ecclésiastiques ; mais ceux-ci ne voulant pas le tenir, déclarèrent dans la suite qu'ils n'avaient point entendu parler de cet accommodement, et se plaignirent hautement d'Agobard comme d'un homme qui avait suscité une question qui n'était propre qu'à troubler l'Église et l'État. Il se défend dans ce livre-ci en rapportant des autorités de l'ancien et du nouveau Testament, pour montrer que c'est un très-grand crime de prendre les biens consacrés aux temples, aux autels, à l'entretien des ministres et au soulagement des pauvres. Il y joint l'autorité des canons, et principalement ceux de l'église gallicane. Il remarque que quelques uns ne voulaient pas les recevoir, parce qu'il n'y avait point de députés du Pape ou de l'Empereur qui eussent assisté aux conciles qui les avaient faites. Mais il est d'avis que toutefois et quantes que des évêques catholiques sont assemblés au nom de Jésus-Christ pour le bien de l'Église, on doit respecter et suivre les décisions qu'ils font. 14° Un Traité contre le jugement de Dieu, c'est-à-dire contre ceux qui prétendaient que l'épreuve du fer ou du feu était un moyen de faire connaître l'innocence ou le bon droit de celui qui n'en souffrait aucun mal. 15° Un discours sur la foi. C'est une espèce de sermon sur les principaux mystères de la religion et sur la nécessité de la grâce de Jésus-Christ pour faire le bien et éviter le mal. 16° Une lettre sur la division de l'Europe, adressée à Louis-le-Débonnaire en 833, lorsque cet empereur faisait la guerre à ses enfans. 17° Un écrit intitulé : *De la Comparaison du Gouvernement ecclésiastique et politique*. L'Empereur avait ordonné aux grands, tant ecclésiastiques que laïques, de se tenir prêts à combattre pour lui, les uns avec l'épée, les autres avec la langue. Agobard l'avertit qu'il doit mettre toute sa force dans le secours de Dieu plutôt que dans le bras ou la langue des hommes. Comme il était un de ceux que Louis-le-Débonnaire avait mandés, n'osant venir lui-même, il l'avertit par écrit du respect qu'il doit porter au Saint-Siége ; et pour l'en persuader, il cite un passage d'une lettre du pape Pélage contre des évêques qui ne voulaient pas réciter le nom du Pape à la messe, et un autre passage de saint Léon sur la primauté de saint Pierre. Agobard touchait cette corde,

parce que Lothaire avait amené avec lui le pape Grégoire IV pour autoriser son parti, et rendre celui de son père odieux. On sait ce que les autres évêques de France dirent alors, que s'il venait pour excommunier, qu'il s'en retournât lui-même excommunié ; *si excommunicaturus veniret, excommunicatus abiret.* Agobard avoue que si Grégoire était venu pour fomenter la guerre, il méritait d'être chassé et rejeté avec honte ; mais il soutient que s'il vient pour procurer la paix et le repos de l'empire, on doit lui obéir et non pas lui résister. Cet écrit est suivi d'une lettre de Grégoire IV aux évêques de France. 18° Une apologie pour les enfans de Louis-le-Débonnaire où il tâche de rendre leur cause un peu moins odieuse qu'elle ne paraît. 19° Une lettre à Ebbon, évêque de Reims, sur l'espérance et la crainte. 20° Un livre sur la Psalmodie, par lequel il répond aux objections qu'un certain savant (M. Baluze croit qu'il parle d'Amalarius) faisait sur la manière dont on chantait dans l'église de Lyon. 21° Un livre de la correction de l'antiphonaire. 22° Un autre contre les quatre livres d'Amalarius. M. Baluze l'a tiré d'un manuscrit de M. Marnæse, conseiller au parlement de Grenoble. Enfin deux poëmes; l'un est l'Épitaphe de Charlemagne, et l'autre sur la translation des Reliques de saint Cyprien, de saint Spire, et de saint Pantaléon, apportées d'Afrique et d'Arlès à Lyon. Nous avons déjà dit que les ouvrages d'Agobard nous avaient été donnés par Papire Masson à Paris, 1605, in-8°. Comme l'édition n'était pas des plus exactes, M. Baluze les a corrigés sur le manuscrit, et les a fait réimprimer avec des notes à Paris, 1666, 2 vol. in-8°. (Cave. M. Dupin, neuvième siècle, *Bibl. eccl.*) Quoique le nom d'Agobard ne se trouve pas dans le Martyrologe romain, sa sainteté ne laisse pas d'être reconnue dans plusieurs autres Martyrologes et dans le bréviaire de l'église de Lyon où l'office de sa fête est double au 6 de juin. Baillet, *Vie des Saints*, 6 juin.

AGONICLITES, espèce de fanatiques qui vivaient au commencement du huitième siècle. Ils ne voulaient pas qu'on priât à genoux, et ils ne priaient qu'en dansant. Ils eurent peu de sectateurs.

AGONISANS (confraternité des), est une société de pénitens qui portent dans les cérémonies un sac blanc avec une mosette violette sur laquelle il y a un écusson représentant la nativité de Jésus-Christ. Il n'y a de ces pénitens qu'à Rome. Leur principale obligation est de prier et de faire prier pour ceux qui sont condamnés à mort par la justice. La veille de l'exécution, ils en donnent avis à plusieurs monastères de religieuses. Le jour qu'elle doit se faire, ils exposent le Saint-Sacrement dans leur église où ils font célébrer

un grand nombre de messes pour le criminel, et le dimanche suivant, ils assistent à l'office des morts.

AGONISTIQUES, du mot ἀγὼν, *combat*. Nom que Donat imposait à sa secte, qu'il envoyait prêcher sa doctrine, ou parce que c'était comme des troupes qu'il envoyait combattre et faire des conquêtes; ou parce qu'ils combattaient contre ceux qui défendaient leurs biens contre leurs violences. (Optat de Milève, liv. 5, c. 4.)

AGREDA (Marie), ainsi nommée de la petite ville d'Agreda, dans l'Arragon où elle fut religieuse et supérieure, sous le titre d'abbesse du couvent de l'Immaculée Conception de l'Ordre de Saint-François, naquit le 2 avril de l'an 1602, de parens nobles, riches et craignant Dieu. Elle fut éprouvée dès son enfance par des maladies et par des peines intérieures, et prit l'habit religieux, avec sa mère et sa sœur, le 13 janvier 1619. Elle passa son noviciat dans la pratique des plus grandes austérités et dans l'exercice de l'Oraison mentale qu'elle avait commencé dès le premier usage de sa raison. Elle fit profession en 1610, et fut élue supérieure en 1627. Quand Dieu voulait lui faire quelque grâce particulière, ou l'élever à quelque état d'oraison plus sublime, il ne manquait pas de l'y disposer par des maladies cruelles et presque insupportables. Il permettait aussi aux esprits malins de la tourmenter, tantôt par des craintes et des terreurs, tantôt par des apparitions horribles, quelquefois par des tortures corporelles qui semblaient lui disloquer tous les os. Toute sa vie n'est qu'un tissu de souffrances et d'épreuves extraordinaires, d'extases et ravissemens, de visions, de révélations, et d'autres merveilles semblables. On tient d'elle-même que Dieu lui ordonna d'écrire la vie de la sainte Vierge, et qu'elle résista à cet ordre pendant dix ans. Elle la commença ensuite en 1637; mais son confesseur extraordinaire l'obligea de la brûler avec ses autres écrits. Un autre confesseur lui ayant commandé de l'écrire de nouveau, elle la commença en 1655, et l'acheva le 6 de mai de l'an 1660. Elle mourut en 1665. Sa vie a été plusieurs fois imprimée avec ses ouvrages, en particulier à Sarragosse en 1719. Quant à la vie de la Sainte-Vierge, elle l'écrivit en espagnol, sous le titre de la *mystique Cité de Dieu*. Il est divisé en trois parties et en huit livres. Il a été imprimé à Lisbonne, à Madrid, à Perpignan, etc. Le père Croset, récolet le traduisit en français, et le publia à Marseille en 1696, sous le titre de *la mystique Cité de Dieu*. Il y en a qui ont attribué cet ouvrage, au moins en partie, au confesseur de Marie d'Agreda. Mais Benoît XIV ayant fait apporter son autographe et apographe, ainsi que d'autres écrits douteux, il commit une congrégation extraordinaire de cardi-

naux qui, après un mûr examen, déclarèrent, le 7 mai 1757, que ces ouvrages étaient les propres écrits de Marie d'Agreda. Le 8 du même mois, on fit le rapport de ce secret à sa Sainteté qui le confirma, et le fit imprimer à Rome, *Typis. reverend. Camer. apost.* Avant tout cela le même pape Benoît XIV avait déclaré que les écrits de Marie d'Agreda ne contenaient aucune erreur contre la foi. Eusèbe Amort, savant théologien du cardinal Lercari, nous apprend qu'ils furent mis à l'index de Rome en 1710, qu'il parut ensuite un décret sous le pontificat de Benoît XIII qui en permettait la lecture; mais qu'il en avait vu un autre entre les mains du R. P. Nicolas Ridolfe, alors secrétaire de la congrégation de l'Index, et depuis maître du Sacré-Palais, qui annulait le premier et déclarait qu'il avait été surpris clandestinement. J'admirais cependant, ajoute Amort, qu'on ne publiât point ce dernier décret de Benoît XIII; mais ma surprise cessa lorsque j'eus appris qu'on avait commencé le procès de la béatification de la vénérable Marie d'Agreda. On sait qu'en 1696 la Sorbonne condamna plusieurs propositions extraites de *la mystique Cité*, par une censure qui parut sous ce titre : *Censure faite par la Faculté de Théologie de Paris, d'un livre qui a pour titre : la mystique Cité de Dieu de Marie d'Agreda*, à Paris, in-4°. Cette censure qui parut le 16 septembre 1696, est renfermée en quatorze articles dont nous transcrirons ici quelques unes des propositions qu'ils condamnent.

Sixième proposition. Dieu a donné à la bienheureuse Vierge tout ce qu'il a voulu lui donner; or, il a voulu lui donner tout ce qu'il a pu lui donner; et il a pu lui donner tout ce qui n'est pas divin. Cette proposition est condamnée par la Sorbonne comme fausse, téméraire et contraire à la doctrine de l'Évangile.

Septième proposition. Je déclare que tous les priviléges, grâces, prérogatives, faveurs et dons de la bonne Vierge, même la dignité de Mère de Dieu, dépendent et tirent leur origine de son immaculée Conception, en sorte que sans ce privilége, tous les autres seraient défectueux, et un superbe édifice sans fondement solide. Cette proposition est condamnée comme fausse, téméraire, et affaiblissant la foi établie dans les conciles

La huitième proposition, qui attribue à la sainte Vierge le gouvernement de l'Église depuis le commencement de la loi évangélique, est déclarée fausse, téméraire et erronée.

La douzième proposition, qui assure que la Sainte-Vierge est en toute manière la mère de la miséricorde, et la médiatrice de la grâce, est déclarée fausse, erronée, et injurieuse à Jésus-Christ, médiateur unique.

Amort croit qu'on peut justifier plusieurs des propositions condamnées par la Sorbonne en les expliquant, et conclut néan-

moins que les révélations de Marie d'Agreda sont au moins douteuses et apparemment fausses, et par conséquent que l'on ne doit ni les proposer, ni en permettre la lecture au peuple, comme si elles étaient certaines et indubitables, jusqu'à ce que le Saint-Siége en ait porté un jugement définitif. Voici quelques unes des raisons que cet auteur apporte pour prouver que les révélations de Marie d'Agreda sont au moins douteuses et apparemment fausses.

1° Ces révélations ne s'accordent pas avec plusieurs principes moralement certains de la chronologie touchant la conception et l'annonciation de la sainte Vierge, la naissance et la mort de Jésus-Christ, etc., non plus qu'avec la philosophie, les mathématiques et l'histoire.

2° Elles renferment plusieurs choses contraires aux sentimens communs et moralement certains des savans, comme de dire que les ouvrages attribués à saint Denis l'aréopagiste sont vraiment de lui; que l'opinion qui donne au monde 5199 ans, est une opinion adoptée par l'Église; que le démon suggéra à Judas de ne point livrer Jésus-Christ, etc.

3° Elles paraissent changer notablement l'état de la religion dans la matière de la foi et des mœurs, contre le sentiment commun de l'Église, en disant, par exemple, que la sainte Vierge a racheté le genre humain avec Jésus-Christ; qu'elle est proprement avec Jésus-Christ la rédemptrice du genre humain; qu'elle a souffert pour le genre humain comme Jésus-Christ; qu'elle a mérité l'Incarnation, quant à la substance et quant aux circonstances; qu'elle a mérité aux hommes toutes les graces qu'ils ont eues depuis la création du monde, et qu'ils auront jusqu'au jour du jugement dernier; qu'on doit l'honorer non-seulement comme la cause de notre rédemption, mais encore comme le motif de la création de toutes choses, etc.

4° Elles renferment des promesses dangereuses, telles que celles du salut et de la vie éternelle, à tous ceux qui invoqueront dévotement le nom de Marie.

5° Elles contiennent des propositions qui conduisent à l'erreur, si on ne les explique avec soin; comme de dire que Dieu est nécessité de se communiquer au-dehors de la manière la meilleure et la plus parfaite : d'où il suit qu'il a été nécessité à nous donner Jésus-Christ et la sainte Vierge.

6° Elles multiplient les miracles, les visions, les révélations, sans aucune nécessité apparente.

7° Elles attribuent à Dieu, aux anges et aux démons, des façons improbables et absurdes de se communiquer, comme de longs et d'éloquens discours, etc.

8° Ces révélations se trouvent en contradiction avec d'autres plus certaines et plus autorisées, telles que celles de sainte Brigitte, de sainte Madelaine de

Pazzis, de la B. Angèle de Foligny. Par exemple, Marie Agreda dit que saint Joseph fut présent à l'enfantement de la sainte Vierge dans l'étable de Bethléem, et sainte Brigitte dit, au contraire, que Joseph sortit de l'étable pour n'y être pas présent.

9° Les révélations de Marie d'Agreda présentent plusieurs indices d'illusions et de faussetés; une imagination vive, une noire mélancolie, des troubles, des agitations, des anxiétés, des craintes perpétuelles d'être trompée par les démons, une vaine curiosité qui lui faisait souvent demander des révélations, une présomptueuse affectation de les répandre et de les communiquer non-seulement pour l'instruction de ses religieuses, mais encore pour la direction des Rois, et même de toute l'Église; des opinions nouvelles et singulières qui ne sont fondées ni sur l'Église, ni sur la tradition, ni sur la doctrine des Pères et des théologiens; enfin, un très-grand nombre de choses inutiles et curieuses qui sont l'objet de ces révélations. *Voy.* Amort, dans son traité qui a pour titre: *De Revelationibus, visionibus et apparitionibus privatis regulæ tutæ ex scriptura, consiliis, sanctus P P. aliisque optimis authoribus collectæ, explicatæ et exemplis illustratæ; Augustæ Vindelicorum, sumptibus* Martini Veith, 1744.)

AGRIA. Grégoire II, dans sa lettre à Pierre, archevêque de Grète, fait mention de cette ville qui depuis a été réunie au siège de Cidonia, dans la même île. Or, voici ce que Baudrand nous dit de cette dernière: Cidonia, ville de l'île de Crète, selon Strabon; Cydon, selon Pline, était autrefois nommée *Apollonie* (cependant Pline en fait deux villes, liv. 4, c. 12.), appelée aujourd'hui *la Canea* par les Grecs et par les Latins. Elle a un évêque sous l'archevêché de Candie: c'est une ville carrée et une des principales de l'île, assez bien fortifiée, avec un bon port au couchant; elle est éloignée de vingt-huit milles du promontoire nommé *Ciam* au levant, et de quatre-vingt-dix de Candie.

Évêques d'Agria.

1. Jacques, élu et transféré aussitôt par Clément V, en 1310, à Bisaccia, dans la principauté d'Oltra, au royaume de Naples, dit Ughel, tom. 6, *Ital. sacr.* vet. édit. col. 1025.

2. Thomas, déjà évêque de Gerapetra, dans la même île, transféré à ce siége par Jean XXII en 1325.

3. Antoine, auquel succéda:

4. Raymundin, transféré du siége d'Aria dans la même île, en 1351, par Clément VI. Wading dit qu'il était de son Ordre.

5. Marc, mort en 1390, auquel succéda:

6. Cétharin, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé par Boniface IX.

7. André, auquel Boniface IX

recommanda les Frères-Mineurs an 1402. (Wading.)

8. Paul Barocche, Vénitien, en 1411, mort en 1418.

9. Lucas, auquel succéda :

10. Michel de Candie, dominicain, tom. 3, *Bull.*, pag. 334. (Cavalérius l'appelle *évêque de Cidonia*), nommé par Nicolas v. C'est sans fondement que Wading en faisait un cordelier, t. 6, pag. 33. Il mourut en 1479; d'autres disent en 1491.

11. Antoine siégeait en 1503.

12. François de Molendina, de l'Ordre des Frères-Mineurs, en 1523, nommé par Adrien vi.

13. Aloysius, auquel succéda:

14. Dominique, nommé par Sixte v, en 1588. Il était dominicain. (Voy. *Bull.*, t. 5, p. 476.) Il vivait encore en 1615.

15. Bernard Flores, de l'Ordre des Croisiers, siégeait en 1642. (Ughel., tom. 5, *Ital. Sac.* col. 1466, n° 31.)

16. Bency, était évêque lorsque les Turcs assiégèrent la ville de Cydonia ou la Canea. Il n'en sortit que quand elle fut prise. Innocent x le transféra à Novi en Italie, en 1646.

AGRICIUS (Mathieu), qui florissait vers l'an 1670, était fort savant en grec et en latin. Il enseigna quelque temps à Cologne. Nous avons de lui en vers les *Antiquités du monastère d'Emmenrode*. Cet ouvrage contient en particulier la vie de plusieurs moines et frères-lais ou convers qui se sont distingués dans ce monastère par leur sainteté. On voit surtout la vie du bienheureux David, disciple de Saint-Bernard. Charles Visch, pag. 241. Konig., *Bibliot. vetus et nova*.

AGRICOLA (Rodolphe), célèbre pour avoir fait renaître le goût des belles-lettres en Allemagne et dans les Pays-Bas, naquit vers l'an 1442 à Bafflon qui est un petit bourg de Frise près de Groningue : ce qui l'a fait nommer par quelques uns *Rodolphe de Groningue*. Il étudia à Louvain où il parut comme un prodige d'esprit, et où ses maîtres même le consultaient sur leurs difficultés. Depuis, il voyagea en France et en Italie, et il se fit partout des admirateurs et des amis. Il voulut être disciple de Théodore de Gaze qui enseignait le grec à Ferrare, où le duc Hercule d'Est l'arrêta deux ans par ses offres obligeantes et par ses libéralités. Lorsqu'il fut de retour dans les Pays-Bas, il vit à Deventer le célèbre Erasme qui était encore fort jeune; et après l'avoir bien considéré, il prédit qu'il deviendrait un grand homme. On tâcha de l'arrêter dans sa patrie par des emplois importans; mais ces sortes d'occupations étaient trop contraires à son inclination pour s'y attacher long-temps. Il les quitta, et ayant refusé les offres de l'empereur Maximilien qui voulait l'avoir auprès de lui, et celles qu'on lui faisait à Anvers où on tâchait de l'attirer, il se retira à Heidelberg où il professa la philosophie. Il passa le reste de ses jours ou en cette ville ou à

Wormes, ville où il avait un ami intime en la personne de l'évêque Jean de Dalbury, auquel il avait montré le grec. Ce prélat avait chez lui un juif de qui Agricola apprit la langue hébraïque; et cependant, à la prière de Philippe, électeur palatin, il composa un Abrégé de l'Histoire, et travailla à perfectionner divers autres de ses Traités. Le plus remarquable est intitulé: *Rodolphi Agricolæ Phrisii de inventione dialectica libri tres*, cum scholiis Joannis Matthæi Phrisemii, in-4°, Paris, 1538. Cet ouvrage qui est le chef-d'œuvre de R. Agricola, a toujours été généralement estimé. Auparavant J. M. Phrisemius l'avait fait imprimer à Cologne; et Pompeo Æco le fit encore imprimer en la même ville, in-4°, avec de longs commentaires, en 1539. Agricola était poëte et orateur, et les arts et les sciences n'avaient rien d'inconnu pour lui; il était aussi grand jurisconsulte. Parmi les modernes qui se mêlaient d'écrire en grec et en latin, il tenait le premier rang, au jugement de Louis Vivès, Erasme, Nonnius, et d'autres. Il mourut à la fleur de son âge à Heidelberg, où il voulut être enterré en habit de cordelier, dans l'église des religieux de Saint-François, le 28 octobre 1485, âgé de quarante-deux ans. Sa vie est à la tête de ses ouvrages, publiés par Alard d'Amsterdam, en 2 vol. in-8° imprimés par Gymnicus, à Cologne, 1539. (Moréri, édit. de 1759.)

AGRICOLA (Jean), né le 20 avril 1492, à Isébe, ville du cercle de la Haute-Saxe en Allemagne, dans le comté de Mansfeld en Thuringe, fit son cours de philosophie et de théologie à Wittemberg où il s'acquit l'estime des savans et des grands, par son érudition et par sa vertu. Il se trouva à la diète de Spire en 1526; avec l'électeur de Saxe et le comte de Mansfeld, en 1530; il souscrivit à la confession d'Ausbourg, dont il s'écarta néanmoins dans la suite en beaucoup de choses. Il devint chef des Antimoniens (*voy.* ce mot) qui prétendaient que les bonnes œuvres n'étaient point nécessaires au salut; mais il abandonna depuis cette erreur. Il quitta Wittemberg pour se retirer à Berlin où il fut prédicateur de l'électeur de Brandebourg. Il fut un de ceux qui travaillèrent à l'*Interim* de Charles v. Il s'efforca quoiqu'envain d'apaiser les disputes qui s'élevèrent en Saxe au sujet des *Adiaphorites* ou luthériens mitigés, et mourut à Berlin le 22 septembre 1566, âgé de soixante-quatorze ans. Il était d'un esprit doux et pacifique, d'un jugement exquis, et avait beaucoup d'érudition. Son style est clair et élégant. Bayle nie qu'il se soit jamais uni aux catholiques, comme quelques auteurs l'ont prétendu. Ses ouvrages sont: 1° *Comment. in Evangelium Lucæ;* Nuremberg, 1525; Ausbourg, 1515; Haguenau, 1526; 2° *Comment. in epist. Pauli. ad*

Coloss. Wittemberg, 1527, in-8°. 3° Un recueil et une explication de trois cents proverbes allemands, qu'il augmenta de quatre cents dans une seconde édition faite à Islèbe en 1529, in-8°; 4° *Comment. in epist. Pauli ad Titum*, Haguenau, 1530, in-8°; 5° la Réfutation de l'explication du psaume 19, donné en allemand par Thomas Muncer, l'un des plus fameux disciples de Luther; 6° *Antinomia*, avec sa réfutation par Luther, Wittemberg, 1538; 7° *Antinomicæ theses*; 8° *Historia possionis et mortis Christi*, Strasbourg, 1543, in-fol.; 9° *Formulæ pueriles*, Berlin, 1561, in-8°; 10° *Epistola de capitibus doctrinæ eccles.*; Wirtemberg, 1613, in-8°; 11° la *Vie des Saints*, en allemand; Cologne, 1618, in-8°. Lippenius, *Biblioth.*, tom. 1, p. 63 et 538; tom. 2, pag. 198 et 916. Melchior Adam, *in vit. Theol. Germ.*, pag. 195. Le Long, *Biblioth. sacr.*, pag. 598. *Magna Biblioth. eccles.*, pag. 149, 150.

AGRICOLA (François), natif de Leonen, petit village dans le duché de Juliers, fut chanoine et curé de Rodinge, puis de Sitaven, dans le même duché de Juliers où il mourut le 6 décembre de l'an 1621, après s'être rendu célèbre par sa piété, sa charité, son érudition et ses écrits, partie latins, partie allemands. Les premiers sont: 1° *libri 4 Evangelicarum demonstrationum*, Coloniæ, *apud Cholinum*, in-8° ou in-12, en 1578 ou 1587; 2° *loci præcipui Sacræ Scripturæ de Sacerdotii institutione et officio*, Lugduni, 1587, in-8°; 3° *Commentarium de verbo Dei scripto et non scripto*; Leodii, 1597, in-8°; 4° *de Lectione Sacræ Scripturæ, ejusque interpretibus orthodoxis, et de lectione horarum Canonicarum*; ibid, 1600, in-12; 5° *attestatio Patrum, Petrum Romæ fuisse*, Coloniæ, 1605, in-8°; 6° *Paralelli SS. Bibliorum; hoc est, demonstratio ocularis, quod plurima, quæ uni solique Deo competunt, etiam hominibus et aliis creaturis per accommodationem rectè tribui possint*, ibid, 1614 ou 1615, in-8°; 7° *Tractatus*, ou *demonstrationes Evangelicæ de damnatissimo* ou *damnosissimo statu concubinariorum, eorum præcipuè qui sunt ordinis ecclesiastici*; ibid, 1603 ou 1604; 8° *Lib.* 3, ou *Tractatus de amplissimis Privilegiis et certissimis signis veræ Christi in terris Ecclesiæ*; ibid, 1606 ou 1616, in-12; 9° *Propugnaculum fidei*, ou *Defensio honoris Divini et Sanctorum, contra hæreses hujus sæculi. Accedit Bimius Genevensis in decretis synodi nationalis detectus*; ibid, 1614, in-8°; 10° *Tractatus de Sanctorum reliquiis iis nominatim quas Aquisgranenses possident, pia industria* Caroli magni; Coloniæ, 1580 ou 1581; 11° *de primatu Petri Apostoli et successorum ejus Pontificum Romanorum, ex græcis latinisque patribus*; Coloniæ, 1581, 1590 et 1604, in-8°. Ce traité

qui contient vingt-cinq chapitres, se trouve aussi au tom. 12, pag. 1 de la *Biblioth. pontif.* du P. de Rocaberti; 12° *Tractatus 2 catholici de cultu et veneratione Divorum, deque imaginibus Sanctorum in cœl. regnantium;* Coloniæ, 1580, in-8°. C'est ainsi que Lippenius cite cet ouvrage. Sweertius le cite de la sorte : libri 2, *de veneratione et imaginibus Sanctorum;* Coloniæ typis Kinckii, 1614, in-8°; 13° *Speculum pœnitentiæ*, ibid, 1582; 14° *Apodeixis Evangelica de periculoso statu concubinariorum impœnitentium.* Lippenius dit que cet ouvrage a paru à Cologne en 1581, in-8°, avec le traité *de primatu S. Petri*, etc. et avec celui *de conjugio et cœlibatu Sacerdotum;* 15° Libri 3 *de æterno et vero Deo, necnon indubitato Christo, et Messiâ Christianorum, contra novum et falsum Deum, ac Pseudo-Christum, novatorum hujus sæculi;* Coloniæ, 1605, in-8°; 16° *SS. Joannis Baptistæ Evangelium, seu Evangelica doctrina, de Christo salvatore, ejusque regno gratiæ et gloriæ, tum cognoscendo, tum capessendo, ex 4 Evangelistis fideliter, et singulari industria collecta, et in certa capita, locosque communes digesta;* Coloniæ, 1599, in-8°. Les livres allemands sont : 17° une instruction sur le Saint-Sacrement de l'autel, à Cologne, 1565; 18° Un miroir tiré de la Bible sur les devoirs de chaque condition, ibid, 1577; 19° Des méditations pour la semaine, sur la passion et la mort de Notre-Seigneur; 20° Une réfutation des Anabaptistes, ibid, 1581. 21° Des prières catholiques à la sainte Trinité; ibid, 1585, in-8°. Il a aussi traduit en allemand et augmenté l'entretien latin de Theod. Malcot, touchant Luther, à Cologne, 1583, in-8°. Lippenius, *Biblioth.*, t. 1 et 2. Sweert, *Athen belg.*, pag. 237. Valère-André, *Biblioth. belg. Magna Biblioth. eccl.*, p. 149.

AGRICOLA (Barthélemi), a écrit en 1617 un *Traité des devoirs d'un bon Avocat.*

AGRICOLA (Chrétien-Ger-Kenvot), a composé des assertions théologiques sur le mariage, imprimées à Mayence en 1582.

AGRICOLA (Daniel), de l'Ordre des Frères-Mineurs, est auteur d'un livre de la Passion de Notre Seigneur, imprimé à Bâle en 1514. Le père Le Long intitule cet ouvrage : *Monotessaron passionis Christi*, in-4°. (Voyez *Biblioth. sacr.*, pag. 449.)

AGRICOLA (Franç.-Thomas), a mis au jour en allemand un écrit intitulé : *Réfutation de neuf prédications injurieuses à l'honneur de Dieu et des Saints*, publiées en 1579 par Conrad Wolfplatsen. Serait-ce le même ouvrage que celui-ci : *Francisci Agricolæ propugnaculum fidei; sive defensio honoris Divini et Sanctorum contra hæreses hujus sæculi: accedit simius genèvensis in synodo, in urbe Privas*, anno 1612, *habita detectus, e gallico latine redditus*, Colon., Agrip. 1614, in-8°.

AGRICOLA (Conrad), auteur des Concordances bibliques qui ont paru en 1610.

AGRICOLA (Gédéon), a publié en 1618, en allemand, un écrit qui tend à prouver que ceux qui parlent contre les erreurs des calvinistes sont les prédicateurs du Seigneur.

AGRICOLA (Gilles), jurisconsulte et professeur à Altorf, mort en 1648, a laissé un livre intitulé *Varia consilia*.

AGRICOLA (Henri), a donné au public un livre intitulé : *Collatio veteris et novi Testamenti de salute per Christum promissa*, à Nuremberg 1574.

AGRICOLA (Wolfgang), a donné en allemand, *la Fiancée catholique*, à Cologne, 1609; et l'*Inconstance des choses humaines*, à Ingolstad, 1518.

AGRICOLE (saint), martyr de Boulogne en Italie, fut mis en croix et percé avec de grands clous vers l'an 304, durant la grande persécution de Dioclétien et de Maximien-Hercule. Le Martyrologe romain met sa fête le 4 novembre, jour auquel on croit qu'il mourut. Son corps fut mis dans une terre qui appartenait aux juifs avec celui de saint Vital, compagnon de son martyre; et ils y demeurèrent cachés jusqu'à ce qu'ils se revélèrent eux-mêmes à l'évêque du lieu qui était saint Eusèbe, vers le temps que saint Ambroise alla à Boulogne pour éviter la rencontre du tyran Eugène qui venait en Italie. Saint Ambroise leva lui-même les corps de ces Saints, et prit pour lui un peu de sang et du bois de la croix de saint Agricole. Il laissa ces reliques à Florence pour être mises dans l'autel d'une église qu'une sainte veuve, nommée Julienne, faisait bâtir. Le saint docteur composa dans Florence même un Sermon ou Traité sur cette dédicace, que nous avons encore parmi ses œuvres, sous le titre d'*Exhortation à la Virginité*, et qui est l'acte unique que nous ayons de l'histoire de ces saints martyrs. Baillet, 4 novembre.

AGRICOLE (saint) ou AGRECULE ou AREGLE, *Agræculus*, évêque de Châlons-sur-Saône, était de famille sénatoriale ou de sénateurs, c'est-à-dire, des anciennes maisons gauloises ou romaines du pays. Il était poli, civil, prudent, éloquent, sage, modéré dans toute sa conduite, avait beaucoup de grandeur d'âme, et toutes ces qualités qui le distinguaient dans le monde étaient rehaussées et sanctifiées par une piété solide. Ce fut sans doute ce qui le fit élever sur le siége épiscopal de Châlons l'an 532. Cette élévation n'apporta aucun changement dans son premier genre de vie qui était fort austère. Il ne faisait jamais qu'un repas fort léger sur le soir, et s'appliquait tout entier au bien public et particulier de son peuple. Il assista au quatrième et cinquième conciles d'Orléans, à celui de Paris de l'an 555, au second de Lyon, l'an 567. Il mourut la 83e année de son âge, l'an 580. Il fut enterré dans l'église de

Saint-Marcel où son corps ne se trouve plus aujourd'hui. On célèbre sa fête le 17 de mars, qu'on croit être le jour de sa mort. Grég. Turon, *Hist.*, l. 5, c. 46. *Fortunat*, l. 3, carm. 22. *Gall. Christ.* Baillet, 17 mars.

AGRIPPA, Marc Agrippa, favori de l'empereur Auguste, qui lui donna sa fille Julie en mariage avec le gouvernement de toute l'Asie. (Joseph., *Ant.*, l. 16, c. 2.)

AGRIPPA, surnommé *Hérode*, fils d'Aristobule et de Mariamne, et petit-fils d'Hérode-le-Grand, naquit l'an du monde 3997, trois ans avant Jésus-Christ; sept ans avant l'ère vulgaire. Il fut envoyé à Rome pour faire sa cour à Tibère qui le prit en affection et le mit auprès de son fils Drusus. Celui-ci étant mort, Agrippa fut contraint de s'en retourner en Judée, d'où il retourna vers Tibère qui le combla de caresses, et lui commanda de suivre Tibère-Néron, fils de Drusus. Agrippa aima mieux s'attacher à Caïus Caligula, fils de Germanicus; et il le sut tellement gagner par ses belles manières, qu'il ne pouvait vivre sans lui. Après la mort de Tibère, Caïus Caligula étant monté sur le trône, donna à Agrippa la tétrarchie de Philippe, fils du grand Hérode, et celle de Lysanias. (Joseph, *Ant.*, l. 18, c. 7 et *seq.*; et *de Bello*, l. 2, c. 15.)

L'empereur Caïus voulant se faire adorer comme un dieu, entreprit de faire mettre sa statue dans le temple de Jérusalem : Agrippa lui écrivit pour l'en détourner, et sa lettre ne fut pas sans effet.

Après la mort de Caïus, Agrippa revint en Judée, que l'empereur Claude lui avait donnée tout entière, aussi bien que le royaume de Chalcide, en reconnaissance des bons offices qu'il lui avait rendus pour le maintenir dans l'empire que les soldats lui avaient déférés; Agrippa fut fort agréable aux juifs, et l'envie de leur plaire toujours davantage, lui fit mettre à mort saint Jacques-le-Majeur et arrêter saint Pierre. Ce prince mourut misérablement rongé de vers et frappé par l'ange du Seigneur, en punition de ce qu'il avait écouté les flatteries impies des Tyriens et des Sidoniens, qui crièrent que c'était la voix d'un Dieu et non pas d'un homme, tandis qu'il haranguait le peuple à Césarée à l'occasion des jeux publics qu'il y faisait représenter en l'honneur de l'empereur Claude. Ceci arriva l'an 44 de Jésus-Christ. (*Act.*, c. 12, v. 19 et *seq.*)

AGRIPPA le jeune, fils du précédent, était à Rome auprès de l'empereur Claude, lorsqu'Agrippa son père mourut. (Joseph, *Antiq.*, l. 19, c. 7; et l. 20, c. 1 et *seq.*; et l. 2 *de Bello*, c. 21 et *seq.*) Il succéda à ses États; mais comme il n'était âgé que de dix-sept ans, il n'alla en Judée pour gouverner par lui-même que l'an 53 de Jésus-Christ, neuf ans après la mort de son père. L'an 60 de Jésus-Christ, Agrippa et Bérénice sa sœur vinrent à Cé-

sarée pour voir Festus, nouveau gouverneur de Judée ; et ce fut dans cette occasion que saint Paul, qui était prisonnier, plaida sa cause devant lui. (*Act.*, c. 25, v. 13 et *seq.*; et c. 26, v. 1 et *seq.*) Agrippa tranféra le pontificat de Joseph Cabéi à Ananus, et d'Ananus à Jésus, fils d'Amnée. Après la révolte des juifs, qu'il tâcha inutilement d'empêcher, et la ruine de Jérusalem, ce prince se retira à Rome où il mourut âgé d'environ soixante-dix ans, vers l'an 90 de Jésus-Christ. (Tillemont, *Ruine des Juifs*, art. 83; pag. 589 et note 41.)

AGRIPPA dit Castor, écrivain ecclésiastique, vivait dans le deuxième siècle sous l'empire d'Adrien. Il est auteur de deux ouvrages qui sont perdus, l'un contre Basilides, dans lequel il découvre et combat solidement les fourbes et les extravagances de cet hérésiarque; l'autre contre Isidore, fils de Basilides, qui avait enchéri sur les impiétés de son père. S. Jérôme, *de scriptor. Eccl.* Eusèb., l. 4, c. 7. Cave. Dupin, deuxième siècle.

AGRIPPA, (Henri-Corneille) de l'ancienne et illustre famille des Nettes-Heim, naquit à Cologne, ou, selon d'autres, à Anvers, le 14 septembre 1486. Il entra de bonne heure au service de l'empereur Maximilien I, et fut d'abord un de ses secrétaires. Il le servit ensuite dans ses armées d'Italie pendant sept ans, et mérita pour sa bravoure le titre de chevalier. Ayant quitté la profession des armes, il se fit recevoir docteur en droit et en médecine. Il vint en France vers l'an 1506; fit ensuite un voyage en Espagne, et revint à Dôle en Franche-Comté l'an 1509. Il y eut une chaire de professeur des lettres saintes, et il y expliqua, à la prière de quelques personnes de qualité, le livre *de verbo merifico*, de Jean Capnion ou Reuchlin ; ce qui donna occasion au père Jean Catelinet, cordelier, d'écrire contre lui. Il fit depuis le voyage d'Angleterre, pour quelque affaire secrète, et il y travailla sur les épîtres de saint Paul. Il revint à Cologne, où il donna des leçons de théologie nommées *Quodlibetales*, et repassa en Italie, où il servit avec distinction dans l'armée de l'empereur Maximilien Ier, jusqu'à ce qu'il fut appelé au concile de Pise en 1511, par le cardinal de Sainte-Croix. Il enseigna la théologie à Turin et à Pavie, l'an 1515, où il expliqua *Mercure Trismégiste*. Cette année même ou la suivante, il fut obligé de quitter Pavie avec précipitation; et dès l'an 1518 il faisait à Metz l'office de syndic, d'avocat et d'orateur de cette ville, qu'il fut encore obligé de quitter en 1520, tant pour avoir écrit contre l'opinion commune des trois maris de sainte Anne, que pour avoir protégé une paysane accusée de sorcellerie. Il se retira à Cologne. L'année suivante, il alla à Genève, et delà à Fribourg où il exerça la médecine. En 1524, il vint à Lyon. Le roi

François Ier lui donna pension, et il fut médecin de Louise de Savoie, mère de ce Roi; mais il encourut bientôt la disgrâce de cette princesse, tant pour n'avoir pas voulu chercher, par les règles de l'astrologie, l'événement des affaires de France, que pour avoir fait des prédictions en faveur du connétable de Bourbon, ennemi de la princesse. C'est ce qui lui donna lieu de déclamer contre les femmes dans une lettre à un ami, datée de Lyon, 8 octobre 1526. Il revint donc à Paris, d'où il alla à Anvers au mois de juillet de l'an 1528. Mais en 1529 il fut appelé en même temps par Henri VIII, roi d'Angleterre; par Gattinata, chancelier de Charles-Quint; par un seigneur d'Italie, et par Marguerite d'Autriche, sœur du même Charles-Quint, alors gouvernante des Pays-Bas. Il accepta les offres de cette princesse, qui lui fit donner le titre d'historiographe de l'Empereur son frère. Il publia en cette qualité, pour prélude, la relation du couronnement de ce prince; et bientôt après il fit l'oraison funèbre de Marguerite. En 1530, il fit imprimer à Anvers son *Traité de la vanité des sciences*, et sa *Philosophie occulte;* ce qui le fit mettre en prison l'année suivante à Bruxelles. Après en être sorti, il passa dans le pays de Cologne, à Bonne, où il demeura jusqu'en 1535 qu'il revint en France, dans la résolution de demeurer à Lyon. Il y fut emprisonné pour avoir écrit contre Louise de Savoie, mère de François Ier; et dès qu'il fut élargi, il alla à Grenoble où il mourut la même année 1535. Quelques uns disent qu'il se fit calviniste, et d'autres luthérien; mais ils se trompent les uns et les autres, puisqu'il est certain qu'il fut toujours attaché aux catholiques, quoique continuellement en proie à la contradiction et aux disgrâces que lui attirèrent son inconstance et sa trop grande hardiesse à parler et à écrire sur les matières les plus délicates. Il y en a aussi qui ont avancé qu'il mourut à l'hôpital; mais Naudé assure qu'il mourut chez le receveur-général de la province du Dauphiné, et qu'il fut enterré chez les Jacobins. Grand nombre d'auteurs l'ont accusé de magie. Paul Jove, Delrio, Thevet et quelques autres le traitent fort mal, quoique ce premier ne puisse s'empêcher d'avouer qu'il avait de l'esprit jusqu'au prodige, *portentosum ingenium*. On l'a appelé avec raison le *Trismégiste* de son temps, parce qu'il était savant en théologie, en médecine et en jurisprudence. Jacques Gohori le place entre les plus brillantes lumières de son siècle, *inter clarissima sui seculi lumina;* et le savant Louis Vivès le nomme le miracle des lettres et des doctes, et l'amour des gens de bien; *venerandum Dominum Agrippam, litterarum, litteratorumque omnium miraculum, et amorem bonorum*. Quelques railleurs ont dit de lui :

Inter Divos, nullos non carpit Momus;
Inter Heroas, monstra quæque insectatur Hercules;
Inter Dæmones, rex Erebi Pluto irascitur omnibus umbris;
Inter Philosophos, ridet omnia Democritus;
Contrà deflet cuncta Heraclitus;
Nescit quæque Pyrrho;
Et scire se putat omnia Aristotèles;
Contemnit cuncta Diogenes:
Nullis hic parcit Agrippa;
Contemnit, scit, nescit, flet, ridet,
Irascitur, insectatur, carpit omnia,
Ipse Philosophus, Dæmon, Heros, Deus et omnia.

Les écrits d'Agrippa sont: 1° *de Vanitate et incertitudine scientiarum atque artium declamatio invectiva, seu cynica, qua docetur, nusquam certi quicquam, perpetui et Divini, nisi in solidis Dei eloquiis, atque eminantia verbi Dei latere;* imprimé en 1530, 1532, 1536, 1693 et 1714, in-12. Ces deux dernières éditions sont, l'une de Francfort, et l'autre de Leipsick. Cet ouvrage, ainsi que tous les autres du même auteur, ont été condamnés par le concile de Trente, et mis dans l'*indice* des livres défendus à Rome. 2° *Apologia pro defensione declamationis hujus de vanitate scientiarum, et excellentia verbi Dei, contra Theologistas Lovanienses.* 3° *Querela super calumnia ob eamdem declamationem ipsi, per aliquot sceleratissimos sycophantas, apud Cæsareæm majestatem, nefariè ac proditoriè intentata.* 4° *De occulta philosophia*, libri 3; à Anvers, 1531, et un peu après à Paris, à Cologne, 1533. 5° *De triplici ratione cognoscendi Deum*, liber 1, 6. *In artem brevem Raymundi Lullii commentaria, cum eorumdem tabula abbreviata.* 7° *Dehortatio à Gentili theologia.* 8° *Expostulatio super expositione in librum de verbo mirifico Joannis Capnionis* seu *Reuchlini cum Joanne Catilineti*, docteur en théologie, et provincial des franciscains de Bourgogne; Londres, 1530. 9° *De nobilitate et præcellentia fœminei sexus declamatio* seu *libellus*, imprimé pour la première fois en 1609, et réimprimé à Stettin, avec le traité *de Vanitate scientiarum*, en 1693 et 1714, in-12. 10° *De sacramento matrimonii declamatio.* Cet ouvrage a été imprimé avec les deux précédens. 11° *De originali peccato disputabilis opinionis declamatio.* 12° *Serm. de inventione reliquiarum B. Antonii Eremitæ.* 13° *Regimen seu antidota adversus pestem.* 14° *De beatissimæ Annæ monogamia ac unico puerperio propositiones abbreviatæ et articulatæ, juxtà disceptationem Jac. Fabri Stapulensis, in libro de tribus et unâ.* Cet ouvrage est dédié à Jean Nidepontan, conseiller du duc de Lorraine et de la ville de Metz, par une lettre datée de Bonne, l'an 1534. 15° *Defensio propositionum prænarratarum contra*

quemdam Dominicastrum illarum impugnatorem, qui sanctissimam deiparæ Virginis matrem Annam conatur ostendere polygamam. 16° Sept livres de lettres d'Agrippa à ses amis, et de ceux-ci à Agrippa. Le premier livre contient soixante lettres; le second, soixante-treize; le troisième, quatre-vingt-deux; le quatrième, soixante-seize; le cinquième, quatre-vingt-cinq; le sixième, trente-sept; et le septième, quarante-huit. 17° *Orationes* 10. 18° *Historiola de duplici coronatione Caroli V. Romanorum Imperatoris, apud Bononiam;* Bâle, 1575. 19° *Epigrammata nonnulla*, partie d'Agrippa, partie d'autres savans. Tous ces ouvrages d'Agrippa ont été imprimés deux fois en deux volumes in-8°, à Lyon, avec quelques opuscules de différens auteurs. L'une de ces éditions est sans date; l'autre est datée de l'an 1600, *apud fratres Beringos.* Cette dernière édition ne renferme point les ouvrages suivans: *apologia et querela pro declamatione de vanitate scientiarum: tabula in artem Lullii: propositiones de monogamia S. Annæ, earumque defensio.* Crenius, *in animadv. Philol. histor.*, part. 2, pag. 13 et 14, parle d'une édition in-8° de l'an 1536, sans nom du lieu, qui est très-rare et la meilleure de toutes, parce qu'elle est complète, revue par l'auteur, et enrichie de scholies à la marge. Gessner et Pope Blount parlent aussi d'une édition faite à Lyon en 1580. On peut ajouter aux ouvrages dont Agrippa est auteur: 1° un commentaire sur les livres de la Philosophie occulte. 2° Un *Traité de la Pyromachie*, qu'il dit dans une lettre du 10 octobre 1526, et dans la dédicace de son livre de la Vanité des Sciences, avoir fort avancé. 3° Un *Traité de la Stéganographie*, dont parle Jean Roger dans une lettre écrite à Agrippa en 1526. 4° Un *Dialogue sur l'homme*, dont il fait mention dans son Traité du péché originel, page 415 de l'édition de 1600, et dans lequel, ainsi que dans ce traité, il soutient cette opinion extravagante, que le péché originel n'est autre chose que le commerce charnel de l'homme et de la femme. Il avait aussi promis quelques autres ouvrages qu'il n'a point exécutés. Son Traité de la Vanité et de l'Incertitude des sciences a été traduit en français, d'abord par Turquet, dont la traduction a été imprimée plusieurs fois; et au commencement de ce siècle, par Guedeville, autrefois bénédictin, et mort en Hollande, où il y avait abjuré la religion catholique. C'est dans ce traité qu'Agrippa entreprend de prouver ce paradoxe, qu'il n'y a rien de plus pernicieux ni de plus dangereux pour la vie des hommes et pour le salut de leur âme, que les sciences et les arts. Wier qui avait été son domestique, qui entreprit de le justifier, prouve que le traité *de Cœremoniis magis*, n'est pas de

lui. Son petit traité de la Grandeur et Excellence des femmes au-dessus des hommes, a été traduit en français par M. Arnaudin, neveu du docteur de ce nom : cette traduction a été imprimée à Paris en 1713. Jean Wier, *de Præst. dæmon.* Paul Jove, *in Elog. doct. vir.* Delrio, *disquis.*, lib. 2, quæst. 12 et *seq.* Thevet, *Éloges des hommes illustres.* Melchior Adam *in vit. Germ. medic.* Naudé, *Apologie des grands hommes accusés de magie*, c. 15. J. G. Schelhorn, dans ses *Amœnitates litterariæ*, tome 2, page 513 et 553, jusqu'à 595. *Magna biblioth. eccl.*, page 151 et 160. Le père Nicéron, au tome 17 de ses *Mémoires;* et les *Remarques* de M. l'abbé Goujet, insérées dans le tome 20 des mêmes mémoires.

AGRIPPIADE. Hérode-le-Grand, pour honorer son ami Agrippa, favori d'Auguste, donna ce nom à la ville d'Anthédon, située sur la Méditerranée, entre Rephia et Gaza. *V.* Anthédon Josephe, *Antiq.*, l. 13, chap. 21.

AGRIPPIN, qu'on croit être d'Afrique, évêque de Carthage, fleurit vers l'an 215. C'est de son temps que s'éleva la fameuse dispute du baptême des hérétiques, que la plus grande partie de l'église d'Afrique a regardé comme nul et invalide, prétendant qu'il fallait rebaptiser ceux qui, ayant été baptisés par les hérétiques, demandaient à rentrer dans l'Église. Agrippin tint à ce sujet un concile de presque tous les évêques d'Afrique et de Numidie, au nombre de soixante-dix; et ayant recueilli les voix, il déclara que c'était le sentiment de tous les pères assemblés. C'est celui que nous suivons aussi, dit saint Cyprien, comme le plus pieux, le mieux fondé et le plus conforme à la foi et à l'église catholique. *Voyez* saint Cyprien, *ad Quintum de hæret. baptis.*, epist. 71, pag. 120. *August. de bapt. contrà Don.*, lib. 2, cap. 8, tom. 7, col. 397. *Vinc. Lirin. advers. hæret.*, cap. 9. Ce concile fut célébré, selon les nouveaux chronologistes, l'an 215, ce qui ne paraît guère probable, vu que saint Cyprien dit lui-même (epist., *ad Jubaian* 73, p. 122.), il y a déjà long-temps que cela a été décidé par les évêques réunis en concile sous Agrippin, d'heureuse mémoire. Ces paroles marquent au moins trente ou quarante ans d'intervalle entre ces deux évêques. Saint Augustin semble les rapprocher l'un de l'autre ; mais il vaut mieux s'en tenir à saint Cyprien, qui savait mieux les affaires de son église et le rang de ses prédécesseurs. C'est le sentiment de M. Cave, qui place Agrippin vers la fin du siècle précédent. Nous n'avons de lui aucun écrit. Cependant saint Augustin le met au nombre de ceux qu'on citait en faveur de la rebaptisation. (Epist. 48, *ad Vinc.*, t. 2, col. 183.)

AGROPOLI, ville autrefois épiscopale du royaume de Naples, entre Pesti et Velia sur la mer, éloignée de douze milles

de l'embouchure du Silar. Il paraît qu'elle n'a été bâtie que depuis l'établissement de la religion chrétienne, car nous n'en trouvons aucune mention dans les anciens géographes. Son nom fait connaître qu'elle reconnaît les Grecs pour ses fondateurs. Quelques uns la placent entre Possidonia et Pesti; mais les cartes d'Italie mettent au contraire Pesti au septentrion de la ville d'Agropoli; on la nomme en latin *Acropolis*, et elle donne son nom au golfe sur lequel elle est bâtie. Saint Grégoire écrit à un de ses évêques appelé Félix, sa quarante-deuxième lettre du livre 2.

AGROPOLI (M. le Marquis d'). Nous avons de lui des dissertations ecclésiastiques écrites en espagnol contre les Saints inventés à plaisir, et en particulier contre le saint Hiérothée, patron de l'église de Ségovie. C'est un petit in-folio qui a été imprimé à Saragosse en 1761, sous ce titre : *Dissertationes ecclesiasticas por el honor de las antiquos tuteleras contra las ficiones modernas por doo Gaspar Ibagnes de Segovia y peraltæ cavalero de la Orden de Alcantara, marquez de Agropoli, y segnor de la villa de Corpa.* Cet ouvrage est excellent. L'auteur y attaque fortement et en habile critique le prétendu saint Hiérothée, patron de son église de Ségovie. Ce qui lui a donné occasion de s'étendre sur le faux Dexter, inventeur de cette fable et de plusieurs autres. Comme les défenseurs de Hiérothée prétendent qu'il a été disciple de saint Denis l'Aréopagiste. Il fait de longs discours sur les deux saints Denis; savoir, sur l'Aréopagiste et sur celui qui est venu en France dans le troisième siècle. Il paraît qu'il a consulté là-dessus tous nos bons auteurs, et il se déclare partout contre les traditions populaires et les pieuses fictions. Néanmoins il défend, en qualité de bon espagnol, la prédication de saint Jacques en Espagne contre le cardinal Baronius. Il prétend que cela a été décidé depuis à Rome par la congrégation des rits, et que le bréviaire où il en est parlé a été autorisé par le pape Urbain VIII. Le marquis d'Agroli cite dans son ouvrage un grand nombre de bons écrivains espagnols, et il s'étend fort en détail sur la fausseté de la chronique de Flavius Dexter. Il montre d'où elle a été prise et comment elle a été reçue en Espagne avec applaudissement par le moyen d'un jésuite nommé Jérôme Biguera qui l'a traduite le premier en espagnol, ayant fait venir l'original latin de l'abbaye de Fulde en Allemagne. Richard Simon, *Lettr. chois.*, tom. 2, pag. 119 et suiv.

AGUADO (François), jésuite espagnol, natif de Torrejon, village près de Madrid, prit à Alcala l'habit de religieux en 1588. Étant maître ès-arts, il gouverna plusieurs maisons de son Ordre en Espagne, et deux fois la province de Tolède. Il

fut député deux fois à Rome aux congrégations. Le roi d'Espagne Philippe IV le choisit pour son prédicateur ; et le comte duc d'Olivarès, premier ministre de ce prince, l'eut pour confesseur durant quatorze ans. Il mourut à Madrid le 15 janvier 1654. Ses ouvrages sont, les traités du *parfait Religieux*, en espagnol, in-fol., 1629; *du sage Chrétien*, 1638, in-fol., et 1653; *du Sacrement de l'Eucharistie*, in-fol., 1640; divers *Exhortations sur les Matières de la foi*, in-fol., 1641; *des Sermons pour le Carême et pour l'Avant*, in-fol.; *sur les Mystères ou sur les fêtes de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge*, in-fol., 1646; *la Vie du père Goudin, de la Compagnie de Jésus*, in-8°, 1643. Tous ces traités ont été imprimés à Madrid : il a laissé, outre ceux-ci, un grand nombre d'ouvrages qui n'ont point encore été imprimés. (Nicol. Antonio, *Bibl. hisp.* Alegambe, *de script. Societ. Jesu.* Sotwel, *Bibl. scrip. societ. Jesu.*

AGUDI (Louis-Marie), natif de Milan, se fit d'abord carme déchaussé, et passa, étant encore dans cet Ordre, pour l'un des premiers théologiens et des plus fameux prédicateurs de toute l'Italie dans le dix-septième siècle. Il enseigna la théologie à Naples et à Bologne où il eut des disciples parmi ses frères qui se firent un grand nom. Appliqué ensuite à la prédication, il exerça ce saint ministère avec un concours extraordinaire d'auditeurs à Côme, à Vérone, à Milan, à Venise, à Naples et dans les principales villes d'Italie. Enfin après avoir passé vingt-neuf ans dans l'Ordre des Carmes où il fut prieur, vicaire-provincial, définiteur et visiteur, il prit l'habit des Dominicains, avec la permission du pape, l'an 1669, dans le couvent de Sainte-Marie-des-Graces à Milan. Ses ouvrages sont : 1° *Carmelus sapiens, sive de scriptoribus utriusque Carmeli excalceati et mitigati.* 2° *Fontes Salvatoris, sive de sacramentis in genere et specie, tractatus scholastico-moralis;* Lugduni, ex typ. Jac. Canier, 1683, in-4°. Le père Échard dit que cet ouvrage avait été imprimé à Milan dès l'an 1676, in-4°. Mais il s'est trompé en distinguant les *fontes Salvatoris* qu'il dit se trouver dans la bibliothèque de Casanate; en distinguant, dis-je, ces *fontes Salvatoris* du traité *de Sacramentis*, imprimé à Lyon. Au reste, il est bon d'observer que ce traité, divisé en cinq parties, ne renferme que cinq sacremens, et que les sacremens de l'Extrême-Onction et du Mariage y sont omis : le premier, dit l'auteur, parce qu'il n'y a presque rien d'important à ajouter à ce qu'en écrivent communément les summistes; le second, ajoute-t-il, *quia molior in peculiari volumine de eo, et magis ex instituto tractare, tum etiam, quia de matrimonio egi multa in meo opere, in decem præcepta decalogi, maximè in primum*

et sextum; item quamplurima de eodem sacramento sparsim, et non per transennam disputavi in alio meo opere de triplici justitia reparata, liberata et vindicata. 3° *De justitia et jure : de restitutione : de contractibus.* 4° *De censuris in communi et in particulari.* 5° *Anima bibliothecæ :* sive *indicum liber*, *quo quid ex innumeris prope auctoribus de unaquaque re ex proposito*, *et professo scripserint*, *facili methodo comparatur.* L'an 1679, il avait tout prêt à être imprimé: *Quadragesimale. Sermoni per le Domeniche di tutto l'anno; panegirici de Sancti per tutto l'anno.* On a encore de lui : *sylva Sermonum*, *sive homiliarum à priscis Ecclesiæ Patribus collecta.* (Le père Échard, *scrip. ord. Prædic.*, tome 2, pag. 687.

AGUILAR TERRONE DEL CAGNO (François), évêque de Léon en Espagne, était d'Iliturgi ou Anduxar, dans le diocèse de Jean. Il enseigna la théologie et fut prédicateur de Philippe II. On lui donna la théologale de Grenade, ensuite l'évêché de Tui, et enfin celui de Léon. Il composa une instruction pour les prédicateurs, outre quelques autres ouvrages, et mourut en 1613. (Nicol. Anton., *Biblioth. hisp.*)

AGUILAR (Pierre Sanchez de) natif d'Yncatan, et non pas de Jucatan, comme l'écrivent plusieurs géographes, province de l'Amérique septentrionale, dépandante de la nouvelle Espagne, fut d'abord doyen de l'église de sa patrie, et eut ensuite un canonicat à Los-Charcas dans le Pérou. Il y était lorsqu'il publia le livre intitulé : *Informe contra idolorum cultores del* obispado *de Jucatan.* C'est un ouvrage mêlé de latin et d'espagnol, touchant le pouvoir des évêques et la nécessité de punir le crime d'idolâtrie; Madrid, 1639, in-4°. Gilles Gonzalez Davila, dans son *Théâtre indien ecclésiastique*, dit que cet ouvrage a été écrit en langue vulgaire des Indiens, de même que celui qui a pour titre : *la Doctrine chrétienne.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. hisp.*, tome 2, page 191.

AGUILAR et ZUNICA (Étienne de), natif d'Escalona, bourg d'Espagne dans la Castille nouvelle, et docteur en théologie, n'était âgé que de vingt-deux ans quand il publia l'ouvrage suivant : *Corona de Predicatores*, ou *de la Prédication de saint Étienne;* Madrid, chez Marie de Quinnones, 1636, in-4°. On a encore de lui : *Combates de Job con el demonio*, ibid., 1644, in-4°. *Estatura y arbol con vo politica, canonica, sonnada, ex que velo y se desvelo Nabuchodonosor y revelo Daniel, ataviada de divina y humana erucition*, ibid., chez Julien de Parèdes, 1661, in-fol. Nicolas-Antonio, *Bibl. hisp.*, tom. 2, pag. 233.

AGUILLANNEUF, vieux mot qu'on criait autrefois le premier jour de janvier en signe de réjouissance, et qui vient d'une

ancienne superstion des Druïdes. Les prêtres allaient en grande cérémonie cueillir le gui du chêne, au mois de décembre, qu'on appelait sacré; et au premier jour de l'an on le distribuait au peuple comme une chose sainte, après l'avoir béni et consacré, en criant *au gui l'an neuf*, pour annoncer une année nouvelle. De là est venu le nom d'un faubourg de Lyon qu'on nomme encore à présent *la Guillotière*. En Bourgogne et ailleurs, les enfans crient *aguilanneuf*, pour demander leurs étrennes. On donna depuis le nom d'*Aguilanneuf* à une quête qui se faisait le premier jour de l'an par des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, et que les conciles ont aboli à cause de la licence et du scandale dont elle était accompagnée. Mosant de Brieux, *Remarques*.

AGUIRE (Joseph Saëns), naquit à Logrogno dans la Vieille-Castille, le 24 mars 1630. Il entra dans l'Ordre de saint Benoît, prit le degré de docteur en théologie dans l'Université de Salamanque en 1668, et professa long-temps en diverses chaires. Il fut choisi ensuite pour premier interprète de l'Écriture, et fut mis de l'inquisition d'Espagne, et enfin élevé au cardinalat en 1686. Il mourut à Rome en 1699. Son premier ouvrage est intitulé, *Ludi Salamanticences* ou *Theologia Florulenta*. Ce sont des dissertations qu'il composa selon l'usage de l'Université de Salamanque, avant que d'y recevoir le bonnet de docteur, et qu'il fit imprimer en 1668. Il y traite des bons et des mauvais anges, et y mêle beaucoup d'érudition. Il en a fait lui-même la censure dans la dernière édition de la théologie de saint Anselme en 1671. Il donna trois tomes in-folio de philosophie en 1675, un ouvrage sur les dix livres de morale d'Aristote en 1677. Il publia un autre livre sous ce titre : *le Traité des Vertus* ou *des Vices des mœurs*, ou *Disputes sur la Philosophie morale d'Aristote*. Il n'y traite ces matières que suivant les lumières naturelles. Il suivait dans ce traité les principes de la probabilité qu'il a depuis abandonnés en 1679; et dans les deux années suivantes, il fit imprimer à Salamanque la *Théologie de saint Anselme*, qu'il a depuis augmentée et fait imprimer à Rome en trois volumes in-folio, en 1690. Il avait beaucoup étudié cet auteur en 1693; et l'année suivante il s'arrêta particulièrement à son monologue comme au plus considérable de ses ouvrages pour l'importance du sujet, qui renfermait tout ce que la foi nous enseigne touchant la nature et les attributs de Dieu. Il y traite de deux sortes de questions : les unes sont celles que les théologiens agitent dans les écoles; les autres sont les vérités certaines et indubitables de la religion contre les athées, les païens, les juifs, les schismatiques. On lui a attribué un livre intitulé : *de Libertantibus ecclesiæ Gallicanæ*, contre les quatre articles de

l'assemblée du clergé de France de 1682; mais ce livre est de M. Charlas, prêtre du diocèse de Pamiers, qui le composa à Rome où il s'était retiré lors de l'affaire de la régale. On prétend qu'il n'a fait que préparer, sans les publier, la plupart de ses ouvrages, tel que celui intitulé : *Ludi Salamanticenses* et la *Théologie de saint Anselme;* on ne le croit pas auteur de ce dernier ouvrage dont il paraît certain qu'il a été l'éditeur théologien. Il a encore donné une histoire et une collection des conciles d'Espagne, dans laquelle il a inséré plusieurs anciennes pièces et quelques dissertations de sa composition. Il y en a plusieurs pour soutenir les fausses décrétales des premiers papes. (Dupin, *Biblioth. eccl.*, dix-septième siècle.) On a aussi de lui : *Epistolarum ad Principes et vivos doctos volumen*; *Miscellaneorum volumina duo; Apologia pro vindicandis Abbati*, Joanni Gersenio, libris 4; *de Imitatione Christi; Meditationes et orationes S. Anselmi*, avec des notes; *de Viatore christiano ad patriam pergente.* On peut voir l'oraison funèbre de cet illustre cardinal parmi celles que le père Emmanuel de Villavoel fit imprimer à Madrid en 1703, in-4°. *Voyez* aussi Eggs, *Purp. doct.*, lib. 6, pag. 538. Le père Nicéron, dans ses *Mémoires*, tome 3, page 225. *Magna biblioth. ecclés.*, pag. 162, 170.

AGUIRRE (Christophe de), chanoine de Compostelle en Espagne, publia à Paris, en 1661, un petit traité espagnol in-8° de théologie morale. Nicolas-Antonio, *Biblioth. hisp.*, tome 1, pag. 183.

AGUIRRE (Gaspar Salzedo de), docteur et premier professeur en théologie dans l'Université de Bacça en Espagne, et prieur de saint Ildefonse à Jaen, a donné, 1° *Allusionum novi Testamenti ad vetus*, tom. 1, Gienii, 1608, fol.; 2° *Relacion de algunas cosas insignesque tiene el Reino y Opispado de Jaën*, à Bacça, 1614, in-8°; 3° *Pliego de cartas*, ibid., 1694. Nicolas-Antonio, *Biblioth. hisp.*, tom. 1, p. 407.

AGUR. On lit dans le livre des *Proverbes* un chapitre avec ce titre : *Paroles d'Agur, fils de Jaké*, c'est-à-dire, comme l'explique Louis de Dieu, *paroles de celui qui est recueilli fils de l'obéissance.* (*Proverbes*, c. 30.) La plupart des Pères et des commentateurs veulent que Salomon se désigne lui-même sous ce nom d'*Agur*. Il est probable aussi qu'Agur est un auteur inspiré, différent de Salomon, dont on jugea à propos de joindre les sentences à celles de ce prince à cause de la conformité de la matière. On ne voit pas ce qui aurait pu engager Salomon à déguiser son nom et à changer son style dans ce seul endroit; car ce chapitre trentième des *Proverbes* est d'un style assez différent du reste du livre.

AGYLÆUS (Henri), né à Bosleduc, d'origine italienne, s'appliqua à l'étude des langues et

surtout à celle du grec. Il donna en 1561 une traduction latine du *nomo canon* de Photius, après Gentien Hervet. Ces deux versions parurent d'abord en latin sans être accompagnées du texte grec. Mais la dernière qui est celle d'Agylée, est préférable à l'autre pour deux raisons; elle est beaucoup plus ample et plus fournie, ayant été faite sur un exemplaire grec fort entier : outre cela, elle approche beaucoup du style des jurisconsultes. C'est cette version que M. Christophe Justel a fait réimprimer lorsqu'il a donné le premier le texte grec du *nomo canon* avec les commentaires de Théodore Balzamon, et le texte de plusieurs traités sur les conciles œcuméniques par Photius, Nile de Rhodes, etc., in-4°, à Paris, 1615. Henri Justel, fils de Christophe, a inséré de nouveau le *nomo canon* avec la version d'Agylée, dans sa bibliothèque du Droit canon ancien, donnée en 1661, in-fol. Il y a joint les prolégomènes de Photius, que l'on cherchait depuis long-temps, et qui ont été trouvés par le savant Usserius, archevêque d'Armach. Justel a cité dans cette nouvelle édition les différences des autres manuscrits qu'il a pu consulter; en sorte néanmoins qu'il a suppléé par une nouvelle version ce qui pouvait manquer dans le grec, qu'il a corrigé ce qui ne s'accordait pas tout-à-fait avec ce même texte, et qu'il a même changé quelques termes qui n'exprimaient point assez au juste les matières de Théologie. Nous devons encore aux soins d'Agylée une traduction des *Novelles* de l'empereur Justinien, dont il a corrigé la version d'Haloandre, et il a ajouté des variantes. Il a aussi publié les édits de Justinien et les constitutions de Justin, de Tibère, de Léon, une de Zénon. De plus, nous avons de lui un écrit sur l'heureuse entrée de Philippe II, roi d'Espagne, dans le Brabant; écrit qui a paru à Utrecht en 1620, in-8°. Justel, *in Præfat. Vide* Gehardum Von, *Mastrecht, Hist. juris eccles.*, num. 244. Gaspard Burmann, *Trajectum eruditum.*

AGYNNIEN, *Agynnius*. Ce mot vient de *l'* privatif et de γυνὴ, *femme*. Il signifie qui n'a point de femme. On appelait ainsi certains hérétiques qui parurent l'an 664, parce qu'ils ne se mariaient point, prétendant que Dieu n'était pas l'auteur du mariage.

AHALAB ou ACHALAB, ville de la tribu d'Aser, dont on ne sait pas la situation. (*Judic.*, c. 1, v. 3.)

AHARA (hébr., *frère qui a de l'odeur*), troisième fils de Benjamin. (1. *Par.*, c. 8, v. 1.)

AHAREHEL (hébr., *l'autre* ou *la dernière armée*), fils d'Arum. (1. *Par.*, c. 4, v. 8.)

AHASTARI (hébr., *courreur, postillon*), fils d'Assur et de Naara. (1. *Par.*, c. 4, v. 5.)

AHAVA (hébr., *essence* ou *génération*), fleuve de l'Assyrie où Esdras rassemhla les captifs qu'il ramenait en Judée. (1. *Esdr.*,

c. 8, v. 15.) Il y a apparence que le fleuve d'Ahava est celui qui coulait dans l'Adiabène où l'on connaît le fleuve *Diava* ou *Adiava*, sur lequel Ptolémée met la ville d'*Abane* ou *Aavane*. C'est propablement ce pays qui est nommé dans le livre des Rois *Hava*, d'où les rois d'Assyrie avaient transporté les peuples nommés *Hævei* dans la Palestine, et où ils avaient mis en leur place des Israélites captifs. (4. *Reg.*, c. 17, v. 24).

AHAZ (hébr., *qui prend*, *qui jouit*, *qui voit*), père de Joada. (1. *Par.*, c. 8, v. 36.)

AHER (hébr., *l'autre, le dernier*), de la tribu de Benjamin, père de Hasim. (1. *Par.*, c. 7, v. 12.)

AHI (hébr., *mon frère*), fils de Somer, de la tribu de Benjamin. (1. *Par.*, c. 7, v. 34.)

AHIA (hébr., *frère du Seigneur*), un des braves de l'armée de David. (1. *Reg.*, c. 23, v. 33.)

AHIALON, de la tribu de Zabulon, fut juge d'Israël pendant dix ans, depuis l'an du monde 2830 jusqu'en l'an 2840.

AHIAS, fils de Cisa, secrétaire de Salomon. (3. *Reg.*, c. 4, v. 3.)

AHIAS, prophète du Seigneur demeurant à Silo. Ce fut un de ceux qui écrivirent l'*Histoire* ou *le Journal de la Vie de Salomon*. (1. *Par.*, c. 9, v. 29; 3. *Reg.*, c. 11, v. 19.) Ce fut lui aussi qui prédit à Jéroboam que le Seigneur le ferait roi de dix tribus d'Israël qu'il ôterait au fils de Salomon. Sur la fin du règne de Jéroboam, Abia son fils étant tombé malade, la femme de Jéroboam se déguisa et alla ainsi déguisée consulter Ahias qui ne voyait plus clair, sur la maladie de son fils. Mais ce prophète la reconnut, et lui dit d'annoncer à Jéroboam son mari, que le Seigneur détruirait sa maison, et qu'à l'instant même qu'elle mettrait le pied dans la ville, l'enfant pour lequel elle était venue consulter mourrait : ce qui arriva selon la prophétie. On ignore et ce que fit Ahias depuis ce temps et le genre de sa mort. (3. *Reg.*, c. 14, v. 1 et *seq.*)

AHIAS, père de Baasa, roi d'Israël. (3. *Reg.*, c. 15, v. 27.)

AHIAS de Phélon, un des braves de l'armée de David. (1. *Par.*, c. 11, v. 36.)

AHICAM (hébr., *frère qui ressuscite*), fils de Saphan et père de Godolias. Il fut envoyé par Josias, roi de Juda, à la prophétesse Holda, pour la consulter sur le titre de la loi trouvée dans le Temple l'an du monde 3380. (4. *Reg.*, c. 22, v. 12.)

AHIEZER (hébr., *frère du secours*), fils d'Ammisadaï, chef de la tribu de Dan, qui sortit d'Égypte à la tête de soixante-deux mille sept cents hommes de sa tribu. (*Num.*, c. 1, v 38; et c. 2, v. 25; et c. 7, v. 66.) Il offrit au tabernacle du Seigneur un bassin d'argent du poids de cent trente sycles, un vase d'argent de soixante-dix sycles, un plat d'or de dix sycles avec plusieurs sortes d'animaux.

AHILUD (hébr., *frère-né* ou *frère unique*), père de Josaphat,

qui fut secrétaire de David. (2. *Reg.*, c. 8, v. 16.)

AHIMAN (hébr., *frère préparé*), géant de la race d'Énach qui fut chassé d'Hébron lorsque Caleb prit cette ville, l'an du monde 2559. (*Josué*, c. 15, v. 14.)

AHIMÉLECH, le même qu'Achimélech, fils d'Abiathar.

AHIN (hébr., *frère du vin*), fils de Sémida. (1. *Par.* c. 7, v. 19.)

AHINADAB (hébr., *frère volontaire*), fils d'Addo. Il était intendant du canton de Mahanaïm, au-delà du Jourdain, sous le règne de Salomon. (3. *Reg.*, c. 4, v. 14.)

AHIO (hébr., *son frère* ou *ses frères*), conduisit l'arche de la maison d'Abinadab dans le tabernacle que David avait dressé à Jérusalem. (2. *Reg.*, c. 6, v. 3 et *seq.*)

AHION (hébr., *regard*, *œil*, *fontaine*, fils d'Abigabaon et de Maacha. (1. *Par.*, c. 8, v. 31.)

AHION, ville de la tribu d'Ephraïm, que Bénadab, fils de Tabrémon, roi de Syrie, prit sur Baasa, roi d'Israël, à la prière d'Asa, roi de Juda. (3. *Reg.*, c. 15, v. 20.)

AHIRA (hébr., *frère d'iniquité*), fils d'Énan, chef de la tribu de Nephtali. (*Num.*, c. 1, v. 42.) Il sortit d'Égypte à la tête de cinquante-trois mille quatre cents hommes, tous au-dessus de vingt ans et capables de porter les armes. Il fut le douzième à faire son offrande lorsque le tabernacle fut érigé dans le désert, et il offrit les mêmes choses qu'Ahiézer. (*Num.*, c. 7, v. 78.)

AHISAHAR (hébr., *frère de l'aurore* ou *du matin*), fils de Balan, de la tribu de Benjamin. (1. *Par.*, c. 7, v. 10.)

AHISAR (hébr., *frère du prince*), intendant de la maison de Salomon. (3. *Reg.*, c. 4, v. 6.)

AHIUD (hébr., *frère de la louange*), fils de Salomi, de la tribu d'Aser, qui fut désigné par Moïse pour travailler au partage de la terre de Chanaan. (*Num.*, c. 34, v. 27.)

AHIUD, fils de Naaman et frère d'Oza, de la tribu de Benjamin. (1. *Pra.*, c. 8, v. 7.)

AHOBAN (hébr., *frère du fils* ou *le fils du frère*), fils d'Abisur et d'Abihaïl. (1. *Par.* c. 11, v. 29.)

AHOD (hébr., *qui loue*), troisième fils de Siméon. (*Gen.* c. 46.)

AHOÉ (hébr., *fraternité*, *épine*, *hameçon*), troisième fils de Balé et petit-fils de Benjamin. (1. *Par.*, c. 8, v. 4.)

AHOHIMAN, fils de Lothan. (1. *Par.*, c. 1, v. 39.)

AHUMAI (hébr., *frère des eaux*), fils de Jaad, de la tribu de Juda. (1. *Par.*, c. 4, v. 2.)

AHUN, *Agedunum* ou *Acedunum*, abbaye de France de l'Ordre de Saint-Benoît. Elle était située dans la Haute-Marche et auprès de la ville du même nom sur la Créuse, à deux lieues et demie de Gueret et à douze de Limoges. On la nommait *Moustier d'Ahun;* c'est-à-dire monastère d'Ahun. Elle fut fondée par Boson comte de La Marche, vers la fin du dixième siècle. Saint Sylvain, qui endura le martyre pendant la persécution des Van-

dales, y est révéré. Davity, *Description de la France. Gallia christ.*, tom. 2, col. 608.

AHWAZ, qu'on prend mal-à-propos pour la ville de Suse, ville épiscopale de la province de Gondisapore dans le diocèse de Chaldée, est appelée *Huz* par les Syriens, et est capitale du pays de Suse ou de Chuzistan. On la nomme aussi *Hormoz*. Elle est présentement détruite jusqu'à ses fondemens. Voici quelques uns de ses évêques.

1. N.... qui donna la sépulture à saint Barbasin, évêque de Séleucie et martyrisé sous le roi Sapor dans la ville de Lédan, comme on le voit dans le catalogue des évêques d'Orient.

2. Abdas, regardé comme évêque de tout le pays des Huzzites. (Tom. 1, *Bibl. orient.*, p. 401.)

3. Josach, sous Babée II, prédécesseur du catholique Séla. (Tom. 2, *Bibl. orient.*, p. 409.)

4. Paul. (Ibid. pag. 411.)

5. Josué, en 840. (*Thom. Marag.*, l. 4, c. 20.)

6. Michel. (Tom. 2, *Biblioth. orient.*, pag. 436.)

AIA (hébr., *vautour*), fils de Sebéon, de la race d'Esaü. (*Gen.*, c. 36, v. 24.)

AIA, mère de Respha. Cette Respha fut concubine de Saül; et David livra ses enfans aux Gabaonites, pour être crucifiés devant le Seigneur. (2. *Reg.*, c. 21, v. 8.)

AIALA (Martin Perez de), natif de Hieste, au diocèse de Carthagène, en 1504, évêque Guadix, puis de Ségovie, et enfin archevêque de Valence, mourut en 1566. Il composa quelques ouvrages, dont le plus important est un Traité des traditions apostoliques.

AIALA (Luc Fernandès), natif de Murcie, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, était célèbre en 1635 par sa doctrine et par son zèle. Il était en même temps lecteur de théologie, prédicateur et directeur en 1644. Il fut fait prieur d'Oran et prédicateur-général; et peu après on le fit consulteur et commissaire du Saint-Office. On a de lui deux ouvrages, l'un de la vie et de la mort de l'Antéchrist, imprimé à Murcie en 1635, et en 1649 à Madrid; l'autre parut dans cette dernière ville en 1648 : c'est un Traité des grandeurs de la Vierge. Échard, *script. ord. Præd.*, t. 2.

AIALON (hébr., *une vallée* ou *un chêne*), ville. Il y en a quatre de ce nom. La première, dans la tribu de Dan, entre Thamna et Bethsamès, que l'on croit être celle dont parlait Josué, en disant : *Lune, arrête-toi sur la vallée d'Aialon.* (*Josué*, c. 10, v. 12.) La seconde, dans la tribu de Benjamin, à trois milles de Béthel vers l'orient. (2. *Par.*, c. 11, v. 10.) La troisième, dans la tribu d'Éphraïm, à deux milles de Sichem, en tirant vers Jérusalem, et à l'orient de Béthoron. La quatrième, dans la tribu de Zabulon, dont on ignore la situation. Aialon est quelquefois nommé *Élom* ou *Ailom*.

AIASSUS, ville épiscopale, ou plutôt un fort mauvais village

de Cilicie, évêché arménien, sous le patriarche de Sis. Le pape Clément VI se plaignait en 1347, dans une lettre qu'il écrivait à Dandule, duc de Venise, que le sultan de Babylone eût pris la ville d'Aiasse, lieu considérable d'Arménie. Nous en connaissons deux évêques.

1. Jean, au concile de Sis.

2. Martyr, en 1584.

AICHSTADT, ville principale de l'évêché de ce nom, en Allemagne, est située sur la rivière d'Altmul, vers les confins de la Bavière; on la nomme en latin *Aishstadium et Quercetum*. Quelques uns croient que c'est l'*Aureatum* des anciens; d'autres disent que ce nom est dû au bourg de Nassenfels, à trois lieues d'Ingolstadt, dans le diocèse même d'Aichstadt. Il y a des auteurs qui prétendent qu'il y a eu des évêques d'Aureat long-temps avant l'érection de l'évêché de Aichstadt; mais que cette ville d'Aureatum ayant été détruite par les barbares, l'évêché y fut aussi éteint. Quoi qu'il en soit, saint Boniface, archevêque de Mayence, fonda l'évêché de Aichstadt vers l'an 746, avec Suiger, comte de Hirchsbert, et il y mit pour premier évêque saint Willibald, son parent; Gérard, comte de Hirchsbert, dernier de sa famille, donna, environ l'an 1300, à cet évêché, le comté et la ville de Berchingen; plusieurs autres seigneurs ont aussi enrichi cette église.

L'évêque, qui est prince souverain dans l'Empire, est suffragant de l'archevêché de Mayence, et prétend avoir le pas au-dessus des autres suffragans. L'église cathédrale est dédiée à la sainte Vierge et à saint Willibald; son Chapitre est composé de seize chanoines capitulaires, d'onze domiciliaires, parmi lesquels il y a un doyen, un prévôt, un custode, un chantre, un écolâtre, un cellerier; on y joint encore le prévôt de la collégiale de Notre-Dame à Aichstadt. Les chanoines doivent faire preuve d'une ancienne noblesse, et l'évêque confère les prébendes. On compte parmi ses prélats un pape, qui fut Victor II, mort en 1057, et un cardinal, Jean de Ayck, mort en 1462. On a toujours eu soin de ne point choisir les évêques des maisons souveraines, mais indifféremment de toutes sortes de conditions, afin qu'ils fussent plus paisibles et qu'ils ne prissent aucune part aux guerres qui pourraient survenir. Leur revenu monte, dit-on, à 40,000 écus. Le diocèse comprend une partie de la Franconie, le haut Palatinat, le duché de Neubourg, et une partie de la Souabe. Ses villes principales, outre Aichstadt, sont Ingolstadt, Neubourg, Willighbalsberg où l'évêque fait sa résidence, et Herrenried.

Évêques de Aichstadt.

1. Saint Willibald, fils de Richard, roi d'un canton en Angleterre, établi par saint Boniface, son parent, archevêque de Mayence vers l'an 746. Il mourut vers

l'an 786. L'Église honore sa mémoire le 7 juillet.

2. Géroch, en 786, siégea vingt ans.

3. Agan, mort en 819.

4. Adalunque, mort en 841.

5. Altun, mort en 858.

6. Otker, mort en 881. Il fonda l'abbaye de Sainte-Walburge pour des bénédictines à Aichstadt.

7. Gotescale, mort en 882.

8. Erchambauld, mort en 902.

9. Ulfride, mort en 933.

10. Starchand, fut tué l'an 962 dans une bataille que l'empereur Orthon-le-Grand gagna contre les Hongrois.

11. Réginold, mort l'an 989.

12. Megengoze, parent de l'empereur Henri II, mort en 1014.

13. Gundacker ou Gunzo, chanoine de Ramberg, consentit à ce qu'une partie de son diocèse fût incorporée à celui de Bamberg. Il mourut en 1019.

14. Waulthier, mort en 1021.

15. Hérébert, réduisit le nombre de ses chanoines ou clercs de son église de soixante-dix à cinquante. Il voulut aussi transférer son siége à Nuremberg, mais l'empereur Conrad II s'y opposa. Il mourut en 1042.

16. Gotzman, frère du précédent et son successeur, siégea deux mois.

17. Gebhard, comte de Calaw ou de Tollnstein, et d'Hirsperg selon d'autres, devint pape après Léon IX et prit le nom de Victor II. Il conserva son évêché jusqu'à sa mort, arrivée à Florence le 28 juillet 1057.

18. Gundackar II, chanoine d'Aichstadt et chapelain de l'impératrice Agnès, fut sacré l'an 1058 et mourut l'an 1075.

19. Ulric I, mort en 1099.

20. Eberard, marquis de Schweinfurd, mort en 1112.

21. Ulric II, mort de la peste en 1125.

22. Gebhard, comte de Hirsperg, mort en 1149.

23. Burchard, grand-prévôt d'Aichstadt, déposé par Eugène III en 1153.

24. Conrard de Morspach, moine bénédictin et abbé de Wilsberg, mort en 1171.

25. Egilolphe, résigna en 1172.

26. Otthon, mort en 1196.

27. Hertuie, comte de Sultzbach ou de Hirsperg et de Tollnstein, grand-prévôt d'Aichstadt, et chancelier de l'Empire, mort en 1223.

28. Fréderic de Howenstadt, mort en 1226.

29. Henri de Zipplingen, chanoine - écolâtre d'Augsbourg, mort en 1229.

30. Henri de Tisschingen, mort en 1234.

31. Henri de Ravensperg, mort en 1237.

32. Fréderic de Parsberg, mort en 1246.

33. Henri, comte de Wirtemberg, mort en 1259.

34. Engelhart ou Eckard, commença à rebâtir la cathédrale, et mourut en 1261.

35. Hildebrand de Mern, mort en 1270.

36. Reinbotho de Molenhart, mort en 1297.

37. Conrad de Pfeffenhausen, chanoine et archidiacre de Ratisbonne, mort en 1305.

38. Jean de Ochsenstein et de Dierheim, chancelier et parent d'Albert de Bavière, roi des Romains. Il était écolâtre de Strasbourg lorsqu'il fut élu évêque d'Aichstadt; deux ans après il fut transféré à l'évêché de Strasbourg par le pape Clément v, où il mourut l'an 1328.

39. Philippe de Ratsenhausen, docteur en théologie, religieux et abbé de Péris, de l'Ordre de Citeaux en Alsace, nommé par Clément v en 1307, mort en 1322.

40. Marquard de Hagel ou Hageln, fonda la collégiale de Notre-Dame à Aichstadt, et mourut l'an 1324.

41. Gebhard, comte de Graspach, grand-prévôt d'Aichstadt, mourut de la peste en 1326, dans l'armée de l'empereur Louis de Bavière qui assiégeait la ville de Pise en Italie. Le pape Jean xxii l'avait excommunié à cause qu'il tenait le parti de ce prince.

42. Fréderic, landgrave de Leuchsenberg, auparavant moine et abbé de Lanckheim et d'Ebrach, de l'Ordre de Citeaux, nommé par Jean xxii en 1328. Les chanoines qui étaient du parti de l'empereur ne voulurent point le recevoir. Il mourut l'an 1329.

Le chapitre cependant élut pour administrateur Frédéric, burgrave de Nuremberg, qui fut depuis évêque de Ratisbonne, mort en 1342.

43. Henri, comte de Reineck, chanoine et prévôt de Saint-Jean à Ratisbonne, nommé par le pape, siégea cinq ans en paix, ensuite il fut chassé par la faction de l'empereur; puis on commit deux chanoines pour administrateurs, et Henri mourut à Nuremberg en 1344.

44. Albert, comte de Hohenfels, grand-prévôt d'Aichstadt, élu en 1344; mais le pape Clément vi le déposa, et nomma en 1351 Berthaud, qui suit. Albert s'accommoda avec Berthaud, et mourut à Aichstadt en 1355.

45. Berthaud, burgrave de Nuremberg, chevalier de l'Ordre Teutonique et grand-commandeur de la Prusse et de la Franconie, comme aussi chancelier de l'empereur Charles iv, mourut en 1365.

46. Raban de Wilburgstetten, mort en 1383.

47. Fréderic, comte de Oettingen, mort en 1415.

48. Jean, baron de Heydeck, grand-prévôt de Bamberg, mort en 1429.

49. Albert, comte de Rechberg, chanoine d'Aichstadt et de Constance, prévôt de la collégiale de Hernried, mort en 1445.

50. Jean Abaich ou de Duba, grand-doyen et administrateur de l'archevêché de Prague, prévôt des églises de Saint-Appollinaire à Prague, de Wissehrad en Bohême, et de Notre-Dame à Wetzlaer, et chancelier de l'empereur Albert ii, nommé en 1445, fait cardinal par Pie ii en 1462, et mort deux ans après.

51. Guillaume de Reichenaw, grand-prévôt d'Aichstadt, mort en 1496.

52. Gabriel d'Eybe, chanoine d'Aichstadt, Bamberg et Wirtzbourg, mort en 1535.

53. Christophe de Pappenheim, maréchal du Saint-Empire, chanoine d'Aichstadt, mort en 1539.

54. Maurice de Hutten, grand-prévôt de Wirtzbourg, mort en 1552.

55. Éberard de Hirchaim, chanoine d'Augsbourg et de Frisingue, grand-prévôt et archidiacre de Saltzbourg, mort en 1560.

56. Martin de Schaumberg, grand-doyen d'Aichstadt, érigea un beau séminaire à l'honneur de saint Willibald, et mourut en 1590.

57. Gaspard de Seckendorff, mort en 1595.

58. Jean Conrard de Gemmingen, grand-doyen d'Augsbourg et chanoine d'Elwangen, coadjuteur du précédent, mort en 1612.

59. Jean-Christophe de Werterstellen, auparavant grand-doyen d'Aichstadt et prévôt d'Elwangen, mort en 1637.

60. Marquard de Schenck, baron de Castel, grand-prévôt de Mayence, et grand-doyen d'Aichstadt, coadjuteur, en 1636, mort en 1685.

61. Jean Euchairie de Schenck, baron de Castel, grand prévôt d'Augsbourg, succéda à son oncle, et mourut en 1697.

62. Jean-Martin de Eyb, grand-prévôt d'Augsbourg et d'Aichstadt, mort en 1704.

63. Jean-Antoine de Knebel de Katzenellebogen, doyen et chantre d'Aichstadt, chanoine d'Augsbourg et de Saint-Burchard à Wirtzbourg, élu le 9 février 1705.

AIDAN (saint), premier évêque de Lindisfarne en Angleterre, était d'Irlande. Saint Oswald, roi de Northumberland, ayant demandé à Ségène, abbé du monastère de Hy qui était une île adjacente à l'Irlande vers l'Écosse, des missionnaires capables de prêcher l'Évangile à ses peuples, Ségène lui envoya des religieux de sa maison, et mit à leur tête saint Aidan, qui reçut l'ordination épiscopale à ce sujet, et fut constitué le chef de cette mission. Oswald donna à Aidan la terre de Lindisfarne, dans une presque île, au nord de son royaume, du côté de l'Écosse où le siége épiscopal d'Yorck fut transféré. Aidan établit dans cette nouvelle église la discipline monastique, suivant la règle de saint Colomban et les usages des Irlandais. Bède relève sa douceur, sa piété, sa prudence, ses austérités, sa continence. Il était infatigable dans les travaux apostoliques, ne cherchait que Dieu et le salut du prochain. Après la mort de saint Oswald qui fut tué l'an 642 à la bataille que lui donna Pinda, roi de Mercie, le royaume de Nortumberland fut partagé entre Oswy son frère et Osvin, fils d'Ofrich, qui avait

régné auparavant dans le pays. Aidan fut considéré de ce dernier. Il prédit sa mort et ne lui survécut que de douze jours, étant mort le 31 d'août 651, jour auquel le Martyrologe romain fait mention de lui. Bède, *Hist. d'Anglet.* Baillet, *Vie des Saints*, 31 août.

AIDE DE RELIEF. Droit qui était dû en certaines provinces aux héritiers du seigneur immédiat, pour leur aider à relever leur fief envers le seigneur supérieur. *Instaurativi prædii subsidiaria pensio.*

AIDE-CHEVEL. Droit qui était dû par les vassaux à leur chef-seigneur dont ils relèvent. *Tributum clientelare, tributi clientelaris pensio.* Il y en avait de trois sortes : l'un était l'aide de chevalerie qui se payait quand le fils aîné du seigneur était fait chevalier ; l'autre s'appelait aide de mariage, lorsque le seigneur mariait sa fille ; le troisième était l'aide de rançon, lorsque le seigneur était fait prisonnier. Il y en avait un quatrième en Bourgogne qui avait lieu lorsque le seigneur voulait aller en Jérusalem. Ces *aides-chevels* étaient en usage presque partout le royaume, et on les nommait ainsi parce qu'ils étaient dus au chef-seigneur, *quia capitali Domino debentur.*

Il y avait des *aides* qu'on appelait *raisonnables*, parce qu'on les taxait raisonnablement selon les facultés de chacun, pour les donner au seigneur dans la nécessité. On appelait aussi *aides libres et gracieuses*, celles qui étaient offertes volontairement au seigneur par les sujets dans les nécessités imprévues. On a payé des aides tant au Roi qu'aux seigneurs en plusieurs occasions, comme pour la fortification des places et des maisons royales, pour la défense de la terre contre l'invasion des ennemis, etc.

Les évêques ont aussi levé des aides sur les ecclésiastiques, qu'ils appelaient *coutume épiscopale* ou *synodale*, quelquefois *deniers de Pâques*. On les payait au temps de leur sacre et joyeux avénement, ou lorsqu'ils recevaient les Rois chez eux, ou lorsqu'ils étaient appelés par le pape pour venir à sa cour ou à un concile, comme aussi lorsqu'ils allaient prendre à Rome le *Pallium*.

Les archidiacres exigeaient aussi des aides sur les prêtres de leurs archidiaconés. *Voy.* Ducange. *Voy.* aussi Gabelle, *Tribut*, *Loi*.

AIGLE, oiseau dont il est souvent parlé dans l'Écriture, et que la loi des juifs déclarait impur avec tous les oiseaux de son espèce, c'est-à-dire, avec toutes les sortes d'aigles, comme l'aigle marin, nommé en latin *halioctos*, l'aigle nommé *offifraga*, parce qu'il casse les os pour en tirer la moelle, etc. (*Lévit.*, c. 11, v. 13. *Deutér.*, c. 14, v. 2.)

Moïse dit que le Seigneur a porté son peuple sur ses épaules, comme l'aigle porte ses aiglons. et qu'il l'a tiré de l'Égypte, com-

me l'aigle attire ses petits pour les apprendre à voler, en voltigeant autour d'eux. (*Deutéron*, c. 32, v. 11.)

Dans le psaume 102, v. 5, il est dit que le Seigneur renouvelle la jeunesse du juste comme celle de l'aigle : *renovabitur ut aquilæ juventus tua*. Ce rajeunissement de l'aigle a fait naître bien des opinions. La plus simple et la meilleure veut que l'aigle ne se rajeunisse pas autrement que les autres oiseaux, qui quittent tous les ans leurs plumes pendant la mue et qui en reprennent d'autres. On peut aussi expliquer l'hébreu en ce sens : *vous vous renouvellerez, et votre jeunesse sera comme celle de l'aigle*. Vous recouvrerez vos forces, et vous serez comme l'aigle dans sa jeunesse. (*Vide* Boch., *de Animal. sacr.*, part. 2, l. 2, c. 1, *et* Menoch.)

Jésus-Christ répète dans l'Évangile ce qui est dit dans Job, que *partout où il y aura un corps, les aigles s'y assembleront*. Job veut dire à la lettre que l'aigle mange de la chair crue, ce qui est vrai de toutes les aigles quand la chair est fraîchement tuée ; car, pour le carnage, il n'y a qu'une certaine espèce d'aigles qui en mangent : mais le sens que Jésus-Christ donne à ces paroles est allégorique, et il signifie que partout où il y aura des juifs prévaricateurs, il y aura aussi des Romains exécuteurs de la vengeance divine sur eux. (*Math.* c. 24, v. 28. *Job*, c. 39, v. 30.)

Aigle, pupitre de cuivre qui est au milieu du chœur, ainsi nommé parce qu'il représente un *aigle*. Ces sortes de pupitres furent d'abord destinés pour la lecture de l'Évangile ; d'où vient qu'on leur donna la figure d'aigles pour représenter saint Jean le plus sublime des évangilistes. A Saint-Denis en France et à l'abbaye du Bec, les quatre évangélistes y sont représentés. On dit dans les Chapitres qu'un chanoine est à l'*aigle* quand il est semainier. (Bocquillot, *Traité hist. de la Liturg. sacr.*, pag. 78.)

Aigle-blanc. Ordre de chevalerie de Pologne. Il fut institué en 1325 par Uladislas v lorsqu'il maria son fils Casimir avec la fille du grand-duc de Lithuanie. Les chevaliers de cet Ordre portaient une chaîne d'or d'où pendait sur l'estomac un *aigle* d'argent couronné.

Aigle-noir. Ordre de chevalerie institué par l'électeur de Brandebourg le 18 janvier 1701, après qu'il eut été couronné et sacré roi de Prusse. Les chevaliers de l'Ordre de l'*Aigle-noir* portent un ruban orangé d'où pend un *aigle*.

AIGLIER (Bernard), cardinal, naquit à Lyon dans le treizième siècle. Il commença par être simple religieux, puis sacristain dans l'abbaye de Savigny. Le pape Innocent IV étant à Lyon le choisit pour un de ses chapelains. Peu de temps après, il fut fait abbé de Lérins. Charles d'Anjou le prit avec lui lorsqu'il alla prendre possession des royaumes

de Naples et de Sicile. Ce prince le fit connaître à la cour de Rome, et Urbain IV le fit abbé du Mont-Cassin. Il assembla un synode général à Saint-Germain où il fit plusieurs constitutions très-utiles. Clément IV le nomma cardinal et l'envoya en qualité de légat en France contre les Albigeois. Il fut aussi envoyé à Constantinople pour y conclure une alliance contre les Sarrasins. Il mourut dans son abbaye le 5 avril 1282. Ce cardinal avait de la piété et de l'esprit. On a plusieur écrits de sa façon : comme, *de collationibus ; de beneficiis et officiis ; in regulam S. Benedicti ; speculum Monachorum.* Le père Colonia, *Hist. littér. de Lyon,* tom. 2, pag. 327. *Chron. cassinen. Chronol. SS. Lirinens.* (Moréri, édit. de 1759.)

AIGREFEUILLE (Charles d') prêtre, docteur en théologie et chanoine de l'église cathédrale de Montpellier, a donné, 1° *Histoire de la ville de Montpellier depuis son origine jusqu'à notre temps, avec un abrégé historique de tout ce qui précéda son établissement ; à laquelle on a ajouté l'Histoire particulière des juridictions anciennes et modernes de ladite ville, avec les statuts qui lui sont propres*, in-fol. ; à Montpellier, chez Jean Martel, 1737 ; 2° *Histoire ecclésiastique de la ville de Montpellier, contenant l'origine de son église, la suite de ses évêques, ses églises particulières, ses monastères anciens et modernes, ses hôpitaux ; avec un abrégé historique de son Université et de ses colléges*, in-fol. ; à Montpellier 1729. *Journal des Savans*, 1744, pag. 387.

AIGUE-BELLE, *Aqua-Bella,* abbaye de l'Ordre de Cîteaux dans le Dauphiné. Elle était située à deux lieues de la ville de Saint-Paul-trois-Châteaux, sur la petite rivière de Berre. Elle fut bâtie par les soins d'Othon, abbé de Morimont, sur un fonds que Gontard, seigneur de Rochefort, donna à l'abbaye de Morimont pour l'établissement de ce nouveau monastère, l'an 1137. (*Gallia christ.*, tom. 1, col. 737, nov. édit.)

AIGUEVIVE, *Aquaviva*, abbaye de chanoines réguliers de saint Augustin, fondée du temps de Hugues, archevêque de Tours, mort en 1023. Elle était située dans la paroisse de Faverolles au diocèse de Tours, et s'appela d'abord Belleval, à cause de sa situation proche du Prieuré de Belleval, du même Ordre de Saint-Augustin. Mais Garlet de Mountrichard et Payenne sa femme, ayant donné l'an 1147 à cette abbaye la terre d'Aiguevive avec toutes ses dépendances, elle en avait pris le nom. (*Gallia christ.*, tom. 3, pag. 70, vet. édit.)

AIGUILLETTE, *nouement d'aiguillette.* C'est un maléfice par lequel on empêche les personnes mariées de se rendre le devoir conjugal, en les rendant impuissans à l'acte du mariage. On peut lire le *Marteau des malfaiteurs* du P. Jacques Sprenger, et du P. Henri Institor, le père Crespet, Delrio et Majolus.

On a cru très-anciennement, dit le père Le Brun dans son *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, qu'il y avait des noueurs d'aiguillettes (tom. 1, pag. 247.) Hérodote et Tacite en parlent. Févret, dans son *Traité de l'Abus*, allègue plusieurs raisons et grand nombre d'autorités pour en prouver la réalité (liv. 5, cap. 4, n° 5.) L'Église l'a toujours cru; d'où vient que tous les rituels prescrivent des prières et des bénédictions contre ces sortes de maléfices, et fulminent anathème contre ceux qui les emploient.

Les moyens seuls permis pour faire cesser le nouement d'aiguillette, sont l'usage des sacremens de Pénitence et d'Eucharistie, les prières, les jeûnes, les aumônes, les exorcismes, et autres semblables.

AIGULFE (saint), *Aigulfus*, abbé de Lérins, vulgairement saint *Ayoû*, naquit à Blois vers l'an 630. Il prit l'habit de saint Benoît au monastère de Fleury, et fut choisi par l'abbé Mommole pour déterrer les reliques de saint Benoît et de sainte Scolastique de dessous les ruines du Mont-Cassin et les apporter en France; ce qu'il exécuta. Il fut envoyé par Clotaire III pour mettre la réforme et la paix dans l'abbaye de Lérins dont il fut élu abbé. Arcade et Colomb, moines rebelles, ayant formé un parti contre lui, il fut jeté en prison où il eut la langue coupée et les yeux crevés. Il fut livré ensuite entre des mains de certains pirates qui lui tranchèrent la tête dans l'île d'Amathis, entre la Corse et la Sardaigne. Trente-trois religieux de Lérins qu'on avait enlevés avec lui furent compagnons de son martyre. Leur fête est marquée au 3 de septembre dans le Martyrologe romain. Quelque temps après cette mort qui arriva vers l'an 675, l'abbé Rigomir, successeur de saint Ayoû, fit transférer les corps dans le monastère de Lérins qui prétend les avoir encore aujourd'hui. Cependant les bénédictins du prieuré de la ville de Provins en Brie opposent à ceux de Lérins une prétention qui semble avoir de meilleurs fondemens, dit M. Baillet. (Adrevald, moine de Fleury, dans D. Mabill. tom. 2 *des Actes des saint Bén.* Baillet, 3 septembre.)

AIGULFE ou AOU (saint), en latin *Agiulfus*, *Aygulphus*, *Aiulfus*, vulgairement *saint Aou*, *saint Au*, *saint Hoû*, *saint Aioul*, *saint Aïeul;* après avoir passé les premières années de sa vie dans la solitude où il s'efforça de retracer la vie du prophète Elie et celle de saint Jean-Baptiste par ses grandes abstinences, fut élu évêque de Bourges vers l'an 811. Il assista l'an 829 au concile de Toulouse, et demeura ferme dans le parti de Louis-le-Débonnaire contre les enfans rebelles de ce prince. Ebbes, évêque de Reims qui avait eu la témérité de dégrader cet empereur, choisit Aigulfe pour l'un de ses juges dans le concile de

Thionville, de l'an 835. Il mourut le 22 mai suivant dans une solitude de son diocèse où il s'était retiré pour se recueillir. Il y fut enterré, et l'on a depuis bâti sur son tombeau une église de son nom, qui est une paroisse dans l'Archiprêtré de Château-Raoul où l'on prétend que l'on a toujours gardé son corps avec grand soin. Sa fête se célèbre le 22 mai dans le Berry. On fait aussi mémoire de sa translation le 14 avril. (Théodulphe d'Orléans, *Carm.* 4, l. 4. Labbe, *Biblioth. des manuscrits. Gallia christ.* Baillet, 22 mai.)

AILA ou ÆLATH, ville d'Idumée sur le golfe élanitique de la mer Rouge. (2. *Reg.*, c. 8, v. 14.) David la prit sur les Iduméens qui la reprirent sous le règne de Joram, fils de Josaphat. (4. *Reg.*, cap. 14, v. 22.) Elle passa encore à Ozias, ou Azarias, et à Razin, roi de Syrie.

Elle se trouve dans les anciens sous le nom d'*Elane*, d'*Elath*, d'*Elas*, d'*Ælan* ou d'*Elon*. Saint Jérôme la met à l'extrémité de la Palestine. (Hieron, *in Aila.*) Dans les conciles, on trouve quelques évêques d'Elath parmi ceux de la troisième Palestine. (Abulféda, *Descrip. de l'Arabie*, pag. 31 et 32.) Ce n'est plus aujourd'hui qu'une tour bâtie sur le rivage de la mer qui sert de demeure à un gouverneur qui dépend de celui du grand Caire. Aila est située vis-à-vis Cobzum. Aila est à l'orient et Cobzum au couchant. Le mont Sina est entre deux.

Évêques d'Aila.

1. Pierre, au concile de Nicée.

2. Beryllus en 451, au concile de Chalcédoine.

3. Paul Ier, à la fin du cinquième siècle, ou au commencement du suivant.

4. Paul II en 536, souscrivit à la sentence qui fut prononcée dans le concile de Jérusalem contre Anthyme.

AILERAN, appelé aussi quelquefois AIRERAN ou ARERAN, fut recteur de la fameuse école de Clonard dans le comté de Meath en Irlande, et était nommé AILERAN *le sage*, comme on le voit par le Martyrologe en vers de saint Ænguş. Il mourut l'an 665, selon les *Annales d'Ultonie* qui lui donnent de même l'épithète de *sage*. Il écrivit la vie de sainte Brigide de Kildare, dont les miracles et les vertus ont exercé les plumes de plusieurs de ses compatriotes. On lui attribue aussi une vie de saint Patrice, et une autre de saint Féchin de Foure, son contemporain : mais le plus connu de ses ouvrages est une exposition allégorique de la généalogie de Jésus-Christ, que Sédulius le jeune inséra dans ses Recueils sur saint Mathieu, comme il l'avoue lui-même par ces paroles : « Ici commence » l'exposition typique de la gé- » néalogie de Jésus-Christ faite » par saint Aileran, le plus sage » de la nation écossaise ». Ce traité fut publié en 1667 sur une copie tirée d'un manuscrit de saint Gallen, Suisse, par le père

Sirin, franciscain irlandais, sous ce titre : *Ailerani scoto-hiberni cognomento Sapientis, interpretatio mystica progenitorum D. Jesu-Christi, cui subjungitur moralis explanatio eorumdem nominum.* Usser. *Primord. eccl.* Brit. Flem. *Collect. sacr. Colgan.*, etc. (Moréri, édition de 1759.)

AILE DE SAINT MICHEL, Ordre militaire de Portugal institué l'an 1165 ou 1171 par Alphonse-Henri 1er, roi de Portugal, en mémoire d'une victoire qu'il remporta sur le roi de Séville et les Sarrazins, et dont il crut être redevable à Saint-Michel qu'il avait pris pour patron dans cette guerre contre les infidèles. Les chevaliers de l'Aile de Saint-Michel furent ainsi nommés, parce que dans leur enseigne ils portaient une aîle en forme de celle de cet Archange, laquelle était de couleur de pourpre, environnée de rayons d'or. Ces chevaliers avaient la règle de Saint-Benoît, suivant l'institut de Cîteaux. Ils faisaient vœu de défendre la religion chrétienne et les confins du royaume, et de protéger les veuves et les orphelins. Dans leur étendard, on voyait d'un côté un saint Michel terrassant le Démon, et de l'autre la croix de l'Ordre en forme d'épée, avec ces mots, *Quis ut Deus*, qui est semblable à Dieu. Cet Ordre ne subsiste plus. *Voy.* le père André Mendo, jésuite, *de Ordin. milit.* Joseph di Michieli, *Tesoro militar de Cavalleria antiqua y moderna.*

AILLI (Pierre d'), cardinal, né à Compiègne en 1350, d'une famille assez obscure, doit son élévation au collége de Navarre qui le reçut au nombre de ses boursiers l'an 1372. Il fit dans la philosophie et la théologie de si grands progrès, que trois ans après, il se vit en état de donner lui-même des leçons et de prêcher en public. Il n'était encore que sous-diacre lorsqu'il fut appelé pour assister à un synode d'Amiens, dans lequel il fit un discours aux prêtres de ce diocèse. Il reçut le bonnet de docteur à Paris l'an 1380, le 11 avril, et fit l'année suivante, en présence du duc d'Ajou, un discours au nom de l'Université, dans lequel il montra qu'il était nécessaire d'assembler un concile pour faire cesser le schisme. Il fut fait cette même année chanoine de Noyon, et y demeura jusqu'à l'an 1384, qu'il fut rappelé à Paris, pour être supérieur du collége de Navarre. Il s'acquitta de cette charge avec dignité, et se rendit recommandable par ses leçons et ses prédications. C'est de son école que sortirent Jean Gerson, Nicolas Glémangis et Gilles Deschamps, les plus célèbres théologiens de ce temps-là. L'Université de Paris ne trouva personne plus capable de soutenir sa cause contre Jean de Monteson, au tribunal du pape Clément VII, que ce docteur. Elle le députa à la cour de ce pape à Avignon où il plaida lui-même la cause de l'Université contre Monteson avec

tant de force, que le pape et les cardinaux confirmèrent le jugement de l'Université. Étant de retour de sa légation, il fut honoré l'an 1389 de trois dignités considérables; savoir, de chancelier de l'Université, d'aumônier et de confesseur du roi Charles VI en 1394. Il fut nommé trésorier de la sainte Chapelle, et envoyé par le Roi vers Benoît XIII pour travailler à la paix de l'Église. Il fut ensuite élu successivement à deux évêchés, à celui du Puy-en-Velay et à celui de Cambrai dont il prit possession en 1396, après s'être démis de sa charge de chancelier de l'Université en faveur de Jean Gerson. Il employa ses soins dans la suite à l'extinction du schisme et assista au concile de Pise. Enfin, Jean XXIII le nomma cardinal du titre de Saint-Chrysogone l'an 1411. Il assista en cette qualité au concile général de Constance, et fut un de ceux qui eurent plus de part à tout ce qui s'y passa. Il y composa des Traités et y fit plusieurs Sermons sur les matières qui étaient traitées dans le concile. Il revint ensuite à Cambrai où il mourut l'an 1425. Nous allons donner la liste de ses ouvrages, tant imprimés que manuscrits. Des Commentaires abrégés sur les quatre livres des Sentences, imprimés séparément en 1500, in-4°, et à Strasbourg, 1490, avec les Traités suivans : Questions ou Principes sur les quatre livres des Sentences. Recommandations de la Sainte-Écriture ; Principes sur le cours de la Bible, et principalement sur l'Évangile de saint Marc ; Question de vespérie, savoir si l'Église de Jésus-Christ est réglée par la foi? Question de résompte ; savoir si l'Église de Saint-Pierre est gouvernée par un Roi, réglée par une loi, confirmée par la foi, et dominée par le droit? Traité de piété du même auteur, réimprimé à Douai, en 1634 ; savoir, le Miroir de considération qui contient douze chapitres. L'Abrégé de la contemplation, divisé en trois Traités : le premier sur la 2. 2. de saint Thomas, le second sur la Généalogie spirituelle de Jacob. Le troisième, des Sens spirituels de l'homme. Un ouvrage des quatre échelons de l'échelle spirituelle, tiré de saint Bernard. La Parole abrégée sur le livre des Psaumes. Méditation sur le psaume 30, sur le psaume *Judica me Deus*, sur les psaumes pénitentiels, sur le Cantique des Cantiques, sur l'Ave-Maria, sur les Cantiques de la Vierge, de Zacharie et de Siméon, avec un Épilogue des exercices spirituels. Un Traité sur l'Oraison Dominicale, un Écrit des douze honneurs de saint Joseph. Le Traité de l'âme, réimprimé à Paris en 1505. Vingt Sermons entre lesquels est un sermon de la Trinité, prêché l'an 1405 à Genève, devant Benoît XIII, par lequel il lui persuada de faire célébrer cette fête dans toute l'Église, avec la constitution de ce pape sur ce sujet, et un Traité de la forme ou de la

manière d'élire le pape, qu'il fit dans le temps du concile de Constance, aussi bien que son Traité de la réforme de l'Église, présenté aux Pères de ce concile l'an 1415, imprimé dans le Recueil intitulé, *Fasciculus rerum expetendarum*, et un Traité de l'autorité de l'Église et des cardinaux. Parmi les œuvres de Gerson, on a encore un Sacramentel qui porte le nom de Pierre d'Ailli, imprimé à Louvain en 1487, et la Vie de saint Pierre de Moron ou Célestin, imprimée à Paris en 1539; un Traité de la puissance ecclésiastique, un Traité de l'interdit, un Traité de la permutation des bénéfices, un Traité des lois, un Traité du concile général, des Questions sur la création. Une Réponse aux conclusions de frère Matthieu pour la secte des Flagellans, avec le livre de la Concorde, de l'Astrologie et de la Théologie. Ces deux derniers sont parmi les ouvrages de Gerson. Les autres ont été imprimés à Cologne avec quelques autres Traités d'astrologie. Un Traité de la sphère, imprimé à Paris en 1494, et à Venise en 1508. Un Traité sur les météores d'Aristote et les impressions de l'air, imprimé à Strasbourg en 1504, et à Vienne en 1509. Il a beaucoup estimé l'astrologie judiciaire, et rapporté aux astres non-seulement les événemens civils, mais aussi les changemens de religion et la naissance des hérésies, et a même cru que, par les principes de cette science, on pouvait prédire la naissance des hérétiques, des prophètes, et de Jésus-Christ même. (Dupin, *Biblioth. ecclés.*, sess. 15.)

Ses manuscrits sont gardés dans la bibliothèque du collége de Navarre, et en voici la liste rapportée par M. De Launoy, (*Histoire du collége de Navarre*, tom. 2, pag. 479.) Question pour savoir si on est hérétique, pour assurer qu'on peut donner ou recevoir de l'argent pour le droit d'enseigner. Question sur la répréhension que saint Paul a faite à saint Pierre. Deux Traités des faux prophètes, trois Traités contre frère Jean de Montéson, et plusieurs Sermons, etc. (M. Cave.)

AILMER ou EIMER, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît et Anglais de nation, vivait dans le douzième siècle. Nous avons de lui quelques ouvrages dont l'un est intitulé, *de la Recherche de Dieu*, et l'autre, *de son Absence*. Au moins Pitseus en fait mention dans son *Histoire des écrivains d'Angleterre*. Il mourut vers l'an 1130.

AILRÈDE ou EALRÈDE, second abbé de Riéval ou de Reverbi de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse d'Yorck, était Anglais. Il fut élevé avec Henri, fils de David, roi d'Écosse, dès sa plus tendre jeunesse. Étant plus avancé en âge, on lui proposa plusieurs évêchés qu'il refusa toujours avec modestie. De retour en Angleterre, il souhaita d'entrer dans le monastère appelé vulgairement *Reverbi*; il y fut

admis et tâcha d'imiter les vertus de saint Bernard, aussi bien que sa manière d'écrire ; ce qui le fit bientôt choisir pour abbé. Il mourut l'an 1166. Nous avons de lui trente Sermons sur le treizième chapitre d'Isaïe, touchant les malheurs de Babylone, des Philistins et des Moabites ; un traité intitulé, *le Miroir de la charité*, divisé en trois livres, avec l'abrégé de ce traité. Trois livres de l'amitié spirituelle et un discours sur ces paroles de saint Luc, *Jésus-Christ étant âgé de douze ans*. Un fragment de son Histoire d'Angleterre, et vingt-cinq Sermons imprimés dans la bibliothèque de Cîteaux. Son *Miroir de la charité* est un très-bel ouvrage, plein de maximes solides sur l'amour de Dieu et sur les autres vertus chrétiennes. Le Traité de l'amitié est composé en forme de dialogue. Il y fait voir qu'il ne peut y avoir de véritable amitié qu'entre les personnes chrétiennes et vertueuses. Surius a donné plusieurs Vies des Saints d'Angleterre sous le nom de cet auteur, mais qu'il a lui-même accommodées à son style. Nous avons parmi les historiens d'Angleterre la Vie de saint Édouard, composée par saint Ailrède, et quelques autres Traités d'histoire de ce royaume. Ses autres ouvrages ont été donnés au public par le P. Gilbon, jésuite, et imprimé à Douai l'an 1631, dans la bibliothèque de Cîteaux et dans la dernière biblioth. des PP. La règle des religieuses, attribuée faussement à saint Augustin, se trouve sous le nom de saint Ailrède dans le Recueil des règles donné par Holsténius. Gilbert d'Horlande a fait l'éloge d'Ailrède dans la continuation du commentaire de saint Augustin, sur les psaumes. Cave. Dupin, 12e siècle.

ALASTOR. Nom appellatif de certains esprits malins ou de démons qui ne cherchent qu'à nuire, qui causent des orages, des pertes, etc. Plutarque les appelle *Telchines*, *Alastoros*, que Thomas Morus traduit *malins esprits*.

AIMOIN, moine de Fleury, vint au monde sur la fin du dixième siècle. Il entra fort jeune dans ce monastère, et apprit la vie religieuse sous Oybolde qui en était alors abbé. Il vécut ensuite sous Abbon et Gauzlin, et suivit le premier dans le voyage qu'il fit au monastère de Squirs où il fut témoin de sa mort, ou plutôt de la manière dont il fut tué. Il avait déjà adressé à cet abbé quatre livres de l'*Histoire de France*. Il la commence à la prise de Troie et la conduit jusqu'au règne de Pépin, en 752. Il paraît qu'on y a ajouté quelque chose, surtout le cinquième livre. Elle est dans le Recueil des historiens français de Du Chêne, tome 3. Il a fait aussi la Vie d'Abbon, abbé de Fleury, qui est dans les Siècles des Bénédictins, aussi bien que deux livres des Miracles de saint Benoît, un Sermon sur ce saint et l'histoire de la translation de ses reliques en France, avec des poëmes. Tout

cela est aux Siècles deux et quatre, Bénédictins.

AIMOIN, dit *de Paris*, parce qu'il était moine de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, plus ancien que celui dont nous venons de parler, puisqu'il vivait au milieu du neuvième siècle, a écrit une Relation de la translation du corps de saint Vincent, deux livres des Miracles de saint Germain, évêque de Paris, et d'autres écrits sur différentes reliques qui avaient été apportées en cette abbaye, de saint George moine, de saint Aurèle, et de sainte Nathalie ou Noëlle. Ces pièces ont été données par le père Mabillon, en trois ou quatre tomes des Siècles Bénédictins.

AIMON, moine de l'abbaye de Savigny, de l'Ordre de Cîteaux, était Breton et natif de Landacob. Il prit l'habit de religieux dans l'abbaye de Savigny au diocèse d'Avranches en Normandie, différente de l'abbaye de ce nom qui est dans le diocèse de Lyon, de l'Ordre de Saint-Benoît. Il écrivit divers ouvrages de piété, et mourut en odeur de sainteté vers l'an 1171. (Séguin, *De vir. illust. Ord. cister.*, liv. 3, cap. 67. Mariquez, t. 2, *Annal.*, *ad an.* 1147, cap. 7, num. 6, 7. Carol. de Visch., *Biblioth. cistér.*, etc.)

AINÉ. Est le premier né d'entre les mâles en loyal mariage, quoiqu'il ait des sœurs nées avant lui. Celui des deux jumeaux qui est venu au monde le premier est réputé l'aîné; mais si l'on ignore lequel des deux est venu au monde le premier, le droit d'aînesse doit en ce cas être partagé entre l'un et l'autre. (Tiraqueau, en son *Traité du droit d'aînesse*, quæst. 17, *in fine*.) Ce droit ayant été partagé entre eux par moitié, si l'un des deux vient ensuite à décéder sans enfans, la part que le défunt avait dans ce droit d'aînesse doit appartenir à celui qui survit par droit de non-décroissement, attendu la conjonction naturelle et légale qu'il y avait entre ces deux frères. (Tiraqueau, *ibid.*, quæst. 20.

AINESSE. Droit d'aînesse est une prérogative que la loi donne à l'aîné dans la succession de ses ascendans, comme étant le chef de la famille. Cette prérogative qui consiste dans un préciput et dans une portion plus considérable que celle de ses cohéritiers, adjugés à l'aîné dans les successions de ses père et mère, n'a pas lieu pour les pays régis par le droit écrit; on ne la connaît qu'en pays coutumier.

C'est principalement sur les fiefs que les coutumes accordent un préciput et une portion avantageuse à l'aîné; mais leurs dispositions diffèrent beaucoup les unes des autres sur ce point, et chaque coutume a réglé ce droit comme bon lui a semblé. Il y a néanmoins certains principes généraux qui conviennent presque à toutes les coutumes, quelque diversité qui se rencontre entre leurs dispositions particulières.

Il y a des coutumes qui dans le partage des successions distinguent la qualité des personnes et veulent que les successions des nobles se partagent d'une manière et celles des roturiers de l'autre ; mais la coutume de Paris donne un droit d'aînesse aux roturiers aussi bien qu'aux nobles et elle ne l'accorde que sur certains biens. Les héritages roturiers se partagent également entre l'aîné et ses cadets ; il n'y a que les fiefs et les franc-aleux nobles sur lesquels le droit d'aînesse ait lieu.

Ce droit consiste, 1° dans le préciput que la coutume donne à l'aîné des enfans mâles ; 2° dans la plus grande partie qu'elle lui donne dans les fiefs et franc-aleux nobles, outre le préciput.

L'article 13 de la coutume de Paris détaillant ce que c'est que le préciput qu'elle accorde pour droit d'aînesse, dit qu'*au fils aîné appartient un château* tenu en fief, et à son choix, s'il y en a plusieurs dans la succession, avec toutes les dépendances qui consistent dans la cour, les fossés, la basse-cour, l'enclos ou jardin, jusqu'à la concurrence d'un *arpent ;* et si le jardin est plus grand, pour conserver l'ornement du château, la coutume permet à l'aîné de *retenir* le jardin en entier, *en récompensant ses puînés en terres du même fief si tant y en a, sinon en autres terres ou héritages de la succession, à la commodité des puînés tant que faire se peut, au dire d'experts ;* mais il ne peut les contraindre de recevoir leur récompense en argent.

L'aîné ne peut prendre qu'un château tenu en fief ; et si dans l'étendue du fief il y avait une maison bien bâtie tenue en roture, il ne pourrait pas la choisir pour son préciput. Tout de même il faut que le jardin ou la basse-cour soient tenus en fief pour que l'aîné puisse les prendre à titre de préciput ; si c'était des héritages roturiers, il faudrait les partager par égales portions. Mais comme il arrive souvent que dans l'étendue du préciput de l'aîné il se trouve, ou un moulin, ou un pressoir, ou un four qui quelquefois sont bannaux et dont les profits porteraient un trop grand préjudice aux puînés, la coutume de Paris a ajouté, par l'article 14, que l'aîné aurait seulement le corps du moulin, four ou pressoir ; *mais* que *le profit*, c'est-à-dire le revenu *du moulin bannal, ou non bannal, et du four ou pressoir bannaux, se partageraient comme le reste du fief.*

S'il se trouve dans le préciput de l'aîné un colombier, une garenne et des fossés, les pigeons, les lapins et les poissons appartiennent à l'aîné, sans qu'il soit pour cela obligé de récompenser ses puînés. (Ricard, sur l'article 14 de la Coutume de Paris.)

Les droits seigneuriaux dus au fief depuis l'ouverture de la succession, comme les lods et ventes, les reliefs, quints, etc., n'entrent point dans le préciput de l'aîné ; mais comme ils sont

dus aux fiefs, ils se partagent comme le domaine du fief, et l'aîné y prend la même part qu'il a dans le fief, abstraction faite du préciput.

A l'égard du patronage des bénéfices attachés aux fiefs, Chopin, Charondas et Duplessis estiment que ce droit ne produisant rien de réel, et n'étant qu'honorifique, il ne peut pas se diviser comme les droits utiles; et que, quoiqu'il dépende de la totalité du fief, c'est cependant une espèce de nécessité qu'il demeure à l'aîné pour le tout, par la même raison qu'il reçoit seul l'hommage des vassaux qui ne le portent qu'au principal manoir. Dumoulin pense autrement.

Dans les successions où il y a des fiefs sans château ou principal manoir, la coutume règle en ce cas le préciput de l'aîné, par l'article 18, à un arpent de terre, en tel lieu qu'il voudra le choisir. Dumoulin, sur cet article, estime que l'aîné peut choisir un arpent, soit de terres labourables, soit de vignes, soit de bois ou prés. Brodeau et Ricard croient au contraire qu'il doit prendre seulement un arpent de terre, parce que, disent-ils, l'intention de la coutume est de donner cet arpent à l'aîné pour bâtir. Le sentiment de Dumoulin doit prévaloir, selon M. Denizart, *Collection de jurisprudence*, au mot Aînesse.

Quand il n'y a qu'un fief dans la succession, et que ce fief ne contient que ce que la coutume donne par ce préciput, il appartient tout entier à l'aîné, suivant l'art. 17 de la coutume de Paris, *sauf toutefois la légitime des autres enfans et le douaire; et où*, ajoute cet article, *il y aurait d'autres biens qui ne fussent suffisans pour fournir lesdits droits aux enfans, le supplément de ladite légitime ou du douaire se prendra sur le fief.*

Le second avantage que donne la coutume à l'aîné, est une plus grande part dans les fiefs et dans les héritages nobles. La coutume fait cette part plus ou moins grande selon le nombre des enfans; car s'il n'y a que deux enfans (ou souches), l'article 15 donne à l'aîné les deux tiers des héritages nobles, outre le préciput qu'il prend hors part, et elle n'accorde en ce cas que le tiers au puîné. Mais s'il y a trois enfans ou plus, l'article 16 ordonne le partage par moitié; en sorte que tous les puînés n'auront qu'une moitié des terres en fief.

Lorsqu'il n'y a que des filles venant à la succession directe, il n'y a point de droit d'aînesse entre elles dans la coutume de Paris; mais elles partagent également les fiefs et terres nobles, comme les immeubles roturiers. La raison de cet article est que le droit d'aînesse n'a été accordé aux mâles que pour soutenir la dignité des familles. Cet article n'a cependant lieu que lorsque les filles viennent de leur chef à la succession de leur père ou mère; car lorsque les filles vien-

nent à la succession de leur aïeul, par représentation de leur père qui était l'aîné ; alors, suivant l'article 324, elles représentent leur père au droit d'aînesse qu'elles prennent comme leur père l'aurait pris, mais sans droit d'aînesse entre elles.

Cette disposition de l'art. 324 de la coutume de Paris doit être étendue aux autres coutumes qui ont admis la représentation aux termes du droit, quoiqu'elles n'aient pas réglé que les enfans, soit mâles, soit femelles, doivent représenter leur père aussi bien à l'égard du préciput qu'à l'égard de la portion héréditaire. Pour celles qui ont des dispositions contraires, comme Melun, Meaux, Vermandois, Noyon, Saint-Quentin, Ribemont, etc. on peut voir Guyné, dans son *Traité de la représentation.*

Lorsqu'il y a des filles et des mâles, c'est l'aîné des mâles à qui appartient le droit d'aînesse. Mais si l'aîné renonce, soit gratuitement, soit pour quelque donation à laquelle il se tient, alors il n'y a plus de droit d'aînesse entre les puînés. C'est la disposition des articles 27 et 310 de la coutume de Paris.

Quand l'aîné est inhabile par quelque crime, ou par profession monastique, ou par une juste exhérédation, le mâle suivant doit avoir le droit d'aînesse; parceque l'inhabile n'est point compté, et est tenu pour mort et pour non existant. M. de Ferrière, *Dictionnaire de droit et de pratique*, au mot Aîné.

La légitimation n'attribue pas le droit d'aînesse à celui qui étant né avant ses frères procréés d'un légitime mariage, a été depuis légitimé ; parce que la légitimation n'a pas un effet rétroactif au préjudice d'un tiers et d'un droit qui lui a été acquis dès le moment de sa naissance. Ainsi le bâtard légitimé par mariage subséquent jouit du droit d'aînesse sur ses frères nés depuis le mariage, mais non pas sur ceux qui sont nés d'un autre légitime mariage intermédiaire. M. Le Brun, en son *Traité des Successions*, liv. 2, chap. 2, sect. 1, nombr. 15, est d'avis contraire; mais son opinion n'est pas suivie. (*Voy.* Belordeau, en ses *Observationes forenses*, lettre E, art. 6, et lettre L, art. 1. Brodeau, sur l'art. 13 de *la Coutume de Paris*, et sur M. Louet, lettre D, sommaire 52 ; Charondas, liv. 2, rép. 31 ; Berauld, sur l'art. 275 de la *Coutume de Normandie ;* Argou, liv. 1, chap. 10.

Le droit d'aînesse a paru d'abord et pourrait peut-être encore paraître à quelques uns une prérogative injuste et contraire à l'égalité que la nature semble inspirer aux pères et mères pour tous leurs enfans. Mais on a considéré que toute une famille est représentée par l'aîné des mâles qui, comme chef de la maison, est obligé de défendre l'État, de suivre son prince à la guerre, et a par conséquent

besoin de plus grands biens, étant obligé de faire de plus grandes dépenses que les puînés. C'est aussi par cette prérogative attachée aux aînés, que les familles conservent leur splendeur, qu'elles perpétuent leurs noms, et qu'elles en transmettent la mémoire à la postérité avec plus d'éclat. Voilà les raisons qui justifient le droit d'aînesse, et qui l'ont fait introduire dans la plupart de nos coutumes. (M. De Ferrière, *Dictionnaire de droit et de pratique*, au mot DROIT D'AÎNESSÉ.)

AIN-TANUR. Quelques uns écrivent *Hain-Tamnur*, comme si c'étaient deux villes différentes, mais mal à propos. On doit dire *Ain-Tanur*, qui signifie, en langue du pays, *fontaine* ou *bourg Tanur*, proche d'*Améda*, ville épiscopale du diocèse de Chaldée; on ne sait sous quelle métropole. Les chrétiens chaldéens y sont en grand nombre, comme le marque positivement une lettre du patriarche ou du catholique Élie, écrite en 1615 aux frères Mineurs, demeurant à Alep. Basile en fut fait dernièrement évêque, après qu'il eut envoyé sa profession de foi à la congrégation de la *Propagande*. Joseph III, catholique orthodoxe, l'ordonna. Tome 3, *Bibl. orient.*, part. 2, pag. 715.

AION ou AHION ou EIN ou ENAN, frontière de Damas. (4. *Reg.*, cap. 15, v. 29.)

AIOSSA (Antoine), clerc régulier de Naples, auteur de plusieurs traités différens, dont l'un a pour titre: *Disput. de SS. Trinitatis mysterio*, impr. à Rome en 1631, etc.

AIR, *Aër*, corps léger, fluide, transparent, capable de compression et de dilatation, qui sert à la respiration, et qui environne le globe terrestre jusqu'à une certaine hauteur.

L'air est souvent désigné sous le nom de *Ciel* dans l'Écriture, (*Gen.* 19, 24); les oiseaux du *ciel*, pour les oiseaux de l'*air*. Dieu fit pleuvoir du *ciel*, c'est-à-dire de l'*air*, une pluie de soufre et de feu sur Sodome, etc. Les puissances de l'air sont les démons qui exercent principalement leur puissance dans l'air, en y excitant des tempêtes, des vents, des orages. *Ephés. II*, 2. Dom Calmet, *Dictionn. de la Bible*, tome 1. A, pag. 89 et supplément. A, pag. 28.

AIRE D'ATHAD (*Gen.*, c. 50, v. 11.), lieu où les enfans de Jacob firent le deuil de leur père avec les Égyptiens qui les accompagnaient, et qu'on appela depuis *Abel-Mizraïm*, le deuil des Égyptiens. Saint Jérôme et Procope de Gaze le placent entre le Jourdain et Jéricho, à deux milles du fleuve, et à trois milles de Jéricho, au lieu où l'on bâtit depuis Beth-Agla. Procop. Gaz., *ad Gen.* 50. Hiéron, *in loc. heb. in areâ ath.*

AIRE DE NACHON (II. *Reg.*, c. 6, v. 6.), lieu où Oza fut frappé de mort, pour avoir imprudemment porté la main à l'Arche. Elle est appelée, dans *les Paralipomènes*, *l'aire de Chidon.*

(1. *Par.*, c. 13, v. 9.) Tous les deux sont inconnues. Les uns croient que Nachon est le nom d'un homme à qui cette aire appartenait. D'autres traduisent l'*aire préparée*, le lieu destiné pour y placer l'Arche.

AIRE D'AREUNA ou D'ORNAN, était située sur le mont de Sion, où l'on bâtit dans la suite le temple de Jérusalem. (2. *Reg.*, c. 24, v. 16 et *seq.*) Cette aire appartenait à Aréuna ou Ornan Jébuséen. David y ayant vu l'ange du Seigneur prêt à frapper la ville de Jérusalem, et ayant appris que Dieu avait choisi ce lieu pour y établir son culte, acheta cette aire, et il y offrit au Seigneur un holocauste. (1. *Par.*, c. 21, v. 18, *et seq.*).

AIRE *où l'on bat le froment.* Il en est souvent parlé dans l'Écriture. C'était des lieux à la campagne exposés à l'air, dans lesquels on battait le grain, ou avec des traîneaux, ou avec des bâtons, ou sous les pieds des chevaux ou des bœufs, que l'on faisait courir en rond sur les gerbes dressées les unes auprès des autres, l'épi en haut.

AIRE, *Adura* ou *Atura*, ainsi appelée à cause de l'Adour qui l'arrose, est une ville épiscopale en Gascogne, ou province Novempopulane, sous le parlement de Bordeaux et l'archevêché d'Ausch. On croit qu'elle fut bâtie du temps de l'empereur Honorius, et elle est la huitième de la province. On l'appelait anciennement *Vicus-Julii*, et nous voyons que les évêques, en souscrivant aux conciles, se disaient, *Vico-Julienses*. On estime que ce *Vicus-Julii* fut détruit par les Normands, et que ses évêques furent obligés de se retirer ailleurs, soit au Mont-de-Marsan, soit dans un lieu nommé *Vascons*, d'où ils prirent le nom tantôt de *Martianenses*, tantôt de *Vasconenses*. Mais pourquoi ne dirait-on pas que la ville d'Aire d'aujourd'hui a été bâtie sur les ruines ou proche de *Vicojulius?* Des anciennes médailles qu'on a trouvées en creusant dans un champ voisin de cette ville, semblent le persuader, et on y voit encore à présent des restes du palais d'Alaric, roi des Visigoths. La ville d'Aire est située dans un terrein fertile; elle a été très-forte, riche et grande : elle est comme entourée par les villes de Lescar, Dax et Basas. Sa distance de Paris est de 155 lieues.

On trouve dans le diocèse d'Aire le bourg de Saint-Sever, célèbre par un abbaye de Bénédictins qui lui a donné son nom. On l'appelle cap de Gascogne; le Mont-de-Marsan qui est le titre d'un archidiaconé, et la petite ville de Sainte-Quitterie, très-ancienne et illustrée par le martyre de cette vierge. Son église con-cathédrale avec celle d'Aire, à cause des reliques dont elle est enrichie, est fréquentée par un grand concours de peuples qui y viennent de toutes parts.

L'église cathédrale d'Aire est

dédiée à la sainte Vierge. Les premières dignités du chapitre sont deux archidiacons, l'un dit de Mont-de-Marsan, l'autre de Chalosse. Il y a en outre dix chanoines. Le diocèse, quoique de peu d'étendue, renferme 211 paroisses. Le revenu de l'évêque est de 30,000 livres. La taxe en cour de Rome de 1,200 florins.

Évêques d'Aire.

1. Saint Marcel, le premier évêque d'Aire dont nous ayons connaissance, était sur ce siége en 506, comme on le voit par la souscription de Pierre, prêtre qui assista pour lui au concile d'Agde de cette année. Il gouvernait encore cette église en 533, qu'il se trouva et qu'il souscrivit au second concile d'Orléans.

2. Rustique, assista au second concile de Mâcon en 585, et y souscrivit.

3. Philibaud, gouverna pendant quelque temps comme préfet la ville d'Aire, mais avec tant de douceur et de prudence, que le peuple le demanda pour évêque et l'obtint. Ce fut vers l'an 620.

4. Asinarius, après une longue vacance, monta sur le siége d'Aire. Il se trouva à un certain concile de Narbonne, sous Daniel, métropolitain, en 788. Nous ne connaissons point ceux qui lui ont succédé jusqu'à la fin du dixième siècle.

5. Gombauld, fils de Sanche-le-Grand, appelé évêque de Gascogne, l'était tout à la fois d'Aire, de Basas, et de presque toutes les églises de la Novempopulanie, même d'Agen; ce qu'on peut voir par une charte du monastère de la règle de 977, où il se nomme lui-même évêque de toute la Gascogne.

6. Arsias ou Arsivus, surnommé Racha, eut aussi le titre d'évêque de toute la Gascogne, du temps de Guillaume Sanche, comte de cette province, en 980.

7. Raymond I, nommé Vetulus, dit M. de Marca, d'après le Cartulaire de Lescar, tint, à l'exemple de ses prédécesseurs, six évêchés; c'est-à-dire, Basas, Aire, Acqs, Lavaur, Oleron et Lescar. Il assista au concile de Toulouse en 1056, dans lequel il ne se nomme qu'évêque de Basas; peut-être avait-il honte de dire qu'il l'était encore de plusieurs autres églises; cependant il conserva tous ces évêchés jusqu'en 1059, qu'on voit Raymond le jeune, évêque de Basas et de Lavaur, dit M. de Marca, qui cite une charte de l'église de Lavaur où ce Raymond le jeune dit que le pape Nicolas lui avait donné ces deux évêchés dans le concile de Latran ou Romain, en 1057.

8. Pierre I, moine de l'abbaye de Saint-Sever en 1061, 1063, 1080, 1084, 1092.

9. Guillaume Ier. On ne sait que l'année de sa mort, marquée dans le Nécrologe de l'abbaye de Saint-Sever, en 1115, le 11 cal. décembre.

10. Vital Ier surnommé de Saint-

Hermet, succéda à Guillaume en 1115.

11. Bon-Homme, en 1120, 1122. Il est compté parmi les évêques qui s'assemblèrent à Bordeaux en 1131 pour terminer un différent qui était entre les évêques de Lescar et de Béziers. Le Nécrologe de saint Jean de Castella marque sa mort en 1147.

12. Odon d'Arbessan, archidiacre et chanoine d'Ausch, doit avoir succédé à Bon-homme, quoiqu'il ne soit parlé de lui qu'en 1170. Il vivait encore en 1180.

13. Guillaume II, suivant Othenart et MM. de Sainte-Marthe, en 1188.

14. Martin Ier, suivant les mêmes auteurs, en 1194. Il était en même temps abbé de Jean de Castelle.

15. Vital II, en 1211. Le Nécrologe de Saint-Sever dit qu'il fut moine.

16. Jean Ier fut un des évêques qui en 1216 se trouvèrent aux accords de mariage entre Pétronille, comtesse de Béziers, et Guy de Montfort, fils du comte Simon, duc de Narbonne, dans la ville de Tarbes, le dimanche après la fête de tous les Saints. On le place communément sur le siége d'Aire depuis 1209 jusqu'en 1220.

17. Gauthier.

18. Arnauld, suivant un vieux registre de la connétablie de de Bordeaux, siégeait en 1221. Il est aussi parlé de lui dans la bulle d'union de l'abbaye de Sainte-Quitterie du Mans avec l'évêché d'Aire, par Grégoire IX, en 1227.

19. Auger, dont le Martyrologe de Saint-Sever met la mort en 1237.

20. Raymond II de Saint-Martin, en 1253 jusqu'en 1265.

21. Pierre II, depuis 1267 jusqu'en 1284.

22. Gérald, ne siégea qu'un an.

23. Pierre III, en 1285, 1288, 1295.

24. Martin de Fosse, en 1300, 1306.

25, Bernard, en 1314, 1318, 1322.

26. Guillaume III.

27. Anessancius, de l'illustre maison de Joyeuse, en 1327, 1329.

28. Garsias Ier (Le Febvre), en 1329, 1330.

29. Dalfinus, en 1354.

30. Bernard II fut fait évêque d'Aire par le pape Innocent VI la seconde année de son pontificat, c'est-à-dire en 1354.

31. Pierre IV de Gaxiafecto, en 1359.

32. Jean II, en 1365, 1369, 1378. Il se trouva au concile de Lavaur en 1368, au mois de mai.

33. Robert Waldebry, né à Jore en Angleterre, était religieux de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, docteur en théologie de l'Université d'Oxford; après avoir passé par toutes les principales dignités de son Ordre, il se montra digne d'en obtenir de plus grandes. Il fut d'abord évêque d'Aire en 1387,

archevêque de Dublin en Irlande, et chancelier de ce royaume, puis de Chestre en Angleterre, où il fut rappelé en 1395; enfin d'Yorck en 1396. Il mourut sur ce dernier siége en 1399.

34. Guichard, en 1390.

35. Garsias II surnommé Arnaldi, en 1391.

36. Bernard III, dit Brune, fut fait évêque d'Aire en 1399, et et on le trouve sur les tables en 1409, 1410, 1416. On dit qu'il assista au concile de Constance.

37. Arnauld-Guillaume I de Lescun, fut pourvu de l'évêché d'Aire en 1417, qu'il tint jusqu'en l'an 1427.

38. Roger de Castelbon, en 1436, fut présent à l'hommage que Gaston, comte de Foix, rendit à l'évêque de Pamiers, pour une terre située dans son diocèse. Il était évêque de Tarbes en 1444.

39. Louis d'Albert, en 1453, mort en 1465. Il était cardinal.

40. Tristan d'Aure, fut référendaire du pape et évêque de Conserans. Il le devint d'Aire en 1461. Il assista aux états-généraux du royaume assemblés à Tours, en 1477. Il mourut âgé de quatre-vingt-dix ans en 1509.

41. Pierre V, cardinal de Foix, appelé *le Jeune*, infant de Navarre, fils de Gaston IV, comte de Foix, et d'Éléonore, fille de Jean d'Aragon et de Blanche, reine de Navarre, ayant fait ses études à Padoue, reçut le bonnet de docteur à Ferrare, d'où étant allé à Rome, il s'attira l'estime du pape et de tous les cardinaux. Il fut fait évêque de Vannes, en Basse-Bretagne, ensuite d'Aire. Le pape Sixte IV le fit cardinal. Il fut très-estimé d'Innocent VIII qui l'appela à Rome en 1487 où il mourut dans le palais des Ursins, le 10 août 1490.

42. Antoine I (Pierre de Foix), en 1495.

43. Bernard IV d'Abbadie, du cap Saint-Sever, en 1497.

44. Bernard V d'Amboise, depuis 1500 jusqu'en 1508. Il fonda en 1501 l'office de grand-chantre.

45. Antoine II, auparavant doyen de Grenoble, en 1514, mort deux ans après.

46. Arnauld-Guillaume II d'Aidie, de la maison des vicomtes de Riberac en Périgord, en 1516. On ignore le jour de sa mort.

47. Charles de Grammont, en 1524. Il passa à l'archevêché de Bordeaux six ans après.

48. Pierre VI de Biayxe, chancelier de Jean et de Catherine de Navarre, leur ambassadeur en France et en Espagne, chancelier aussi du roi Henri II, succéda à Charles sur le siége d'Aire. Il est l'auteur du *Directeur des Élections* dont parle Rebuffe, et qu'on a attribué mal à propos à Boiscus.

49. Gabriel de Saluces, descendant des princes de ce nom, ne fut que nommé évêque d'Aire en 1535. Après la mort de ses frères, il devint le chef de sa maison.

50. Jacques de Saint-Julien, en 1550 et 1557. Il fonda un college à Aire.

51. Christophe de Foix de Candale, fils de Gaston, comte de

Candale, et de Marthe, comtesse d'Estarac, grand-aumônier du roi de Navarre, évêque d'Aire le 5 mai 1560, mourut en 1570.

52. François de Foix de Candale excella en toute sorte de genre de sciences. Scévole de Sainte-Marthe en fait un éloge magnifique ; il était l'aîné de Christophe de Foix son frère. Il fonda à Bordeaux une chaire de mathématiques, et augmenta de beaucoup l'hôpital d'Aire. Il mourut en 1594, et fut inhumé dans le chœur des Augustins de Bordeaux. Henri III l'avait fait commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit en 1587. Après sa mort, le siége d'Aire vaqua plusieurs années.

53. Philippe III Cospéan, originaire de Mons en Haynaut, autrefois disciple de Juste-Lipse, grand théologien et célèbre prédicateur, fut sacré évêque d'Aire en 1607, un dimanche 18 février, dans la chapelle de Sorbonne dont il était docteur, par Henri de Gondi, archevêque de Paris, assisté de Gabriel d'Aubespine évêque d'Orléans, et de Jean Berthier, évêque de Rieux. Il prononça l'oraison funèbre de Henri-le-Grand dans la cathédrale de Paris, au nom du clergé de France, en présence de Louis XIII. Il assista à l'assemblée générale du même Ordre en 1617, et y prononça un excellent discours devant les cardinaux de Guise et de Sourdis en 1621. Il fut transféré à l'évêché de Nantes, et delà à celui de Lisieux en 1635.

54. Sébastien Boutheillier, second fils de Denis Boutheillier, et de Claude Macheco, frère de Victor, archevêque de Tours, et de Claude, conseiller au conseil du Roi, et surintendant des finances, succéda à Philippe en 1623 ; mais à peine tint-il le siége un an. Il mourut au Mont-de-Marsan le 17 janvier 1625.

55. Gilles Boutaut, né à Tours en 1594. Après avoir fini ses études, fut fait aumônier de Louis XIII, ensuite chanoine et archidiacre au-delà de la Loire, dans l'église de Tours, et abbé de Saint-Remi de Soissons, enfin évêque d'Aire en 1626. Il publia des ordonnances synodales en 1643. Il établit les religieuses Ursulines dans les villes de Saint-Sever et du Mont-de-Marsan, et les Capucins à Grenade. Il rebâtit dès les fondemens et embellit le palais épiscopal. Il assista trois fois aux assemblées générales du clergé de France à Fontenay en Poitou, en 1628, à Paris en 1635 et 1645. Il reçut de grands chagrins de la part d'une puissance qu'on ne nomme point ; il en demanda satisfaction à Louis XIV ; mais la guerre civile qui survint en Gascogne l'empêchant de l'obtenir, il consentit, au grand regret des honnêtes gens de son diocèse, à sa translation à l'évêché d'Evreux qu'il accepta en 1649.

56. Charles II d'Anglure, évêque et seigneur d'Aire et de Sainte-Quitterie, conseiller-d'état du Roi, abbé de Saint-Pierre-du-Mont, de Beaulieu-de-Criste,

était de l'illustre et ancienne maison d'Anglure, fils de Claude d'Anglure, marquis de Sy, comte de Bourlaimont, et de Marie-Angélique Diacète, des comtes de Chateauvilain, de la maison d'Aquaviva, des ducs d'Atri, au royaume de Naples. Charles ayant été quelques années primicier de Saint-Étienne de Metz, fut nommé par Louis XIV en 1649 à l'évêché d'Aire, par la cession de Gilles Boutaut, et sacré dans l'église des Chartreux de Paris par Gaspard de Daillon du Lude, évêque et seigneur d'Alby, assisté de Roger d'Aumont évêque d'Avranche, et Claude Mallier, évêque de Tarbes, le 25 mars, fête de l'Annonciation de la sainte Vierge. Il se rendit en son diocèse en 1651, et fit dans la ville d'Aire son entrée solennelle. Il fut ensuite transféré à Castres en 1657, et enfin à Toulouse en 1662, au mois de juillet.

57. Bernard IV de Sariac, abbé de l'Échal-Dieu, Ordre de Cîteaux et du Loc-Dieu, diocèse d'Amiens, maître de l'Oratoire et de la chapelle du duc d'Orléans, évêque d'Aire, par la translation de Charles d'Anglure à Castres, du 24 juin 1657, mourut dans son château de Sariac le 12 octobre 1672.

58. Jean-Louis de Fromentières, d'une noble famille du Maine, était chanoine et théologal du Mans. Louis-le-Grand qui savait si bien récompenser le mérite, le nomma évêque d'Aire, en considération de son éloquence dans la chaire chrétienne, le 14 janvier 1673. Il fut sacré dans l'église du Val-de-Grâce le 1er octobre de la même année par François de Harlay, archevêque de Paris, assisté de Dominique de Ligny, évêque de Meaux, et de Guy de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras. Il extirpa dans son diocèse quelques restes du paganisme, en particulier les courses et les combats de Taurante qui servaient de spectacle au Mont-de-Marsan, et il opéra quelques conversions. Il mourut au mois de décembre 1684.

59. Armand Bazinde de Besons, étant agent du clergé de France, fut designé par le Roi évêque d'Aire en 1685, au mois d'août; mais à cause du différent entre la cour de Rome et la France, il ne fut sacré qu'en 1693, le 12 octobre, dans l'église des Bénédictins de la Ville-l'Évêque, faubourg de Saint-Honoré. Il fut transféré en 1698, le 29 mars, au siége de Bordeaux.

Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville, docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine de Chartres, abbé de Marolies, diocèse de la Rochelle, et trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, fut nommé par le Roi évêque d'Aire, le 29 mars 1698, et ordonné le 18 janvier suivant dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice. Il réunit à un séminaire qu'il avait fait construire, sous l'autorité du Roi, les revenus de l'ancienne abbaye de Sainte-Quitterie du Mans, Ordre

de Saint-Benoît dont il éteignit par là tous les titres du prieur et des moines. Il fut transféré en 1706 à l'évêché d'Orléans.

61. François-Gaspard de la Mer-de-Matha, mort en 1710.

62. Joseph-Gaspard de Montmorin de Saint-Hérem, nommé en 1710.

63. Gilbert de Montmorin de Saint-Herem, fils du précédent, fut nommé son coadjuteur en 1727, sous le titre d'évêque de Sydon, transféré à Langres en 1734.

64. François de Sarret de Gaujac, né à Béziers en 1691, fut sacré le 25 mars 1736.

AIRI ou AGERI ou AGRI (saint), *Agericus*, évêque de Verdun, naquit vers l'an 517 dans le diocèse de Verdun. Il succéda en 550 à l'évêque Désiré, dans l'église de Verdun qu'il gouverna pendant trente-huit ans avec beaucoup de vigilance, de zèle, de charité pour les pauvres. Il mourut le premier de décembre de l'an 588. Il fut enterré dans la chapelle de Saint-Martin qu'il avait bâtie, et qui porta son nom dans la suite. C'est aujourd'hui un monastère avec un abbé régulier, sous le nom de Saint-Agri, et la règle de Saint-Benoît de la congrégation de Saint-Vannes. On célèbre la fête de saint Airi le 1er décembre, jour de sa mort. (Grégoire de Tours. Fortunat de Poitiers. Baillet, 1er décembre.)

AIRIAC ou AIRY ou ARIS, château du diocèse d'Auxerre en Bourgogne. Il y eut un concile (*Concilium Airiacense* ou *Airiacum*) l'an 1020 ou 1023. Robert, roi de France, s'y trouva avec Gozelin, archevêque de Bourges, et Léotéric, archevêque de Sens. On y apporta des reliques de Saints de divers endroits. (Labbe, tom. 9. Hard., tom. 6. Mansi, tom. 1, pag. 1246.)

AIRVAU, *Aurea Vallis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin au diocèse de la Rochelle dans le Bas-Poitou, à dix-lieues de Poitiers, sur la rivière de Toué. Elle était dédiée à saint Pierre, et fut fondée par Hildegarde, veuve d'Herbert, vicomte de Thouars, mort en 973. Elle fut possédée par des chanoines séculiers. Mais en 1094, Pierre, évêque de Poitiers, la réforma et y établit des Chanoines séculiers de Saint-Augustin, à la demande d'Aimeric III, vicomte de Thouars, d'Herbert son fils. *Gallia christ.*, tom. 2, col. 1386, nov. édit.

AIRY ou AGRY (saint), *Sanctus Agericus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît dans la ville de Verdun. Elle fut fondée vers l'an 1037 par Rambert, évêque de Verdun. Il n'y avait que cinq ou six religieux avec un abbé qui est régulier.

AISNAI, *Athanacum*, ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située près de la ville de Lyon, au confluent de la Saône et du Rhône. Elle était bâtie au même lieu où les célèbres martyrs de Lyon, souvent nommés *martyres Athanacenses*, suivant saint Grégoire de Tours, et dont Eusèbe nous a conservé

les actes dans son histoire, perdirent la vie pour Jésus-Christ sous le règne de Marc-Aurèle. Quelque temps après la mort de ces saints personnages, les fidèles élevèrent une grande église sur la même place où ils avaient souffert le martyre, et ils déposèrent dans cette église ce qu'ils avaient pu ramasser de leurs cendres, qu'on avait ordonné de jeter dans le Rhône. Il s'assembla des moines pour desservir la nouvelle église qu'on avait construite, et il se forma un monastère qui devint bientôt considérable. Ce monastère eut souvent besoin d'être rebâti : il le fut au sixième siècle par Salonius, évêque de Genève, fils de saint Eucher, archevêque de Lyon, et ensuite par la reine Brunehaud, à la sollicitation d'Aregius, archevêque de la même ville, vers l'an 611. Cette princesse donna de grands biens à ce monastère. C'est à cause de cela qu'elle en est regardée comme la fondatrice. Aurélien, archevêque de Lyon au neuvième siècle, est encore un des bienfaiteurs de cette abbaye. L'église de l'abbaye d'Asnai fut bénite par le pape Paschal II, mort en 1118. Elle fut changée en église collégiale et paroissiale sous le titre de Saint-Martin, ayant été sécularisée par Innocent XI l'an 1685. Son Chapitre était composé de l'abbé, du prévôt, curé de la paroisse, et de dix-huit chanoines qui devaient être nobles. Il y avait outre cela deux chanoines d'honneur. On dit que par la bulle de sécularisation l'abbé était obligé à la résidence sous peine de perdre les deux tiers des fruits qui étaient applicables, savoir un tiers à la Sacristie de l'église d'Aisnai, l'autre tiers à l'hôpital de Lyon; et quant à la collation des bénéfices, elle était attribuée en ce cas-là à l'archevêque de Lyon, ou à son défaut au plus prochain évêque. Au reste, du temps du paganisme, Aisnai était un lieu très-fameux à cause d'un temple que soixante diverses nations ou peuples des Gaules y avaient consacré à la gloire de l'empereur Auguste, et où les Romains avaient établi des jeux et des prix pour les orateurs. (Dom Vaissete, *Géogr. hist.*, etc. La Martinière, *Diction. géogr.* M. l'abbé Expilli, *Diction. géogr. hist.* etc.)

AITHAN ou AITHAM ou ÉTHAN, lieu de plaisance entre Bethléem et Thécué où Salomon allait souvent. (1. *Par.*, c. 11, v. 6.) Les voyageurs parlent des belles eaux et des vastes bassins que l'on voit encore aujourd'hui au voisinage de Bethléem. Ces bassins, que la tradition du peuple attribue à Salomon, sont magnifiques, et les eaux qu'ils renferment sont également belles et abondantes. *Voyez* Reland., *Palestine*, l. 1, c. 46, pag. 300. Le Brun, etc.

AIX-LA-CHAPELLE, *Aquis-Granum et Aquæ-Grani*, ville libre d'Allemagne sur les frontières du duché de Juliers, dans le cercle de Westphalie, et dépendante de l'évêché de Liége

pour le spirituel. Le nom d'*Aquæ* lui vient de ses eaux minérales, et celui de La Chapelle, de ce que son église principale était bâtie en forme de chapelle. L'empereur Charlemagne ayant choisi cette ville pour son séjour ordinaire, à cause de son avantageuse situation dans un vallon agréable, la rétablit, l'orna, et y attira plusieurs conciles.

Conciles d'Aix-la-Chapelle.

Le premier fut tenu l'an 789, sur la discipline. On y publia un Capitulaire composé de quatre-vingt-deux articles. Depuis on y en ajouta seize qui sont proprement pour les moines, et vingt-un pour divers affaires ecclésiastiques et politiques. (Lab., t. 7.)

Le second, l'an 799. Alcuin y disputa contre Félix d'Urgel, en présence du Roi et des seigneurs, le convainquit d'hérésie et le fit rentrer dans le sein de l'Église, après qu'il eut sincèrement abjuré ses erreurs (Lab., tom. 7.)

Le troisième, l'an 802, au mois d'octobre, par l'ordre de Charlemagne. Il nous reste de ce concile un Capitulaire de sept articles. Les plus importans sont ceux qui regardent les cor-évêques : il fut réglé qu'ils ne pourraient faire aucune des fonctions épiscopales, et qu'ils seraient mis au rang des simples prêtres. On y régla aussi le serment qu'on doit faire à l'Empereur. (Lab., tom. 7, Hard., 4.)

Le quatrième, l'an 809, au mois de novembre, sur la procession du Saint-Esprit. (Ibid.)

Le cinquième, l'an 816, au mois de septembre, dans le palais de Louis-le-Débonnaire. Cet empereur y fit dresser deux règles, l'une pour les chanoines, et l'autre pour les chanoinesses qui étaient de vraies religieuses engagées par vœu de chasteté, cloitrées, voilées et vêtues de noir.

La règle des chanoines contient cent quarante-quatre chapitres, tirés presque tous de la règle de Chrodegand, évêque de Metz qui fleurissait dans le septième siècle.

La règle des chanoinesses contient vint-huit chapitres, tirés presque tous des saints Athanase, Césaire d'Arles et Jérôme. Ce concile est appelé général dans la préface qui est au-devant de ses canons, à cause du grand nombre d'évêques et abbés qui s'y trouvèrent. (Lab., t. 7.)

Le sixième, l'an 817, dans un appartement du palais nommé de Latran, pour la réforme des mœurs et le réglement des religieux. Il contient quatre-vingts articles (Ibidem.)

Le septième, l'an 828. Le troisième Capitulaire de Louis-le-Débonnaire y fut composé. (Ibid.)

Le huitième, l'an 836, pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Les réglemens qu'on y fit sont divisés en trois parties. La première qui concerne les vertus épiscopales, contient douze canons, dont le troisième ordonne aux évêques

d'avoir toujours à leur table ou devant eux des pauvres à qui ils donnent à manger, en quelque lieu qu'ils se trouvent. La seconde partie qui regarde les mœurs et la science de tous les ecclésiastiques, contient vingt-huit canons. La troisième partie qui traite des vertus et des devoirs de l'Empereur et de ses enfans, principalement dans ce qui regarde les choses ecclésiastiques, renferme vingt-cinq canons. Presque tous ces canons sont tirés du premier concile d'Aix et du sixième de Paris. On dressa, dans le même concile, une remontrance pour Pépin, fils de Louis-le-Débonnaire et roi d'Aquitaine, et pour les grands de son royaume qui les engagea à rendre les biens de l'Église qu'ils avaient usurpés. (Ib.)

Le neuvième, l'an 838, touchant le monastère d'Anizole. (Mansi, t. 1, pag. 891.)

Le dixième, l'an 842, contre l'empereur Lothaire, dont le royaume en France fut partagé entre les rois Louis et Charles-le-Chauve.

Le onzième et le douzième, l'an 860, dans la cause de Thietberge, femme de Lothaire, laquelle s'étant reconnue coupable d'un grand crime, fut renfermée dans un monastère. (Lab., tom. 8.)

Le treizième, l'an 862, où le mariage de Lothaire et de Valdrade fut favorisé. (Lab., ibid.)

Le quatorzième, l'an 937, pour le couronnement de l'empereur Othon 1er.

Le quinzième, l'an 1000, pour examiner l'affaire de Visclérus qui possédait deux évêchés contre les canons.

Le seizième, l'an 1022, pour terminer les différens de Pélegrin, archevêque de Cologne, et de Durand, évêque de Liége, touchant le monastère de Borcet qui fut adjugé à l'évêque de Liége.

AKRABATÈNE AKRAHIM. *Voy.* Acrabatène et Acrabim.

AKULA, siége jacobite du diocèse de Maphrian, sur le bord de l'Euphrate, dont Bacéhus, au commencement du huitième siècle, était évêque.

ALABA ESQUIVEL (Diego), évêque de Cordoue, natif de Vittoria, ville capitale d'Alaba ou Alava en Espagne, étudia à Salamanque et fit un si grand progrès dans la connaissance du droit ecclésiastique, qu'après avoir exercé diverses commissions, il eut une charge de président à la cour de Grenade. Dans la suite, il fut nommé évêque d'Astorga, et en cette qualité il se trouva au concile de Trente. A son retour, on lui donna l'évêché d'Avila, puis celui de Cordoue. Il mourut l'an 1562. Nous avons de lui un ouvrage intitulé : *de Conciliis universalibus, ac de his quæ ad religionis ac reipublicæ christianæ reformationem instituenda videntur.* Martin Aspilcueta, *de rescript.*, n° 104. Nicol. Antonio, *Biblioth. hisp.*

ALABANDA, ville épiscopale du diocèse d'Asie, dans la Carie

Méditerranée proche le Mæandre, sous la métropole d'Aphrodisie. Toutes les notices en font mention. Nous en connaissons trois évêques. 1° Théodoret qui assista au concile de Chalcédoine. 2° Constantin, au septième concile général. 3° Jean, à celui de Photius, sous le pape Jean VIII.

ALABARQUE. Joseph emploie ce terme pour marquer le chef des juifs d'Alexandrie. (Joseph.) *Antiq.*, l. 18, c. 8 et 20.) Il l'appelle aussi quelquefois *Ethnarque*, et Philon l'appelle *Génarque*. Ces deux derniers termes signifient chef d'une nation; mais pour ce qui est celui d'*Alabarque*, on ne convient pas de sa signification. Les empereurs Valens, Gratien et Théodose parlent de la douane ou des impôts nommés *Alabarchia* dans l'Égypte. (*L.* 9, cap. *de vectig. et comm.*) Il est donc probable que l'Alabarque était celui qui avait la douane du sel, et qu'ensuite les Gentils qui haïssaient les juifs, donnèrent ce nom par mépris, au chef des juifs d'Alexandrie. En ce sens, l'étymologie d'alabarque viendra du grec d'*als*, *alos*, le sel, et *archon*, le chef.

ALACH ou KILLALO, en latin, *allada*, ville ou plutôt bourg d'Irlande en Connacie, à l'embouchure du Mayo, et qu'on dit uni à Achonri. On la nomme aussi *Cellaïd* et *Tir Amagdact*, à cause du territoire adjacent. Si on en croit les Irlandais, cette ville, comme les autres, a reçu la foi par les prédications de saint Patrice ou de ses disciples. Voici, selon eux, la succession chronologique des évêques de ce siége jusqu'à la réforme.

1. Saint Muredach, ordonné par saint Patrice. On fait sa fête le 12 août. On ne connaît guère les autres jusqu'à l'arrivée des Anglais, excepté

2. O-Melfogamais, mort en 1151.

3. Imare O-Ruadin, mort en 1177.

4. Donat, siégeait en 1198.

5. Cormac O-Tarpaid, mort en 1226.

6. O-Mailfagamair, mort en 1234.

7. O-Laidig, mort en 1275.

8. Jean O-Laidig, mort en 1280.

9. Donat O-Flagertach, élu en 1281, et mort en 1305.

10. Jean Tanéard, élu le 24 mai 1306.

11. Jean O-Laitin, mort en 1343. Le siége vaqua trois ans.

12. Guillaume, mis en possession en 1347, siégea trois ans.

13. Robert de Watterford succéda.

14. Thomas Orwell, de l'Ordre de Saint-François, nommé par Boniface IX en 1389, fut transféré en 1400 à . . . . . .

15. Thomas, archidiacre, nommé par le même, succéda en 1400. On ne connaît point ceux qui lui ont succédé immédiatement.

16. Jean, résigna vers l'an 1490.

17. Thomas, assista au concile de Toam en 1493, et mourut en 1497.

18. Thomas Clerk, archidiacre de Sodore, nommé par le pape en 1498, résigna en 1505.

19. Malachie O-Clowan, nommé par Jules II le 12 février 1505, ordonné le 3 septembre 1508.

20. Richard assista en 1523 au concile provincial de Galvia.

ALAIN, HALAIN ou même ALANIS, abbé de Farfe au huitième siècle, était d'Aquitaine d'où il passa ensuite en Italie. Il y embrassa le profession monastique à l'abbaye de Farfe. Après y avoir passé quelques années dans les exercices de la vie cénobitique, il voulut aussi éprouver le genre de vie des Hermites. A cet effet, il se retira sur une montagne voisine où parmi les autres occupations de sa solitude il s'appliqua à copier plusieurs livres de l'antiquité. Cependant Guandelbert, abbé du monastère de Farfe, ayant abdiqué sa dignité en 761, Alain fut élu en sa place : il en témoigna d'abord beaucoup d'éloignement, mais il ne put enfin se refuser aux instances de ses frères. Ainsi, il fut le sixième abbé de Farfe qu'il gouverna avec autant d'honneur que de succès pendant neuf ans trois mois et huit jours. Il mourut le 2 mars 770. Alain a laissé à la postérité un Homiliaire où il a recueilli avec choix et par ordre ce qui lui a paru le plus instructif et le plus édifiant dans l'Écriture, les Pères et les écrivains ecclésiastiques, et en a composé des discours pour être lus aux principales fêtes de l'année et aux jours de Carême. Dom Bernard Pez en a donné la préface au tome 6 de son *Thesaurus anecdotorum*, part. 1, p. 83. Dom Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. 5, pag. 10 de l'Avertissement. (Moréri, édit. de 1759.)

ALAIN, Anglais d'origine, moine bénédictin, puis abbé du monastère de Tewksburi de la congrégation de Clugny, fleurissait en l'an 1177. C'était un homme qui avait été fort riche dans le monde, et qui dans sa religion se rendit très-recommandable par sa science et sa piété. Il mourut en 1201. Il avait composé un livre de la vie et de l'exil de saint Thomas de Cantorbéry, avec lequel il était étroitement lié. L'auteur du *quadriloge* qu'on a coutume de mettre à la tête des Lettres de S. Thomas, se l'est presque approprié tout entier. Il a encore fait deux autres ouvrages, c'est-à-dire, un livre de Sermons et un autre de Lettres. Pitseus dit les avoir vus en manuscrit. (*Descript. Angl.*, pag. 271. (Cave.)

ALAIN DE L'ISLE, *de insulis et insulensis*, a porté ce nom, soit qu'il fût de Lille en Flandre, comme presque tous les auteurs le disent, soit que ce fût le nom de sa famille, comme Manriquez et Jongelin le prétendent. Il mérita le nom d'*Universel*, parce qu'il était également habile dans la théologie, dans la philosophie et dans la poésie. Le sentiment commun est qu'il y a eu deux auteurs de Lille nommés *Alain*, tous les deux très-savans

et de l'Ordre de Cîteaux. Mais après avoir examiné la chose, et pesé les raisons et les conjectures des auteurs qui ont écrit sur ce sujet, Casimir Oudin embrassa la négative, et fit une longue dissertation, *de unico Alano Ripatorii Abbate, Antissiodorensi Episcopo, ac tandem Monacho ord. Cisterciensis, apud Cistercium, anno* 1203 *mortuo*. Cet auteur dit donc qu'Alain se fit religieux à Clairvaux sous la discipline de saint Bernard, vers l'an 1128; qu'il fut fait premier abbé de Rivoir ou Rivour dans le diocèse de Troyes en Champagne, et non de Trèves, comme le dit Moréri, vers l'an 1139 ou 1140; qu'il fut élevé sur le siége épiscopal d'Auxerre, l'an 1151; qu'il quitta cette évêché en 1167; qu'il retourna à Clairvaux en 1180, et qu'enfin il mourut à Cîteaux en 1203, âgé d'environ quatre-vingt-treize ans, après avoir assisté au troizième concile général de Latran, où le pape Alexandre III lui ordonna d'écrire contre les Vaudois; ce qu'Alain exécuta vers l'an 1183 ou 1184. Ses écrits sont: 1° *Cantici canticorum, ad laudem B. V. M. elucidatio elegantissima*, Paris, 1540; 8. typis Jac. Kerver. 2° *Summa de arte prædicatoria, in qua optimi subministrantur conceptus pro concionibus formandis in omni ferrè materia morali*. Il y en a trois exemplaires manuscrits dans la bibliothèque de Saint-Victor de Paris, deux dans celle de Cluni. 3° *Sermones* IX *de diversis materiis*. 4° *Liber sententiarum et dictorum memorabilium*. 5° *De sex alis Cherubim*, imprimé parmi les opuscules de saint Bonaventure, auquel on l'a faussement attribué. L'auteur y traite brièvement de la componction, de la confession, de la satisfaction, de l'amour de Dieu et du prochain, etc. 6° *Pœnitentiale* seu *liber pœnitentialis*, manuscrits dans la bibliothèque de St.-Victor et dans celle de Saint-Germain-des-Prés; mais dans cette dernière, sous le nom de Pierre le Chantre. 7° *Opus quadripartitum de fide catholica contra Valdenses, Albigenses, et alios hujus temporis hæreticos*; Paris, 1612. C'est cet ouvrage que Trithème et d'autres nomment mal *in* 4 *Libros sententiarum*. Il est manuscrit dans la bibliothèque du Roi; cod. 5513, fol. 352, sous ce titre: *Summa Alani quadripartita contra hæreticos Valdenses, judæos et paganos*. 8° *Lib. de planctu Naturæ*. On y traite en vers et en prose des vices principaux du siècle et de leurs remèdes. 9° *Anticlaudianus*, sive *de officio viri in omnibus virtutibus perfecti*, libri IX, Bâle, 1536, in-8°; Venise, 1582, in-12; Anvers, 1621. Cet ouvrage est écrit avec beaucoup d'élégance. On le nomme *Encyclopédie*, parce qu'il renferme toutes les choses divines et humaines que chacun doit savoir, ou au moins contempler et admirer. 10° *Rhyth-*

mi duo; l'un sur l'incarnation de Jésus-Christ l'autre sur les misères de la nature humaine. 11° *Doctrinale minus*, sive *liber Parabolarum*. Cet ouvrage, rempli d'instructions morales très-utiles, fut imprimé à Deventer en 1492, in-4°, et la même année à Paris, mais en français. On le réimprima à Lyon en 1501, avec les savans commentaires latins de Mathieu Bonhomme. Il a été réimprimé dans la même ville en 1536, et à Leipsick, 1499, in-fol.; 1516, in-4°; 1663, in-8°. Charles de Visch fit imprimer tous ces ouvrages ensemble à Anvers en 1654, in-fol. 12° Lib. v *de Arte*, seu *articulis catholicæ fidei*, imprimés par D. Bernard Pez, *Thesauri anecdot.*, tom. 1, part. 2, pag. 473. 13° *Vita sanct. Bernardi*, en abregé. D. Mabillon la publia dans ses préludes des ouvrages de saint Bernard, édition de Paris, 1667. 14° Une Somme appelée *quot modis*, laquelle apprend, selon l'ordre alphabétique, en combien de manières bonnes ou mauvaises chaque chose est prise dans les livres saints. Cet ouvrage, utile aux prédicateurs, se trouve manuscrit dans un grand nombre de bibliothèques, entre autres dans celle du Roi, cod. 5513, où elle porte pour titre: *Magistri Alani Tractatus de diversis vocabularum significationibus*, etc. Dans d'autres manuscrits, il est intitulé : *Oraculum*, sive *oculus Sacræ Scripturæ*, sive *compendium utriusque Testamenti*. 15° *De Maximis* seu *Axiomatibus theologiæ*, lib. 1, autrement *Doctrinale altum*, qui commence par ces mots, *omnis Scientia suis utitur regulis*, manuscrit dans la bibliothèque de Bruges, dans celle de Saint-Martin de Tournai, etc. 16° Lib. *de Naturis quorumdam animalium*, qui se trouve presque toujours sans nom d'auteur dans les bibliothèques. Il est le second parmi les quatre *de bestiis* qui se trouve entre les ouvrages d'Hugues de Saint-Victor. Il est intitulé : *Bestiarum*, et commence par le Lion. 17° *Prophetia Amb. Merlini Angli*, etc. *Una cum septem libris explanationum in eamdem prophetiam, excellentissimi sui temporis oratoris, polyhistoris et theologi Alani de Insulis, doctoris universalis, et Academiæ Parisiensis ante annos* 300 *rectoris amplissimi;* Francfort, 1608, in-8°; typ. Joan. Spiessii. Cet ouvrage paraît supposé à bien des auteurs. 18° *Dicta de lapide philosophico*, edita à Justo Balbiano, Lugd. Batav. 1600, typ. Raphel. *Una cum secreto* Jod. Greneri. 19° Un ouvrage sur la pénitence, intitulé dans les manuscrits : *Corrector seu medicus animarum*. Il est différent de celui que Charles de Visch a fait imprimer. Il est trois fois manuscrit sans nom d'auteur dans la bibliothèque de Saint-Victor de Paris, litt. KK. 17, fol. 106. GG. 15, fol. 50 et litt. QQ. 16, fol. 1. Il se trouve aussi dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, cod. 795. 20° *Summa vir-*

tutum et vitiorum, lib. 1, manuscrit dans la bibliothèque de St-Victor, litt. LL. 14, fol. 166, sous ce titre, *de Conflictu vitiorum et virtutum*. Trithème et Charles de Visch attribuent ce livre à Alain; mais comme il commence par ces mots, *apostolica vox clamat*, etc.; il paraît que c'est le même qu'on lit sous le même titre parmi les ouvrages faussement attribués à Saint-Augustin, et que l'on croit être d'Ambroise Autpert. 21° On trouve des lettres manuscrites sous le nom d'*Alain* dans la bibliothèque du collége de Saint-Benoît de Cambridge, cod. 216.; mais il paraît que ces lettres sont d'Alain, abbé de Tewksburi. Enfin, on dit aussi qu'Alain de l'Isle a écrit sur le Pentateuque, les prophètes, les évangélistes, les Épîtres de saint Paul et l'Apocalypse. (*Voy*. Oudin, dans la *Dissertation* que nous avons citée. De Wisch, *Biblioth. cisterc.* Cave, pag. 586, *ad an.* 1151, et pag. 624, *ad an.* 1215. Sweert, *Athen. belg.*, pag. 3. Dupin, douzième siècle, pag. 91 et 197; treizième siècle, pag. 60 et 169; et dans ses tables générales, t. 1, pag. 546 et 580; tom. 3, p. 183. Trithème, cap. 527. Henri de Gand, c. 21, Gesner, pag. 16 *Magna Bibl. eccl.*, pag. 182.

ALAIN, dit *de Lynna*, carme anglais dans le quatorzième siècle, natif du village de Lynna dans le comté de Norfolk, enseigna dans les plus célèbres universités d'Angleterre. Il mourut vers l'an 1420, et laissa quantité d'ouvrages dont les plus utiles sont: *Elucidarium Sacræ Scripturæ. Moralia bibliorum de vario Scripturæ sensu. Prælectiones theologicæ*, etc. Sixte de Sienne. *in Bibl. sacr.* Lucius, *in Bibl. carmel.* Alegr, *in parad. carmel.* Pitseus, *de script. Angl.*

ALAIN DE LA ROCHE, religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, dans le quinzième siècle, était français originaire de Bretagne. Il vint au monde en 1415 et prit l'habit de St.-Dominique dans le couvent de Dinan, d'où il alla faire ses études au collége du même ordre à Paris. Il enseigna publiquement la théologie dans cette grande ville, et de là dans plusieurs autres endroits. Il mourut le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, envers laquelle il avait toujours été très-dévot, âgé de quarante-sept ans. André Coppeinstein nous a donné ses ouvrages dans l'ordre suivant: Un *Traité du psautier ou du Rosaire de Jésus-Christ et de Marie*, divisé en cinq parties, à Fribourg, 1619, in-4°; Cologne, 1624, in-8°. *La Confrairie du Psautier de Notre-Dame*, Paris, in-16. *Le Miroir de l'âme pécheresse*, etc. *Exposition sur la règle de saint Augustin*, manuscrit dans la bibliothèque des jacobins de la rue Saint-Honoré. (P. Echard, *script. ordin. Præd.*)

ALAIN (Guillaume), cardinal du titre de saint Martin-aux-Monts, appellé depuis *cardinal d'Angleterre*, était de Lancastre, province d'Angleterre. Ayant été chassé de son pays pour la reli-

gion, il se retira en Flandre, et fut reçu docteur en théologie dans la Faculté de Douay. Il avait tant de savoir et de piété, et travailla si utilement pour la défense de la religion catholique contre les hérétiques, que le pape Sixte v crut devoir récompenser son mérite en lui donnant, l'année 1587, un chapeau de cardinal; il fut aussi pourvu de l'archevêché de Malines en 1589. Il mourut à Rome le 16 octobre 1594, âgé de soixante-trois ans. Il a fait en latin un très-bon *Traité des Sacremens de l'Église*, imprimé à Anvers en 1576, et en anglais, les traités de l'autorité des Prêtres, du Sacrifice de la Messe, du Purgatoire, de la Prière pour les défunts, des Indulgences, de la Prédestination, des images, de l'intention du Pape dans l'établissement des Séminaires, qui ont été imprimés à Londres et à Anvers. Il avait fait une traduction de la Bible en anglais; cet auteur avait beaucoup de science et de zèle. (Dupin, *Biblioth. eccles.*, seizième siècle.)

ALALA, ville épiscopale du diocèse d'Antioche, dans la seconde Phénicie, sous la métropole de Damas, a eu pour évêques;

1. Thalasse, au concile de Nicée.

2. Abraham, au concile de Chalcédoine.

ALAM ou AILAM (hébr., *secret*, *caché*), fut un de ceux dont les enfans retournèrent de la captivité de Babylone avec Zorobabel. (1. *Esdræ*, cap. 8, v. 7.)

ALAMANNI, ou plutôt ALEMANNI (Côme), jésuite, natif de Milan, fils de Benoît qui en 1564 reçut chez lui les jésuites à Milan lorsqu'il vinrent s'y établir, et qui leur prêta sa maison où il les nourrit pendant un temps considérable. Côme Alemanni entra dans la compagnie de Jésus en 1575; il y enseigna plusieurs années la philosophie et la théologie. Il était si attaché à la doctrine de Saint-Thomas, qu'il ne s'en écarta jamais en rien. Nous avons de lui une philosophie tirée des ouvrages de ce saint docteur, imprimée in-4° à Paris en 1618, sous ce titre: *Summa totius Philosophiæ et D. Thomæ Aquinatis doctoris angelici doctrina.* Côme Alemanni mourut à Milan en 1634. Il avait quatre de ses frères aussi jésuites. L'aîné, Joseph Alemanni, mourut à Ast dans le Piémont, l'an 1630. Il a laissé divers traités, *de Christianæ sapientia; Historia miraculosæ imaginis B. Virginis*, etc. Alegambe, *Biblioth. script. soc. Jesu.* Saccin., *Hist. soc. Jesu.* Sotwel, *script. societ. Jesu.*

ALAMATH, fils de Joada, de la tribu de Benjamin. (1. *Par.*, cap. 8, v. 36.)

ALANIE, province du diocèse de Thrace, dépendante du patriarchat de C.P., voisine du pays des Lazes, vers le septentrion, fut attribuée, selon Zonare, au diocèse de Pont. Le même auteur explique aussi ce que l'on

doit entendre par les nations barbares, dont le canon 28 du concile de Chalcédoine fait mention. Ce sont, dit-il, les Alains et les Russes, dont les premiers, ajoute-t-il, sont du diocèse de Pont, et les autres de celui de Thrace, c'est-à-dire, que tout le pays au-delà du Tanaïs vers l'orient a été attribué à l'Asie, afin qu'il fût du diocèse de Pont, et non pas de celui de Thrace; mais du temps de Procope on attribuait à l'Europe tout le pays qui est à droite du Phasis, et à l'Asie tout ce qui est à la gauche. La métropole d'Alanie porte le même nom. Elle est placée dans la notice de l'empereur Léon, au soixante-deuxième rang. *Voy.* GODIN, *de Offic.*, pag. 402, n° 72.

Evêques d'Alanie.

1. N. assista au concile de Michel Oxite, patriarche de C. P. où deux évêques ordonnés contre les canons furent déposés, Clément de Sasime et Léonce de Balbesse.

2. Georges, au concile de Michel Anchiade, patriarche de C. P. où il fut défendu d'ordonner un clerc qui ne serait pas du diocèse.

3. N... qui répondit à Balzamon sur le concile de Trullo, canon 30, que les prêtres, même après leur ordination, ne s'abstenaient pas de leurs femmes.

4. Théodore, du temps de Germain II, patriarche de C. P.

5. N... assista au concile de C. P. sous le vieil Andronic, pour l'affaire de Beccus.

6. N... transféré à Sotériople. Il administra ces deux églises tout à la fois. Nicéph. *all.*, liv. 14, cap. 39, sous Andronic le jeune.

7. Laurent, en 1347, fut un de ceux qui accusèrent Jean Calécas, patriarche, de favoriser les erreurs de Barlaam et d'Acyndine. Il souscrivit aussi l'année suivante à la sentence d'excommunication et de déposition du même, parce qu'il ne défendait pas l'erreur des Palamites.

ALARCON (Archange), général de l'Ordre des Capucins, natif de Tarragone, mort l'an 1598 à Barcelone, a écrit en vers, *vergel de Plantas divinas.*

ALARCON (Diégo d'), jésuite espagnol, mort à Madrid le 28 octobre 1624, a laissé une théologie scholastique imprimée à Lyon en 1633, et la vie du père Diégo Daza. (Alegambe.)

ALARCON (Benoît), de Beaumont, abbé de Moreola, de l'Ordre de Cîteaux, a publié l'an 1622 à Valladolid, *theatrum virtutum.*

ALARCON (Barthelemi de los Rios), natif de Madrid, entra dans l'Ordre des Ermites de saint Augustin, le 23 septembre 1598. Il quitta l'Espagne pour aller à Bruxelles en 1622. Il fut prédicateur de la sérénissime Infante d'Espagne *Isabelle Claire Eugenie*, archiduchesse de Brabant, du cardinal d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, frère de Philippe IV roi d'Espa-

gne, et enfin du roi même. Il mourut à Madrid le 4 mai 1652. Il avait été définiteur de la province de Cologne en 1635, et s'était toujours distingué par sa tendre dévotion envers la sainte Vierge. Ses écrits sont : 1° *Phœnix Thenensis è cineribus redivivus*, dédié au sérénissime prince Ferdinand ; Anvers, chez Plantin, 1637, in-8°. 2° *Christus Dominus in cathedra crucis docens et patiens ;* sive *de septem verbis à Christo Domino in cruce prolatis tractatus* 7 ; Bruxelles, chez Jean Mommart, 1645, in-4°. 3° *Vitta coccinea*, sive *commentarius super Evangelia passionis et resurrectionis Christi Domini ;* Anvers, chez Guillaume Lestenius, 1646, in-4°. 3° *Hierarchia Mariana ;* Anvers, 1641, in-fol. 5° *Horison Marianus*, sive *de excellentia et virtutibus beatæ Mariæ Virginis*, en neuf traités sur pareil nombre de fêtes de la Vierge. On y a joint un deuxième traité sur le nom de Marie, chez Guillaume Lestenius, 1647, in-fol. (Nicolas Antonio, *Biblioth. hisp.*, tom. 1, pag. 157.)

ALARD ou ADHELARD, dit d'Amsterdam, parce qu'il était natif de cette ville en Hollande, vivait dans le seizième siècle. Il écrivit un très-grand nombre d'ouvrages dont on pourra voir le catalogue dans Valère-André. Les plus considérables sont trois volumes de conférences tirées de l'Écriture et des Pères qu'il nomme *Selectæ similitudines. Dissertatiuncula adversus hæreticos. De Eucharistiæ sacramento. De peccato originali. De justorum operibus*, etc. Moréri, édit. de 1759.

ALATRI, ville épiscopale d'Italie, dans la campagne de Rome, à quatre milles de Véroli et à cinq de Férentino, avec un évêché qui dépend immédiatement du Saint-Siége. Cette ville qui se sent encore de la chute de l'Empire romain, auquel elle se soumit dans sa splendeur, est appelée par les Latins *Alatrium*. La cathédrale qui est d'une ancienne architecture, est dédiée à l'apôtre saint Paul. Son Chapitre est composé de douze chanoines. Il y a dans la ville une collégiale, deux monastères d'hommes, et autant de filles.

Évêques d'Alatri.

1. Paschasius, premier évêque d'Alatri dont on ait connaissance, accompagna le pape Vigile au concile de Constantinople, en 551.

2. Saint Saturnin, qui assista en 680 au concile de C. P., sixième général, sous le pape Agathon.

3. Vitalis, qui assista au concile de Rome, sous Grégoire II, en 721.

4. Sébastien, qui souscrivit au concile romain en 743.

5. Léon, qui se trouva au huitième concile général en 871. Baronius dit qu'il avait souscrit au concile de Rome en 853.

6. Jean, siégeait en 875.

7. N.... en 963, suivant Baronius.

8. Joa, souscrivit au concile romain sous Nicolas II, en 1059.

9. Lambert, dédia l'église du Mont-Cassin en 1075.

10. Adam, sous Grégoire VII.

11. André, en 1093.

12. Pierre, en 1132.

13. Michel, en 1149.

14. Rodulphe, en 1154.

15. Léon, assista au concile de Latran sous Alexandre III, en 1179.

16. Taddée, en 1194.

17. Léandre, en 1200.

18. Jean, en 1222.

19. Jacques, parent de Grégoire IX, en 1236.

20. Jean, à qui le pape Innocent IV écrivit en 1249 pour qu'il s'informât de la vie et des miracles de Laurent, hermite de Sublac.

21. Crescent de Cava, religieux dominicain confirmé par Urbain IV au mois de juillet 1263.

22. Jacques Thomasius Cajetan d'Anagni, cardinal du titre de Saint-Clément.

23. Léonard, oncle de Boniface VIII, en 1290.

24. Rainald, chanoine d'Auxerre, en 1295.

25. Léonard, moine et abbé de Motmosol, Ordre de Cîteaux, diocèse de Véletri, créé par Boniface VIII en 1297.

26. Nicolas, tranféré de l'évêché de Motula du royaume de Naples, en 1298.

27. Paul Gaufride, en 1342.

28. André, 1344.

29. François, en 1363.

30. Bertrand, transféré du siége d'Ampour en Sardaigne, l'an 1365.

31. François, en 1370.

32. Jean, en 1381.

33. Christophe de Fumone, nommé par Urbain VI en 1386.

34. Jean, chanoine de cette église, en 1406.

35. Jean, dit *Angelus*, en 1428, mort en 1456.

36. Tuceius-Antonius de Fumone, chanoine de cette église, nommé par Calixte III le 28 janvier 1457.

37. Antoine, nommé par Sixte IV au mois de janvier 1479.

38. Jean Rubens, docteur et référendaire apostolique, nommé par Innocent VIII en 1486, mort à Rome en 1493.

39. Jacobel, nommé par Alexandre VI le 15 avril 1493. Il était au service du cardinal Ascane Sfortia qui le fit enfermer dans la tour d'Adrien, sur quelque soupçon. Il en sortit après la mort de ce cardinal, et s'appliqua au gouvernement de son église jusqu'en 1516 qu'il mourut.

40. Fr. Gratien, neveu de Jacobel, lui succéda le 19 novembre 1516.

41. Fr. Christophe Numalius, du Frioul, de l'Ordre de Saint-François, prêtre-cardinal, du titre d'*Ara-Cœli*, eut l'administration de l'église d'Alatri après la mort de Gratien. Après qu'il eut étudié à Bologne sous les plus habiles maîtres, il entra dans l'Ordre de Saint-François

où il se perfectionna dans la théologie dont il fut reçu docteur. Il s'acquit depuis une réputation si grande, qu'il mérita l'estime et la confiance de François Ier, roi de France, et de la reine Claude dont il fut le confesseur. Il ne se relâcha dans cette place en aucune manière de la sévérité de sa règle : aussi pauvre à la cour que dans le cloître, on l'éleva au généralat de son Ordre, qu'il conduisit autant par ses bons exemples que par sa vigilance. Léon x le créa cardinal et lui donna l'administration de l'évêché d'Alatri en 1517 ; mais le faste de la cour de Rome ne l'éblouit point, et il était si pauvre, que quand les soldats de Charles de Bourbon pillèrent Rome et son palais où il était accablé de la goutte, il ne put leur rien donner pour se racheter de la prison où ils le traînèrent. Il se retira ensuite à Ancône et y mourut au mois de mars 1528.

42. Philippe de Herculanis, aussi du Frioul, lui succéda le 20 avril 1528, et abdiqua en faveur du suivant en 1530.

43. Antoine de Monte, cardinal, administra l'église d'Alatri jusqu'à l'an 1535.

44. Augustin, cardinal Spinola sous Paul III, le 10 mai 1535, siégea deux ans, après lesquels il fut transféré à Pérouse.

45. Bernardin, vicomte de Milan, chanoine de Pavie, protonotaire apostolique, référendaire des deux signatures, vicaire-général de l'église appelée Libérienne, pour le cardinal Alexandre Farnèse qui en était archi-prêtre, fut nommé par Paul III évêque d'Alatri le 29 octobre 1537. Il mourut trois ans après.

46. Valère Tartarinus de Monte-Falesco, nommé par le même pape le 24 février 1540, mourut en 1542.

47. Zacharie Rondarius, de Parme, succéda à Valère le 3 juillet 1545, et gouverna cette église avec prudence pendant seize années. Il mourut sous le pape Pie IV en 1561.

48. Camille, du diocèse de Pérouse, élu le 31 mai 1561, mort en 1573.

49. Fr. Étienne Bonuccius d'Arezzo, général de l'Ordre des Servites, très-habile dans la science des Saints, et estimé de Grégoire XIII, élu en 1573, transféré l'année suivante à Arezzo, et fait cardinal par Sixte-Quint.

50. Pierre-Franchus Rainucceius de Véroli, abbé séculier de Saint-Érasme de cette ville, fut élu en 1574, et mourut après neuf ans de siége, en 1583.

51. Ignace Dantes de Pérouse, religieux dominicain, un des plus habiles mathématiciens de son siècle, et estimé pour cela de tous les princes, particulièrement de Côme Ier et de François Ier, son fils, grand duc de Toscane, par la faveur duquel il obtint l'évêché d'Alatri sous Grégoire XIII, le 14 novembre 1583. Il mourut en 1586, et fut

inhumé dans son église. Razzius en parle avec éloge, aussi bien que César Alexius.

52. Fr. Bonaventure Fulanus de Horta, de l'Ordre des Frères-Mineurs, docteur en théologie, et très-estimé de Sixte-Quint, fut nommé par ce pape pour succéder à Dantes en 1586, mourut en 1597.

53. Marc-Antoine Lélius de Terni, élu en 1597, siégea vingt-trois ans, et mourut en 1620.

54. François Campanarius, élu le 16 novembre 1620, mort en 1632.

55. Alexander Victricius, nommé par Urbain VIII au mois de septembre 1632.

56. Ange Brancavalerio, Romain, nommé par Innocent X, sur la démission de Victricius, le 4 mai 1648.

57. Michel-Ange-Marie Brancavalerio, nommé le ... Comme il n'avait pas encore trente ans accomplis, il fut suspendu de ses fonctions et rétabli ensuite. Il siégea jusqu'au 25 de mars 1683, qu'il mourut à Anagni où il fut inhumé dans la cathédrale.

58. Étienne Chérardelli, Romain, nommé le 14 juin 1683. Le continuateur d'Ughèle n'en dit pas davantage.

ALATURIUM, ville épiscopale sur les bords d'Élura, dans le diocèse de Moscovie. C'est l'archevêque de Nigen-Novogorod qui la gouverne.

ALBA (Jean de), chartreux de la maison du Val-Christ, au royaume de Valence en Espagne, proche la ville de Ségarbe, s'appliqua toute sa vie, d'une façon singulière, à l'étude de l'Écriture-Sainte et des langues orientales, surtout de l'hébreu. Il mourut en 1591, après avoir passé vingt-sept ans chez les chartreux qui ont fait imprimer un de ses ouvrages intitulé, *Sacrarum semioseon animadversionum, et electorum ex utriusque Testamenti lectione commentarius et centuria;* à Valence, chez Philippe Mey, 1610, in-4°, et en 1613 sous ce titre : *Selectæ annotationes in varia utriusque Testamenti loca difficiliora;* à Venise, 1616 et 1631; à Mayence, 1675, in-8°. Lippenius cite cet ouvrage sous ce titre : *Storidus manipulus divinæ Scripturæ, in quo permulta difficiliora loca ex amplissima, V. et N. Testamenti serie deprompta, catholicè exponuntur.* Les chartreux du Val-Christ conservent un très-grand nombre d'autres ouvrages du même auteur sur l'Écriture. Nicolas Antonio, *Bibl. hisp.*, tom. 1, pag. 477. Lippenius, *Biblioth.*, tome 2, page 735.

ALBAN (saint), premier martyr de la Grande-Bretagne, vivait, à ce qu'on croit, sous les empereurs Aurélien et Probe, jusqu'au temps de Dioclétien. Ayant reçu chez lui un ecclésiastique poursuivi par les persécuteurs qu'il fit travestir en changeant d'habit avec lui, le gouverneur ordonna qu'il fût cruellement fouetté, et le condamna à avoir la tête tranchée;

ce qui fut exécuté vers l'an 287. La fête de ce Saint est marquée au 22 de juin, comme au jour de son martyre. Le corps de saint Alban fut transporté dans une abbaye de bénédictins, où il s'est formé une ville considérable du nom de Saint-Alban. Ce Saint passe pour le premier martyr d'Angleterre, parce qu'il en a été le plus célèbre, et que d'ailleurs on ne connaît pas ceux qui ont pu y souffrir avant lui. Bède, *Hist. d'Anglet.*, liv. 1, chap. 7. Usserius, *Antiquités des Églises britanniques*. Tillemont, *Mém. eccl.*, tom. 4.

ALBAN (Saint), lieu en Angleterre. Il y a eu trois conciles, *Concilium Albanense*. Le premier, l'an 1206; le deuxième, l'an 1213, sur la paix entre le Roi et l'Église; le troisième, l'an 1231. Wilkins, tome 2. Mansi, tom. 2, pag. 847.

ALBAN, dit *Landal*, Anglais qui a vécu sur la fin du seizième siècle, était docteur de Cambridge, et archidiacre de Chichester. Son zèle pour la foi catholique l'engagea très-souvent à disputer contre les hérétiques. Il écrivit même divers traités contre eux vers l'an 1584. Pitseus, *de script. Angl.*

ALBANI (Jean-Jérôme), cardinal, né à Bergame en 1504, était fils du comte François Albani qui le fit élever avec soin dans l'étude des belles-lettres et dans la jurisprudence civile et canonique. Il s'y rendit savant, et porta depuis les armes pour la république de Venise. Pour reconnaître ses services, on lui donna la principale magistrature de Bergame; il se maria dans cette ville. Le cardinal Alexandrin qui était alors inquisiteur de la foi dans l'État de Venise, eut occasion d'y connaître le comte Albani. Il admira sa capacité dans la science du droit, et son zèle pour la religion qu'il fit éclater contre un de ses plus plus proches parens accusé d'hérésie. Lorsqu'Alexandrin eut été fait pape en 1566, sous le nom de Pie v, il appela à Rome Albani qui avait déjà perdu sa femme, et le fit cardinal en 1570. Après la mort de Grégoire xiii, en 1585, on l'eût élevé sur le trône pontifical si l'on n'eût appréhendé de voir régner avec lui les enfans qu'il avait eus de son mariage. Ce cardinal mourut à Rome le 25 avril 1591, âgé de quatre-vingt-sept ans. C'était un homme d'un génie élevé, d'un jugement profond, d'une haute sagesse, d'une très-vaste érudition et d'une éloquence singulière. Il était encore doué d'une grande fermeté quand il s'agissait de donner son avis et de le soutenir. Ses écrits sont : 1° *de Donatione Constantini Ecclesiæ facta*, tract. 1; Cologne 1535. 2° *de Ecclesiarum, et ad eas confugientium immunitate*, lib. 1; Rome, 1553. 3° *Disputationes ac consilia*, ibid., 1553, et à Lyon 1563. 4° *de summi Pontificis et Concilii potestate*; Lyon, 1558; Venise, 1561. 5° *de Cardinalatu*, lib. 1. 6° *Commentaria ad Bar-*

tholum de Saxoferrato ; Venise, 1561, deux volumes in-fol. Lippenius, *Bibl.*, tom. 2, pag. 394 ; tom. 1, pag. 573. Fontana, *Bibl. legal.*, pag. 533. Le Mire, *de Script. seculi* 16, cap. 65. *Magna Biblioth. eccles.*, p. 190.

ALBANI (Annibal), cardinal du titre de Saint-Clément, camerlingue de l'église de Rome, évêque de Sabine, archiprêtre de la basilique de Saint-Pierre du Vatican, bailli d'Aquila, de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, etc. C'est à lui que l'on doit la collection des ouvrages du pape Clément XI, son oncle. Cette collection parut d'abord à Rome, en deux volumes in-fol. d'une très-belle édition. Elle fut réimprimée à Francfort en 1729, aussi en deux volumes in-fol. Le cardinal Albani est auteur de l'épître dédicatoire au collége des Cardinaux, de la Préface qui précède les Harangues, et de l'Épître dédicatoire à Jean V, roi de Portugal, qui est à la tête des Homélies. Pour la vie de Clément XI, il est dit seulement qu'elle a été composée *à Præsule quodam Romano.* C'est encore au cardinal Albani que l'on doit l'édition du *Pontifical Romain*, faite à Bruxelles en 1739, en trois volumes in-8°. Moréri, édition de 1759.

ALBANIE D'ASIE, région qui confine à l'Ibérie vers l'occident, à la mer Caspienne au levant, à la Tropatène au midi, et à la Scythie au nord. Il y avait autrefois en cet endroit deux villes principales, Albanie ou Albanople et Chabaluca, que les anciens attribuaient à l'Arménie-Majeure. On croit que saint Barthelemi a porté la foi dans la première et qu'il y est mort. On ajoute que Thaddée, non pas l'apôtre appelé Judas Cananée, mais un autre du même nom, disciple apparemment des apôtres, y a aussi prêché l'Évangile aussi bien que dans une autre ville de Médie qui porte son nom. Quoi qu'il en soit, la religion de Jésus-Christ n'y a fleuri que vers le temps du grand Constantin, et les auteurs arméniens sont d'accord que Grégoire, neveu de saint Grégoire qui a instruit leurs pères, a été le premier évêque de ce pays. Aujourd'hui l'évêque d'Albanie, qu'on appelle Cachétie, est le même catholique qui prend soin des églises d'Ibérie. Voici quelques uns de ces évêques.

1. Grégoire Ier. (Galan., c. 5, *Hist. Armen.*)

2. Pierre.

3. Grégoire II.

4. Apas. (Voyez *Narr. de reb. Armen.*, tom. 2, augm. *Bibl. PP. Græc.*)

ALBANO, est une petite ville de la campagne de Rome sous la puissance du pape. On l'appelait autrefois *Villa Pompeii.* C'est aujourd'hui une ville épiscopale annexée à un des six plus anciens cardinaux, à leur choix. Elle est immédiatement soumise au pape, éloignée de Rome d'environ quatorze milles;

elle a le titre de principauté. Ses vins sont estimés les meilleurs de l'Italie.

C'est bien mal à propos qu'on a confondu cette ville avec une autre plus ancienne, nommée *Alba-Longa*, la plus ancienne de toute l'Italie, proche le mont Albano, et sur le bord du lac qui porte le même nom jusqu'où elle s'étendait, dans le lieu appelé aujourd'hui Palazzuolo. Cette dernière ville fut ruinée par Tullus Hostilius, roi des Romains, après avoir subsisté cinq cents ans. C'était la métropole de trente villes latines qui disputait de la prééminence avec Rome. C'est donc sans aucun fondement que les habitans d'Albano ont représenté sur une des portes de leur ville qui regardent Rome, une truie blanche allaitant trente marcassins, signe auquel Énée commanda, dit-on, à Ascanius de bâtir cette ville, beaucoup plus ancienne que Rome.

L'église d'Albano est du temps des apôtres ou de leurs premiers successeurs; il n'y a guère de concile où l'on ne trouve le nom de quelque évêque de cette ville. Sozomène, en parlant des actes du concile de Milan tenu sous Constantin, fait mention d'un de ses évêques nommé Denis qui soutint saint Athanase contre la fureur des ariens avec une constance inébranlable, et qui ne voulut jamais consentir qu'on le condamnât. La cathédrale est dédiée à saint Sénateur, dont le martyrologe romain met la fête le 6 des kalendes d'octobre. Elle est d'une ancienne architecture, et desservie par deux dignitaires et huit chanoines.

Evêques d'Albano.

1. Denis assista au concile de Milan sous Constantin-le-Grand. (Soz., *Hist.*, liv. 3.)

2. Romain assista au concile de Rome en 465.

3. Athanase.

4. Chrysogone assista au concile de Rome sous le pape Symmaque en 501, 502, 503 et 504.

5. Jean, bibliothécaire du Saint-Siége en 594, quatrième du pontificat de saint Grégoire-le-Grand.

6. Hommebon, assista au concile de Rome sous le même pape, 595.

7. Épiphane se trouva au concile de Latran en 649.

8. Juvénal, au concile de Rome, sous le pape Agathon, en 680.

9. André, au concile de Rome, sous Grégoire II, en 721.

10. Tibère, en 743.

11. Léon, au concile de Rome, sous Paul Ier, en 761.

12. Eustate ou Eustache, se trouva à l'élection de l'antipape Constantin en 767.

13. Constantin siégeait, selon Baronius en 772.

14. Benoît, au concile de Rome, sous Eugène II, en 826.

15. Jean, bibliothécaire du Saint-Siége, en 828, premier du pontificat de Grégoire IV.

16. Benoît, frère du pape Ser-

gius II, usurpa le siége d'Albano en 844.

17. Pétronatius, au concile de Rome, 852, mort en 867.

18. Paul, au concile de Rome sous Adrien II, en 869.

19. Pierre assista au concile de Rome sous Jean IX, en 898.

20. Grégoire siégeait en 963. Il fut suspens dans un concile tenu à Rome par Jean XII, parce qu'il était du parti de Léon, antipape.

21. Thibauld, en 995.

22. Jean, bibliothécaire de l'Église romaine sous Grégoire V, en 996. Ce pape le fit aussi abbé de Saint-Sauveur-du-Mont.

23. Pierre, dit *Bocca-di-Porca*, fait pape sous le nom de Sergius IV, en 1009. *Voy.* Baron., *Hanal.*

24. Thibauld, au concile de Rome, sous Jean XIX, en 1028.

25. Boniface, de l'illustre maison des Comtes, évêque d'Albano et cardinal par Léon IX; assista Victor II à la mort, étant à Florence, en 1057.

26. Basile, Grec de nation et cardinal, succéda à Boniface vers l'an 1073.

27. B. Pierre Igné, Florentin, moine de Vallombreuse, disciple de saint Gualbert, nommé par Grégoire VII évêque et cardinal d'Albano en 1074. Le nom d'Igné lui vient de ce qu'il passa au travers du feu pour constater la simonie d'un certain Pierre, évêque de Florence, sans qu'il lui en arrivât aucun mal; c'était une épreuve au goût du temps. Cet évêque fut déposé. *V.* Baron.

28. Oddon, en 1092.

29. Wauthier ou Gauthier, évêque-cardinal d'Albano, succéda à Oddon.

30. Richard, moine et abbé de Saint-Victor de Marseille, frère de Bernard, cardinal, abbé du même monastère, fut fait évêque-cardinal d'Albano par Pascal II. Grégoire VII l'envoya en Espagne pour y rétablir la discipline; ce qu'il fit dans un concile qu'il assembla à Burgos. Le même pape le déposa ensuite, parce qu'il favorisait le parti de l'antipape Guibert de Corrigia, archevêque de Ravenne, *dit* Clément III. Il aspira au souverain pontificat aussi bien que Hugues, archevêque de Lyon; et du temps du pape Victor III, il excita un schisme en 1087. Ce pape l'excommunia dans un concile tenu à Bénévent au mois d'août de la même année; mais il fut rétabli depuis, et Pascal II l'envoya en France pour absoudre le roi Philippe 1er des censures que lui avait attiré sa continence pour Bertrade, fille de Simon de Mont-Fort, et sa parente au degré défendu. Il assembla au concile de Troyes, se trouva à la diète de Mayence où il excommunia de nouveau l'empereur Henri IV. Richard mourut vers l'an 1112.

31. Anastase, en 1114.

32. Richard II, l'an 1115.

33. Léon, évêque-cardinal d'Albano, en 1116.

34. Vital, évêque-cardinal d'Albano par Pascal II, consacra Gélase II et Honoré II, sou-

verains pontifes, et mourut en 1125.

35. Matthieu, Français d'une noble et riche famille, moine du diocèse de Reims et prieur de Clugny, nommé par Honorius II évêque d'Albano et cardinal en 1125, avait été chanoine de Reims. Il était fort ami de saint Bernard, et travailla beaucoup avec lui pour Innocent II contre l'antipape Anaclet. Il mourut le jour de Noël 1139.

Pierre, abbé de Clugny a écrit sa vie ; et saint Bernard en fait de grands éloges dans quelques unes de ses lettres.

36. Albert, évêque-cardinal d'Albano, nommé par Innocent II en 1139, mort en 1142.

37. Pierre Paparescus, Romain, frère d'Innocent II, évêque et cardinal en 1142.

38. Nicolas Brekspear, Anglais, chanoine régulier et abbé de Saint-Ruffe en France, nommé par Eugène III évêque-cardinal, fut envoyé légat en Suède et en Norwège pour en convertir les peuples à la foi. A son retour, il fut fait pape sous le nom d'Adrien IV, en 1154.

39. Gautier ou Vautier, évêque-cardinal d'Albano par Adrien IV, en 1154. Il mourut vers l'an 1177.

40. Henri, Français, moine de Cîteaux et abbé de Clairvaux, fut fait évêque-cardinal d'Albano malgré lui par Alexandre III, le second jour qu'était assemblé le concile de Latran, en 1179, le 15 mars. Il fut employé pour avancer la croisade, et il eut l'avantage de donner lui-même la croix à plus de soixante princes. Il mourut le 4 juillet 1188, et fut inhumé par l'évêque de Langres dans son ancienne abbaye de Clairvaux.

41. Albenus, de Milan, chanoine regulier du monastère de Sainte-Marie de Crescentino, diacre-cardinal de Sainte-Marie-la-Neuve, fut fait évêque par Clément III. Il mourut sous le pontificat de Célestin III, vers l'an 1198.

42. Jean de Lombardie, évêque de Viterbe et de Toscanella, fut fait cardinal-prêtre du titre de Saint-Clément, par Clément III, en 1289, cardinal-évêque d'Albano par Innocent III en 1199, et mourut en 1210.

43. Gérard de Sessa ou Sessius, Italien d'une famille noble de Régio, moine de l'Ordre de Cîteaux, abbé de Sainte-Marie-de-Télioto, diocèse d'Aqui dans le Mantouan, nommé par Innocent III évêque de Novare, et légat dans le Mantouan et le Milanais, ensuite évêque-cardinal d'Albano en 1211. Il paraît qu'il mourut la même année.

44. Palagius Galvanus, fait cardinal-évêque par Honorius III et envoyé légat en Orient en 1218, que Damiette fut prise sur les Sarrasins par les croisés. Il mourut à Mont-Cassin. Le pape renouvela de son temps tous les priviléges que ses prédécesseurs avaient accordés à l'église d'Albano.

45. Pierre de Colle-Médio, de la campagne d'Italie, aumônier d'Honorius III et de Grégoire IX,

archevêque de Rouen, fut nommé par Innocent IV, dans le concile général de Lyon, évêque-cardinal d'Albano en 1245, et envoyé vers l'empereur Frédéric pour négocier la paix entre ce pape et le prince. Il mourut subitement en 1253.

46. Rodulphe ou Raoul de Chouvrières, Français du diocèse de Mâcon, chancelier de Saint-Louis, roi de France, et évêque d'Évreux, nommé par Urbain IV cardinal-évêque d'Albano et légat du Saint-Siége, couronna en cette qualité Charles, roi de Sicile, et sa femme Béatrix, dans la basilique de Constantin, en 1265, jour de l'Épiphanie. Il conduisit même ce prince à la conquête de son royaume contre Manfrède. Le même pape l'envoya en Orient contre les infidèles; il passa en Afrique avec saint Louis, et il eut la douleur d'y voir mourir ce prince. Il mourut lui-même de la même maladie le 10 août 1270, pleuré et regretté de tout le monde.

47. Saint Bonaventure, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé par Grégoire X évêque-cardinal d'Albano en 1272 mort à Lyon au temps du concile général, le 15 juillet 1275. (*Voy.* Bonaventure.)

48. Frère Bentivengha de Bentivenghis, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, évêque de Todi, confesseur et chapelain du pape Nicolas III, nommé par ce pape cardinal-évêque d'Albano en 1278, mourut au mois de mars 1289.

49. Bernard Gouht, Français, de Bordeaux, frère de Bertrand, archevêque de cette ville, et depuis pape sous le nom de Clément V, fut fait évêque-cardinal d'Albano en 1294, et envoyé en France par Boniface VIII pour faire la paix entre Philippe, roi de France, et Édouard, roi d'Angleterre. Il mourut le 27 juillet 1297.

50. Gondesalve Roderic, noble espagnol, fut transféré du siége de Tolède à celui d'Albano, et fait cardinal par Boniface VIII le 4 décembre 1298. Il mourut le 7 septembre 1299. Il est enterré à Sainte-Marie-Majeure.

51. Léonard Patrasso de Guerrino, évêque d'Alatri, oncle de Boniface VIII, fut transféré par ce pape de l'archevêché de Capoue au siége d'Albano, et fait cardinal le 2 mars 1300. Il mourut à Avignon au mois de décembre 1311.

52. Arnold de Auxilo, Français, évêque de Poitiers, fut transféré à Albano, et fait cardinal le 24 décembre 1312. Il mourut à Avignon en 1320.

53. Vitalis à Furno, Français de nation, religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs, cardinal, fut nommé évêque d'Albano sous le pape Jean XXII. Il mourut en 1327.

54. Gocelin de Ossa, Français, de Cahors, neveu du pape Jean XXII, fut créé par ce pape cardinal du titre des saints Marcellin et Pierre, et chancelier de l'Église romaine, ensuite évê-

que-cardinal d'Albano, légat en France et en Angleterre pour faire la paix entre les deux Rois qui avaient de grands démêlés ensemble. Il mourut à Avignon le 3 août 1348.

55. Taleyrand, comte de Périgord, Français, évêque d'Auxerre, nommé par Jean XXII cardinal du titre de Saint-Pierre-aux-Liens en 1331, fut fait par Clément VI cardinal-évêque d'Albono en 1348.

56. Pierre Itérii, évêque d'Acqs, prêtre-cardinal du titre des quatre-couronnés-Martyrs, par Innocent VI, succéda à Taleyrand en 1364, et mourut le 29 mai 1367.

57. Anglice ou Gilles Grimoald de Grisac, Français, frère de Urbain V, chanoine régulier et abbé de Saint-Ruffe, proche Valence, cardinal-prêtre du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, en 1366, ensuite évêque et cardinal d'Albano, fut chargé de différentes légations dans toute l'Italie. Il mourut à Avignon le 18 avril 1388, attaché au parti de l'antipape Clément VII.

58. Nicolas de Brancas, Napolitain, nommé par Clément VII archevêque de Cosance et cardinal du titre de Saint-Marc, en 1378, et transféré par le même à Albano, en 1388. Il demeura dans le schisme et adhéra à Benoît XIII jusqu'au concile de Pise, qu'ayant reconnu Alexandre V, il fut maintenu dans sa dignité de cardinal. Il mourut à Florence le 29 juin 1412, sous Jean XXIII, et fut inhumé dans l'église des dominicains de Sainte-Marie-la-Neuve.

59. Jourdan Ursin, de Rome, prêtre-cardinal du titre de Saint-Laurent *in damaso*, fut fait évêque-cardinal d'Albano par Jean XXIII, en 1412, et en 1431 transféré par Eugène IV à l'évêché de Sabine.

60. Pierre de Foix, Français, de l'Ordre des Frères-Mineurs, évêque de l'Escar et de Cominges ensuite archevêque de Toulouse, fut fait cardinal en 1408 par Benoît XIII, antipape, auquel il demeura attaché jusqu'au concile de Constance, où il l'abandonna. On lui conserva son titre, et il se trouva à l'élection de Martin V qui l'envoya en Espagne pour faire abdiquer Clément VIII qui avait été élu par les schismatiques à la place de Benoît XIII. Il y réussit et revint à Rome en 1428. Le pape l'envoya encore à Avignon où il mourut en 1464. Il fut inhumé chez ses frères.

61. Louis Média Rota de Scarampis, de Padoue, fait cardinal par Eugène IV en 1440, archevêque de Florence et patriarche d'Aquilée et par Paul V, évêque et cardinal d'Albano en 1464. Il mourut en mars 1466.

62. Roderic Borgia, diacre-cardinal, fait évêque-cardinal d'Albano par Sixte IV, puis transporté à Porto, enfin élu souverain pontife sous le nom d'Alexandre VI.

63. Olivier, cardinal Caraffe, transféré à l'évêché de Sabine en 1479.

64. Jean Balvès, Français, de Verdun, nommé par Sixte IV, évêque-cardinal d'Albano et légat de la Marche-d'Ancône. Il fut abbé du Bec, en Normandie, au diocèse de Rouen, confesseur de Louis XI, roi de France, évêque d'Évreux en 1464. Il fut aussi évêque d'Angers. (*Voyez* les évêques d'Angers, n° 63). Il mourut à Ancône en 1491.

65. Jean Michel, Vénitien, cardinal de Saint-Ange, évêque et cardinal d'Albano en 1491, le 13 mars, transféré au siége de Palestrine la même année 10 octobre.

66. Grégoire Costa, Portugais, prêtre-cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, nommé évêque-cardinal d'Albano le 10 octobre 1491, transféré à Frascati.

67. Laurent, cardinal Cibo, de Gênes, évêque et cardinal d'Albano, transféré à l'évêché de Palestrine le 29 novemb. 1503.

68. Antoniottus Pallavicin, transféré à Franscati en 1503.

69. Raphaël, en 1503.

70. Jean-Antoine de Saint-Georges, cardinal Alexandrin, 1507.

71. Bernard, cardinal Carvigiel par Jules V, d'Albano et de Palestrine.

72. Guillaume Brisonnetta, Français, cardinal de Sainte-Pudentienne par Jules II.

73. Dominique Grimanus, cardinal de Saint-Marc, cardinal-évêque d'Albano, ensuite de Franscati.

74. Philippe, cardinal de Luxembourg par Jules II.

75. Jacques Serra, cardinal d'Arboréa par Jules II, ensuite de Palestrine.

76. François Soderinus, transféré de Sabine à Albano en 1515, ensuite au siége de Palestrine.

77. François Romelinus, Espagnol de Lérida, fait cardinal par Alexandre VI, étant archevêque de Sorrento et gouverneur de Rome sous Léon X, fut nommé évêque d'Albano en 1517. Il mourut à Rome l'année suivante et fut inhumé dans l'église de Sainte-Marie-Majeure. On dit que plusieurs années après on le trouva dans le tombeau le bras sous sa tête, ce qui fait penser qu'il n'était pas mort lorsqu'on le mit en terre.

78. Nicolas, cardinal de Fiesque, en 1523.

79. Pierre, cardinal-évêque d'Albano en 1523.

80. Marc, cardinal en 1524.

81. Laurent, cardin. Pucceius en 1524, transféré à Palestrine.

82. Jean, cardinal Picolominus, en 1524.

83. Jean Dominique, cardinal de Cupis, en 1531, transféré à Sabine.

84. André, cardinal de Valle, en 1533, transféré à Palestrine.

85. Boniface, cardinal Ferreri, en 1533, le 12 décembre.

86. Laurent, cardinal Campège, cardinal-prêtre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque et cardinal d'Albano le 5 septembre 1534.

87. Matthieu Langius d'Welemburg, Allemand d'Ausbourg, évêque de Curch, fait

cardinal par Jules II et par Paul III, évêque d'Albano le 6 février 1535. C'était un homme fier, mais savant et généreux; il fut archevêque de Salzbourg où il mourut âgé de soixante-douze ans, en 1540.

88. Alexandre Cesatinus, évêque-cardinal le 21 mai 1540.

89. François Cornélius, prêtre-cardinal de Sainte-Marie au-delà du Tibre, en 1541, 14 novembre.

90. Antoine, cardinal Puccius, Florentin, 15 février 1542.

91. Jean, cardinal Salviatus, en 1543.

92. Jean-Pierre, cardinal Caraffe, 17 octobre 1543.

93. Ennius Philonardus, 17 octobre 1546, mort à Rome en 1550.

94. Jean du Bellay, Français, 28 février 1550, transféré à Frascati.

95. Rodulphe Pius, 26 novembre 1553.

96. Jean Alvarès, cardinal de Tolède, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, 5 décembre 1553.

97. François Pisanus, cardin., 29 mai 1555, transféré à Frascati.

98. Pierre Paceccus, Espagnol, de la maison des marquis de Villena, évêque de Pampelune, ensuite évêque de Jaën dans l'Andalousie, nommé cardinal-prêtre du titre de Sainte-Balbine par Paul III, en 1546, à la recommandation de Charles-Quint, vice-roi de Naples et évêque de Siguenza dans l'Espagne Tarragonaise ou Nouvelle-Castille, fut fait cardinal-évêque d'Albano le 20 septembre 1557. Il alla au concile de Trente, et mourut à Rome âgé de soixante ans, le 4 février 1560.

99. Jean, cardinal Moron, le 23 mars 1560.

100. Christophe, cardinal Madruce, 15 avril 1561.

101. Otton Truches, cardinal d'Augsbourg, 18 mai 1562.

102. Jules, cardinal Roboreus, 10 février 1570.

103. Jean Ricci, cardinal Politianus, 3 juillet 1570.

104. Scipion, cardinal Rebiba, 1573, transféré la même année à l'évêché de Sabine, le 8 avril.

105. Fulvius, cardinal Corneus, 5 mai 1574, transféré à Porto.

106. Jean-François Gambara, cardinal, le 5 décembre 1580.

107. Alphonse Gesualdus, cardinal, 9 mars 1582, transféré à Frascati,

108. Ptolomée, François, prêtre-cardinal du titre de Sainte-Marie-del-Populo, 2 décembre 1587.

109. Prosper Santacrucius, Romain, auditeur de Rote et cardinal, 6 mai 1089. Il fut aussi archevêque d'Arles. Il mourut à Rome le 7 octobre 1589.

110. Gabriel Palestus, cardinal, le 8 novembre 1589.

111. Frère Michel Bonellus Alexandrin, neveu de Pie V qui le fit cardinal à la prière du sacré Collége, en 1566, légat en France, en Espagne et en Portugal, protecteur de Savoie, le 20 mars 1591, mort à Rome au mois de mars 1598.

112. Jérôme, cardinal Rusticuccius, 30 mars 1598.

113. Jérôme, cardinal Simoncellus, 21 février 1600.

114. Pierre Deza, Espagnol, 23 avril 1600, mort à Rome 27 août suivant.

115. Alexandre, cardinal de Médicis, 30 août 1600.

116. Simon Tagliavia, 27 juin 1602.

117. Dominique, cardinal Pinellus, 19 février 1603, transféré à Frascati.

118. François-Jérôme Bernerius, cardinal, 6 juin 1603.

119. Antoine Saulius, cardinal, 7 février 1607.

120. Paul, cardinal Sfondrat, 17 août 1611, mort à Rome 14 février 1618.

121. François, cardinal Sfortia, 5 mars 1618.

122. Alexandre Perettus, cardinal Montalte, 6 avril 1620. Il était petit-neveu de Sixte-Quint. Il mourut le 2 juin 1623. On remarque qu'il donna plus de cent mille écus aux pauvres qui furent inconsolables de sa mort.

123. Jean Pierre Detus, en 1623.

124. André Perettus, transféré de Palestrine à Albano le 2 mars 1624, et de là à Frascati.

125. Charles, cardinal Pius, 27 mai 1627.

126. Gaspard Borgia, Espagnol, fils du duc de Candie, fait cardinal par Paul v en 1611, du titre de Sainte-Susanne, ensuite de Jérusalem, devint cardinal-évêque d'Albano le 15 juillet 1630. Il fut transféré à l'archevêché de Séville, vice-roi de Naples. Il mourut en 1645 archevêque de Tolède.

127. Bernardin, cardin. Spada, succéda à Borgia, mort en Espagne, et passa à Frascati en 1652.

128. Fréderic, cardinal, le 29 avril 1652, mourut l'année suivante le 5 juin.

129. Mars Gannetti, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, le 9 juin 1653, passa à Sabine.

130. J. B., cardinal Pallotta, le 2 juillet 1663, transféré à Frascati le 11 octobre 1666.

131. Ulderic Carpineus, cardinal prêtre du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, passa à Frascati le 17 mars 1671.

132. Virginius des Ursins siégea jusqu'en 1675, et opta Frascati le 28 janvier suivant. Il était cardinal.

133. Jérôme Grimaldi, cardinal-prêtre du titre de la sainte Trinité au mont Pincio, succéda à Virginius et retourna à son église d'*Aix* en France, où il mourut le 4 novembre 1685.

134. Flavius Chisius, neveu du pape Alexandre VII, succéda le 18 mars 1686. Il passa à Porto après l'élection du cardinal Pierre Ottoboni au souverain pontificat.

135. Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, succéda à Flavius, fut transféré à Porto le 21 juillet 1698.

136. César d'Estrées, Français, évêque, de Laon, passa à Albano le 15 septembre 1698. Il

mourut à Paris dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au mois de décembre 1714.

137. Ferdinand, cardinal du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, opta l'évêché d'Albano le 21 janvier 1715.

ALBANAIS, *Albanenses*, hérétiques qui s'élevèrent environ l'an 796. Ils tenaient la plupart des erreurs des Manichéens. Ils disaient aussi que Jésus-Christ avait apporté un corps du ciel, et par conséquent qu'il n'avait pas été véritablement homme, qu'il n'avait point souffert, qu'il n'était ni mort, ni ressuscité, qu'il n'y avait eu pas un seul juste avant lui, que les âmes passaient de corps en corps par transmigration, et que Dieu n'en créait point de nouvelles. Ils niaient le péché originel, la nécessité du Baptême, la vérité de l'Enfer, le pouvoir d'excommunier dans l'Église, et soutenaient l'éternité du monde. (Prateole, *verbo* Alban. Alphonse. Gautier, dans sa *Chron.*)

ALBARASIN, *Lobetum*, ville épiscopale d'Espagne sous la métropole de Sarragosse, est située sur une montagne au pied d'un profond vallon où coule le Guadalviar, à trente lieues de Sarragosse vers le midi. Elle contient environ mille feux distribués ou trois paroisses. L'évêché y fut établi l'an 1170, comme le portent les Mémoires de l'église d'Albarasin, en l'année suivante, comme le disent quelques autres historiens. Le Chapitre de la cathédrale est composé de quatre dignitaires, huit chanoines, huit prébendiers et plusieurs chapelains. Son diocèse ne consiste qu'en 25 paroisses.

Évêques d'Albarasin ou *Albarracin.*

1. Michel qui fut sacré en 1170 ou 1171. Nous ne pouvons donner la suite des évêques d'Albarasin, parce que le volume du *Théâtre des Églises d'Espagne* qui les renferme, et qui fut imprimé à Madrid par Gonzalez d'Avila, en 1650, manque dans les plus fameuses bibliothèques de Paris, telles que celles du Roi et de l'abbbaye de Saint-Germain-des-Prés qui nous ont été gracieusement ouvertes, et qui nous ont fourni la liste des évêques d'Espagne qui se trouvent dans cet ouvrage. Nous avons écrit dans ce royaume; et si l'on nous envoie à temps la succession des évêques d'Albarasin et des autres Églises qui nous manquent ici, nous aurons soin de les placer à la fin de leurs volumes respectifs.

ALBARIA ou ALBARA, ville épiscopale de la seconde Syrie, sous la métropole d'Apamée, que Bernard I, patriarche d'Antioche, éleva à la dignité d'archevêché. Willeaume de Tyr en parle ainsi, l. 7, *Hist.*, c. 8. Le comte de Toulouse étant sorti avec tout son cortége et beaucoup de peuple de la ville d'Antioche, ne voulant pas demeurer oisif, mit le siége devant Albara, ville forte de la province d'Apamée, éloignée d'Antioche de deux jours

de chemin, et l'obligea de se rendre avec tous ses habitans, auxquels il donna un évêque vers l'an 1098.

1. Pierre, originaire de Narbonne, nommé par ce comte.

2. Willeaume, *idem*, Willelm. Tyr, l. 8, c. 19.

ALBÂTRE, espèce de pierre ou de marbre que l'on trouvait particulièrement dans les carrières des environs de Thèbes en Égypte et de Damas en Syrie. (Pline, lib. 36, c. 8.) Ce terme se met aussi en général pour un vase à parfum, de quelque matière qu'il soit : d'où vient que quelques uns croient que le vase d'albâtre que Marie répandit sur les pieds du Sauveur chez Simon le lépreux à Béthanie, était de verre ; ce qu'ils confirment par le texte de saint Marc, qui dit que la femme qui répandit le parfum brisa le vase d'albâtre, ce qui n'aurait pu se faire s'il eût été de marbre. (Marci, c. 14, v. 3.) M. Simon, qui dans le texte de l'Évangile a rendu *alabastrum* par *albâtre*, avertit dans sa note qu'on pourrait traduire, *vase façon d'albâtre ;* et que comme on mettait ordinairement les parfums et les onguents précieux dans des boîtes ou vases d'*albâtre*, on donnait ce nom à tous les vases où l'on en mettait. C'est le sentiment de Luc de Bruges et d'autres commentateurs. Le père Kirker, jésuite, dit qu'*albâtre* se prend aussi pour une mesure égyptienne qui contenait neuf kost, autre mesure, et neuf livres d'Égypte, c'est-à-dire, selon lui, vingt-quatre livres ou vingt-quatre sextiers romains. (*Œdipus Ægypt.*, tome 11, page 228.)

ALBE, *Alba Pompeia*, ville d'Italie située sur le Tanaro et proche l'Apennin, est une des plus anciennes de la Ligurie. Quelques uns croient qu'elle est ainsi appelée de ce que Pompée la rebâtit après qu'elle eut été détruite ; d'autres, de ce que la loi *Pompeia* y était en vigueur, ses habitans jouissant de tous les droits et priviléges des citoyens romains. Pline, Ptolémée, Denys d'Halicarnasse, Dion, Procope en font mention, et diverses inscriptions en montrent l'antiquité. Ses actes nous apprennent qu'elle reçut la foi de Jésus-Christ vers l'an 250, par les prédications de saint Dalmace, du temps du pape Corneille ; et l'ancienne tradition de cette église est que, long-temps auparavant, saint Barnabé, apôtre, y avait prêché l'Évangile. Mais il peut fort bien être arrivé que la persécution y ayant éteint la foi, saint Dalmace l'ait rétablie de nouveau dans cette ville. Ughèle assure que sous le pontificat de saint Silvestre il y avait un évêque à Albe ; le plus ancien cependant que nous trouvions sur ce siége est saint Denis qui gouvernait cette église vers l'an 352, et fut transféré quelque temps après à Milan. L'évêque d'Albe a toujours été et est encore aujourd'hui sous l'archevêque de Milan. La cathédrale dédiée à saint

Laurent, martyr, possède les corps des saints Eufride, Cassien et Frontinien, martyrs, etc. Le Chapitre est composé de dix chanoines, quatre dignités, savoir, de l'archidiacre, l'archiprêtre, le chantre et le doyen. Il y a dans la ville quatre couvens d'hommes, trois de filles, entre lesquels on doit distinguer celui de Sainte-Marie-Magdeleine que la bienheureuse Marguerite, fille d'Amédée de Savoie, prince d'Achaïe et veuve de Théodore Palœologue, marquis du Montferrat, fit bâtir, et où ayant fait profession de l'Ordre de Saint-Dominique, elle mourut en odeur de sainteté ; son corps s'y conserve encore sans la moindre corruption, et y est honoré des fidèles. Le diocèse est renfermé dans la Ligurie et comprend cent sept paroisses, dix monastères de religieux et deux de religieuses, outre une collégiale dans la petite ville de Ceva, où un archiprêtre et sept chanoines font l'office divin.

Évêques d'Albe.

1. Saint Denis, disciple de saint Eusèbe, évêque de Verceil, vers l'an 352, transféré à Milan en 357.

2. Lanpadius, assista au concile de Rome sous Symmaque, pape, en 498.

3. Venantius, en 505.

4. Saint Benoît, assista au sixième concile de C. P. en 679.

5. Pierre, au concile de Pavie en 855.

6. Holderade, en 877.

7. Daibert, en 938. Les Sarrasins ayant ravagé cette ville, Rozon, évêque d'Ast, gouverna pendant quelque temps.

8. Flocard, moine de Brema en 960, fut obligé de travailler pour gagner sa vie, parce que les Sarrasins avaient réduit la ville et tout le diocèse dans une affreuse misère. Othon-le-Grand qui s'en aperçut, en parla au pape ; et dans une assemblée d'évêques, il fut convenu qu'on unirait pour un temps le siége d'Albe à celui d'Ast qui était très-riche. Rozon, évêque de cette dernière ville, y consentit, et Benoît VI confirma cette résolution ; Flocard s'en retourna avec joie dans son monastère où il mourut saintement ; cependant Rozon ménagea si bien les choses, qu'en 990 qu'il mourut, il y avait déjà un évêque à Albe, et un fonds suffisant pour l'entretenir.

9. Constance ou Constantin.

10. Pierre II assista au concile de la province de Milan en 1060.

11. Albert, en 1079.

12. Pierre III, en 1090, siéga jusqu'en 1124.

13. Roboald, en 1124, transféré à Milan en 1134.

14. Pierre IV, en 1150, excommunié et déposé par Alexandre III pour avoir pris le parti de Frédéric.

15. Othon, en 1169.

16. Boniface, en 1188.

17. Gérard, en 1191.

18. Ogier, d'Albe même, en 1197.

19. Boniface II, en 1210.

20. Rainier, de l'Ordre de Cîteaux, en 1224.

21. Guillaume Braida d'Ast, dont il était prévôt, en 1237.

22. N.... nommé par Alexandre IV, en 1255.

23. Gandulphe, prévôt d'Ast, en 1259.

24. Siméon, de l'Ordre des Frères-Mineurs, en 1266.

25. Boniface III, en 1276, mort en 1306.

26. Raimond de Mauriac, transféré à Civita di Chiesi, en 1321.

27. Guillaume de Castello, de l'Ordre des Frères-Mineurs, en 1321, siégea douze ans, et fut transféré à Brindes en 1333.

28. Pierre V, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, en 1334, transféré à Sisteron en 1349.

29. Lazarin, en 1349.

30. Louis, fils d'Odon, marquis de Ceva, en 1369.

31. Frédéric, de la même famille, en 1388.

32. Pierre VI du nom, en 1391.

33. Boniface IV, en 1398.

34. François Carretius, des marquis de Savone, en 1401.

35. Alerame, de la même famille, en 1407.

36. Jacques, mort en 1409.

37. François II, en 1413.

38. Jacques, en 1418.

39. Alarin, nommé par Martin V en 1419. Il tint une assemblée synodale en 1434.

40. Bernard, des marquis de Carretto, en 1456.

41. Pierre de Carretto, en 1460.

42. André Novellus, en 1493, assista au concile de Latran sous Jules II, en 1512.

43. Hyppolite, neveu d'André, nommé par Léon X en 1521, mort en 1530.

44. Antoine Molus, en 1530, mort en 1532.

45. Julien, nommé le 16 août 1532.

46. Jérôme Vida de Crémone, nommé par Clément VII en 1532. C'était un grand poëte.

47. Léonard de Marinis, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs de Gênes, en 1566.

48. Vincent de Marinis, neveu du précédent, en 1572, mort en 1582.

49. Aurélius Zibramentes de Mantoue, en 1583.

50. Louis-Michel de Mantoue, le 19 décembre 1583, mort le 27 avril 1590.

51. Albert Coprianus de Mantoue, le 30 juillet 1590, mort en 1595.

52. Jean-Anselme Carmitanus de Mantoue, le 26 août 1596, mort en 1604.

53. François Pendasius, de Mantoue, le 18 juillet 1605, mort en 1616.

54. Vincent Agnellus Suardus, de Mantoue, le 15 décemb. 1616, siégea trois ans et fut transféré à Mantoue en 1619.

55. Louis Gonzague, de Mantoue, le 12 août 1619, mort en 1633.

56. François Gandulphe, ci-devant évêque de Vintimille, transféré en 1633.

57. Paul Brice, de l'Ordre des

Frères-Mineurs, nommé par Urbain VIII en 1642, mourut en 1665.

58. César de Blandrate d'Aost, archidiacre de Verceil et vicaire-général de Novarre, nommé le 5 mai 1666.

59. Victorius Nicolini, de Turin, chanoine de Saluces, nommé le 16 mars 1667, siégea vingt-quatre ans, et mourut au mois de septembre 1661.

60. Jérôme Provana, de Nice, clerc théatin, nommé en 1692, mourut en 1719.

ALBE-JULE, *Alba-Julia*, capitale du comté de ce nom et siége de l'évêché latin de Transilvanie, qui y fut érigé en 1696, est située sur le penchant d'un côteau, au confluent de la petite rivière d'Ompay avec la Marosch et à sa droite. Cette ville a tiré son nom de Julie, mère de l'empereur Marc-Aurèle. Le prince Ragotski y a fondé une Université qui est entre les mains des jésuites.

ALBELDA (Moïse), rabbin, chef de la synagogue de Thessalonique sur la fin du seizième siècle, a donné, 1° *Derasc Mosce*, ou *Explication mystique de Moïse;* Venise, 1603, chez Jean de Gara. Ce sont des Sermons sur le Pantateuque et sur d'autres sujets, tels que le mariage, les funérailles, l'excommunication, etc.; 2° *Olath Thamid*, ou *l'Holocauste perpétuel;* Venise, 1601. C'est une savante explication littérale et mystique du Pentateuque de Moïse, tirée des anciens auteurs, et d'un style oratoire; 3° *Resciith Daath*, ou *le Commencement de la science;* Venise, 1583, in-4°. Ce sont des Sermons sur les principaux articles de la foi, partagés en traités, en sections et en chapitres, et tirés de la philosophie, et des écrits et des paroles des rabbins; 4° *Sciaare dimaa*, ou *les Portes des larmes;* Venise, 1586 et 1591, in-4°; 1601, in-folio; et 1604, in-4°. Bartolocci, *Biblioth. rabb.*, tom. 4, pag. 59.

ALBENGA, ville de la Ligurie occidentale, située dans une belle plaine sur la Rotule, entre Savone et Vintimille. Strabon assure qu'elle était la capitale des Liguriens Ingaunes, et que c'est pour cela qu'elle est appelée *Albingaunum* ou *Albium Ingaunum*, comme étant proche des montagnes nommées *Albii Ingauni*. Cette ville est ancienne et était autrefois fort grande et fort riche. Les Pisans la surprirent en 1165 ou 1175, et la ravagèrent. Ses habitans furent faits esclaves, et elle perdit beaucoup de son ancienne splendeur. Ceux qui échappèrent au fer ou à l'esclavage, aidés par les Génois, la rétablirent et lui rendirent sa première beauté; s'ils ne l'augmentèrent pas, quoiqu'à présent elle soit peu fréquentée à cause de son mauvais air. Il y a apparence que l'Évangile y fut annoncé dans le même temps qu'à Gênes, par l'apôtre saint Barnabé qu'elle honore d'un culte particulier. Baudrand, Corneille, de La Croix, Moréri, et plusieurs autres disent que le pape Alexandre III y établit un évêché en

1179, mais ils se trompent; car ce n'est pas Alexandre qui en a fait une ville épiscopale, puisqu'elle l'était au quatrième siècle, comme nous allons voir; mais il l'a retirée de la métropole de Milan pour la mettre sous Gènes. Célestin III et Clément III ont approuvé successivement cette disposition qui n'a cependant eu lieu que dans le siècle suivant, sous Innocent III; qu'Othon, archevêque de Gênes, se mit en possession de ce droit. La cathédrale est dédiée à saint Michel-Archange, et desservie par quinze chanoines et trois dignitaires; savoir : l'archidiacre, l'archiprêtre et le prévôt. Il y a cinq couvens d'hommes dans la ville et un de filles de Sainte-Claire où repose le corps de saint Calocèse qui souffrit le martyre hors de la ville, proche le rivage de la mer, en 122, le 18 avril. Le diocèse est assez étendu; on y compte cent soixante-six paroisses, dont huit sont collégiales, quatre archiprêtrés et huit prévôtés. Vis-à-vis la ville est une petite île nommée *Isoloto Dalbenga*, dont saint Hilaire chassa tous les serpens, lorsque revenant du concile de Séleucie dans les Gaules, il y fut jeté par la tempête. Ce fut aussi dans cette île que Maxence relégua saint Martin de Tours. (*Orlend.*, 3e vol., pag. 88.)

Évêques d'Albenga.

1. Honorat, 377.
2. Quirice, 451.
3. Gaudence, au concile de Rome, en 465.
4. Salvius, 486.
5. Bon, 679.
6. Saint Benoît de Tabia, mort en 900.
7. Ingulfe, en 940.
8. Etimbert, assista au concile de Pavie en 1046.
9. Dieudonné, 1079.
10. Tuccius, 1106.
11. Boniface, à qui succéda....
12. Adelbert.
13. Othon, en 1125.
14. Odoard, 1150.
15. Robert, 1159.
16. Lautère, 1175. Il assista au concile de Latran en 1179. De son temps, la paix fut faite entre les habitans de cette ville et ceux de Pise.
17. Alexandre.
18. Alvaud, 1189.
19. Airaud, 1196.
20. Tuccius, 1199.
21. Obert, 1126.
22. Henric, 1213.
23. Obert II.
24. Lanfranc, 1225.
25. Obert III, 1226.
26. Taillefer, en 1233.
27. Didier.
28. Sinibalde de Gênes, cardinal, 1235, fait pape sous le nom d'Innocent IV.
29. Simon, 1238.
30. Lautère II, 1250.
31. Fr. Lanfranc de Nigro, de l'Ordre des Frères-Mineurs, 1255, mort en 1291.
32. Fr. Nicolas Vasconus, de Cève, de l'Ordre des Frères-Mineurs, 1291.
33. Emmanuel Spinula, 1306.

34. Jean, de l'Ordre des Frères-Mineurs, 1320.

35. Frédéric de Céva, 1330.

36. Jean, fils de François, marquis de Céva, 1349.

37. Jean de Flisco, 1364.

38. Gibert de Flisco, 1390.

39. Antoine de Ponte, Vénitien, administrateur en 1418.

40. Matthieu de Caretto, 1429.

41. Georges de Flisco, cardinal, administrateur, 1448.

42. Néapoléon de Flisco, 1469.

43. Jean Valérius de Caldérinis, de Gênes, ci-devant évêque Savone, en 1467, mort en 1472.

44. Jérôme Bassus-Roboreus, de Savone, neveu de Sixte IV, 1472, siégea quatre ans, fut fait cardinal et évêque de Recanati. Il mourut à Rome évêque de Palestrine, en 1507.

45. Léonard Marchesias, d'Albenga même, chanoine de la cathédrale en 1476, siégea trente-sept ans.

46. Bandinelle Saulius, noble génois, fait cardinal par Jules II, évêque de Gierac et de Malte; par Léon X, évêque d'Albenga, en 1513. Il fut accusé d'avoir conspiré contre Léon, enfermé dans la tour d'Adrien, privé du chapeau de cardinal, en 1517; mais on s'aperçut qu'on avait été trop vite. Il fut rétabli dans tous ses honneurs; cependant, il mourut de chagrin à Rome le 24 mars 1518.

47. Jules, cardinal de Médicis, administrateur perpétuel de cette église, depuis 1517 jusqu'en 1518, fut fait pape, et prit le nom de Clément VII.

48. Jean-Jacques, comte de Camberana, de Pavie, gouverneur de Rome, nommé par Léon X le 5 mai 1518, mort en 1538 dans le lieu de sa naissance.

49. Jérôme Grimaldi, Gênois, fait cardinal par Clément VII en 1527, nommé par Paul III le 14 novembre 1538, mort à Gênes en 1544. Il avait été marié et il avait encore des enfans vivans.

50. Jean-Baptiste Cicada, de Gênes, nommé par Paul III et fait cardinal par Jules III, siégea jusqu'en 1560 qu'il abdiqua.

51. Carlos Cicada, neveu du précédent, succéda en 1560, mourut en 1572.

52. Charles Grimaldi, de Gênes, avait déjà passé de l'évêché de Sagone à celui de Vintimille. Il fut encore transféré de celui-ci à Albenga, le 26 novembre 1572, et mourut en 1581.

53. Horace, des marquis de Malespines, nommé le 8 janvier 1582, mort avant d'avoir pris possession.

54. Lucas Fliscus, des comtes de Lavagna, transféré d'Adria sous Grégoire XIII, le 28 mars 1582, siégea vingt-huit ans.

55. Dominique Marinus, de Gênes, nommé par Paul V en 1610, transféré à Gênes en 1616.

56. Vincent Landinelle, de Serazane, nommé par Paul V le 3 août 1616, siégea jusqu'en 1624 et mourut en 1627.

57. Pierre-François Coste, fils du comte Octavien, nommé par Urbain VIII le 29 mars 1624, mourut le 14 mars 1655.

58. François de Marinis, de

Gênes, nommé le 11 août 1655, fut transféré à Melphi le 29 mars 1666.

59. Jean-Thomas Pinelli, évêque de Melphi, succéda à Marinis en même temps.

60. Fr. Albert Botti, de Gênes, carme, succéda à Pinelli le 24 janvier 1689,

61. Georges Spinula, de Gênes, nommé en 1691, après la mort de Botti, et mourut en 1714.

62. Charles-Marie-Joseph de Furnariis, nommé le 20 février 1715.

ALBERGATI (Luce), d'une famille noble de la ville de Bologne en Italie, fleurissait l'an 976 par sa science, par sa piété et par sa connaissance de diverses langues. Orland lui attribue les ouvrages suivans écrits en italien, mais il ne dit pas s'ils ont été imprimés : 1° trois livres de la Virginité ; 2° un livre de la chute des Anges ; 3° cinq livres des hiérarchies des Anges ; 4° six livres de questions sur le livre de la Sagesse de Salomon ; 5° des commentaires sur le Pentateuque ; 6° quatre livres sur la chaire pontificale et sur la religion ; 7° trois livres des derniers temps et des afflictions ou calamités du monde.

ALBERGATI (Jules), est auteur du livre intitulé : *quo pacto Papa se gerere debeat in totius Imperii ecclesiasticis negotiis curandis ;* Francfort, 1610, in-4°. Lippenius, ibid., pag. 394.

ALBERGATI (Antoine), on a de lui : *Instructio et decreta pro pastoribus civitatis et diœcesis Leodiensis,* 1614, in-4°. Lippenius, tom. 2, pag. 174.

ALBERGHIN (Jean), religieux du tiers-ordre de saint François, né à Palerme en Sicile l'an 1574, prit l'habit de cet Ordre en 1590. Il fut fait docteur en théologie étant encore jeune, et il enseigna la philosophie et la théologie scholastique avec une très-grande réputation de doctrine. Il gouverna plusieurs couvens en qualité de supérieur, fut définiteur de la province de Sicile, et ensuite deux fois provincial. Il fut aussi consulteur et censeur du Saint-Office ; emplois qu'il exerça avec tant de capacité que les juges de l'inquisition le consultaient comme un oracle dans les questions les plus épineuses. Il joignait aux talens une rare piété et une singulière dévotion à la sainte Vierge. Il mourut à Palerme dans le couvent de Sainte-Marie-de-la-Miséricorde, le 26 septemb. 1644. Louis Monacho, prédicateur célèbre parmi les clercs-mineurs, prononça son oraison funèbre. Ses ouvrages sont : 1° *Manuale qualificatorum sanctæ Inquisitionis, in quo omnia, quæ ad illud tribunal, ac hæresum censuram pertinent, brevi methodo adducuntur ;* Palerme, chez Dèce Cyrille, 1642, in-8°. Sarragosse, chez Augustin Verges, 1671, in-4°. 2° *Lucubrationes scholasticæ et moralis théologiæ ;* 3° *Breve chronicon tertii ordinis S. Francisci.* Mongitore, *Biblioth. sicil.,* tome 1, pag. 314. Bordonius de Verone, et Coronelli, *Biblioth. univers.,*

num. 2986. Le père Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. francis.*, tom. 2, pag. 118.

ALBERGOTTI (François) d'Arezzo, dans l'État de Florence, célèbre jurisconsulte, fit en peu de temps un merveilleux progrès dans les sciences, et entre autres dans la philosophie et dans la jurisprudence civile et canonique, qu'il étudia sous le célèbre Balde. On dit qu'il professa le droit à Boulogne, et qu'il s'y fit admirer non-seulement par sa grande érudition, mais encore par l'intégrité de ses décisions qui lui acquirent le titre de docteur de la vérité solide. *Solidæ veritatis doctor.* Barthole parle très-avantageusement de lui. Nous avons encore ses commentaires sur le Digeste et sur quelques livres du Code et des Consultations. Moréri, édition de 1759.

ALBERIC, qu'on croit aussi Italien, moine et diacre du Mont-Cassin, cardinal du titre des quatre Saints-Couronnés, vivait en 1057. Il se trouva à un concile que Grégoire VII tint à Rome en 1079 contre Bérenger; il fut chargé de défendre la foi de l'Église, et de combattre les erreurs de ce sacramentaire; et il le fit en si peu de temps qu'il n'employa pas plus d'une semaine à composer un Traité du corps du Seigneur. Pierre Diacre nous apprend qu'il fit encore plusieurs autres ouvrages, des hymnes sur saint Nicolas, un Dialogue sur la musique, un Traité contre l'empereur Henri sur l'élection du pape; des Dissertations sur le jugement dernier, les Peines de l'Enfer, la Joie du Paradis; l'Assomption de la sainte Vierge; sur saint Paul, saint Apollinaire, sur le martyre des saints Modeste et Césairée. Il écrivit en outre la Vie de saint Dominique, abbé, celle de sainte Scholastique. On nous assure que tous ces ouvrages sont en manuscrit dans la bibliothèque des Cordeliers à Florence. Pour ce qui regarde la vie de saint Dominique, elle se trouve au 22 janvier dans Bollandus, tom. 2. Possevin, Arnolde Wion, Ciaconius, Bollandus lui-même, le confondent mal-à-propos avec un autre Alberic, aussi moine du Mont-Cassin qui vivait en 1123. (Cave.)

ALBERIC, qu'on croit Français, moine de l'abbaye de Trois-Fontaines, de l'Ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Châlons en Champagne, fleurit vers l'an 1241. Il composa une Chronique depuis la création du monde jusqu'en l'année 1126, que Vossius rapporte dans le second livre des *Historiens latins*, ch. 26, p. 381. On a toujours espéré que M. Du Chêne la donnerait tout entière, c'est-à-dire jusqu'au temps d'Alberic même, ou jusqu'à l'année 1241; mais le manuscrit reste toujours caché dans quelque bibliothèque; on dit qu'il est dans celle de Saint-Gal en Suisse, dans celle du Roi à Paris. Il faut espérer que quelqu'un dans la suite lui fera voir le jour. (Cave, Trithème, Vossius.)

ALBERIC VEER ou VERUS,

Anglais de la famille des comtes d'Oxfort et de Clarence, a été illustre parmi les chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin vers l'an 1250. Il a composé un Traité de l'Eucharistie, la vie de saint Osithe et les antiquités de son monastère, qui portait le nom de ce saint. Sa vie est dans Surius au 7 octobre.

ALBERIC, dit de Rosate ou Roxiati, était de Bergame en Italie, et un des plus savans hommes de son temps. Il vivait en 1350. Nous avons de lui un excellent commentaire sur le sixième livre des *Décrétales* que l'on a souvent réimprimé, et quatre livres des *Statuts* ou *Ordonnances*, un *Dictionnaire du Droit civil et canonique*, imprimé à Venise en 1573, 1601; un *Traité* sur les *Témoins* dans le *Traité des Traités*, vol. 5, fol. 176, et un autre des *Propositions*, ibid. vol. 1, fol. 334. (M. Cave.)

ALBERT, que l'on nomme aussi Olbert, était abbé de Gembloux; il avait été moine de Lobbes, Ordre de Saint-Benoît; il vivait dans le dixième siècle. Sigebert dit qu'il a été illustre par sa science dans les belles-lettres et dans les matières ecclésiastiques, et par son zèle pour la religion, et qu'il a rendu son nom immortel en écrivant des vies des Pères, et en composant des Hymnes à l'honneur des Saints; mais particulièrement parce qu'il a instruit Burchard, évêque de Worms, et a été cause qu'il s'est appliqué à l'étude ecclésiastique, et qu'il a donné son volume de Canons, si utile à tout le monde, composé par les soins de cet Albert. Sigebert, *de Script. eccles.*, c. 142. Valère-André, *Bibl. belg.* Trithème, Possevin, *in Appar.* Dupin, *Bibl. eccl.*, dixième siècle.

ALBERT ou ALBERIC, chanoine d'Aix, vivait en 1120. Il composa, selon qu'il avait appris des autres, l'*Histoire de la prise de Jérusalem* sous Godefroi de Bouillon, en douze livres. Il y décrit ce qui s'était passé en Orient depuis l'an 1095 jusqu'à la seconde année de Baudouin II, en 1120, Reinerius Reineccius a été le premier qui nous ait donné cette histoire intitulée, *Chronique de Jérusalem*, sans nom d'auteur, à Helmdstad, 1584. Bongars l'a restituée ensuite à son auteur dans son livre *Gesta Dei per Francos*, tom. 1, pag. 184. (Cave.)

ALBERT, patriarche latin de Jérusalem, vint au monde à Castro-di-Gualteri en Italie, dans le diocèse de Parme, vers l'an 1149. Il fut d'abord chanoine-régulier de Sainte-Croix-de-Mortara dans le Milanais, ensuite évêque de Verceil, enfin patriarche de Jérusalem. Il établit le lieu de sa résidence à Acre, où il vécut dans un martyre continuel, joignant aux travaux et et aux persécutions du dehors qu'il eut à souffrir, mille austérités volontaires. Il rassembla sous un même chef plusieurs ermites qui demeuraient épars sur le Mont-Carmel, et leur donna une règle fort courte qu'il

renferma en seize petits articles. C'est ainsi qu'il est devenu le législateur de l'Ordre des Carmes qui en font l'office comme d'un bienheureux, le 8 d'avril.

ALBERT (saint), évêque de Liége, cardinal et martyr, était fils de Guillaume III, comte de Louvain et frère de Henri, duc de Lorraine, c'est-à-dire du Brabant, qui avec ses dépendances s'appelait alors la Basse-Lorraine. S'étant consacré au service de Dieu dans de l'église de Liége, sa vertu le fit élire d'un consentement unanime pour succéder à l'évêque Raoul, mort le 5 d'août de l'an 1191. L'empereur Henri VI traversa cette élection de tout son pouvoir, et donna un ordre ou au moins occasion à trois gentilshommes allemands d'assassiner Albert qui s'était retiré à Reims où il fut attaqué par ces meurtriers, qu'il avait reçus dans sa maison avec toute sorte de bontés, et qui le percèrent de treize coups mortels. Son corps, enterré d'abord honorablement dans la cathédrale de Reims, fut transféré sous Louis XIII à Bruxelles où on le conserve avec beaucoup de vénération dans une châsse fort ornée. Le Martyrologe romain, depuis la révision qui s'en fit sous Grégoire XIII et Sixte V, met la fête de saint Albert au 21 de novembre. Sa vie, écrite par un de ses domestiques, a été insérée tout entière dans l'histoire que Gilles, moine d'Orval, a faite des évêques de Liége. Elle est au second tome de Chapeauville avec ses Remarques. Baillet, 21 novembre.

ALBERT, prieur du monastère du Mont-des-Vignes à Pavie, a écrit vers l'an 1230, les Vies de sainte Béatrix, de sainte Aldegonde, de saint Amand. Possevin, *in appar.* Dupin, *Bibl. eccles.*, treizième siècle.

ALBERT, abbé de Stade en 1232, voyant qu'il ne pouvait réformer ses moines qui ne vivaient pas suivant leur règle, malgré une bulle qu'il avait obtenue pour cela du pape Grégoire IX, se démit de son abbaye et passa en 1240 dans l'Ordre des Frères-Mineurs dont il fut bientôt élu général. Il composa une chronique depuis la création du monde jusqu'en l'année 1256, qui est excellente pour connaître l'histoire des anciens temps et particulièrement des affaires d'Allemagne. Il n'y suit que les meilleurs auteurs dont il rapporte fidèlement les paroles, et qu'on ne trouve guère ailleurs. Cet ouvrage nous a été donné l'an 1587 par Reinerius Reineccius, et imprimé à Helmstad, et depuis réimprimé à Wirtemberg en 1608. (Cave. Dupin, *Bibl. eccles.*, treizième siècle.)

ALBERT (saint), du Mont-Trapano, carme, naquit à Trapano, ville ancienne de la Sicile au cap du Ponant lorsque Frédéric II était roi de Sicile, l'an 1212. Sa mère, Jeanne Palizzi, femme noble et pieuse, lui ayant déclaré qu'elle ne l'avait obtenu après une longue stérilité qu'en

promettant à la sainte Vierge de le consacrer à Dieu sous sa protection dans le monastère des religieux du Mont-Carmel, il embrassa leur institut dans leur couvent du Mont-Trapano. Dans cette école de pénitence, Albert cherchait tous les moyens imaginables de se mortifier. Outre les austérités communes, il portait le cilice trois fois la semaine, ne buvait point de vin, mêlait tous les vendredis de l'absinthe à sa nourriture, récitait toutes les nuits tout le Psautier à genoux, et passait sans intervalle de la prière à la lecture ou aux œuvres de charité. On le chargea malgré lui du ministère de la prédication qu'il exerça jusqu'aux extrémités de la Sicile avec autant de zèle que de fruit, non-seulement parmi les chrétiens, mais encore parmi les juifs. Il mourut dans une solitude près de la ville de Messine, le 7 d'août de l'an 1292, selon l'opinion commune. Son corps fut enterré dans l'église du couvent de son Ordre à Messine où Dieu fit paraître, par plusieurs signes miraculeux, la gloire de son serviteur. Une partie de ses os furent transportés dans le couvent du Mont-Trapano. Le Saint fut canonisé à Rome vers le milieu du quinzième siècle. Sa fête tombe le 7 d'août. Surius. (Baillet, 7 août.)

ALBERT, surnommé *le Grand* à cause de l'étendue de son érudition, était de Lawengen en Souabe, issu de la famille des seigneurs de Bolstad. Il naquit, selon quelques uns, l'an 1193, et selon d'autres, en 1206. Ses parens l'envoyèrent à Passaw pour le faire instruire de bonne heure dans les belles-lettres; dégoûté du monde, il entra dans l'Ordre de Saint-Dominique en 1221, et reçut l'habit des mains du bienheureux Jourdain qui était alors général de l'Ordre. Nous ne dirons rien ici de cette pesanteur d'esprit qu'on lui suppose pour avoir recours à un miracle, ni de ce défaut de mémoire qui lui arriva avant de mourir. Il suffit de savoir qu'il fit en peu de temps de si grands progrès dans toutes sortes de sciences, qu'il passa pour le plus habile théologien, philosophe et mathématicien de son temps. La connaissance surtout qu'il avait des mathématiques fit sur le peuple de si grandes impressions que ne pouvant comprendre la mécanique de quelques ouvrages qu'il avait faits, il fut presque regardé comme un magicien. Après la mort de Jourdain qui arriva en 1236, il gouverna tout l'Ordre en qualité de vicaire-général pendant deux ans; il eut même plusieurs suffrages pour le généralat, aussi bien que Hugues de Saint-Cher; mais ni l'un, ni l'autre ne fut élu. On le fit provincial pour l'Allemagne; il s'établit à Cologne, et y enseigna publiquement la théologie avec l'applaudissement d'un nombre infini d'auditeurs qui venaient de tous côtés pour l'entendre. Ce fut de cette école que sortirent saint Thomas d'Aquin, Ambroise de Sienne et Thomas

Catimpré, si célèbres dans la suite pour leur science. En 1260, Albert fut nommé à l'évêché de Ratisbonne par le pape Alexandre IV et quoiqu'il témoignât beaucoup d'éloignement pour les dignités ecclésiastiques, il se vit contraint d'accepter ce qu'on lui présentait. Il demanda avec instance d'en être déchargé, et en 1263 il reçut la permission de se retirer dans son couvent de Cologne où il ne s'occupa plus que de la prière et de l'étude. Il y mourut le 25 novembre en 1280, âgé de soixante-quinze ans, d'autres disent quatre-vingt-sept ans. On a rassemblé tous ses ouvrages en vingt-un volumes in-fol. imprimés à Lyon par les soins du père Jammy, dominicain, en 1651. Nous ne parlerons ici que de ceux qui concernent les sciences ecclésiastiques : les commentaires sur l'Écriture-Sainte, savoir sur les psaumes, septième volume, sur Jérémie, Baruc, Daniel, et sur les douze petits prophètes; le huitième, sur les Évangiles de saint Matthieu et de saint Marc; le neuvième, sur l'Évangile de saint Luc; le dixième, sur celui de saint Jean et l'Apocalypse; le onzième et le douzième contiennent les sermons pour toute l'année et pour les Saints, des prières sur les Évangiles de tous les dimanches de l'année, trente-deux sermons de l'Eucharistie qui se trouvent aussi parmi les œuvres de saint Thomas; mais qui sont plutôt d'Albert-le-Grand; et un discours sur la femme forte; le treizième est composé de commentaires sur les livres attribués à saint Denis l'Aréopagiste, et d'un Abrégé de Théologie divisé en sept livres; les trois tomes suivans contiennent les commentaires sur les quatres livres du Maître des Sentences; le dix-septième et le dix-huitième comprennent sa Somme de théologie; le dix-neuvième, un ouvrage intitulé, *Sommes des Créatures*, divisé en deux parties, dont la seconde est *de l'Homme*. On ne doute point que tous ces ouvrages ne soient d'Albert-le-Grand; mais le vingtième tome en contient plusieurs qui sont douteux ou supposés. Le premier n'est pourtant pas de ce nombre; c'est un discours en l'honneur de la Vierge intitulé, *Marial*, sur ces paroles de l'Évangile, *l'Ange Gabriel fut envoyé*, etc. Mais les douze livres des louanges de la Vierge qui suivent sont de Richard de Saint-Laurent, pénitencier de Rouen à qui cet ouvrage est attribué dans l'édition qui s'en est faite à Douai en 1625, in-4°; et ce qui peut persuader que c'est véritablement ce Richard de Saint-Laurent qui en est l'auteur, c'est que dans plusieurs endroits il se cite lui-même; par exemple, son Traité de la confession, et du fruit qu'on en retire; son Traité de la pureté du cœur, de la contrition, de l'échelle de Jacob; et ce Richard, pour le dire en passant, s'appelait de Saint-Laurent, parce qu'il était d'un bourg dans le pays de Caux

nommé *Saint-Laurent*. Dom François de la Pommeraie, moine bénédictin de Saint-Maur, fait mention de lui dans son histoire de la cathédrale de Rouen, à l'occasion de la réforme que l'archevêque Odon Clément voulait établir dans le chapitre d'Andely en 1245; il dit que ce prélat était accompagné de plusieurs chanoines, et en particulier de ce Richard de Saint-Laurent. L'ouvrage intitulé *Biblia Marianna*, n'est certainement pas d'Albert-le-Grand; outre que ni Laurent Pignon, ni Valleotanus, qui nous ont donné la liste de ses écrits, n'en parlent point, le style est entièrement différent du sien. Le vingt-unième tome contient quelques ouvrages philosophiques assez douteux, un Traité du sacrifice de la messe et du sacrement de l'Eucharistie, le Paradis de l'âme ou l'écrit des vertus, et un Traité de l'attachement à Dieu. (Le père Echard, *script. ord. Præd.*, t. 1, p. 171. Possevin, *in Appar.* Dupin, *Biblioth. eccl.* Bellarmin, etc.) Albert-le-Grand fut béatifié par le pape Grégoire XV en 1622. On fait sa fête le 15 de novembre; son corps qui repose dans l'église des dominicains de Cologne, fut trouvé entier au dix-septième siècle. (Baillet, 15 novembre.

ALBERT DE BERGAME (B.), du tiers-ordre de Saint-Dominique, était né dans un petit village du territoire de Bergame, de parens d'une condition basse et méprisable selon le monde, mais vertueux, et qui l'élevèrent chrétiennement. Il donna dès son enfance des marques de sa sainteté future. A l'âge de sept ans, il paraissait déjà élevé à une sublime oraison, et se privait trois fois la semaine de sa nourriture en faveur des pauvres. Lorsqu'il fut parvenu à un âge plus mûr, il s'appliqua à l'agriculture en la compagnie de son père. Tandis que son corps était courbé sous le travail, son esprit était élevé en Dieu dans une haute contemplation. Il s'engagea dans l'état du mariage pour obéir à ses parens. Il eut à souffrir de la part de sa femme les reproches les plus piquans, occasionés par sa grande libéralité envers les pauvres; il les endura avec patience, et Dieu autorisa sa charité par des miracles. Ayant été long-temps persécuté par quelques personnes puissantes qui voulaient s'emparer du champ que possédait son père, il se retira à Crémone où il s'adonna avec une nouvelle ferveur aux œuvres de miséricorde. Peu de temps après il entra dans le tiers-ordre de saint-Dominique, qu'on appelait alors la milice de Jésus-Christ, et dans la suite les Frères de la Pénitence. Il résolut d'acquérir la perfection évangélique. En effet, on le vit bientôt aller de vertu en vertu; il excella en particulier dans la charité envers les malades, les étrangers et les personnes dénuées de tout secours. Il alla par dévotion visiter les saints lieux de Jérusalem. De retour à Crémone et sur le point de s'embarquer sur le

Pô, son extrême pauvreté ne lui permettant pas de rien offrir au nautonier pour son passage, il fut rebuté avec beaucoup de dureté, mais après avoir invoqué le nom du Seigneur, il marcha sur les eaux et passa le fleuve à pied sec. Il vécut dans une parfaite humilité, et mourut saintement le 7 mai de l'an 1279. Il fut inhumé avec grande solennité au milieu du chœur de l'église où il avait accoutumé de faire son oraison, et en présence d'un peuple prodigieux. Dieu fit éclater sa sainteté par des nouveaux miracles, lesquels étant bien examinés, portèrent Benoît XIV à permettre que sa fête fût célébrée dans tout l'ordre des Frères-Prêcheurs et par tout le clergé de Crémone et de Bergame. Ceci est tiré de l'office du Saint.

ALBERT DE BRESSE, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs dans le quatorzième siècle, a fait une Somme de cas de conscience, plusieurs lettres, quelques sermons, qui sont restés manuscrits; on les conserve dans la bibliothèque des dominicains de Vicence.

ALBERT DE PADOUE, religieux de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin dans le quatorzième siècle, fut disciple du fameux Gilles Romain, sous lequel il étudia à Paris et reçut le bonnet de docteur. Il enseigna peu de temps après et expliqua les saintes Écritures avec une telle réputation qu'on venait de tous côtés pour l'entendre. Le pape Boniface VIII voulut le voir et l'appela à Rome; mais ce pape étant mort en peu de jours, il revint en France et mourut lui-même à Paris l'an 1328, ou, comme d'autres le prétendent en, 1325, à l'âge de quarante-six ans. Il fut enterré dans l'église des Augustins. Il composa plusieurs ouvrages, des sermons du temps, des Saints, du Carême, imprimés à Paris, 1544, 1550, in-8°; *une explication des Évangiles de tous les dimanches de l'année*, à Venise, 1476, in-fol. On conserve à Padoue, suivant la chronique de son Ordre, quelques autres ouvrages de lui manuscrits; c'est-à-dire, des commentaires sur le *Pentateuque*, sur les quatre *Évangelistes*, sur les *Épîtres de saint Paul* et le Maître des Sentences. On voit à Padoue sa statue en marbre, avec un magnifique éloge que le public lui a fait dresser pour l'honneur qu'il a fait à sa patrie. (Trith. *de script.*, Possev. *in app.*, Pamphile, *Biblioth. august.* Le Mire. Cave.)

ALBERT, surnommé *de Argentina*, parce qu'il était Allemand, maître ou théologien de l'évêque de Strasbourg, a vécu dans le quatorzième siècle. Cet évêque dont on ne nous dit point le nom, l'envoya à Avignon pour l'excuser auprès du pape, et lui porter le décret de l'empereur Louis contre l'ambition des papes. Ce fut vers 1378 qu'il composa une chronique depuis les commencemens de la maison d'Habsbourg jusqu'à la mort de Charles IV, ou depuis 1270 jusqu'en 1378. Cuspinien nous l'a donnée imparfaite à Bâle, 1553,

1569, et cette édition a été mise à l'index des livres défendus, aussi bien que le reste de l'ouvrage, jusqu'à ce qu'il soit corrigé par l'inquisition ; mais cela n'a pas empêché Christianus Urstitius de nous la donner tout entière dans la bibliothèque des écrivains d'Allemagne, à Francfort, 1670, tom. 2, p. 97. Il a encore composé la vie de Berthold de Buchocke, évêque de Strasbourg et de Spire. (*Voyez* Urstitius, ibid., p. 167. Cave.)

ALBERT, de Sarciano, ville de Toscane, homme versé dans les langues grecque et latine, et dans les sciences sacrées et profanes, interprète au concile de Florence, et vicaire-général de l'Ordre des Frères-Mineurs, a composé, dans le quinzième siècle, quelques ouvrages assez bien écrits qui n'ont point encore vu le jour, et dont Wadingue donne le catalogue suivant dans la bibliothèque des auteurs de son Ordre ; un Traité de la pénitence composé l'an 1433 ; un Discours sur l'Eucharistie, prononcé l'an 1422; un Discours sur les conditions de l'amitié et sur la malice de l'envie ; un autre pour montrer que la bassesse de l'extraction n'apporte point d'obstacle à la vertu ; un autre sur les réprimandes qu'on doit faire aux insolens, fait l'an 1446; un Traité adressé à Eugène IV contre ceux qui blâment les martyrs ; un Discours prononcé dans le Chapitre général de son Ordre, tenu à Padoue l'an 1443; plusieurs Lettres au page Eugène et à Christophe, évêque de Rimini. Wadingue a inséré quelques fragmens de ces ouvrages dans le quatrième tome de ses *Annales*, qui font connaître la beauté de l'esprit et la politesse de cet auteur qui mourut à Milan en 1450. (Dupin, *Bibl. eccl.*, 15e siècle.

ALBERT (Jean), natif de Harlem en Hollande, a vécu dans le quinzième siècle. Il prit l'habit de religieux chez les carmes, et fut docteur de Louvain. Il composa divers ouvrages, entre autres des commentaires sur la première *Epître de Saint-Jean*, des sermons, des questions sur le maître des Sentences, et une explication du livre de l'Ecclésiastique. Il mourut à Malines l'an 1496. Valère-André, *Bibl. belg.* Marc-Ant., *Aleg. in Parad. Carmel.*)

ALBERT (Philippe), autre carme allemand appelé de *Nussia*, lieu de sa naissance, qui est un village près de Francfort, vivait sur la fin du quinzième siècle, vers l'an 1495. Il professa la théologie à Paris et à Cologne, et il écrivit sur le Cantique des cantiques et sur le maître des Sentences, un volume de Sermons, etc. (Thrithème, *de script.* Possevin, *in appar.* Lucius, *Biblioth.* Carmel, *Alegr. in Parad. Carmel.*)

ALBERT CRUMMEDICKIUS, était de Lostein, province du cercle de la Basse-Saxe en Allemagne. Il fut d'abord chanoine et ensuite évêque de Lubec. Christian, roi de Danemarck, se servit beaucoup de lui dans dif-

férentes ambassades où il l'envoya, et où il consomma la plus grande partie des revenus de son église et son patrimoine. Il mourut âgé de plus de soixante-dix ans en 1489. Il nous a donné une chronique des évêques de Lubec, depuis la fondation de cette église jusqu'à l'an 1465, que son prédécesseur mourut. Cette chronique a été depuis continuée jusqu'en l'année 1505, et le jeune Mébonius nous l'a donnée parmi les écrivains allemands, tom. 2, édit. d'Helmstad, 1688, in-fol. (Cave.)

ALBERT, baron de Bonsteton, Allemand, aumônier de l'empereur Maximilien II, et doyen des Ermites de Saint-Augustin en Suisse, parut en 1491; il donna la vie de saint Nicolas de Tolentin du même Ordre, qu'on dit avoir vécu plusieurs années sans manger. Surius l'a placée au 10 septembre. Nous avons encore de lui une histoire qu'il a intitulée, *Autrichienne*, et qu'il a dédiée à Charles VIII, roi de France; elle est manuscrite dans la bibliothèque de l'empereur à Vienne. Pierre Lambecius en fait mention dans ses Commentaires, tom. 2, pag. 4, et promet de la donner au public. La mort l'en a empêché. Son digne successeur Daniel Nesselius l'a fait dans sa Sécographie, imprimée à Vienne.

ALBERT CRANTZ, Allemand, naquit à Hambourg d'une très-bonne famille. Il reçut le bonnet de docteur en théologie et en droit canon, après avoir donné des marques de sa capacité en différentes académies, l'an 1490. Étant nommé docteur de l'académie de Rostoch, il y enseigna quelque temps le droit et la théologie. Il revint ensuite dans son pays, et il fut fait chanoine d'Hambourg, ensuite doyen, et honoré d'une place de professeur où il se fit connaître plus particulièrement vers 1504. Il était un de ceux qui désiraient le plus ardemment la réformation de l'Église; et sur ce que Luther s'était mis en tête de l'entreprendre, il lui disait: Allez, mon frère, allez dans votre cellule, et dites, *Miserere mei, Deus*. Il mourut à Hambourg l'an 1517 au mois de décembre, et fut enterré dans le cimetière de la grande église. Nous avons de lui sa *Métropole*, ou *Histoire ecclésiastique des églises d'Allemagne, particulièrement de Saxe, fondées ou rétablies du temps de Charlemagne, depuis* 780 *jusqu'en* 1504, *en douze livres*. Elle est imprimée à Bâle, 1548; à Cologne, 1574, in-8°; à Francfort, 1576 et 1590. Treize livres de l'Histoire de Saxe, Cologne, 1520; Francfort, 1575. Quatorze livres de l'Histoire des Vandales, Francfort, 1575. Chronique des autres pays septentrionaux, de Danemarck, de Suède, de Norwège, etc.; Strasbourg, 1546, et avec les additions de J. Wolfius, Francfort, 1575. Il est bon d'observer que tous ces ouvrages ont été mis à l'index des livres défendus. Il a fait encore un libelle de l'office de la messe, impr. à Rostoch. (Cave.)

ALBERT, marquis de Brandebourg, cardinal de la sainte église romaine, était fils de Jean, surnommé *le Grand*, électeur de Brandebourg, et frère de Joachim, aussi électeur. Il était chanoine de Mayence et de Trèves, lorsqu'il fut fait archevêque de Magdebourg et primat de Germanie. Il fut élu archevêque de Mayence le 9 mars 1514, et garda son premier archevêché avec celui-ci par dispense du pape Léon x; ce qui était sans exemple. Il fut encore administrateur de l'évêché d'Halberstadt, et le même pape l'honora de la pourpre romaine le 24 mars 1518. Il signala son zèle contre Luther et le combattit de toutes ses forces, loin de l'avoir favorisé, en laissant la liberté de religion dans les diocèses de Magdebourg et d'Halberstadt, comme l'a dit faussement Eggs dans son *Lexicon*. Il mourut à Mayence le 24 septembre de l'an 1545, âgé de cinquante-cinq ans. Ses écrits sont, 1° *Statuta pro Cleri reformatione*. 2° *Decreta adversus novatores, Lutherum et asseclas*. 3° Des Sermons souvent prêchés devant son peuple. 4° *Responsio ad epistolam Lutheri*. 5° *Oratio de bello movendo contra Turcos*; à Islèbe, 1603. 6° Des constitutions ou statuts sur les matières ecclésiastiques, en allemand; Leipsick, 1552. (Fabricius, *Biblioth. histor.*, tom. 1, pag. 386, 407, 411. *Magna biblioth. eccles.*, pag. 218.)

ALBERT (Louis), de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, expliquait publiquement l'Écriture-Sainte dans l'Université de Padoue sa patrie, en 1623. On a de lui, 1° la *Vie de saint Nicolas de Tolentin*; Padoue, 1610. 2° *de reali præsentia Christi in Eucharistiæ sacramento*, 1613. 3° *De terrestri Paradiso*, 1619. 4° La *Vie de la bienheureuse Claire de Monte-Falco*, 1610. 5° *Lectiones quædam de operibus sex dierum*, 1629, in-4°, avec le livre *de Paradiso terrestri*. 6° *Lib. de Prædestinatione et reprobatione*; Venise, 1623, in-4°. *Magna Biblioth. eccles.*, pag. 214.

ALBERT (Nicolas), né à Palerme le 20 décembre 1652, entra fort jeune dans l'état ecclésiastique, et s'y distingua par sa science, par sa piété et par son goût exquis pour les belles-lettres qu'il cultiva avec succès. Il s'appliqua d'une façon particulière à la poésie, et publia plusieurs pièces de vers en langue toscane, qui le firent admirer par les connaisseurs en ce genre. Il prit le degré de docteur en théologie à Palerme, et fut de l'Académie de cette ville ainsi que de celle de Trapano. Il avait une dévotion toute particulière aux mystères augustes de la très-sainte Trinité et de la divine Eucharistie, et à la sainte Vierge. Il mourut à Palerme le 16 octobre 1707, après avoir donné de rares exemples de toutes les vertus chrétiennes, et surtout d'une patience héroïque dans les longues et cruelles douleurs par le moyen desquelles il plut à Dieu de

l'exercer. Antoine Mongitore fit l'abrégé de sa vie, et la mit à la suite de son ouvrage posthume sur le Paradis. On a de lui, 1° *Commentari sacro-storici della vita, doctrina, e miracoli di Giesu Christo*, etc., deux volumes in-fol.; à Palerme, chez Félix Marin, en 1313; et à Venise, chez Pezzana, en 1716, trois vol. in-4°. 2° *La terra de viventi scoverta à mortali, cioè lo stato de beati in Paradiso.... divisa in due partie: nella prima si tratta della beatudine del corpo; nella secunda della beatitudine del anima;* à Palerme, chez Jean Neapoli, 1709, in-folio. 3° *Offerte fervorose al SS. Crocifiso, e Maria immaculata sempre vergine, da farsi in ogni principio di mese da chi desidera esser, vero schiavo delle piaghe di Christo nostro redentore, e della Madre SS. Advocata de peccatori;* ibid., 1713 et 1714, in-12. 4° *Compendio de commentari sacrostorici della vita di Christo N. S.* ibid., 1714, in-4°. Il a laissé quelques autres ouvrages manuscrits tant en vers qu'en prose. (Mongitore, *Biblioth. sic.*, tom. 2, *in appendice*, pag. 45. *Journal d'Italie*, tom. 28, pag. 467.)

ALBERT (le P.) de Paris, capucin. Nous avons de lui: Conférences sur le symbole des apôtres, dans lesquelles toutes les principales vérités de la religion sont expliquées, et les décisions des conciles sur chaque article sont rapportées familièrement par dialogues, de la même manière qu'elles ont été prononcées dans les missions et ailleurs, in-12; à Paris, chez la veuve de Laize de Brêche, rue St.-Jacques, 1688. *Journal des Savans*, 1689, pag. 167 de la première édition, et pag. 142 de la seconde.

ALBERT (Jean), savant auteur, natif de Krumaw ou Cromaw, près de Budweiss, ville de Bohême, a fleuri dans le dix-huitième siècle. Nous avons de lui, 1° *Specimen annotationum philologicarum in novum Testamentum, ex Philonis Judæi libro de opificio mundi collectarum.* Cet ouvrage se trouve dans le *Musæum hist. philolog. theol.*, imprimé à Brême en 1728, in-8°. vol. 1er, pag. 104. 2° *Observationes philologicæ in sacros novi fœderis libros;* à Leyde, chez Jean Arn. Langerack, 1725, in-8°. 3° *Periculum criticum, in quo loca quædam cum veteris ac novi fœderis, tum Hesychii et aliorum illustrantur, vindicantur, emendatur;* ibid., 1727, in-8°. *Magna biblioth. eccles.*, pag. 206 et *seq. Act. Lips.*, mois de juillet de l'an 1725, pag. 302, et mois de novembre de l'an 1727, pag. 495.

ALBERTI (Leandre), vulgairement *Leandre Alberti*, dominicain, né à Bologne en Italie, l'an 1479, embrassa l'Ordre de Saint-Dominique dans sa patrie, le 25 novembre 1495. Il s'appliqua entièrement à l'étude après sa profession, et il y réussit. Le père François Sylvestre de Ferrare, ayant été élu général de l'Ordre en 1525, appela à Rome

le père Leandre Alberti pour être l'un de ses assistans sous le titre de provincial de la Terre-Sainte. Il fut aussi l'inquisiteur général à Bologne où il mourut vers l'an 1552. Ses ouvrages sont : 1° *de Viris illustribus ordinis Prædicatorum* libri 6; à Bologne, chez Jérôme Platon, 1517, in-fol. Ouvrage écrit avec autant d'exactitude que d'élégance et de pureté, dit le père Echard. 2° *Vita della B. Colomba de Rieto del terzo habito della penitenza del glorioso padre S. Domenico, sepolta a Perugia;* à Bologne, chez Jérôme de Benedictis, 1521, in-4°. 3° *de D. Dominici obitu et sepultura;* ibid., chez Vincent Bonardi, 1535. Altamura et Rovetta lui attribuent un autre ouvrage de la translation de saint Dominique; mais c'est le même que le précédent, comme il paraît par les *Annales* de Bzovius, où cet ouvrage est rapporté tout entier à l'an 1233. 4° *Chronichetta della gloriosa Madonna di san Luca del monte della Guardia, e de suoi miracoli, del suo principio, sino all' anno* 1552, *et dell origine del convento delle venerande Monache di san Matthia, scritta dal* F. Leandro Alberti, *et accresciuta da un reverendo Religioso sino all' anno* 1577; Venise, 1577, chez les frères Guerra, in-8°; Bologne, chez Jean Rossi, 1598, avec un appendice jusqu'à cette année. 5° *Vita Joan. Bentivoli secundi.* 6° *Delle donne che sono state illustri, nella Domenicana religione,* 7° *Vita Joachimi, Abbatis Florensis, et vaticiniorum ejusdem explicatio;* à Bologne, 1515, et à Venise, 1527. On doute si cet ouvrage est de Léandre Alberti, parce que le style n'en est pas élégant comme celui de cet auteur. 8° *Vita B. Jordani Saxonis ord. Prædic. Magistri 2.* 9° *Diatriba de incrementis dominii Veneti.* 10° *De claris viris Reipublicæ Venetæ.* Ces deux ouvrages imprimés à Rome se trouvent dans la bibliothèque de Casanate. 11° *Historie di Bologna* jusqu'à l'an 1279, imprimé à Bologne depuis l'an 1541 jusqu'à l'an 1590, in-4°; 12° *Descrittione di tutta l'Italia,* etc.; Bologne, 1550, in-fol.; Venise, 1551, 1561 et 1568, in-4°. Il y en eut dans la même ville une édition corrigée et augmentée en 1581, et une autre en 1588, in-4°. Guillaume Kyriander traduisit cet ouvrage en latin, et le publia à Cologne en 1567, in-fol. Mais les îles appartenantes à l'Italie manquent dans cette édition. 13° *Ephemerides ab adventu Ludovici XII, Galliæ regis in Italiam usque ad annum* 1552; manuscrit dans la bibliothèque des dominicains de Bologne. Le P. Echard, *script. ord. Prædic.*, tom. 2, pag. 825. Becmann, *catal. Bibl. francof.*, pag. 8.

ALBERTI (Jean-Baptiste), natif de Savone, ville de l'État de Gênes en Italie, entra chez les clercs réguliers appelés *Somasques*, et y devint orateur, philosophe et théologien de réputa-

tion. Il mourut vers l'an 1660, et laissa, 1° Lib. 3, *de Vita et rebus gestis sancti Majoli*, *Abbatis Cluniacensis, historice et dogmatice descriptis;* Gênes, 1638, in-8°. 2° Un Traité en langue toscane sur l'origine des académies publiques et particulières, ibid., 1639. 3° Des vers sacrés et moraux écrits en la même langue, ibid., 1641. 4° Lib. 4 *de Apparitione Virginis misericordiæ Savonensis, et de imaginibus ejusdem, portentis miraculisque, illustribus in Italia;* ibid., 1642. 5° *Apes Lilii;* Tortone 1646; Oldoin, *Athen. Ligust.*, pag. 309. Le Long, *Biblioth. hist. de la Fance*, p. 227, n° 4932.

ALBERTIN (Arnaud), de Majorque, évêque de Patti en Sicile, composa divers ouvrages : *Repetitio nova* sive *commentaria rubricæ et* sap. 1, *de hæreticis*, lib. 6. *Quæstio de secreto, quando debeat et non debeat revelari. De agnoscendis assertionibus catholicis et hæreticis.* Possevin, *in appar. sacr.* Rochus Pyrrhus, *notit. eccles. Sicil.*, *in Pactensi.* Miræus, *de script. sæc.* 16. Nicol. Antonio, *de script. hisp.*

ALBERTINI (François), jésuite de Cantazaro dans la Calabre, professa la philosophie et la théologie à Naples pendant neuf ans avec applaudissement, et mourut en 1619. Entre autres ouvrages, nous avons de lui une théologie en deux volumes in-fol., sous le titre de : *Corollaria theologica ex principiis philosophicis deducta,* imprimée à Naples en 1606 et 1610, et à Lyon en 1616. Alegambe, *de script. societ. Jesu.* Miræus, *de script. 17 sæc.* Sotwel, *de script. societ. Jesu.* Il a laissé en outre un petit traité *de Angelo custode* où il enseigne que les animaux ont des anges gardiens.

ALBERTIS (Albert de), de Trente, est auteur de divers ouvrages : *Vindiciæ adversus Gasp. Scioppium*, imprimées en 1649. *Thesaurus eloquentiæ sacræ et prophanæ*, imprimé en 1669. *Paradoxa moralia de ornatu mulierum*, publiés en 1650. Alegambe, pag. 9. Konig. *Biblioth. vet. et nova.*

ALBERTONIUS (Alexandre), a rassemblé des déclarations et résolutions du droit en vingt livres. Cet ouvrage fut imprimé à Venise, in-fol., en 1585.

ALBERTUCCI DE BORSELLES (Jérôme), de Bologne en Italie, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, a vécu dans le quinzième siècle. C'était un esprit doux et facile, qui aimait la solitude et qui se faisait un plaisir de l'étude de l'histoire. Il composa une chronique depuis le commencement du monde jusqu'en 1491, les annales de son Ordre et quelques autres Leandr. Alberti, *de script. Ital. et* lib. 4. *de Viris illust. dominic.* Seraphin Razzi, *Hist. de gli homini illust. dominic.* Vossius, *de Hist. lat.*

ALBI ou DE ALBA (Jean), chartreux, Espagnol de nation, a été très-estimé dans le seizième

siècle pour sa piété et pour sa doctrine. Après avoir appris parfaitement la théologie, les langues orientales, et surtout l'hébraïque, il prit l'habit de religieux dans la chartreuse dite *la vallée de Jésus-Christ*, près la ville de Ségovie, au royaume de Valence où il mourut le 27 décemb. 1591. Ce savant homme, infatigable dans le travail, laissa plusieurs ouvrages sur l'Écriture-Sainte. Les chartreux de son monastère qui en firent imprimer un en 1610, sous ce titre, *Sacrarum simioseon animadversionum et electorum ex utriusque Testamenti lectione commentarius et centuria*, témoignent dans la préface qu'ils avaient encore de lui un très-grand nombre d'autres ouvrages sur le même sujet. Le Mire parle d'un autre imprimé en 1613, intitulé : *Selectæ annotationes et expositiones in varia utriusque Testamenti difficilia loca*. Miræus, *de script. sæcul.* 16. Nicol. Antonio, I. P. *Biblioth. script. hisp.*

ALBI (Henri), jésuite de Bolène dans le Comtat-Venaissin, entra chez les jésuites en 1606. Après y avoir professé les humanités, il enseigna la philosophie pendant cinq ans, la théologie scholastique pendant un pareil nombre d'années, et la théologie morale pendant deux ans. Il fut élevé depuis aux charges de son Ordre, et gouverna successivement en qualité de recteur les colléges d'Avignon, d'Arles, de Grenoble et de Lyon. Il mourut à Arles en 1659. Il est auteur des ouvrages suivans : *la Vie de saint Gabin*, martyr ; à Lyon, 1624, in-12 ; *la Vie de saint Pierre de Luxembourg ;* à Lyon, 1626 et 1632, in-12 ; *la Vie de la mère Jeanne de Jésus*, fondatrice des religieuses Augustines ; à Paris, 1640, in-12 ; *la Vie de sœur Catherine de Vanini*, converse de Sienne ; à Lyon, 1665, in-12 ; *Éloges historiques des Cardinaux français et étrangers mis en parallèles ;* à Paris, 1644, in-4°. *Item*, nouvelle édition suivant le père Le Long, sous ce titre : *Histoire des Cardinaux illustres qui ont été employés dans les affaires d'Etat*, par le sieur de Verdier, et augmentée des *Vies des Cardinaux de Berulle*, *de Richelieu et de La Rochefoucault ;* à Paris, 1653, in-4°. Cet ouvrage est très-superficiel. L'*Anti-Théophile paroissial* ou réponse au livre qui porte pour titre : *le Théophile paroissial de la Messe de paroisse ;* à Lyon, 1649, in-12. Voici l'origine de ce livre qui a paru sans nom d'auteur. Un capucin publia en 1635 un ouvrage intitulé : *Theophilus parochialis, seu de quadruplici debito in propria parochia persolvendo ; concionis, missæ, confessionis paschalis, paschalisque communionis, per R. P. B. B. C. P.*, c'est-à-dire, *reverendum patrem Bonaventuram Basseanum*, *capucinum prædicatorem ;* à Anvers, 1635, in-8°. C'était une espèce de suite ou d'augmentation d'un autre livre du même, imprimé dès 1633, à Douai, in-12, sous ce titre : *Parochianus obe-*

diens, sive de duplici debito parochianorum audiendi scilicet missam et verbum Dei in sua parochia, saltem diebus dominicis et festis majoribus stante commoditate. Le père Nicéron dit que l'éditeur de cet ouvrage nous apprend que Bonaventure de la Bassée s'appelait originairement *Louis le Pippre.* Nous n'avons rien trouvé de semblable dans l'édition de Douai de 1633, on n'y nomme point l'auteur; il est dit seulement dans l'avertissement *ad parochos et parochianos,* que cet auteur était, avant son entrée chez les capucins, licencié en théologie; qu'il avait été professeur royal en philosophie à Douai, et que depuis qu'il s'était fait capucin, il avait professé la philosophie et la théologie à Liége, et qu'il avait prêché à Cambrai vers le temps du dernier concile provincial tenu en cette ville. L'ouvrage du père de la Bassée fut réimprimé sous le titre de *Parocophilus,* à Paris, 1637, in-12, par les soins d'un prêtre qui prit le nom de Timothée Cleritime. Le curé de Saint-Nizier de Lyon en traduisit aussi en français la partie qui concerne la messe de paroisse, et publia sa traduction en 1649 à Lyon, in-8°, sous ce titre : *le Théophile paroissial,* par le R. P. B. B. C. P., traduit du latin par Benoît Puys, docteur en théologie, chanoine-sacristain et chef du Chapitre de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Nizier de Lyon, juge-lieutenant en la primatie de France. Ce traducteur ayant déclaré qu'il avait entrepris ce travail *pour s'opposer à la liberté de quelques prédicateurs, membres d'une compagnie régulière, qui s'étaient échappés à déclamer publiquement contre la messe de paroisse,* s'attira la réponse du père Henri Albi, qui, non content de défendre les prétentions des réguliers attaquées par le capucin, s'en prit aussi à la personne du traducteur, et changea ainsi en querelle personnelle une dispute de droit. Benoît Puys opposa une *réponse chrétienne à un libelle anonyme, honteux et diffamatoire,* intitulé : *Anti-Théophile;* à Lyon, 1649, in-8°. Le père Albi répliqua par le livre suivant : *Apologie pour l'anti-Théophile paroissial contre la réplique injurieuse et les plaintes injustes* de M. Benoît Puys, *où de nouveau est solidement établi le privilége des églises des Réguliers,* par Paul de Cabiac, prêtre régulier (c'est le masque que prit le père Albi); à Lyon, 1649. Cette dispute poussée un peu vivement se termina par une réconciliation amiable qui se fit publiquement entre les deux parties, comme il paraît par un acte qui en fut dressé le 25 décembre 1650. Les autres ouvrages du père Albi sont : *l'Art d'aimer Dieu;* à Lyon, 1634, in-24; à Paris, 1636, in-12; *du Renouvellement d'esprit;* à Lyon, 1651, in-4°; *de la Conception immaculée de la Vierge;* à Grenoble, 1654, in-4°; *Grammaire française avec des observations;* à Lyon,

1657, in-8°. *Voyez* les *Mémoires du père Nicéron*, art. dernier du tom. 33. Moréri, édit. de 1759.

ALBIGEOIS, *Albigenses*, hérétiques qui tirent leur nom de la ville d'Albi en Languedoc, où ils se cantonnèrent et où ils s'élevèrent au milieu du douzième siècle. Ils s'appelèrent encore *Pétrobusiens*, *Arnaudistes*, *Cathares*, *Piffres*, *Patarins*, *Tisserans*, *Bon-hommes*, *Publicains* ou *Poblicains*, *Pessagiens* ou *Passagers*, etc. Les Albigeois soutenaient les erreurs des Manichéens et y en ajoutaient de nouvelles. Ils disaient que Jésus-Christ n'était ni vrai Dieu, ni vrai homme; que l'Église ne pouvait excommunier personne; que les méchans prêtres ne consacraient pas; que Dieu était l'auteur du péché, et non le libre arbitre de l'homme, qu'il ne fallait ni bâtir des temples à l'honneur des Saints, ni les fréquenter; que pour être sauvé, il suffisait de confesser ses péchés sans en faire pénitence; que les corps ne ressusciteraient point; que le Paradis et l'Enfer n'étaient rien; et que ceux qui connaissaient Dieu, comme ils le connaissaient eux-mêmes, portaient le Paradis dans leurs cœurs, tandis que ceux qui étaient en péché mortel y portaient l'Enfer. Ils se moquaient du Purgatoire, des prières pour les morts, des images, des croix, des cérémonies de l'Église. Ils avaient une hiérarchie composée de diacres, de prêtres, d'évêques, et d'un pape qui tenait son siége en Bulgarie. Quant à leurs mœurs, il y avait deux sortes de gens parmi eux, les parfaits et les croyans. Les parfaits ne mangeaient ni chair, ni œuf, ni fromage, se vantaient de vivre dans la continence, et ne juraient jamais. Les croyans qui menaient une vie commune ou déréglée, tenaient pour certain qu'ils étaient sauvés par la foi des parfaits, et qu'aucun de ceux qui recevaient l'imposition de leurs mains n'était damné. Les Albigeois furent condamnés, 1° dans un concile de France, tenu à Lombez sous le pape Alexandre III, l'an 1176; 2° dans un concile général de Latran, l'an 1179; 3° dans un autre concile de Latran, l'an 1215; 4° dans un concile tenu à Toulouse sous le pape Grégoire IX, l'an 1228. La croisade qu'on prêcha contre les Albigeois, l'inquisition qu'on établit aussi à Toulouse contre eux, la mort du jeune Raimond, comte de Toulouse, leur protecteur, arrivée l'an 1249, concoururent à les détruire ou à les ramener à l'Église, si ce n'est ceux qui ont pu se joindre aux Vaudois. (Castel, *Histoire des Comtes de Toulouse*; Pierre de Vaucernay, religieux de Cîteaux, *Histoire des Albigeois*; Reinier, dominicain; le père Benoît, aussi dominicain, *Histoire des Vaudois et des Albigeois*; le père Langlois, jésuite, *Hist. des Croisades contre les Albigeois*; M. Bossuet, *Hist. des Variations*.

ALBIN DE VALSERGUES, (Jean d') dit *de Serrei*, archi-

diacre de Saint-Étienne de Toulouse, fameux prédicateur. Nous avons de lui sur les matières de controverse un livre imprimé à Paris chez Guillaume Chaudière en 1566, sous le titre *du Sacrement de l'autel, pour la confirmation du peuple francais*, avec trois lettres écrites à une dame de qualité, pour la détourner de se faire de la religion prétendue réformée, et une quatrième adressée à Robert Prévôt, ministre de Genève qui se disait ministre de Paris. Il écrivait fort bien pour ce temps-là. Il mourut à Toulouse en 1566. (De La Faille, *Ann. de Toul.*, part. 2, p. 209.)

ALBINE. (*Voy.* Mélanie.)

ALBINE, illustre Romaine et mère de Marcelle, vivait au milieu du quatrième siècle. Elle consultait souvent saint Jérôme sur les difficultés qu'elle rencontrait en lisant l'Écriture-Sainte. Ce grand homme nous l'apprend lui-même dans la préface de l'Épître aux Galates. Il parle encore ailleurs de cette sainte femme et de Marcelle sa fille, dont il nous a laissé la vie. (Saint Jérôme, sur l'*Épître aux Galates*, et dans ses Lettres. *Voyez* Mélanie.)

ALBIZZI ou ALBICI (Barthélemi), religieux de l'Ordre de Saint-François, natif de Pise, est auteur du célèbre ouvrage *des Conformités*. Cet ouvrage a été imprimé in-fol. en 1510, à Milan chez Gotard Pontice, et est divisé en trois livres. Dans le premier, cet auteur trouve douze conformités de saint François avec Jésus-Christ, seize dans le second, et douze dans le troisième: c'est ainsi que se laissant emporter à un zèle indiscret et injurieux à l'humilité de saint François, il prétend élever ce glorieux patriarche par-dessus les autres Saints, et prouver par là qu'il a fait des actions aussi éclatantes que celles du Fils de Dieu. Un grand nombre de savans et de pieux religieux de cet Ordre ont censuré cet excès peu judicieux de Barthélemi. On lui attribua un autre traité, *de Vita et laudibus D. Mariæ Virginis*, en six livres, imprimé à Venise, en 1596. (Possevin, *in appar.* Henri Willot, *Athen. franç.* Wading, *Biblioth. française*, etc. Moréri, édition de 1759.)

ALBIZZI ou ALBICI (François), natif de Césène en Italie, suivit d'abord la profession d'avocat dans sa patrie. Quelques mauvais traitemens qu'il reçut d'un gentilhomme pour qui il avait plaidé, et dont il perdit le procès, l'ayant engagé à se retirer à Rome, il s'y avança en peu de temps par le crédit des jésuites avec lesquels il était fort lié. Il fut d'abord secrétaire de quelques prélats, et obtint ensuite pour lui-même une prélature. Ce fut lui qui dressa la bulle contre l'*Augustinus* de Jansénius, sous Urbain VIII, dans la fameuse affaire des cinq propositions. Il devint assesseur du Saint-Office, et Innocent X le promut au cardinalat. Il était habile jurisconsulte, d'un naturel fort gai,

mais si porté à la satire qu'il ne ménageait même pas la cour de Rome, ni ceux à qui il devait son élévation. Il mourut en 1684. On a de lui un *Traité de la Juridiction des cardinaux dans l'Eglise titulaire de Rome;* à Rome, 1668. *État du siége de Rome*, tome 1, pag. 45. *Journal de Saint-Amour. Mémoires du temps.* (Moréri.)

ALBORG, *Alburgum*, ville épiscopale du Danemarck, sous la métropole de Londen, est située sur la gauche d'un bras de mer qui s'avance beaucoup dans le pays qu'on appelle *le golfe* ou *le lac de Lym*, et qui a son entrée dans la mer Baltique. L'évêché qui avait été fondé au onzième siècle, dans un lieu nommé *Burglau*, y fut transféré en 1540.

ALBUIN, écrivain de la fin du dixième siècle qui prend les titres de prêtre et d'ermite. On soupçonne qu'il fut d'abord moine de Gorze. On a de lui un recueil de passages choisis de l'Écriture et des Pères sur les principales vertus chrétiennes; il est dédié à Héribert, archevêque de Cologne. D. Martenne en a donné la dédicace et les trois premières lignes de la préface dans son *ampl. Collect.*, tome 1, pag. 360. Le reste est encore manuscrit, et se trouve dans la bibliothèque des chanoines réguliers de Tongres. Sandérus avait vu dans la bibliothèque de saint Martin de Tournai un autre ouvrage manuscrit du même auteur sur le même sujet. Il nous apprend aussi qu'on trouvait encore de lui, parmi les manuscrits des Dunes, une *Vie de sainte Euphrasie.* (Dom Rivet, *Hist. littéraire de France*, tome 6, pag. 553.)

ALCAÇAR (Louis), jésuite, né à Séville en Espagne, entra chez les jésuites en 1569. Il fut professeur en philosophie et en théologie à Cordoue et à Séville pendant vingt ans. Il a écrit divers ouvrages; un Commentaire sur l'Apocalypse de saint Jean, sous ce titre: *Vestigatio arcani sensus in Apocalypsi*; à Anvers, in-fol., 1614; un autre *de Sacris ponderibus et mensuris*, ibid. 1619; et à Lyon 1616, et un, *de malis medicis*, à Lyon, 1631, in-fol. (Alegambe, *Biblioth. script. soc. Jesu.*)

ALCALA DE HENAREZ, ville d'Espagne dans la nouvelle Castille. Les Latins l'appellent *Complutum*, et elle est surnommée de *Henarez*, à cause d'une rivière de ce nom qui passe tout proche, et pour la distinguer des autres lieux qui portent aussi le nom d'*Alcala*. Il s'est tenu quelques conciles à Alcala; le premier, l'an 1325, sur les mœurs des ecclésiastiques; le second, l'an 1326, sur les immunités de l'Église; le troisième, l'an 1333, sur la discipline; le quatrième et dernier, l'an 1379, sur le schisme. (Aguirre, tom. 3.)

ALCANTARA, Ordre militaire d'Espagne. La ville d'Alcantara ayant été reprise sur les Maures par Alphonse IX en 1212, il la confia à la garde des chevaliers

de Calatrava. Deux ans après, elle fut remise aux chevaliers du Poirier; c'était un Ordre de chevaliers institué l'an 1156, si l'on en croit Ange Manrique, par Suarez et Gomez, frères, et confirmé par le pape Alexandre III l'an 1177 sous la règle de Saint-Benoît mitigée, comme la gardaient les chevaliers de Calatrava, dont ils prirent aussi dans la suite les observances. (Ange Manrique, *Annales de Cîteaux.*) Gomez qui n'était d'abord que prieur, prit ensuite le titre de grand-maître, et son Ordre le nom de la ville d'Alcantara. Après la défaite des Maures et la prise de Grenade, la maîtrise de l'Ordre d'Alcantara et celle de l'Ordre de Calatrava furent réunies à la couronne de Castille par Ferdinand et Isabelle. En 1540, les chevaliers d'Alcantara obtinrent la permission de se marier. Leurs armes sont un poirier avec deux entraves. Cet Ordre a trente-sept commanderies, et il est seigneur de cinquante-trois bourgs ou villages en Espagne; il a les mêmes dignités et presque les mêmes statuts que celui de Calatrava. Les chevaliers ont aussi le même habit de cérémonie qui consiste dans un grand manteau blanc, avec une croix verte fleurdelisée, qu'ils portent du côté gauche sur le manteau, ce qui les distingue des chevaliers de Calatrava. Ils font un quatrième vœu de soutenir l'Immaculée Conception de la sainte Vierge. (*Voy.* Franç. Radez, Franç. Carro de Torrez, Andreas Mondo, *de Ordin. milit.* Mariana, l'*Histoire des Ordres monastiques et militaires*, t. 6, pag. 53.)

ALCANTARA (François d'), Espagnol, a écrit un livre *de la Prière et de la Méditation*, imprimé à Cologne en 1607. (Konig., *Bibl. vetus et nova.*)

ALCEDO ou ALZEDO (Maurice de), natif de la vallée de Sopuerta, dans la Biscaïe, en Espagne, fut docteur en droit canon, protonotaire et juge apostolique, et avocat royal au conseil souverain de Castille. On a de lui: *de excellentia Episcopalis dignitatis, deque Ecclesia regenda, visitanda, administranda; necnon de generalis Vicarii auctoritate ac muneribus;* à Lyon, en 1630, in-4°. (Nicolas Antonio, *Biblioth. hisp.*, tom. 2, pag. 95.)

ALCENSIA ou DE ALCENSIA (Nicolas), Allemand, religieux de l'Ordre des Carmes, florissait sur la fin du quinzième siècle. Il écrivit divers ouvrages, et entre autres des Commentaires sur l'Exode et l'Apocalypse de saint Jean: *Sermones de tempore, de officio Missæ*, etc. Il vivait vers l'an 1495. (Trithême, *de script. Eccles.* Possevin, *in appar. sacr.* Alegr. *in Parad. Carmeli*, etc.)

ALCHIMIE. Art qui apprend à dissoudre tous les corps, à les réduire dans leurs principes, et à séparer les substances utiles de chaque mixte d'avec les inutiles. Elle enseigne aussi la transmutation des métaux, la conversion, par exemple, du cuivre en or;

c'est par cet endroit qu'elle est plus décriée, plus impuissante, et peut-être plus superstitieuse. Les alchimistes ont tâché de faire, par le secours des démons, invoqués explicitement ou tacitement, ce qu'ils n'ont pu faire par leurs propres efforts; c'est pour cela que les saints canons ont anathématisé les alchimistes, et que plusieurs théologiens ont mis leur art parmi les divinations défendues, quoiqu'il ne soit pas mauvais en lui-même, et lorsqu'il se renferme dans ses justes bornes. M. Harois qui distingue l'alchimie de la chimie, définit ainsi l'alchimie, *Ars sine arte, cujus principium est mentiri, medium laborare, et finis mendicare.*

ALCIAT ou ALCIATO (André), très-habile jurisconsulte Milanais, à qui le public a l'obligation d'avoir banni la barbarie d'entre les interprètes du droit, et d'avoir remis cette science dans son lustre, vivait dans le seizième siècle. Il enseigna à Avignon et à Bourges où il fut attiré en 1529 par les libéralités du roi François 1er. Il enseigna ensuite à Bologne, à Ferrare et à Pavie, et mourut dans cette dernière ville en 1550, honoré des dignités de protonotaire et de comte palatin par le pape Paul III, et de celle de sénateur par l'Empereur, et favorisé de présens par les rois de France et d'Espagne. Il nous a laissé plusieurs ouvrages de droit et des Emblêmes imprimés à diverses fois, qui font voir qu'il n'ignorait rien des sciences humaines. C'est à ces emblêmes qu'Alciat est redevable du rang qu'on lui donne parmi les poëtes. Ses Emblêmes ont de la douceur, de l'élégance et de la force; et les sentences y sont assez belles pour pouvoir servir à la conduite et au réglement de la vie. On en a fait grand nombre de versions et d'éditions. Ceux qui voudront connaître le catalogue des ouvrages d'Alciat n'ont qu'à consulter les Éloges des hommes savans de M. de Thou, par Teissier, tome 1. Forster, *in vit. Juris.* Joannes Imperialis, *in Élog. doct.* De Thou, *Hist.*, lib. 8. Jules-César Scaliger, l. 6, *Poetic. sive hypercritic.*, p. 795 et 796. Joann. Martin. Tosc., *in Pepl. Ital.* Laur., Crass. *in poet. græc. ital. Descript. ord. alphab.*, pag. 33, in-fol. Bossius, *in Orat. funebr. Alciati et apud Crassum.* Baillet, *Jugemens des Savans sur les Poëtes*, tom. 7.

ALCIBIADE, l'un des 48 martyrs de Lyon. (*Voy.* POTHIN.)

ALCIME ou JACIME ou JOACHIM, grand-prêtre des juifs, établi en 3842, mort en 3844; avant Jésus-Christ 156. Il était de race sacerdotale, quoique non des premières familles, ni de celles dont les ancêtres eussent possédé le suprême pontificat. Ce fut le roi Antiochus Eupator qui le fit grand-prêtre, contre toute sorte de règles; mais Judas Macchabée l'empêcha, tant qu'il vécut, d'exercer ses fonctions. Après la mort de Judas, Alcime fut paisible possesseur

du souverain pontificat ; mais il n'en jouit pas long-temps, car il fut frappé de paralysie, et il en mourut en punition de ce qu'il avait entrepris de renverser le mur du parvis intérieur du temple bâti par les prophètes. (Joseph., *Antiquités*, liv. 20, cap. 8.)

ALCOCKE (Simon), Anglais, docteur en théologie, prédicateur et philosophe d'un grand nom dans le quatorzième siècle, vivait encore en 1380, sous le règne de Richard II, roi d'Angleterre. Il était également consulté sur les questions de l'école et sur les passages difficiles de l'Écriture. Il laissa divers ouvrages dont il y en a encore plusieurs dans diverses bibliothèques : *Expositiones in Magistrum sententiarum* lib. 4. *De modo dividendi thema pro materia Sermonis : conciones variæ* etc. Leland et Pitseus, *de script. Angl.* Baleus, *centur.* 6, n° 52.

ALCORAN, mieux le CORAN, *Alcoranus*, *Coranis*, mot arabe qui signifie *lecture* ou *collection*. L'*Alcoran* est le recueil des préceptes de la loi de Mahomet, et il est ainsi appelé, ou parce que c'est une collection, ou parce que c'est chez les Mahométans *la lecture*, *le livre de lecture* par excellence, comme la *Bible* chez les juifs et les chrétiens, dont Mahomet a été le singe. Il est divisé en *surates*, c'est-à-dire en *sections* ou *chapitres*, et chaque *surate* est divisée en petits *versets* qui sont la plupart écrits d'un style coupé, et qui approche plus des vers que de la prose. Les mahométans ont chez eux, aussi bien que les juifs, une espèce de *massorètes* qui ont compté le nombre des versets, des mots, et même de toutes les lettres qui sont dans l'*Alcoran*. L'opinion commune est que Mahomet, aidé d'un moine nommé Sergius, en est l'auteur. M. d'Herbelot croit que Mahomet le composa sur des mémoires peu fidèles de l'ancien et du nouveau Testament qui lui furent fournis par les juifs répandus dans l'Arabie, et par des évêques, des prêtres, des moines attachés aux erreurs de Nestorius et d'Eutychès qui furent relégués dans les déserts de l'Arabie et de l'Égypte, après la condamnation de ces hérétiques, dont les erreurs sont répandues dans l'*Alcoran*. Les mahométans croient, comme un article de foi, que Dieu a donné l'*Alcoran* à Mahomet par le ministère de l'ange Gabriel, comme il a donné la Loi à Moïse et l'Évangile à Jésus-Christ. Il y a sept éditions principales de l'*Alcoran*, deux faites à Médine, une à la Mecque, une à Coufa, une autre à Bassora, une en Syrie, et une que l'on appelle *commune* ou *vulgaire*. Pour les commentateurs de l'*Alcoran*, on pourrait faire un gros volume des seuls titres de leurs livres. L'*Alcoran* a été traduit en français par André du Ryer ; mais cette traduction est très-infidèle. Hottenger a renfermé dans quarante aphorismes ou senten-

ces toute la morale de l'*Alcoran*. (*Voy*. Mahométisme.)

ALCUIN ou ALBIN (Flaccus), abbé de Saint-Martin à Tours, et célèbre écrivain anglais du huitième siècle, était né vers l'an 735 dans la province d'York, d'une famille noble d'Angleterre. Les noms de ses parens ne sont point connus. On sait seulement qu'il avait un frère nommé Arnon, et surnommé *Aquila*, et qu'il fut évêque de Saltzbourg. Cela paraît par l'inscription de sa soixante-sixième lettre qui est adressée à cet évêque. Pour lui, il se nommait d'abord Alcwin, qui est un nom saxon; mais il prit ensuite celui d'Albin qui est plus doux et plus latin, en y ajoutant le prénom de Flaccus; d'où vient que dans plusieurs de ses lettres il s'appelle Flaccus Albinus, quelquefois Alcuinus, et jamais Albinus Flaccus. Dès son enfance, Alcuin fut mis dans un monastère d'York contigu à l'église métropolitaine, pour y recevoir une éducation convenable à sa naissance. Il y eut pour maître dans les lettres, non pas le vénérable Bède, comme l'a dit l'auteur de sa vie, tome 5, *Actor. ord. S. Benedicti*, page 142; Bède étant mort en 735, n'était peut-être plus au monde lorsqu'Alcuin y vint, mais Egbert et Elbert, qui furent successivement évêques d'York. L'erreur de ceux qui ont fait Alcuin disciple de Bède, vient de ce qu'ils l'ont confondu avec Albin ou Alcuin, abbé de Cantorbéry, plus ancien que lui. Il ne faut pas non plus le confondre, comme ont fait plusieurs savans, avec Albin, camérier du pape Léon III, ni avec Albuin, moine d'Harsfeld dans le onzième siècle.

Alcuin apprit sous Egbert et Elbert, non-seulement la langue latine, mais encore la grecque et les élémens de l'hébraïque. Il fit profession de la discipline monastique; et comme l'église cathédrale était desservie par des moines de l'Ordre de Saint-Benoît, il y servit en qualité de diacre sans sortir de son monastère. Elbert ayant succédé dans le siége épiscopal d'York à Egbert, vers l'an 766, donna à Alcuin le soin de l'école de son monastère; ensuite il le chargea de la bibliothèque qu'il avait formée. Elbert étant mort, Eanbal, son successeur, envoya Alcuin à Rome vers l'an 780, pour demander le *pallium* au pape Adrien Ier. A son retour, il passa à Parme où Charlemagne se trouvait. Ce prince qui cherchait partout des gens de lettres pour exécuter le dessein qu'il avait formé de les faire fleurir dans ses États, le pressa beaucoup de s'y rendre quand il aurait achevé sa commission. Alcuin le promit et l'exécuta la même année 780, après en avoir obtenu la permission de son archevêque et du roi d'Angleterre. Charles l'honora comme son père, et voulut l'avoir pour maître dans les arts libéraux; il lui donna les abbayes de Ferrière en Gatinais, de Saint-Loup

à Troyes, et le monastère de Saint-Josse-en-Ponthieu ; mais Alcuin sachant que les canons ne lui permettaient point de servir en d'autres églises que dans celle où il avait été tonsuré et reçu l'Ordre du diaconat, demanda quelque temps après la permission de retourner à York, avec promesse de revenir en France, si le roi Charles pouvait en obtenir l'agrément du roi d'Angleterre et de l'archevêque d'York. Le séjour d'Alcuin en cette ville ne fut pas long ; il revint en France avec les permissions nécessaires, résolu d'y passer le reste de ses jours. Sa principale occupation était d'enseigner toutes les sciences dans le palais, au Roi, aux princes et princesses ses enfans, et aux seigneurs de la cour. Mais on le consultait aussi dans les affaires d'importance. Par son conseil, le roi Charles établit une espèce d'académie des plus beaux esprits et des plus savans de sa cour. Ils s'assemblaient en certains jours, et chacun rendait compte des anciens auteurs qu'il avait lus. Tous ceux qui en étaient prirent un nom particulier qu'ils ajoutèrent au leur : le Roi prit celui de David ; Alcuin celui de Flaccus qui était le surnom d'Horace ; Adelard, abbé de Corbie, celui d'Augustin ; un jeune seigneur nommé Angilbert, celui d'Homère. De là vient que dans l'inscription de plusieurs de ses lettres, il donne à Charlemagne le nom de David. Vers l'an 790, ce prince qui avait eu quelque démêlé avec le roi Offa au sujet d'un mariage, envoya Alcuin en Angleterre pour traiter de la paix. Il n'en revint qu'au bout d'environ trois ans, c'est-à-dire, vers la fin de l'an 792, ou au commencement de l'année suivante. Deux ans après, il assista au concile de Francfort. A la mort d'Itier, abbé de Saint-Martin de Tours, Charles donna cette abbaye à Alcuin, qui en prit le gouvernement vers l'an 796, et qui y forma une école encore plus célèbre et plus brillante que toutes celles qu'il avait établies dans toute l'étendue de la monarchie. Aussi sortit-il de cette école un grand nombre d'hommes illustres, et ce fut de là que les sciences se répandirent en divers endroits du royaume. On a mis en question, si l'école du palais de Charlemagne a donné naissance à l'Université de Paris, et si cette académie doit par là son origine à ce prince et à Alcuin. Vossius et grand nombre d'autres savans ont été longtemps pour l'affirmative, et du Boulay a employé beaucoup d'érudition pour la soutenir. Mais les doctes Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, remarquent que, malgré cela, on est aujourd'hui persuadé que la négative doit l'emporter, et que l'opinion contraire n'est soutenable qu'en ce que l'école du Palais, qui se trouvait quelquefois à Paris, aura inspiré aux citoyens de cette ville une émulation particulière pour

les lettres, et les aura portés à établir, dans la suite du temps, une école publique. Alcuin ne se trouvant plus assez de force pour gouverner les monastères confiés à ses soins, obtint du roi Charles, quoiqu'avec peine, d'en être déchargé. L'abbaye de Saint-Martin de Tours fut donnée à Fridugise qui eut aussi celle de Cormery. On donna Ferrière à Sigulfe, et le monastère de Saint-Josse à Warembald. Ainsi Alcuin se trouva réduit à l'état d'un simple moine quelque temps avant sa mort, qui arriva le 19 mai 804, jour de la Pentecôte, comme il l'avait souhaité, non en 790 comme le dit faussement Pitséus. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Martin, et l'on mit sur son tombeau une épitaphe de vingt-quatre vers qu'il avait composés lui-même. Plusieurs ont regardé comme une tache à sa mémoire d'avoir possédé tout à la fois plusieurs abbayes ou monastères. Mais quoiqu'en cela sa conduite ne soit pas imitable, on peut dire que ce ne fut ni l'avarice, ni l'ambition qui le firent agir, et qu'il ne les accepta que pour y rétablir la discipline régulière. Élipand, évêque de Tolède, lui reprocha un jour qu'il avait vingt mille esclaves ou serviteurs, ne faisant pas réflexion, ou voulant bien dissimuler que ces esclaves ou serfs l'étaient des églises ou des monastères, et destinés à en cultiver les fermes et les terres. Aussi Alcuin, répondant à ce reproche, proteste qu'il ne s'était jamais donné un seul homme pour son service particulier, et qu'il avait toujours souhaité d'être lui-même le serviteur de tous les serviteurs de Jésus-Christ. La pureté de ses mœurs et son zèle pour la défense de la foi catholique lui méritèrent, dès le temps de sa mort, le titre de Saint, ainsi que nous l'apprenons de l'auteur de sa vie, de Flodoard, de la Chronique de Saint-Martin de Tours, et de Rhaban, archevêque de Mayence, son disciple, qui l'a placé dans son Martyrologe; en quoi il a été suivi par plusieurs autres, dont les uns le font chanoine, et les autres moine bénédictin. Le Romain moderne n'en fait point mention. L'édition la plus complète des œuvres d'Alcuin est celle qui parut à Paris en 1617, par les soins d'André Du Chêne, chez Sébastien Cramoisy, dans un volume in-fol. divisé en trois tomes ou parties, dont la première contient ses traités sur l'Écriture; la seconde, ses livres de doctrine, de discipline et de morale; et la troisième, les écrits historiques, avec les lettres et les poésies. La première partie contient les ouvrages suivans: 1° *Interrogationes et responsiones, seu liber questionum in Genesim.* « Questions sur la » Genèse, avec leurs réponses, » au nombre de 181, » adressées au prêtre Sigulfe, disciple et compagnon d'Alcuin, par une petite préface où l'on voit qu'il

entreprit cet ouvrage à l'occasion des questions que Sigulfe lui avaient souvent faites sur les difficultés que présente la *Genèse;* et qu'il le composa lorsqu'il était à la suite de la Cour. Il n'y fait entrer que les questions qui regardent l'histoire. Ses réponses sont simples, assez justes et fort courtes. Il n'y a que la dernière qui est très-étendue en comparaison des autres. Elle roule sur les bénédictions que Jacob donna à ses fils. On l'a mise dans des temps postérieurs parmi les œuvres de saint Augustin. La plus grande partie de cette question se trouve insérée aussi avec quelque renversement dans le troisième livre du commentaire sur la *Genèse*, attribué à saint Eucher, évêque de Lyon. Alcuin explique les bénédictions de Jacob à ses fils, selon le sens historique et allégorique. Dans le premier sens, qui est le littéral, ces bénédictions s'entendaient de la division de la terre promise entre les enfans ou les descendans de Jacob. Mais dans le second elles regardent Jésus-Christ et son église. 2° *Dicta super illud Genescos : faciamus hominem ad imaginem nostram.* « Discours sur ces paroles : fai- » sons l'homme à notre image. » Il se trouve imprimé parmi les œuvres de saint Ambroise où il porte pour titre : *Traité de l'excellence de la création de l'homme ;* et parmi celle de saint Augustin, avec le titre, *de la Création du premier homme.* Il se trouve même inséré dans le *Traité de l'esprit et de l'âme*, autre ouvrage supposé à saint Augustin. Mais dans les dernières éditions des œuvres de saint Ambroise et de saint Augustin, on l'a rejeté dans les *Appendix*, comme n'étant ni de l'un, ni de l'autre, mais d'Alcuin. 3° *Enchiridium, seu expositio pia et brevis in septem psalmos pœnitentiales, in psalmum centesimum octodecimum, et in psalmos graduales ad Arnonem Archiepiscopum Salisburgiensem.* « Manuel, ou pieuse et » courte explication des sept » psaumes de la pénitence, du » psaume cent dix-huit, et des » Psaumes graduels, adressée à » Arnon, archevêque de Saltz- » bourg. » Ce manuel fut imprimé séparément à Paris, 1547, in-8°, mais sans la préface que dom Luc d'Achéri a publiée le premier, en 1679, dans le neuvième tome du *Spicilège*, page 111, 116. 4° *De psalmorum usu liber.* « De l'usage des psaumes, » avec des prières pour l'usage » journalier. » 5° *Officia per ferias.* « Les Offices par féries. » C'est une espèce de bréviaire où Alcuin marquait en détail les psaumes que l'on devait dire chaque jour de la semaine, à commencer au dimanche. Il y joignit des Hymnes, des Oraisons, des Confessions et des Litanies, 6° *Epistola de illo Cantici canticorum loco, sexaginta sunt Reginæ*, etc. « Lettre » sur ce passage du *Cantique des* » *Cantiques :* il y a soixante » Reines, etc. » Cette lettre,

adressée à Daphnin, est une explication mystique de ce passage. 7° *Commentaria in Ecclesiasten.* «Commentaire sur l'Ecclésiaste.» 8° *Commentarium in S. Joannis Evangelium, libri septem.* « Sept » livres de commentaires sur » l'Évangile selon saint Jean, » imprimés à Strasbourg en 1527. On voit par la petite préface qui est à la tête du sixième livre de ce commentaire sur l'Évangile de saint Jean, qu'Alcuin était occupé, par ordre de Charlemagne, à revoir et corriger tout le texte de la *Bible vulgate.* On trouve un exemplaire de cet ouvrage, manuscrit, dans la bibliothèque de Vauxcelles, avec des vers sur ce travail, intitulés: *Epigrammata de recognitione et emendatione totius divinæ Scripturæ.* Baronius, *ad an.*, 778, parle d'un autre exemplaire qu'il dit être dans une bibliothèque de Rome, et avoir beaucoup servi à ceux qui, de son temps, furent chargés de corriger la Vulgate. On voit par les épigrammes, mises au dos des exemplaires, que dans le huitième et le neuvième siècle, on donnait à la Bible les titres de Pandectes et de Bibliothèques.

La seconde partie contient les traités suivans : 1° *De fide S. Trinitatis libri* 3, *ad Carolum magnum, cum invocatione ad sanctam Trinitatem et symbolo fidei.* « Traité sur la foi de » la très-sainte Trinité, en trois » livres, adressé à Charlemagne, » avec une invocation de la » sainte Trinité, et un symbole, ou profession de foi. » Alcuin ne s'arrête pas tellement à ce qui regarde le mystère de la Trinité, qu'il ne propose encore diverses questions sur l'incarnation. 2° *De Trinitate ad Fridegisum quæstiones* 28, *seu confessio sive doctrina de Deo.* « Vingt-huit questions sur la » Trinité ou confession sur Dieu, » adressées à Fridégise, » qu'Alcuin appelle son très-cher fils. 3° *De differentia æterni et sempiterni, immortalis et perpetui, ævi et temporis, epistolæ.* « Lettres sur le temps et l'éter- » nité, etc. » 4° *De animæ ratione, ad Eulaliam Virginem.* « Traité de l'âme, adressé à la » vierge Eulalie. » 5° *Contra Felicem Orgelitanum Episcopum libri* 7. « Sept livres con- » tre Félix, évêque d'Urgel, » qui soutenait que Jésus-Christ, selon la nature humaine, n'était que fils adoptif et nuncupatif, c'est-à-dire, de nom seulement. Cet ouvrage a été composé en 798, et se trouve faussement attribué dans la Bibliothèque des Pères, à Paulin d'Aquilée. 6° *Epistola ad Elipandum.* « Lettre à Élipand, » évêque de Tolède sur le même » sujet. » 7° *Epistola Elipandi ad Alcuinum.* « Lettre d'Élipand » à Alcuin, dans laquelle cet » évêque défend ses sentimens » d'un style aussi barbare que » plein de fiel. » *Contra Elipandi epistolam libri* 4. « Quatre » livres pour servir de réponse » à la lettre d'Élipand, » écrits avec beaucoup de douceur et

de modération. Les deux premiers livres sont employés à la réfutation de la lettre d'Élipand; les deux autres à la défense de la vérité catholique. Alcuin les adressa à Leidrade, archevêque de Lyon; à Néfride, archevêque de Narbonne; à Benoît, abbé d'Aniane, et à tous les autres évêques, abbés et fidèles de la province de Gothie. A la fin de ces quatre livres, il y a un avertissement d'Alcuin sur l'origine de l'erreur de Félix et sur la rétractation qu'il en fit; la *lettre d'Élipand à Félix*, *la confession de foi* qu'il fit après s'être rétracté; et une *lettre* d'Alcuin sur les questions qu'on peut faire touchant le fils de Dieu. Voilà les œuvres dogmatiques contenues dans cette seconde partie.

Le premier des ouvrages de discipline contenus dans la deuxième partie est intitulé: *de divinis officiis liber, sive expositio Romani ordinis.* (Livre des Offices.) Quoiqu'il porte le nom d'Alcuin, il est d'un auteur plus moderne. C'est une compilation tirée des écrits de divers auteurs plus récens même qu'Alcuin. Le chapitre quarantième est un traité de Remi, moine d'Auxerre, sur la messe; et dans le chapitre dix-huitième, on lit une lettre d'Helpric qui paraît être le même qu'Hilpéric, moine de Saint-Gal dans le onzième siècle. *De ratione septuagesimæ, sexagesimæ et quinquagesimæ, epistola.* C'est une lettre à Charlemagne sur la septuagésime, sexagésime et quinquagésime, et sur les différences du nombre des semaines de Carême; avec la réponse de Charlemagne sur le même sujet. *De Baptismi cæremoniis ad Odwynum Presbiterum epistola.* (Lettre au prêtre Odwyn, sur les cérémonies du Baptême.) *De iisdem cæremoniis alia epistola.* (Autre lettre sur les mêmes cérémonies.) Cette lettre adressée à Charlemagne avec le titre d'Auguste, avait déjà été attribuée à Alcuin dans les anciennes leçons de Canisius; mais le père Petau et le père Sirmond la donnent avec raison à Amalaire, archevêque de Trèves; car celui qui l'écrivit était archevêque, et avait sous lui des suffragans; ce qui ne peut se dire d'Alcuin qui ne fut que diacre. M. Dupin nomme mal celui auquel la première de ces lettres est adressée, *Adrien.* On y voit que l'usage de la triple immersion subsistait encore dans ce temps-là, aussi bien que celui de conférer aux nouveaux baptisés l'Eucharistie et la Confirmation. *De confessione peccatorum ad pueros sancti Martini epistola.* (Lettre aux jeunes élèves de Saint-Martin sur le devoir de la confession des péchés.) Quoique cette lettre ne s'adresse qu'aux jeunes religieux de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, Alcuin ne laisse pas de porter la parole aux supérieurs et aux anciens de cette maison qu'il exhorte à veiller sur leurs élèves, et à les conduire dans la voie du salut par la pratique de toutes les vertus, principalement de

l'humilité et de l'obéissance. *Sacramentorum liber*. (Le livre des Sacremens, contenant les collectes, les secrètes, les préfaces et les postcommunions pour trente-deux messes différentes.) *Homiliæ* 3. 1. *de Silentio in quo missum est incarnatum verbum*. 2. *In nativitate beatæ Mariæ*. 3. *In festo omnium sanctorum*. (Trois homélies, sur l'incarnation, sur la nativité de la Vierge et sur la fête de tous les Saints. Ces trois homélies sont tirées du livre des homélies de Paul, diacre, et elles ne sont pas d'Alcuin.) *Vita Antichristi, ad Carolum magnum*. (La vie de l'Antéchrist, à Charlemagne.) Cet ouvrage qui se trouve dans les éditions de Rhaban Maur, et que Du Chêne a publié sous le nom d'Alcuin, est d'Adson, abbé de Montier-en-Der, sur la fin du sixième siècle. *De virtutibus et vitiis ad Widonem Comitem liber*. (Traité des vertus et des vices, adressé au comte Widon ou Gui.) C'est un des principaux traités de morale que nous ayons d'Alcuin. Il est divisé en trente-six chapitres, dont les vingt premiers traitent des vertus et de la manière de les mettre en pratique. Les quatorze suivans, à l'exception de celui où il est parlé de la persévérance dans les bonnes œuvres, traitent des péchés et des vices capitaux, entre lesquels il met la vaine gloire, suivant l'usage des anciens, soit Grecs, soit Latins. Il parle dans le trente-cinquième des quatre vertus cardinales. Le trente-sixième est un épilogue où il fait entrer un passage du livre de l'Ecclésiastique qu'il attribue à Salomon. C'est de ce traité que sont tirés divers discours mis dans l'appendix de saint Augustin, dans la nouvelle édition, savoir, les 254, 291, 297, 302 et 304. *De septem artibus liber imperfectus*. Nous n'avons de ce traité sur les sept arts libéraux, que ce qui regarde la grammaire et la réthorique. Encore la préface qui se trouve à la tête est-elle celle de Cassiodore dans son traité sur le même sujet. *Grammatica*, imprimée séparément à Hanau en 1605. Elle est en forme de dialogue entre un Saxon et un Français. *De rhetorica et de virtutibus dialogus*, qui est aussi en forme de dialogue entre Alcuin et Charlemagne, imprimé à Paris, in-4°, en 1599. *Dialectica*, où il observe aussi la forme de dialogue avec les mêmes interlocuteurs que dans le précédent. Cet ouvrage a été imprimé avec la grammaire à Ingolstad en 1604, in-4°. *Disputatio regalis*. C'est un dialogue ou entretien familier entre le prince Pepin, ensuite roi d'Italie, et Albin ou Alcuin. C'est un recueil de notions de choses dont quelques unes appartiennent à la théologie, et le plus grand nombre à la philosophie et aux autres sciences humaines.

La troisième partie des œuvres d'Alcuin contient les écrits suivans : 1. *scriptum de Vita sancti Martini Turonensis*. C'est l'a-

brégé de la vie de saint Martin, évêque de Tours. 2. *De transitu sancti Martini sermo.* C'est un petit discours sur les circonstances de la mort du même Saint. Ces deux écrits sont tirés de saint Sevère-Sulpice, sur lequel Alcuin renchérit en quelque sorte, selon la remarque de saint Odilon, abbé de Cluni, en mettant dans un plus grand jour certaines circonstances de la vie de saint Martin. 3. *Vita sancti Vedasti Episcopi Atrebatensis.* (La vie de saint Vaast, évêque d'Arras, écrite vers l'an 796, à la prière de l'abbé Radon.) Nous avons deux lettres d'Alcuin où il parle de cette vie qu'il avait faite sur celle qui avait été composée par un anonyme. L'une de ces lettres est imprimée dans le recueil des œuvres d'Alcuin par Du Chêne, et l'autre a été donnée par dom Martène dans le premier tome de sa grande collection. La première est adressée à l'abbé Radon. La seconde est une réponse à la lettre qu'il avait reçue de cet abbé et de ses religieux, qui lui avaient demandé des titres et des inscriptions en vers pour les églises dépendantes de l'abbaye de Saint-Vaast, et pour chaque autel. 4. *Vita beatissimi Ricbardi Presbyteri.* (La vie de saint Riquier, prêtre.) 5. *De vita sanctii Willebrordi Trajectensis episcopi, libri.* 2. La vie de saint Willebrorde ou Willibrode, évêque d'Utrecht, en deux livres, l'un en prose et l'autre en vers, avec une homélie à la fin, que l'on trouve aussi dans le troisième tome des *Actes de l'Ordre de Saint-Benoît*, part. 1, pag. 601, 630. 6. *Epistolæ* 115. Cent quinze lettres, sans y compter les fragmens de plusieurs autres, rapportées par Guillaume Malmesbury. Canisius en avait déjà donné soixante-sept dans le premier tome de son Recueil. 7. *Poëmata et versus de pluribus sanctis.* Recueil de poésies sur divers Saints, au nombre de deux cent soixante-douze ; mais il y en a plusieurs qui ne sont pas d'Alcuin. Depuis l'édition de Du Chêne, on a trouvé et publié divers autres ouvrages d'Alcuin.

Ouvrages d'Alcuin, trouvés ou publiés depuis l'édition de Du Chêne.

1. *Traité de la procession du Saint-Esprit.* Le père de Montfaucon cite ce traité dans sa bibliothèque des manuscrits, t. 2, pag. 1297. Ce fut Didon, évêque de Laon, presque contemporain d'Alcuin, qui en fit présent à son église cathédrale, avec plusieurs autres manuscrits. L'acte de donation par l'évêque Didon est mis à la tête de l'ouvrage, avec défense à qui que ce soit de le tirer de la bibliothèque de son église, sous peine d'encourir l'indignation de Dieu et de la sainte Vierge Marie. C'est apparemment la raison qui a empêché ceux qui ont recueilli les ouvrages d'Alcuin d'avoir connaissance de celui-ci. Mais dom Ildephonse Catelinot, bénédictin et biblio-

thécaire de l'abbaye de Saint-Michel, qui en 1752 travaillait depuis long-temps à une nouvelle édition des œuvres d'Alcuin, obtint une copie de cet écrit par la médiation de M. l'abbé d'Hédouville, chanoine de la cathédrale de Laon, et du R. P. Breton, professeur en l'abbaye de Prémontré dans le même diocèse. L'ouvrage est divisé en trois parties. Dans la première, Alcuin fait voir que le Saint-Esprit procéde du Père et du Fils; dans la seconde, qu'il est l'esprit du Père et du Fils; et dans la troisième, qu'il est envoyé par le Père et le Fils. Il y a à la tête de l'ouvrage une épître dédicatoire à Charlemagne; mais Alcuin ne s'y nomme pas, ensorte que nous ne savons qu'il est de lui que parce qu'il lui est attribué par l'évêque Didon.

2. Trois lettres publiées par dom Luc d'Acheri, dans le sixième tome du *Spicilège*, pag. 391, 397. Une parmi les lettres hybernoises recueillies par Usserius, publiées à Paris en 1665. Deux dans le cinquième tome des *Actes de l'Ordre de Saint-Benoît*, en y comprenant la charte de fondation d'un hopital au diocèse de Troyes. L'autre lettre qui s'adresse à Candide et à Nathanael, est imparfaite; mais elle a été donnée depuis en son entier par M. Baluze, au premier tome des *Capitulaires*. Il en a donné trois autres dans le premier volume de ses *Mélanges*, pag. 365; et dom Mabillon vingt-six dans ses *Analectes*, avec un poëme en vers élégiaques sur le Cucule ou Coucou, *Carmen de Cuculo*, c'est-à-dire, selon quelques uns, sur l'Enfant prodigue, ou selon d'autres sur l'un de ses amis, qu'il désigne sous la nom de Coucou, et dont il déplore les égaremens. Baluze a aussi donné, *epistola et præfatio*, *in libros septem ad Felicem Orgelitanum*, dans le tom. 4 de ses *Mélanges*, p. 413.

3. Deux poëmes, l'un fort court en vers hexamètres, et l'autre plus long en vers élégiaques. L'un contient la liste, et l'autre le sommaire des livres de l'ancien et du nouveau Testament, publiés par Lambécius, avec une hymne et trois épigrammes en l'honneur de saint Vaast. (Lambecius, *Comment. de Biblioth. Vindob.*, tom. 2, pag. 403, 415.)

4. *Homilia in die natali S. Vedasti*, publiée par Bollandus dans ses *Actes des Saints*, mois de février, pag. 800.

5. *Libri quatuor Carolini de Imaginibus*, que Roger de Hoveden, dans ses *Annales, ad ann.* 792, dit avoir été composés par Alcuin, au nom de l'empereur Charlemagne.

6. *Poëma heroïcum de Pontificibus Anglis, et Sanctis Ecclesiæ Eboracensis*. Ce poëme est de seize cent cinquante-huit vers. M. Thomas Gale, doyen d'York, le fit imprimer sur deux manuscrits, l'un de Reims, et l'autre de Saint-Thierri, près de la même ville, que dom Mabillon lui avait communiqués, et

le plaça sous le nom d'Alcuin à la fin de son troisième volume d'*Historiens d'Angleterre*. Oudin ne croit pas que ce poëme soit d'Alcuin, parce que la poésie de cette pièce est plus dure que celle des autres poëmes de cet auteur, et par d'autres raisons qu'il allègue dans son commentaire, *Script. eccles. sec.* 8, tom. 1, col. 1923. Il aime mieux l'attribuer à Fridegode, moine bénédictin qui vivait vers l'an 960. Le docteur Galle assure qu'il avait plusieurs lettres d'Alcuin qui n'avaient jamais paru.

7. *Commentarius. brevis in Cantica canticorum*, publié par Patrick Young, avec le commentaire de Gilbert Foliot, à Londres, 1638. Cave, Dupin et les auteurs de la *grande Bibliothèque ecclésiastique*, comptent cet ouvrage, qui n'est autre chose que la courte explication de cet endroit : *il y a soixante reines*, etc., qui se trouve dans la première partie de l'édition de Du Chêne.

8. *Breviariam fidei adversus Arianos*, donné par le P. Sirmond, à Paris, 1630, sans nom d'auteur, et attribué à Alcuin par le P. Chifflet, sur l'autorité d'un manuscrit. (Chifflet, *præf. in oper. Ferrandi.*)

9. Le catalogue de la bibliothèque de Centule, dressé en 831, fait mention d'un livre intitulé, *du Comte*, corrigé et remis en meilleur ordre par Alcuin. Ce n'était qu'un lectionnaire, ou, si l'on veut, un directoire qui indiquait les Épîtres et les Évangiles pour chaque fête et chaque férie de l'année. On lit dans un manuscrit de l'église de Chartres que ce fut Charlemagne qui engagea Alcuin dans ce travail. Ce lectionnaire fut retouché depuis par un prêtre nommé *Théotinque*, que l'on met sous le règne de Charles-le-Chauve. Nous en avons deux éditions, l'une à Cologne en 1561, 1571 et 1609, par Pamélius, dans son Recueil des livres liturgiques, pag. 1309; et l'autre dans le second tome des *Capitulaires*, par M. Baluze. L'édition de Pamélius représente le texte de ce lectionnaire, tel qu'il était avant la correction de Théotinque. Celle de M. Baluze le donne comme il a été corrigé par ce prêtre. Il est précédé d'une préface à Héchiard, comte d'Amiens, aux instances duquel Théotinque l'avait revu et corrigé. On trouve une autre préface dans le treizième tome du *Spicilège*, pag. 253, adressée à un nommé Constance. Cette préface porte le nom de saint Jérôme; mais elle ne peut être de lui, puisque c'est un reviseur qui y parle. Il vaut donc mieux la donner à Alcuin qui a aussi corrigé ce lectionnaire, comme on vient de le dire.

10. Un homiliaire attribué à Alcuin par l'auteur de sa vie, n°. 24. Peut-être ne fit-il que corriger ou augmenter l'homiliaire de Paul, diacre, qui était en deux volumes, de même que celui qu'on attribue à Alcuin. On a mis sous le nom de ce dernier l'homiliaire qui fut impri-

mé à Cologne en 1539. Il n'est pas de lui, mais de Paul, comme on peut s'en convaincre par les vers qui se lisent à la tête de cet homiliaire dans le manuscrit de Richenaw, et que l'on a rapportés dans les imprimés. Cela paraît encore par la lettre de Charlemagne, que dom Mabillon a tirée du même manuscrit, et qui est jointe aux vers que le diacre Paul adressa à ce prince en lui envoyant son homiliaire. Si l'on veut donc qu'Alcuin ait composé un nouvel homiliaire, il faut convenir qu'il n'a pas encore été mis sous la presse. (Dom Mabillon, *Analect.*, pag. 18, et *Annal.*, lib. 26, n° 62.)

11. *Confessio Fidei*, (Confession de Foi), publiée sous le nom d'Alcuin, avec quelques traités de différens auteurs, par le père Chifflet, à Dijon, 1656, in-4°. Les savans ne s'accordent point entre eux sur l'auteur de cette Confession de Foi. Le ministre Daillé, dans une Dissertation imprimée après sa mort à Rouen en 1673, a entrepris de prouver qu'elle n'est pas d'Alcuin. Dom Mabillon, au contraire, la lui à revendiqué dans une autre dissertation imprimée en 1675, dans le premier tome de ses *Analectes*, pag. 178, et in-fol., page 490; voici ses preuves. La première est tirée de l'antiquité du manuscrit sur lequel cet ouvrage a été donné par le père Chifflet. Tous les caractères sont, ou du temps de Charlemagne, ou à peu près. Il tire une seconde preuve du titre mis à la tête de ce manuscrit, qui porte en latin : *Albini confessio fidei.* Il fait voir en troisième lieu, par plusieurs façons de parler de cette Confession de Foi, que l'auteur écrivait avant le siècle des scholastiques, comme lorsqu'il dit dans le second chapitre de la première partie : *Je prie le Père par le Fils, je prie le Fils par le Père, je prie le Saint-Esprit par le Père et le Fils;* expressions qui ne répondent point à l'exactitude avec laquelle les scholastiques parlaient de nos mystères. Il traduit encore l'*omousios* des Grecs par le terme *coessentiel*, que les scholastiques auraient traduits par *consubstantiel.* Quatrièmement, l'auteur demande à Dieu de le préserver de la vanité que pouvaient lui inspirer le grand nombre de ses domestiques, et le respect que ses frères avaient pour lui. Or, on sait qu'Alcuin avait sous lui, à cause de ses abbayes, un grand nombre de serfs et de domestiques. On sait encore qu'il était très-respecté des religieux de ses monastères. L'auteur se plaint qu'on lui avait fait perdre sa chère solitude, qu'il avait aimée dès sa jeunesse. Qu'on lise la vingt-troisième lettre d'Alcuin à Charlemagne, et la dix-septième, on y trouvera qu'il fait les mêmes plaintes. Ce prince, qui l'avait tiré de sa solitude, lui permit d'y retourner. Alcuin en témoigna sa joie à ses frères qui servaient Dieu dans la Gothie. Enfin, on trouve dans la Confession de Foi les mêmes sen-

tences, et souvent les mêmes termes dont Alcuin se sert dans le livre de la Foi en la sainte Trinité.

On objecte que la Confession de Foi imprimée sous le nom d'Alcuin est tirée, pour la plus grande partie, de la Confession de Pélage et du livre des Dogmes ecclésiastiques de Gennade; et quoiqu'on avoue en même temps que les expressions pélagiennes ou sémi-pélagiennes de ces livres sont ordinairement corrigées, on ne laisse pas d'en conclure qu'Alcuin ayant été un des défenseurs de la grâce et l'un des disciples de saint Augustin, il suffit de trouver dans la Confession de Foi qu'on lui attribue une Confession pélagienne, pour reconnaître que cette pièce n'est pas de lui. (Basnage, *Hist. de l'Église*, tom. 2, pag. 899 et suiv.)

On répond que cette Confession de Foi passait du temps d'Alcuin pour être de saint Jérôme. Elle est citée sous le nom de ce Père, au premier chapitre du troisième des livres, que l'on appelle *Carolins*. Elle porte encore le nom de saint Jérôme dans un manuscrit de la bibliothèque impériale qui contient diverses Confessions de Foi, qui fut écrit par Dagulfe, notaire, et présenté au pape Adrien par ordre de Charlemagne. Il n'est donc pas surprenant qu'Alcuin ait transcrit la Confession de Foi de Pélage dans la sienne, la croyant de saint Jérôme. Il ne l'est pas non plus qu'Alcuin n'ait pas découvert tout le venin renfermé dans cette Confession de Foi. Pélage l'avait tellement enveloppée, qu'ayant été lue publiquement à Rome, tous les assistans, et même le pape Zozime, la trouvèrent orthodoxe, et ce ne fut que quelques temps après qu'on en découvrit les erreurs. A l'égard du livre des dogmes ecclésiastiques, il portait autrefois le nom de saint-Augustin, et ce ne fut que depuis les contestations avec Gotescalque qu'il devint suspect, comme infecté des erreurs du sémi-pélagianisme. Ainsi, de ce qu'Alcuin a cité cet auteur dans sa Confession de Foi, ce n'est pas une raison de la lui contester; c'en est une au contraire de l'en reconnaître auteur. On objecte encore que la troisième partie de cette Confession n'a presque point de liaison avec les deux premières; qu'elle en répète plusieurs endroits, et que personne n'a jamais cité cette Confession de Foi d'Alcuin. A cela, on répond que dans le manuscrit du père Chifflet les deux dernières parties sont écrites de la même main que les deux premières; que si l'on répète quelque chose dans la troisième, c'est par manière de récapitulation, et qu'il ne faut pas s'étonner que l'on ne trouve pas cette Confession dans les catalogues des écrits d'Alcuin, puisque Possidius qui a fait du vivant même de saint Augustin le catalogue de ceux de ce Père, en a oublié plusieurs. On

trouve de semblables omissions dans les catalogues des œuvres de saint Anselme et de saint Bernard, quoique composés par des auteurs contemporains.

La Confession de Foi d'Alcuin est divisée en quatre parties ou livres. Il traite dans le premier de l'unité de Dieu en trois personnes; dans le second de l'incarnation du Verbe, montrant que le fils de Dieu, Jésus-Christ, est un et le même dans les deux natures; Dieu et homme, homme et Dieu. Il parle une seconde fois, dans le troisième livre, de l'unité de Dieu en trois personnes; mais il y expose aussi sa foi sur plusieurs autres dogmes de la religion. Dans le quatrième qui a pour titre, *du Corps et du Sang du Seigneur*, il établit en plus d'un endroit la foi de l'Église sur la présence réelle et la transsubstantiation.

Ouvrages d'Alcuin qui sont perdus, ou qui n'ont pas été imprimés, ou qui lui sont supposés.

Les ouvrages d'Alcuin qui sont perdus étaient, un Commentaire sur les *Proverbes;* des commentaires sur les Épîtres de saint Paul aux Éphésiens, à Tite, à Philémon, et aux Hébreux; un Traité de l'orthographe; un Traité de musique. Des sept traités sur les sept arts libéraux, il n'en reste que deux, l'un sur la grammaire, et l'autre sur la rhétorique. Sigebert de Gemblours, *de script. Eccles.*, cap. 83, met parmi les écrits d'Alcuin un pronostique de ce qui doit arriver dans les siècles à venir. Il ne dit point ce que c'était que cet écrit. D'autres lui attribuent un ouvrage en vers non gênés par la mesure des pieds où il traitait plusieurs points de morale. On ne sait ce que c'est, ni si Alcuin en est véritablement auteur. On ne connaît pas mieux l'opuscule cité par Fabricius sous le titre de *Généalogie de Jésus-Christ;* mais on ne peut douter qu'outre les sept livres contre Félix, évêque d'Urgel, Alcuin n'ait écrit contre lui un autre ouvrage à qui il avait donné le titre de *Lettre de Charité*, parce qu'il exhortait cet évêque à renoncer à ses erreurs. Balæus met dans le catalogue des ouvrages d'Alcuin une vie de Charlemagne. Elle était partie en vers et partie en prose, comme on le voit par un manuscrit de la bibliothèque de M. de Thou, et par la vie de ce même prince, composée par Eginard, imprimée dans le second tome des *Historiens Français*, de Du Chêne. On y renvoie à la vie qu'Alcuin avait écrite, pour savoir plusieurs autres actions de Charles omises par Éginard.

Dom Montfaucon, dans sa *nouvelle Bibliothèque des manuscrits*, en cite jusqu'à quatre du commentaire d'Alcuin sur le *Cantique des Cantiques*. Il en cite un qui contient un commentaire d'Alcuin sur *l'Ecclésiaste;* un autre sur *Jérémie* et les *lamentatations;* et un troi-

sième intitulé : *Petites gloses sur l'Évangile de saint Jean.* Aucun de ces ouvrages n'a encore été rendu public, non plus que celui que du Verdier cite dans sa *Bibliothèque*, sous le titre : *Introduction* ou *Prologue sur le livre de Platon.* On donne encore à Alcuin un commentaire sur l'Apocalypse, un traité contre les Images, un autre de la propriété des noms de Dieu, un livre de Moralités, des explications sur l'Oraison Dominicale et le Symbole des Apôtres, avec beaucoup d'autres écrits qu'on peut lui contester avec justice, parce qu'on ne produit aucune preuve qu'il en soit auteur.

Alcuin cultiva presque tous les beaux-arts et toutes les sciences, pour en instruire ensuite grand nombre de disciples, et faire renaître dans les Gaules l'Athènes de l'ancienne Grèce. Il fut grammairien, rhéteur, astronome, poëte, philosophe, théologien ; mais il ne posséda jamais toutes ces sciences dans le degré de perfection nécessaire pour les faire fleurir comme on avait fait dans les siècles plus heureux que le huitième, où l'on ne voyait presque plus aucun vestige de la belle littérature. Aussi ses ouvrages les plus travaillés ne sont point exempts de défauts, non-seulement dans le style, mais même dans le langage. Il y emploie de temps en temps des termes inconnus dans la bonne latinité. Il en met d'autres qui sont trop durs et qui rendent son style moins coulant et moins agréable. Ces défauts sont beaucoup plus fréquens dans ses écrits faits à la hâte et pendant ses voyages où il n'avait, ni le loisir de les polir et de les châtier, ni les livres nécessaires pour les soutenir par de bonnes preuves. Les plus intéressans de ses ouvrages sont ceux qu'il a faits pour la défense de la foi. Il l'établit solidement, et pousse vivement ses adversaires, qu'il combat toujours heureusement quand il emploie contre eux les paroles de l'Écriture et des Pères. Il réussit moins quand il a recours aux raisonnemens humains ; et il y a des endroits où il n'est pas facile de l'entendre et de le suivre. Il est plus clair et plus net dans ses traités de morale, en particulier dans celui des vertus et des vices, dont la lecture ne peut être qu'utile. Ses commentaires ne sont point originaux ; ce ne sont, pour ainsi dire, que les extraits des anciens interprètes. On trouve peu de feu dans ses poésies. La plupart ne diffèrent en rien de la prose que par la mesure des pieds ; il tombe même assez souvent dans des fautes contre la prosodie. On lira ses lettres avec plus de plaisir, soit par rapport à plusieurs traits de l'histoire et de la discipline de l'Église, soit à cause de la douceur et de la modestie qu'il y fait paraître partout. Sa doctrine sur tous les points de la religion est très-pure, et il n'échappe aucune occasion de marquer son zèle pour la défendre

contre ses ennemis. Dom Ceillier, *Hist. des aut. sacr. et ecclés.*, t. 18, p. 248 et suiv. *Hist. litt. de France*, tom. 4, p. 295 et suiv. Tous ses ouvrages ont été publiés à Paris en 1617, in-fol.

ALDEGONDE (sainte), naquit dans la province de Hainaut vers l'an 630. Elle eut pour père le B. Walbert ou Gualbert, prince du sang royal de France, et pour mère la B. Bertilde, et pour sœur aînée sainte Waldetrude ou Vautrude, vulgairement sainte Vaudrû. Aldegonde, touchée des exemples de piété qu'elle avait continuellement sous les yeux dans le sein de sa famille, résolut de n'avoir point d'autre époux que Jésus-Christ. Après qu'elle eût rendu les derniers devoirs à ses parens, elle alla trouver, à Haumont, saint Amand, ancien évêque de Maestricht, et saint Aubert, évêque de Cambrai, des mains desquels elle reçut le voile de religieuse, et se retira dans un lieu couvert de bois appelé *Malbode*, aujourd'hui Maubeuge sur la Sambre. Elle y bâtit un monastère où elle se renferma avec un grand nombre de vierges chrétiennes qui se mirent sous sa conduite, et dont l'institut a été connu depuis sous le nom de *chanoinesses*. Elle gouverna son troupeau avec une sagesse qui excita également l'admiration des gens de bien et l'envie des méchans qui mirent tout en usage, et jusqu'aux plus noires calomnies, pour la déshonorer et pour décrier son institut. Le démon joignant ses efforts à ceux des hommes, fit tout ce qu'il put pour la troubler et la désespérer. Dieu lui-même voulut l'éprouver en lui cachant sa présence par la suspension des effets sensibles de son assistance. Il la favorisa ensuite de graces extraordinaires qui alarmèrent sa profonde humilité et qui lui firent demander un mal humiliant et douloureux propre à la confondre et à la purifier. Dieu lui envoya un horrible cancer au sein qu'elle souffrit avec joie, et qui ne l'empêcha pas de veiller toujours avec la même application sur la conduite de ses sœurs jusqu'à sa mort, qui arriva un samedi 30 de janvier de l'an 684, quoique quelques savans l'aient mise dix ans plutôt, et d'autres dix plus tard. Son corps est dans son abbaye de Maubeuge; on fait sa fête le 30 janv. (Bail., 30 janv.)

ALDERÈTE (Bernard), jésuite, né à Zamora en 1594, fut professeur de philosophie à Compostelle et à Valladolid, ensuite professa la théologie à Salamanque. Il entra chez les jésuites en 1613. C'est le premier de cette société que l'Université de Salamanque honora du bonnet de docteur. Il mourut à Salamanque en 1657. Nous avons de lui un traité *de Incarnatione*, en deux tomes, imprimé à Lyon en 1652, et trois autres: *de visione et Scientia Dei; de voluntate Dei*; *de Prædestinatione et reprobatione*, imprimé à Lyon en 1662.

ALDERÈTE (Joseph), Espagnol, natif de Malaga, docteur

en droit civil et canonique, chanoine et official de Cordoue, quitta toutes ses dignités pour entrer chez les jésuites. Il fut recteur du collége de Grenade, et mourut en 1616. Il a laissé un ouvrage sur l'exemption des Réguliers, imprimé à Séville en 1605, in-4°, et un autre *de religiosa disciplina tuenda*, lib. 3, ibid., in-4°, en 1615. (Nicolas-Antonio, *Biblioth. hisp.* Moréri, édition de 1759.)

ALDRIC (saint), évêque du Mans, était fils d'un gentilhomme de Saxe nommé Sion, et d'une mère Bavaroise qu'on appelait Gerilde, l'un et l'autre néanmoins sujets du royaume de France. Il fut élevé à la cour des empereurs Charlemagne et Louis-le-Débonnaire. Dégoûté d'un séjour dont la grace lui fit sentir la vanité, il se retira dans le séminaire de Gondulphe, évêque de Metz. Sa réputation de sagesse et de piété excita Louis-le-Débonnaire à le choisir pour son confesseur, et ensuite pour évêque du Mans. Il gouverna son troupeau avec une douceur et une charité qui lui soumit les esprits les plus difficiles. Il était humble, patient, sévère à lui-même, plein d'humanité pour les autres, et surtout pour les pauvres qui avaient en lui un père attentif à tous leurs besoins. Sa fidélité inviolable à son prince légitime lui attira une rude persécution de la part des rebelles qui le chassèrent de son église et le noircirent des calomnies les plus atroces. Après son rétablissement, qui suivit celui de l'empereur Louis-le-Débonnaire, à l'occasion duquel il avait été chassé de son siége, il fit la translation de saint Julien et de quelques autres saints évêques du Mans, dont il trouva les corps l'an 835. Il assista au concile de Pavie de l'an 846, et à celui de Tours de l'an 849. Il mourut, comme on le croit, le 7 janvier de l'an 856, après environ vingt-quatre ans d'épiscopat. Son corps fut enterré dans l'église de Saint-Vincent. Il a laissé une collection des décrets des Saints-Pères, et tous les canons des conciles synodaux et nationaux touchant la police ecclésiastique. Les actes de sa vie ont été publiés par M. Baluze, au troisième volume de ses *Mélanges*, sur un ancien manuscrit de son église. Voyez aussi Dom Mabillon au troisième volume de ses *Analectes*. (Courvaisier et Bondonnet, *Histoire des Évêques du Mans*. Baillet, 7 janvier.)

ALDRIC ou AUDRY (saint), évêque de Sens, naquit vers l'an 780, dans le pays de Gâtinais. Ses parens qui étaient nobles et riches, voulaient le nourrir dans les délices, à la manière des grands; il sut dès l'enfance résister aux dangereuses sollicitations de ses proches, et se mortifier par l'abstinence et les autres pratiques austères de la religion. Il fit plus encore, en embrassant l'état monastique dans l'abbaye de Ferrières, appelée alors *Bethléem*, où il fut un modèle achevé

de perfection à tous les religieux. Sa réputation le fit connaître à Jérémie, évêque de Sens, qui l'ordonna prêtre, et à Louis-le-Débonnaire qui le manda à la cour et l'établit précepteur de son palais. Il fut ensuite élu abbé de Ferrières, et enfin évêque de Sens sur la fin de l'année 828. Dans tous ces différens états, Aldric fit toujours admirer sa foi, son zèle mêlé de douceur, son humilité, sa sagesse, son détachement parfait de toutes choses, sa mortification générale, sa capacité, sa vigilance sur son troupeau dont il ne se montra pas moins le pasteur et le père que le juge et le médecin. Il fut employé à la réforme de l'abbaye de Saint-Denis, et mourut le 10 d'octobre de l'année 840, ou le 6 de juin de l'année suivante. Son corps fut enterré à Ferrières sous la gouttière de l'église comme il l'avait ordonné. Les miracles que Dieu opéra à sa considération le firent bientôt placer dans un lieu plus décent. Les huguenots dissipèrent les reliques de saint Aldric, excepté quatre ou cinq ossemens que l'on recouvra et que l'on conserve dans un reliquaire d'argent. L'église de Sens célèbre sa fête principale le 10 d'octobre. Sa vie, écrite par un religieux de Ferrières, cent cinquante ans après lui, ne laisse pas d'avoir de l'autorité. On peut la voir avec les remarques du père Mabillon, au quatrième siècle. (*Bénéd.*, part. première. Baillet, 10 octobre.)

ALÉANDRE (Jérôme), cardinal, né le 13 février 1480 à la Mothe, petite ville sur les confins du Frioul et de l'Istrie, était fils de François Aléandre, médecin, qui l'envoya étudier à Venise et à Porto-Naône, où à l'âge de quinze ans il enseigna les humanités et se fit admirer de tout le monde. Depuis il étudia les mathématiques, la médecine, la philosophie, la théologie et les langues grecque et hébraïque, dans lesquelles il fit un si grand progrès, avec le secours d'une mémoire prodigieuse, qu'il les parlait et les écrivait sans peine. Il s'appliqua aussi aux langues chaldéenne et arabe. Le roi de France, Louis XII, l'appela à Paris en 1508, et le gratifia de lettres de naturalité, avec une pension de cinq cents écus d'or, pour enseigner les belles-lettres, ce qu'il exécuta avec beaucoup de succès et un applaudissement général. Il fut recteur de l'Université de Paris, et professeur en langue grecque; depuis il enseigna encore à Orléans et à Blois. Étienne Poncher, évêque de Paris, l'attira chez lui, et ne le céda qu'avec peine à Éverad de La Mark, prince et évêque de Liége qui le fit son chancelier, et qui lui conféra la dignité de prévôt dans sa cathédrale. Ce même prélat l'engagea à faire un voyage à Rome, d'où le pape Léon X qui le retint à son service, l'envoya nonce en Allemagne en 1519, et quoiqu'absent, le fit bibliothécaire du Vatican en 1520,

après la mort de Zénobio Acciajoli. Aléandre parut dans sa nonciature avec éclat, et il fit admirer sa doctrine et son éloquence dans la diète de Wormes où il parla trois heures de suite contre Luther. Il obtint que l'on brûlerait les livres de cet hérésiarque, et que l'on proscrirait sa personne, et dressa même l'édit qui le condamnait. A son retour, Clément VII lui donna l'archevêché de Brindes, et le nomma nonce en France. Il était auprès du roi François Ier à la bataille de Pavie, et fut fait prisonnier avec lui par les Espagnols qui le maltraitèrent. L'empereur l'ayant mis en liberté, il alla à Rome, et de là à son église de Brindes, d'où le pape Clément VII l'envoya une seconde fois en Allemagne en 1531. Il se rendit ensuite à Venise où il demeura jusqu'au milieu du mois de mai de l'an 1534, que Paul III le rappela à Rome pour l'employer dans les affaires publiques. Le même pape le fit cardinal, du titre de Saint-Chrysogone, le 13 mars 1538. Il fut encore nommé légat avec les cardinaux Campège et Simonette, pour présider au concile de Vicenze; mais ce dessein n'ayant pas eu de suite, il alla avec la même dignité en Allemagne. Après son retour à Rome, il y mourut le 1er février 1542, âgé de soixante-deux ans, dans le temps qu'il mettait la dernière main à son grand ouvrage contre les professeurs des sciences, ou selon d'autres, à ses quatre livres sur la tenue du concile. Ses écrits sont : 1° un grand ouvrage *adversùs singulos disciplinarum professores*. 2° *Grammatica ad græcas et hebraïcas litteras*, ou simplement, *grammatica ad litteras græcas*. 3° Quelques pièces de vers, et des épigrammes. 4° Des lettres sur les affaires de l'Église et quelques autres, dont on en trouve plusieurs parmi celles de Fréderic Nausea. 5° Plusieurs notes ou remarques sur divers sujets, que l'on garde dans la bibliothèque du cardinal Sirlet. 6° Quatre livres *de Concilio habendo*, qu'Oldoin assure avoir beaucoup servi au concile de Trente. Les deux dialogues qu'on lui a attribués, dont l'un est intitulé *Cicero relegatus* l'autre *Cicero revocatus*, sont de Hortensius Lando, médecin de Milan, comme l'a fait voir M. Des-Maizeaux. (Paul-Jove, *in elog.*, cap. 98. Victorel, *in addit. ciaconii*. Eggs, *purpur. doct.*, lib. 4, p. 524. Sponde, Auberi.)

ALÉANDRE (Jérôme), surnommé *le Jeune*, petit-neveu du cardinal Aléandre, quitta le Frioul son pays natal, pour aller à Rome où il fut secrétaire du cardinal Octave Candini. Le pape Urbain VIII le fit ensuite secrétaire du cardinal François Barberin, son neveu. Il suivit ce cardinal en France, lorsqu'il y alla en qualité de légat *à latere;* et il mourut après son retour à Rome, au mois de décembre 1631. Gaspard de Simeonibus prononça son oraison funèbre le

31 du même mois. Elle a été imprimée à Paris en 1636. Jérôme Aléandre était de l'Académie des Humoristes, fameux jurisconsulte, antiquaire, poëte, et l'un des savans du dix-septième siècle. Il écrivait d'une manière agréable et facile. Ses principaux ouvrages sont, 1° *Refutatio conjecturæ anonimi scriptoris* (Saumaise) *de suburbicariis regionibus, ac diœcesi Episcopi Romani;* Paris, aux dépens de Sébastien Cramoisi, 1617 et 1620, in-4°. 2° *De SS. Apostolorum Petri et Pauli imaginibus*, MS. 3°. *De duplici statu religionis in Scotia*, Rome 1623. 4° *Assertionum catholicarum* lib. 3, ibid., 1628. 5° *Epistôla ad Joannem Morinum de variis exemplaribus necnon characteribus Samaritanorum.* 6° Une lettre au même, *de siclis quibusdam Samaritano charactere exaratis, forma litteræ* Tau, *apud Samaritanos.* 7° Deux lettres au même, *de aliis siclis Samaritanorum, simulque de Pentateucho Samaritano.* 8° Un commentaire sur les institutions de Caïus. 9° Un volume de vers italiens. 10° Quelques poésies latines, parmi celles des Frères Amalthées, dans l'édition de 1627. (Louis-Jacob, *Biblioth. pontif.*, p. 336. Baillet, *Jugement des savans. Magna, biblioth. eccles.*, p. 246.

ALEAUME (saint), *Adelelmus, en espagnol, *Elesme*, *Olesme* ou *Lesmes*, moine de la Chaize-Dieu en Auvergne, abbé de Saint-Jean-de-Burgos en Espagne, dans le onzième siècle, était fils d'un gentilhomme de Loudun en Poitou. Il distribua son bien aux pauvres après la mort de ses parens, et sortit secrètement de son pays pour aller faire un pélerinage à Rome. Étant arrivé à Issoire, il rencontra le bienheureux Robert, premier abbé de la Chaize-Dieu, auquel il promit qu'après son retour de Rome il se ferait religieux dans son couvent. Il alla donc à Rome, nu-pieds, jeûnant tous les jours, hors les dimanches et fêtes; priant Dieu continuellement et demandant l'aumône sur les chemins. Il fut deux ans dans ce voyage, au bout desquels il se renferma à la Chaize-Dieu, comme il l'avait promis. Il y fut maître des novices et il y fut aussi élu abbé après Durand, successeur de Robert, selon quelques uns, quoique d'autres soutiennent que ce fut Séguin qui gouverna ce monastère après Durand. Quoi qu'il en soit, Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, l'attira dans ses États, et lui donna l'hospice et la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste de Burgos. Aleaume y fit bâtir un grand hôpital et un monastère sous la règle de Saint-Robert de la Chaize-Dieu, dont il fut le premier abbé. Il y mourut saintement vers l'an 1100. Son corps, enterré d'abord dans l'église de Saint-Jean, fut transporté en 1480 dans une église paroissiale hors la ville de Burgos, appelée Saint-Élesmes de son nom. C'est le patron de cette

ville qui célèbre sa fête le 30 de janvier. Yepès, *Hist. des Bénédictins*. Mariette, *Hist. Eccl.* Alphonse Vénéro, *Vie du Saint*, en 1563. Baillet, 30 janvier.

ALEAUME, avocat. On a de lui une *Dissertation sur les curés et en leur faveur*, qui a paru en 1724.

ALECTOROMANTIE ou ALECTRYOMANTIE, *Alectryomantia*, *Alectoromantia*. Ce mot vient du grec ἀλέκτωρ ou ἀλεκτρών, qui signifie un *coq*, et μαντεία, *divination*. C'était une manière en usage parmi les Grecs de deviner par le moyen d'un coq.

ALEGAMBE (Philippe), de Bruxelles, prit l'habit de jésuite à Palerme en 1613, fit sa philosophie dans la même ville, et étudia en théologie à Rome, enseigna la philosophie à Gratz; et après quelques voyages se fixa à Rome où malgré les grandes occupations que lui donnaient ses emplois, il a augmenté la Bibliothèque des écrivains de sa compagnie, que le père Ribadeneira avait publiée en 1608. Cet ouvrage est conduit avec beaucoup d'exactitude. Alegambe mourut à Rome en 1652 où il travaillait à augmenter encore la Bibliothèque des écrivains de la Société, qu'il avait déja donnée au public en 1643, et dont le père Sotwel a donnée une édition à Rome en 1675, avec les additions qu'Alegambe avait préparées. Bayle, *Dictionn. critiq.* Baillet, *Jugemens des Savans*, tom. 2 de l'édit. in 4°. Ils sont l'un et l'autre réfutés dans la *Lettre critique* de l'abbé Le Clerc sur Bayle, pag. 45 et suiv. Moréri, édit. de 1750.

ALÈGRE DE CASSANATE (Marc-Antoine), Espagnol de l'Ordre des Carmes, a composé dix ou douze ouvrages, entre autres celui qui est intitulé, *Paradisus Carmelitanus*. C'est un volume in-folio mêlé de beaucoup de fables. Alègre est mort l'an 1658.

ALÉGRESSES. On appelle les sept *Alégresses*, certaines prières qu'on adresse à la sainte Vierge. Le mot d'*alégresse* est dérivé d'*alaigre*, *alacer*, et signifie joie éclatante et générale où l'on montre son agilité en sautant et en dansant.

ALÉGRIN (Jean), cardinal et patriarche de Constantinople, était d'Abbeville en Picardie, et de la noble famille des Alégrins. Il fut docteur de Paris, professeur en théologie, doyen de la cathédrale d'Amiens, archevêque de Besançon, cardinal, évêque de Sabine, patriarche de Constantinople. Il fut aussi légat *à latere* en Espagne et en Portugal où il prêcha la croisade avec beaucoup de succès. Il réconcilia à l'Église l'empereur Frédéric II, et l'excommunia ensuite pour avoir contrevenu à quelque article du traité qu'il avait fait. Alégrin mourut l'an 1240, et laissa quelques ouvrages. Ciaconius. Onuphrius. Frison, *Gallia purpurata*. Ignace de Jesus-Maria, carme déchaussé, *Hist. Eccl. d'Abbeville*.

ALEMAND (Louis-Augustin),

né à Grenoble en 1653, fut élevé dans la religion prétendue réformée dont il a fait profession jusqu'en 1676 qu'il l'abjura. Il brilla dans le barreau à Grenoble, et composa plusieurs ouvrages savoir : les *Remarques posthumes de M. de Vaugelas sur la langue française*, imprimées à Paris en 1690. *Nouvelles Observations* ou *Guerre civile des Français sur leur langue*, etc., volume in-12, à Paris 1688. *L'Histoire monastique d'Irlande*, in-12, à Paris 1690, etc. Le Clerc, *Biblioth. de Richelet.*

ALEMANNI (Gilbert), composa dans le quatorzième siècle, entre autres ouvrages, une *Histoire de la Terre-Sainte* qu'il dédia à Talleyrand, cardinal de Férigol. (Moréri.)

ALEP, qu'on appelle aussi *Beroé*, est entre Hiéraple et Antioche; à distance de l'une et de l'autre d'environ vingt-huit lieues. Il y a dans cette ville un archevêque maronite et une église dédiée en l'honneur du prophète Élie. Voici quelques uns de ses évêques.

Évêques du Rit Latin.

1. Vincent de Mazuelo, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, nommé par Alexandre VI, en 1498, le 6 avril. (Tom. 4, *Bullar. ord. præd.*, pag. 205.)

2. Pierre, nommé par le même pape en 1500; il s'appelait de Monimo et était aussi dominicain. (Ibid., pag. 208.)

3. Fr. J. Baptiste, dominicain et maronite de naissance, vers l'an 1613. (Ibid., tom. 5, pag. 719.)

4. Baudouin, de l'Ordre de Saint-François, nommé au mois d'août 1646. (*Gazette de France*, la même année, page 883.)

5. Gabriel de Blause, depuis l'an 1664 jusqu'à l'an 1704.

6. Michel de Blause, neveu du précédent, depuis l'an 1704 jusqu'à l'an 1725.

7. Germain Ier. Il était d'Alep même, et religieux du Mont-Liban. Il mourut en 1732. On a de lui un *Poëme moral et spirituel*, un *Dictionnaire de l'Art de prêcher*, etc.

8. Germain II, aussi d'Alep, en 1732.

ALEPH, première lettre de l'alphabet hébreu, d'où l'on a formé l'*alpha* des Syriens et des Grecs. Ce nom signifie chef, prince ou mille. Il y a des psaumes et d'autres ouvrages dans l'Écriture qui commencent par Aleph, et dont les autres versets continuent par les lettres suivantes de l'alphabet. Ces pièces s'appellent acrostiches, parce que tous les vers qui les composent commencent par une lettre de l'alphabet, selon l'ordre qu'elles tiennent entre elles.

Les juifs se servent aujourd'hui de leurs lettres pour marquer les chiffres. *Aleph* vaut un; *beth*, deux; *gimel*, trois, etc., ainsi des autres. Ces mêmes lettres tiennent lieu de nombre et marquent la distinction des versets dans les lamentations de Jérémie, comme qui mettrait 1, 2, 3, etc.; d'où vient qu'il pa-

raît inutile de les lire ou de les chanter, et qu'en effet elles sont inconnues dans plusieurs églises, telles que sont celles de Lyon, de Sens, de Vienne en Dauphiné, d'Orléans, de Narbonne, etc., chez les bénédictins, les chartreux, etc. De Vert, *Cérémonies de l'Église*, tom. 4, pag. 430.

ALÈRE (Jean), de Alério ou de Alerlo, général des carmes dans le quatorzième siècle, était de Toulouse. Il mourut dans cette ville l'an 1342, après avoir gouverné son ordre pendant neuf ans avec beaucoup de sagesse, et s'être démis volontairement de sa charge. Il a écrit sur l'Ecclésiastique, sur le Maître des Sentences, etc. Sixte de Sienne, *Biblioth. sancta*. Possevin, *in Appar. Sacro*. Boërsius, *in Catal. gener. carmel.* Lucius, *in Bibl. carmel.*

ALÉRIA, ancienne ville de Corse et colonie des Romains, que Sylla renversa jusqu'aux fondemens; elle était bâtie sur une haute montagne d'où l'on découvrait aux environs les plus belles et les plus fertiles campagnes; on n'en voit plus que les ruines. La cathédrale est entièrement détruite. La religion chrétienne y fut établie du temps de Paschal, qui y envoya quelques prêtres qui y prêchèrent l'Évangile, et qui y créa des évêques sous la dépendance des archevêques de Pise et de Gènes: Grégoire VII et Urbain II les ont tous soumis aux premiers. Nous n'avons aucun écrivain qui se soit donné la peine de nous instruire de l'état de cette église, et nous connaissons très-peu l'ordre des évêques qui y ont siégé.

Évêques d'Aléria.

1. Pierre. Nous avons une lettre de saint Grégoire qui lui est adressée. (*Ép.* 22, liv. 2.)

2. Bonose, souscrit au concile romain, sous Martin Ier, en 646.

3. N... en 1252.

4. Fr. Nicolas Forteguerra, de Sienne, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, en 1270.

5. Fr. Barthélemi de Bénévent, du même Ordre, transféré à Amélia par Urbain IV en 1264.

6. Fr. Gérard Orlandinus, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, en 1322, déposé par Jean XXII le 2 mars 1330.

7. Fr. Galgan, Florentin, de l'Ordre des Frères-Mineurs, en 1330, transféré à Céphalu en Sicile, en 1342.

8. Fr. Willeaume Arcombaldi, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, en 1342, transféré à Segni par Clément VI en 1345.

9. Fr. Arnauld, évêque de Segni, prit la place de Willeaume, en 1345.

10. Raymond, en 1354.

11. Jean, mourut en 1362.

12. Blaise, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, en 1362.

13. Salvin de Nébio, en 1366, mort en 1406.

14. Barthélemi, en 1406, mort en 1411.

15. Otthobonus de Lobellinis, de Gènes, en 1411, mort en 1412.

16. Ambroise, chanoine de Marano, en 1412.

17. Fr. Léon, de l'Ordre de Saint-Dominique, en 1440.

18. Jean-Antoine de Buxiis, mort en 1455.

19. Ardicinus Aporta, de Novarre, en 1475, fait cardinal par Innocent VIII, mort sous Alexandre VI en 1493.

20. Jean-André, mort la même année.

21. Jérôme Pallavicinus, de Gênes, en 1493.

22. Antoine, mort en 1503.

23. Jacques Pétruccius, de l'Ordre des Frères-Mineurs, en 1503, mort en 1517.

24. Innocent, cardinal Cibo, administrateur en 1517 pendant trois ans.

25. François Pallavicin, de Gênes, en 1520, fit son neveu coadjuteur en 1551.

26. Pierre Pallavicin, neveu du précédent.

27. Alexandre Saulius, de Gênes, nommé par Pie V en 1571, transféré à Pavie en 1591.

28. Octavius Belmostus, de Gênes, en 1591, abdiqua en 1608, fait cardinal par Paul V en 1616, mort en 1618.

29. Dominique Rivarola, de Gênes, en 1608, transféré à l'archevêché de Nazareth, et fait cardinal en 1611, mort à Rome en 1627.

30. Fr. Jean Scalus, de l'Ordre de Saint-Dominique, en 1609, mort 1611.

31. J.-Fr. Myrtus, de Naples, clerc-régulier théatin, en 1611.

32. Fr. Dèce Justinianus, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, mort en 1642.

33. Octavius, cardinal Raggius, de Gênes, en 1643, mort en 1644.

34. Augustin Donghus, de Gênes, clerc-régulier théatin, frère d'Étienne, cardinal, en 1644, mort le 29 janvier 1648. Le siége vaqua.

35. Jean-Bapt. Impériale, de Gênes, clerc-régulier théatin, succéda à Augustin le 24 novembre 1653, et mourut le 13 avril 1674.

36. Marius-Emmanuel Durati, de Gênes, dont il était archidiacre, nommé le 26 juin 1674, siégea trente ans, et fut transféré à Mariano le 29 mai 1704.

37. Raphaël Raggi, de Gênes, nommé le 2 mars 1705, mourut le 20 septembre 1712.

38. Charles-Marie-Joseph de Furnariis, de Gênes, nommé le 30 janvier 1713, fut tranféré à Albenga le 20 février 1715.

39. Augustin Saluces, de Gênes, de la congrégation des missions, nommé le 18 mars 1715.

ALÈS, ville épiscopale de Sardaigne, sous la métropole d'Arbora. *Voyez* Usel.

ALÈS DU COURBET (mademoiselle). Nous avons d'elle l'*Abrégé de la vie de* M. Le Pelletier, mort à Orléans en odeur de sainteté en 1756; à Orléans, chez Couret-de-Villeneuve, 1760, in-12.

ALESSANO ou ALEXANO, *Alexanum*, petite ville dans le territoire d'Otrante, au royaume de Naples, qui n'est considérable que par le titre de comté qu'on lui donne, et par son évêché

qui y a été transféré de Leuca et de Santa-Maria-di-Leuca, méchant château qui n'en est pas éloigné, ce qui fait que ses évêques portent le nom d'Alessano et de Leuca. Aucun auteur ne nous parle de son origine, et nous ne savons pas ni quand, ni pourquoi on y a mis le siége épiscopal; ce qu'il y a de certain, c'est que les Grecs ont été en possession de ce siége qui a toujours dépendu et qui dépend encore aujourd'hui d'Otrante. L'église cathédrale est bâtie à l'antique : il n'y a que deux dignités qui sont celles de chantre et de trésorier, avec douze chanoines qui font les fonctions curiales. Elle est dédiée au Sauveur du monde. Le diocèse est peu étendu et comprend seulement douze petites villes ou bourgs, entre lesquels est celui de Leuca, éloigné de sept milles d'Alessano. Voici les évêques de ces deux villes, tels que les a pu recueillir l'auteur *d'Ital. S.*, tom. 9, pag. 86, et tom. 10, pag. 203.

Évêques d'Alessano.

1. Geoffroi, évêque de Leuca, fut postulé pour l'église d'Ugento sous Martin IV, en 1282.
2. Jean, de Naples, évêque de Leuca et d'Alessano, en 1283.
3. Guillaume, en 1291.
4. Roland, mort en 1333.
5. Fr. Richard, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, ordonné à Rome par Annibal, cardinal de Tusculum, évêque d'Alessano et Leuca vers l'an 1333.
6. Jean, mort en 1349.
7. Jean Sorano, chanoine de Brindes, en 1349, mort en 1362.
8. Jean Anglici, nommé par Urbain V le 3 novembre 1362.
9. Barthélemi, sous Boniface IX.
10. François, successeur de Barthélemi.
11. Beringer, transféré à Castro en 1402.
12. Paul, élu en 1402, mort en 1405.
13. Jean de Saint-Félix, chanoine de Melphi, en 1405, siégea dix-huit ans, et fut transféré à Murano.
14. Dominique, de Naples, le 28 avril 1425.
15. Jacques de Baucio, des princes de Tarente.
16. Fr. Siméon, de Brindes, de l'Ordre des Frères-Mineurs, en 1432, mort peu de temps après.
17. Fr. Guy ou Guiducius, de l'Ordre des Frères-Mineurs, en 1432 au mois de septembre, siégea six ans, et fut tranféré à Lycie, ensuite à Bari.
18. Fr. Laurent, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, en 1438.
19. Benoît de Baucio ou de Balzo, de Naples, en 1465, abdiqua en 1488.
20. Jean-Jacques de Balzo, nommé par Innocent VIII le 10 mars 1488, mourut en 1512.
21. Jean-Antoine Aquaviva, nommé administrateur de cette église le 3 mars 1512, la gouverna pendant cinq ans, puis fut transféré à Eucadie le 18 mars 1517.

22. Le même jour le cardinal Louis d'Arragon fut aussi fait administrateur, et résigna au bout de l'an entre les mains de Léon x, qui unit ces deux églises, Alessano et Eucadie, pendant la vie d'Antoine qui mourut en 1525; ensuite l'évêché d'Alessano fut donné au cardinal Trivulce qui le quitta peu de temps après.

24. Alexandre, cardinal Césarin, administrateur d'Alessano et de Leuca, le 20 juillet 1526, s'en démit en 1531.

25. Jean-Antoine Balduccius, nommé en 1531 le 15 novembre, mort en 1539.

25. Benoît de Sanctis, chanoine du Vatican, le 15 mars 1540, mort en 1542.

27. Évangéliste Cittadin, noble Milanais, le 19 avril 1524, siégea sept ans, et abdiqua, après quoi il vécut encore jusqu'en 1559.

28. Annibal Magalottus, d'Orvietto, chanoine du Vatican, le 18 janvier 1549, mort en 1551.

29. Léonard de Magistris, le 21 août 1551, mort en 1554.

30. Jules Gallenetus, de Pise, le 7 janvier 1555, siégea près de cinq ans, et abdiqua en 1560, mourut à Rome en 1564.

31. Jacques Galleli, neveu du précédent et son successeur, le 25 octobre 1560, mort en 1574.

32. César Busdragus, de Lucques, nommé le 8 octobre 1574, ensuite évêque de Chiesi.

33. Hercules Lamia, de Faenza, le 11 août 1578, mort en 1591.

34. Septimius Buférius, de Mantoue, le 20 novembre 1591, siégea six mois, et fut transféré à Casal dans le Piémont.

35. Sextilius Mazuca, Calabrois, le 19 juin 1592.

36. Horace Raparius, le 3 octobre 1594, mort l'année suivante.

37. Fr. Jules Doffus, Florentin, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, inquisiteur de Pavie, nommé par Clément VIII le 6 mars 1595, mort en 1597.

38. Celsus Mancinus, de Ravenne, chanoine régulier de Latran, nommé par Clément VIII le 19 avril 1597, mort en 1612.

39. Nicolas-Antoine Spinelli, de Naples, clerc-régulier théatin, nommé par Paul V le 16 juillet 1612, siéga vingt-trois ans, et mourut en 1635.

40. Placide Padiglia, de Naples, moine célestin, auparavant évêque de Lavello, transféré le 1er juillet 1635, mort en 1648.

41. François-Antoine Ruberti, de la terre de Cupert, au diocèse de Nardo, succéda à Placide le 25 novembre 1648, mourut en 1653.

42. Jean-François Granafeus, de Brindes, le 9 juillet 1653, fut fait archevêque de Bari le 11 octobre 1666.

43. André Tontoli, de Siponte, nommé le 7 février 1667, fut transféré à Vesti le 7 février 1695.

44. Vincent della Marra, de Naples, abbé des chanoines réguliers de Latran, succéda à Tontoli le 16 mai 1695, et mourut en 1712.

45. Jean Jannelli, de Bénévent, nommé le 10 janvier 1718.

ALEUROMANCIE, divination qui se faisait avec de la farine d'orge ou d'autres grains. Delrio, *Disquisit. Magic.*, lib. 4, c. 2, quæst. 7, sect. 2, pag. 553. Théodore Balsamon, *Notes sur le sixième Concile général.*

ALEXANDRA, autrement *Salomé;* car *Salomé* en hébreu signifie à peu près la même chose qu'*Alexandra* en grec; et *Alexandra* en grec est le même que *Salomé* en hébreu. (Joseph., *Antiq.*, l. 13, c. 23, v. 24.) Dans les derniers temps de la république des Hébreux, presque tous les juifs avaient deux noms, l'un grec et l'autre hébreu ou syriaque. Alexandra fut premièrement femme d'Aristobule, surnommé *Philellen*, ou ami des Grecs, duquel elle n'eut point d'enfans. Elle épousa ensuite Alexandre Jannée, frère d'Aristobule son premier mari, dont elle eut deux fils, Hircan et Aristobule. Alexandre Jannée laissa en mourant la régence du royaume à Alexandra, qui gouverna heureusement, entretenant la paix au-dedans, et se faisant respecter au-dehors. Elle mourut âgée de soixante-treize ans, après neuf ans de régence, l'an du monde 3935; avant Jésus-Christ 65; avant l'ère vulgaire 69.

ALEXANDRA, fille d'Aristobule et femme de Philippion, fils de Ptolémée Mennœus, prince de Chalcide, province située entre le Liban et l'Anti-Liban.

ALEXANDRA, fille d'Hircan, grand-sacrificateur, et femme d'Alexandre, fils d'Aristobule, lequel Aristobule était frère du grand sacrificateur Hircan, et fils d'Alexandre Jannée. (Joseph., *Antiq.*, l. 15, c. 3.) Alexandra fut mère de Mariamne, femme du grand Hérode, et d'Aristobule qui fut grand prêtre un an seulement, Hérode l'ayant fait noyer dans un bain à Jéricho. Hérode ayant donné la souveraine sacrificature à un prêtre de Babylone; Alexandra s'adressa à Cléopâtre, femme ou maîtresse de Marc-Antoine pour la faire donner à son fils Aristobule; ce qui indisposa fort Hérode contre elle, et fit qu'il l'observa de très-près. Ce prince ayant fait mourir Aristobule, et ensuite Mariamne sa femme, tomba dangereusement malade de chagrin de cette dernière mort. Alexandra, dans cette circonstance, sollicita pour se faire remettre les deux forteresses de Jérusalem; ce qui fut cause qu'Hérode la fit mourir l'an du monde 3976; avant Jésus-Christ 24; avant l'ère vulgaire 28.

ALEXANDRA, fille de Phazaël, frère d'Hérode-le-Grand. Elle épousa Thimias, un des plus puissans de l'île de Chypre, et mourut sans enfans. (Joseph., *Antiq.*, l. 18, c. 7.)

ALEXANDRE-LE-GRAND, fils et successeur de Philippe de Macédoine, est désigné dans le prophète Daniel sous l'idée d'un léopard qui a quatre ailes, à cause de sa force et de la rapi-

dité de ses conquêtes ; et sous la figure d'un bouc qui parcourt tout le monde avec tant de promptitude, qu'il ne touche point la terre, et qui attaque un belier ayant des cornes, le renverse et le foule aux pieds sans que personne le puisse délivrer de sa puissance. (*Daniel*, c. 7, v. 6, c. 8, v. 4 et *seq.*) Le bouc est Alexandre, et le bélier est Darius Condomanus, dernier empereur des Perses, successeur de Cyrus. Dans la statue qui fut représentée en songe à Nabuchodonosor, Alexandre est figuré par le ventre d'airain, et ses successeurs par les cuisses de fer. (*Daniel*, c. 11, v. 39.) Il était destiné de Dieu pour ruiner la monarchie des Perses dans l'Orient, et pour y établir celle des Grecs. Il le fit en effet avec une vitesse étonnante.

Après avoir vaincu Darius, soumis la Syrie et la Palestine, il s'avança contre Jérusalem dans le dessein de punir le grand-prêtre Jaddus du refus qu'il avait fait de le reconnaître pour souverain; mais ce pontife, inspiré de Dieu, trouva moyen de l'apaiser en allant au-devant de lui accompagné des prêtres avec leurs habits de cérémonie, et du peuple en habits blancs. (Joseph., *Antiq.*. l. 11, c. *ult.*) A cette vue, Alexandre fut touché de respect, il prévint le grand-prêtre en le saluant le premier ; et comme ses officiers s'en étonnaient, il leur dit que ce n'était pas au pontife qu'il rendait ces respects, mais au Dieu des juifs qui lui avait apparu sous la forme et l'habit du grand-prêtre qu'ils voyaient, et l'avait exhorté à passer en Asie, en lui promettant l'Empire des Perses. Ensuite il embrassa Jaddus qui lui fit voir les prophéties de Daniel, qui annonçaient qu'un prince grec détruirait l'empire des Perses : il monta au Temple, offrit des sacrifices au Seigneur, accorda aux juifs la liberté de vivre selon leurs lois, et l'exemption de tribut toutes les septièmes années ; et après avoir accompli la prophétie avec une rapidité prodigieuse par la conquête de l'Asie et des Indes, il revint à Babylone où il mourut d'un excès de vin l'an du monde 3681 ; avant Jésus-Christ 319 ; avant l'ère vulgaire 323, âgé de trente-trois ans, ayant régné douze ans ; savoir, six ans comme roi de Macédoine, et six ans monarque de l'Asie.

ALEXANDRE Bales ou Balas, ainsi nommé à cause de Bala sa mère, fils naturel d'Antiochus Épiphanes, est surnommé dans les médailles *Théopator Evergétès*. (*Athén.*, l. 5, c. 10.) Quelques historiens lui disputent la qualité de fils même naturel d'Antiochus Épiphanes, et prétendent qu'il était entièrement supposé. Quoi qu'il en soit, le sénat romain, gagné par les intrigues d'Héraclide de Byzance qui haïssait Démétrius, reconnut Alexandre pour fils héritier d'Antiochus. Héraclide lui leva

des troupes et le conduisit à Éphèse; il passa en Syrie, entra dans Ptolémaïde qui lui ouvrit ses portes; il fit alliance avec Jonathas Macchabée, livra bataille à Démétrius, le vainquit et se mit en possession de son royaume.

Alexandre, devenu possesseur du royaume de Syrie, obtint en mariage la fille de Ptolémée Philométor, roi d'Égypte. Mais celui-ci, songeant à joindre le royaume de Syrie à celui d'Égypte, leva une puissante armée, feignit d'aller au secours de son gendre attaqué par Démétrius Nicanor, fils aîné de Démétrius Soter, entra en Syrie, et s'en empara sans résistance, en réunissant sur sa tête les deux diadèmes d'Égypte et de Syrie. Alexandre qui s'était retiré dans la Cilicie, y amassa une nombreuse armée, marcha contre Ptolémée son beau-père, et contre Démétrius Nicanor qui s'étaient ligués contre lui, les combattit sur le fleuve OEnœparas, fut vaincu et obligé de se sauver en Arabie, où Zabdiel, prince des Arabes, lui fit couper la tête et l'envoya à Ptolémée l'an du monde 3859; avant Jésus-Christ 141; avant l'ère vulgaire 145. (1. *Macc.*, c. 11, v. 17.)

ALEXANDRE JANNÉE, troisième fils de Jean Hircan. (4. *Macc.*, c. 7.) Il monta sur le trône de Judée l'an 3899, et fit mourir aussitôt un de ses frères qui voulait attenter à sa vie. Comme il était belliqueux, il attaqua Ptolémaïde: ceux de la ville eurent recours à Ptolémée Lathure, qui ayant été chassé du royaume d'Égypte par sa mère Cléopâtre, demeurait en l'île de Chypre. Lathure vint au secours de la ville avec une armée d'environ trente mille hommes; mais les habitans n'ayant pas voulu le recevoir, il fit la guerre à Alexandre, en étant prié par Zoïle, tyran de Dora, lui tua trente ou cinquante mille hommes dans un seul combat, et ravagea tout son pays. (Joseph., *Antiq.*, l. 13, c. 20 et 21.)

Jannée, après ce désastre, ne crut pouvoir mieux s'adresser qu'à Cléopâtre, mère de Ptolémée qui, alarmée du bonheur de son fils, s'était rendue à Ptolémaïde pour en presser le siége qu'elle y avait fait mettre par Alexandre, un autre de ses fils. Jannée la vint donc trouver avec de grands présens; il fit alliance avec elle, et aussitôt il marcha en armes dans la Cœlésyrie où il prit la ville de Gadare et la forteresse d'Amathus. Il prit aussi Raphia, Anthedon, villes situées sur la Méditerranée, et Gaze. Lorsqu'il fut de retour à Jérusalem, les juifs s'étant révoltés contre lui pendant la solennité de la fête des Tabernacles, il en fit tuer environ six mille. Il porta ensuite la guerre contre les Ammonites et les Moabites qu'il obligea de lui payer tribut. Malgré ces victoires et les efforts qu'il fit pour bien vivre avec les juifs, il ne put jamais y réussir, et il fut obligé d'avoir la guerre avec eux

pendant six ans, et d'en tuer plus de cinquante mille. Comme il leur demanda un jour ce qu'il fallait donc qu'il fît pour se captiver leur bienveillance, ils lui répondirent tout d'une voix qu'il n'avait qu'à se faire mourir; et en même temps ils députèrent vers Démétrius Eukerus, roi de Syrie, pour lui demander du secours contre leur Roi. Eukerus, étant venu en Judée, força Alexandre de se sauver dans les montagnes. Ce prince trouva cependant le moyen de rétablir ses affaires, et mourut enfin épuisé de forces dans le pays de Gérasa.

ALEXANDRE, fils d'Aristobule et d'Alexandra, et petit-fils d'Alexandre Jannée, eut la tête tranchée à Antioche l'an du monde 3935; avant Jésus-Christ 65; avant l'ère vulgaire 69, par ordre de Pompée. (Joseph., *Antiq.*, l. 10, c. 13, et *de bello Judaic.*, l. 1, c. 7.)

ALEXANDRE, fils de Jason, fut envoyé à Rome pour renouveler l'alliance entre les Romains et les juifs; il est dénommé dans le décret du sénat adressé aux juifs sous l'an neuvième du pontificat d'Hircan, du monde 3935; avant Jésus-Christ 63; avant l'ère vulgaire 69. (Joseph., *Antiq.*, l. 14, c. 16.)

ALEXANDRE, fils de Théodore, fut envoyé à Rome par Hircan pour renouveler l'alliance avec le Sénat. (Joseph., *ibid.*, c. 17.)

ALEXANDRE, fils d'Hérode-le-Grand et de Mariamne, fut envoyé à Rome avec Aristobule son frère, par Hérode leur père, après la mort funeste de Mariamne leur mère. Ils revinrent en Judée où Salomé, sœur d'Hérode, qui avait été la principale cause de la mort de Mariamne, les perdit par ses calomnies dans l'esprit de ce prince barbare et inhumain qui fit enfin étrangler ses deux fils à Sébaste, autrement Samarie. (Joseph., *Antiq.*, l. 16, c. 16; et l. 17, c. 15.)

ALEXANDRE, imposteur juif de la ville de Sidon, ressemblait tellement à Alexandre, fils de Mariamne et d'Hérode, dont on vient de parler, que tous ceux qui l'avaient connu étaient persuadés que c'était lui-même. Il publiait que lui et son frère Aristobule avaient été soustraits à la mort par le bienfait d'un ami qui en avait supposé d'autres à leur place, lorsqu'on voulut leur ôter la vie. Il vint dans l'île de Crète où tous les Juifs le reconnurent pour le fils d'Hérode, et lui fournirent même de l'argent pour se mettre en équipage et pour faire le voyage de Rome. Il arriva à Pouzoles, et les juifs mêmes de Rome venaient en foule au-devant de lui. Il entra dans la ville avec un train de Roi; Auguste fut le seul qui ne s'y méprit pas: il reconnut à l'air de cet homme et à ses mains endurcies au travail, que c'était un imposteur. Il l'envoya aux galères, et fit mourir celui qui l'avait engagé dans cette feinte, après qu'il eut tiré de sa

bouche le détail de sa fourberie. (Joseph., *Antiq.*, l. 17, c. 14.)

ALEXANDRE, fils de Phazaël et de Salampso, sœur d'Hérode. (Joseph., *Antiq.*, l. 17, c. 17.)

ALEXANDRE, fils d'Alexandre fils d'Hérode et de Glaphira, fille du roi de Cappadoce. (Joseph., *Antiq.*, l. 17, c. 17.)

ADEXANDRE, fils de Tigrane, et petit-fils d'Alexandre, mis à mort par Hérode. (Joseph., *Antiq.*, l. 17, c. 7.)

ALEXANDRE, fils de Simon le Cyrénéen, qui aida Notre-Seigneur à porter sa croix en allant au Calvaire.

ALEXANDRE LYSIMAQUE, alabarque d'Alexandrie, frère de Philon le juif. Il était le plus riche des juifs de son temps. Il fit de riches présens au temple, et fut père de Tibère Alexandre qui de juif se fit païen. Caligula fit mettre en prison Alexandre Lysimaque, qui ne fut élargi que sous l'empereur Claude, successeur de Caligula. (Joseph., *Antiq.*, l. 20, c. 3.)

ALEXANDRE, juif de Cyrène, fut accusé par les sicaires ou assasins pardevant Catulle, gouverneur de cette province, qui le fit mourir vers l'an de Jésus-Christ 73. (Joseph., *de Bello*, l. 7, c. 38.)

ALEXANDRE, juif d'Éphèse qui se présenta à la populace mutinée contre saint Paul, pour essayer de l'apaiser. (*Act.*, c. 19, v. 33.)

ALEXANDRE, ouvrier en cuivre dont parle saint Paul à Timothée. (1. *ad Timoth.*, c. 1, v. 19.)

PAPES.

ALEXANDRE (saint), premier du nom, Romain de nation, prit la conduite de l'Église après saint Évariste, qui mourut l'an de Jésus-Christ 108. Il la gouverna tranquillement l'espace de huit ans cinq mois, et mourut en paix, à ce qu'il semble qu'on peut tirer des anciens monumens qui ne le comptent point parmi les martyrs, et de saint Irénée, qui dans le catalogue qu'il fait des premiers papes, ne donne la qualité de martyr qu'au seul Telesphore. Ses actes, il est vrai, le mettent au rang des martyrs, et l'Église, dans le canon de la messe, l'invoque en cette qualité; mais ses actes inconnus jusqu'au septième siècle sont supposés; et pour ce qui est du titre de martyr, que l'Église lui donne dans le canon de la messe, on peut répondre qu'elle en a usé ainsi à l'égard de la plupart des saints papes qui ont vécu pendant les persécutions des princes païens, quoiqu'ils n'eussent pas versé leur sang pour la foi. Les Épîtres qu'on lui attribue sont apocryphes. Saint Irénée, l. 4, c. 3. Baron. Tillem., tom. 2 *des Mém. eccl.* note, 2, *sur saint Alex.* Dupin, Baillet, 3 mai.

ALEXANDRE II, natif de Milan, nommé auparavant Anselme, succéda à Nicolas II, en 1059. Il eut pour compétiteur Cadalous, évêque de Parme qui prit le nom d'Honorius II, ce qui causa un schisme fâcheux

qui dura jusqu'à la mort de cet anti-pape, qui arriva quelque temps après qu'il eût été condamné dans le concile de Mantoue, tenu l'an 1064. Alexandre tint trois conciles à Rome, particulièrement contre les Simoniaques et les Nicolaïtes. Il recouvra les terres usurpées sur le Saint-Siège par les Normands, avec le secours de la comtesse Mathilde., favorisa Guillaume, duc de Normandie, qui disputait le royaume d'Angleterre à Harald, et mourut en odeur de sainteté le 22 avril de l'an 1073. Nous avons quarante-cinq Épîtres de lui, et des fragmens de de plusieurs autres. (Nauclère, Onuphre, Sigebert, Platine, Dupin.)

ALEXANDRE III, natif de Sienne, qui se nommait auparavant *Roland*, succéda à Adrien IV en 1159. Trois cardinaux, mécontens de son élection, quoique canonique, élurent Octavien, l'un d'entre eux, qui prit le nom de Victor III. Cet anti-pape eut le crédit de faire emprisonner Alexandre; mais le peuple s'étant soulevé en sa faveur, l'affaire fut portée à l'empereur Frédéric Barberousse qui cita les deux compétiteurs dans un concile qu'il fit tenir à Pavie. Victor y assista, y fit confirmer son élection, toute irrégulière qu'elle était, excommunia Alexandre qui n'avait pas voulu s'y trouver, et mourut peu de temps après. Mais le schisme ne finit pas avec lui : on lui substitua Guy de Crême, sous le nom de Paschal III. Alexandre, retiré en France, asile ordinaire des papes persécutés, tint un concile à Tours contre les Albigeois, et fut rappelé à Rome. Frédéric prit une partie de cette ville, après avoir défait les Romains dans une bataille; mais une maladie l'ayant contraint de se retirer, le pape l'excommunia pour la seconde fois dans le concile de Latran, tenu l'an 1168. Alexandre n'ayant pu fixer son séjour à Rome, se retira à Bénevent où Emmanuel, empereur de Constantinople, lui envoya ses ambassadeurs en 1170, pour lui promettre de sa part la réunion de l'Église grecque à la latine. s'il voulait lui-même réunir l'Empire romain à celui des Grecs, sous un même chef. Le sage pontife répondit à cette proposition, qu'il ne pouvait réunir, sans être blâmé de la postérité, ce que ses prédécesseurs avaient expressément divisé. L'anti-pape Paschal étant mort quelque temps après, Jean, abbé de Sturm, lui fut substitué sous le nom de Calixte III : enfin la paix fut conclue à Venise dans une entrevue que Frédéric y avait ménagée avec le pape. Alexandre fut rappelé à Rome où il mourut le 27 d'août de l'an 1181, après avoir gouverné saintement l'Église pendant l'espace de vingt-deux ans moins dix jours, et avoir triomphé de trois schismatiques. Il eut pour successseur Luce III. Saint Antonin, Nauclère, Volaterran, Onuphre, Platine, Génébrard, etc.

(Dupin, *Bibliothèque ecclesiast.*, douzième siècle.)

ALEXANDRE IV, appelé auparavant *Rainaud*, fils de Philippe, comte de Signi, et neveu de Grégoire IX, fut élu pape le 25 décembre de l'an 1254. Aussitôt après son élection, il s'opposa à Mainfroi, fils naturel de l'empereur Frédéric, et donna l'investiture du royaume de Sicile à Edmond, fils du roi d'Angleterre. Il défendit les Ordres mendians contre Guillaume de Saint-Amour, accorda beaucoup de graces extraordinaires à toutes sortes de personnes, créa de nouveaux officiers dans sa cour, unit et désunit quantité de bénéfices, et mourut de chagrin, à ce qu'on croit, de ce qu'un différent, survenu entre les Vénitiens et les Génois, traversa le dessein qu'il avait de porter la guerre chez les infidèles. Sa mort arriva le 25 mai 1261, après six ans cinq mois et un jour de pontificat. Il a laissé un grand nombre de lettres dont il y en a trois dans la dernière collection des conciles, six à saint Louis, sur les *privilèges des chapelles du Roi, dans le spicilège*, et plusieurs autres en faveur des Ordres religieux, dans l'*Histoire de Vadingue*, et dans *les Bullaires*. (Onuphre et et Génébrard, *in Chron.* Papire Masson. Du Chêne, *Histoire des Papes*. Du Boulay, *Hist. univ. par.*, tom. 3. Dupin, treizième siècle.)

ALEXANDRE V (Pierre Philargie ou Philaret), Grec, né dans l'île de Candie, fut abandonné de ses parens extrêmement pauvres. Un cordelier Italien, touché de sa physionomie, en le voyant mendier dans les rues de la ville de Candie, le mena au couvent pour y servir à l'église, lui enseigna les principes de langue grecque et latine, et lui fit donner l'habit religieux. Il étudia d'abord dans le couvent d'Oxford en Angleterre, et ensuite dans celui de Paris où il fut fait docteur. Étant retourné dans la province de Lombardie, Jean Galéas Visconti, seigneur de Milan, lui donna, pour son mérite, la première place dans son conseil, le fit créer évêque de Novarre et puis archevêque de Milan, et l'envoya en ambassade vers l'empereur Venceslas dont il obtint pour Galéas la qualité de duc, et pour lui-même celle de prince du Saint-Empire. Il fut ensuite cardinal, légat en Lombardie, et enfin pape en 1409 dans le concile de Pise, auquel il présidait, et dont il confirma les actes par une bulle. Il mourut l'année suivante 1410, après dix mois et huit jours de pontificat. Jean XXII lui succéda. (Baronius, Volaterran, Sponde, etc.)

ALEXANDRE VI, était fils de Géofroy Lenzoly, d'une illustre maison du royaume de Valence en Espagne. Il changea le nom et les armes de son père pour prendre celles de sa mère, sœur de Calixte III qui le créa cardinal en 1455, et lui donna l'archevêché de Valence. Il s'éleva

par des voies irrégulières et à force d'argent sur le trône pontifical dont il déshonora la sainteté par un grand nombre de crimes. Il donna le titre de catholique à Ferdinand, vainqueur des Maures, et partagea les Indes entre lui et le roi de Portugal; il fit alliance avec Louis XII, roi de France, et mourut du poison que lui et son fils naturel avaient préparé à quelques cardinaux, mais qui lui fut donné par méprise, au mois d'août de l'an 1503. Nous avons de lui une bulle pour la canonisation de saint Anselme, vingt-une lettres dans Bzovius, plusieurs autres dans le bullaire, un bouclier de la foi, *Clypeus defensionis fidei sanctæ romanæ Ecclesiæ*, imprimé à Strasbourg en 1497, quelques ordonnances pour l'administration de la justice et pour le soulagement des peuples. Guichardin. (*Hist.* 1, 2 et *seq.* Mariana, Du Chêne. Grég. Leti. Sponde, etc.)

ALEXANDRE VII (Fabio Chigi), né à Sienne le 16 février 1599, succéda à Innocent X l'an 1655. Ce pape était savant, charitable, zélé pour la religion. Il donna des secours d'argent et de troupes aux Vénitiens contre les Turcs; soulagea les Romains affligés par la peste et les inondations; canonisa saint Thomas de Villeneuve, archevêque de Valence, et saint François de Sales; fit baptiser le roi de Maroc, envoya sa bénédiction au duc de Mekelbourg et à la princesse Louise Palatine, fille de la reine de Bohême, qui abjurèrent l'hérésie pendant son pontificat, aussi bien que Christine, reine de Suède. Il confirma la bulle d'Innocent X contre les cinq propositions de Jansénius, et fut l'auteur du *Formulaire*. Il mourut l'an 1667, âgé de soixante-huit ans, après douze ans de pontificat. Il a composé un volume de poésie, imprimé au Louvre en 1656, qui porte pour titre *Philomathi musæ Juveniles*, parce qu'il était de l'académie des Philomathi de Sienne.

ALEXANDRE VIII (Pierre Ottoboni, fils de Marc-Ottoboni, grand-chancelier de la république de Venise, et de Victoire Tornielli, né le 10 avril 1610, fut docteur en droit civil et canon, auditeur de Rote, cardinal du titre de Saint-Sauveur *in Lauro*, évêque de Bresse, dataire, évêque de Frescati, sous-doyen du sacré collége, et enfin pape le 6 octobre 1689. Il secourut l'empereur Léopold Ier et les Vénitiens contre les Turcs, et publia une bulle contre les propositions de l'assemblée du clergé de France de 1682. Il mourut le 1er févr. 1691, après un an et quatre mois de pontificat.

ALEXANDRE (saint), dit le Charbonnier, évêque de Comanes dans le Pont, et martyr, était un homme qui avait du bien et de la naissance, mais qui quitta l'un et l'autre pour mener une vie cachée, pauvre et laborieuse dans la vile profession de charbonnier. Les fidèles de la ville de Comanes ayant be-

soin d'un évêque, s'adressèrent à saint Grégoire, évêque de Néocésarée, appelé le *Thaumaturge*, vers l'an 248. Grégoire vint à Comanes où on lui présenta plusieurs sujets considérables par les qualités humaines, dont n'étant pas satisfait, il dit aux assistans qu'il ne fallait pas dédaigner de choisir un pasteur même d'entre ceux du peuple dont l'extérieur paraissait le plus méprisable, pourvu qu'il eût d'ailleurs les qualités essentielles. Un des principaux de l'assemblée lui ayant proposé, en riant, Alexandre-le-Charbonnier, Grégoire voulut le voir. Il l'interrogea, apprit de sa bouche qui il était, et comment le désir de se sauver plus sûrement à l'abri des dangers du monde, l'avait engagé dans l'état où il le voyait. L'évêque de Néocésarée surpris et singulièrement édifié d'une aussi grande humilité, le fit laver et habiller décemment, le présenta ensuite à l'assemblée qui l'admira et lui donna son suffrage pour l'épiscopat. Alexandre gouverna dignement son église jusqu'à ce qu'il souffrît le martyre du feu sous l'empereur Dèce, à ce qu'on croit. Le Martyrologe romain moderne marque sa fête le onzième d'août. Saint Grégoire de Nysse, *Vie de saint Grégoire Thaumaturge*. Baillet, 11 août.

ALEXANDRE, évêque en Cappadoce, se distingua d'abord sous l'empereur Sévère, après la mort duquel il eut une révélation qui lui marquait de se rendre à Jérusalem pour y faire sa prière et visiter les saints lieux. Les clercs de cette église avaient pareillement eu une révélation de son arrivée, et ils allèrent tous ensemble le recevoir hors des portes de la ville, comme l'évêque qui leur était destiné après Narcisse, qui se trouvait âgé pour lors de cent seize ans. Ils le forcèrent à demeurer avec eux; et du consentement de tous les évêques de la Palestine, ils le firent coadjuteur de Narcisse, afin qu'il gouvernât cette église conjointement avec lui. Voici comme il en parle à la fin d'une lettre écrite aux Antinottes : Narcisse, qui a tenu avant moi le siège épiscopal, et qui maintenant est uni avec moi dans les prières, âgé de cent seize ans, vous salue et vous exhorte tous d'avoir un même sentiment. Après sa mort, il fut seul évêque de Jérusalem. Outre les occupations de son ministère, il s'appliqua à se faire une bibliothèque des meilleurs livres, et en particulier il recueillit toutes les lettres qu'il put trouver des grands hommes qui avaient excellé en piété et en doctrine. Eusèbe reconnaît que cette bibliothèque lui a été d'un grand secours dans la composition de ses ouvrages. Alexandre souffrit beaucoup pour la foi sous Sévère, sous Caracalla et sous Dèce : sa respectable vieillesse, ses cheveux blancs n'empêchèrent point qu'on ne le mît en prison à Césarée. Il y mourut après avoir défendu constamment, en présence du juge, la vérité de notre foi,

vers l'an 253. Outre la lettre qu'il avait écrite aux Antinottes et dont nous n'avons qu'un fragment dans Eusèbe (l. 6, c. 11), il en a écrit encore une autre aux chrétiens d'Antioche, et une à Origène où il parle de Clément et de Pantène comme de ses amis. Saint Jérôme croit que le premier était saint Clément d'Alexandrie, et cela est assez probable, car il a vécu jusqu'à ce temps, et a été ami d'Alexandre à qui il avait adressé un livre de la règle ecclésiastique. Il écrivit aussi, de concert avec Théoctiste de Césarée, une lettre à Démétrius d'Alexandrie, par laquelle il justifie Origène du reproche qu'on lui faisait de prêcher dans l'église sans avoir reçu les Ordres sacrés. *Voy.* Eusèbe, l. 6, cap. 19, *et in Chron.* Baillet, *Vie des Saints.* Dupin, troisième siècle.

ALEXANDRE (saint), évêque d'Alexandrie, succéda à saint Achillas, selon saint Athanase et plusieurs autres. C'était un homme, dit Théodoret, dans la vie duquel il n'y avait rien que de louable et dont la doctrine était toute apostolique; un zélé défenseur de la foi de l'Église. Il monta sur le siége d'Alexandrie l'an 321 suivant S. Jérôme, et suivant d'autres, vers l'an 313. Ce fut alors qu'Arius expliqua ouvertement ses sentimens, et qu'il ne craignit pas de répandre le venin qu'il portait depuis si long-temps dans son cœur. Il en prit occasion d'un sermon que le saint évêque prêcha à son peuple sur le mystère de la Trinité. Il l'accusa d'être Sabellien; et prétendant s'éloigner davantage de cette erreur, il soutint qu'il y a eu un temps où le Fils n'était pas, et qu'il était par conséquent une créature comme les autres. Il paraît que l'empereur Constantin regarda d'abord cette querelle comme une dispute de nom où les deux parties ne s'entendaient pas, mais ne suivaient que leurs préjugés et certains principes qui ne regardaient pas la foi. Il écrivit de Nicomédie où il était arrivé depuis peu, une lettre commune, à S. Alexandre et à Arius, pour les porter à la réconciliation et à la paix. Le titre conçu en ces termes: *Constantin... à Alexandre et à Arius,* est un peu surprenant par cette égalité qu'il met entre un évêque et un prêtre, entre le défenseur de la vérité et un hérésiarque. Ce même esprit règne dans tout le reste de la lettre qui met toujours Alexandre et Arius en parallèle, et fait même Alexandre plus coupable qu'Arius dans la division de l'Église. Il les exhorte, à la fin, à cesser toutes disputes sur des questions inutiles, et il leur recommande le silence. Cela n'empêcha pas le saint évêque de s'opposer de toute sa force à l'hérésie d'Arius; et pour l'étouffer dans sa naissance, il assembla un concile à Alexandrie, et y excommunia celui qui en était l'auteur et ses sectateurs. Arius et ceux de son parti trouvèrent moyen de gagner quelques évêques qui les

reçurent à la communion, entre autres Eusèbe de Nicomédie qui sans doute inspira à Constantin d'écrire la lettre dont nous venons de parler. Alexandre s'en plaignit par une lettre qu'il écrivit à ses collégues, rapportée par Théodoret (ch. 4, 1, L.; *Hist.*); il expose leur doctrine hérétique; il remarque qu'ils se sont retirés vers quelques évêques qui les ont reçus à leur communion, et ont signé des lettres en leur faveur, parce qu'ils leur ont déguisé leur véritable croyance et caché le poison de leur doctrine corrompue. Il reprend la conduite de ces évêques et les accuse d'avoir violé le canon des apôtres et favorisé les actions de ceux qui nient la divinité de Jésus-Christ. Il réfute ensuite l'opinion impie des ariens. Comme les évêques qui soutenaient Arius, écrivaient aussi de leur côté en sa faveur, Alexandre se vit obligé d'écrire encore une grande lettre sur ce sujet à tous les évêques du monde, rapportée par Socrate et Théodoret, (ch. 6, 1. L. *Hist.*), où après avoir marqué que l'église catholique ne fait qu'un corps, et que tous les évêques doivent conserver la paix, il est juste qu'ils s'avertissent réciproquement de ce qui arrive dans chaque diocèse, afin que si l'un des membres est dans la douleur, les autres s'affligent avec lui. Il ajoute qu'il avait dessein d'ensevelir ce désordre dans le silence; mais puisqu'Eusèbe (de Nicomédie) a pris la protection de ces apostats et a écrit de tous côtés en leur faveur, il a cru devoir rompre le silence pour avertir toute la terre de cette nouvelle erreur, et pour empêcher ses collègues d'ajouter foi aux lettres qu'Eusèbe pourrait avoir écrites. Il met ensuite le nom de ces hérétiques; il expose leur erreur et la réfute en peu de mots. Il dit que leur impiété est le sujet pour lequel ils ont été retranchés de l'Église et frappés d'anathèmes. Il avoue que leur perte lui cause une sensible douleur, mais qu'il ne faut pas s'étonner qu'il se soit élevé des faux docteurs qui aient corrompu la foi et la doctrine de Jésus-Christ, puisqu'il nous en a lui-même averti et fait avertir par son apôtre. Ces deux lettres d'Alexandre sont fortes et véhémentes; il y presse vivement Arius et ceux de son parti; il représente leur doctrine d'une manière qui découvre tout ce qu'elle a de plus odieux, et il la combat par des preuves très-solides. Il y parle à ses collegues avec fermeté, et cependant avec respect. Enfin, l'on peut dire qu'elles sont un chef-d'œuvre en ce genre. M. Cotelier nous a encore donné une lettre ou un avertissement pastoral d'Alexandre à ses prêtres d'Égypte et de Maréote, écrit après ces deux lettres, dans lequel il leur dit que, quoiqu'ils eussent souscrit au premier avertissement pastoral qu'il avait adressé à Arius et à ceux de son parti, dans lequel il les exhortait à revenir de leur impiété et

à faire profession de la foi catholique, il avait cru qu'il était nécessaire d'assembler encore une fois le clergé d'Alexandrie et de Maréote, pour leur faire voir la lettre qu'il avait écrit à tous les évêques depuis la première condamnation des Ariens, et pour les avertir que Charus et Pistrus, prêtres; Sérapion, Potamon, Zozime et Irénée, diacres, s'étaient joints avec les autres Ariens, et qu'ils avaient été déposés. Il leur demande qu'ils y souscrivent, parce qu'il est juste, leur dit-il, que vous sachiez ce que j'ai écrit, et que vous l'imprimiez dans votre esprit, comme si vous l'aviez écrit vous-mêmes. Ce monument nous fait connaître quelle était alors la discipline de cette église dans les jugemens dogmatiques. La cause d'Arius ayant ensuite été portée au concile de Nicée, Alexandre y assista et y tint une des premières places, comme il paraît par la lettre de ce synode à ceux d'Alexandrie, dans laquelle il est dit qu'il fut comme le chef du concile, et qu'il eut grande part à ses décisions. Il ne vécut que cinq mois après ces conciles, et laissa saint Athanase pour successeur de son siége et de son zèle contre les ariens. S. Epiph., *hær.* 69. Théod., l. 1. Socr., l. 1, Sozom., l. 1. et 2. Tillem., *Hist. eccl.* Dupin, *Biblioth. eccl.*, quatrième siècle.

ALEXANDRE (saint), premier évêque de Constantinople, depuis que cette ville, qui s'appelait auparavant *Byzance*, fut ainsi nommée, assista l'an 325 au concile général de Nicée, ou comme évêque de Constantinople, ou comme délégué de Métrophane, son prédécesseur dans ce siége, ou peut-être en ces deux qualités; y étant allé d'abord comme simple délégué, et en étant revenu évêque par la mort de Métrophane qui arriva durant la tenue du concile. Il rendit muet un philosophe qui voulait disputer avec lui de la religion chrétienne, en lui disant ces seules paroles : *Au nom de Jésus-Christ, je vous commande de vous taire.* On attribue un fait semblable à saint Spiridion. Alexandre défendit la foi de Nicée, avec un courage invincible, contre les ariens; et lorsque Constantin, trompé par ces hérétiques, voulut faire recevoir Arius dans l'église de C. P., saint Alexandre, saisi de douleur, ordonna des jeûnes et des prières publiques, passa lui-même plusieurs nuits sous l'autel, le visage contre terre, demandant que Dieu le retirât du monde, s'il fallait qu'Arius fût reçu dans l'Église. Une prière si pure et si ardente fut exaucée. Arius fit une mort tragique, comme il était en chemin pour se rendre à l'église. Alexandre mourut l'année même de cet événement dans un âge très-avancé, l'an 327, ou quatre ans après. Les Grecs font sa fête le 30 d'août, et les Latins le 28. Rufin, Socrate, Sozomène, Théodoret. Baillet, 28 août.

ALEXANDRE, évêque d'Hiéraple, primat de la province Eu-

phratésine, vivait en 431. Il fut envoyé par Jean d'Antioche au concile d'Éphèse pour y soutenir la cause de Nestorius; ce qu'il fit sans pourtant réussir. Il souscrivit, dans un conciliabule qu'assembla Jean d'Antioche, à la condamnation de saint Cyrille dont il était l'ennemi mortel, n'ayant jamais voulu se prêter à aucun accommodement avec lui, disant hautement qu'il était apollinariste, que ses capitules étaient hérétiques, et qu'il fallait le priver de la communion. Il porta si loin la haine contre ce Saint, que Jean, Théodoret et les autres Orientaux, s'étant réconciliés avec saint Cyrille, il aima mieux se séparer de leur communion que de faire sa paix avec lui; mais craignant d'être chassé de son siége, il implora l'assistance du Pape qu'il ne put obtenir. Comme il ne cessait de s'emporter contre saint Cyrille, et qu'il déclamait continuellement contre le nom de mère de Dieu, que le concile avait déclaré convenir à la sainte Vierge, l'Empereur le chassa, par un édit, de son siége, et le relégua aux mines de Famotie, ville d'Égypte. Nous avons de lui vingt-deux lettres que le père Lupus a rassemblées dans ses Collections. Suidas dit qu'il a composé un discours en neuf chapitres où il prétend nous apprendre ce que Jésus-Christ a apporté de nouveau dans le monde. Il ne faut pas le confondre avec un autre Alexandre, évêque d'Apamée, que Jean d'Antioche envoya avec lui au concile d'Éphèse, et dont nous avons une lettre latine écrite à celui dont nous parlons; elle est aussi dans le Recueil du P. Lupus, n° 132. *Hist. du Concile d'Éphèse.* (Cave.)

ALEXANDRE, fondateur des Acœmètes, issu d'une maison illustre et ancienne de l'Asie-Mineure, et né du temps de l'empereur Constance, eut d'abord un office à la cour impériale, mais il ne l'exerça pas longtemps. Dégoûté du monde, il vendit sa charge et en donna le prix aux pauvres avec tout son patrimoine, et se retira dans un monastère de la Syrie, sous la discipline d'un pieux abbé nommé Élie, avec qui il demeura quatre ans, au bout desquels il s'enfonça dans un désert du côté de l'Euphrate, pour y tendre encore à une plus grande perfection. Après sept ans d'une pénitence la plus austère, Dieu lui inspira le dessein d'aller prêcher la foi aux idolâtres de la Syrie et de la Mésopotamie. Il fit parmi ces peuples des conversions merveilleuses, tant par ses saintes adresses et sa douceur charmante, que par la force de ses exemples et la vertu des miracles qui suivaient souvent ses prédications. Les habitans de l'une des villes où il avait fait plus de conquêtes spirituelles, voulant l'obliger à être leur évêque, il se sauva sur le bord de l'Euphrate où il bâtit un monastère dans lequel il reçut des disciples qu'il entreprit de former, sur l'idée d'une discipline nouvelle, qui consistait à faire chan-

ter jour et nuit les louanges de Dieu, sans aucune interruption, en divisant les religieux en plusieurs chœurs qui se succédaient les uns aux autres, sans aucun vide dans la psalmodie. C'est l'origine des acémètes, ainsi nommés, comme si l'on eût voulu dire qu'ils ne dormaient pas; parce qu'on veillait chez eux à toute heure dans la prière; que le chant des louanges de Dieu n'y finissait point, et que c'était une psalmodie perpétuelle qui n'était interrompue ni par le repos de la nuit, ni par les heures du repos, ni par les autres exercices de la vie religieuse qui s'observaient d'ailleurs par une suite de cette belle économie, avec autant de régularité que si personne n'eût été employé à la psalmodie. Alexandre exerça ses disciples dans ce nouveau genre de vie pendant vingt ans dans ce premier monastère de son Ordre; et lors qu'il crut que sa présence n'y était plus nécessaire, il se retira dans un désert où il ne vivait que de fruits sauvages. Il alla ensuite à Palmire, à Antioche, à Constantinople; et dans tous ces endroits, il fut ou chassé, ou battu, ou mis en prison et calomnié. Enfin, il mourut en paix vers l'an 440, dans un monastère de son institut, nommé Gomon, à l'embouchure du Pont-Euxin, sur le bord de la Bithynie, après avoir soutenu pour Jésus-Christ, pendant cinquante ans, les persécutions des idolâtres, des hérétiques, des mauvais catholiques, sans compter les travaux de la plus rude pénitence. Son corps fut transporté à C. P., dans le monastère des Acémètes, où l'on prétend que Dieu l'a honoré de plusieurs miracles qui l'ont fait regarder comme bienheureux. Sa sainteté cependant ne laisse pas d'être contestée par quelques savans qui trouvent beaucoup de choses à dire dans la conduite et dans les sentimens d'Alexandre. Bollandus rapporte sa vie écrite par un de ses disciples qui paraît sincère; mais on doute si cet ouvrage est dans sa pureté originale. (Baillet, *Vie des Saints*, 15 janvier.)

ALEXANDRE, de Carpineto, bourg de la campagne de Rome en Italie, ainsi nommé parce que son monastère était dans ce bourg, a fleuri l'an 1196. Il composa, à la prière de ses frères, une chronique de cette abbaye en six livres, et y ajouta plusieurs pièces qui concernaient sa fondation; elle est en manuscrit dans un monastère de Casa-Nuève et Ferden. Ughel l'a insérée dans son *Italie sacrée*, tom. 6, pag. 1231.)

ALEXANDRE DE HALÉS, ainsi surnommé du lieu où il était né, dans le pays de Glocester en Angleterre. Après avoir fait ses études dans sa patrie, il vint dans l'Université de Paris où il étudia la théologie et le droit canon, et y acquit tant de réputation qu'il fut surnommé le docteur irréfragable. Il entra dans l'Ordre de Saint-François en 1222, et y mourut à Paris en

1245, le 27 août. Ses ouvrages sont, un *Commentaire sur les Psaumes de David*, que quelques uns attribuent à saint Bonaventure, d'autres plus probablement à Hugues de Saint-Cher, imprimé à Venise en 1496, fol. *Commentaires sur l'Apocalypse* donnés au public par Jean de La Haye, Paris, 1647, fol. *Somme de toute la Théologie*, divisée en quatre parties, à Bâle, 1502; Nuremberg, 1482; Venise, 1576; Cologne, 1622. *Question* ou *Commentaire sur les quatre livres des Sentences*, imprimé à Lyon, 1581, tom. 4. On croit qu'ils ne sont pas d'Alexandre de Halès. On doute aussi s'il faut lui attribuer une somme *des Vertus*, imprimée à Paris en 1509; et le traité intitulé, *le Destructoire des vices*, qui a été imprimé à Nuremberg en 1496, et à Venise en 1582; le *Commentaire sur la métaphysique d'Aristote* est d'Alexandre d'Alexandrie, docteur de Barcelone qui vivait en 1313. Nous ne pouvons rien dire de ses Commentaires sur tous les prophètes, les Évangiles et les Épîtres de saint Paul. Ils n'ont point été imprimés, et on ne les trouve que dans la bibliothèque Ambrosienne et dans celle d'Oxford. On ne se trompe pas quand on dit que cet auteur a écrit avec plus de sublimité que d'érudition.

ALEXANDRE, Anglais de nation, abbé de l'Ordre de Saint-Benoît, vivait au commencement du treizième siècle. Il écrivit divers Traités : *Victoria a Proteo; de Ecclesiæ potestate; de Potestate Vicaria*, etc. (Baleus, *Biblioth. britann., de scriptorib. Angl.*)

ALEXANDRE DE SOMMERSET, prieur du monastère des chanoines réguliers d'Esby en Angleterre, dans le treizième siècle, a fait plusieurs Vies des Saints et un Calendrier en vers. Ces ouvrages sont manuscrits dans les bibliothèques d'Angleterre.

ALEXANDRE DE VILLE-DIEU, qu'Henri de Gand dit être de Dol, a fait en vers un livre intitulé, *Doctrinal*, qui était fort en usage parmi les grammairiens de son temps. Trithème croit qu'il était de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. Il lui attribue aussi des Traités du Calendrier, de la Sphère et de l'Arithmétique. Il vivait dans le treizième siècle. (Dupin, *Bibl. ecclés.*, treizième siècle.)

ALEXANDRE, de Saint-Elpide, ville d'Italie près de Rome, docteur en théologie, et de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, fut élu général de son Ordre en 1312 à Viterbe, et continué depuis jusqu'à ce qu'il fut nommé, en 1325, archevêque de Ravennes. On ignore le temps de sa mort. Il composa, par ordre du pape Jean XXII, un *Traité de la Juridiction de l'Empire et de l'autorité du souverain pontife;* il est divisé en deux livres, et a été imprimé à Lyon en 1498, et à Rimini en 1624. On trouve dans la bibliothèque des Augustins de Bologne un traité ma-

nuscrit *de la Pauvreté évangélique et de l'Unité ecclésiastique*, et des Commentaires sur quelques ouvrages d'Aristote. (Joseph., Pamph. *Chron. ord. erem.*, pag. 46.)

ALEXANDRE d'Alexandrie, au quatorzième siècle, de l'Ordre des Frères-Mineurs, a fait des Commentaires sur les Sentences et sur les livres d'Aristote.

ALEXANDRE LE CHARPENTIER, ainsi appelé parce qu'il était fils d'un Anglais de ce métier, a fleuri vers l'an 1430, et composa un traité intitulé, *le Destructoire des vices*, imprimé à Venise en 1582, sous le nom d'Alexandre l'Anglais. (Cave. Dupin, quinzième siècle.)

ALEXANDRE D'IMOLA, jurisconsulte, disciple de Jean d'Imola, enseigna le droit pendant trente ans avec réputation, dans les villes de Pavie, Ferrare et Boulogne, et mourut l'an 1487, âgé de cinquante-quatre ans. Il a fait des Commentaires sur le sixième livre des *Décrétales*, et sur les *Clémentines*, imprimés à Venise 1571 et 1597, sans parler de ses autres ouvrages de droit civil. (M. Dupin, *Bible ecclésiastique*, quinzième siecle.

ALEXANDRE D'ALEXANDRE ou *ab Alexandro*, célèbre jurisconsulte de Naples qui florissait sur la fin du quizième siècle et au commencement du seizième, a écrit : *Genialium dierum libri sex*, sur lesquels André Tiraqueau a fait d'excellentes remarques : *Dissertationes IV, de rebus admirandis quæ in Italia nuper contigerant, id est, de somniis, de umbrarum figuris, de illusionibus dæmonum.* Ce dernier ouvrage qui fut imprimé sans date et sans nom d'imprimeur, est très-rare. (Fischard, *in vitis Jurisconsult.* Possevin, *in Appar.* Gesner, *in Biblioth.*, etc.)

ALEXANDRE (Noël), dominicain, naquit à Rouen le 19 janvier 1639, et fit profession de l'Ordre de Saint-Dominique dans le couvent de la même ville, le 9 mai 1655. On l'envoya ensuite à Paris au collége de Saint-Jacques où il enseigna la philosophie et la théologie pendant douze ans. Il fut le présenté de son Ordre dans sa licence, qu'il fit avec beaucoup de succès, et reçut le bonnet de docteur en théologie de la Faculté de Paris le 21 février 1675. M. de Colbert, ministre d'état, l'appela aux conférences ecclésiastiques qu'il faisait tenir pour l'abbé Colbert, son fils, depuis archevêque de Rouen. Le chapitre de sa province, tenu à Evreux en 1706, l'élut provincial, et il mourut à Paris le 21 août 1724, dans sa quatre vingt-sixième année. Le père Alexandre a été l'un des plus savans et des plus laborieux auteurs du dernier siècle, comme il paraît par sa réputation et par ses écrits. Le premier qu'il donna, la même année qu'il prit le bonnet de docteur, est *la Somme de saint Thomas vengée et restituée à son auteur contre le doute de Launoy*, avec des remarques sur les observations du même

écrivain touchant la simonie ; à Paris, chez Cramoisi, 1675, in-8°. Le second, et le principal ouvrage du père Alexandre, est un corps entier d'histoire ecclésiastique latine, qui est estimée principalement à cause des dissertations et de ses réponses modestes et judicieuses aux inquisiteurs, qui avaient censuré cet ouvrage, et qui est intitulée : *Selecta historiæ ecclesiasticæ capita, et inloca ejusdem insignia*, *Dissertationes historicæ, criticæ, dogmaticæ*. Cette histoire, qui va jusqu'à l'an 1600, fut imprimée pour la première fois en vingt-six volumes in-8°, l'an 1686 : trois ans après parut l'*Histoire de l'ancien Testament*, en six volumes in-8°. Ces deux ouvrages furent imprimés ensemble en huit volumes in-folio, l'an 1699, à Paris ; et cette édition a été suivie de plusieurs autres, et en particulier de deux faites à Lucques en Italie, dont la dernière, avec les notes du savant père Mansi, est de l'an 1748. L'auteur réduit en abrégé l'histoire de l'Église sous certains points principaux, qui comprennent ce qui s'y est passé de plus considérable, comme les persécutions qu'elle a souffertes, la suite des papes qui l'ont gouvernée, les hérésies, les conciles, les auteurs ecclésiastiques, etc.; cela est suivi des dissertations sur les points contestés d'histoire, de chronologie, de critique, de dogme ; le tout d'un style facile, suivant la forme de l'école, en proposant et en réfutant les objections par argumens et par distinctions. Il soutient que saint Jacques n'a jamais été en Espagne, défend l'arrivée de la Magdelaine, de Marthe et du Lazare en Provence, la mission de saint Denis l'Aréopagiste en France ; rejette les oracles des Sybilles, tels que nous les avons, et les fausses décrétales. Le quatrième ouvrage du père Alexandre est une *Théologie dogmatique et morale*, avec un *Recueil de Lettres sur les règles des mœurs*, en deux volumes in-fol., imprimée à Paris en 1703. Il donna la même année une *Exposition littérale et morale des quatre Évangiles*, in-fol., et en 1710, un pareil volume sur les *Épîtres de saint Paul* et *sur les sept Épîtres catholiques*. Il a aussi composé les ouvrages suivans : *Institutio concionatorum*, en 1701 et 1702 ; trois Dissertations dans lesquelles il fait l'éloge de saint Thomas ; trois autres Dissertations, l'une contre Blondel touchant la supériorité des évêques sur les prêtres ; la seconde, touchant le célibat des ministres de l'Église; la troisième contre le père Frassen, cordelier, dans laquelle il soutient que le concile de Trente, en déclarant la Vulgate authentique, ne l'a point préférée au texte hébreu, ni au grec ; un Abrégé de la foi et de la morale de l'Église, tiré de l'Écriture, en deux tomes in-12, imprimé à Paris en 1686 et 1688 ; un recueil de plusieurs pièces pour la défense de la mo-

rale et de la grâce de Jésus-Christ, en 1698; l'Apologie des dominicains-missionnaires de la Chine, en 1699; Conformité des cérémonies chinoises avec l'idolâtrie grecque et romaine, en 1700; sept Lettres d'un docteur de l'Ordre de Saint-Dominique sur les Cérémonies de la Chine; six autres Lettres contre le père Daniel, jésuite, sur les matières de la morale, de la prédestination et de la grâce, imprimées en 1697, réimprimées, mais tronquées à Lyon, et enfin imprimées plus exactement à Delft, dans les Pays-Pas, en deux volumes in-12, sous ce titre : *Recueil de plusieurs pièces pour la défense de la morale et de la grâce de Jésus-Christ*, à Delft 1698; un ouvrage intitulé : *Éclaircissemens des prétendues difficultés proposées à monseigneur l'archevêque de Rouen, par un ecclésiastique de son diocèse, sur divers endroits des livres,* dont il recommande la lecture à ses curés. Le père Alexandre avait encore fait des corrections et des augmentations à la bibliothèque sainte de Sixte de Sienne; un Recueil de pièces d'érudition et d'éloquence, sous le titre de *Viridarium;* mais ayant perdu la vue dix ans avant sa mort, il ne publia point ces écrits. Dupin, *Bibl. hist.*, dix-septième siècle. Le père Touron, *Hist. des hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, t. 5, p. 805.

ALEXANDRE de Sainte-Thérèse, savant religieux de l'Ordre des Carmes, nommé dans le siècle Vander-Berghe; naquit à Bruxelles en 1639. Il enseigna long temps-temps avec honneur la philosophie, la théologie et l'Écriture-Sainte à Louvain, et composa divers ouvrages; savoir, 1° *Clypeus religionis*, Cologne. 2 vol. in-4°, 1679. Il fait voir dans la première partie les artifices dont se servent les novateurs pour séduire en matière de religion; il défend la primauté du souverain pontife et l'obéissance qui lui est due; il improuve la nouveauté dans les choses qui concernent la religion; il expose les droits des curés et les priviléges des réguliers, etc. Dans la seconde partie il défend le culte extérieur de la religion, les cérémonies, la décoration des temples, la fréquente communion, le culte des saintes images, les processions, etc.; 2° *Præco Marianus denuncians illustrissima, uberrimaque elogia et præconia quibus SS. Deipara Virgo ante mille annos a Verbo incarnato, a SS. patribus fuit celebrata; necnon cultum quo fuit venerata;* Cologne, 1681, in-4°; 3° *Regula fidei contra novam quamdam doctrinam docentem septem esse puncta credenda necessaria necessitate medii;* Ypres, 1682, in-12; 4° *Confutatio justificationis praxeos qua nonnulli sub nomine patrum in Belgio consueverunt anxia cura proponere septem puncta tanquam necessaria necessitate medii credenda;* Ypres, 1683, in-8°; 5° *Hydra profanarum novitatum, sive des-*

criptio historica-theologica causarum præcipuarum omnium hæresum et schismatum irrepentium ; unaque generalis earumdem profanarum novitatum confutatio ; Cologne, 1684, in-8°; 6° *Tempestas novaturiensis ; singulas percellens novitates nunc grassantes, præsertim circa administrationem sacramenti Eucharistiæ ;* Cologne, 1686, in-4°. Henri de saint Ignace attaque souvent cet ouvrage dans son *Ethica amoris*, tom. 3, liv. 5, 7° *Sacrarium reclusum in quo confutantur ii qui lectionem Sacræ Scripturæ in vernacula lingua cuilibet promiscue licitam esse contendunt ;* Ypres, 1690, in-12. 8° *Sanctum sanctorum conclusum; in quo ostenditur illicitum esse Missam, præcipue canonem, in lingua vulgari imprimere, legere,* etc.; Ypres, 1690, in-12. Ces deux derniers ouvrages ont été imprimés en flamand. *Bibliotheca carmelitana,* col. 32.

ALEXANDRE, dit Lycopolite, du nom de la ville où il est né, dans la haute Égypte sur le bord occidental du Nil, dans le Casilif d'Ebenfuef, était païen, embrassa ensuite la secte des manichéens qu'on venait de transporter en Égypte, et dont il fit bientôt abjuration pour embrasser la religion catholique. On ne sait pas trop bien dans quel temps il a vécu. M. Cave pense que ce doit être au quatrième siècle et à peu près du temps de Manès. Comme il connaissait assez bien les sentimens des Manichéens, il composa un ouvrage de leur dogme, qu'il refuta solidement par des principes tirés de la philosophie. Son style est un peu dur, et il n'a pas été beaucoup adouci par ceux qui l'ont traduit. Il dit qu'il a été instruit dans le manichéisme par ceux qui avaient vécu avec l'homme, c'est-à-dire, avec l'auteur de cette secte. Il cite même Papus et Thomas, deux fameux docteurs, disciples de Manès. Saint Epiphane fait mention du dernier dans l'hérésie 66, et Pierre le Sicilien, dans son histoire des Manichéens, pag. 31. M. Cotelier, dans la formule de réception des Manichéens, nous parle aussi de ce Thomas que Manès envoya en Syrie et en Palestine, et qui composa l'évangile qu'on appelle des *Manichéens*, que le pape Gélase mit ensuite au nombre des livres apocryphes. Pour Papus, il n'est guère connu. C'est au père Combefis, dominicain, que nous avons l'obligation de l'ouvrage d'Alexandre contre les Manichéens; il l'a tiré d'un manuscrit de la bibliothèque de M. Bigot, et l'a inséré dans son dernier supplément imprimé à Paris en 1672. On le trouve aussi en latin dans la bibliothèque des Pères, tom. 27. Je ne sais pourquoi Jean Sanbuc a fait une note sur ce manuscrit par laquelle il prétend qu'Alexandre était du temps de l'empereur Héraclius, c'est-à-dire, vers 640. Il aurait dû nous en donner quelques preuves. (Cave. P. Combesis.)

ALEXANDRE, moine, Grec de nation, auteur d'un *Traité de l'Invention de la Croix*, que le

père Gretser nous a donné avec des notes en grec et en latin, tom. 2. Le manuscrit grec est dans la bibliothèque de l'empereur à Vienne. On lui attribue encore une Oraison sur saint Barnabé, apôtre. Surius la rapporte dans la *Vie des Saints*, 11 juin. On ne sait point le temps où cet auteur a vécu.

ALEXANDRE NEKAN, Anglais, natif d'Herfort, ayant parfaitement bien fait ses études en Angleterre, parcourut plusieurs académies pour y puiser toutes les sciences propres à former un jeune homme qui veut embrasser l'état ecclésiastique. Il vint pour cela en France, d'où il passa en Italie. Étant retourné dans son pays, il voulut se fixer dans le monastère de saint Alban; mais y ayant éprouvé quelque dégoût, il se retira à Excester et se fit chanoine régulier de l'Ordre de saint Augustin, dont il devint bientôt abbé. Il mourut à Worchester et fut enterré dans le cloître des moines de cette ville. Il a écrit un *Commentaire sur les quatre Évangiles*, il est manuscrit dans les bibliothèques de Lincoln et d'Oxford, une *Exposition sur le livre de l'Ecclésiaste;* une autre sur le *Cantique des Cantiques; les Louanges de la Sagesse divine; de la Nature des choses; un Éclaircissement d'une Bibliothèque*, qui contient l'explication de plusieurs endroits de l'Écriture-Sainte. M. Cave cite ce qu'il dit sur ces paroles de Jésus-Christ en saint Jean, c. 6, *si quis manducaverit ex hoc pane*, etc., apparemment pour nous faire remarquer qu'il n'admettait point la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement; mais il n'a pas fait réflexion que cette explication qu'il rapporte n'exclut pas le sentiment de l'Eglise catholique. Au reste, aucun des ouvrages de cet Alexandre n'a point encore vu le jour. (Warthon. Baleus. Dupin, *Biblioth. eccl.*, teizième siècle.)

ALEXANDRE D'ARLES, capucin. Il est auteur de l'Histoire de la fondation du monastère de la Miséricorde de la ville d'Arles.

ALEXANDRE (dom Jacques), bénédictin de la congréation de Saint-Maur, dont on a un ouvrage sur les horloges élémentaires.

ALEXANDRE (saint), martyr de Lyon. *Voyez* SAINT POTHIN.

ALEXANDRE (saint), martyr de Lyon. *Voyez* SAINT EPIPODE.

ALEXANDRE (saint), martyr au territoire de Trente. *Voyez* SISINNE.

ALEXANDRE (saint), l'un des sept fils de sainte Félicité, martyrs à Rome. *Voyez* SAINTE FÉLICITÉ.

ALEXANDRE (saint), martyr à Marseille, compagnon de saint Victor. *Voyez* SAINT VICTOR.

ALEXANDRE (saint), martyr d'Alexandrie, compagnon de saint Epimaque. *V.* EPIMAQUE.

Patriarchat.

ALEXANDRIE, tire son nom d'Alexandre-le-Grand qui la bâtit. Strabon, Marcellin en

font une ample description. Elle tomba en la puissance d'Auguste après la victoire qu'il remporta sur Marc-Antoine et Cléopâtre à la bataille d'Actium, aussi bien que toute l'Égypte qui devint alors une province romaine, dont le préfet qui la gouvernait au nom des empereurs et des Augustes, s'appela *Augustal*. Il fut choisi d'abord, non pas de l'ordre des sénateurs, mais de celui des chevaliers, dit Dion Cassius, liv. 51, qui ajoute que les sénateurs n'y pouvaient pas demeurer sans une permission particulière de l'empereur.

Elle était divisée, au rapport de Marcellin, en trois provinces, l'Égypte même, la Thébaïde et la Lybie, auxquelles on ajouta dans la suite l'Augustanique et la Pentapole. Ces trois premières provinces étaient distinguées en trente-trois gouvernemens qu'on appelait *nomes*. Depuis Marcellin, il se fit une autre division de l'Égypte, qui fut en diocèse : on en distingua neuf, l'Égypte première, l'Augustamnique première, l'Augustamnique seconde, l'Egypte seconde, l'Arcadie, la Basse-Thébaïde et la Lybie supérieure.

La Lybie s'appelait aussi Cyrénaïque. Elle vint aux Romains l'an 660 de la fondation de Rome avant Jésus-Christ 94, par le testament de Ptolomée, fils de Ptolomée Physéon ou Evergète, second roi de Cyrène qui la donna en mourant à l'Empire, à condition que ses villes demeureraient libres. Or la Cyrénaïque était une portion de l'Afrique voisine de l'Égypte, que l'empereur Auguste réduisit en province, et qu'il ajouta au gouvernement de l'île de Crète, comme l'assurent Strabon et Dion. C'est pour cette raison que le préfet de Cyrène ne dépendait pas du gouverneur de l'Égypte. Nous faisons cette remarque en passant, parce qu'elle nous sera de quelque utilité lorsque nous parlerons plus bas du gouvernement ecclésiastique du diocèse d'Alexandrie. Constantin assujettit depuis les deux Lybies, et par conséquent la Cyrénaïque à l'Augustal d'Égypte.

On ne peut douter que la religion chrétienne n'ait été établie en Égypte et à Alexandrie dès sa naissance. Ce qui me le persuade, c'est la proximité de la Judée et de l'Égypte où beaucoup de juifs étaient établis. Nous lisons dans les Actes des apôtres, c. 2, v. 9, que le Saint-Esprit étant descendu sur les apôtres le jour de la Pentecôte, les habitans de la Mésopotamie, de la Judée, de Pamphilie, d'Égypte, de la partie de la Lybie qui est aux environs de Cyrène, et tous les juifs qui s'étaient rassemblés de tous côtés pour la fête, les entendirent parler chacun en leur langue des merveilles de Dieu, et nous voyons au chapitre 8 la conversion de l'eunuque de Candace, reine d'Éthiopie, qu'on appelait Nubie, ou du moins qui en était voisine, lorsqu'il retournait en son pays par l'Égypte. Est-ce que la foi aurait

été portée au-delà de l'Égypte, sans l'avoir auparavant éclairée? Ce Simon qui porta la croix du Sauveur était de Cyrène; il était père d'Alexandre et de Rufus, très-connu des fidèles, comme saint Marc l'insinue dans son Évangile. Quand Corneille le centurion fut baptisé par saint Pierre, des hommes de Chypre et de Cyrène vinrent à Antioche, et y prêchèrent Jésus-Christ. (*Act.* 11, v. 20.) Parmi les prophètes et les docteurs à qui le Saint-Esprit ordonna à Antioche d'imposer les mains à Paul et à Barnabé, il y en avait un nommé Lucius de Cyrène. (*Act.* 13, v. 1.) Voilà donc des chrétiens dans la Cyrénaïque; il ne faut pas douter qu'il n'y en ait eu aussi à Alexandrie, peut-être en plus petit nombre à cause de la haine que les Alexandrins portaient aux juifs. D'ailleurs, on doit quelque respect à l'ancienne tradition qui nous apprend que l'apôtre saint Simon annonça l'Évangile en Égypte avant qu'il allât le prêcher à d'autres nations. Quoi qu'il en soit, on voyait hors d'Alexandrie, à la vérité, vers la partie Lybique du Nil ou du côté occidental de ce fleuve, le mont de Nitrie, sur lequel étaient les Thérapeutes dont parle Philon dans son livre de la Vie contemplative. Eusèbe et saint Jérôme assurent positivement que ces Thérapeutes étaient chrétiens; et après les témoignages des premiers Pères de l'Église, des plus anciens historiens, et les savantes Dissertations qu'ont donné sur ce sujet les plus célèbres écrivains de notre temps, n'en déplaise à quelques critiques modernes qui se croient en droit de douter de tout, il faut convenir que ces Thérapeutes étaient des fidèles qui s'étaient retirés sur ce mont sacré pour observer l'Évangile dans ses préceptes et dans ses conseils. Ainsi, quoique saint Marc ait été un peu tard à Alexandrie, ce n'est pas une conséquence qu'il n'y ait point eu de chrétiens avant lui. N'y en avait-il pas à Rome avant que saint Pierre y allât?

L'église d'Alexandrie, qui a été la métropole de l'Égypte, eut pour premier pasteur l'évangéliste saint Marc. Saint Pierre l'ordonna en cette qualité, et l'y envoya vers l'an 40 de Jésus-Christ; d'autres disent un peu plus tard. Saint Jérôme, dans son catalogue, marque qu'il mourut la huitième année de Néron, c'est-à-dire 61 de Jésus-Christ, et qu'il fut inhumé dans Alexandrie même. Si cela est, il faut qu'il ait été d'Égypte à Rome, d'où, après y avoir composé son Évangile et servi d'interprète à saint Pierre, il sera retourné à Alexandrie. Abraham Echellensis nous a donné une chronique orientale qu'il a traduite de l'arabe, qui semble accorder toutes ces époques. Suivant son auteur, S. Marc aurait prêché en Égypte ou plutôt dans la Cyrénaïque l'an 40 de Jésus-Christ, et serait revenu de Rome à Alexandrie l'an 60.

Le siége d'Alexandrie a été re-

gardé de tout temps comme le second du monde chrétien. C'est ce qu'on peut remarquer par l'inscription de la lettre synodique que les Pères du second concile d'Antioche, qui condamna Paul de Samosate, écrivirent pour être communiquée à toutes les églises : elle est adressée à Denis de Rome et à Maxime d'Alexandrie, comme aux deux premiers évêques de toute la chrétienté. Saint Athanase, revenant des Gaules où il avait été exilé, ordonna des évêques dans toutes les provinces de l'Asie et de l'Orient, en qualité de patriarche de tous ces lieux. Timothée crut qu'il était de son devoir de rétablir la foi dans les églises d'Orient qui s'étaient laissées séduire par les ariens, lorsque sous Théodose-le-Grand les catholiques commencèrent à respirer. Tout cela fait voir la supériorité du siége d'Alexandrie sur tous les autres siéges de cette partie de l'Orient.

Les Pères du premier concile de Constantinople et du second concile général tentèrent de diminuer cette autorité du patriarche d'Alexandrie, sous prétexte que la ville de Constantinople étant devenue la seconde après Rome, elle devait aussi après elle avoir le premier rang. (*Can.* 4.) Mais ce canon qui fut fait sans l'avis de Timothée qui était absent, et auquel il ne souscrivit point, ne fut reçu chez les Égyptiens que lorsque les empereurs de Constantinople qui désiraient d'honorer le siége de leur empire, eurent obtenu des patriarches d'Alexandrie qu'il aurait son effet.

Quelques années après le concile général de Constantinople, Théophile d'Alexandrie, qui avait succédé à Timothée, ne pouvant mettre sur le siége de cette ville Isidore, prêtre de son église, à la place de Nectaire, ordonna saint Chrysostôme pour lequel l'empereur Arcade s'intéressait, et le plaça sur le trône patriarchal, preuve certaine que l'église d'Alexandrie avait encore des droits sur celle de Constantinople ; et ce qui ne laisse aucun lieu d'en douter, c'est que ce fut ce même Théophile qui, en sa qualité, déposa saint Chrysostôme et lui substitua Arsène dans un concile qu'il assembla à Chalcédoine proche de Constantinople. Nous voyons encore que saint Cyrille qui succéda à Théophile, se servit de son droit de patriarche du second siége contre Nestorius, qu'il déposa ensuite dans le concile général d'Éphèse en qualité de légat du pape Célestin. Ce ne fut que l'attentat de Dioscore d'Alexandrie sur saint Flavien de Constantinople qui mit en vigueur le quatrième canon du second concile général dont nous avons parlé, et qui fut renouvelé dans le concile de Chalcédoine. (*Can.* 28.) Mais et les légats du pape, et les papes eux-mêmes s'y sont toujours opposés, et en particulier saint Léon, qui obtint enfin par ses lettres à l'empereur Marcien, à

Pulchérie Auguste et à Anatolius de Constantinople, qu'il n'aurait point lieu, et que l'église d'Alexandrie conserverait ses anciens priviléges.

Mais il arriva dans la suite que les patriarches d'Alexandrie, même ceux qui étaient orthodoxes, se relâchèrent indignement sur leurs droits jusqu'à se laisser ordonner par les évêques de Constantinople. Il arriva aussi que ceux qu'on appelle Cophtes et Jacobites, vivans dans l'hérésie et le schisme, n'eurent plus aucun intérêt de soutenir leurs anciens droits; et c'est ce qui donna occasion aux papes Innocent III, dans son concile de Latran, et à Eugène IV, dans le concile de Florence, de consentir enfin que le patriarche de Constantinople tînt le premier rang après le pape de Rome, et que celui d'Alexandrie n'eût que le troisième.

La puissance de l'évêque d'Alexandrie ne se renfermait pas seulement dans la juridiction spirituelle, elle s'étendait en outre sur le peuple de la ville et de tout le pays. Socrate nous le fait voir au livre 7 de son histoire, ch. 7, où il rapporte que saint Cyrille, trois jours après la mort de son oncle Théophile, ayant été choisi par le peuple pour évêque d'Alexandrie, quoiqu'Abondantius, commandant des troupes de la garde, s'y opposât, s'attribua encore sur ce siége plus d'autorité que Théophile n'y en avait eu; que depuis ce temps les évêques d'Alexandrie avaient gouverné le temporel aussi bien que le spirituel; que saint Cyrille, dès qu'il fut ordonné évêque, fit fermer de son autorité les églises des Novatiens; que non-seulement il en avait enlevé les vases sacrés et tous les ornemens, mais qu'il avait encore confisqué tous les biens de Théopompus leur évêque. On peut voir dans le même auteur beaucoup d'autres traits de l'autorité des évêques d'Alexandrie sur leurs peuples.

Ce grand pouvoir des patriarches d'Alexandrie fut fatal à l'église d'Égypte. Dioscore ayant été déposé dans le concile de Chalcédoine et envoyé en exil à Gangres en Paphlagonie par l'ordre de l'empereur Marcien, et y étant mort quelques années après, le peuple d'Alexandrie qui lui était attaché, voulut lui donner un successeur, quoique Potérius fût légitimement établi à sa place. Il demanda à haute voix Timothée Ælure pour évêque: deux évêques d'un autre diocèse l'ordonnèrent, et lui imposèrent les mains. Après la mort de Marcien, ce Timothée souleva le peuple contre Poterius, et l'ayant trouvé dans le baptistère de l'église césarienne le jeudi de la semaine-sainte, il le tua impitoyablement. Il arriva de là qu'il y eut depuis deux évêques d'Alexandrie; et lorsque les partisans de Dioscore se furent emparés des églises, ils rompirent, pit l'auteur de l'*Abrégé de l'Histoire des Eutichiens,* cette unité de foi et de communion qui

avait toujours subsisté depuis saint Marc, et chassèrent tous les évêques qui n'étaient pas de leur parti. Ce ne fut que sous l'empire du vieux Justin que les catholiques reprirent leurs églises; ils les conservèrent jusqu'au règne d'Héraclius ; mais ils étaient en petit nombre en comparaison des schismatiques qui se donnèrent enfin avec toute l'Égypte aux Sarrasins qui, par reconnaissance, les mirent en possession de toutes les églises ; de sorte que pendant plus de quatre-vingts ans il n'y eut point de patriarche catholique à Alexandrie.

Voilà les différens changemens qui sont arrivés dans cette église depuis saint Marc. Elle persévéra constamment dans la foi orthodoxe jusqu'à Dioscore, et ce Timothée Ælure dont nous venons de parler. Elle était même la règle de la foi, et c'était à elle qu'on s'adressait pour savoir ce qui ne lui appartenait pas. Depuis Timothée, on voit une suite continuelle de Monophysites sur ce siége, et non pas de ceux qui recevaient le concile de Chalcédoine. Ce ne fut que sous l'empereur Justinien 1er qu'on y vit un patriarche catholique : c'était Paul, du monastère de Tabenne, auquel succédèrent six autres orthodoxes comme lui, jusqu'à Cyrus qui, pour se concilier la bienveillance des monophysites, embrassa l'erreur des monothélites qu'il eut soin de répandre dans toute l'Égypte, et qui trouva dans Pierre, son successeur un défenseur opiniâtre. Celui-ci, suivant l'exemple de son prédécesseur, se retira à Constantinople, étant devenu suspect aux Sarrasins mahométans qui occupaient toutes les provinces de l'Égypte, et qui livrèrent toutes les églises aux jacobites, comme étant ennemis des empereurs de Constantinople; de sorte qu'on ne vit presque plus de catholiques dans l'Égypte, et que ceux qu'on appelait Melchites, et qui recevaient la foi de Chalcédoine, ne purent avoir de patriarche jusqu'en l'année 729, comme nous le dirons dans la suite.

De tout ce que nous venons de dire, il demeure pour constant que le patriarche d'Alexandrie avait un plein droit sur toutes les provinces d'Égypte, de la Thébaïde, de la Lybie, de la Pentapole, etc., et qu'il était le seul métropolitain. Les jacobites se sont montrés plus jaloux de ces droits que les catholiques. Dès que ceux-ci furent remis en possession du siége d'Alexandrie, ils renoncèrent à l'ancien usage, et ils formèrent leur diocèse sur le modèle des diocèses de Constantinople d'Antioche et de Jérusalem, dont chaque province était gouvernée par un métropolitain, au lieu que le patriarche gouvernait tout immédiatement auparavant, et il paraît que ce changement avait déja été fait du temps de Photius.

Il ne nous reste plus qu'à remarquer deux avantages particuliers à cette église : le premier

est qu'elle a été long-temps en possession de fixer le jour de Pâque pour en avertir l'évêque de Rome qui le faisait ensuite savoir à toute l'Église; et cela apparemment parce que cette ville était remplie d'habiles astronomes qui en jugeaient par le cours du soleil. Le second, est que dès les premiers temps de sa fondation, et pendant les cinq premiers siècles, il y eut une fameuse école chrétienne conduite par les plus grands maîtres, qui ne contribua pas peu à étendre la foi dans toute l'Égypte. Saint Jérôme en fait remonter l'origine jusqu'à saint Marc, en parlant de Pantænus qui fut un des plus habiles de ces maîtres, et qui vivait dans le deuxième siècle.

La ville d'Alexandrie, si célèbre autrefois, n'a pas aujourd'hui plus de deux mille habitans. Il n'y a plus que quatre églises, celle de Saint-Georges, une de Saint-Marc, la troisième de Saint-Michel, la quatrième de Saint-Sabas, desservie par les Latins. Son patriarche, qui l'est des cophtes et des melchites ou des Grecs, réside au Caire; ses titres sont: N.... par la grace de Dieu, pape et patriarche de la grande Alexandrie, et arbitre de l'univers.

On, y voit entre autres monumens de son ancienne splendeur, la Colonne de granit rouge, dite à tort *de Pompée*, haute de cent quatorze pieds: son diamètre est de neuf pieds. Il y a aussi deux obélisques magnifiques, chargés d'hiéroglyphes, nommés *Aiguilles de Cléopâtre*. L'ancien phare, haut de quatre cent cinquante pieds, et que Ptolémée-Philadelphe fit construire par l'architecte Sostrate, pour éclairer les vesseaux, n'a plus rien de sa beanté, et n'est plus qu'un château nommé Pharillon ou Pharaillon, qui sert encore à éclairer les vaisseaux.

Succession des patriarches d'Alexandrie par ordre chronologique.

1. Saint Marc, selon Eusèbe, saint Épiphane, saint Jérôme et l'auteur de la *Chronique alexandrine*, fut désigné par saint Pierre, évêque d'Alexandrie, comme nous l'avons déjà dit; il n'y vint en cette qualité qu'après avoir composé son évangile à Rome. Ses actes disent qu'il y alla lorsque les apôtres se dispersèrent. Tous les historiens croient qu'il alla d'abord dans la Pentapole Cyrénaïque; qu'il fonda ensuite l'église d'Alexandrie; qu'ayant besoin de faire raccommoder ses souliers, il alla chez un cordonnier nommé Anien qu'il guérit, par l'invocation du nom de Jésus-Christ, d'une blessure qu'il s'était faite à la main avec son alène; Anien se convertit et fut baptisé avec toute sa famille: saint Marc l'ordonna ensuite évêque d'Alexandrie, à l'occasion d'un voyage qu'il devait faire dans la Pentapole, d'où étant revenu

après deux ans, il fut arrêté par les gentils le jour même de Pâques, lorsqu'ils faisaient la fête de Sérapis, et mis à mort trois jours après. L'Église célèbre sa mémoire le 25 avril. (*Voyez* Saint-Marc.)

2. Anien succéda à saint Marc la huitième année de Néron, suivant Eusèbe qui ajoute, qu'après qu'il eut gouverné l'église d'Alexandriependant vingt-deux ans, il mourut la quatrième année de Domitien : à ce compte, il faut qu'il soit mort l'année 84 de Jésus-Christ.

3. Abilius, succéda à Anien, et mourut après avoir gouverné treize ans, dit Eusèbe dans sa *Chronique*. Les Arabes l'appellent Melian, on honore sa mémoire le 22 février.

4. Cerdon, succéda à Abilius la première année de l'empire de Trajan, et mourut vers la douzième. Les Bollandistes conjecturent que ce fut l'an 107 de Jésus-Christ, le 15 de juin.

5. Primus : il mourut, selon Eusèbe, vers la troisième année d'Adrien, et de Jésus-Christ 119, ayant gouverné douze ans Les Cophtes et les Arabes le nomment différemment.

6. Justus, fut élu la troisième année d'Adrien, de Jésus-Christ 119. Il mourut en 130.

7. Eumènes, siégea treize ans, et mourut en 143.

8. Marc II ou Marcien, fut dix ans sur le siége, et mourut en 154.

9. Céladion ou Claudien, que d'autres nomment Béladian, gouverna quatorze ans, c'est-à-dire jusqu'en 167.

10. Agrippin, tint le siége douze ans, et mourut en 179.

11. Julien, fut patriarche dix ans, et mourut l'an 189.

12. Démétrius, qui joignit la virginité au mariage, fut sur le siége d'Alexandrie depuis l'an 189 jusqu'en 230 ou 231, près de quarante-trois ans. Ce fut de son temps que le célèbre Panthenus, qui conduisait l'école d'Alexandrie, fut envoyé dans l'Inde. Il eut pour successeurs, en différens temps, Clément, Origène, Héraclas, etc.

13. Héraclas, frère de Plutarque martyr, succéda à Démétrius l'an 230 ou 231, et mourut en l'année 246, la seizième de son patriarchat. (*Voyez* Héraclas.)

14. Denis, préposé à l'école d'Alexandrie après Héraclas, lui succéda aussi dans le gouvernement de cette église en 248, suivant les Bollandistes ; il dédia à Origène, dont il avait été disciple, son livre du martyre. Il se trouva en 252 au concile qui avait été assemblé à Antioche pour apaiser le schisme de Novatien ; il réfuta un certain Népos qui cherchait à corrompre les arsénoïtes de l'erreur des des millénaires ; son ouvrage est divisé en deux livres. Il le composa en 254. Il écrivit plusieurs lettres pour concilier les différens sentimens sur la validité du Baptême conféré par les hérétiques. Il eut beaucoup à souffrir dans les persécutions de Dèce et

de Valentinien. Il attaqua l'erreur de Sabellius dès sa naissance, et il fut déféré à Denis, évêque de Rome, comme ne pensant pas bien de la consubstantialité du Verbe avec le Père; mais il s'en défendit parfaitement dans un volume qu'il composa exprès. Ne pouvant aller à Antioche à cause de son grand âge, pour condamner les erreurs de Paul de Samosate, il écrivit contre cet hérétique et envoya ses écrits au concile. Il mourut à peu près dans le même temps, dans la dix-septième année de son pontificat, et de Jésus-Christ 265.

15. Maxime qui avait confessé Jésus-Christ avec Denis devant le préfet Émilien, sous l'empereur Valérien, lui succéda dans le patriarchat en 265. Il mourut en paix après dix-huit ans ou environ de siége.

16. Théonas, succéda à Maxime, et siégea dix-neuf ans. Les Bollandistes mettent sa mort en 300, le 9 d'avril.

17. Pierre 1er, martyr, élu en 300, près de trois ans avant la persécution qui commença sur la fin de l'empire de Dioclétien, siégea environ douze ans; il fit plusieurs canons pénitentiaux; il déposa Mélèce, évêque de Lycopole, qui devint auteur de schisme, parce qu'il avait offert de l'encens aux idoles: enfin, il eut la tête tranchée par ordre de l'empereur Maximilien, en 311, le 25 novembre.

18. Achillas, qui avait été ordonné prêtre par Théonas avec saint Pierre, et qui gouverna l'école d'Alexandrie pendant son patriarchat, lui succéda sur le siége après son martyre; quelques auteurs disent qu'il ne siégea qu'un an, d'autres disent davantage. Les Bollandistes mettent son élection en 312, et sa mort en 313, le 13 juillet.

19. Alexandre, élu suivant la Chronique d'Eusèbe, la quinzième année de Constantin, qui se compte depuis le 25 janvier de l'année 320, à pareil jour de 321. M. de Tillemont croit plus vraisemblable qu'il fut donné pour successeur à Héraclas en 313, tant parce qu'il était déjà évêque lorsque saint Pacôme se retira dans le désert, ce qui arriva en 313, que parce que l'hérésie d'Arius, qu'il condamna le premier, avait déjà fait quelques progrès en 319, et avant la persécution de Licinius qui commença en 320; les Bollandistes sont aussi de ce sentiment. Alexandre tint un concile en 323 ou 324, où Osius de Cordoue se trouva; il y déposa et excommunia Arius; mais comme ce concile ne remédia absolument pas au mal qui allait toujours en augmentant, on prit le parti d'en assembler un général à Nicée qui se tint en 325, depuis le 18 ou 19 de juin jusqu'au 25 d'août; on y fixa le jour de la solennité de Pâques; on y condamna l'hérésie d'Arius; on y désapprouva les ordinations faites par Mélèce; enfin, on y arrêta plusieurs points de discipline. Le concile étant fini, Alexandre retourna à Alexandrie

où il mourut cinq mois après, par conséquent en 326.

20. Athanase Ier, si connu par ses écrits et par les services qu'il a rendus à l'Église, succéda à Alexandre, n'étant encore que diacre, en l'an 326. Les Grecs font la fête de son ordination le 18 janvier. Il tint le siége quarante-six ans, et mourut en 371 ou 373. Les Bollandistes sont pour la première époque qui est la plus commune, contre les défenseurs de la seconde, qui ne sont pas en grand nombre. Ce saint patriarche eut beaucoup à souffrir, pendant presque tout le temps de son pontificat, de la part des ariens, des princes mêmes, et son siége se vit successivement la proie de Pistus, de Grégorius, de Georgius et de Lucius. *Voy.* SAINT ATHANASE.

Pistus fut intrus par la faction arienne sur le siége d'Alexandrie, après que Saint Athanase en eut été chassé au commencement de l'empire de Constance.

Grégoire, en 441, fut aussi mis à la place de ce Saint; mais le peuple le tua vers l'an 349, dans une sédition.

Georges, élevé sur le siége d'Alexandrie en 355 par les ariens, fut massacré en 361 par les païens.

Lucius, que Georges avait fait prêtre, fut aussi substitué après lui en 362.

21. Pierre II fut désigné par saint Athanase même pour être son successeur : il monta donc sur le siége d'Alexandrie après sa mort ; mais il fut presque aussitôt arraché à son peuple par l'artifice des ministres de Lucius et des autres ministres de l'empereur Valens, qui le mirent dans une étroite prison, d'où il s'échappa et alla à Rome demander le secours du pape Damase qui tint un concile à son sujet où il fut rétabli sur son siége en 378 ; il revint ainsi glorieusement à Alexandrie. Comme évêque du deuxième siége, il ordonna Grégoire de Nazianze évêque de C. P. ; il s'en repentit ensuite, et envoya des évêques en cette ville pour y ordonner Maxime le Cynique. Il mourut en 380, le 14 février.

22. Timothée I, frère et successeur de Pierre, ayant abandonné, contre toute apparence, la cause de Grégoire de Nazianze dans le premier concile de C. P., en 381, fut abandonné à son tour ; il laissa perdre à son siége le rang qu'il avait, et se vit placé lui-même au-dessous du patriarche de C. P., et resserré dans les bornes du seul diocèse d'Égypte. Il mourut en 385, le 20 juillet.

23. Théophile, archidiacre de l'église d'Alexandrie, tint le siége vingt-sept ans et trois mois. Il détruisit le temple de Sérapis en 389, et il abolit dans l'Égypte jusqu'au moindre vestige de l'idolâtrie. Il fit bâtir et il consacra à Alexandrie l'église de Saint-Jean-Baptiste, dans un lieu auparavant dédié au culte de Sérapis, et il l'enrichit de quelques reliques de ce saint Précurseur.

Flavien ne voulut point de lui pour juge dans le concile de Capoue, au sujet du schisme d'Antioche. Théophile assista en 394 au concile tenu à C. P. dans la cause de deux évêques qui prétendaient au siége de Bostres. En 398, il ordonna saint Jean Chrysostôme qui venait d'être élu patriarche de C. P., mais dans la suite il le persécuta vivement, et le fit déposer dans le synode qu'on appelle *ad quercum*. Nous avons de lui un ouvrage sur le Cycle pascal. Il mourut en 412, le 15 octobre.

24. Cyrille, le grand ennemi de l'hérésie nestorienne, neveu par son père de Théophile, après bien des difficultés, fut enfin élu et consacré patriarche d'Alexandrie le 18 octobre, trois jours après la mort de Théophile ; il fut d'abord biffé des tables sacrées de la communion romaine, pour n'avoir pas rétabli sur les siennes le nom de saint Chrysostôme ; mais il obéit peu de temps après, et le pape Zozime fit la paix avec lui. Nestorius, patriarche de C. P., n'eut pas plutôt donné des marques de son impiété en 428, que Cyrille assembla contre lui plusieurs synodes, et qu'il lui adressa plusieurs lettres pour le rappeler à de meilleurs sentimens ; mais voyant qu'il ne gagnait rien sur l'esprit de cet homme opiniâtre, il en écrivit au pape Célestin qui lui donna ordre, si dans dix jours il ne condamnait point son erreur, de procéder à sa déposition, et de mettre un autre en sa place. Cyrille présida en 431 au concile général d'Éphèse, au nom du pape Célestin qui y avait envoyé ses légats. Nestorius, après avoir refusé trois fois d'y venir, fut déposé, et Maximien ordonné en sa place. Cyrille tint le siége trente-un ans huit mois et quelques jours. Il mourut en 444, le 27 juin. *Voy.* SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.

25. Dioscore, archidiacre de Cyrille, monta après lui sur le siége d'Alexandrie ; il commença par s'emparer des biens de son prédécesseur, et il les distribua, dit Liberat, à des marchands de pain et de vin, afin qu'ils donnassent au peuple à meilleur marché le plus beau pain et le meilleur vin. Lorsqu'Eutychès, archimandrite, eut été déposé en 448 par Flavien, patriarche de C. P. et son concile, pour la nouvelle hérésie dont il était l'auteur, et qu'il ne voulut jamais rétracter, Dioscore fit si bien auprès de Théodose-le-Jeune, qu'il se tint un autre concile en 449, appelé *le brigandage d'Éphèse*. Là, Dioscore en vrai tyran, et les armes à la main, rétablit Eutychès dans ses fonctions, déposa Flavien, et le fit envoyer en exil où il mourut ; mais Théodose-le-Jeune étant mort, Marcien, son successeur sur le trône, indiqua un autre concile en 451 qui fut d'abord assemblé à Nicée, où Dioscore, avec ses Égyptiens, excommunia le pape saint Léon; ensuite à Chalcédoine où Dioscore fut déposé et exilé à Gan-

gres. Il mourut en 454, au mois de septembre.

26. Protérius ou Bertares, fut substitué à la place de Dioscore dont il avait été archidiacre et qui l'avait ordonné prêtre. Le peuple d'Alexandrie aurait bien voulu ne point donner de successeur à Dioscore, de son vivant; cependant les liaisons que Proterius avait avec celui-ci le portèrent à l'élire. Il écrivit au pape saint Léon, et il en reçut la réponse; mais comme Timothée Ælure, prêtre, Pierre Monge, diacre, et quelques autres du clergé de la faction de Dioscore, se séparèrent de sa communion, il assembla un synode de toute l'Égypte et les condamna; Marcien envoya même Timothée en exil. Cet empereur étant mort en 457, Timothée fut rappelé et ordonné par deux évêques que Protérius avait excommuniés : sans différer, il s'empara du siége d'Alexandrie (les Cophtes comptent leurs patriarches depuis ce temps), accompagné d'une troupe de séditieux; et étant entré dans le baptistère de Quirin où Protérius s'était retiré pour éviter sa fureur, il le fit inhumainement massacrer : ce qui arriva le 28 mars. Depuis ce temps, dit Liberat, il y a toujours eu deux évêques à Alexandrie; cependant, la succession des orthodoxes a quelquefois été interrompue.

27. Timothée II, dit Solofaciolus ou Asbus et Basilicus, succéda à Protérius, Ælure ayant été exilé dans la Chersonèse par l'empereur Léon, après la mort de Marcien; ce qui ne peut être arrivé qu'en 460, et qu'après qu'on eut bien examiné dans un concile tenu à C.P. la cause d'Ælure. Solofaciole gouverna en paix sous l'empire des deux Léons, et dans les premières années de l'empereur Zénon; mais Basilisque s'étant révolté contre ce prince, et ayant pris le titre d'Auguste pendant deux ans, Ælure s'empara une seconde fois du siége d'Alexandrie : alors Solofaciole se voyant obligé de céder au temps, se réfugia dans les monastères de Canope, jusqu'à ce que l'empereur Zénon étant remonté sur le trône, il fut rétabli dans son église. Cet évêque était d'une si grande douceur, même envers les hérétiques, qu'il récitait le nom de Dioscore pendant les sacrés mystères; c'est pour cela que ses ennemis lui disaient hautement : quoique nous ne communiquions pas avec vous, nous ne pouvons cependant nous empêcher de vous aimer. Il crut devoir en demander pardon au pape Simplicius qui le rapporte lui-même dans la quatrième lettre qu'il écrivit à Acace. Timothée mourut en 482, après avoir siégé vingt-deux ou vingt-trois ans. Nous avons dans la *Bibliothèque orientale* d'Assemane une homélie que ce patriarche prononça dans le temple de Saint-Denis le dimanche 22 mai, *Indict.* 4; par conséquent en l'année 466.

Timothée Ælure, Cophte II, et vingt-sixième patriarche en

457, usurpateur du siége de Protérius, ravagea impitoyablement l'église d'Alexandrie jusqu'en l'année 460, que l'empereur Léon l'envoya en exil et que Solofaciolus remonta sur son siége ; mais comme nous l'avons dit, le tyran Basiliscus le rétablit en 475, et il siégea encore deux ans, après lesquels l'empereur Zénon lui substitua Solofaciole en 477. Cet usurpateur mourut de poison la même année.

Pierre Monge, Cophte III, et patriarche vingt-septième, archidiacre de Timothée Ælure, et le compagnon de ses crimes, lui fut substitué par les monophysites. Il ne put trouver qu'un seul évêque de sa communion qui voulut bien l'ordonner. Solofaciole qui était rétabli sur son siége, pria l'empereur Zénon d'éloigner cet hérétique de la ville d'Alexandrie où il était caché et où il ne pouvait que causer du trouble. Enfin, Solofaciole mourut, et les catholiques élurent en sa place Jean Talaïa, dont Acace, patriarche de C. P. était l'ennemi déclaré. Celui-ci fit si bien auprès de l'empereur Zénon, qu'il empêcha que Talaïa ne fût ordonné, et que Pierre Monge demeura seul évêque d'Alexandrie. Ce pierre Monge savait si bien se déguiser et s'accommoder au temps, que tantôt il était catholique ou du moins il le paraissait, et tantôt monophysite, selon que son ambition et ses intérêts l'exigeaient. Mais enfin il perdit toute la faveur de ceux-ci, en souscrivant à l'hénotique de Zénon en 482, qui semblait concilier les deux partis, et de là sont venus les Acéphales, c'est-à-dire ceux qui ne reconnaissaient point de chef ou d'évêques. Outre cette secte, on compta encore les Esaïnistes, les Antropomorphites, les Barsanuphites et les Sémidalites. Pierre Monge mourut en 490, le 28 ou le 29 octobre.

28. Jean Talaïa, orthodoxe, fut d'abord économe de l'église de Saint-Jean d'Alexandrie, ensuite prêtre du monastère de Tabenne. Il succéda à Timothée Solofaciole en 482 ; mais parce qu'il déplaisait à Acace de C. P., soit parce qu'il n'avait pas recherché son amitié lorsqu'il fut envoyé à la cour par Solofaciole, soit parce qu'il lui envoya un peu tard ses lettres synodiques, il persuada à l'empereur Zénon de l'exiler et de laisser à Alexandrie Pierre Monge ; Jean fut donc obligé de se retirer. Il alla à Rome où le pape Félix lui donna le soin des Grecs qui demeuraient à Nole. (Vide *Act. SS.*, tome 5, juin, col. 2, n° 316.)

29. Athanase II, surnommé *Célites* ou *Abines*, 28e Monophysite, selon les Cophtes, succéda à Pierre Monge en 490. (On ne trouve point ici de successeur catholique.) Il souscrivit à l'hénotique de Zénon, et condamna néanmoins le concile de Chalcédoine ; ce qui ne lui attira pas les Acéphales qui trouvaient mauvais qu'il récitât son nom dans les *diptyques*. Il mourut en

496, le 16 ou le 17 septembre.

30. Jean I du nom entre les patriarches monophysites, surnommé *Hémula* ou *Méla* vingt-neuvième patriarche selon les Cophtes, souscrivit à l'hénotique de Zénon, et anathématisa la foi de Chalcédoine. Il mourut la quinzième année de l'empire d'Anastase qui était monté sur le trône en 491, par conséquent en l'an 505.

31. Jean II, appelé *Machiote*, ou plutôt *Niciote* et *Nicéta*, parce qu'il était originaire de Nicée, petite ville d'Égypte. Les Cophtes l'appellent aussi *Habin*, et le comptent pour le trentième patriarche d'Alexandrie. Il portait tant de haine au concile de Chalcédoine, qu'il se faisait fort de le détruire totalement moyennant deux cents livres d'or. Il mourut en 516 ou 517, le 22 mars. Assemane, dans sa *Bibliothèque orientale*, rapporte une lettre que Sévère d'Antioche lui écrivit.

32. Dioscore II, neveu de Timothée Ælure, le trente-unième patriarche cophte, reçut l'hénotique de Zénon, sans s'abstenir de rejeter le concile de Chalcédoine. Il trouva le moyen de rappeler une grande partie des Acéphales; il reçut honorablement Sévère, hérétique, que Justinien avait chassé de son siège d'Antioche en 518. Il mourut la même année, le 14 octobre. (Vid. *Acta Sanctorum*.)

33. Timothée III, trente-deuxième patriarche selon les Cophtes, succéda à Dioscore. Il s'éleva de son temps une grande dispute entre Sévère et Julien d'Halicarnasse au sujet de la corruptibilité ou incorruptibilité du corps de Jésus-Christ avant sa résurrection, d'où se formèrent deux sectes; celles des Incorrupticoles et celle des Agnoïtes. Il tint le siège dix-sept ans, et mourut en 537 ou 538, le 7 février.

Astérius, que quelques uns appellent aussi *Apollinaire*, et dont parle Siméon Métaphraste dans les Actes de Saint-Aretas, martyr, comme d'un patriarche orthodoxe d'Alexandrie, n'est peut-être pas différent de ce Timothée, que les mêmes actes tirés d'anciens manuscrits de la bibliothèque de M. Colbert appellent toujours *Timothée*, et jamais *Astérius* ou *Apollinaire*. De son temps Elesbaan, roi d'Éthiopie, ayant vaincu et mis à mort Dunaan, roi des Homérites en 528, leur donna un roi chrétien, et obtint du patriarche d'Alexandrie, qu'il croyait orthodoxe, un évêque et des clercs pour instruire ces peuples. Cependant, les Bollandistes conjecturent que l'empereur Justin donna un évêque orthodoxe aux catholiques d'Alexandrie, et que cet évêque est peut-être Astérius même, que les historiens auraient omis.

Le savant Assemane observe qu'on lit dans les Chroniques des Égyptiens, qu'un patriarche orthodoxe succéda en effet à Timothée III au commencement de l'empire de Justin, et que ce Timothée était monophysite. Il

observe encore que ce patriarche est nommé *Apollinaire* par Severus, évêque des Asmonéens, de même que par Ebnawahèbe, dans sa *Chronique orientale*. Voici comme parle le dernier : *Dans son temps* (de Timothée III ;) *mourut l'empereur Anastase, orthodoxe* (monophysite) *et Justin, Chalcédonien*, c'est-à-dire qui tenait la foi du concile de Chalcédoine, *lui succéda; il mit Apollinaire à la place de Timothée*. (1. *Bibl. orient.*, pag. 382, col. 2, n° 1.)

34. Gaïen, de la secte des Incorrupticoles, fut élu le même jour avec Théodose qui était du parti contraire. Celui-ci fut d'abord rejeté, et Gaïen tint le siége cent trois jours ; mais Narsès, chambellan de Théodore Auguste, femme de Justinien, étant venu à Alexandrie, dit Liberat cité par les Bollandistes, mit en place Théodose et relégua Gaïen en Afrique, qui ayant passé en Sardaigne, ne reparut plus. Leurs disciples ou plutôt leurs partisans prirent respectivement les noms de *Gaïanites* et de *Théodosiens*.

35. Théodose, trente-troisième patriarche cophte, ayant été placé et confirmé sur le siége d'Alexandrie, y demeura un an et quatre mois. Les Gaïanites ne communiquaient point avec lui; ils abandonnèrent cependant après leur erreur. Libérat écrit que Théodose renonça à sa dignité et qu'il se retira à C. P. où il fut très-honorablement reçu, mais qu'il ne demeura point dans cette ville, parce qu'il rejetait constamment le concile de Chalcédonie, et qu'il fut obligé de s'en éloigner d'un mille. Il y vivait encore en 560. Il mourut, suivant Victor de Tunnun, sous le premier consulat de Justin II, l'an 567 de Jésus-Christ, après avoir infecté de son erreur la ville de C. P. et toute la cour. Il s'éleva, dans ce temps-là même, une foule de différentes sectes, les Gondaubodiens de Gondaubode, lieu d'une ville ; les Trithéïtes dont le chef était Jean Philipone ; les Conomites de Conon leur évêque ; les Angélites ou Ingélites d'Ingel, lieu appelé aujourd'hui *Souari* où Saint-Marc souffrit le martyre. Ce fut aussi dans le même temps que les Éthiopiens et les Nubiens se soumirent au patriarche d'Alexandrie. (Vide *Biblioth. orient.*, tom. 2, p. 329 col. 2.)

36. Paul, orthodoxe, fut substitué à la place de Théodose qui refusa, avec opiniâtreté, d'embrasser la foi de Chalcédoine. Il fut ordonné à C. P. contre l'usage de ses prédécesseurs, en présence de Pélage, responsaire du pape Vigile et des Apocrisiaires d'Euphrémius d'Antioche et de Pierre de Jérusalem. Il était un des moines de Tabenne qui vinrent à C. P. pour les affaires de leur monastère. L'empereur Justinien lui ayant donné le soin d'apaiser toutes les disputes qui s'étaient élevées dans l'église d'Alexandrie, il arriva, lors-

qu'il y travaillait avec plus de zèle, qu'un diacre nommé Pooius qu'il avait mis sous la garde de l'augustal Rhodon, fut tué secrètement. On se persuada que c'était par ordre du patriarche. Paul eut beau nier le fait, il fut déposé en 542, après avoir siégé environ deux ans. Victor de Tunnun et Léontius disent tous deux qu'il récitait le nom de Dioscore dans les sacrés mystères.

37. Zoïle, fut substitué à Paul dans le concile de Gaze qui avait déposé ce dernier. Il souscrivit à l'édit contre Origène, que l'empereur Justinien lui avait envoyé ; mais parce qu'il refusa de condamner les trois chapitres, il fut déposé en 551.

38. Apollinaire, mis à la place de Zoïle, se trouva en 553 au cinquième concile général auquel il souscrivit. Il fut un de ceux qui allèrent inviter le pape Vigile de se trouver au concile. Il tint le siége au moins jusqu'en 560, mais il est probable qu'il vécut au-delà de 565.

39. Jean, Ier du nom entre les patriarches orthodoxes d'Alexandrie, fut ordonné à C. P. par Jean, patriarche de cette ville, en 568 ou 569. Les Bollandistes croient qu'il ne passa pas l'an 577. Pendant le siége de ces patriarches orthodoxes, Elpidius, archidiacre, fut choisi par ceux de sa secte après la mort de Gaïen, comme nous l'apprenons de Théophane, à l'année 38 de l'empereur Justinien, de Jésus-Christ 565, selon Siméon Logothète dans ses *annales*. L'empereur ayant donné ordre qu'on le lui amenât chargé de chaînes, il mourut en chemin.

Dorothée fut mis par ceux de son parti à la place de Théodose mort en 567. (*Vide* Théoph.)

Jean Moine, fut placé sur le siége par les deux partis qui convinrent ensemble; mais cette union ne subsista pas. Les Gaïanites soupçonnant quelque tromperie de sa part l'écorchèrent vif, et lui enlevèrent la barbe avec la peau. (*Vide* Théoph.) Les livres des jacobites ne font point mention de ces trois évêques.

Pierre, IVe de ce nom et trente-quatrième patriarche, selon les Cophtes, mourut la même année qu'Apollinaire fut ordonné. Il siégea deux ans, et mourut vers 570, 29 juin. Assemane dit qu'il fut sacré par Paul d'Antioche.

Damien, diacre, trente-cinquième patriarche selon les cophtes, Syncelle de Pierre, et son successeur après que le siége eut vaqué un an, tint le siége trente-six ans, et mourut vers l'an 605, le 12 juin. Pierre et Damien furent les chefs de deux sectes, dont l'une s'appelait des *Pétritaires*, et l'autre des *Daminiates* Ils n'étaient pas d'accord sur la Trinité.

40. Euloge, patriarche orthodoxe de l'église d'Alexandrie, fut très-uni d'amitié avec saint Grégoire. Il succéda à Jean Ier. Il est considéré pour sa science et sa grande piété. Il tint le siége

vingt-sept ans, et mourut en 607.

Anastase Apozygaire, trente-sixième patriarche cophte, succéda à Damien en 605 ou 607, et mourut en 614, le 18 décembre.

41. Théodore Scriba, orthodoxe, succéda à Euloge, et tint le siége deux ans. Les Bollandistes mettent sa mort en 606, comme ils mettent celle d'Euloge en 604.

Jean II, surnommé l'Aumônier, si nous en croyons Métaphraste dans la vie de Léonce, évêque de Constance en l'île de Chypre, fut élevé sur le siége d'Alexandrie par l'empereur Héraclius qui monta sur le trône en 610; au mois d'octobre. Mais les Bollandistes, après y avoir bien réfléchi, remarquent que cet auteur se trompe souvent dans la chronologie, et qu'il vaut mieux dire que Jean l'Aumônier succéda à Théodore, sous l'empire de Phocas en 606, et qu'il mourut après avoir tenu le siége dix ans dans l'île de Chypre, non en 620 comme prétend Baronius, mais en 616.

Andronic, trente-septième patriarche cophte, succéda à Anastase en 614, et mourut en 620 ou 621.

43. Georges, catholique, succéda à Jean l'Aumônier, et siégea quatorze ans. Il mourut en 630, selon Théophane.

Jean, dont les Cophtes ne font aucune mention, s'avisa d'avancer, comme le rapporte Anastase Sinaïte, que tout ce qu'on dit de Jésus-Christ doit se dire aussi du Père et du Saint-Esprit.

44. Cyrus, un des principaux arc-boutans du monothélisme, fut transféré au siége d'Alexandrie par l'empereur Héraclius vers l'an 630. Ce prince, dit-on, ne se porta à ce choix que parce qu'un certain Athanase, grand monophysite et patriarche d'Antioche, de concert avec Cyrus, lui fit entendre qu'il serait facile de concilier les deux partis en embrassant la foi de Chalcédoine, si on voulait convenir qu'il n'y avait qu'une seule opération et qu'une seule volonté en Jésus-Christ. Cyrus, devenu patriarche d'Alexandrie, travailla en effet avec Théodore, évêque de Pharan, à plusieurs anathématistes qui contenaient cette nouvelle doctrine. Il les fit recevoir dans un concile ou synode en 633. Sergius, patriarche de C. P., approuva beaucoup ce moyen de faire la paix, et persuada à l'empereur de donner un édit par lequel il fut défendu aux catholiques de parler d'une ou de deux volontés en Jésus-Christ. C'était autoriser ouvertement le monothélisme. Cet édit est la fameuse Ecthèse qui a fait tant de bruit. Le pape Honorius, trompé par Sergius, favorisa le même silence, comptant que c'était fait du monophysisme, et ordonna aux légats de Sophronius de Jérusalem, grand ennemi du monothélisme, de ne parler en aucune manière d'une ou de deux volontés en Jésus-Christ. Cyrus ayant été en-

suite accusé, en présence d'Héraclius, d'entretenir des intelligences avec les Sarrasins, fut cité à C. P. et mis entre les mains du préfet, comme traître de la foi chrétienne, pour subir la question. Depuis, il ne retourna point à Alexandrie, que lorsque les Sarrasins s'en furent rendus les maîtres; ce qui arriva en 641. Cyrus mourut peu de temps après, ayant tenu le siége dix ans.

45. Pierre, hérita du siége aussi bien que de l'erreur de Cyrus, quoique quelques uns le disent orthodoxe. Il tint le siége neuf ans, au rapport d'Euthyme d'Alexandrie qui faisant un certain Maron auteur du monothélisme, et les maronites, ses disciples, appellent de ce nom Pierre et Héraclius. (*Voy.* Maronites.) Théodore, vicaire de l'église d'Alexandrie, au défaut de patriarche orthodoxe, assista avec Pierre de C. P. et Macédonius d'Antioche au concile que l'empereur Constant assembla en 655 en faveur des monothélites. Sur quoi il faut remarquer que, pendant environ quatre-vingts ans, il n'y eut que des jacobites sur le siége d'Alexandrie, et que ceux qui tenaient pour le concile de Chalcédoine en Égypte étaient obligés de recevoir l'ordination des mains du métropolitain de Tyr.

Benjamin Ier, trente-huitième patriarche cophte, succéda à Andronic, et siégea trente-neuf ans et six mois. Il mourut le 3 janvier 660. On rapporte de lui un discours qu'il fit contre ceux qui disaient que la divinité du Verbe était mortelle. (Voy. *Biblioth. orient.*, tom. 1, p. 625, col. 1, n° 13.)

Agathon, disciple de Benjamin, trente-neuvième patriarche cophte, succéda à son maître en 660, après avoir rendu de grands services à sa secte, du temps d'Héraclius. Il mourut en 677 ou 678, au mois d'octobre.

Jean v, dit *Semnudæus*, troisième de ce nom suivant les Cophtes, et leur quarantième patriarche, succéda à Agathon, et siégea jusqu'au 27 novembre de l'année 685 et 686, qu'il mourut. Les Cophtes vantent beaucoup sa charité envers les pauvres. De son temps, un certain Pierre, prêtre, fut envoyé par les Melchites de l'église d'Alexandrie, qui n'avaient point de patriarche pour assister au sixième concile général qui fut assemblé contre les monothélites en 680. Il souscrivit à tous les actes; cependant le monothélisme se conserva toujours parmi les Melchites d'Alexandrie jusqu'à l'an 742. Semnudæus se désigna lui-même un successeur; c'était Isaac qui monta sur le siége d'Alexandrie au mépris de Grégoire, qui avait été élu selon les règles. Cette coutume qui s'était introduite de se désigner ainsi un successeur, était contraire aux canons et ne se pratiquait pas dans les autres églises. Isaac mourut en 688; le 3 novembre. Les Cophtes le regardent comme

le quarante-unième patriarche ; Mennas écrivit sa vie. (*Voy.* t. 1, *Bibliothèque orient.*, page 618, col. 1.)

Simon le Syrien, ou selon les Cophtes Siméon, quarante-deuxième patriarche, fut nommé au patriarchat d'Alexandrie par Abdel-Azize, préférablement à Jean et Victor, abbés qui avaient partagé les suffrages dans l'élection : il reçut, comme avait fait auparavant Semnudæus, les jacobites d'Antioche dans sa communion. Il mourut l'an 700, le 18 juillet. Les Cophtes, au rapport des Bollandistes, disent qu'il ressuscita un mort, qu'il prit trois fois du poison après avoir reçu l'Eucharistie sans en être incommodé ; cependant, il mourut empoisonné d'un verre de vin qu'il but après un jeûne de quatre jours.

Alexandre II, patriarche quarante-troisième, selon les Cophtes, succéda à Simon. Il fut si pauvre, qu'il se trouva obligé de se servir de calices de verre pour le sacrifice. Il réunit à sa communion les Agnoëtes et les Gaïanites, et il baptisa sous condition ceux qu'il savait avoir été baptisés par des laïques. Il mourut en 724 ou 725, le 2 février. (Voy. *Acta Sancta.*)

Côme Ier, quarante-quatrième patriarche cophte, originaire de Panople, fut élu malgré lui et siégea quinze mois, étant mort en 727, le 24 juin. (Voyez *Acta Sancta.*)

Théodore, quarante-cinquième patriarche cophte, après avoir gouverné en paix l'église jacobite d'Alexandrie pendant onze ans six mois, mourut le 1er février 738.)

46. Côme II, après une longue vacance du siége de la part des Melchites, fut élevé sur le siége d'Alexandrie l'an 727 ou 729, par la permission du calife Rischam, quoiqu'il ne sût ni lire, ni écrire, et qu'il eût seulement appris à faire des aiguilles. Il obtint du calife que toutes les églises que les jacobites avaient prises sur les Melchites leur seraient restituées. Théophane nous apprend que ce patriarche ayant reconnu son erreur, revint à l'église catholique avec toute la ville d'Alexandrie, qui en était infectée depuis Cyrus. Il vivait encore en 764, puisqu'au rapport du même Théophane, il excommunia cette année, le jour de la Pentecôte, tout son clergé, étant dans l'église avec Théodore d'Antioche, un autre Côme, évêque d'Épiphanie qui était devenu iconoclaste. Il vivait peut-être même en 767, lorsque Constantin, Intrus sur le siége de Rome, écrivit à Pépin, roi de France, une lettre que les trois patriarches précédens avaient écrite en commun au pape Paul Ier, mort cette année-là même pour la défense du culte des images. Côme tint donc le siége vingt-huit ans, comme Eutichius d'Alexandrie le dit expressément. (*Voy.* Théodore, premier patriarche de Jésusalem.)

Chail ou Michel Ier, quarante-

sixième patriarche cophte, après un grand débat qui dura dix jours entre les évêques et les prêtres jacobites, fut substitué à Théodore, patriarche de la même secte, avec la permission du préfet d'Égypte, et ordonné l'an 458 des martyrs (les Bollandistes disent 460), de Jésus-Christ 742, le 14 septembre. De son temps, l'église jacobite d'Antioche fut encore divisée d'avec celle d'Alexandrie. Il mourut la vingt-quatrième année de son pontificat (les Bollandistes disent en 767 le 12 mars.)

Athanase. On ne trouve aucun Melchite de ce nom qui ait tenu le siége d'Alexandrie dans le huitième siècle, avant le septième concile général.

47. Politianus, qu'Eutiche d'Alexandrie appelle Balatianus, et qu'il croit avoir été ordonné l'an 4 Abujafar, c'est-à-dire 757 de Jésus-Christ, que Côme, Melchite dont nous venons de parler, était encore sur le siége, puisqu'il y demeura encore dix ans, succéda à celui-ci vers l'an 767. Il savait la médecine et s'attira la bienveillance d'Aaron Raschid, calife, en guérissant d'une grande maladie une fille qu'il aimait tendrement; ce qui engagea le calife à faire restituer aux melchites les églises que les jacobites leur avaient enlevées. Il envoya un moine nommé Thomas à C. P. pour y tenir sa place au concile général qui se tint en cette ville en 787; il gouverna l'église d'Alexandrie pendant quarante-sixans, selon Eutiche, et mourut la seizième année du califat d'Aaron, 801 de Jésus-Christ; ce qui ne peut être, si l'on n'en retranche environ dix ans.

Minas ou Mennas I, quarante-septième patriarche cophte, successeur de Chail, fut dénoncé par un certain Pierre, diacre au calife, comme s'étant servi de la chimie pour remplir les églises de vases d'or et d'argent. Le calife le priva de sa dignité pour trois ans, et ce Pierre profita de cette occasion pour s'en emparer lui-même. Minas mourut en 775, le 25 janvier.

Jean IV, selon les Cophtes, et qu'ils regardent comme le quarante-huitième patriarche, succéda à Minas, ayant été choisi par sort. Cette manière de nommer les patriarches fut employée ici la première fois, et elle devint dans la suite non-seulement en usage parmi les jacobites, mais encore parmi les nestoriens, lorsque les électeurs ne pouvaient pas convenir d'un sujet. Ils écrivaient sur des papiers différens les noms de ceux qu'on proposait, ils les mettaient sur l'autel dans une urne, et celui dont un enfant amenait la cédule était proclamé patriarche ou évêque. Jean siégea vingt-cinq ans, et mourut l'an des martyrs 515, de Jésus-Christ 799, le 11 janvier. C'est mal à propos que Kicher le confond avec Jean l'Aumônier. Assemane cite la lettre synodique qu'il écrivit à Cyriaque, patriarche d'Antioche. (*Bibliothèque*

orientale, tom. 1, pag. 625, col. 1.)

Marc II, quarante-neuvième patriarche selon les coptes, succéda à Jean, et fut ordonné en 799, le 27 janvier. Il condamna les Abrahaméens, disciples d'un certain Abraham, métropolitain dépendant du siége d'Antioche. Il ramena à sa communion ce qui restait de Barsanuphites. Il mourut l'an des martyrs 535, de Jésus-Christ 819, le jour de Pâques 17 avril.

48. Eustache, fut substitué par les Melchites à Politien l'an 16 d'Aaron Raschid, de Jésus-Christ 801. Il siégea quatre ans, et mourut conséquemment en 805.

Jacob ou Jacques, cinquantième patriarche cophte, succéda peut-être à Marc, et mourut en 830. Pendant son patriarchat, un certain Macaire qui était son parent, fit bâtir à Jérusalem une église aux Cophtes.

49. Christophe, orthodoxe, succéda à Eustache en 805. Il fut frappé d'une telle paralysie qu'il ne pouvait marcher seul; c'est pourquoi il commit un évêque nommé Pierre pour faire les fonctions saintes en sa place. Il écrivit vers l'an 830, avec Job d'Antioche et Basile de Jérusalem, une lettre à l'empereur Théophile pour les saintes images. Il mourut en 836, après trente-deux ans de patriarchat.

Simon ou Siméon II, cinquante-unième patriarche, selon les coptes, fut élu en 830. Il abdiqua peut-être la même année le 30 septembre; au reste, on ne sait pas combien de temps il a été en place.

Jucab ou Joseph, fut substitué à Simon après bien des difficultés, probablement en 830 le 19 novembre: on met sa mort l'année des martyrs 566, de Jésus-Christ 849, le 20 octobre. C'est le cinquante-deuxième patriarche cophte.

50. Sophrone Ier, orthodoxe, élu patriarche après la mort de Christophe en 836, écrivit à l'empereur Théophile pour le culte des saintes images. Il mourut en 847 et même plus tard, puisqu'il assista à la condamnation, de même que son successeur Michel, de Photius et de Grégoire de Syracuse dans le huitième concile général.

Chail ou Michel II, cinquante-troisième patriarche selon les Cophtes, succéda à Jucab ou à Joseph, et fut ordonné le 20 novembre 849; il ne siégea qu'un an et cinq mois, et mourut en 851, le 17 avril.

Côme II, cinquante-quatrième patriarche, selon les Cophtes, succéda à Michel la même année 851, le 8 juillet. Il se retira d'Alexandrie à cause des persécutions continuelles que le préfet d'Égypte faisait souffrir aux chrétiens, et il établit son siége à Démire où il mourut en 859, le 17 novembre.

51. Michel Ier, orthodoxe, fut élu après Sophronius. Il gouvernait encore l'église d'Alexandrie lorsque Bernard Franc alla

en Orient par l'ordre de Nicolas Ier. Il envoya Joseph, son archidiacre, au huitième concile général pour y agir en son nom. Il mourut en 871 ou 872.

Sanutius ou Sanitius Ier, cinquante-cinquième patriarche cophte, succéda à Côme II, sur le siége cophte d'Alexandrie, l'an des martyrs 575, 13 du mois Tybi, c'est-à-dire 8 janvier 859. Il siégea onze ans, et mourut en 870, le 19 avril.

52. Michel II, de Gaze, orthodoxe, succéda à Michel Ier en 871 ou 872. Les actes du synode de Photius portent qu'il s'opposa vivement en la personne de Côme, son porteur de procuration, au huitième concile général, à la déposition de ce patriarche, et que dans ce synode il sollicita beaucoup son rétablissement; mais il faudrait, pour croire ce fait, quelque autorité plus grande que celle de Photius, qu'on sait être auteur de ces actes. C'est probablement ce Michel qu'on appelait aussi Jean, et il ne paraît pas qu'il soit différent d'un autre Jean, évêque de Baime ou de Majume, ville proche du port de Gaze, transféré à Alexandrie sous l'empire de Basile le Macédonien, (liv. 4, *Juris græc. rom. c. de translat. Episcop.* Nicéph. *Chal.*, liv. 14, *Hist.*, cap. 39.) Il siéga trente-quatre ans, et mourut l'an 903 ou 904. Ce Jean n'a point été compté par le père Lequien entre les évêques de Majume; il ne se trouve pas non plus dans la suite chronologique des évêques grecs du patriarchat de Jérusalem.

Chail III, cinquante-sixième patriarche selon les coptes, fut élu, selon Assemane, et donné pour successeur à Sanutius en 880; il tint le siége vingt-cinq ou vingt-sept ans, et mourut l'an 906 ou 907, le 15 février. Les Bollandistes veulent qu'il ait été ordonné en 870 au mois d'avril, et qu'il soit mort en 896; mais Assemane rapporte de lui une lettre écrite à Jean IV, patriarche jacobite d'Antioche en 910; ce qui montre qu'il a vécu jusqu'à ce temps. *Bibl. orient.*, tom. 1, pag. 625, col. 1.

53. Christodule, d'Alep, après une vacance de quatre ans du siége melchite d'Alexandrie, fut ordonné à Jérusalem en 900. Eutichius dit que ceux de son parti ne voulurent point le reconnaître qu'après qu'on eut recommencé les prières de la consécration. Il réédifia l'église de Césarée que le feu avait consumée. Il mourut en 932, ou au commencement de l'année suivante.

Gabriel, cinquante-septième patriarche cophte, après une vacance de plusieurs années de ce siége, fut élu patriarche l'an de l'égire 301; de Jésus-Christ 913. Il ne fut ordonné qu'après avoir payé ce qu'on lui demandait; et afin qu'il pût satisfaire, il imposa un denier par tête, même sur les femmes et les enfans. Il mourut en 923, le 15 février.

Côme III, cinquante-huitième patriarche cophte, succéda à Gabriel en 923 ou 926, selon les

Bollandistes; il donna un nommé Pierre aux Abyssins d'Éthiopie pour évêque métropolitain. Il y avait long-temps que ces peuples n'en avaient eu, et à ce défaut leur Roi faisait les fonctions sacerdotales. Il mourut en 934, le 27 janvier; il siégea douze ans et douze jours, depuis le 15 février de l'année 926 jusqu'au 27 du même mois de l'année 938. Assemane rapporte deux lettres qu'il écrivit à Jean et à Basile d'Antioche, tous deux patriarches des jacobites. *Bibliothèque orient.*, tome 1, page 625, col. 1; et tome 2, page 126, col. 1.

54. Eutichius, orthodoxe, auteur des *Annales arabes*, peu exact, pour ne pas dire quelque chose de plus. Il s'appelait, de sa naissance, Said-Ebn-Batrich, c'est-à-dire, Said fils de Patrice; on l'appela ensuite du nom Eutichius qui a la même signification en grec. Il naquit l'an 876 de Jésus-Christ, le 8 septembre, et il succéda sur le siége d'Alexandrie à Christodule en 933, le 8 ou peut-être le 14 février. Il mourut en 940, le 12 mai.

Macaire, jacobite, cinquante-neuvième patriarche selon les Cophtes, succéda à Côme III en 934; il siégea vingt ans complets, étant mort en 954, le 20 mars.

65. Sophron II, orthodoxe, succéda à Eutichius, ensuite.....

56. Isaac, auquel succéda.....

57. Job, comme nous l'apprenons de deux listes manuscrites des patriarches melchites, envoyées ici du Caire.

Théophanius, jacobite, soixantième patriarche cophte, succéda à Macaire le même jour qu'il mourut; il siégea quatre ans et quelques mois, après quoi ses partisans le massacrèrent en 958, le 3 décembre. Les Bollandistes veulent qu'il ait été ordonné en 958, le 21 mars, et qu'il soit mort en 962, le 6 décembre.

58. Élie, orthodoxe, succéda à Job, suivant le manuscrit dont nous venons de parler. Il était sur le siége melchite en 969, le 23 août, comme nous pouvons conjecturer d'une lettre de Jean, patriarche d'Antioche, jacobite, à Mennas, patriarche d'Alexandrie, cophte, rapportée dans la *Bibliothèque orientale*, tom. 2, pag. 133. C'est tout ce que nous en savons.

Mennas ou Minas II, moine du monastère de Saint-Macaire, soixante-unième patriarche cophte, fut amené malgré lui et chargé de chaînes à Alexandrie, pour succéder à Théophanius. Les Bollandistes disent qu'il fut ordonné en 962, le 7 décembre (ce qui est difficile à croire, si Théophanius est mort le jour précédent, comme ils l'assurent positivement), et ils mettent sa mort en 974, le 11 novembre, un mercredi; mais une preuve que Mennas vivait encore, ou qu'on le croyait en Syrie vivant encore en 980, c'est que nous avons dans la *Bibliothèque orientale* un manuscrit syriaque qui contient les traités de plusieurs auteurs, composé l'an des Grecs 1291, de Jésus-Christ 980, dans le monastère de Saint-Aa-

ron, sous les patriarches Jean d'Antioche, et Minas, jacobite d'Alexandrie. (*Bibl. orient.*, t. 2, pag. 500, col. 1.) De plus, Sévère de Mocaffe, au rapport d'Assemane, assure dans son Histoire que Mennas gouverna dix-sept ans et trois cent quarante jours. (Voyez *Bibl. orient.*, tom. 2, pag. 132, col. 1, 133 *usq. ad* 140, pag. 625, col. 1, n° 14.)

Ephrem ou Abraham, soixante-deuxième patriarche cophte, de simple marchand qu'il était, fut fait patriarche d'Alexandrie l'an des martyrs 693, de Jésus-Christ 977. Il tint le siége presque quatre ans, et mourut empoisonné. Les Bollandistes, après avoir rejeté ici la chronologie d'Elmacinus qu'ils démontrent être défectueuse, disent que le siége jacobitique d'Alexandrie ayant vaqué un an depuis la mort de Mennas, on lui substitua Ephrem le 12 novembre 975, et qu'il mourut en 979, le 26 janvier; mais ce que nous avons dit ci-dessus prouve qu'Éphrem n'a pu être ordonné, ni mourir avant l'an 980.

Philothée, ou, en renversant les lettres, Théophile II du nom, qu'Elmakinus appelle Philopone, est, selon les Cophtes, le soixante-troisième patriarche. Après six mois de vacance du siége jacobitique, il succéda à Éphrem l'an des martyrs 697, de Jésus-Christ 981, et il mourut l'année des martyrs 721, de Jésus-Christ 1005. Nous avons de lui dans la *Bibliothèque orientale*, le fragment d'une *Lettre synodique* qu'il écrivit à Athanase V, patriarche des jacobites d'Antioche, datée du mois Barnuda en 779, selon le comput alexandrin qui précède de huit ans l'ère vulgaire, c'est-à-dire en 987.

59. Arsène, dont Azize Billah, calife d'Égypte, avait épousé la sœur, quoique chrétienne, fut mis par son beau-frère, vers l'an 984, sur le siége d'Alexandrie; il était melchite aussi bien que son frère, à qui le même calife donna le patriarchat de Jérusalem. Arsène obtint encore d'Azize l'église de Sainte-Marie, dans la rue Abulhusseim, qui fut nommée depuis patriarchale.

Zacharie, soixante-quatrième patriarche cophte, après la mort de Philothée, Abraham le Marchand, que les jacobites soutenaient, ayant été rejeté par les évêques, fut ordonné au mois Tybi ou janvier. Il gouverna assez tranquillement les sept premières années, après lesquelles il fut mis en prison, exposé aux lions qui ne lui firent aucun mal. Étant sorti de prison, il se cacha pendant neuf ans dans le monastère de Saint-Macaire, d'où ayant obtenu la permission de revenir à Alexandrie, il mourut en la vingt-huitième année de son patriarchat, de Jésus-Christ 1032. Les Bollandistes croient qu'il succéda à Philothée l'an 1004, le 3 janvier, et qu'il mourut le même jour en 1032. Assemane, dans sa *Bibliothèque orientale*, en fait mention, comme de deux lettres

qu'il écrivit à Jean d'Antioche, dont la première est datée de l'an 403 de l'égire, qui avait commencé le 23 juillet, de Jésus-Christ 1012.

60. Georges, melchite, succéda à Arsène. C'est peut-être le même que Philothée ou Théophile dont parle Dosithée, patriarche de Jérusalem qui étant à C. P. en 1019, fut choisi comme arbitre du différent entre l'empereur Basile et le patriarche Sergius, d'où il prit le nom de juge du monde.

Sanutius II, ou Sanodius et Sanuda, soixante-cinquième patriarche cophte, fut substitué à Zacharie pour les jacobites. Il tint le siége quinze ans, et mourut l'an de Jésus-Christ 1047, le 29 octobre. Assemane parle de deux de ses lettres; l'une de 1035, l'autre de 1036, à Denis V, patriarche jacobite d'Antioche. *Bibl. orient.*, tom. 1, pag. 625, col. 1; tom. 2, pag. 151, col. 1.

61. Alexandre II, peut être le même que Léontius, melchite, siégea, dit-on, après quelques manuscrits de St.-Magloire de Paris, en 1059, auquel.....

62. Jean III succéda, et à celui-ci. . . . . .

63. Sabas, dont on ne connaît que le nom. . . . . .

Christodule ou Christodore, jacobite, soixante-sixième patriarche, selon les Cophtes, moine d'un monastère dans la vallée d'Habib, succéda à Sanutius, et fut ordonné à Alexandrie en 1047. Il mourut en 1077 ou 1078, un samedi 10 avril. Les Bollandistes disent qu'il fut ordonné après que le siége des jacobites eut vaqué un an et cinq mois, depuis la mort de Sanutius, selon Elmacin, l'an des martyrs 764, et de Jésus-Christ 1048, le 28 mars. Il mourut l'an des martyrs 794, de Jésus-Christ 1077, le 10 décembre. La *Bibliothèque orientale* fait mention de deux lettres qu'il écrivit à Jean II, patriarche jacobite d'Antioche, et l'auteur ajoute qu'une des trois lettres de Jean à Christodule fut lue dans les églises de la Sainte-Vierge et de Saint-Serge, l'an des martyrs 782, de Jésus-Christ 1066. (Vid. *Bibl. orient.*, tom. 1, pag. 625, col. 2; tom. 2, pag. 145, 149, 151, 153.

Cyrille II, soixante-septième patriarche cophte, succéda à Christodule en 1078, le 18 mars. Il donna aux Éthiopiens un métropolitain qu'il ordonna lui-même, et réunit à la communion le catholique des Arméniens. Il mourut l'an des martyrs 808, de Jésus-Christ 1092, le 6 de juin.

64. Théodose, melchite, auquel succéda. . . . . .

65. Cyrille III, aussi melchite, habile médecin.

Chail ou Michel III, soixante-huitième patriarche cophte, moine d'un monastère voisin de Siniate, fut élu patriarche des jacobites cinq mois après la mort de Cyrille, l'an des martyrs 809, le 9 octobre, et de Jésus-Christ 1093. Il fut envoyé par le calife vers le roi d'Éthiopie, pour le prier de boucher une saignée

qu'on avait faite aux eaux du Nil; ce que le Roi voulut bien accorder à sa prière. Il mourut l'an 1102 le 25 mai.

Macaire II, soixante-neuvième patrlarche cophte, succéda à Michel l'an des martyrs 819, de Jésus-Christ 1102 ou 1103, le 9 novembre, et mourut l'an des martyrs 845, de Jésus-Christ 1129. Les Bollandistes disent 1128, le 19 décembre.

66. Euloge II, melchite, siégeait à Alexandrie à la fin du onzième siècle ou au commencement du douzième. Il écrivit contre l'hérésie des Bongomiles sous l'empereur Alexis Comnène, par l'ordre duquel Basile, qui en était l'auteur, fut brûlé vif en 1118.

Gabriel II, soixante-dixième patriarche cophte, succéda à Macaire deux ans et deux mois après sa mort. Il fut ordonné l'an des martyrs 847, de Jésus-Christ 1131, le 3 février. Nous avons de lui plusieurs canons. Il mourut l'an des martyrs 862, de Jésus-Christ 1146, le 5 avril. (*Voy.* Boll. et Assem., *Biblioth. orient.*, tom. 1, pag. 619, col. 2.)

Chail ou Michel IV, jacobite, ebn ou fils d'Akali, soixante-onzième patriarche cophte, fut élu par le sort (nous avons parlé de cette manière d'élire sous Jean IV), et ordonné l'année des martyrs 862, de Jésus-Christ 1146, le 29 juillet, et mourut l'année suivante, après neuf mois de patriarchat. Les Bollandistes mettent son ordination l'année 861 des martyrs, et de Jésus-Christ 1145, le 5 juillet, et sa mort en 1146, le 29 mars, après laquelle, disent-ils, le siége vaqua un an et soixante-dix jours.

Jean V, soixante-douzième patriarche selon les Cophtes, fut ordonné en 1147, le 25 août, et mourut en 1164 ou 1167, le 29 d'avril. Il abolit à la fin de ses jours la confession secrète qui se faisait aux prêtres et aux diacres, et il établit qu'à sa place chacun confesserait ses péchés à Dieu, à la vue de la fumée qui s'éleverait de l'encensoir.

67. Sophrone II, melchite, était sur le siége d'Alexandrie en 1166 qu'il assista à la bénédiction nuptiale de Marie, fille de Raymond, duc d'Antioche qui épousait l'empereur Manuel Comnène, C. P. étant proche de sa fin. (*Voy.* Cinnan., liv. 5, *Hist.*, n° 7.)

68. Élias, ou par corruption Alfiérus, succéda à Sophrone en 1180.

Marc III, ebn-abu-ēl-Farag, fils de Zaraa, soixante-treizième patriarche cophte, succéda à Jean V, et fut ordonné l'an des martyrs 880, de Jésus-Christ 1164. Il persécuta beaucoup un moine nommé Marc, fils d'El-kombar, qui avait soutenu la nécessité de la confession contre le décret de Jean V qui l'avait abrogée. Il mourut l'an des martyrs 905, de Jésus-Christ 1189, le 1er janvier. Ce Marc, fils de Zaraa, disent les Bollandistes, tom. 5, *Jun.*, pag. 98, col. 1, n° 528, fut ordonné le dimanche

de la Pentecôte, le 12 juin 1166; le reste est conforme à ce que nous venons de dire. Puis ils ajoutent : de son temps, l'abbé Marc, fils d'Elkombari, passa au parti des melchites, et un grand nombre de Bsamérites suivit son exemple. Il s'en repentit cependant après; et quand il voulut revenir, le patriarche refusa de le recevoir à l'occasion de la dispute sur la confession secrète des péchés. Il est bon de rapporter ici ce que dit l'Auteur de la *Bibliothèque orientale*, pag. 155, col. 1, pag. 36 et 367, où faisant l'analyse d'un livre que composa Denis, fils de Salibée, métropolitain d'Amidène, jacobite sous le siége d'Antioche, lequel contenait la manière dont on doit recevoir un pénitent dans le sacrement de la Confession, dit : Et ce fils de Salibée qui vivait en 1207, composa ce traité dans le même temps que Marc, fils de Zaraa, soixante-treizième patriarche cophte, et ses successeurs au même siége, Jean, fils d'Abigaleb et Cyrille Laclac, firent tout leur possible pour proscrire de toute l'Egypte la discipline de la pénitence. Alors, non-seulement Marc, fils d'Alconbari, et Ebnassali, qui étaient deux frères, s'opposèrent à ce décret en Egypte; mais le fils de Salibée et Michel, patriarche des jacobites en Syrie, protestèrent encore contre. Il n'y a aucun lieu de douter, ajoute-t-il, que la confession ne soit en usage parmi tous les chrétiens d'Orient, de quelques sectes qu'ils soient, excepté parmi les cophtes. Les Bollandistes n'exceptent même pas ces derniers; ils citent un certain Bernatus qui dit savoir d'eux-mêmes qu'ils se confessent avec la plus grande exactitude, expliquant les espèces et le nombre de leurs péchés; qu'à la vérité ils n'ont pas comme nous des confessionaux dans l'église, mais que chacun appelle le prêtre chez soi pour se confesser et recevoir l'absolution; que cependant ils n'obligent personne à cette pratique qu'à l'âge de vingt-cinq ans, jusqu'où ils pensent qu'on peut conserver l'innocence du Baptême, et lorsqu'on se marie. (*Vid.* Ludolf, *Hist. Habessin.*, l. 3, cap. 6, n° 317.)

69. Marc II, melchite, était sur le siége d'Alexandrie en 1195. Il écrivit à Balsamon, patriarche melchite d'Antioche, pour le consulter sur quelques doutes qu'il avait.

Jean VI, Abul-Megel, fils d'Abulgaleb, soixante-quatorzième patriarche cophte, succéda à Marc ci-dessus en 1189, le 5 de février. Il donna un métropolitain au roi d'Éthiopie, et mourut l'an des martyrs 932, de Jésus-Christ 1216, le 7 janvier. Il ne se trouva qu'un seul évêque melchite à ses funérailles. Jean Josué, patriarche jacobite d'Antioche, lui envoya un député en 1211, et lui réciproquement envoya à Antioche un certain Pierre, évêque, qui remit à Michel, alors patriarche, sa confession de foi qui fut approuvée, et il y eut ordre de réciter son nom dans

les saints mystères. *Biblioth. orient.*, tom. 2, p. 368, col. 2.

70. Nicolas Ier, melchite et orthodoxe, succéda à Marc, aussi melchite. Il fut très-uni avec Innocent III et Honoré III, souverains pontifes, comme on le voit par les lettres qu'ils s'écrivirent réciproquement. Il vivait en 1223. On lui substitua encore. . . . .

71. Grégoire, melchite, et à celui-ci succéda.

72. Nicolas II qui vivait encore en 1260.

Cyrille III, qu'on appelait autrefois David, fils de Saklaki, soixante-quinzième patriarche cophte après la vacance du siége jacobite, depuis la mort de Jean VI, fut ordonné l'an des martyrs 951, de Jésus-Christ 1235, le 17 juin. Il donna un métropolitain à ses jacobites de Jérusalem, ce qui occasiona de grandes disputes entre Ignace David, patriarche d'Antioche, et lui. Il mourut en 1243, le 10 mars. Les Bollandistes conjecturent qu'il s'était retiré dans un monastère en 1243, où il avait fini ses jours en 1251, le 14 février, le siége étant resté vacant pendant sept ans et autant de mois. On lui attribue quelques canons dans la *Bibliothèque orientale*, un dialogue entre Christodule, évêque de Damiate, et lui, au sujet du différent qu'il avait avec Ignace David pour l'ordination de l'évêque des jacobites qu'il mit à Jérusalem.

Athanase III, fils de Kalil, soixante-seizième patriarche cophte, fut ordonné en 1251, et mourut en 1261 ou 1262. Les Bollandistes mettent son ordination en 1250, le 2 octobre, et sa mort en 1261, le 27 novembre. Mais si ce qu'ils disent est vrai, qu'on ne procéda à son ordination qu'après la mort de Cyrille son prédécesseur, qu'ils mettent eux-mêmes en 1251, le 14 février, comment peuvent-ils prétendre qu'il ait été ordonné en 1250?

73. Athanase III, melchite, mais attaché probablement au schisme des Grecs, succéda à Nicolas II. Il vivait encore en 1308. On dit que l'empereur Palæologue lui fit présent d'un ancien manuscrit où était le texte des prophètes, et à la marge l'explication des Pères. (*Voy.* t. 2, *Biblioth. orient.*, p. 513, col 2.)

Jean VII, Abusahed, soixante-dix-huitième patriarche cophte, fut élu deux fois : Gabriel, dont nous allons parler, ayant été élu par sort, Jean s'opposa si bien à son ordination, qu'il fut ordonné lui-même l'an des martyrs 978, et de Jésus-Christ 1262; mais il fut déposé six ans et neuf mois après, et Gabriel lui fut substitué. Celui-ci ayant été aussi déposé, Jean fut remis sur le siége par ordre du Sultan l'an des martyrs 987, et de Jésus-Christ 1271, le 1er janvier. Il mourut enfin patriarche d'Alexandrie l'an des martyrs 1009, de Jésus-Christ 1293. Les Bollandistes ne disent rien de la première intrusion de Jean sur ce siége; ils

marquent seulement que le siége jacobitique vaqua depuis la mort de Cyrille III six ans et onze mois, et ne le marquent qu'après Gabriel. Ils mettent son ordination en 1271, le 11 janvier, et sa mort en 1293, le 24 avril.

Gabriel III succéda donc à Jean et fut ordonné l'an des martyrs 985, de Jésus-Christ 1269, le 19 octobre, et destitué l'an des martyrs 987, de Jésus-Christ 1271, le 1er janvier. Il mourut la même année.

Théodose II, fils de Zaabel, surnommé *Franc*, soixante-dix-neuvième patriarche cophte, succéda à Jean VI, et fut ordonné le 4 juillet 1294. Il mourut en 1299 ou 1300, le 31 décembre.

Jean VIII, fils d'Isaaci-il-Kaddis, quatre-vingtième patriarche cophte, fut ordonné l'an des martyrs 1016, de Jésus-Christ 1300, le 28 janvier, et mourut en 1320. Le siége jacobite vaqua quatre mois quatre jours.

74. Grégoire II, melchite, succéda à Athanase III, après l'année 1318 : peut-être est-il l'auteur d'une lettre en vers iambiques sur les fêtes, adressée à Théodore, évêque de Mésopotamie en Syrie. (Voy. *Biblioth. orient.*, tom. I, pag. 602, col. 1.)

Jean IX, quatre-vingt-unième patriarche cophte, fut élu en 1320, le 8 septembre, et mourut en 1326, le 27 mars.

75. Grégoire III, melchite.

Benjamin II, quatre-vingt-deuxième patriarche cophte, fut ordonné en 1327, et mourut en 1339.

Pierre V, quatre-vingt-troizième patriarche cophte, fut ordonné en 1340, le 2 janvier, et mourut en 1348, le 8 juillet.

Marc IV, quatre-vingt-quatrième patriarche cophte, mourut en 1363, le 31 janvier.

76. Niphon, melchite, siégeait en 1367. Il traita, lui et Philothée de Constantinople, Lazare de Jérusalem, de l'union de leur église avec le pape Urbain V qui répondit à leur lettre.

Jean X, quatre-vingt-cinquième patriarche cophte, fut ordonné l'an des martyrs 1079, de Jésus-Christ 1363. On ignore le jour de sa mort.

77. Marc III, melchite, succéda à Niphon. C'est tout ce qu'on en sait.

Gabriel IV, abbé du monastère de Moharrak, quatre-vingt-sixième patriarche cophte, succéda probablement à Jean X. Il mourut en 1378.

78. Nicolas III, melchite, succéda à Marc, auquel succéda.

79. Grégoire IV, aussi melchite.

Matthieu 1er, quatre-vingt-septième patriarche cophte, succéda à Gabriel IV.

Gabriel V, quatre-vingt-huitième patriarche cophte, fit un rituel des sacremens à l'usage de son église, ou plutôt corrigea l'ancien et le munit de son autorité l'an des martyrs 1227, de Jésus-Christ 1411.

80. Philothée, melchite, siégeait en 1439. Du temps du con-

cile de Florence, il y fut représenté par Antoine, métropolitain d'Héraclée, qui souscrivit au décret d'union; mais Philothée le désavoua. Il vivait encore en 1450 qu'il assista au concile de Constantinople, où celui de Florence fut condamné : Rainal rapporte cependant des lettres de Philothée à Eugène IV par lesquelles il témoigne à ce pape qu'il embrasse l'union de Florence. Est-il retourné à son premier vomissement? On trouve dans la *Bibliothèque orientale* son jugement avec celui du patriarche d'Antioche et du patriarche de Jérusalem au sujet du concile de Florence. (T. 1, *Biblioth. orient.*, pag. 601.)

Jean XI, dit de Mako, quatre-vingt-neuvième patriarche cophte qui avait ordonné Michel Elbouki, métropolitain d'Ethiopie en 1438, écrivit à Eugène IV en 1440, pour lui demander sa communion.

81. Athanase IV, melchite, succéda à Philothée.

Matthieu II de Saïde, quatre-vingt-deuxième patriarche cophte, le dernier qui ait fait le saint-chrême jusqu'en 1703, au rapport de Berna, siégait l'an des Grecs 1766, de Jésus-Christ 1455, le 24 novembre, comme le dit Assemane après un manuscrit arabe. (Tom. 2, *Biblioth. orient.* pag. 509, col. 1.)

82. Marc III, succéda à Athanase, melchite.

Gabriel VI, quatre-vingt-onzième patriarche cophte, auparavant abbé du monastère de saint Antoine, succéda à Matthieu, et après lui. . . . . .

Michel ou Chail V, quatre-vingt-douzième patriarche cophte, qui était fils de Semelouri.

83. Philothée II ou Théophile, melchite, succéda à Marc III. Il siégeait l'an 1523, et cette année là même il écrivit à Adrien VI, pour lui demander sa communion.

Jean XII ou Yunes Mekaddi, quatre-vingt-treizième patriarche cophte, succéda à Michel.

84. Grégoire V, melchite, succéda à Philotée II.

Jean XIII, quatre-vingt-quatorzième patriarche cophte, originaire de Miéra ou du Caire, succéda à Jean XII. Il était probablement patriarche jacobite d'Alexandrie, lorsqu'en l'année des Grecs 1795, et de Jésus-Christ 1484, on vit paraître pour la première fois un livre imprimé contenant les Sentences de plusieurs auteurs. (*Voy.* t. 1, *Biblioth. orient.*, p. 563, col. 1.)

85. Joachim, melchite, parvint jusqu'à l'âge de cent vingt ans et plus, et il en passa quatre-vingts sans manger de viande. Il vivait encore en 1564.

Gabriel VII, de Misciane, quatre-vingt-quinzième patriarche cophte; le pape Pie IV lui envoya des nonces pour l'inviter à se réunir au siége de Rome; mais il les amusa.

86. Silvestre, melchite, siégeait en 1574. Il se trouva à plusieurs conciles, soit à Jérusalem, soit à Constantinople.

Jean XIV de Monfallut, quatre-

vingt-seizième patriarche cophte, tint le siége quinze ans et quatre mois. Grégoire XIII l'invita à se réconcilier à l'église romaine. Sixte V reçut sa réponse.

87. Melèce Piga ou Pega, melchite, très-attaché au schisme des Grecs, succéda à Silvestre. Il alla souvent à Constantinople dont il gouverna même l'église pendant quelques vacances du siége, les patriarches étant exposés à de continuelles révolutions. Entre les ouvrages qu'il a composés, nous ne devons pas omettre deux lettres qu'il écrivit en 1593 et 1594, sur le sacrement de l'Eucharistie, dans lesquelles il emploie le mot de transsubstantiation.

Gabriel VIII, quatre-vingt-dix-septième patriarche cophte, succéda à Jean XIV et tint le siége dix-sept ans. Il écrivit en 1593 au pape Clément VIII. Il envoya aussi au même, Barsus son archidiacre qui était porteur d'une profession de foi catholique en son nom. Elle fut lue en plein consistoire le 15 juin 1595. (*Voy.* t. I, *Biblioth. orient.*, p. 625), où l'auteur cite une lettre des prêtres, des diacres et du peuple d'une ville d'Égypte, adressée à ce patriarche, sur la Pâque et le Calendrier nouveau, écrite l'an des martyrs 1311, de Jésus-Christ 1595.

88. Cyrille Lucaris, melchite, succéda à Mélèce sur le siége d'Alexandrie, au commencement du dix-septième siècle, et il le tint dix-neuf ans, jusqu'à ce qu'il passa à celui de Constantinople en 1621, le 3 novembre.

Marc V, quatre-vingt-dix-huitième patriarche cophte, natif de Biad ou Beiiade, succéda à Gabriel VIII l'an des martyrs 1319, et de Jésus-Christ 1602, le 12 septembre. Il mourut le 25 janvier 1618. Nous allons voir qu'il ne mourut pas sur le siége d'Alexandrie, car

Jean XV El-Badi, quatre-vingt-dix-neuvième patriarche cophte, paraît être le même que

Jean XVI et Melawani, centième patriarche cophte dont parle Bucher. D'autres disent que c'est le même que Marc I dont nous venons de parler: quoi qu'il en soit, le préfet du Caire, après avoir fait bâtonner ce patriarche, le déposa en 1610.

89. Gerasimus I, melchite, succéda à Cyrille Lucaris. Quand il fut monté sur le siége de Constantinople, il écrivit en 1629, le 8 juillet, contre Antoine Léger et Corneille Hagius, calvinistes, et quitta de lui-même son siége en 1638. Il mourut peu de temps après.

Matthieu III, cent unième patriarche cophte, succéda à Jean XV ou Jean XVI en 1637. Il écrivit au pape Urbain VIII, et lui demanda sa communion.

90. Ménophane, melchite, monta sur le siége d'Alexandrie en 1638. Il assista au concile de Constantinople où Cyrille Lucaris fit condamner les erreurs de Calvin. Quelques uns veulent cependant que Ménophane soit auteur d'une Profession de foi luthérienne, imprimée à Helms-

tad sous le nom de *Confession orientale*, mais ils confondent mal à propos Ménophane avec Critopule.

91. Nicéphore, succéda à Menophane, et fut ordonné à Constantinople en 1638, le 29 mai. Il siégea quatre ans. Ce Nicéphore s'appelait autrefois Nicolas Clarontzanes.

Marc VI, de Baghiura, cent deuxième patriarche cophte, succéda à Matthieu l'an des martyrs 1362, de Jésus-Christ 1645, auquel succéda après quinze ans,

Matthieu IV cent troisième patriarche cophte, l'an des martyrs 1377, de Jésus-Christ 1673.

92. Joannicius, melchite, de métropolitain de Bérée, fut fait patriarche. Il ne paraît pas qu'il soit mort avant 1664.

93. Joachim, melchite, fut transféré de l'évêché de l'île Coï sur le siége d'Alexandrie en 1665. Il mourut en 1671.

94. Paisius, melchite, siégeait en 1671 que Nectaire, patriarche de Jérusalem, lui écrivit sur la foi de l'église d'Orient, touchant l'Eucharistie. Il vivait encore en 1678.

Jean XVII El-Touki, cent quatrième patriarche cophte, succéda à Matthieu IV en 1675, au mois d'avril. Il recommença à faire le saint-chrême en 1703; ce qui avait été interrompu depuis deux cents ans. Il avouait que la religion romaine était vraie, mais la crainte de la prison et de la déposition empêcha toujours qu'il ne se réunît, comme il le dit lui-même. Voyez *præf. Bibl. orient.*, tom I. Il mourut en 1718, au mois de juin, après avoir gouverné l'église d'Alexandrie quarante-trois ans et deux mois.

95. Parthenius, appelé auparavant Prochorus, moine et évêque de Nazareth, fut fait patriarche des melchites en 1685. Il mourut à Smyrne, sous les ruines de cette ville qu'un tremblement de terre renversa en 1689.

96. Gérasime II, surnommé *Palidas*, occupa le siége des melchites après Parthénius, et il eut pour successeur,

97. Samuel, originaire de Chio qui vivait encore en 1721.

Pierre V El-Siouty, cent cinquième patriarche, succéda sur le siége des jacobites en 1718, le 20 août. A peine fut-il ordonné qu'il déposa Christodule, évêque jacobite de Jérusalem, et qu'il le fit métropolitain d'Éthiopie. Il mourut en 1726, le 4 mars.

98. Côme de Chalcédoine, premièrement évêque du mont Sina, ensuite patriarche de Constantinople, étant retourné depuis au mont Sina, fut élevé sur le siége d'Alexandrie après la mort de Samuel. On a vu des lettres du Caire qui le marquaient encore en vie en 1733.

Jean XVIII appelé *El-Melaovy* ou *El-Mélérani*, cent sixième patriarche copthe, préfet du monastère de Saint-Paul vers la mer Rouge, succéda à Pierre, patriarche des jacobites d'Alexandrie en 1727, le 16 février. Il vi-

vait encore en 1730. C'est le cent cinquième ou cent sixième évêque jacobite.

Évêques d'Alexandrie du Rit latin.

Je n'assurerai pas, avec M. de Comanville, que les Latins ont eu de leurs évêques dans cette ville depuis qu'ils s'en sont mis en possession, et pendant le temps qu'ils ont fait la guerre en Orient; je ne le nierai pas non plus. Je parlerai seulement de ceux que nous connaissons, d'après les meilleurs auteurs depuis le quatorzième siècle.

1. Gilles de Ferrare, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, dit Ughell., tom. 5, *Ital. sanct.*, col. 1214, fut fait évêque de Grado par Boniface VIII en 1295. Il fut envoyé en 1308 par Clément V, avec Loup, du même Ordre, et Athanase, de l'Ordre de Saint-François, à Urose-Ray de Rassia. (*Voy.* Raynald, t. 15.) Gilles fut transféré ensuite par Clément V au patriarchat d'Alexandrie en 1310, comme il est porté dans les registres du Vatican.

Rassia, et selon d'autres Rascia pour le dire en passant, est, selon Baudrand, une région septentrionale de Servie, ainsi appelée du fleuve *Rasea* ou *Rasca*, qui y passe et s'étend jusqu'où était l'ancienne Dardanie dans la Mœsie supérieure. On ne sait point quand mourut Gilles, mais il ne passa certainement pas l'année 1322.

2. *Otton* ou *Odon* de Sala, de Pise, du même Ordre, nommé par Jean XXII, le 22 mai 1322, mort en 1323, le 9 novembre. (tom. 2, *bull.*, pag. 205.)

3. Jean, fils de Jacques II, roi d'Arragon, n'avait que dix-sept ans quand il fut fait archevêque de Tolède. On le nomma patriarche d'Alexandrie à l'âge de vingt-huit ans. Il mourut le 19 août 1334, âgé de trente-trois ans.

4. Guillaume de Chanac, noble Limousin, évêque de Paris, fondateur du collége de son nom en 1342, mort en 1348.

5. Humbert, dauphin de Vienne, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, nommé par Clément VI en 1351, mort à Clermont en Auvergne en 1355. Son corps fut apporté à Paris où il fut inhumé dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Jacques.

6. Arnauld de Montmajour, Français, mort de la peste à Viterbe en 1369.

7. Jean II, auquel écrivit Grégoire XI, le 26 juillet 1372.

8. Pierre Ier de Brenac, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin. (Thomas de Herrer. Alph. August., tom. 2, pag. 261.)

9. Pierre II, en 1400.

10. Léonard Daufin, patrice de Venise et archevêque de Crète, en 1401.

11. Ugo de Robertis, de Tripoli, en 1402.

Provinces du patriarchat d'Alexandrie.

Abyssinie. *Voyez* ÉTHIOPIE.
Égypte, 1, 2.

Éthiopie.
Arcadie.
Augustamnique, 1, 2.
Homérites.
Lybie africaine, Marmarique, Pentapole.
Nubie.
Sarracen.
Thébaïs, 1, 2.

Conciles d'Alexandrie.

Le premier fut tenu l'an 231. Origène y fut dégradé par son évêque Démétrius, pour s'être mutilé. (Hiéron, *Epist.* 29, *ad Paul.* Baluze, *in nova Collect.*; manque dans les autres.)

Le deuxième, l'an 235, contre Ammonius, qui avait abandonné la foi. Hiéracle d'Alexandrie le convertit dans ce concile, que le père Labbe appelle *incerti loci*, parce qu'on ne sait pas au juste dans quelle ville il fut tenu. (Labbe, tom. 1.)

Le troisième, l'an 258, contre Novat.

La quatrième, l'an 263, contre Népotien et Cérinthe, millénaires qui favorisaient l'idolâtrie. (*Ex veteri Synodico, apud Fabricium*, tom. 2, pag. 292.)

Le cinquième, l'an 305 ou 306 ou 308, contre le schismatique Mélitius, évêque de Licopolis en Égypte. (Baluz., *in Collect.*)

Le sixième, l'an 315, contre Arius. Cet hérésiarque y fut condamné et chassé de l'église par cent évêques. Quelques uns placent ce concile à l'an 319 ou 320. Saint Alexandre y présida.

Le septième, l'an 319 ou 320, contre les mélétiens, collutiens et sabelliens. Tous les évêques du patriarchat d'Alexandrie y assistèrent; d'où vient que saint Athanase l'appelle général dans la seconde apologie. Osius de Cordoue y présida en qualité de légat du pape. D'autres disent que saint Alexandre y présida, et qu'il fut tenu spécialement contre Arius. Les actes de ce concile sont perdus. (Labbe, t. 1.)

Le huitième, l'an 321, contre Arius. Il y eut aussi la même année un synode des prêtres d'Alexandrie et de la Maréote. D'autres mettent ce concile à l'an 324, et un autre à l'an 326 où saint Athanase fut élu évêque d'Alexandrie à la place de saint Alexandre. (Hardouin seul, t. 1.)

Le neuvième, l'an 340, en faveur de saint Athanase. Il s'y trouva environ cent évêques de l'Égypte, de la Thébaïde, de la Lybie et de la Pentapole, qui réfutèrent vivement les calomnies inventées contre saint Athanase. (Hard., tom. 1.)

Le dixième, l'an 362. Il s'y trouva des évêques d'Italie, d'Arabie, d'Égypte, de Lybie, qui traitèrent de la divinité du Saint-Esprit, de l'Incarnation, du terme d'hypostase, du symbole de Nicée, comme devant être suivi seul, et des mélétiens d'Antioche. (*Ibidem.*)

Le onzième, l'an 363. Saint Athanase y fit dresser une confession de foi au nom des évêques d'Égypte, de Thébaïde, de Lybie, qui fut présentée à l'em-

pereur Jovien. (*Ibidem et pagi.*)

Le douzième, l'an 399, où les Origénistes furent condamnés. Il y en a qui mettent un autre concile à l'an 370 ou environ. (Labbe, tom. 2.)

Le treizième, l'an 430, où Nestorius fut condamné par saint Cyrille. (Labbe, tom 2.)

Le quatorzième, l'an 451, contre les Eutychiens. (Labbe, tom. 4.)

Le quinzième, l'an 578, par Damien, patriarche Eutychien d'Alexandrie, touchant Pierre, patriarche d'Antioche. (Mansi, tom. 1.)

Le seizième, l'an 633. Ce fut Cyrus monothélite, évêque d'Alexandrie, qui assembla ce concile sous l'empire d'Honorius, et qui forma un décret synodal composé de neuf articles qui favorisent le monothélisme d'une manière fine et cachée. (Labbe, tom. 5.)

ALEXANDRIE DE LA PAILLE, appelée autrefois *Alexandria Stratetiorum*, et aujourd'hui *Alexandria della Paglia*, ville du duché de Milan sur le Tanaro, n'a été bâtie que vers le douzième siècle par les Milanais, les Plaisantins et les Crémonais, tous alliés d'Alexandre III contre Frédéric Barberousse; lesquels, pour faire honneur à ce pape, voulurent qu'elle portât son nom; Alexandre III l'érigea en évêché l'an 1175, et y unit celui d'Aqui; ce qui fut confirmé dans la suite par Innocent III. Cette union dura jusqu'en 1405 qu'Innocent VII donna à chaque église son évêque particulier. La cathédrale d'Alexandrie est dédiée à saint Pierre, apôtre. Son chapitre est composé de dix-huit chanoines, parmi lesquels sont six dignitaires, savoir: l'archidiacre, l'archiprêtre, le prévôt, le chantre, le doyen, le primicier. Outre la cathédrale, dans laquelle un archiprêtre fait les fonctions curiales, il y a douze paroisses, deux collégiales, douze couvens de religieux, cinq de religieuses, cinq hôpitaux et vingt-deux confrairies. Le diocèse est peu étendu. Il a tout au plus seize milles de longueur, neuf de largeur. Il contient plusieurs bourgs et dix-sept petites villes. La ville est à présent une des plus fortes du duché de Milan dont elle est cependant aujourd'hui distraite, ayant été cédée par les derniers traités de paix au duc de Savoie. Elle reconnaît l'archevêque de Milan pour son métropolitain.

Évêques d'Alexandrie de la Paille.

1. Arduin, Romain, par Alexandre III, 1175.
2. Othon, 1176. Depuis cet évêque qui mourut sans avoir été ordonné, il n'y en eut plus qu'un pour Alexandrie et pour Aqui, jusqu'au pontificat d'Innocent VII.
3. Hugues Torniel, de Novarre, 1206, évêque des deux églises.
4. Guillaume, en 1240.
5. Henri, 1252.
6. Albertus, 1262.

7. Vidon, 1266.

8. Bondin, 1276.

9. Gandolphe, abbé de Saint-Pierre d'Aqui, 1277.

10. Anselme, 1285.

11. Ogler ou Ogier, 1288.

12. Odon, 1293, mort en 1342.

13. Vidon, 1343.

14. Jacques, 1373.

15. François, mort en 1380, favorisa l'anti-pape Clément VII.

16. Corrade Malespina, de l'Ordre des Frères-Mineurs, par l'anti-pape, 1380.

17. Beroald, par le même, 1382.

18. Valentin, 1388.

19. Vidon, 1400.

20. Henri Scarampus, d'Ast, transféré à Feltri et à Belluno, 1402.

21. Fr. Boniface de Longicato, de l'Ordre des Frères-Mineurs, 1403. Ce fut vers ce temps qu'Innocent VII ordonna qu'il y aurait dans la suite deux évêques, l'un à Alexandrie, l'autre à Aqui.

22. Fr. Bartholin Boccarius, d'Alexandrie même, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, nommé par Innocent VII, évêque de cette ville, en 1405, mort en 1414.

23. Fr. Michel Mantegaza, de Milan, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, 1414. Le duc de Milan l'envoya au concile de Constance. Il mourut en 1432.

24. Fr. Grégoire de Lanzanegiis, de l'Ordre des Frères-Mineurs.

25. Marc Marinonus, de Milan, en 1443, déposé par Calixte III, 1453.

26. Marc de Capitaneis, de Novare, 1457, mort en 1478.

27. Jean-Antoine de Saint-Georges, de Plaisance, prévôt de l'église Ambrosienne sous Sixte IV en 1479, fait cardinal par Alexandre VI, transféré à l'archevêché de Parme en 1497, mort sous Jules II.

28. Alexandre Guasco, d'une illustre famille d'Alexandrie, 1497, alla au concile de Latran en 1512. Il fut tué par des voleurs lorsqu'il allait à Rome pour y recevoir le chapeau de cardinal.

29. Pallavicin, fils de François Bernardin, vicomte de Milan, le 23 juillet 1518. Il fut long-temps en prison à Crémone, parce qu'on le soupçonnait de conspirer contre son prince François Sfortia, et il n'en fut pas plutôt délivré que, dégoûté du monde, il abdiqua en 1533.

30. Octave Guasco, d'Alexandrie, servit dès sa jeunesse dans les armées de François Ier, roi de France. Ayant pris le parti de l'Église, il fut fait abbé commendataire de Case-Neuve et sénateur de Milan; ensuite Clément VII le nomma évêque de sa patrie qu'il gouverna pendant trente ans. Il mourut en 1564.

31. Jérôme Galearatus, de Milan, fils de Catalani, homme très-noble, et d'Aimable Morone, neveu de Jean, cardinal Moron, ayant déjà été évêque de Sutri et de Népi, fut transféré sur ce siége le 9 juin 1564, et mourut en 1569.

32. Augustin Baléonus, d'Alexandrie, médecin de Pie v, le 11 mai 1569, mort en 1571.

33. Guarnier Trottus, d'une grande famille d'Alexandrie, nommé par Pie v le 23 septembre 1571, mort en 1584.

34. Octavius Parravicinus, d'une illustre famille originaire de Rome, disciple de Baronius, nommé par Grégoire XIII en 1584, le 5 mars, fut fait cardinal par Grégoire XIV en 1590. Il siégea jusqu'en 1593, et mourut à Rome en 1610.

35. Pierre-Georges Odescalci, après avoir possédé plusieurs charges de la cour romaine, fut fait évêque de Firmano par Grégoire XIV, et d'Alexandrie par Clément VIII, le 29 avril 1596. Il siégea treize ans et passa au siége de Vigévano en 1611 où il mourut le 6 mai 1620.

36. Erasme Parravicinus, neveu du cardinal Octavius, nommé par Paul V le 14 mars 1611, mort en 1640

37. François, vicomte de Milan, nommé par Urbain VIII le 3 décembre 1640, transféré à Crémone en 1644.

38. Fr. Dieudonné Scalia, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Melphi, transféré par Urbain VIII sur ce siége le 18 avril 1644. Il mourut en 1659.

39. Charles Cicéri, de Milan, nommé le 22 septembre 1659, fut transféré à Côme le 13 mars 1680.

40. Fr. Albert Mugiasca, de Côme, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, nommé le 7 octobre 1680, mourut dans sa patrie au mois de septembre 1694.

41. Charles Octavien Guasco, d'Alexandrie, chanoine de la cathédrale et prévôt de la collégiale, nommé le 10 janvier 1695, fut transféré à Crémone le 17 novembre 1704.

42. Philippe-Marie Resta, de Milan, chanoine régulier de Latran dont il était abbé perpétuel, succéda à Charles le 15 décembre 1704.

43. François Gartinara, nommé le 7 juin 1706, siégeait encore en 1719.

ALEXANDRIE (chronique d'). On appelle ainsi un manuscrit qui fut trouvé en Sicile par Jérôme Surita, et qui fut déposé à Rome par ses soins et par ceux d'Antoine Augustin, auditeur de Rote. Charles Sigonius et Onuphre Panvinius s'en sont beaucoup servis pour composer leurs fastes consulaires. Ils remarquent que les consuls n'y sont désignés que par leurs surnoms; Panvinius ajoute cependant qu'ils sont aussi désignés par leurs noms depuis les derniers rois de Rome jusqu'à la première année (il aurait dû dire la vingtième) de l'empire d'Héraclius. C'est à ces auteurs que nous sommes redevables de l'impression de ces fastes en grec et en latin. Sylburgius les a ensuite insérés dans le troisième tome de l'*Histoire auguste*. On les a appelés *Fastes Siciliens*, parce qu'ils avaient été trouvés en Sicile. Joseph Scaliger nous a aussi donné cet ouvrage d'après un manuscrit que

Casaubonus avait trouvé dans la bibliothèque d'Augsbourg, et dont il lui avait communiqué quelques extraits. Mais on remarque qu'il y a bien des défauts dans cette édition, et qu'il y manque beaucoup de choses. Il finit à la vingtième année de l'empereur Maurice, et le reste manque jusqu'à l'empire d'Héraclius. Raderus trouve mauvais que Scaliger l'appelle *Chronique de Casaubon;* mais je ne vois pas pourquoi : c'était de Casaubon qu'il le tenait. Il voulut lui en faire honneur. Quoi qu'il en soit, la dernière édition de cette chronique parut à Munich en 1615, sous ce titre : *Chronique d'Alexandrie astronomique et ecclésiastique*, vulgairement appelée *Sicilienne,* ou *Fastes Siciliens,* en grec et en latin, par Matthieu Raderus, jésuite. Cette édition fut bien reçue de tous les savans, tant parce qu'il n'y manquait rien, que parce qu'on pouvait s'en servir pour éclaircir ou corriger les fautes de ceux qui ont écrit sur cette matière. On pourrait demander pourquoi on l'appelle *Chronique d'Alexandrie;* mais on ne peut en apporter d'autre raison, si ce n'est qu'on lit au commencement du manuscrit d'Augsbourg le nom de Pierre d'Alexandrie. En ce cas, dit M. Ducange, on aurait dû l'appeler *Chronique de Pierre d'Alexandrie.* C'est pourquoi il aime mieux qu'on l'appelle *Chronique paschale*, parce qu'il y traite principalement du temps où l'on doit célébrer la Pâque; et c'est sous ce nom que ce savant nous l'a donnée en grec et en latin, avec des notes remplies d'érudition, à Paris, 1688, in-folio.

ALEXANDRIE (sainte), vierge et martyre, compagne de saint Théodore, d'Ancyre. *Voy.* THÉODORE.

ALEXANDRION, château bâti par Alexandre Jannée, roi des juifs, sur le sommet d'une montagne près de *Coréa,* première ville de Judée du côté de la Samarie, sur le chemin de Jéricho, vers les frontières d'Ephraïm et de Benjamin. C'était la sépulture ordinaire des princes de la maison d'Alexandre Jannée. Joseph, *Antiq.,* l. 16, c. 2; et l. 14, c. 6, 10, 24.

ALEXAS, troisième mari de Salomé, sœur du grand Hérode. (Joseph, *Antiq.*, l. 17, c. 10.) C'est à cet Alexas et à Salomé que le grand Hérode avait commandé de faire mourir les principaux des juifs qu'il avait enfermés dans l'Hippodrome de Jéricho, aussitôt qu'il aurait rendu l'esprit, afin que la Judée, affligée de la mort de tant de personnes de considération, parût au moins faire le deuil de son Roi. Mais Alexas mit en liberté tous ces prisonniers aussitôt qu'Hérode fut mort, ce qui le fit aimer de tous les juifs. An du monde 4000; de J.-C. 1; avant l'ère vulgaire 5.

FIN DU TOME PREMIER.

BIBLIOTHÈQUE

SACRÉE.

Tome 1er.

A = ALEXA

BIBLIOTHÈQUE

SACRÉE.

Tome 1er.

A = ALEXA